



**Nations Unies**

**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement et  
du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration sur ses travaux en 1998**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 1998  
Supplément No 16

Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement et  
du Fonds des Nations Unies  
pour la population

Rapport du Conseil d'administration sur ses travaux en 1998

Conseil économique et social  
Documents officiels, 1998  
Supplément No 16



Nations Unies · New York, 1999

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

NATIONS UNIES — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL — DOCUMENTS OFFICIELS, 1998 — SUPPLÉMENT No 16



## TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
<u>Première partie</u>	
PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE	
I. QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . .	2
II. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES . . . . .	9
III. PROGRAMMES DE PAYS DU FNUAP ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .	14
IV. PNUD 2001 . . . . .	21
V. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .	27
VI. MOBILISATION DES RESSOURCES . . . . .	41
VII. QUESTIONS DIVERSES . . . . .	52
VIII. RÉUNION COMMUNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP ET DE L'UNICEF . . . . .	59
DÉCISIONS ADOPTÉES	
<u>Numéro</u>	
98/1. Recentrage de l'action du Programme des Nations Unies pour le développement . . . . .	25
98/2. Examen des incidences du processus de gestion du changement et du financement par des ressources autres que les ressources de base . . . . .	44
98/3. Stratégie de financement pour le Programme des Nations Unies pour le développement . . . . .	50
98/4. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1998 . . . . .	66
<u>Deuxième partie</u>	
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE	
<u>Chapitre</u>	
I. QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . .	82
II. RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL . . . . .	88
III. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .	101
IV. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .	105

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
V. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES; ET FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .	116
VI. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES . . .	142
VII. FNUAP : SERVICES D'APPUI TECHNIQUE . . . . .	145
VIII. FNUAP : ACTIVITÉS DE FORMATION DU PERSONNEL . . . . .	154
IX. FNUAP : MOBILISATION DES RESSOURCES . . . . .	157
X. QUESTIONS DIVERSES . . . . .	164

DÉCISIONS ADOPTÉES

<u>Numéro</u>		
98/5.	Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social . . . . .	100
98/6.	Services d'appui technique du FNUAP . . . . .	153
98/7.	Stratégie de mobilisation des ressources pour le Fonds des Nations Unies pour la population . . . . .	164
98/8.	Approbation du recrutement de représentants de pays . . . . .	143
98/9.	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998 . . . . .	170

Troisième partie

SESSION ANNUELLE

<u>Chapitre</u>		
I.	QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . .	178
II.	RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE POUR 1997 . . . . .	179
III.	CAPACITÉ D'ABSORPTION ET UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES . . . . .	187
IV.	PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES . . . . .	194
V.	RAPPORT PÉRIODIQUE SUR LES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION . . . . .	198
VI.	STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION . . . . .	202
VII.	STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES DU FNUAP . . . . .	207
VIII.	RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR POUR 1997 ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .	211

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
IX. SUIVI DE LA RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES . . . . .	228
X. ÉVALUATION . . . . .	232
XI. PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES . . . . .	237
XII. MOBILISATION DES RESSOURCES . . . . .	241
XIII. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .	244
XIV. PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION . . . . .	247
XV. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS . .	254
XVI. CONTRÔLE INTERNE . . . . .	256
XVII. QUESTIONS DIVERSES . . . . .	264

### DÉCISIONS ADOPTÉES

#### Numéro

98/10. Fonds des Nations Unies pour la population : capacité d'absorption . . . . .	194
98/11. Plan de travail du FNUAP pour 1999-2002 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes . . . . .	198
98/12. Fonds des Nations Unies pour la population : évaluation . . . . .	202
98/13. Programme des Volontaires des Nations Unies . . . . .	240
98/14. Assistance au Myanmar . . . . .	245
98/15. Politique du PNUD en matière de communication et d'information . .	253
98/16. Activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets . . . . .	256
98/17. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1998 . . . . .	268

### Quatrième partie

#### TROISIÈME SESSION ORDINAIRE

#### Chapitre

I. QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . .	276
II. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES . . . . .	278

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
III. CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .	283
IV. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES . . . . .	294
V. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME . . . . .	297
VI. MOBILISATION DES RESSOURCES . . . . .	299
VII. MOBILISATION DES RESSOURCES . . . . .	307
VIII. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES . . . . .	316
IX. COOPÉRATION SUD-SUD . . . . .	325
X. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .	327
XI. COMITÉ DE COORDINATION DES QUESTIONS SANITAIRES . . . . .	331
XII. QUESTIONS DIVERSES . . . . .	334

Numéro

98/18. PNUD : Version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD . . . . .	282
98/19. Nouveaux arrangements en matière de programmation . . . . .	287
98/20. UNOPS : Budget de l'exercice 1998-1999 . . . . .	297
98/21. FNUAP : Révisions du Règlement financier . . . . .	320
98/22. Arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multibilatéraux du FNUAP . . . . .	323
98/23. Stratégie de financement du PNUD . . . . .	301
98/24. Stratégie de financement du Fonds des Nations Unies pour la population . . . . .	313
98/25. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998 tenue du 14 au 16 septembre ainsi que les 21 et 22 septembre 1998 . . . . .	335

Annexes

I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1998 . . . . .	341
II. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1998 . . . . .	394



Première partie

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies  
du 19 au 26 janvier 1998

## I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Président sortant, M. Hans Lundborg (Suède), a exprimé sa reconnaissance aux membres du Bureau sortant ainsi qu'aux délégations et aux membres du personnel du Secrétariat qui avaient contribué au succès et aux résultats obtenus par le Conseil d'administration en 1997. L'année écoulée avait été une période intéressante et importante pour le Conseil d'administration, au cours de laquelle le PNUD comme le FNUAP avaient pris des dispositions qui feraient date. Le nombre des réunions officieuses du Conseil témoignait des efforts déployés pour sensibiliser davantage l'opinion publique en général et les responsables politiques en particulier aux questions cruciales qui se posaient en matière de développement.

2. Le Bureau s'était réuni les 3 novembre 1997, 6 novembre 1997 et 19 janvier 1998 pour examiner les travaux de la première session ordinaire du Conseil d'administration de 1998 et les missions sur le terrain pour 1998. Le Bureau avait par ailleurs arrêté avec le Bureau du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le programme de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF au sujet de l'incidence de la réforme de l'Organisation des Nations Unies sur les fonds et programmes. Le Président a souligné l'importance que revêtait la question des modalités de financement du PNUD et du FNUAP, qui serait examinée à la présente session pour le PNUD et à la deuxième session ordinaire pour le FNUAP.

3. Pour conclure, le Président a exprimé sa reconnaissance aux membres du Conseil d'administration pour l'appui qu'ils lui avaient apporté et la confiance qu'ils lui avaient témoignée en 1998 et a remercié M. Magnus Lennartsson, Premier Secrétaire de la Mission permanente de la Suède, pour le concours qu'il lui avait prêté durant l'année pendant laquelle il avait exercé la présidence.

### Élection du Bureau

4. Le Conseil d'administration a élu les membres du Bureau ci-après :

Président : S. E. M. Jacob Botwe Wilmot (Ghana)

Vice-Président : M. Atul Khare (Inde)

Vice-Président : M. Volodymyr Reshetnyak (Ukraine)

Vice-Président : M. John William Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Président : M. Alan March (Australie)

### Remarques liminaires du Président

5. Le Président du Bureau, S. E. M. Jacob Botwe Wilmot (Ghana), a déclaré que c'était avec plaisir qu'il prenait les fonctions de président. C'était un grand honneur que d'être proposé par le Groupe des États d'Afrique pour occuper ce poste important et il remerciait tous les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui avaient témoignée en confirmant sa nomination. Il a rendu hommage au Président sortant, M. Lundborg, qui, par sa connaissance approfondie des questions de développement et par son dévouement tout particulier aux travaux du PNUD et du FNUAP, s'était distingué de façon éminente. Il se réjouissait de poursuivre les travaux entrepris ces dernières années en vue d'améliorer les

méthodes de travail du Conseil d'administration. Il a également remercié les autres membres du Bureau sortant.

6. Bon nombre des questions dont le Conseil d'administration était saisi en 1998, telles que celle du financement, revêtaient une importance décisive pour le PNUD et pour le FNUAP. Il a souligné que les pays qui bénéficiaient des programmes exécutés par ces deux organisations, tels que le sien, devaient participer pleinement aux discussions au sein du Conseil et prendre activement part à la prise de décisions et à la planification de l'avenir. La façon dont le PNUD et le FNUAP étaient administrés intéressait ces pays au plus haut point, et ceux-ci devaient donc partager leurs vues, leurs idées et leurs plans concernant l'avenir. Cela s'appliquait tout particulièrement à l'examen des arrangements futurs du PNUD concernant la programmation que le Conseil entreprendrait plus tard dans l'année.

7. En tant que membre du Groupe des États d'Afrique, le Président se préoccupait particulièrement de voir les pays d'Afrique bénéficiaires des programmes participer activement au dialogue du Conseil d'administration, ces pays étant tant à la fois les principaux destinataires des ressources de base du PNUD et du FNUAP et ceux qui, au sein de la région, comptaient le plus grand nombre de pays les moins avancés (PMA). On avait insisté dans de précédentes dispositions sur la nécessité de centrer l'assistance du PNUD et du FNUAP sur les pays africains et sur les pays les moins avancés. Les pays africains avaient un important enjeu dans les débats qui se déroulaient au Conseil.

8. Au demeurant, l'année 1998 faisait date dans la mesure où elle marquait le lancement de la réforme générale de l'Organisation des Nations Unies adoptée par l'Assemblée générale en décembre 1997. Dans le domaine des activités opérationnelles, plusieurs initiatives concrètes avaient été prises, dont le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la "Maison des Nations Unies".

9. Le lundi 26 janvier, les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF tiendraient leur toute première réunion conjointe pour examiner l'incidence de la réforme de l'Organisation des Nations Unies au niveau national, en prenant le Viet Nam pour exemple. L'examen des interactions entre la réforme générale de l'Organisation des Nations Unies et les travaux des fonds et des programmes devrait se poursuivre tout au long de l'année au sein du Conseil d'administration. L'examen triennal des activités opérationnelles devrait avoir lieu en 1998, et de nombreux membres du Conseil et des observateurs y participeraient. Les principales questions sur lesquelles porterait cet examen étaient aussi celles qui présentaient le plus d'intérêt pour les travaux du Conseil d'administration.

10. Le Président espérait voir en 1998 un Conseil d'administration encore plus efficace et plus productif. Il continuerait de faire appliquer la règle limitant à cinq minutes la durée des interventions et les séances commenceraient à l'heure.

11. Le Président a félicité les Vice-Présidents nouvellement élus, s'est réjoui à la perspective de collaborer avec eux et a formulé l'espoir que le Bureau serait à même de mener des travaux fructueux et efficaces durant l'année 1998.

## Remarques liminaires de l'Administrateur

12. L'Administrateur a souhaité la bienvenue aux participants à la première session ordinaire du Conseil d'administration et a félicité les nouveaux membres du Bureau. Il a aussi souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'administration dont le mandat avait pris effet en 1998.

13. Il a ensuite brièvement résumé les faits nouveaux survenus au PNUD. Il a constaté que, compte tenu des contributions annoncées lors de la Conférence de 1997, les contributions volontaires pour 1998 devraient s'élever à quelque 752 millions de dollars. Le PNUD était particulièrement reconnaissant aux pays qui avaient annoncé qu'ils augmenteraient leurs contributions. L'organisation ferait tout son possible pour qu'à tout le moins les ressources de base de 1998 ne soient pas inférieures à celles de 1997.

14. Dans sa résolution 52/12 B du 9 janvier 1998, l'Assemblée générale avait décidé de transférer au Programme des Nations Unies pour le développement les responsabilités du Coordonnateur des secours d'urgence qui avaient trait à la coordination des activités d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours. Les ressources y afférentes seraient distinctes des ressources allouées par le Programme des Nations Unies pour le développement aux activités de développement et proviendraient, à titre de subvention, du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1998-1999. Le PNUD mettait au point sa réponse sur la base des engagements pris sur deux ans et approuvés par l'Assemblée générale, mais, au-delà de cette période, il serait nécessaire d'apporter des précisions quant aux sources de financement – sans doute analogues à celles de 1998-1999 – qui seraient indispensables à la poursuite des travaux du PNUD. La Division des interventions d'urgence procédait à la formulation d'un programme de gestion des catastrophes visant à renforcer les moyens dont disposaient les gouvernements et les organisations non gouvernementales pour planifier et gérer les risques ainsi que la vulnérabilité aux catastrophes, à faciliter l'intégration de la gestion des catastrophes dans la planification du développement et à renforcer les équipes de gestion des catastrophes de l'Organisation des Nations Unies et leurs homologues nationaux.

15. L'Administrateur a également rendu compte au Conseil d'administration des résultats de la réunion de l'automne 1997 du Comité administratif de coordination, du rôle du PNUD lors de la troisième session de la Conférence des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et de la participation du PNUD à la réunion ministérielle de haut niveau sur les initiatives intégrées concernant les pays les moins avancés et le développement du commerce, tenue en octobre 1997.

16. À propos de l'année 1998, l'Administrateur a déclaré que le moment était venu pour le PNUD de renforcer les réformes PNUD 2001 approuvées par le Conseil d'administration en 1997. À la présente session, et au tout au long de l'année, le financement serait le principal thème de discussion, et le débat porterait aussi bien sur les ressources de base que sur les autres ressources. La situation concernant les ressources de base restait très préoccupante. Les ressources de base du PNUD en dollars des États-Unis avaient diminué de 9 % aussi bien en 1996 qu'en 1997, les groupes défavorisés étant frappés le plus durement par ce recul. On pouvait toutefois se féliciter de la volonté de trouver des solutions dont le Conseil avait fait montre à l'occasion des réunions officieuses qu'il avait organisées au début du mois. On examinerait la

question des ressources de base dans un esprit de partenariat avec les pays bénéficiaires des programmes du PNUD, les donateurs, le PNUD et le Conseil d'administration lui-même. Les ressources de base constituaient l'essentiel des ressources du PNUD, et faute d'un montant adéquat et prévisible, le PNUD ne serait pas en mesure de s'acquitter de son mandat concernant l'élimination de la pauvreté.

17. Le lundi 26 janvier, l'équipe du Viet Nam rendrait compte en détail des résultats de ses travaux dans l'un des pays pilotes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'on pourrait donc envisager l'ouverture d'un dialogue sur les premières incidences et sur l'impact escompté de la réforme de l'Organisation des Nations Unies sur les fonds et les programmes au niveau des pays à l'occasion de la toute première réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF. Le Groupe des organismes de développement des Nations Unies est resté au sein du système des Nations Unies le moteur du programme de réformes du Secrétaire général dans les domaines du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des locaux communs, et du système des coordonnateurs résidents.

18. Un autre événement marquant de l'année 1998 a été l'examen triennal des activités opérationnelles. Le PNUD, en tant qu'organisme chargé de la gestion et du financement du système des coordonnateurs résidents, était résolu à atteindre les objectifs définis dans la résolution 50/120 de l'Assemblée générale et réaffirmés dans le programme de réformes du Secrétaire général, en particulier pour ce qui était de la nécessité de mettre en place un système de coopération en faveur du développement plus cohérent et mieux coordonné. Le succès des réformes de l'Organisation des Nations Unies et l'obtention de résultats de qualité au niveau des pays étaient étroitement liés à l'existence d'un système de coordonnateurs résidents solide et efficace.

19. Au nombre des autres manifestations importantes qui avaient eu lieu en 1998, on pouvait mentionner le cinquantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme et l'examen quinquennal des résultats de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme, la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires sur la coopération technique entre pays en développement et le vingt-cinquième anniversaire de la création du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, devenu depuis lors le Bureau de la lutte contre la sécheresse et la désertification.

20. Une délégation s'est félicitée de ce que les travaux du PNUD s'inscrivent dans le cadre des réformes adoptées par l'Assemblée générale en décembre 1997.

#### Intervention de la Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP

21. La Secrétaire du Conseil a présenté l'ordre du jour et le plan de travail de la première session ordinaire figurant dans le document DP/1998/L.1. À l'exception des documents de séance DP/1998/CRP.2, 3 et 4, tous les documents de la session avaient été distribués et affichés sur Internet au 8 décembre 1997, soit six semaines avant la tenue de la première session ordinaire. Toutefois, compte tenu de la forte charge de travail des services de conférence de l'ONU pendant la session de l'Assemblée générale, certains documents n'avaient pas pu être distribués à temps dans les langues officielles de l'Organisation. Par suite d'une erreur de pagination, le document DP/1998/4 avait fait l'objet d'une deuxième distribution. L'additif au document DP/1998/3 dont il était fait

mention dans l'ordre du jour annoté avait été remplacé par le document de séance DP/1998/CRP.3. La Secrétaire a signalé qu'après la distribution du document DP/1998/L.1, plusieurs thèmes de discussion avaient été ajoutés au point 7, Questions diverses. Il s'agissait notamment de l'examen, par le Conseil, du cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, présenté dans le document DP/1998/CRP.4, d'un rapport verbal sur les résultats de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'un exposé du Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sur les conclusions de la réunion qui s'était tenue à Nairobi en novembre 1997. Une note d'information sur la réunion commune prévue avec le Conseil d'administration de l'UNICEF le 26 janvier avait également été distribuée.

22. Une version révisée du plan de travail figurant dans l'annexe au document DP/1998/L.1 avait été distribuée. La Secrétaire du Conseil a noté que cinq délégations avaient demandé que le cadre de coopération pour le Mozambique fasse l'objet d'un débat distinct. Le 20 janvier, une réunion informelle serait organisée avec les représentants résidents présents à New York, et le 21 janvier, un exposé informel serait présenté sur l'assistance du PNUD au Myanmar.

23. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour de sa première session ordinaire ci-après, tel qu'il figurait dans le document DP/1998/L.1 :

Point 1. Questions d'organisation

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

Point 2. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

Point 3. Programmes de pays et questions connexes

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

Point 4. PNUD 2001

Point 5. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Point 6. Mobilisation des ressources

Point 7. Questions diverses

RÉUNION COMMUNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

Répercussions de la réforme de l'Organisation des Nations Unies sur les fonds et les programmes

24. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail figurant dans le document DP/1998/L.1, tel qu'il a été modifié oralement.

## Rapport sur les travaux de la troisième session ordinaire de 1997

25. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les travaux de sa troisième session ordinaire de 1997 (document DP/1998/1).

26. Intervenant au sujet du rapport, une délégation s'est référée aux paragraphes 288 à 290 traitant de la suite donnée à la décision 97/19 relative au projet d'assistance à la République démocratique du Congo. Comme l'avait souligné le Directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique, la mission du PNUD avait recensé, en concertation avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, un certain nombre de domaines où l'on pouvait renforcer les capacités du Gouvernement. Le Secrétaire général avait désigné l'Administrateur en qualité de coordonnateur d'un groupe de travail sur la réconciliation, la reconstruction et la stabilité régionale appelé à établir dans quelle mesure le système des Nations Unies pourrait participer à la tâche de reconstruction du pays. Sa délégation tenait à remercier l'Administrateur et le Bureau régional pour l'Afrique du rapport qu'ils avaient présenté à la troisième session ordinaire de 1997. Une réunion des "Amis du Congo" s'était tenue à Bruxelles le 4 décembre 1997. Le PNUD et le FNUAP étaient invités à continuer de suivre le déroulement de l'assistance spéciale qu'ils apportaient à la République démocratique du Congo. La délégation a demandé au Conseil d'administration d'étudier la possibilité de présenter, à sa troisième session ordinaire de 1998, un rapport écrit sur l'assistance fournie à la République démocratique du Congo.

## Plan de travail pour 1998

27. La secrétaire du Conseil a présenté le projet de plan de travail pour 1998 (DP/1998/CRP.1) et précisé que le document avait été établi sur la base d'un avant-projet présenté à la troisième session ordinaire de 1997 et qu'il y avait été tenu compte des observations faites à ladite session. Le plan de travail permettait d'améliorer la planification et la rationalisation des travaux du Conseil. Le point relatif aux rapports à soumettre au Conseil économique et social serait traité à la deuxième session ordinaire plutôt qu'à la session annuelle de 1998. Les activités associées aux fonds et programmes spéciaux, qui étaient résumées dans le rapport annuel de l'Administrateur, faisaient l'objet d'examen triennal approfondi. Le programme des Volontaires des Nations Unies serait examiné en détail en 1998. Comme l'avait demandé une délégation et conformément à une note jointe au plan de travail, les évaluations stratégiques seraient présentées à mesure qu'elles seraient menées à terme. Il a été proposé que l'on ajoute à l'ordre du jour de la session annuelle et de la troisième session ordinaire un point concernant les cadres de coopération de pays. L'ordre du jour des sessions à venir serait amendé et complété en fonction des décisions prises lors de chacune des sessions antérieures.

28. Deux délégations ont demandé que soit inscrit à l'ordre du jour de la session annuelle de 1998 un rapport sur le transfert au PNUD des compétences en matière d'atténuation des effets des catastrophes intervenu dans le cadre de la réforme des Nations Unies. Une autre délégation a demandé l'inscription d'un point de portée plus générale concernant les répercussions de la réforme des Nations Unies pour le PNUD et pouvant inclure le point mentionné précédemment. Une délégation a demandé qu'un rapport distinct soit présenté à la session annuelle sur la suite donnée au projet de mise en oeuvre du cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce dans les pays les moins avancés. La même délégation a demandé que les conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et

de l'UNICEF tiennent des réunions communes chaque fois que cela serait possible. Une délégation a demandé que, lors de la session annuelle, des informations soient apportées sur les effets de la mondialisation. Une autre délégation a déclaré être réticente à débattre de la mondialisation au Conseil d'administration dans la mesure où de nombreuses autres instances examinaient cette question.

29. Un point relatif au processus des tables rondes a été ajouté à l'ordre du jour de la session annuelle de 1998. Un point concernant le groupe de travail spécial sur la stratégie de financement a été inscrit à l'ordre du jour de toutes les sessions de 1998.

30. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail de 1998 tel que modifié oralement.

#### Prochaines sessions

31. Le Conseil d'administration a adopté le calendrier de ses sessions pour 1998 ci-après, sous réserve de son approbation par le Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1998 : 20-24 avril 1998

Session annuelle de 1998 : 8-19 juin 1998 (Genève)

Troisième session ordinaire de 1998 : 14-18 septembre 1998

32. Le Conseil d'administration a approuvé le projet de calendrier de ses sessions de 1999 ci-après. Une délégation a demandé que la première session ordinaire de 1998 se tienne plus tard que prévu.

Première session ordinaire de 1999 : 11-15 janvier 1999

Deuxième session ordinaire de 1999 : 5-9 avril 1999

Session annuelle de 1999 : 14-25 juin 1999 (New York)

Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

33. Le Conseil d'administration a approuvé les thèmes de discussion de sa deuxième session de 1998, tels qu'ils figurent dans le plan de travail.

34. Le Conseil d'administration a approuvé la décision 98/4, qui était un aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1998.

#### Observations finales

35. L'Administrateur a souligné l'importance des décisions adoptées par le Conseil d'administration à la présente session. Une première concertation majeure sur les fonds autres que ceux provenant des ressources de base d'importance avait abouti à une décision majeure qui définissait très précisément le rôle du PNUD dans le domaine de l'appui à l'exécution nationale et à la mise en oeuvre des programmes de l'organisation. Il tenait à remercier tous ceux qui avaient participé à la formulation de cette décision, issue d'un large consensus. Au sujet de la décision relative à la stratégie de



financement, il suivrait avec beaucoup d'intérêt les activités du groupe de travail spécial à composition non limitée créé en vertu de la décision.

36. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a adressé ses remerciements au Conseil d'administration et au secrétariat.

37. Le Président a remercié tous les participants et s'est félicité du nombre des interventions de la part des pays bénéficiaires. Les décisions adoptées à la présente session auraient des incidences sur l'avenir du PNUD et le Conseil d'administration suivrait attentivement leur mise en oeuvre.

## II. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### A. Programme des Nations Unies pour le développement

38. L'Administrateur associé a présenté le rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/51/5/Add.1) pour l'exercice biennal 1994-1995 (DP/1998/4).

39. Le rapport a été bien accueilli, les orateurs jugeant sa présentation bien conçue et se félicitant des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Une délégation a demandé des précisions sur la concertation entre le PNUD et le FNUAP et le Comité des commissaires aux comptes.

40. Plusieurs délégations se sont félicitées de la création du Groupe des politiques et du contrôle financiers chargé de remédier aux insuffisances décelées dans le contrôle de la Réserve pour les bureaux et logements hors siège en espérant qu'il serait bientôt totalement opérationnel. Quelques orateurs se sont déclarés préoccupés par la question du recouvrement des décaissements excessifs. On a demandé quand les résultats définitifs de l'examen de la Réserve pour les bureaux et logements hors siège seraient disponibles.

41. Plusieurs orateurs attendaient beaucoup de l'application de la recommandation 12 concernant les évaluations thématiques et les comparaisons directes entre l'exécution nationale et d'autres modalités. Des informations sur les critères de capacités d'exécution nationale devraient être communiquées au Conseil d'administration dans les meilleurs délais.

42. Un orateur a demandé des renseignements sur les relations entre le PNUD et les autres organismes du système en ce qui concerne la coordination au niveau national.

43. Une autre délégation a demandé si les recommandations concernant le Programme des Volontaires des Nations Unies étaient prises en compte dans le rapport.

44. L'Administrateur associé a déclaré que les observations des délégations avaient été prises en compte. Des informations sur les résultats de l'examen de la Réserve pour les bureaux et logements hors siège seraient communiquées dans les meilleurs délais. En réponse à une autre question, il a indiqué que le PNUD avait déjà entrepris des évaluations thématiques de durabilité, de renforcement des compétences et d'efficacité. Ces concepts seraient mis à l'essai dans trois pays pilotes en 1998. Les critères à appliquer en matière de capacités de gestion pour l'exécution nationale seraient inclus dans les directives révisées

qui devaient être publiées au début de 1998. Les membres du Conseil d'administration seraient informés des procédures d'application des critères de capacités d'exécution nationale et une réunion d'information était prévue à ce sujet pour les délégations au moment de la publication des directives. En réponse à une question, il a informé le Conseil que quatre ateliers régionaux sur le contrôle et l'évaluation avaient été tenus à Addis-Abeba, Buenos Aires, Kuala Lumpur et Prague et que deux autres devaient se tenir en 1998 au Liban et au Maroc. Il a signalé que le PNUD avait fréquemment l'occasion de se concerter avec le Comité des commissaires aux comptes. L'Administrateur associé a ensuite expliqué que, depuis l'instauration des réformes de l'Organisation des Nations Unies, tous les fonds et programmes opérationnels relevaient désormais du Groupe des organismes de développement des Nations Unies et que par conséquent les interactions entre tous les aspects de leurs activités avaient été plus étroites.

45. Le Directeur de la Division des services administratifs et d'information a déclaré que la nouvelle structure de contrôle interne assurerait le renforcement des contrôles internes et permettrait de remédier aux lacunes.

46. Le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance a annoncé que l'examen de la Réserve pour les bureaux et logements hors siège serait bientôt achevé. Il a signalé que le Bureau avait travaillé en étroite collaboration avec le Comité des commissaires aux comptes sur la modalité d'exécution nationale, en vue d'éviter que l'audit ne soit assorti d'une réserve. La concertation entre le Comité des commissaires aux comptes et les membres du Bureau de l'audit et des études de performance s'était traduite par de nombreuses réunions. Un rapport de vérification interne sur le Programme des Volontaires des Nations Unies venait d'être achevé. Le PNUD ne présentait pas en règle générale les rapports de vérification des comptes au Conseil d'administration, mais il pouvait néanmoins signaler que le Programme des Volontaires des Nations Unies venait d'améliorer sensiblement ses contrôles financiers et qu'un plan d'action détaillé avait été élaboré pour tenir compte des recommandations du rapport de vérification des comptes.

47. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1994-1995 (DP/1998/4).

#### B. Fonds des Nations Unies pour la population

48. Le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a remercié le Président du Conseil d'administration de lui avoir donné l'occasion de présenter le rapport sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 1994-1995 : état d'application des recommandations (DP/FAP/1998/1). Il a souligné les progrès qui avaient été réalisés dans les domaines intéressant la gestion du FNUAP : modalité d'exécution nationale, arrangements applicables aux services d'appui techniques et gestion des services de consultants. Il a signalé que le Fonds avait effectué une évaluation indépendante des modalités d'exécution, et notamment de l'exécution nationale. L'évaluation soulignait que le FNUAP devait évaluer plus soigneusement un grand nombre de compétences techniques et en matière de gestion qui avaient un impact sur la bonne exécution des projets. Le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a ensuite signalé que le Fonds avait achevé la révision de ses directives de programmation et adopté un processus qui reposait sur une évaluation démographique du pays, une stratégie nationale mettant l'accent sur

le renforcement des capacités, et l'application de la formule du cadre logique au niveau du programme et des projets. Ce processus révisé de programmation répondait aux préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes touchant la nécessité de fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs clairs pour les projets et programmes du Fonds.

49. Le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a signalé que le Fonds avait aussi apporté des améliorations sensibles à la gestion du système des arrangements applicables aux services d'appui technique, notamment pour ce qui était de la publication de directives opérationnelles révisées et une meilleure coordination des services d'appui technique au sein du Fonds. En ce qui concerne le recrutement des consultants et leurs services, il a signalé que la gestion du FNUAP avait constitué une équipe de travail interorganisations chargée d'examiner les conclusions du Comité des commissaires aux comptes dans ce domaine. Les recommandations de cette équipe de travail, notamment quant aux moyens d'améliorer les procédures de recrutement et d'évaluation, avaient été approuvées et des mesures d'application avaient été prises. En conclusion, le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a assuré les membres du Conseil d'administration que le FNUAP demeurait fermement résolu à prendre réellement en compte les préoccupations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et à continuer d'améliorer la capacité de gestion du Fonds.

50. Une délégation, intervenant également au nom de trois autres, s'est déclarée satisfaite de la qualité du document et de la clarté des réponses données. Toutefois, elle était déçue de constater que les nouvelles directives sur la sélection et l'évaluation des institutions qui seraient chargées de l'exécution nationale des projets n'étaient pas encore disponibles. Elle avait espéré que l'évaluation thématique des modalités d'exécution, et notamment de l'exécution nationale, serait disponible. La même délégation a fait valoir qu'il serait utile de disposer d'un résumé des conclusions de l'évaluation thématique. Une autre délégation a signalé qu'en ce qui concerne l'exécution nationale, elle estimait que l'évaluation systématique des besoins des pays était essentielle. Elle appuyait entièrement le nouveau processus de programmation, notamment l'évaluation démographique du pays, la formule du cadre logique et la mise au point d'indicateurs. Elle appuyait aussi l'intention du FNUAP de mettre au point des indicateurs qui serviraient à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des conférences et a demandé des informations sur la collaboration avec d'autres organismes dans le cadre du Groupe des organismes de développement des Nations Unies pour la mise au point et l'application des indicateurs. Elle a aussi demandé des précisions sur l'étude par le Fonds de la capacité d'absorption des pays qui bénéficiaient des programmes du Fonds, s'agissant en particulier de l'exécution nationale. Elle a réaffirmé l'importance que présentait l'exploitation des compétences nationales dans les arrangements applicables aux services d'appui technique pour le renforcement des capacités dans les pays bénéficiant des programmes. La même délégation a signalé qu'elle continuait à appuyer les programmes interrégionaux du Fonds, en particulier dans le domaine de la coopération Sud-Sud, et demandé à recevoir dès que possible des informations sur les directives concernant la programmation interrégionale.

51. Une autre délégation a déclaré qu'à l'instar d'autres délégations, elle appuyait pleinement les modalités d'exécution nationale lorsque celles-ci étaient applicables, compte tenu de la capacité d'absorption des agents locaux d'exécution. Elle a recommandé que le Fonds continue à accorder un rang élevé de priorité au renforcement des capacités locales pour assurer une meilleure

exécution des programmes. Cette délégation a signalé qu'elle attendait avec intérêt l'étude de la capacité d'absorption et d'utilisation des ressources financières par les pays bénéficiaires de l'assistance du FNUAP, en particulier en Afrique, et elle espérait que cette étude ne permettrait pas seulement de dégager les obstacles mais aussi de déterminer les mesures concrètes que prendrait le FNUAP pour y remédier. La même délégation a fait observer que l'évaluation thématique des modalités d'exécution semblait consister essentiellement en une évaluation générale de l'efficacité des agents d'exécution, alors que l'intention des commissaires aux comptes était que la question des modalités d'exécution soit soigneusement examinée au niveau de chaque pays. Le Fonds aurait peut-être des observations à présenter sur les diverses manières dont cette importante recommandation des commissaires aux comptes pourrait être appliquée. En ce qui concerne les arrangements applicables aux services d'appui technique, la délégation a fait remarquer que certaines personnes au siège des agents de coopération étaient sous-utilisées et qu'il fallait s'efforcer d'accroître leur rôle ou les muter pour mieux utiliser leurs services. La délégation a demandé si les directives concernant l'établissement du mandat des consultants diffusées en 1996 s'étaient traduites par des améliorations et si les noms des consultants locaux avaient été inscrits sur la liste des consultants internationaux. Elle a également demandé si les conclusions du groupe de travail du FNUAP sur la gestion des arrangements applicables aux services d'appui technique pourraient être communiquées aux membres intéressés du Conseil d'administration.

52. Une délégation a jugé inquiétant que trois fonds d'affectation spéciale aient accusé des soldes négatifs. Elle souhaitait savoir quels cas avaient été résolus et quelles modalités de financement avaient été utilisées. Une autre délégation s'est déclarée satisfaite de la présentation du rapport, qui était très clair. Elle a demandé dans quelle mesure les nouvelles procédures dont il était fait état dans le rapport étaient devenues opérationnelles. Une délégation a déclaré qu'elle attachait une grande importance à la mise au point d'indicateurs pour le renforcement des capacités et demandé quand elle pourrait recevoir des informations sur leur utilisation.

53. Le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a remercié les délégations de leurs observations et remarques encourageantes. En réponse à diverses questions, il a signalé qu'il serait fait rapport sur l'évaluation thématique des modalités d'exécution lors de la session annuelle de 1998 du Conseil d'administration. Il a déclaré que le FNUAP collaborait avec d'autres organismes et appuyait fermement le Groupe des organismes de développement des Nations Unies. Le Fonds continuerait également à promouvoir la coopération Sud-Sud. En ce qui concerne l'exploitation des compétences au sein du système des services d'appui technique, le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a signalé que des efforts étaient en cours pour unifier et rationaliser ces arrangements au siège des différents organismes et pour continuer à optimiser leur efficacité et celle des équipes d'appui aux pays. En ce qui concerne la sélection et l'affectation des consultants, il a fait observer que les nouvelles procédures avaient permis d'améliorer les formalités administratives et de réduire les délais. Il a précisé que les services de consultants locaux étaient plus largement utilisés et que leurs noms seraient inscrits sur le fichier international lors de leur affectation. Les bureaux de pays tenaient également à jour leurs propres fichiers de consultants nationaux. En ce qui concerne la mise au point d'indicateurs généraux de la capacité d'absorption et du renforcement des capacités, le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a relevé que c'était un problème conceptuel et

ajouté qu'à son avis, ces indicateurs devaient être adaptés à la situation de chaque pays. Il a signalé que l'évaluation thématique reposait sur les données d'expérience recueillies dans huit des pays où le Fonds exécutait des programmes. Le Fonds examinerait par ailleurs les études et conclusions pertinentes dans le domaine du renforcement des capacités et de la capacité d'absorption. En ce qui concerne les activités des fonds d'affectation spéciale, il a signalé que deux des trois cas de solde négatif résultaient d'une erreur de codage. Des dépenses n'avaient été effectuées avant le versement des fonds correspondants que dans un seul cas, et cela était dû à des fluctuations des taux de change. Il a assuré les délégations que le Fonds continuerait à renforcer ses contrôles internes de la gestion des fonds d'affectation spéciale.

54. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 1994-1995 : état d'application des recommandations (DP/FPA/1998/1).

#### DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

55. Avant de passer à l'examen du point de l'ordre du jour relatif aux programmes de pays du FNUAP, la Directrice exécutive du FNUAP a fait une brève déclaration liminaire. Elle a remercié le Président sortant et les autres membres du bureau de leur appui pendant 1997. Elle a félicité le nouveau Président et les autres membres du bureau de leur élection et les a assurés du plein appui et de la pleine coopération du FNUAP. Elle a ensuite fait part au Conseil d'administration d'un certain nombre de faits importants qui s'étaient produits depuis sa troisième session ordinaire de 1997. La Directrice exécutive a souligné les progrès accomplis dans le processus d'examen au bout de cinq ans de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+5) qui avait été inauguré avec le ferme appui du Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997 (voir décision 97/14). Par la suite, dans sa résolution 1997/42 du 22 juillet 1997, le Conseil économique et social avait approuvé la décision du Conseil d'administration et renvoyé la question à l'Assemblée générale. Elle a signalé que le FNUAP était particulièrement satisfait de la résolution 52/188 de l'Assemblée générale du 18 décembre 1997, qui appuyait l'examen opérationnel de l'application, depuis l'année en cours jusqu'en 1999, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement qui devait être entrepris sous les auspices du FNUAP, et autorisait la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1999. Cette examen opérationnel comprenait une série de tables rondes, et le FNUAP s'employait déjà à mettre au point les modalités de coopération avec la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales. Elle a souligné que ce processus participatif assurerait la concertation de toutes les parties.

56. La Directrice exécutive a exposé la situation financière actuelle du FNUAP et signalé qu'une fois les comptes de 1997 définitivement arrêtés, le montant des recettes perçues au titre des ressources ordinaires du Fonds devrait dépasser 291 millions de dollars, ce qui, compte tenu des ressources multibilatérales, porterait le montant total des recettes du Fonds en 1997 à 319 millions de dollars. Elle a tout spécialement remercié les Gouvernements angolais, danois, finlandais, français, hollandais et suisse de leurs contributions supplémentaires et de leur engagement en faveur de l'action du FNUAP. Elle était très encouragée par la décision que le Gouvernement japonais avait récemment prise de ne pas réduire son assistance, en dépit de ses difficultés budgétaires. D'autres grands donateurs avaient également indiqué

qu'ils souhaitaient soit accroître leur aide soit la maintenir au même niveau. En conséquence, le FNUAP prévoyait que ses recettes ordinaires s'établiraient autour de 300 millions de dollars en 1998. La Directrice exécutive a ajouté que certains résultats avaient également été enregistrés en ce qui concernait la mobilisation auprès du secteur privé. En conclusion, elle a relevé que l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le FNUAP avaient progressé dans leur examen du projet de mandat du Comité de coordination des questions sanitaires et dans l'examen des diverses questions de fond qui seraient débattues à la première réunion de ce comité de coordination, qui se tiendrait au début de mai 1998.

### III. PROGRAMMES DE PAYS DU FNUAP ET QUESTIONS CONNEXES

57. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté au Conseil d'administration les cinq programmes de pays et un programme sous-régional : Assistance au Gouvernement algérien (DP/FPA/CP/199); Assistance au Gouvernement chinois (DP/FPA/CP/196); assistance au Gouvernement égyptien (DP/FPA/CP/198); Assistance au Gouvernement nicaraguayen (DP/FPA/CP/197); Assistance au Gouvernement paraguayen (DP/FPA/CP/195); et Assistance à la sous-région du Pacifique (DP/FPA/CP/200), et fait remarquer que le Fonds avait fini de réviser les principes d'exécution des programmes de base et que plusieurs de ses agents avaient déjà été initiés à leur application, notamment à celle des techniques du cadre logique. Les six programmes présentés au Conseil d'administration reflétaient le large éventail et la grande diversité des situations démographiques de trois régions distinctes du monde. Elle a fait observer que le programme proposé pour la Chine était conforme aux principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et aiderait le Gouvernement à élaborer un programme global de santé en matière de reproduction en axant les interventions sur un certain nombre de comtés dont pourraient être tirées des leçons qui serviraient ailleurs dans le pays. Le programme viserait à améliorer la qualité et le choix des services dans ce domaine. Les activités auraient également pour but de créer un cadre favorable à la démarginalisation des femmes.

58. En ce qui concerne la sous-région du Pacifique, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a noté que les 14 pays auxquels s'appliquait le programme proposé se caractérisaient par une grande diversité et que des méthodes différentes seraient donc utilisées pour étudier les besoins spécifiques de chaque pays et de chaque région. La majorité des femmes de la sous-région ne bénéficiaient pas de soins de santé adéquats, n'avaient pas accès à l'enseignement supérieur et étaient sans perspectives d'emploi. À l'exception des Fidji, les pays du groupe mélanésien enregistraient des taux élevés de mortalité maternelle, de grossesse d'adolescentes et de croissance démographique. Le programme proposé s'attaquerait à ces problèmes. Le projet de programme de l'Égypte aiderait le Gouvernement à fournir des services de santé en matière de reproduction et de planification familiale de haute qualité en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins des femmes et des jeunes. L'action serait également concentrée sur les districts prioritaires où les indicateurs étaient sensiblement inférieurs aux moyennes nationales. Les activités de plaidoyer et d'information, d'éducation et de communication seraient menées au niveau national pour promouvoir la santé et les droits en matière de reproduction et de procréation et améliorer la condition de la femme. Le projet de programme de l'Algérie visait à améliorer l'accès aux services intégrés de santé en matière de procréation et à doter le pays de meilleurs moyens de gérer les programmes de santé en matière de reproduction et ce en

étendant la portée des services, en assurant la formation et en procédant à un meilleur dosage des méthodes de contraception. Une stratégie de communication axée sur les femmes en âge de procréer, les hommes des zones rurales et les jeunes serait également favorisée.

59. L'une des grandes priorités du projet de programme du Nicaragua serait de répondre aux besoins des adolescents concernant la santé en matière de procréation. Le programme viserait à étendre ce type de services dans les zones déshéritées tout en s'attachant à mieux intégrer les questions de population aux politiques de lutte contre la pauvreté et de développement durable. Le programme du Paraguay s'attacherait à aider à répandre l'usage des contraceptifs et à réduire la mortalité maternelle. Il viserait à donner aux pays les moyens de fournir, notamment aux adolescents, des services de santé de haute qualité en matière de procréation. Le programme comporterait principalement des volets sur l'éducation sexuelle et la participation des hommes aux activités de santé en matière de reproduction grâce à de nouveaux partenariats avec les forces armées, les syndicats et le secteur privé. Il appuierait en outre des activités de plaidoyer et de sensibilisation aux problèmes de population.

60. Le Conseil d'administration a approuvé les six programmes du FNUAP. La plupart des délégations ont concentré leurs observations et questions sur le projet de programme de la Chine. Certaines se sont enquis des projets de programme de l'Algérie, de l'Égypte, du Nicaragua et de la sous-région du Pacifique.

61. La délégation de la République populaire de Chine a remercié la Directrice exécutive adjointe (Programmes) de sa présentation et noté que le nouveau programme de la Chine avait été établi suivant les principes énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et était le fruit de trois années de consultations entre le FNUAP et des entités chinoises. La délégation chinoise a déclaré que le programme viserait à fournir des services de santé en matière de reproduction et de planification familiale aux femmes des régions déshéritées pour améliorer leurs conditions de vie et leur permettre de bénéficier des divers services auxquels elles ont droit. En Chine, 58 millions de personnes continuaient de vivre en dessous du seuil de pauvreté; les indicateurs sociaux dans les zones déshéritées étaient inférieurs aux moyennes nationales. Le nouveau programme avait été conçu précisément pour venir en aide aux femmes vivant dans ces zones. Pour s'assurer que le programme serait bien ciblé, les membres du Conseil d'administration ont effectué deux visites dans les provinces de Chine en question. En février 1996, des représentants de 11 membres du Conseil d'administration se sont rendus dans les provinces de Shanxi et de Gansu. Plus tard, en novembre 1997, des représentants de 17 membres du Conseil d'administration ont effectué des missions d'observation dans les comtés de Xiangyun et de Xinping de la province de Yunnan. Après avoir visité les provinces et constaté la pauvreté et les besoins manifestes dans les comtés, les représentants se sont prononcés en faveur du programme d'assistance du FNUAP et ont indiqué qu'ils rendraient compte à leurs capitales de ce qu'ils avaient constaté de visu. La délégation chinoise a remercié les membres du Conseil d'administration de leur intérêt et émis l'espoir que le nouveau programme bénéficierait du soutien nécessaire.

62. Dans l'ensemble, les délégations ont pleinement souscrit au projet de programme de la Chine, en notant en particulier qu'il répondait aux principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le

développement. Plusieurs délégations ont salué le fait que le programme avait pour objectif de fournir une gamme complète de services rémunérés de santé en matière de reproduction aux populations des 32 comtés sélectionnés et qu'on pourrait ensuite tirer parti de cette expérience pour mener une action au niveau national.

63. Une délégation a estimé que le programme essayait de traduire dans la réalité les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement; elle s'est félicitée qu'on s'attache à faire accepter les contraceptifs dans la société et à répondre aux besoins des adolescents sur le plan de l'information et des services de santé en matière de reproduction, à faire participer les hommes et à assurer la qualité des soins. La même délégation a demandé comment les enseignements tirés pourraient être disséminés en Chine et ailleurs et a souligné que le programme devrait être suivi et évalué de près. Elle a demandé comment le FNUAP entendait juger du succès du programme.

64. Une autre délégation, prenant également la parole au nom de deux autres, a évoqué des éléments majeurs du programme, à savoir l'accent placé sur la satisfaction des besoins des femmes et leur choix librement consenti.

65. Une délégation, intervenant également au nom d'une autre, a qualifié le programme d'exemplaire et souligné les aspects qualitatifs et la responsabilisation des femmes sur lesquels il était axé. La même délégation s'est félicitée de ce que l'examen et l'évaluation du programme aient été évoqués en exprimant l'espoir que le Gouvernement chinois organiserait des visites de sites de projets à l'intention des membres du Conseil d'administration.

66. Plusieurs délégations ont été favorables à l'idée de suivre et d'évaluer systématiquement le programme de la Chine et souligné la nécessité d'un choix librement consenti fondé sur les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier la règle cardinale de non-coercition. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait procéder à des évaluations indépendantes pour garantir l'objectivité. Une délégation a déclaré qu'étant donné le caractère expérimental du projet, il était très important d'évaluer ce dernier avant de pouvoir en étendre la portée.

67. Une autre délégation, tout en faisant remarquer que le développement participatif était un élément essentiel au succès du programme, a souligné qu'il importait d'obtenir l'approbation et le concours des autorités locales et de veiller à l'indépendance du suivi et de l'évaluation. La même délégation a félicité le FNUAP pour le travail qu'il a accompli en Chine. Notant l'importance des visites sur le terrain, la délégation a souligné qu'à l'avenir, le Fonds devrait avertir les délégations suffisamment à l'avance pour qu'elles puissent pleinement y participer et en tirer parti.

68. Une délégation a fait remarquer qu'elle avait longtemps été opposée à l'idée d'un nouveau programme pour la Chine et que la législation actuellement en vigueur dans son pays l'obligeait à réduire ses contributions volontaires au FNUAP si le programme se poursuivait. Tout en reconnaissant le sérieux problème démographique de la Chine et l'importance de la planification familiale dans le développement de ce pays, la délégation s'est dite profondément préoccupée par des éléments de la politique familiale de la Chine qui allaient à l'encontre du consensus dégagé lors de la Conférence internationale sur la population et le



développement. La délégation a demandé à la Directrice exécutive de confirmer les cinq points ci-après : a) qu'il était bien entendu que les autorités des comtés visés par le projet étaient prêtes à respecter les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement et qu'on en aurait une attestation écrite; b) que le FNUAP débloquerait des fonds à condition que les quotas et les objectifs fixés concernant le nombre de naissances dans les comtés visés par le projet soient éliminés ou suspendus et qu'il appliquerait ce principe aux comtés visés par le projet où demeuraient en vigueur des sanctions juridiques ou administratives fondées sur la réglementation applicable à la planification familiale; c) que des mécanismes seraient mis en place pour empêcher ou détecter des pratiques coercitives dans des comtés bénéficiant d'une assistance du FNUAP, que des rapports réguliers seraient établis sur l'application de ce principe et que, de surcroît, des visites de suivi fréquentes et rigoureuses seraient effectuées par le FNUAP et des consultants indépendants; d) que des représentants du Conseil d'administration effectueraient des visites de suivi et d'évaluation dans tous les comtés visés par le projet; et e) que le FNUAP suspendrait ses activités dans les comtés où les principes directeurs du programme seraient violés et qu'il rendrait compte de ces violations au Conseil d'administration si rien n'était fait pour y remédier. La délégation a conclu en déclarant que de telles assurances permettraient au programme de démontrer clairement qu'une planification familiale librement consentie et non coercitive serait efficace et viable.

69. Deux délégations ont demandé à la Directive exécutive de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration des progrès réalisés dans l'exécution des grands éléments des programmes, notamment des progrès accomplis dans la réalisation des principes et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

70. La délégation chinoise a remercié toutes les délégations de leur soutien. Se félicitant de l'appui du FNUAP et de sa coopération efficace, elle a déclaré que le programme proposé était le fruit de trois années de consultations entre le Fonds et des entités chinoises. Formulé conformément aux principes de la Conférence internationale sur la population et le développement, le programme s'attacherait à fournir des services de santé en matière de reproduction et de planification familiale à des femmes vivant dans des zones déshéritées. La délégation a réitéré que 58 millions de personnes en Chine continuaient de vivre dans la pauvreté et que le nouveau programme aiderait les populations des zones déshéritées et mal desservies où les indicateurs sociaux et sanitaires étaient inférieurs aux moyennes nationales. Au cours de l'année écoulée, l'équipe de soutien national du FNUAP s'était rendue en Chine pour aider à recueillir des descriptifs de projet et à établir des mécanismes de suivi et d'évaluation du programme. La délégation chinoise a appelé l'attention sur le problème de la croissance démographique rapide que connaissait et continuerait de connaître la Chine dans les années à venir. À moins qu'on ne parvienne à stabiliser effectivement la croissance démographique excessive, la dégradation de l'écologie et de l'environnement serait inévitables dans les 12 prochaines années, ce qui menacerait la survie de la plupart des populations chinoises et compromettrait le développement socioéconomique durable du pays. En raison de sa forte base démographique, la croissance démographique annuelle nette de la Chine tournait toujours autour de 13 millions en dépit de la mise en oeuvre du programme de planification familiale. La délégation a noté l'incidence positive de la planification familiale sur le développement du pays et souligné que grâce au soutien et à la compréhension du peuple chinois, environ 300 millions de

naissances avaient pu être évitées depuis le lancement du programme de planification familiale dans les années 70, ce qui constituait une importante contribution à l'objectif global de stabilisation de la population mondiale. Sans la compréhension et le soutien plein et entier des populations, il n'aurait pas été possible d'enregistrer 300 millions de naissances de moins ces 20 dernières années.

71. Deux délégations ont formulé des observations au sujet du programme pour l'**Algérie**. La délégation algérienne a remercié chaleureusement le FNUAP d'avoir élaboré un programme d'aussi bonne qualité qui permettrait de répondre aux besoins de la population dans les domaines de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale. Elle a fait remarquer que deux rectificatifs devaient être apportés au document : le nombre moyen de personnes hébergées dans chaque logement s'élevait à 7,6 et non pas à 9,6 comme l'indiquait le paragraphe 5 dudit document et contrairement à ce qui était précisé au paragraphe 6, le taux national de fréquence de la contraception était de 57 % et non pas de 47 %. La même délégation a ajouté que la décision prise par le Conseil d'administration d'examiner simultanément les six programmes permettrait de gagner du temps et constituait une initiative méritoire. Une autre délégation a déclaré qu'elle attachait beaucoup d'importance au maintien de la présence du FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies en Algérie, insistant sur la nécessité d'adopter une politique qui puisse consolider les avantages acquis en matière d'égalité et d'équité entre les sexes (dont il est fait mention au paragraphe 13 du programme proposé). La même délégation a souligné qu'il était nécessaire de dispenser une formation au personnel local.

72. La délégation nicaraguayenne s'est félicitée du programme proposé pour le **Nicaragua** qui à son avis répondait aux besoins de la population, était conforme aux politiques gouvernementales et pouvait aider à lutter contre la pauvreté, à réduire les taux de mortalité maternelle et à améliorer l'état de santé des adolescents. Une autre délégation a déclaré que bien qu'ambitieux, ce programme répondait aux besoins de la population. La même délégation s'est étonnée que le pourcentage de stérilisations féminines pratiquées au Nicaragua soit si élevé alors qu'il existait des méthodes de contraception plus simples et prêtes à l'emploi. Une autre délégation a demandé des précisions sur le degré de coopération du Nicaragua avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) qui avait un programme sous-régional de santé en matière de reproduction.

73. La délégation égyptienne a déclaré qu'elle attachait une haute importance au problème de population tel qu'il est posé dans le programme proposé pour l'**Égypte**. Tout en confirmant qu'elle continuerait de coopérer pleinement avec le FNUAP, elle s'est déclarée extrêmement satisfaite des travaux de cet organisme. Une autre délégation a félicité le FNUAP de la teneur du programme et jugé encourageant que ce dernier doive être étendu à des groupes et à des régions défavorisés situés en dehors du Caire. Elle a également noté avec satisfaction qu'une attention spéciale serait accordée aux femmes, à la jeunesse et au problème de l'intégration des femmes, par la voie notamment de plans de développement communautaire intégrés axés sur les activités suivantes : programmes d'alphabétisation, allocation de microcrédits, soutien nutritionnel et formation à l'intégration de la dimension "femmes". La même délégation a demandé si certains des projets seraient exécutés par des organismes autres que le Ministère de la santé et de la population, comme les organisations non gouvernementales. Elle a également demandé comment le FNUAP prévoyait de concilier les différentes stratégies de programme touchant à la santé en matière de reproduction qui avaient été mises en oeuvre en Égypte.

74. Évoquant le programme sous-régional pour le **Pacifique**, une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que l'aide était en train de diminuer alors que dans la plupart des États de la sous-région, il était prévu que la population augmente de 25 à 50 % d'ici à l'an 2010. Notant que le montant des ressources financières allouées au titre du programme proposé avait diminué par rapport à celui qui avait été affecté aux programmes d'assistance antérieurs du FNUAP, la délégation a exprimé l'espoir qu'il serait possible, à mi-parcours, d'augmenter ce montant. Une autre délégation, tout en se félicitant des activités de consultation, de planification et d'assistance aux programmes menées par le FNUAP dans tous les pays bénéficiant d'un programme de pays, a indiqué que le Fonds devait entretenir des liens de collaboration plus étroits avec la Commission du Pacifique Sud et élargir ses consultations avec les gouvernements et les donateurs dans ce domaine. La même délégation a fait remarquer que le programme avait été exécuté moins rapidement qu'on aurait pu le souhaiter et qu'il fallait améliorer les modalités d'établissement de rapport. Elle a souligné qu'il importait d'assurer un suivi et une évaluation efficaces de toutes les directives du FNUAP et de se conformer à ces directives.

75. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a remercié toutes les délégations de leur appui aux six programmes. Elle a noté que le programme de pays proposé pour la **Chine** était le fruit de trois années de consultations et de négociations entre le Gouvernement et le Fonds. Elle a souligné que ce programme montrait que le Gouvernement chinois était désireux de mettre en oeuvre non seulement le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement mais aussi celui qui avait été adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Elle a déclaré que les gouvernements provinciaux et les autorités locales annonceraient qu'aucun quota ni pourcentage ne serait fixé dans les comtés où le programme serait mis en oeuvre et que cette décision serait consignée dans tous les documents relatifs aux projets. Elle a aussi pris acte de l'avis selon lequel le problème des sanctions administratives et légales devait être abordé et elle a informé les délégations que cette question avait été discutée avec les autorités chinoises. Elle a souligné que le programme proposé qui se fondait sur des choix librement consentis et faits en pleine connaissance de cause montrerait à quel point les approches volontaires pouvaient être utiles et efficaces. En tirant parti de l'expérience acquise, on étendrait par la suite ce type d'approche à l'ensemble du pays. La Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP et le Gouvernement surveilleraient conjointement le programme et qu'il y aurait des évaluations indépendantes. Elle a déclaré que dans l'hypothèse peu probable d'un retour aux quotas dans n'importe lequel des comtés où le projet devait être mis en oeuvre, le Fonds enquêterait sur la situation et aviserait le Conseil d'administration, comme il le ferait, le cas échéant, pour les autres pays. Elle a ajouté qu'elle serait heureuse de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration des aspects les plus importants des six programmes, notamment des progrès réalisés dans l'application des principes énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans la réalisation des objectifs visés au titre de ce programme.

76. Faisant le bilan de l'expérience acquise, la Directrice exécutive a précisé que chaque année, des fonctionnaires du FNUAP et des consultants indépendants procéderaient à la collecte de données et surveilleraient certains indicateurs de qualité. Des séminaires et des ateliers seraient organisés pour diffuser un peu partout dans le pays, en particulier dans les autres comtés et provinces, les enseignements tirés. La Directrice exécutive a souligné que le programme proposé s'inspirait de l'expérience acquise durant les précédents programmes

d'assistance du Fonds à la Chine. La Banque mondiale avait fait le bilan et tiré parti des succès remportés par le programme antérieur du FNUAP. La Directrice exécutive a ajouté que le Gouvernement chinois était prêt à accueillir des missions sur le terrain et que le Fonds aiderait à organiser de telles visites. Elle assurée les délégations que l'on s'efforcerait d'annoncer ces visites avec suffisamment de préavis. Abordant la question des données contenues dans le programme proposé pour l'Algérie, elle a fait remarquer que l'obtention de données à jour et précises posait souvent des problèmes et qu'un surcroît d'efforts s'imposait dans ce domaine. Elle a exprimé l'espoir que des données fiables et à jour pourraient être obtenues dans le cadre du suivi des travaux de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services de base pour tous ainsi que par la voie d'autres mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement.

77. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a noté l'importance que les autorités chinoises accordaient aux principes énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ajoutant que la participation des communautés, notamment à la base, faisait partie intégrante du programme proposé. Il a déclaré qu'alors que le montant de l'aide accordée au titre du précédent programme pour le **Pacifique** s'était élevé à 2,6 millions de dollars par an, celui de l'assistance fournie au titre du nouveau programme se chiffrait à 2,5 millions de dollars par an, dans le cadre de la nouvelle approche adoptée par le Fonds en ce qui concerne l'allocation de ressources aux programmes, que le Conseil d'administration avait approuvée à sa deuxième session ordinaire de 1996 (voir décision 96/15). Le programme avait été doté de 2,8 millions de dollars qui provenaient de sources multilatérales. Répondant à l'observation faite à propos des consultations avec la Commission du Pacifique Sud, le Directeur de la Division a précisé qu'à la suite de certains transferts de personnel, le rythme de ces consultations s'était quelque peu ralenti mais que récemment des contacts réguliers avaient repris et permis aux 14 pays de la sous-région de s'entendre, en décembre 1997, sur un questionnaire commun et une méthodologie commune pour la conduite de leurs recensements.

78. Répondant à la question qui avait été posée au sujet du pourcentage élevé de stérilisations féminines pratiquées au **Nicaragua**, la Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a indiqué que ce chiffre mettait en évidence l'insuffisance des services de santé en matière de reproduction et de planification familiale dans le pays. Elle a ajouté que si les femmes pouvaient avoir accès à d'autres méthodes de contraception, elles s'en serviraient. Il arrivait fréquemment que, dans les campagnes, les femmes aient sept enfants avant de se faire stériliser. Le FNUAP finançait des travaux de recherche consacrés au problème des stérilisations dont la réalisation avait été confiée à une ONG et dont les résultats seraient diffusés. La Directrice exécutive a assuré les délégations que des liens avec l'Organisation panaméricaine de la santé et avec d'autres organismes s'instaureraient au niveau local.

79. L'administrateur chargé de la Division des États arabes et de l'Europe a déclaré qu'en **Égypte**, le Fonds s'efforçait en collaboration avec certains partenaires du Groupe consultatif mixte des politiques et certains donateurs de faciliter l'intégration de la dimension "femmes" dans tous les plans et toutes les stratégies adoptés par le Gouvernement, et en particulier de faire en sorte que les notions de parité entre les sexes et de santé en matière de reproduction soient prises en considération dans les nouveaux programmes de population et de peuplement. Dans le cadre du programme proposé, des activités conjointes et

complémentaires seraient entreprises de concert avec certains donateurs. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, le Gouvernement égyptien et les ONG travaillaient en étroite collaboration. Un élément qui méritait d'être mentionné était le plan d'action stratégique du Ministère de la santé et de la population qui visait à améliorer la qualité des soins et à la mise en oeuvre duquel les ONG étaient pleinement associées. En outre, le FNUAP a prêté son soutien, de concert avec d'autres donateurs, à un mécanisme général (la Commission d'ONG pour le développement et la population) visant à renforcer les capacités des ONG locales qui s'occupent de questions de population et des problèmes propres aux femmes pour permettre à ces dernières de participer à la mise en oeuvre du programme national de population et de santé.

80. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes nationaux et sous-régionaux suivants : Paraguay (DP/FPA/CP/195); Chine (DP/FPA/CP.196); Nicaragua (DP/FPA/CP/197); Égypte (DP/FPA/CP/198); Algérie (DP/FPA/CP/199); et sous-région du Pacifique (DP/FPA/CP/200); il a aussi demandé à la Directrice exécutive de lui rendre compte régulièrement de l'exécution des principaux éléments des programmes susmentionnés, en particulier des progrès réalisés dans l'application des principes énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et la réalisation des objectifs visés au titre de ce programme.

81. Après l'adoption de cette décision, la délégation japonaise a pris la parole pour dire combien elle appréciait l'hommage chaleureux que la Directrice exécutive avait rendu à l'action de son gouvernement. Elle s'est également félicitée de ce que la Directrice exécutive ait été priée de faire régulièrement rapport au Conseil d'administration et elle a indiqué que les visites sur place étaient très utiles. Elle a invité le Fonds à informer les membres du Conseil d'administration des dates auxquelles les futures missions d'enquête sur la population des pays auraient lieu.

#### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

#### IV. PNUD 2001

##### État d'avancement du processus PNUD 2001

82. L'Administrateur a fait un rapport oral sur l'état d'avancement de l'initiative PNUD 2001. Son exposé a porté sur trois questions : renforcement des bureaux de pays; amélioration de l'efficacité et refonte des procédures; et transformation du PNUD en une organisation qui ne cesse d'évoluer.

83. L'Administrateur a expliqué que la nouvelle structure matérielle et financière du PNUD avait permis de regrouper la planification et la gestion des ressources en un bureau unique. Le recrutement de consultants à moyen et à long terme au niveau des pays a été délégué aux bureaux de pays. Le Groupe d'appui aux opérations a aidé l'Administrateur associé à coordonner le travail des bureaux régionaux. Le Groupe a contribué à débloquer certaines questions comme la révision des directives relatives à l'exécution nationale. En outre, un nouveau manuel de programmation simplifié sera publié sur CD-ROM au début de 1998.

84. Un séminaire des cadres supérieurs a été organisé en octobre 1997 pour définir les responsabilités liées à l'exécution et à l'appui des bureaux de pays. Cette réunion a permis de préciser quelles seraient les unités chargées

des divers éléments du plan de mise en oeuvre et d'intégrer ces éléments dans des accords appelés à devenir l'un des principaux instruments de rationalisation de l'organisation en vue d'en renforcer l'efficacité et l'efficience. Ces accords définissent les grandes initiatives dont les gestionnaires auront à rendre compte et comportent des indicateurs de résultats quantifiables. Signés entre les directeurs de bureaux ou d'unités et l'Administrateur d'une part, et entre les directeurs régionaux et les représentants résidents d'autre part, ces accords, qui porteront sur les résultats des bureaux de pays, l'impact des programmes et la gestion du personnel, constitueront l'épine dorsale du nouveau plan général du PNUD.

85. L'Administrateur a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le document intitulé "Measuring and Managing Results: Lessons for Development Cooperation", portant sur les expériences de diverses organisations dans le domaine de l'évaluation des résultats qui a été publié par le PNUD et l'Agence suédoise de développement international.

86. Il a expliqué que la mise en oeuvre de l'obligation redditionnelle était conditionnée par l'initiation des vérificateurs des comptes et des gestionnaires aux techniques d'évaluation et de maîtrise des risques et a précisé à cet égard qu'une action de formation allait être entreprise incessamment. La première série d'unités de ressources sous-régionales était mise en place au Liban, au Pakistan, dans la République slovaque, en Thaïlande, à la Trinité-et-Tobago et au Zimbabwe. Le PNUD oeuvrait à affiner davantage son cadre de développement humain durable. Le Comité exécutif élargi, principal organe directif du PNUD qui réunit désormais chaque année 10 représentants résidents, a été le principal mécanisme de mise en oeuvre du changement.

87. L'Administrateur a remercié les pays donateurs qui ont fourni des fonds pour la mise en oeuvre du changement au PNUD, notamment les Gouvernements danois, suédois et britannique.

88. En conclusion, il a déclaré que les leçons tirées de la gestion du changement seraient consignées dans la brochure d'information sur le changement qui serait disponible sur le réseau Intranet. Cette brochure permettrait aux bureaux de pays d'échanger leurs idées quant au moyen de faire du PNUD une organisation de développement reconnue pour sa spécialisation, son efficacité et son efficience qui lui permettraient de gagner la confiance de ses partenaires et de continuer à se développer. Il a rendu hommage à l'excellent travail fourni par le personnel du PNUD qui aurait oeuvré dans des conditions difficiles.

89. Une délégation a noté que les progrès de plus en plus nets étaient réalisés dans la gestion du changement grâce à la décentralisation et au renforcement des programmes de pays et qu'il importait de mettre au point des critères d'évaluation des résultats, notamment au niveau des pays.

90. Une autre délégation, dont le gouvernement avait apporté une contribution à la gestion du changement, a déclaré que celle-ci devait avoir davantage d'impact, notamment au niveau des pays, et a ajouté que les activités d'évaluation devaient être développées et que les indicateurs de performance devraient faire l'objet de discussions bilatérales.

91. Les délégations ont demandé l'établissement d'un rapport écrit comprenant un bref résumé portant sur le programme de gestion du changement et les futurs plans ainsi qu'une évaluation des progrès réalisés.

92. Elles se sont félicitées du processus de renforcement de l'obligation redditionnelle et ont proposé qu'un représentant du personnel participe aux débats sur la gestion du changement à la troisième session ordinaire de 1998.

93. L'Administrateur a remercié les orateurs pour leur soutien. Il a informé le Conseil d'administration qu'un rapport écrit sur la gestion du changement serait présenté à la session annuelle de 1998 et que cette question s'inscrirait dans le cadre général de la réforme de l'ONU. Il a indiqué que des indicateurs de performance étaient actuellement mis au point pour déterminer notamment l'impact du développement au niveau des pays. Le PNUD collaborait avec les partenaires au développement pour mettre au point des mesures visant à améliorer l'efficacité et, comme l'avait proposé une délégation, il indiquerait dans ses futurs rapports les problèmes qui entravaient la gestion du changement.

94. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral de l'Administrateur sur la gestion du changement.

#### Recentrage des programmes

95. L'Administrateur a fait quelques brèves remarques liminaires sur ce point.

96. L'Administrateur assistant du Bureau des politiques du développement et des évaluations a présenté le rapport de l'Administrateur sur le recentrage de l'action du PNUD (DP/1998/5).

97. Un grand nombre de délégations ont accueilli avec satisfaction le document, les remarques liminaires ainsi que le processus de consultation qui avait abouti à l'examen de ce point par le Conseil d'administration. Si, de manière générale, on s'est félicité des progrès réalisés dans le recentrage des programmes, certaines délégations ont toutefois estimé qu'il fallait veiller à indiquer avec précision la manière dont serait mis en oeuvre le processus de recentrage.

98. Les délégations ont, de manière générale, accueilli avec satisfaction les principes directeurs du recentrage de l'action du PNUD énumérés dans le document DP/1998/5. Certains orateurs ont souligné la nécessité d'appliquer ces principes aussi bien aux activités de base qu'aux activités non essentielles. Plusieurs délégations ont fait valoir que les cadres de coopération aux niveaux national, régional et mondial devaient être conformes aux principes directeurs. Une délégation a proposé d'inclure dans chaque cadre de coopération de pays quatre à six catégories de service dont l'impact pourrait être quantifié. Une autre délégation a déclaré qu'il pourrait s'avérer difficile de respecter tous les principes directeurs et qu'il faudrait parfois tenir compte de la situation particulière du pays.

99. Le Conseil d'administration a examiné la liste des principaux services de développement figurant dans le document DP/1998/5. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité d'adapter ces services aux demandes des pays bénéficiaires en tenant compte des spécificités locales. La plupart des délégations ont estimé que la liste des principaux services de développement figurant dans le

document était présentée à titre indicatif et était donc appelée à être modifiée avec le temps.

100. Les orateurs ont souligné que le PNUD devait rester attaché à son objectif d'élimination de la pauvreté, notamment dans les pays à faible revenu, en mettant l'accent sur ses principaux domaines d'intervention. De nombreuses délégations ont mis en relief les avantages comparatifs du PNUD en matière de coopération pour le développement mais certaines d'entre elles ont précisé que le PNUD devait définir clairement sa mission. Compte tenu de la nature évolutive de la coopération pour le développement, le PNUD devait adapter et normaliser en permanence son cadre d'action, notamment en assurant le suivi des conférences de l'ONU, en éliminant certains programmes et en évitant le double emploi. En outre, il devait être capable d'intervenir efficacement en toutes circonstances et jouer un rôle catalyseur et novateur. Plusieurs orateurs ont engagé le PNUD à continuer d'affiner le contenu de ses programmes dans les années à venir. D'autres ont mis en garde contre un excès de recentrage qui risquerait de restreindre la coopération du PNUD avec les pays bénéficiaires.

101. Certains orateurs ont souligné que le PNUD avait un rôle décisif à jouer dans les activités opérationnelles liées à la réforme de l'ONU et ont relevé à cet égard que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement constituait un excellent moyen de coordination au niveau des pays. Ils ont également demandé au PNUD de mieux faire connaître ses réalisations.

102. Une délégation a souligné la nécessité de mettre en place le personnel nécessaire pour prendre en charge les activités liées aux principaux domaines d'intervention. Elle s'est félicitée de l'intention de l'Administrateur de publier une directive à l'intention des bureaux de pays aux fins d'application du document d'orientation.

103. Plusieurs délégations ont réclamé des éclaircissements sur certains aspects du document. L'une d'elles a demandé comment le PNUD entendait compléter le travail des autres organismes des Nations Unies et celui de la Banque mondiale. Une délégation a invité le PNUD à coopérer avec les institutions spécialisées dès le début de l'élaboration des projets. On a demandé de préciser comment les principes directeurs du document seraient mis en oeuvre et en particulier si ces principes s'appliqueraient aux cadres de coopération de pays déjà approuvés.

104. On a également posé des questions sur le rôle du PNUD s'agissant des débats sur l'eau de 1998 de la Commission du développement durable et des problèmes de la dette des pays bénéficiaires. Certaines délégations ont appuyé les interventions du PNUD visant à favoriser le commerce et l'investissement dans les pays les moins avancés.

105. L'Administrateur a indiqué que le document avait été mis au point à la suite de consultations et que les observations faites par les délégations à la session en cours avaient été notées. Répondant à certaines remarques selon lesquelles le document n'était pas très explicite quant à la manière dont le recentrage serait réalisé, il a indiqué que cette opération avait été entreprise au niveau des pays et que les stratégies utilisées avaient varié d'un pays à l'autre. L'accent serait mis sur le recentrage des activités relevant des cadres de coopération de pays. L'Administrateur a précisé que le recentrage des programmes était un processus de longue haleine et que, comme dans toute grande organisation, les résultats n'apparaîtraient qu'au bout d'un certain temps. En ce qui concernait les cadres de coopération existants, les principes directeurs



avaient été dans une certaine mesure pris en compte dans le cadre de l'examen interne préliminaire. L'examen triennal des activités opérationnelles de 1998 serait également l'occasion d'affiner le recentrage des programmes. En réponse à une question, l'Administrateur a indiqué que le PNUD avait renforcé son appui aux activités d'évaluation de la pauvreté au niveau national. Il a ajouté que le Groupe des organismes de développement des Nations Unies examinait la mise en place d'un cadre d'action pour le système des Nations Unies créé sur l'élimination de la pauvreté afin d'harmoniser les activités dans ce domaine. Une certaine souplesse étant nécessaire, il a déclaré que, loin d'être restrictive, la liste des principaux services de développement précisait les domaines de compétence où le PNUD pourrait offrir des services de qualité. Il a indiqué qu'il existait un certain nombre de domaines spécifiques où le PNUD souhaiterait continuer d'intervenir, comme par exemple la sécurité alimentaire, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le fait d'avoir limité la liste à 20 domaines représentait un grand pas en avant. L'Administrateur a mis en relief les progrès réalisés depuis la fin du cinquième cycle de programmation : le PNUD a renforcé son efficacité et mieux ciblé ses activités. Les prochaines mesures consisteraient à mieux faire connaître le processus de recentrage des activités et à rendre les directives opérationnelles.

106. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a déclaré que les domaines de compétence du personnel seraient redéfinis dans le cadre du recentrage de l'action du PNUD. À cet égard, des modèles de profils de postes étaient mis au point, de nouvelles mesures d'évaluation des résultats seraient introduites, les capacités de gestion seraient renforcées et des actions de formation seraient entreprises.

107. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques, du développement et des évaluations a déclaré que le caractère multidimensionnel de la pauvreté justifiait la multiplicité des services de développement existants mais que des stratégies spécifiques seraient mises au point et, après une analyse de la pauvreté au niveau des pays, il serait possible de cibler les activités. La liste des principaux services de développement était appelée à évoluer avec le temps en fonction de la situation. L'Administrateur assistant a souligné que le premier principe directeur, à savoir la maîtrise nationale, était prépondérant et devrait répondre aux préoccupations exprimées par les délégations au sujet du deuxième principe. Elle a confirmé que les principes directeurs s'appliquaient à tous les types de financement ainsi qu'aux cadres de coopération aux niveaux national, régional et mondial. Certains principes directeurs étaient déjà opérationnels et le processus de mise en oeuvre se poursuivait dans le cadre des procédures existantes en matière de formulation des programmes, d'examen et d'allocation de fonds. Soulignant qu'il s'agissait d'un processus progressif, l'Administrateur assistant a exprimé le souhait de voir les consultations se poursuivre avec le Conseil d'administration.

108. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

98/1. Recentrage de l'action du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le recentrage de l'action du PNUD (DP/1998/5) et des observations formulées à ce sujet;

2. Réaffirme que la fourniture d'une assistance aux pays bénéficiant de programmes qui s'efforcent de parvenir à un développement humain durable, répondant à leurs programmes et priorités nationaux en matière de développement, devrait rester l'objectif prioritaire du Programme des Nations Unies pour le développement, et que cette assistance devrait être adaptée aux besoins, souple et fondée sur les plans et priorités de développement des pays concernés et les priorités définies par le Conseil d'administration;

3. Réaffirme la neutralité, le multilatéralisme et l'universalité du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. Souligne qu'une action cohérente et bien centrée est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés en ce qui concerne l'impact, la durabilité, l'efficacité et l'efficacité de l'action menée par le Programme des Nations Unies pour le développement au niveau des pays et que l'adoption de l'approche-programme devrait se traduire par des interventions moins nombreuses mais de plus grande envergure, tout en permettant au Programme d'aider les pays bénéficiaires à lancer et à diriger des projets novateurs;

5. Prie le Programme des Nations Unies pour le développement de développer encore davantage ses compétences techniques pour pouvoir aider les pays bénéficiaires de programmes à renforcer leurs capacités en vue d'éliminer la pauvreté et de promouvoir la participation de la population au développement;

6. Souligne que si le rôle qui incombe au Programme des Nations Unies pour le développement dans chaque pays bénéficiant d'un programme et au niveau mondial est clairement défini, il sera plus facile de mobiliser des ressources en faveur du Programme;

7. Est conscient de l'effort en cours au sein du Programme des Nations Unies pour le développement pour identifier une liste indicative des services de base pour le développement;

8. Prie le Programme des Nations Unies pour le développement de coopérer au maximum avec tous les acteurs dans le domaine de la coopération au développement, en particulier les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, afin de favoriser la synergie, d'éviter les doubles emplois et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles;

9. Souscrit sur cette base aux principes directeurs énoncés aux paragraphes 20 à 40 du document DP/1998/5;

10. Décide que ces principes devraient être appliqués à tous les cadres de coopération, aux niveaux national, régional et mondial, ainsi qu'à leurs éléments, en tenant compte des conditions propres aux pays bénéficiaires, que le financement soit assuré au moyen de ressources de base ou d'autres ressources;

11. Prie l'Administrateur de mettre en oeuvre les principes directeurs, notamment un mécanisme d'application, de mesure d'impact et d'évaluation, et de les incorporer au nouveau manuel de programmation du Programme des Nations Unies pour le développement;

12. Prie l'Administrateur de veiller à ce qu'à partir de la première session ordinaire de 1999, la présentation au Conseil d'administration des cadres de coopération aux niveaux national, régional et mondial, de même que les

examens et les évaluations desdits cadres, soient structurés de manière à faire apparaître clairement la façon dont chacun des principes directeurs est appliqué;

13. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa session annuelle de 2000 de tous les aspects des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des principes directeurs, notamment le mécanisme d'application, de mesure de l'impact et d'évaluation.

23 janvier 1998

## V. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

### A. Cadres de coopération de pays

109. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération de pays (CCP) pour l'Algérie (DP/CCF/ALG/1), le Cap-Vert (DP/CCF/CVI/1), les îles Cook (DP/CCF/CKI/1), le Ghana (DP/CCF/GHA/1), le Guatemala (DP/CCF/GUA/1), la Jamahiriya arabe libyenne (DP/CCF/LIB/1), le Nicaragua (DP/CCF/NIC/1), la République de Corée (DP/CCF/ROK/1) et Tokélaou (DP/CCF/TOK/1). Il a également approuvé la deuxième prolongation du sixième programme du Kenya (DP/CP/KEN/6/EXTENSION II).

110. À la suite d'une demande que sept de ses membres ont faite par écrit, le Conseil d'administration a examiné le premier CCP pour le Mozambique.

#### Premier cadre de coopération pour le Mozambique (DP/CCF/MOZ/1)

111. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le premier CCP pour le Mozambique (DP/CCF/MOZ/1) en indiquant ses principales caractéristiques. Elle a fait observer que le Mozambique, un des pays pilotes du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, avait réussi à aller au-delà du CCP et d'autres documents relatifs à des programmes de pays établis par des organismes des Nations Unies afin de consolider et de rationaliser la coopération dans le secteur du développement. Le CCP avait été utilisé dans le contexte du plan-cadre pour orienter l'équipe de gestion de pays et structurer les objectifs stratégiques fixés pour l'ensemble du système dont relevaient les priorités du PNUD en matière de programmation.

112. Le représentant du Mozambique a déclaré que le CCP était le fruit d'une collaboration entre tous les intéressés, à savoir le PNUD, les institutions gouvernementales, les partenaires en matière de coopération et la société civile. Pendant l'élaboration du CCP, le rôle des institutions gouvernementales avait principalement consisté à définir les priorités, à déterminer les besoins en coordination et à mener des consultations intensives avec le bureau du PNUD au Mozambique. La méthodologie adoptée, axée sur l'application de programmes et l'exécution nationale, visait à consolider le droit de propriété en renforçant les capacités. Le programme permettrait au Gouvernement de passer de la guerre à la paix, d'une situation d'urgence à une période de relèvement et de développement, d'un régime à parti unique à un système électoral pluraliste, et de l'instabilité à la stabilité. Grâce au CCP, le Gouvernement et tous ses partenaires, notamment les organismes des Nations Unies, pourraient veiller à ce que les ressources du PNUD appuient les efforts de développement déployés par le Mozambique et son peuple.

113. De nombreuses délégations ont présenté le CCP comme étant un bon exemple des activités menées par le PNUD afin de faciliter le passage d'une situation d'urgence intervenant après un conflit à une période de relèvement et de développement. Elles ont en outre soulevé les questions suivantes aux fins d'examen : domaines d'action prioritaires du CCP; coordination; décentralisation et responsabilités; évaluation et suivi; exécution des programmes; élimination de la pauvreté, harmonisation, bonne conduite des affaires publiques; avantage comparatif du PNUD; collaboration interinstitutions, notamment en ce qui concerne le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; coopération régionale; et mobilisation et utilisation des ressources de base et autre ressources du PNUD.

114. Plusieurs délégations ont fait observer qu'il était important, par souci d'efficacité, que le programme ne porte que sur quelques secteurs d'action soigneusement choisis. Les activités prévues dans ces secteurs, telles que les interventions du PNUD visant à éliminer la pauvreté, auraient pu être mieux décrites dans le document, tout comme aurait pu l'être l'avantage comparatif du PNUD par rapport à d'autres organismes dirigeant des programmes au Mozambique, notamment les institutions issues des Accords de Bretton Woods et d'autres organismes des Nations Unies tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé. La possibilité d'utiliser le plan-cadre pour mieux définir les rôles des divers organismes a été prise en compte.

115. Des délégations ont fait remarquer qu'il faudrait établir un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports approprié pour veiller à la transparence du programme, relativement vaste, mis en place au Mozambique, en particulier celle des activités financées à l'aide de ressources affectées à des fins spéciales. Les représentants de certaines délégations ont indiqué qu'ils souhaiteraient voir le PNUD jouer un plus grand rôle dans l'amélioration de la gestion des affaires publiques, la réforme du secteur public et le débat concernant la stratégie à adopter. Une délégation a fait observer que, d'après le CCP, les besoins en coopération technique étaient importants, et qu'il serait donc utile d'établir une annexe qui ferait le point de l'état d'avancement des programmes et contiendrait également d'autres renseignements (détail des ressources affectées au programme et nature du financement). Cette formule s'appliquerait non seulement au CCP pour le Mozambique, mais à tous les cadres de coopération de pays.

116. Certaines délégations ont appelé l'attention sur l'importance de questions interdisciplinaires telles que l'environnement, le VIH/sida et les femmes. D'autres ont indiqué que le Mozambique était l'un des pays qui bénéficiaient en priorité de l'aide bilatérale de leur gouvernement. Il a été avancé que le PNUD devait jouer un rôle plus important et plus actif dans les efforts qui étaient déployés pour améliorer davantage la coordination entre donateurs. Le principe de "partenariats intelligents" entre toutes les parties participant à la conception, à l'exécution et à la gestion des activités menées au titre des programmes a été accueilli favorablement.

117. Des délégations ont insisté sur l'importance de la coopération régionale avec les institutions sous-régionales, par exemple pour aider la Communauté de développement de l'Afrique australe à renforcer l'intégration des marchés régionaux et pour mettre à profit des projets pouvant donner des résultats rapides et concrets.

118. Le Directeur général du Service chargé de la coopération multilatérale au Ministère mozambicain des affaires étrangères a réaffirmé que le CCP était le fruit d'une collaboration entre un grand nombre de partenaires. Il a fait observer qu'il était nécessaire de mieux cibler le programme et d'aborder des questions telles que l'évaluation, l'exécution nationale, le rôle et le coût de la coopération technique, l'utilisation des ressources affectées à des fins spéciales et l'établissement de rapports à ce sujet, et la réforme du secteur public. Les examens annuels et à mi-parcours seraient le cadre idéal pour évaluer, entre autres, l'application du programme.

119. L'Administratrice assistance et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique et le Représentant résident adjoint du PNUD au Mozambique ont répondu aux questions posées pendant les discussions. Ils ont fait remarquer que les groupes de travail thématiques, les efforts visant à renforcer et à orienter les activités du réseau de coordonnateurs résidents, et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement étaient des exemples des nombreux mécanismes mis en place pour faire en sorte que tous les programmes et projets relevant du CCP soient bien coordonnés et axés sur la participation. Ils ont assuré le Conseil d'administration que toutes les vues exprimées par les délégations avaient été dûment notées. Ces vues seraient pleinement prises en compte lors de l'élaboration des plans généraux des programmes, élément plus détaillé et plus approfondi de la conception de certains programmes au titre du cadre de coopération, comprenant l'incorporation de questions interdisciplinaires aux activités prévues, et lors de l'établissement, du suivi et de l'évaluation du CCP pendant les examens annuels, ce qui était une innovation pour le Mozambique, et l'examen du programme à mi-parcours. Les examens annuels, auxquels participeraient un large éventail de partenaires de développement, serviraient à évaluer systématiquement l'incidence des interventions du PNUD, ce qui expliquait la mise au point d'indicateurs et de critères.

120. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Mozambique (DP/CCF/MOZ/1).

#### B. Assistance au Myanmar (DP/1998/11)

121. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/1998/11). Cette note avait été établie afin de déterminer la mesure dans laquelle l'assistance au Myanmar continuait de répondre aux dispositions des décisions 93/21 et 96/1 du Conseil d'administration. L'Administrateur a indiqué qu'une équipe indépendante composée de six experts internationaux de haut niveau avait effectué une mission d'évaluation au Myanmar du 24 août au 13 septembre 1997, et que le rapport de l'équipe avait été mis à la disposition des membres du Conseil d'administration. Des renseignements supplémentaires avaient été fournis au cours d'une séance d'information informelle tenue le 21 janvier 1998. L'équipe a évalué les résultats de la poursuite de l'Initiative pour le développement humain, dégagé les enseignements que l'on pouvait en tirer et déterminé la mesure dans laquelle les projets liés à la poursuite de l'Initiative continuaient de répondre aux dispositions des décisions pertinentes du Conseil d'administration. Faisant référence aux conclusions et recommandations du rapport d'évaluation, l'Administrateur assistant a déclaré que l'Initiative pour le développement humain, modèle en évolution, s'était révélée efficace pour lutter contre la pauvreté à l'échelon local, sans exclusion ni discrimination. Les projets entrepris au titre de la

poursuite de l'Initiative étaient exécutés par des institutions spécialisées des Nations Unies, en coopération avec des organisations non gouvernementales internationales et nationales. Les ONG continuaient de jouer un rôle important dans les efforts qui étaient déployés pour exécuter les projets et faciliter la participation des collectivités à l'échelon local. Les missions diplomatiques établies à Yangon étaient tenues au courant de la situation par le Représentant résident et le Coordonnateur résident du PNUD, et des visites périodiques sur les sites des projets consacrés à la poursuite de l'Initiative avaient été organisées pour permettre à des diplomates d'observer eux-mêmes les activités entreprises par le PNUD à l'échelon local. Quatre visites de ce type avaient été mises sur pied en 1997 à l'intention de 32 diplomates de rang élevé représentant 24 pays. Le Représentant résident et de hauts responsables du PNUD continuaient d'organiser des réunions d'information périodiques destinées à la société civile.

122. L'Administrateur assistant a assuré les membres du Conseil d'administration que le suivi des projets liés à la poursuite de l'Initiative continuait de bénéficier de l'attention voulue. Outre l'établissement de mécanismes de suivi et d'évaluation complets, deux agents internationaux spécialisés dans ce domaine avaient été recrutés à temps plein pour que les deux fonctions soient assurées sur une base continue.

123. Plusieurs délégations ont fait observer que leurs ambassades à Yangon avaient approuvé les activités communautaires que le PNUD menait au Myanmar en vue de poursuivre l'Initiative. Le PNUD a été encouragé à étudier la possibilité d'élargir davantage la portée géographique de ses activités, notamment par l'élaboration d'un programme de réadaptation et de réintégration des personnes rentrant dans l'État de Rakhine, et à poursuivre ses efforts visant à améliorer les modes de subsistance dans les villages et les collectivités, conformément aux décisions 93/21 et 96/1 du Conseil d'administration. Une délégation s'est enquis des modalités de sélection et de recrutement du personnel local et a souligné qu'il fallait oeuvrer en faveur d'une transparence maximale et assurer la promotion des programmes. Une autre délégation, appuyée par plusieurs autres, a présenté l'Initiative pour le développement humain comme étant un modèle qui permettait de lutter efficacement contre la pauvreté et qui pourrait être reproduit dans d'autres pays. Une délégation a fait remarquer que la durabilité était un objectif important qui était parfois difficile à réaliser; il faudrait toutefois prendre des dispositions à cette fin au moment de la conception du futur programme. Une délégation a demandé des précisions sur la façon dont le PNUD s'était occupé de la question de l'éducation et de la formation abordée au paragraphe 10 du document DP/1998/11, autrement dit les mesures adoptées pour remédier au faible taux de fréquentation scolaire. Une autre délégation a proposé que l'on envisage de recruter un anthropologue spécialiste du développement pour évaluer les effets que les projets avaient sur les structures et la dynamique des villages et que l'on établisse un rapport sur les incidences des projets consacrés à la poursuite de l'Initiative. L'accent a été mis sur la coordination entre les organismes des Nations Unies opérant au Myanmar. Plusieurs délégations ont fait observer qu'il importait d'assurer le suivi des activités du PNUD et de respecter les dispositions des décisions 93/21 et 96/1 du Conseil d'administration. Un certain nombre de délégations ont chaleureusement félicité le PNUD pour le succès des activités de développement qu'il avait menées au Myanmar dans des conditions difficiles.

124. L'Administrateur assistant et le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le Représentant résident et le Coordonnateur résident du PNUD ont répondu aux déclarations des délégations. Ils ont assuré ces dernières que des méthodes, des structures et des mécanismes modernes avaient été utilisés pour subvenir efficacement aux besoins des plus démunis, sans exclusion ni discrimination. Ces méthodes, structures et mécanismes seraient perfectionnés pour améliorer l'exécution des projets, et des rapports seraient établis pour évaluer leurs effets sur certaines activités liées à la poursuite de l'Initiative à l'échelon local. Le recrutement d'un anthropologue spécialiste du développement était à l'étude. Le Représentant résident et le Coordonnateur résident du PNUD ont rassuré les membres du Conseil que le choix et le recrutement, à tous les niveaux, des effectifs travaillant sur les projets consacrés à la poursuite de l'Initiative se faisaient conformément aux procédures de recrutement du PNUD et de l'Organisation des Nations Unies. S'agissant de la coordination entre institutions spécialisées des Nations Unies, le Coordonnateur résident rencontrait régulièrement ses collègues des organismes des Nations Unies opérant au Myanmar pour débattre de procédures communes et de la programmation conjointe des activités. Les institutions spécialisées des Nations Unies ont ainsi collaboré à l'élaboration d'une procédure pour appuyer un programme de réadaptation et de réintégration des personnes rentrant dans l'État de Rakhine, situé dans le nord du pays. En ce qui concernait la durabilité, le PNUD a continué de coopérer étroitement avec des organisations communautaires afin de renforcer les capacités à l'échelon local. Des petits projets relatifs à l'infrastructure, tels que la construction de ponts au-dessus de cours d'eau, ont été mis sur pied et exécutés par les collectivités mêmes, avec l'appui du PNUD.

125. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar, publié sous la cote DP/1998/11, et décidé d'examiner, à sa session annuelle de 1998, une proposition tendant à ce que le PNUD continue d'aider le Myanmar conformément aux décisions 93/21 et 96/1 du Conseil d'administration.

### C. Stratégies d'exécution des cadres de coopération régionale

#### Remarques d'ordre général

126. Les délégations ont soulevé des questions générales concernant la collaboration avec les institutions régionales, d'autres organismes des Nations Unies et les institutions issues des accords de Bretton Woods; l'élaboration de critères de résultat et la mise en place d'un suivi; la valeur intrinsèque des activités du PNUD et l'intérêt que présente ce dernier au regard de ses rôles multiples dans les régions; et la possibilité que certaines activités régionales soient mieux menées à l'échelon national, notamment par le biais des CCP.

#### Afrique

127. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a rappelé les consultations poussées qui avaient précédé la formulation du premier cadre de coopération régionale. Elle a ensuite présenté le document concernant la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régionale pour l'Afrique (DP/1998/6), en insistant sur le fait que les stratégies d'appui définies dans ledit document permettraient aux pays, aux

organisations intergouvernementales, aux ONG et au secteur privé de tendre vers l'objectif de l'élimination de la pauvreté et du développement durable.

128. La plupart des délégations sont convenues que la stratégie d'exécution marquait un progrès sensible par rapport au premier cadre de coopération régionale (DP/RCF/RBA/1) et que les recommandations figurant dans la décision 97/9 du Conseil d'administration avaient été suivies à la lettre. Certaines délégations ont fait allusion au problème de la collaboration régionale, des critères de résultat et du suivi des opérations menées, de la valeur intrinsèque des activités du PNUD et de sa capacité d'endosser une multiplicité de rôles à l'échelon national. L'une des délégations a remarqué que la collaboration avec les organisations bilatérales aurait dû être abordée dans le document. La coopération avec la Commission économique pour l'Afrique a été jugée importante.

129. Certaines délégations ont estimé que les critères de résultat et les indicateurs d'effets auraient pu être plus explicites et plus aisés à évaluer. Les critères de résultat définis dans la partie du document consacrée au pluralisme et à la démocratisation, à savoir plus de stabilité dans les pays concernés par le programme, ont fait l'objet d'une mention spéciale : l'une des délégations a jugé ces critères trop flous et difficiles à utiliser en tant qu'indicateurs d'effets mesurables. Une autre délégation a déclaré qu'il serait utile de concevoir des critères pour les pays concernés par les interventions ainsi que pour les ONG faisant fonction d'agents d'exécution.

130. Des délégations ont fait remarquer que certaines des activités évoquées dans le document gagneraient à être abordées dans le contexte des CCP. Elles ont cité par exemple les activités menées dans le domaine de la conduite des affaires publiques, du microcrédit et des études prévisionnelles nationales portant sur le long terme. Certaines délégations se sont également interrogées sur le lien existant entre la stratégie d'exécution du cadre de coopération régionale et l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique.

131. Plusieurs délégations ont évoqué la nécessité d'établir des priorités pour les actions à mener. L'une des délégations a indiqué que le PNUD, en collaboration avec d'autres institutions spécialisées, devrait soutenir les activités touchant aux migrations et à la prévention des conflits bien qu'elles ne fassent pas partie du principal domaine de compétence de l'organisation.

132. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le rôle du PNUD à l'échelon régional, estimant qu'il devrait s'agir plus d'un rôle d'appoint que de direction. Cette même délégation a fait remarquer que les critères de résultat et les effets attendus devraient être plus aisément quantifiables. Elle a également suggéré que l'on inscrive la question des mutilations génitales pratiquées sur les femmes au nombre des thèmes relatifs à la discrimination sexuelle.

133. L'une des délégations s'est félicitée que la stratégie d'exécution pourvoie aux besoins du continent et que le document en lui-même soit bien orienté et qu'il souligne la prépondérance de la bonne conduite des affaires publiques dans le développement. Une autre délégation a fait valoir que la mobilisation des ressources constituait l'un des aspects les plus importants du cadre de coopération régionale. Il serait nécessaire de suivre scrupuleusement les progrès accomplis dans ce domaine, notamment par le secteur privé.



134. Une délégation a déclaré qu'elle partageait le point de vue selon lequel les domaines prioritaires définis dans le document constituaient le fondement des activités du PNUD et que la bonne conduite des affaires publiques était un thème générale essentiel. Cette même délégation s'est déclarée particulièrement satisfaite de l'évocation dans le document du sous-programme commercial et des programmes de coopération intrarégionaux et interrégionaux.

135. Une autre délégation a soulevé la question de la collaboration du PNUD avec le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et a souligné le caractère décevant d'une étude réalisée plusieurs années auparavant. Cette même délégation a demandé si des problèmes analogues se poseraient dans le cadre de la coopération avec l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique.

136. En réponse aux préoccupations des délégations, l'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique a fait remarquer que des critères de résultats plus détaillés seraient mis au point au stade de la conception du programme et des projets et que les documents et les plans de travail à l'appui du programme rendraient pleinement compte de ces critères. Il a souligné que les cadres de coopération régionale ajoutaient de la valeur aux exercices de programmation de pays : les outils stratégiques définis à l'échelon régional étaient transformés en outils de politique nationale, tels les études prévisionnelles nationales à long terme. En outre, les domaines de compétence des divers organismes et l'action menée au niveau mondial étaient plus aisément transformés en actions concrètes à l'échelon régional, sous-régional et national. Le programme régional appuyait également la coordination ainsi que l'échange d'information et de bonnes pratiques particulièrement précieuses à l'échelon national. Il appuyait en outre de façon dynamique les actions menées par un pays donné qui répondaient aux attentes et aux priorités d'autres groupes de pays dans la région.

137. La création de capacités constituait l'objectif global de toutes les activités entreprises au titre du cadre de coopération régionale. En ce qui concernait le lien existant entre l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et le cadre de coopération régionale, l'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique a fait remarquer que l'opération relative à la conduite des affaires publiques avait été confiée au PNUD par le biais de l'Initiative. La tâche principale consistait à chercher des appuis et à mobiliser des ressources pour les pays dotés de ce genre de programme. Le PNUD avait également appuyé le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 par le biais de son secrétariat. Dans le domaine du commerce, le PNUD a oeuvré avec l'Organisation mondiale du commerce, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et, de temps à autre, avec la Banque mondiale, son action se limitant à fournir un appui.

138. Le Conseil d'administration a approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régionale pour l'Afrique (1997-2001) contenue dans le document DP/1998/6.

#### États arabes

139. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les États arabes a fait une brève présentation. Il a déclaré que la stratégie d'exécution

exposée dans le document DP/1998/7 et Corr.1 se définissait par les caractéristiques principales suivantes : elle était davantage axée sur les domaines d'intérêt commun; elle donnait à la région arabe une plus grande maîtrise de son programme régional; elle prévoyait une meilleure justification de l'emploi des fonds; elle optimisait les retombées du programme; elle était fondée sur la durabilité; elle encourageait une coopération entre la région et les régions euroméditerranéennes et africaines.

140. Les délégations ont déclaré que le document contenait des idées et des propositions claires et sans détours et a approuvé la stratégie d'exécution des programmes et projets dans le contexte du cadre de coopération régionale. Elles ont fait remarquer que le cadre tenait compte des acquis et s'inspirait de la culture, des idées et des aspirations communes à l'ensemble de la région et constituait le fondement essentiel d'un développement sain et de l'exécution d'un programme régional satisfaisant. Les délégations ont fait remarquer qu'elles souhaitaient voir se resserrer la collaboration avec les commissions régionales pour la mise en oeuvre des programmes et projets dans le contexte du cadre de coopération régionale.

141. Diverses délégations ont estimé que la promotion de projets de microfinancement constituait un élément important du cadre de coopération régionale. À cet égard, il a été souligné que le PNUD pourrait bénéficier des résultats d'une importante réunion sur la question, tenue à Washington, en 1997. Il a également été suggéré que le PNUD collabore avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui oeuvrait déjà dans le domaine du microcrédit.

142. L'Administrateur assistant et Directeur régional du Bureau pour les États arabes a remercié les délégations de leur soutien. Une coopération et un dialogue étroit seraient maintenus avec les gouvernements et les institutions de la région tout au long des préparatifs de mise en oeuvre du programme.

143. S'agissant des questions générales relatives aux cadres de coopération régionale et à leurs stratégies d'exécution, l'Administrateur assistant a fait remarquer que les projets de microcrédit dans la région des États arabes offraient un moyen concret de lutte contre la pauvreté. Ces projets étaient destinés aux groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables, dont les femmes, privées d'accès aux marchés. Le microcrédit constituait une nouvelle modalité dans la région. Des projets pilotes devaient donc être mis en oeuvre à l'échelon du pays, de façon à vérifier la faisabilité et la viabilité d'une telle modalité. On était en train de formuler des méthodes spécialement adaptées aux pays de la région pour lutter de façon sensible contre la pauvreté et créer des emplois indépendants. Trois projets pilotes serviraient à montrer et à étudier les possibilités d'étendre le programme régional au plan national, dans le contexte des cadres de coopération régionale. Il espérait que les institutions régionales emboîteraient le pas au PNUD pour créer des conditions propices au microcrédit ou pour soutenir directement les programmes de microcrédit et élargir, de leur propre chef, ces programmes.

144. L'Administrateur assistant a approuvé les demandes formulées par diverses délégations concernant la nécessité de définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs plus précis, mais surtout de meilleurs critères de résultats pour les cadres de coopération régionale. L'expérience avait prouvé qu'ils étaient indispensables aux évaluations et aux bilans. L'élaboration des sous-programmes et de la documentation s'y rapportant faisait appel à des critères précis. Le

Conseil d'administration serait informé de l'évolution de la question à la faveur de l'évaluation triennale du cadre de coopération régionale.

145. Selon l'avis d'une délégation sur le commerce international, il était du ressort du PNUD d'aider la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les autres institutions à veiller à ce que la région respecte les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce relatives au commerce international. Les États arabes ne détenaient qu'une portion infime du commerce intrarégional et international. Le faible apport de capitaux se traduisait par un PNB par habitant peu élevé. À son tour, ce phénomène empêchait les États de lutter contre la pauvreté dans la région.

146. Le Conseil d'administration a approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régionale pour les États arabes (1997-2001) qui figure dans le document DP/1998/7 et Corr.1.

#### Asie et Pacifique

147. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a fait une brève description de la stratégie d'exécution du cadre de coopération régionale (DP/1998/8). Il a fait remarquer que, comme l'indiquait le document susmentionné, cette stratégie reposait sur les éléments suivants : la convergence, tant au niveau sous-régional, par le biais de divers mécanismes, intergouvernementaux ou autres, qu'au niveau des domaines thématiques; la participation, en particulier des gouvernements de la région, à la mise en oeuvre des programmes en collaboration avec le PNUD; le renforcement des capacités; l'échange d'informations; les liens entre les programmes nationaux, régionaux et mondiaux; la collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies, les commissions régionales et les autres organisations intergouvernementales régionales; la mobilisation de ressources supplémentaires en vue d'accroître l'impact et l'efficacité des programmes régionaux; la mise en place de mécanismes intégrés de suivi et d'évaluation afin d'assurer une plus grande convergence et la prise en compte des résultats des activités de suivi et d'évaluation lors de la mise en oeuvre des programmes régionaux.

148. Les délégations se sont déclarées satisfaites dans l'ensemble de la stratégie d'exécution et l'ont approuvée. Elles se sont accordées à reconnaître que le document susmentionné contenait des informations claires et utiles sur les programmes qui composent le cadre de coopération régionale, et qu'il donnait en outre des exemples concrets d'indicateurs de succès et une description détaillée des programmes et projets qui seraient exécutés.

149. Un certain nombre de délégations ont approuvé certains aspects particuliers de la stratégie d'exécution, à savoir les dispositions relatives au développement et au renforcement des institutions, l'importance accordée aux évaluations, l'orientation sous-régionale et thématique, et le recours à la coopération technique entre pays en développement. Une délégation, en particulier, s'est félicitée de la complémentarité des activités de développement menées par le PNUD dans la région et de son programme bilatéral.

150. Les délégations ont exprimé leur ferme soutien au programme sous-régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et ont souligné qu'il fallait resserrer les liens entre les pays de l'Asie du Nord-Est par le biais du programme relatif à la mise en valeur du fleuve Tumen. Le programme pour le

développement du commerce et le renforcement de l'équité mené par l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) a été jugé opportun et bien ciblé. Les délégations considéraient que le programme d'atténuation de la pauvreté en Asie du Sud, compte tenu de son potentiel, pourrait très bien être appliqué dans d'autres régions d'Asie. Elles ont demandé des précisions sur la manière dont les institutions nationales ou gouvernementales participeraient à la mise en oeuvre de ce programme et dont celui-ci pourrait contribuer à appuyer les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté des pays de l'ASACR. Les délégations se sont également félicitées de l'attention particulière accordée aux valeurs régionales dans le cadre des travaux relatifs à la gestion des affaires publiques. Elles ont également exprimé leur soutien au programme du Mékong et demandé que l'on définisse de nouveaux domaines d'activité en vue de l'élargissement de la participation du Fonds pour l'environnement mondial aux activités menées au titre de ce programme. Les délégations ont approuvé le Programme Asie-Pacifique d'information sur le développement.

151. Plusieurs délégations ont demandé si les programmes régionaux du PNUD prévoyaient des mesures visant à remédier à la crise financière qui frappe actuellement l'Asie du Sud-Est et l'Asie orientale et, le cas échéant, quel serait le rôle du PNUD à cet égard.

152. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le Chef de la Division des politiques et des programmes régionaux ont répondu aux observations et aux questions des délégations. L'Administrateur assistant a fait observer que les programmes régionaux visaient à rapprocher les pays, en particulier en ce qui concernait les questions touchant le développement humain durable, telles que l'égalité entre les sexes, l'élimination de la pauvreté et l'environnement. Les leçons tirées de l'évaluation du programme d'atténuation de la pauvreté en Asie du Sud seraient partagées avec les autres régions et sous-régions. Les institutions régionales et nationales seraient nombreuses à participer activement à la mise en oeuvre de ce programme. Le programme relatif à la mise en valeur du fleuve Tumen a contribué à la paix et à la stabilité dans l'Asie du Nord-Est. S'agissant de la crise financière évoquée plus haut, on a fait observer qu'il était préférable de tenter de résoudre les difficultés de chaque pays en appliquant des mesures au niveau national.

153. Le Chef de la Division des politiques et des programmes régionaux a indiqué que le PNUD partageait l'avis d'une délégation qui estimait que les activités menées au titre de son programme bilatéral, dont le programme d'appui au secrétariat de l'ANASE et à ses États membres, compléterait harmonieusement les travaux du PNUD. Il a également fait observer que l'introduction à titre expérimental de technologies de l'information dans la région par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique s'était révélée un moyen particulièrement approprié d'échanger des informations sur les activités menées dans le cadre du programme régional. En ce qui concernait la crise financière qui frappait la région, bien que son mandat ne s'applique pas aux questions financières, le PNUD interviendrait pour en minimiser l'impact sur les groupes les plus vulnérables.

154. Le Conseil d'administration a approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régionale avec l'Asie et le Pacifique (1997-2001) figurant dans le document publié sous la cote DP/1998/8.

## L'Europe et la Communauté d'États indépendants

155. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BRECEI) a présenté la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/1998/9) en précisant qu'il se félicitait d'informer les membres du Conseil d'administration de la parution de la publication de fin d'année du BRECEI intitulée Making Things Happen, Getting It Done. Il a décrit les principaux éléments du cadre de coopération régionale, qui se composait de sept projets touchant cinq domaines prioritaires : l'élimination de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, la gestion des affaires publiques, les moyens de subsistance durable et l'environnement. Le principe général sous-tendant l'élaboration du cadre de coopération était que chacun des sept projets appuierait à leur tour un projet ou des activités menés au niveau national et financés par les ressources disponibles au titre de la coopération avec les pays, et qu'ils constitueraient le principal instrument pour les activités de plaidoyer, le renforcement des capacités et l'exécution au niveau national. D'autre part, les enseignements tirés de chacun de ces projets nationaux seraient partagés avec les autres programmes, tant régionaux que nationaux, donnant ainsi une application concrète au réseau de coopération technique entre pays en développement. Le Centre d'appui régional du BRECEI a été établi à Bratislava pour superviser la mise en oeuvre du cadre de coopération régionale. Les informations accumulées dans le cadre des activités de coopération menées aux niveaux national et régional contribueraient à faciliter la coordination et à renforcer les liens entre les projets régionaux et les institutions donatrices concernées. Elles contribueraient aussi à l'exécution de projets mondiaux dans la région.

156. De nombreuses délégations ont remercié le BRECEI pour la qualité du document présenté et pour l'approche adoptée lors de son élaboration. Elles ont approuvé l'orientation générale et les thèmes prioritaires du cadre de coopération régionale. Une délégation a demandé pourquoi on avait inclus Sainte-Hélène dans les pays de la région.

157. Une délégation a fait observer que le paragraphe 7 f) du document DP/1998/9 aurait dû faire mention des perspectives de collaboration entre le PNUD et d'autres donateurs, en particulier l'Union européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle s'est félicitée de l'importance accordée à la coopération technique entre pays en développement. Une autre délégation a souligné la valeur du projet relatif aux petites et moyennes entreprises, qui avait donné lieu à l'exécution d'un projet national concluant dans son pays. On a rendu hommage au projet relatif à la gestion des affaires publiques pour le soutien qu'il avait apporté à la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Bucarest du 2 au 4 septembre 1997 sur le thème "Démocratie et développement". On a appuyé la proposition tendant à accorder la priorité au renforcement des réseaux de communication sous-régionaux, notamment au niveau de la "route de la soie", qui reliait l'Asie centrale à l'Europe.

158. D'autres délégations ont souligné la nécessité d'une coopération plus étroite avec la Commission économique pour l'Europe (CEE), en particulier dans le domaine de l'élaboration d'indicateurs sociaux, et avec l'Union européenne dans celui de l'environnement. Elles ont également souligné que les projets relatifs à l'environnement, aux petites et moyennes entreprises, à la gestion des affaires publiques et à la gestion des ressources extérieures revêtaient une

importance particulière pour leur pays. Elles se sont félicitées que l'on ait choisi d'installer le Centre d'appui régional du BRECEI à Bratislava.

159. Une délégation a indiqué que son pays espérait que le poste d'administrateur assistant et directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants serait reclassé pour en faire un poste de sous-secrétaire général, afin que la situation soit la même que dans les autres bureaux régionaux. La même délégation a demandé de quelle manière le PNUD pourrait contribuer au suivi de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, convoquée sur le thème "Démocratie et développement".

160. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a remercié les délégations pour leurs observations constructives, qui seraient prises en considération au moment de l'élaboration du programme régional.

161. Le PNUD continuerait de travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs de la région, comme le prévoyait le premier cadre de coopération régionale (DP/RCF/REC/1). D'autre part, il aurait peut-être fallu redéfinir plus précisément dans la stratégie d'exécution les formes que prendrait la coopération du PNUD avec l'Union européenne et l'OCDE.

162. Répondant à une délégation qui avait demandé pourquoi Sainte-Hélène figurait parmi les pays relevant du BRECEI, l'Administrateur assistant a déclaré que ce pays avait demandé à faire partie de cette région.

163. S'agissant de la coopération technique entre pays en développement, la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants faisait profiter l'Amérique latine en particulier de son expérience, compte tenu du fait que cette région connaissait une période de transition similaire à la sienne. À la question posée par une délégation quant à la suite donnée à la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue récemment à Bucarest, l'Administrateur assistant a répondu que le PNUD avait déjà pris des mesures à cet effet et était disposé à entendre des suggestions concernant les activités de suivi qui pourraient être menées à l'avenir.

164. En ce qui concernait les projets touchant l'infrastructure, celui relatif à la "route de la soie" pourrait être élargi afin d'inclure d'autres éléments dans la région. Quant aux observations concernant l'élaboration d'indicateurs, le PNUD s'employait à mettre au point des indicateurs sociaux, avec l'aide de la Commission économique pour l'Europe, et coopérait par ailleurs avec l'Union européenne dans le domaine de l'environnement. L'Administrateur assistant a également signalé que le BRECEI prévoyait de convoquer une réunion sur le thème des droits de l'homme, qui devrait se tenir à Yalta (Ukraine) en septembre 1998, à l'occasion de la célébration du cinquième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne du 14 au 25 juin 1993.

165. L'Administrateur associé a pris la parole pour annoncer que le poste d'administrateur assistant et directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants avait été reclassé pour en faire un poste de sous-secrétaire général.

166. Le Conseil d'administration a approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régionale pour l'Europe et la Communauté d'États

indépendants (1997-1999) figurant dans le document publié sous la cote DP/1998/9.

### Amérique latine et Caraïbes

167. Lorsqu'il a présenté la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/1998/10), l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a consacré l'essentiel de ses observations liminaires à souligner la valeur ajoutée apportée par le programme régional, les consultations qui avaient été menées en vue de l'élaboration de la stratégie et qui se poursuivaient au niveau de l'élaboration des programmes et des projets; les domaines thématiques; les initiatives en cours d'élaboration en matière de suivi et d'évaluation; et les aspects financiers du programme.

168. En ce qui concerne la valeur ajoutée apportée au programme régional, l'Administrateur assistant a fait observer que celui-ci envisageait les activités de développement de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans une perspective à long terme. De plus, en raison de ses domaines prioritaires et des activités qu'il prévoyait, le programme revêtait également une dimension politique. Il se distinguait en outre par le fait qu'il venait compléter les activités menées au niveau national et qu'il envisageait une stratégie de coordination qui serait appliquée à l'échelle de la région.

169. L'Administrateur assistant a souligné que le processus de consultation lancé en vue de préciser les domaines prioritaires du programme se poursuivait avec les secteurs concernés du Gouvernement lors de l'élaboration des programmes et des projets. Pour le suivi et l'évaluation, le Bureau régional mettait au point un modèle intégrant une quarantaine de variables, qui serait utilisé pour évaluer l'impact de tous les programmes et projets régionaux. En outre, le Bureau de l'évaluation et d'autres groupes oeuvraient à mieux définir les indicateurs de succès pour chaque programme et projet régionaux.

170. On a souligné que le montant des ressources de base (20,7 millions de dollars) figurant dans le tableau de la mobilisation des ressources pour le premier cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RCF/RLA/1), présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1997, avait diminué, le montant actuellement prévu pour la durée du cadre de coopération régional étant de 15,2 millions de dollars. À cet égard, la mobilisation de ressources supplémentaires et la mise en place de partenariats avec les autres donateurs et les institutions financières internationales en vue d'accroître l'impact des programmes et des projets étaient un aspect très important du programme régional.

171. De nombreuses délégations se sont prononcées en faveur de la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régionale et ont accueilli avec satisfaction les précisions concernant les stratégies qui seraient mises en oeuvre dans chaque domaine thématique. Plusieurs délégations se sont en outre félicitées de l'introduction d'un processus consultatif pour l'élaboration du document relatif à la stratégie d'exécution. Certaines délégations ont néanmoins souligné qu'il fallait renforcer le dialogue entre le PNUD et les centres de coordination nationaux en matière de coopération technique. Elles ont fait valoir qu'en intensifiant l'échange d'informations, on améliorerait la coordination du programme.

172. De nombreuses délégations ont appelé l'attention sur la diminution du montant des ressources de base affectées au programme régional et ont exprimé leur préoccupation à cet égard. Elles ont souligné qu'il importait de mobiliser des ressources complémentaires et de créer de nouveaux partenariats.

173. Des questions précises ont été posées concernant le peu d'attention que l'on semblait attacher à la situation des populations autochtones; le rôle et la participation des institutions nationales, en particulier les organisations non gouvernementales, dans la mise en place de réseaux de développement durable et d'information; les pays qui prenaient part aux études comparatives portant sur les dépenses publiques et les politiques macroéconomiques; et la complémentarité des activités du PNUD en matière d'intégration régionale avec les travaux menés par le Système économique latino-américain.

174. En répondant aux questions soulevées par les délégations, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a souligné qu'il importait de renforcer le dialogue entre les gouvernements, et plus particulièrement entre les centres chargés de coordonner les activités de coopération technique, tant que la formulation et l'exécution de programmes et projets relevant du cadre de coopération régionale se poursuivaient. La page Web qui serait mise en place contribuerait à tenir les gouvernements, les bureaux de pays du PNUD et les autres parties prenantes informés de toutes les questions touchant le programme régional, et à améliorer ainsi la coordination. L'Administrateur assistant a également indiqué que des réunions sous-régionales seraient convoquées périodiquement afin d'assurer le suivi de la formulation et de l'exécution des programmes.

175. S'agissant du peu d'attention accordée aux populations autochtones dans le document portant sur la stratégie d'exécution, l'Administrateur assistant a souligné qu'il n'était pas possible de lutter contre la pauvreté et de résoudre les questions relatives à l'environnement sans prendre en considération la situation de tous les groupes défavorisés, et que les programmes et projets pertinents traitaient des difficultés rencontrées par ces populations.

176. Abordant la question de la participation des institutions nationales aux réseaux d'information, l'Administrateur assistant a fait observer que l'objectif était de collaborer avec les réseaux existants en vue de mettre en place le Réseau pour un développement durable dans les Amériques. Il a fait observer que l'élément caraïbe du Réseau informatique des petits États insulaires en développement serait intégré au réseau hémisphérique et a assuré les délégations que des informations touchant tous les grands secteurs y seraient disponibles.

177. Répondant à une question spécifique soulevée par une délégation, l'Administrateur assistant a énuméré les 11 pays qui prenaient part aux études comparatives portant sur les dépenses publiques et les politiques macroéconomiques, et indiqué que ladite délégation avait été invitée à y participer.

178. L'Administrateur assistant a réaffirmé que le Bureau et lui-même personnellement étaient déterminés à mettre le programme régional en oeuvre. Selon lui, le succès du programme dépendrait en grande partie des bonnes relations que le Bureau régional continuerait d'entretenir avec ses partenaires nationaux. Il espérait donc que ces relations ne feraient que se renforcer.



179. Le Conseil d'administration a approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes figurant dans le document publié sous la cote DP/1998/10.

## VI. MOBILISATION DES RESSOURCES

### Changement et financement par des ressources autres que les ressources de base

180. L'Administrateur a présenté le rapport sur les conséquences pratiques du changement et du financement par des ressources autres que les ressources de base (DP/1998/3), un résumé analytique intitulé "Établir des partenariats en faveur du développement grâce au cofinancement" (DP/1997/CRP.25), l'examen du processus des tables rondes (DP/1998/CRP.2) et des monographies relatives aux conséquences pratiques du changement et du financement par des ressources autres que les ressources de base (DP/1998/CRP.3).

181. Cinquante-quatre délégations ont pris la parole lors de l'examen de la question et bon nombre d'entre elles ont appuyé les orientations générales exposées dans le document DP/1998/3. La plupart d'entre elles ont souligné la gravité de la situation créée par la diminution des contributions au budget de base, qui permettait au PNUD d'agir dans le respect des principes de l'universalité et du multilatéralisme, mais bon nombre ont reconnu l'importance des ressources autres que les ressources de base, qui avaient augmenté, et ont demandé qu'il en soit rendu compte de manière régulière et transparente au Conseil d'administration. Quelques délégations ont souligné qu'elles ne voyaient pas de lien entre la diminution des ressources de base et l'augmentation des autres ressources, certains donateurs finançant aussi bien les unes que les autres.

182. Plusieurs orateurs ont fait valoir qu'il était nécessaire d'établir des directives sur l'utilisation des ressources autres que les ressources de base, en particulier pour que l'on puisse en contrôler l'usage, comme on contrôlait celui du budget de base. Il fallait notamment utiliser ces ressources aux fins des domaines prioritaires du PNUD et recouvrer les coûts afférents aux activités qu'elles servaient à financer afin d'éviter de ponctionner le budget de base. Une délégation a demandé que l'on établisse une évaluation indépendante de ces ressources dans un proche avenir. De nombreuses délégations ont souligné que le PNUD ne devait pas s'écarter de son mandat en les utilisant et qu'il devait montrer qu'il était capable de mener à bien des activités sans imputer le budget de base. Le PNUD devait intervenir à l'initiative des pays qui, de l'avis de certains orateurs, devaient avoir leur mot à dire sur la manière d'utiliser les ressources autres que les ressources de base.

183. De nombreuses délégations ont évoqué l'importance non négligeable de ces ressources dans leur propre pays, ce qui tenait essentiellement au fait que leur gouvernement participait aux coûts engagés par le PNUD. Leur montant équivalait souvent plusieurs fois à celui du budget de base, qui était alors considéré comme un capital de démarrage destiné à attirer d'autres ressources. De nombreux orateurs ont souligné l'importance de la coopération du PNUD en matière de renforcement des capacités nationales dans leur pays. Certains ont souligné que le niveau élevé des ressources autres que les ressources de base dans certains pays permettait au PNUD de faire bénéficier les pays à faible revenu de son budget de base. Un orateur a cité la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demandait d'incorporer systématiquement les

ressources autres que les ressources de base dans le budget du PNUD. Il fallait donc tenir compte de ces ressources dans les cadres de coopération de pays.

184. Une délégation qui s'exprimait en son nom propre et au nom de deux autres délégations a déclaré que le rapport ne répondait pas à ses questions sur l'impact du financement par des fonds d'affectation spéciale, le cadre général de travail et les emprunts consentis par les institutions financières internationales et qu'il ne décrivait que les avantages du financement par des ressources autres que les ressources de base. Il fallait donc un exposé plus détaillé de la question, qui fournisse des informations de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. On craignait que le PNUD ne devienne un organisme d'exécution des institutions de Bretton Woods. On ne pouvait manifestement sous-traiter des travaux à des entités extérieures en fonction de la programmation antérieure du PNUD. Les représentants résidents devaient passer de plus en plus de temps à administrer des activités financées par des ressources autres que des ressources de base, ce qui transformait le PNUD en un organisme de planification et de développement. Les délégations trouvaient donc très préoccupante la formule de l'exécution directe par le PNUD.

185. Une délégation a déclaré que les fonds versés par les gouvernements au titre de la participation aux coûts représentaient plus de 62 % des ressources autres que les ressources de base et a relevé que la plupart de ces fonds ne concernaient qu'un petit nombre de pays. Plusieurs orateurs ont fait observer que l'on comprenait mal comment les pays à faible revenu pourraient bénéficier de la future croissance des ressources autres que les ressources de base.

186. Une autre délégation, qui s'exprimait au nom des membres du Conseil d'administration appartenant au Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a loué le travail du PNUD dans les pays qui faisaient partie de ce groupe. La diminution des contributions au budget de base et ses incidences sur les activités de développement étaient très préoccupantes. De l'avis du Groupe susmentionné, le document DP/1998/3 n'examinait pas tous les mécanismes de financement par des ressources autres que les ressources de base; il traitait de la participation aux coûts des gouvernements mais pas des fonds d'affectation spéciale ni de la participation aux coûts de tiers et ne disait rien des contributions des ONG et du secteur privé. Le Groupe estimait que les ressources autres que les ressources de base avaient permis au PNUD de poursuivre ses activités prioritaires en dépit de la diminution de ses fonds de base.

187. Une délégation qui s'exprimait au nom de la Communauté des Caraïbes s'est dite préoccupée par l'augmentation des ressources autres que les ressources de base. Les pays qui avaient obtenu le statut de contribuant net étaient vulnérables et étaient toujours aux prises avec de dures réalités économiques. Il fallait prendre des mesures pour que le PNUD puisse intervenir davantage dans la région des Caraïbes.

188. On a fait valoir que le rôle de plus en plus important de l'exécution nationale exigeait un ajustement des politiques et procédures. De nombreux orateurs se sont dits favorables à un recours plus fréquent à cette modalité et notamment à la gestion conjointe. Une délégation, appuyée par d'autres, approuvait le libellé du paragraphe 53 du document DP/1998/3 concernant la prestation par le PNUD, sous certaines conditions, de services d'appui à l'exécution. Une délégation s'est dite préoccupée par le fait que les

institutions spécialisées intervenaient moins dans l'exécution des programmes. Une autre délégation a annoncé qu'elle était favorable à la création, à Bratislava, du Centre d'appui régional pour le Bureau régional pour l'Europe et la région de la Communauté d'États indépendants, qui avait facilité la formation aux nouvelles règles et réglementations.

189. Une délégation, appuyée par d'autres, a souligné qu'il fallait que le PNUD administre la preuve de l'utilité de ses activités s'il voulait continuer à recevoir des contributions à son budget de base. Pour cela, il lui fallait disposer de matériaux d'information visuels et d'ambassadeurs itinérants. Une autre délégation a souligné qu'il fallait que le PNUD incite davantage les donateurs à augmenter leurs contributions.

190. S'exprimant au sujet de la section du document DP/1998/CRP.2 relative au processus des tables rondes, une délégation a déclaré que celui-ci permettait aux grands donateurs et aux bénéficiaires de débattre ensemble des stratégies et réformes à adopter en matière de développement. Le PNUD avait largement contribué à la croissance économique des pays en développement ces 25 dernières années grâce à ce processus. La délégation l'encourageait cependant à faire preuve de prudence lorsque les tables rondes abordaient des questions délicates sur le plan politique. Il fallait que toutes les parties se consultent étroitement car les questions discutées lors des tables rondes avaient des incidences politiques. À cet égard, la délégation susmentionnée estimait que les organisations internationales devaient jouer un rôle complémentaire à celui des principaux protagonistes intervenant dans telle ou telle région. Il fallait établir systématiquement des rapports sur les résultats des tables rondes afin que le Conseil d'administration en soit correctement informé. Le document DP/1998/CRP.2 était donc utile et il faudrait le mettre à jour périodiquement. Deux délégations ont demandé que l'on poursuive l'examen de la question des tables rondes à la session annuelle de 1998.

191. Certaines délégations ont demandé un complément d'information sur les effets du financement par des ressources autres que les ressources de base dans les pays se trouvant dans une situation particulière, en particulier ceux mentionnés au paragraphe 20 du document DP/1998/3.

192. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a fait observer que les principes et les buts du financement par des ressources autres que les ressources de base avaient été généralement bien compris. Il a informé le Conseil d'administration qu'un plus grand nombre de rapports seraient établis sur la question et que la neutralité du PNUD ne serait pas compromise. Les aspects du financement par des ressources autres que les ressources de base qui n'avaient pas été abordés dans le document DP/1998/3 seraient examinés lors du débat officieux sur les monographies. Un complément d'information sur les statistiques de la participation aux coûts dans les différentes régions serait fourni au cours de la session officieuse. L'Administrateur assistant est convenu qu'il était légitime de se préoccuper de l'impossibilité où se trouvaient les gouvernements des pays les moins avancés de participer aux coûts et a précisé à cet égard que ces pays seraient ceux qui bénéficieraient le plus d'un bon budget de base. Il a reconnu qu'il fallait que le PNUD garde son caractère multilatéral et réserve ses ressources aux pays les moins avancés. De nouveaux systèmes d'établissement de rapports financiers permettraient de normaliser davantage les rapports soumis aux partenaires du développement. S'agissant de l'exécution nationale, l'Administrateur assistant a fait observer que le passage rapide à cette modalité avait suscité des

inquiétudes, en particulier en ce qui concernait les capacités nationales. Le document DP/1998/3 avait présenté des propositions concernant les conditions auxquelles les bureaux de pays pouvaient continuer à appuyer l'exécution nationale. En outre, de nouvelles directives en matière d'exécution nationale seraient bientôt publiées.

193. L'Administrateur assistant a déclaré que les délégations commençaient apparemment à reconnaître qu'il serait bon que les programmes de pays bénéficient de toutes les sources de financement aussi longtemps qu'ils étaient exécutés par les pays. Il a fait observer que le Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement appuierait les approches intégrées en matière de mobilisation des ressources et de programmation, y compris celles associant les institutions spécialisées et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. En ce qui concernait le recouvrement des coûts, l'Administrateur assistant a fait observer que le PNUD facturait les travaux supplémentaires que nécessitaient les projets financés par des ressources autres que les ressources de base. Le fait que ses tarifs étaient relativement modestes lorsqu'il s'agissait de projets exécutés à l'échelon national (3 à 5 % en général, contre 13 % pour les institutions spécialisées des Nations Unies) illustre les caractéristiques de l'exécution nationale, qui veut que les gouvernements prennent la plupart des travaux en charge et ne bénéficient que d'un appui limité du PNUD. Répondant à une question, l'Administrateur assistant a confirmé que l'alinéa b) du paragraphe 20 du document DP/1998/3 se référait aux pays se trouvant dans une situation particulière.

194. Le Conseil d'administration a approuvé la décision suivante :

98/2. Examen des incidences du processus de gestion du changement et du financement par des ressources autres que les ressources de base

Le Conseil d'administration

1. Rappelle les résolutions 47/199, 50/120, 50/227 et 52/203 de l'Assemblée générale, la résolution 1997/59 du Conseil économique et social, ses décisions 90/14 et 95/23 et sa décision 97/15 sur la gestion du changement, notamment ses paragraphes 9 et 10;

2. Accueille avec satisfaction le rapport de l'Administrateur (DP/1998/3) et prend acte des observations formulées à ce propos par les délégations;

3. Réaffirme que les activités opérationnelles du Programme des Nations Unies pour le développement devraient avoir notamment pour caractéristiques fondamentales l'universalité, le financement volontaire et à titre gracieux, la neutralité et le multilatéralisme;

4. Souligne le rôle joué par le Programme des Nations Unies pour le développement en tant que partenaire qui aide à répondre aux besoins en matière de développement, notamment en aidant à mobiliser des fonds pour les éléments prioritaires des programmes de pays auprès de toutes les sources disponibles;

5. Rappelle que les ressources de base sont le fondement du Programme des Nations Unies pour le développement, dont elles assurent l'universalité, la prévisibilité, la neutralité et le multilatéralisme ainsi que la capacité de

répondre avec souplesse aux besoins des pays bénéficiant des programmes, en particulier des pays les moins avancés et des pays à faible revenu;

6. Se déclare profondément préoccupé par la diminution des ressources de base et par son effet négatif sur les activités futures du Programme des Nations Unies pour le développement et demande que l'importance relative des ressources de base et des autres ressources soit tenue à l'étude;

7. Reconnaît l'importance des ressources autres que les ressources de base, y compris la participation aux coûts et les sources non traditionnelles de financement, comme moyen de renforcer la capacité du Programme des Nations Unies pour le développement et de compléter les moyens dont il dispose pour atteindre les buts et les priorités énoncés dans la décision 94/14;

8. Réaffirme le rôle joué par le Programme des Nations Unies pour le développement au niveau des pays dans la fourniture de toute une gamme de services d'appui à l'exécution nationale et à la mise en oeuvre de ses projets, y compris ceux qui sont financés par des ressources autres que les ressources de base, en respectant les conditions suivantes :

a) Les services d'appui ne seront fournis qu'à la demande des gouvernements de pays bénéficiaires de programmes;

b) Les services d'appui ne seront fournis que pour des activités s'inscrivant dans les cadres de coopération de pays et visant à assurer un développement humain durable;

c) Les services d'appui ne seront fournis qu'après une évaluation approfondie des capacités de l'agent d'exécution, en particulier sur le plan de la gestion administrative et opérationnelle, et compte tenu de la nécessité de justifier pleinement l'emploi des fonds gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement;

d) Les services d'appui seront assortis de mesures propres à renforcer les capacités, notamment de stratégies de retrait claires, de façon à assurer un renforcement durable des capacités;

e) Dans le cadre de la révision des procédures d'exécution nationales, des instruments adéquats seront adoptés pour améliorer le suivi et l'évaluation des services d'appui; en particulier, des annexes définissant la nature et l'objet des services d'appui, ainsi que les fonctions et responsabilités de toutes les parties concernées, seront obligatoirement jointes à tous les descriptifs de projet;

f) À la demande du gouvernement du pays bénéficiaire, le Programme des Nations Unies pour le développement prendra systématiquement en compte les services qui pourraient être fournis par les institutions spécialisées des Nations Unies ou d'autres agents d'exécution, de réalisation ou d'achat compétents;

g) Conformément à la décision 94/28 du Conseil d'administration, le Programme des Nations Unies pour le développement ne jouera le rôle d'agent d'exécution que dans les pays qui se trouvent dans des circonstances spéciales et s'il est possible de démontrer que son intervention est essentielle pour permettre à l'Administrateur d'exercer pleinement ses responsabilités concernant

l'exécution efficace des programmes et des projets et la justification de l'emploi des fonds;

9. Demande que, lorsque le Programme des Nations Unies pour le développement élabore, exécute et gère des activités financées par des ressources autres que les ressources de base, de manière intégrée, transparente et souple et en tenant compte du respect des principes de responsabilité, les dépenses additionnelles qui en découlent lui soient pleinement remboursées et demande également que lesdites activités et les dépenses d'appui correspondantes soient systématiquement identifiées dans les cadres de coopération;

10. Prie l'Administrateur de lui présenter à sa session annuelle de 2001 une évaluation, établie en consultation avec les pays bénéficiaires, les services compétents du système des Nations Unies et des membres du Conseil, de tous les aspects des activités financées par des ressources autres que les ressources de base, y compris au titre de la participation des gouvernements aux coûts, et de leur impact sur le renforcement des capacités nationales, en particulier en ce qui concerne les modalités appliquées par le Programme des Nations Unies pour le développement;

11. Décide de continuer à suivre de près les tendances et les incidences des mécanismes de financement au moyen de ressources autres que les ressources de base et, à cette fin, prie l'Administrateur, dans le cadre de son rapport annuel, de présenter des informations détaillées concernant notamment le montant, la source et la destination de ces ressources et l'influence de cette méthode de financement sur la programmation.

23 janvier 1998

195. Une délégation a expliqué qu'elle n'avait approuvé l'alinéa g) du paragraphe 8 de la décision que dans un esprit de compromis. À son sens, cet alinéa signifiait que l'appui fourni par les bureaux de pays du PNUD à l'exécution nationale et à la mise en oeuvre des programmes ne s'appliquait pas aux activités menées dans le cadre de projets ni à ce qui pouvait être assimilé à de la sous-traitance.

#### Stratégie de financement

196. L'Administrateur a déclaré que le débat sur le changement, le recentrage de l'action du PNUD et la gestion du financement par des ressources autres que les ressources de base comptait parmi les débats les plus importants tenus par le Conseil d'administration au cours de ces dernières années. La participation active des membres du Conseil et des observateurs démontrait à quel point les pays tant bénéficiaires de programmes que donateurs s'y intéressaient et s'y étaient investis. L'Administrateur s'est félicité tout particulièrement que tant de pays bénéficiaires de programmes se soient déclarés si satisfaits des travaux du PNUD. Les déclarations des pays bénéficiaires sur la situation de leurs pays en matière de développement permettaient d'enrichir le débat et de l'approfondir. Le Conseil était également en train d'élaborer de nouvelles directives pour orienter l'action du PNUD. Un consensus se dégagait actuellement sur les principes directeurs concernant le rôle fondamental et l'axe essentiel de l'action du PNUD et il était à espérer qu'il en serait de même pour les paramètres du rôle que le PNUD devait jouer dans la mobilisation de ressources autres que les ressources de base et l'appui des bureaux de pays à

l'exécution nationale. Ce consensus était important pour le PNUD car il redonnerait une nouvelle impulsion à ses activités.

197. En se fondant sur ces observations, l'Administrateur s'est déclaré fermement résolu à faire en sorte que les allocations de ressources de base et des autres ressources s'inspirent des mêmes principes directeurs, ce qui permettrait de mieux définir le recentrage du mandat du PNUD autour du développement humain durable. Les mécanismes de financement par les ressources de base et par d'autres ressources se conformeraient aux mêmes politiques et procédures, et il n'y aurait plus deux séries de critères différents. L'approbation des nouvelles interventions serait subordonnée à l'application des principes directeurs et les activités en cours seraient revues à la lumière des décisions prises pendant la session en cours.

198. L'Administrateur a expliqué que les services d'appui à la formule de l'exécution nationale ne seraient fournis par les bureaux de pays qu'à la demande des pays bénéficiaires de programmes, à seule fin de contribuer à des objectifs clairs s'inscrivant dans le cadre du développement humain durable et du renforcement des capacités et toujours assortis de stratégies de retrait précises. Il serait procédé à un examen attentif de toutes les activités en cours pour éliminer toutes celles qui ne correspondaient pas à ces objectifs. Des efforts seraient spécialement déployés pour que les pays à faible revenu profitent de la croissance des ressources autres que les ressources de base dans les domaines prioritaires du développement.

199. L'Administrateur a exprimé son intention de se prêter, dans le cadre du processus PNUD 2001, à une évaluation qui débiterait dans deux ans et serait axée sur l'application des principes directeurs et des paramètres. Chaque délégation était invitée à examiner de plus près l'activité du PNUD, au moyen de visites sur le terrain, des évaluations des programmes de pays et d'examens triennaux des cadres de coopération nationaux.

200. Le rapport de l'Administrateur sur les progrès accomplis vers l'adoption d'une stratégie de financement durable du PNUD (DP/1997/CRP.23) qui avait été officiellement présenté à la troisième session ordinaire de 1997, a ensuite fait l'objet d'un débat.

201. Une délégation, parlant également au nom d'une autre, s'est félicitée de l'opportunité du débat. Ces deux délégations ont réaffirmé l'importance qu'elles attachaient aux ressources de base du PNUD et déclaré que les ressources de base comme les autres ressources constituaient des parties intégrantes d'une stratégie plus vaste de financement du Programme des Nations Unies pour le développement. Elles ont reconnu que la baisse continue des ressources de base avait rendu extrêmement difficile l'exécution des programmes de pays du PNUD et que l'Administrateur n'avait pas ménagé ses efforts pour protéger les programmes de pays en prolongeant leur phase de mise en oeuvre. Toutefois, on pouvait se demander avec inquiétude si tout nouveau retard dans l'exécution des programmes ne risquait pas de compromettre leurs résultats et de nuire à la crédibilité du PNUD en tant que partenaire de développement. Le Conseil d'administration devait donc être mieux informé du montant global des engagements de crédits contractés lorsqu'il approuvait les cadres de coopération par pays et être parfaitement au courant des incidences financières éventuelles des décisions de principe et autres qu'il devait prendre. Il fallait adopter sans tarder des mesures pour régler le problème du financement du PNUD, en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment les

rapports entre les ressources de base et les autres ressources, entre le financement du PNUD et sa capacité d'exécuter les programmes ainsi qu'entre le financement du PNUD et son rôle et sa place dans le développement international. Il fallait également tenir compte du mandat confié au Conseil par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social, en particulier en fonction de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, il fallait que le Conseil concilie ces facteurs en les inscrivant dans le cadre de la période à long terme requise pour bien régler les problèmes de financement du PNUD. Le Conseil devait adopter une approche holistique et stratégique à cet égard, en associant des mesures pratiques à court terme et un processus de réflexion à plus long terme et encore plus stratégique débouchant sur l'adoption d'un mécanisme de financement plus fiable et plus prévisible.

202. Le Secrétariat a été prié d'établir des prévisions financières sur trois ans indiquant les engagements de dépenses découlant des décisions touchant la programmation, la politique générale et la réforme adoptées par le Conseil d'administration pendant le cinquième cycle et pendant les cycles précédents, le cas échéant. L'objectif ultime de ce processus serait de mettre au point un accord visant à placer le financement du PNUD sur une base durable. Tout changement apporté aux principes fondamentaux de financement du PNUD devrait être également applicable aux autres fonds et programmes.

203. Les deux délégations ont proposé de créer un groupe de travail spécial à composition non limitée du Conseil d'administration qui serait présidé par l'un des vice-présidents du Bureau, lequel serait désigné par le Président. Ce groupe ferait rapport au Conseil sur les progrès accomplis à chacune des sessions de 1998. Le Conseil devrait convenir d'un mandat et d'un calendrier réaliste pour ce groupe. À leur avis, le groupe de travail devrait être chargé du mandat suivant : la création d'un climat susceptible de favoriser une augmentation des contributions aux ressources de base du PNUD, et notamment un examen de la stratégie actuelle du PNUD en matière de communication; un examen des divers mécanismes de financement tenant compte des différentes procédures législatives des pays donateurs; la mise au point de méthodes permettant de fixer des objectifs de financement réalistes pour les ressources de base; un examen des critères que les pays doivent actuellement remplir pour avoir droit à des allocations de fonds du PNUD en fonction des récentes transformations économiques et financières; et un examen de la contribution qu'apportent aux objectifs de développement des pays toutes les modalités de financement des systèmes et programmes faisant appel aux ressources de base. Le Conseil pourrait envisager d'adopter à sa troisième session ordinaire de 1998, les premières d'une série de décisions débouchant en dernier ressort sur une stratégie de financement du PNUD.

204. Les délégations ont favorablement accueilli la proposition de créer un groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD et se sont déclarées prêtes à participer à ce groupe. De nombreux orateurs ont souligné l'importance que présenterait le mandat de ce groupe de travail. D'autres ont exposé certaines des questions que le groupe de travail devrait traiter, notamment le montant et le caractère prévisible du financement, les conditions requises et le principe de la gradation, et des questions techniques comme la répartition et le système des coordonnateurs résidents.

205. De nombreux orateurs ont fait valoir que les contributions aux ressources de base devaient demeurer le fondement du PNUD en vue de préserver le caractère



multilatéral de l'Organisation. La baisse très marquée des contributions aux ressources de base au cours des dernières années était un grave sujet de préoccupation pour tous. Nombre d'orateurs ont signalé les graves répercussions de cette diminution du financement sur les pays les moins avancés, problème qui ne pouvait être résolu que si les pays faisaient montre de volonté politique nécessaire. On est convenu que le moment était effectivement venu de mettre au point un accord sur une stratégie durable de financement permettant d'asseoir ce financement sur des bases prévisibles et sûres. Quelques orateurs ont encouragé les nouveaux donateurs à verser des contributions supplémentaires au PNUD. Plusieurs délégations ont recommandé d'élargir la base des donateurs en vue d'obtenir une répartition plus équitable des contributions aux ressources de base. Il a été signalé que de nombreux pays bénéficiaires de programmes avaient récemment accru leurs contributions. Quelques orateurs ont recommandé que l'on institue un mécanisme pluriannuel d'annonces de contributions.

206. Plusieurs orateurs ont souligné que le PNUD devait recentrer ses activités et améliorer son image dans les pays donateurs. Les parlementaires en particulier devaient être sensibilisés aux réalisations du PNUD. Un orateur a signalé que le PNUD avait fort bien présenté ses activités à son gouvernement, ce qui avait permis de porter la contribution de celui-ci à 98 millions de dollars en 1998. La demande de contribution pour 1999 serait du même ordre que celle de 1998. Quelques délégations ont reconnu que le PNUD avait effectivement réussi à améliorer l'exécution des programmes, réduire les dépenses et recentrer son action. D'autres ont fait valoir que le PNUD devait examiner son propre avenir et déterminer ses modalités de fonctionnement au cours des prochaines années.

207. Une délégation, parlant également au nom d'une autre, a signalé qu'un grand nombre des idées exposées à propos de la stratégie de financement figuraient dans le projet de réforme présenté par les pays nordiques, notamment la nécessité d'asseoir cette stratégie de financement sur des bases prévisibles et continues et de faire participer tous les donateurs au système de financement. Cette délégation a également recommandé que le débat sur le recentrage de l'action à la session en cours soit associé au débat sur la nouvelle stratégie de financement.

208. Quelques délégations ont signalé qu'il serait difficile à leur gouvernement de faire des annonces de contribution pluriannuelles. Une délégation a déclaré qu'il était essentiel de préserver le principe des contributions volontaires au PNUD. Pour un autre orateur, il fallait fixer des objectifs plus réalistes en matière de financement pour éviter de longs débats lorsque ces objectifs ne pouvaient pas être atteints. Quelques orateurs ont fait valoir que, si un dollar fort entraînait une perte au change pour certaines monnaies de compte des contributions, il augmentait le pouvoir d'achat du PNUD. Une délégation a déclaré que les conditions que les pays bénéficiaires de programmes devaient remplir pour avoir droit à des allocations au titre des ressources de base devaient être revues. Cette délégation a demandé si le PNUD pourrait maintenir sa présence dans tous les pays bénéficiaires de programmes. Quelques délégations ont estimé que le PNUD ne devait pas continuer à financer tous les coûts du système des coordonnateurs résidents. Une délégation a demandé que les pays se trouvant dans une situation particulière soient spécialement pris en compte.

209. L'Administrateur a répondu aux observations formulées lors du débat. Il a souligné que l'avenir du PNUD était en jeu et constaté que les membres du

Conseil d'administration étaient en général convenus de la nécessité d'asseoir le versement des contributions aux ressources de base sur un fondement plus sûr. Le PNUD agirait en collaboration avec le groupe de travail et fournirait les renseignements nécessaires. Les recommandations formulées par les délégations seraient d'une grande utilité. L'Administrateur a signalé que deux processus contribueraient également au débat, notamment l'examen du rapport du Secrétaire général sur le financement et l'examen du financement qui serait entrepris en application des récentes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Il a instamment invité les pays bénéficiaires à une plus grande concertation avec les donateurs. On aimerait beaucoup recevoir des renseignements supplémentaires des pays à revenu intermédiaire bénéficiant d'une assistance internationale. L'Administrateur a déclaré que le PNUD s'emploierait à augmenter sa contribution à l'Inde et a pris note avec satisfaction de la contribution de ce pays au PNUD. La coopération Sud-Sud se développerait. Pour conclure, il a déclaré qu'il se réjouissait à la perspective de collaborer avec le Conseil d'administration à l'élaboration de la stratégie de financement.

210. Le Conseil d'administration a approuvé la décision suivante :

98/3. Stratégie de financement pour le Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les progrès accomplis vers l'adoption d'une stratégie de financement durable du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1997/CRP.23) et des observations formulées à ce sujet au cours de ses débats;

2. Réaffirme que les ressources de base sont le fondement du Programme des Nations Unies pour le développement, dont elles assurent l'universalité, la prévisibilité, la neutralité et le multilatéralisme, ainsi que la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays bénéficiant de programmes, en particulier des pays les moins avancés et des pays à faible revenu;

3. Note avec préoccupation qu'en dépit d'améliorations sensibles de l'efficacité du Programme des Nations Unies pour le développement, le montant des ressources de base a diminué au cours des précédents cycles de programmation et n'a pas atteint les chiffres indiqués dans la décision 95/23 aux fins de la planification initiale et le niveau nécessaire pour répondre aux besoins croissants des pays bénéficiaires, prend note avec satisfaction de la contribution apportée par les pays bénéficiaires aux ressources de base du Programme et note qu'en dépit des contributions apportées par un nouveau groupe de pays membres, les ressources de base proviennent d'un nombre limité de donateurs, que pour gérer le déficit de financement, l'Administrateur a prolongé la phase d'exécution de certains programmes de pays et que tout nouveau retard dans l'exécution des programmes risque de compromettre leurs résultats et de nuire à la crédibilité du PNUD en tant que partenaire fiable dans le domaine du développement;

4. Considère que le financement du Programme des Nations Unies pour le développement dépend à la fois des contributions aux ressources de base et d'autres types de contributions, que le Conseil d'administration doit agir d'urgence pour faire face à la situation en matière de financement à court et à long terme, qu'il est nécessaire de définir plus clairement le rôle du Programme

à tous les niveaux et que, simultanément, conformément aux résolutions 50/227 de l'Assemblée générale et 1997/59 du Conseil économique et social, le Conseil d'administration doit fixer des objectifs précis et réalistes pour les ressources de base et prendre une décision concernant un mécanisme qui permette de placer le financement du Programme sur une base plus sûre et plus prévisible;

5. Considère que les résultats positifs obtenus dans le cadre des efforts déployés pour recentrer l'action du Programme des Nations Unies pour le développement joueront un rôle décisif dans la mobilisation de ressources de base en faveur du Programme à l'avenir;

6. Prie l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 1998, des prévisions financières sur trois ans indiquant les engagements pris par le Programme des Nations Unies pour le développement au 31 décembre 1997 comme suite à ses décisions concernant les cadres de coopération de pays, les programmes régionaux et mondiaux, et d'autres mesures touchant la politique générale, l'administration et la réforme et de veiller à ce que les incidences financières de toutes les recommandations futures en matière de programmation, d'administration et de politique générale soumises à son approbation lui soient présentées avant l'adoption desdites recommandations;

#### I. MESURES À COURT TERME

7. Engage tous les pays membres, en particulier les pays donateurs et d'autres pays en mesure de le faire, à verser des contributions supplémentaires aux ressources de base du Programme des Nations Unies pour le développement et à payer rapidement leurs contributions;

8. Prie l'Administrateur de veiller à ce qu'à court terme, les dépenses administratives soient maintenues aux niveaux actuellement convenus, conformément à la décision 97/24, et que toutes les contributions supplémentaires aux ressources de base soient utilisées exclusivement pour exécuter les activités de développement du Programme des Nations Unies pour le développement;

#### II. ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT DURABLE DU PNUD

9. Décide, en tenant pleinement compte des discussions qui ont eu lieu dans d'autres instances, de réunir un groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du Programme des Nations Unies pour le développement et prie le Président du Bureau du Conseil d'administration de nommer un vice-président chargé d'en assurer la présidence, et prie le secrétaire du Conseil d'administration et d'autres divisions compétentes du Programme, de faciliter et d'appuyer ses délibérations;

10. Décide que le groupe de travail spécial à composition non limitée sera chargé du mandat ci-après :

a) Examen de divers mécanismes de financement et d'autres options qui s'offrent au Programme des Nations Unies pour le développement de manière à placer le financement du Programme sur une base prévisible, assurée et continue, en tenant compte des processus budgétaires des différents pays contributeurs ainsi que de la nécessité d'assurer un partage plus équitable des charges entre pays donateurs;

b) Élaboration de principes directeurs et de critères permettant de définir les objectifs de financement pour les ressources de base du PNUD, en se fondant en particulier sur les éléments suivants : i) les buts et objectifs du Programme, tels qu'ils sont spécifiés dans les décisions 94/14 et 95/23; ii) les besoins et les priorités des pays bénéficiaires en matière de développement, tels qu'ils sont identifiés dans les cadres de coopération de pays; iii) le montant projeté des contributions au titre des ressources de base; iv) le rôle joué par le Programme en matière de financement, dans le contexte plus large du financement international du développement; et v) les engagements et les stratégies existants à long terme;

11. Reconnaît l'importance des débats que le Conseil d'administration doit tenir prochainement sur les nouveaux arrangements en matière de programmation, notamment l'examen des critères que les pays bénéficiaires doivent actuellement remplir pour avoir droit à des allocations au titre des ressources de base, et la nécessité d'un profil institutionnel clair pour sensibiliser davantage le public et mobiliser son appui, et estime qu'il faut mettre au point une stratégie efficace de communication et d'information pouvant être utilisée dans les activités de formation en faveur du Programme des Nations Unies pour le développement;

12. Prie l'Administrateur de veiller à ce que le groupe de travail mène ses travaux en étroite coordination et en consultation avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies qui ont entrepris des initiatives analogues afin de garantir, autant que possible, l'adoption d'approches et de mécanismes cohérents par les conseils d'administration des différents fonds et programmes des Nations Unies en réponse aux mandats qui leur ont été donnés par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social;

13. Prie son président de lui rendre compte des progrès réalisés par le groupe de travail spécial à composition non limitée à chacune de ses prochaines sessions pour lui permettre d'adopter, à sa troisième session ordinaire de 1998, une décision concernant une stratégie de financement durable.

23 janvier 1998

211. Une délégation a demandé que le groupe de travail soit également chargé d'examiner le financement du système des coordonnateurs résidents. Une autre délégation, parlant aussi au nom d'une autre, s'est référée au paragraphe 10 b) de la décision qui mentionne les engagements et les stratégies existants à long terme. Cette délégation a fait valoir que la question du financement du système des coordonnateurs résidents ne devaient pas être examinée par le groupe de travail mais dans un autre cadre dont il avait été convenu lors des réunions officielles. Un autre orateur a souligné que le mandat du groupe de travail devait être souple.

## VII. QUESTIONS DIVERSES

### Cadre intégré pour l'assistance technique en faveur des pays les moins avancés

212. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques du développement et des évaluations a présenté le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce figurant dans le document DP/1998/CRP.4, ainsi qu'un document d'information sur la suite donnée par le PNUD aux initiatives de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en faveur des pays les moins avancés (PMA) (DP/1998/CRP.5). La réunion ministérielle de haut niveau sur les pays les

moins avancés et le développement du commerce, tenue à Genève les 27 et 28 octobre 1997, avait adopté le Cadre intégré, en demandant aux conseils d'administration des institutions spécialisées des Nations Unies qui avaient collaboré avec l'OMC à l'élaboration du Cadre, et notamment le PNUD, de l'entériner.

213. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'action du PNUD dans le domaine de l'assistance technique liée au commerce et ont approuvé l'adoption du Cadre intégré par le Conseil d'administration. Les intervenants ont exhorté le PNUD à coordonner la mise en application du Cadre intégré, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, en se plaçant dans la perspective d'un développement humain durable. Le PNUD pourrait, par exemple, apporter son concours à l'évaluation des besoins des pays. Les délégations ont également préconisé qu'on organise, dans le cadre des tables rondes habituelles, des tables rondes consacrées au commerce.

214. Plusieurs délégations ont souligné que les pays en développement devaient diriger le processus. Un intervenant a suggéré que le PNUD établisse les priorités et les coûts en collaboration avec les PMA. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'une excellente coordination entre les institutions prenant part à la mise en application du Cadre intégré.

215. Les représentants des pays bénéficiaires de programmes ont exprimé leur gratitude au PNUD pour sa contribution au développement de leur pays et ont émis l'espoir que celui-ci jouerait un rôle constructif dans la mise en oeuvre du Cadre intégré qui exigeait un soutien approprié des donateurs.

216. Le PNUD a été invité à participer au débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré au commerce et au développement. Une délégation s'est demandé si le Cadre serait intégré aux prochains cadres de coopération de pays.

217. Plusieurs intervenants ont demandé au PNUD de tenir le Conseil d'administration informé de la suite qui serait donnée à l'adoption du Cadre.

218. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques du développement et des évaluations a remercié le Conseil d'administration de son appui. Elle a souligné que le PNUD poursuivrait son action en faveur du commerce dans le cadre du développement humain durable décrit dans le document DP/1998/5 qui préconisait un recentrage. Elle est convenue que, dans ce domaine, l'initiative revenait aux pays et que le rôle du PNUD consistait à renforcer les capacités des pays. Les actions menées dans le secteur du développement du commerce seraient intégrées, chaque fois que cela serait possible, aux cadres de coopération de pays.

219. Répondant aux interventions, le Conseiller technique au commerce de la Division du renforcement de la gestion et de la bonne gouvernance a souligné que le thème du commerce ferait partie des sujets de la table ronde sur le Tchad qui devait se tenir en mai 1998. Les représentants résidents seraient tenus informés de l'issue de la réunion de haut niveau et seraient invités à faire figurer la question du commerce, chaque fois que cela serait possible, dans les thèmes des tables rondes.

220. S'agissant de la coordination, le Conseiller technique a indiqué que les institutions participantes se réunissaient régulièrement et s'efforçaient de

répartir les tâches de manière à assurer au mieux la mise en application du Cadre intégré. La prochaine réunion serait consacrée à un examen de l'évaluation des besoins de 10 pays et à l'établissement d'indicateurs de suivi. Il appartiendrait à chaque pays de préciser ses priorités et d'évaluer les coûts, opérations qui seraient suivies d'une évaluation des besoins et d'une intervention concertée.

221. Le Conseil d'administration a approuvé le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés (DP/1998/CRP.4) et a pris note du rapport sur la suite donnée par le PNUD aux initiatives de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés (DP/1998/CRP.5).

#### Institut international de recherche sur les vaccins

222. Une délégation a informé le Conseil d'administration que l'Institut international de recherche sur les vaccins, créé à l'initiative du PNUD, avait été officiellement ouvert en octobre 1997.

223. Premier organisme international à se consacrer à la recherche sur les vaccins, l'Institut avait pour mission de s'attaquer, notamment dans les pays en développement, au grave problème de la mortalité infantile due aux maladies infectieuses que la vaccination permettrait d'éviter. À cette date, 30 pays ainsi que l'Organisation mondiale de la santé étaient signataires de l'Accord portant création de l'Institut, première organisation internationale ayant établi son siège en République de Corée. Le Gouvernement avait tout mis en oeuvre pour apporter son appui à l'Institut qui, espérait-on, bénéficierait de l'appui et de la participation sans réserve de tous les États et organisations internationales concernés, notamment le PNUD et son conseil d'administration.

#### Questions administratives

224. Une délégation a demandé des renseignements sur les effectifs employés au siège du PNUD. D'autres délégations ont demandé que l'on présente des rapports de situation, lors de la session annuelle de 1998, sur le système intégré de gestion et les consultations engagées avec le FNUAP et l'UNICEF sur les services communs.

225. L'Administrateur associé a déclaré que le développement du financement complémentaire avait motivé le recrutement de fonctionnaires supplémentaires au siège du PNUD où, en outre, on comptait un plus grand nombre d'administrateurs auxiliaires. Des informations actualisées seraient données sur cette question lors de la session annuelle. L'Administrateur associé a indiqué que le PNUD procédait à l'application du système intégré de gestion par étapes. La question des services communs était à l'étude au sein d'un groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi qu'à l'échelle du système des Nations, au sein de groupes des services communs organisés sous l'égide du Département de l'administration et de la gestion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

#### Mécanisme mondial de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification

226. Le Directeur du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO) a présenté un rapport verbal sur les résultats de la première

Conférence des Parties tenue à Rome du 29 septembre au 10 octobre 1997 sur le Mécanisme mondial de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification.

227. La Conférence des Parties a adopté un certain nombre de décisions clefs relatives notamment au siège du Secrétariat permanent du Mécanisme mondial, au programme et au budget de son secrétariat, à la mise en place du Comité de la science et de la technique et à des arrangements concernant le Mécanisme mondial. S'agissant de ce mécanisme, quatre éléments importants étaient à relever : a) un accord sur les attributions du Mécanisme; b) la décision d'instituer des arrangements institutionnels de coopération entre le PNUD, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale; la décision d'établir le siège du Mécanisme mondial au FIDA, à Rome, et de confier au PNUD le soin d'en désigner le responsable; d) on attendait du PNUD qu'il joue un rôle d'entraînement et d'appui dans le domaine des activités opérationnelles, spécialement à l'échelon des pays. Concernant ce dernier volet, le PNUD était appelé, notamment par le biais de l'UNSO, à : a) fournir un appui technique aux programmes d'action nationaux et sous-régionaux ainsi qu'à la mise en place et à la gestion de fonds nationaux de lutte contre la désertification; b) intervenir dans les domaines de la prévention des situations de sécheresse et de l'atténuation des effets de la sécheresse, des systèmes d'information et des indicateurs relatifs à l'environnement et à la désertification ainsi que des initiatives thématiques spéciales prises dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification; c) appuyer l'action du Mécanisme mondial dans le cadre des arrangements institutionnels de coopération; d) apporter sa contribution à la gestion du Mécanisme mondial; e) mobiliser des ressources par le biais du Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la lutte contre la désertification et la sécheresse; f) promouvoir des activités dans le cadre des ressources de base et autres ressources du PNUD pour la lutte contre la sécheresse et la désertification.

228. Le Directeur a indiqué que le PNUD avait déjà entamé des consultations avec le FIDA en vue de désigner le responsable du Mécanisme mondial et que les deux organismes s'étaient entendus sur le profil et la procédure de sélection. Il serait bientôt procédé à la sélection de candidatures.

229. En conclusion, le Directeur a indiqué que 1998 était l'année du vingt-cinquième anniversaire de l'UNSO. Il a rendu hommage aux pays qui, par l'intermédiaire de l'UNSO, avaient fourni une assistance aux pays touchés par la sécheresse et la désertification. Grâce à l'expérience qu'il avait acquise depuis sa création, l'UNSO avait pu soutenir efficacement les efforts déployés par les pays pour mettre en application la Convention sur la lutte contre la désertification. La Convention a fourni un cadre novateur ouvert, aux échelons national, sous-régional, régional et mondial, à des initiatives nouvelles destinées à enrayer le mouvement de dégradation des terres et à promouvoir des modes de subsistance viables dans certains des pays et des régions les plus pauvres du monde. Les nouveaux partenariats que la Convention cherchait à instaurer à tous les échelons constitueraient sans aucun doute la clef de la réussite des actions à venir.

230. Le Conseil d'administration a pris note du rapport verbal sur les résultats de la première session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification.

Rapport sur le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida

231. La Directrice des relations extérieures du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) a présenté un rapport verbal au Conseil d'administration sur les résultats de la réunion thématique spéciale que le Conseil de coordination du programme ONUSIDA avait tenue à Nairobi du 16 au 18 novembre 1997. Elle a souligné qu'il était essentiel que les organes directeurs des organisations coparrainantes du programme ONUSIDA s'intéressent à l'action de cet organe interinstitutions qui avait pour mission de guider et de renforcer le système des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida.

232. La Directrice des relations extérieures a informé le Conseil que l'épidémie du VIH/sida était en progression dans de nombreuses régions du monde. Plus de 30 millions de personnes, dont 20 millions en Afrique subsaharienne, étaient infectées par le VIH. Plus de la moitié des personnes infectées étaient des femmes et de nombreux enfants naissaient porteurs du VIH. De nouvelles thérapies antivirales étaient désormais disponibles mais demeuraient trop onéreuses pour les régions en développement. Il convenait, à cet égard, de réduire l'écart existant entre pays développés et pays en développement. Il y avait également lieu d'assurer le financement de la prévention de l'épidémie et de l'atténuation de ses effets.

233. La cinquième réunion du Conseil de coordination a été la première rencontre de cet organe consacrée à des questions thématiques et aussi la première à se tenir dans un pays bénéficiaire de programme touché par l'épidémie. Les deux questions thématiques abordées ont été le système des Nations Unies à l'échelon des pays et l'accès aux médicaments utilisés pour le traitement du VIH/sida. Le Conseil de coordination s'est intéressé aux responsabilités imparties à chacun des partenaires, notamment les donateurs, les gouvernements, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Il a exprimé le souhait d'obtenir du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP des directives complémentaires sur certains aspects des activités entreprises à l'échelon des pays, y compris la participation, l'affectation des ressources et l'appui aux activités de coordination. Les directives élaborées à l'intention des représentants des pays devraient également s'appliquer aux actions menées dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, notamment au sein des groupes thématiques des pays. Le Conseil de coordination attendait aussi des organes directeurs des organisations coparrainantes qu'ils adoptent des politiques cohérentes vis-à-vis du programme ONUSIDA. La Directrice a indiqué qu'un séminaire regroupant de hauts responsables et des fonctionnaires en poste dans les pays se tiendrait en mars 1998.

234. S'agissant de l'accès aux médicaments, le Conseil de coordination a invité les organisations coparrainantes du programme ONUSIDA à unir leurs efforts pour aborder, d'une manière progressive, les différentes situations qui se présentent dans le monde. Le Conseil de coordination a exhorté le programme ONUSIDA à multiplier les efforts dans le domaine de la prévention et a demandé aux États Membres de tout mettre en oeuvre pour mettre au point des vaccins.

235. La Directrice a indiqué que le programme ONUSIDA continuerait de faire rapport à chaque réunion du Conseil d'administration.



236. Une délégation a invité tous les partenaires à travailler en plus étroite collaboration à l'échelon des sièges et des pays et a exhorté les organes directeurs des organisations coparrainantes à adopter des politiques suivies vis-à-vis du programme ONUSIDA. La coopération entre les organisations coparrainantes pourrait être améliorée à l'échelon des pays. À cet égard, les coordonnateurs résidents devraient jouer un rôle d'animation au sein des groupes thématiques onusiens et le PNUD devrait être exhorté à jouer un rôle de coordination d'assistance technique et de suivi. Il conviendrait également d'améliorer la coordination entre les sièges et les bureaux de pays, grâce notamment à des directives émanant des sièges et concernant certains domaines d'actions ou certaines questions techniques. Le PNUD a été invité à rendre compte, à la session annuelle de 1998, des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans l'exercice de son rôle d'organisation coparrainante du programme ONUSIDA.

237. Une autre délégation a estimé qu'il était essentiel que les organisations coparrainantes s'occupent activement du programme ONUSIDA. Certaines des conclusions figurant dans le rapport du Conseil de coordination intéressaient le PNUD, notamment la nécessité d'améliorer la communication entre le siège du PNUD et les bureaux régionaux et locaux, particulièrement en ce qui concernait les groupes thématiques et les questions relevant du programme de lutte contre le VIH/sida. Le PNUD devait veiller à ce que les représentants résidents puissent prendre et défendre des décisions qui soient profitables à la coopération interinstitutions.

238. Un intervenant a demandé que soient fournies davantage d'informations sur les opérations du programme ONUSIDA à l'échelon des pays.

239. La Directrice, en remerciant le Conseil d'administration de ses observations, a souligné que tous les partenaires conjuguèrent leurs efforts pour surmonter les problèmes qui, en ce qui concernait les opérations du programme ONUSIDA, tenaient en grande partie au fait qu'il s'agissait d'une initiative nouvelle dans le cadre du système des Nations Unies. Le programme ONUSIDA ferait rapport à la prochaine session du Conseil des résultats du séminaire et à la session annuelle des résultats de la prochaine réunion du Comité des organisations coparrainantes.

240. Le Conseil d'administration a pris note du rapport verbal sur les résultats de la réunion thématique spéciale du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida qui s'est tenue à Nairobi du 16 au 18 novembre 1997.

#### Affectation des montants cibles à prélever sur les ressources de base dans la catégorie 1.1.3

241. Faisant le point sur le mécanisme des montants cibles à prélever sur les ressources de base dans la catégorie 1.1.3 en faveur des pays se trouvant dans des situations particulières de développement, l'Administrateur associé a fait remarquer que, conformément à la décision 95/23 du Conseil d'administration, 5 % des ressources de base du PNUD avaient été réservées à cette fin. Les montants à prélever dans la catégorie 1.1.3 feraient l'objet d'un rapport détaillé dans le cadre de l'examen des nouveaux arrangements en matière de programmation prévu dans le courant de l'année. Certaines tendances commençaient cependant à se dessiner.

242. Tout d'abord, la demande de ce type d'assistance dépassait de beaucoup l'offre. Les demandes de financement d'initiatives spéciales de développement soumises par les pays bénéficiaires de programmes depuis la mise en place du mécanisme des montants cibles laissaient bien voir que la demande l'emportait nettement sur l'offre. Les prélèvements s'élevaient déjà à 119 millions de dollars sur un montant autorisé de programmation de 142 millions de dollars pour la période 1997-2000. La deuxième tendance observée était que, compte tenu de la nature même de cette composante du programme du PNUD, il était difficile de gérer l'affectation des montants cibles en fonction du niveau de revenu des pays. Pour les montants cibles à prélever dans la catégorie 1.1.3 concrètement, la répartition des affectations s'établissait actuellement comme suit : 59 % pour les pays les moins avancés, 41 % pour les pays ne figurant pas sur la liste des pays les moins avancés, 73 % pour les pays à faible revenu et 27 % pour les pays à revenu intermédiaire.

243. L'Administrateur associé a appelé l'attention sur le volume considérable des montants cibles de la catégorie 1.1.3 qui avaient été prélevés pour financer d'importants processus de paix et aider des pays touchés par des conflits à évoluer vers une situation de paix. Les autorisations d'affectation avaient fait une large place au financement des initiatives de planification stratégique, du renforcement des capacités en matière de déminage, ainsi que de programmes portant sur la réconciliation, la gouvernance et l'aménagement du territoire.

244. Contrairement à la lutte contre la pauvreté – domaine d'intervention traditionnel du PNUD –, la nécessité de financer la consolidation de la paix après les conflits se limitait moins, de par la nature du problème, aux pays à faible revenu. Quel que soit le niveau de leur revenu, tous les pays bénéficiant de programmes étaient sujets au déclenchement de crises ou de catastrophes soudaines et pouvaient donc prétendre aux montants à prélever dans la catégorie 1.1.3. Le PNUD espérait pouvoir aborder les problèmes liés aux montants cibles lors de sa troisième session ordinaire de 1998.

245. Une délégation a demandé des renseignements sur les possibilités de recours aux montants cibles à prélever dans la catégorie 1.1.3 en vue du financement d'activités de prévention.

246. L'Administrateur associé a fait observer qu'il était difficile d'indiquer avec précision les activités financées sur les montants cibles de la catégorie 1.1.3 qui relevaient de la prévention. Il a signalé les activités que le PNUD avait entreprises dans le domaine de la gouvernance et qui avaient permis de renforcer des États aux systèmes fragiles en les aidant à faire face aux problèmes de justice, d'équité et de participation. En renforçant les structures sociales dont la faiblesse avait conduit à des conflits, on pouvait aider à prévenir la résurgence des conflits. Le PNUD aidait également à consolider les accords de paix en s'efforçant de promouvoir le maintien de la paix. Il avait par ailleurs fourni à des parties en conflit des cadres de rencontre, promu des modes de subsistance viables et porté assistance à des réfugiés déplacés.

247. Le Conseil d'administration a pris note du rapport verbal sur les montants cibles à prélever sur les ressources de base dans la catégorie 1.1.3.

VIII. RÉUNION COMMUNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION  
DU PNUD/FNUAP ET DE L'UNICEF

248. Le lundi 26 janvier 1998 après-midi, le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a ouvert la première réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF. Il a constaté que l'idée d'organiser une réunion commune, envisagée depuis un certain temps se concrétisait enfin. À la fin de l'année 1997, les bureaux des deux Conseils étaient convenus de tenir une réunion commune d'une demi-journée sur le thème de la réforme générale de l'Organisation des Nations Unies et de son incidence sur les fonds et les programmes. L'équipe du Viet Nam avait été invitée à partager l'expérience qu'elle avait acquise en tant qu'équipe d'un pays pilote pour le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ce qui permettrait d'obtenir des données préliminaires sur l'impact de la réforme au niveau des pays. Les Conseils d'administration respectifs continueraient de suivre à l'avenir les progrès de la réforme.

249. Le Coordonnateur résident du Viet Nam a présenté le représentant de pays du FNUAP et le représentant de l'UNICEF. Il a ensuite donné un bref aperçu du contexte dans lequel le système des Nations Unies opérait au Viet Nam, pour conclure que même si le processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement se déroulait dans une situation propice, les autres pays pouvaient en tirer des leçons. Onze organismes des Nations Unies étaient représentés au Viet Nam.

250. Un bref film documentaire sur la coopération des Nations Unies au Viet Nam a été présenté.

251. Le Coordonnateur résident a souligné que l'on estimait que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement contribuait utilement à l'établissement d'un consensus au sein du système des Nations Unies ainsi qu'à l'identification d'activités communes concrètes. Le processus avait commencé en octobre 1997 avec une retraite de deux jours de l'équipe de pays de l'Organisation des Nations Unies (avec la participation de la Banque mondiale). Un consensus s'était dégagé sur les quatre domaines qui devaient faire particulièrement l'objet d'une action future de l'ONU au Viet Nam. On s'est rendu compte au cours de cette retraite qu'outre l'objectif visé, à savoir l'établissement d'un document solide, l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait contribué par ailleurs utilement à souder l'équipe. La mission générale de l'Organisation des Nations Unies au Viet Nam avait été précisée dans un descriptif : il s'agissait d'aider le Viet Nam à lutter contre la pauvreté en renforçant ses capacités de conception et d'exécution de programmes qui devraient offrir un plus large éventail de choix et de possibilités aux communautés, familles et individus désavantagés. Un groupe de travail avait été chargé de faciliter le processus de formulation, avec l'appui de groupes spécialisés dans chacun des quatre domaines prioritaires.

252. Le représentant de pays du FNUAP a rendu compte aux Conseils d'administration des principales étapes de l'établissement du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Viet Nam. Il a fait remarquer que 144 indicateurs au total avaient été recensés dans la liste provisoire, dont 30 à 40 avaient été retenus comme prioritaires. Des documents de synthèse ont été publiés sur la suite donnée aux conférences mondiales et, une fois les priorités communes recensées, ont été intégrés au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide

au développement. Le premier projet de plan-cadre, qui devait être prêt en février 1998, serait réexaminé puis révisé avant avril 1998 au plus tard. Ce processus prendrait au moins 26 semaines, c'est-à-dire plus longtemps que les 13 semaines prévues dans les directives provisoires. Plusieurs séries de consultations étaient nécessaires et une main ferme devrait guider ce processus qui avait grevé les maigres ressources humaines et autres des institutions spécialisées.

253. Le représentant de l'UNICEF a évoqué les efforts de collaboration du système des Nations Unies au Viet Nam, qui portaient notamment sur le programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, un projet d'élimination de la pauvreté à Ha Giang, un programme de développement communautaire à Ky Son, le programme de préparation de base à la vie active et l'Initiative pour une maternité sans risques. Au nombre des tâches prévues à l'avenir figuraient l'identification de priorités communes, la répartition des responsabilités entre les organes des Nations Unies, le renforcement de l'esprit d'équipe du personnel des Nations Unies, l'amélioration de la coordination des programmes, le renforcement de la mobilisation et l'appel à la collaboration.

254. Pour conclure, le Coordonnateur résident a donné un aperçu des enseignements tirés : sur le plan opérationnel, la durée des préparatifs avait été considérablement plus longue que celle de 13 semaines prévue dans les directives provisoires; il fallait que dès le lancement du processus, l'équipe de pays décide des tâches qui seraient confiées aux facilitateurs et des délais qui leur seraient impartis pour les mener à bien; les services de consultant devaient être judicieusement utilisés; et les directives devaient être appliquées avec souplesse; des ressources humaines supplémentaires étaient nécessaires au cours de la phase concrète de formulation; et des réformes opérationnelles devaient succéder aux réformes de programmation. Il a remercié le Gouvernement danois d'avoir détaché auprès du Bureau du Coordonnateur résident un de ses fonctionnaires qui devait notamment contribuer à la formulation du plan-cadre. Pour ce qui était des enseignements tirés quant aux orientations à suivre, il a constaté que le partenariat avec le Gouvernement hôte était essentiel; qu'il convenait d'envisager le plan-cadre dans la perspective qui lui était propre; que la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies n'était pas nouvelle et qu'il y avait un équilibre fragile entre l'objectif d'une coopération plus étroite et celui du maintien du profil propre à chaque organisme. Il a par ailleurs noté que le plan-cadre risquait finalement de remplacer certains documents de programme actuellement utilisés et que la réforme au niveau du pays devait aller de pair avec la réforme voulue au Siège.

255. La délégation vietnamienne a remercié l'équipe de pays d'avoir fait part de son expérience. L'intervenant a souligné que les enseignements tirés au Viet Nam seraient utiles à d'autres pays. Il a aussi fait valoir que le Groupe des organismes de développement des Nations Unies devait veiller à protéger les caractéristiques propres à chaque organisme. Tout en appuyant les objectifs du plan-cadre, il a noté que cette notion n'était pas encore complètement définie et que les conclusions concernant toutes ses incidences restaient encore à tirer.

256. Plusieurs délégations se sont félicitées de cette réunion commune et ont remercié l'équipe de pays de sa présentation. On s'est accordé à penser que les travaux au niveau du pays marquaient un nouveau pas en avant sur la voie d'un fonctionnement plus rentable et plus efficace de l'ONU. On s'est déclaré en

faveur du train de réformes proposées par le Secrétaire général. Des intervenants ont accueilli favorablement l'idée d'inclure dans le plan-cadre des activités de suivi aux conférences mondiales. Plusieurs délégations ont demandé que les enseignements tirés soient intégrés au futur plan-cadre. Plusieurs orateurs ont appuyé l'idée de substituer le plan-cadre à certains des instruments de programmation en vigueur. On s'est félicité de la large participation du système des Nations Unies au processus. On a souligné que les institutions issues des Accords de Bretton Woods devaient collaborer au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Certains intervenants ont évoqué la question de l'éventuelle participation des donateurs bilatéraux et du secteur privé. Un autre orateur a souligné qu'il serait bon qu'une maison des Nations Unies soit établie chaque fois que possible. De nouvelles idées seraient présentées lors de l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles.

257. Certains orateurs, préoccupés par la longueur du processus d'établissement du plan-cadre et par le temps et les ressources supplémentaires requis, ont demandé si l'Organisation des Nations Unies avait pris des dispositions pour accélérer les choses dans d'autres pays. Un intervenant a fait remarquer que le détachement de fonctionnaires gouvernementaux, chargés de collaborer à l'établissement du plan-cadre, ne devait pas déboucher sur une situation analogue à celle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre desquelles des fonctionnaires gouvernementaux avaient été affectés à des fonctions de base au titre de prêts non remboursables. Il a aussi demandé si la mobilisation commune des ressources occasionnerait une augmentation des ressources de base. Un certain nombre d'autres questions ont été posées concernant entre autres la façon dont les plans-cadres accéléreraient le renforcement des capacités au Viet Nam, comment l'équipe de pays des Nations Unies avait l'intention d'harmoniser ou d'unifier des programmes relevant du plan-cadre, et quelles organisations participeraient à cet exercice dans les 19 pays pilotes. On désirait savoir comment le plan-cadre faciliterait l'examen en commun des problèmes dans le contexte de l'approche-programme, s'il existait un financement parallèle pour l'action commune, sur les modalités d'évaluation des progrès et des bénéficiaires, et sur ce qu'il adviendrait des parties du programme qui ne pouvaient pas être intégrées au plan-cadre.

258. Plusieurs orateurs se sont déclarés favorables à la tenue périodique à l'avenir de deux réunions communes des deux Conseils d'administration. Un orateur a prié le Bureau de formuler des projets de réunions communes qui porteraient sur des thèmes tels que l'évaluation commune des pays.

259. Le Coordonnateur résident a souligné que le Gouvernement vietnamien avait directement participé à l'établissement du plan-cadre. Il a fait remarquer que les directives étaient encore provisoires et qu'il conviendrait peut-être de réexaminer la question d'une association plus étroite des gouvernements à l'exercice. Si le plan-cadre se substituait à d'autres instruments de programmation, il devrait alors être signé par les gouvernements. Il a insisté sur le fait que les représentants des institutions spécialisées au Viet Nam souhaitaient vivement prendre part à l'exercice auquel il était par ailleurs prévu de faire participer des organisations internationales et des donateurs bilatéraux.

260. Le représentant de pays du FNUAP s'attendait à une diminution des coûts à mesure que le processus progresserait. Il a ajouté que l'équipe appuyait résolument l'exécution nationale et l'approche par secteur, ainsi que la

collaboration avec les institutions financières internationales, les institutions spécialisées et les principaux organismes bilatéraux.

261. Le représentant de l'UNICEF a précisé que les organismes ayant pris part au processus avaient maintenu leurs profils.

262. Le Coordonnateur résident a souligné que l'appui des pays actifs au Viet Nam était indispensable et a constaté que 25 des pays représentés au sein du Conseil d'administration étaient présents dans ce pays. Pour éviter le chevauchement des efforts et veiller à la coordination et à la qualité de la participation, il fallait que les capitales appuient l'approche-programme.

263. Après la présentation de l'équipe du Viet Nam et les observations des délégations, les chefs de secrétariat du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP ont fait des déclarations. Ils ont tous les trois insisté sur l'importance de cette première session commune des deux Conseils d'administration et se sont félicités des progrès du processus du plan-cadre mis en évidence par l'équipe des Nations Unies au Viet Nam.

264. L'Administrateur du PNUD, qui est aussi le Président du Groupe des organismes de développement des Nations Unies, a déclaré que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, cheville ouvrière des réformes du Secrétaire général, se caractérisait par l'abandon de la formule de mise en commun des informations entre les fonds et les programmes au profit d'une collaboration généralisée et ciblée au niveau des pays. Toutefois, sans un appui national, ce processus échouerait, aussi devait-il répondre aux priorités nationales de développement. L'élément déterminant du plan-cadre était la capacité du système des coordonnateurs résidents de tirer parti des mandats de tous les organismes; le personnel détaché dans un pays donné ne devait pas se borner à s'acquitter des fonctions relevant de leurs organismes respectifs, mais devait encore se charger de toutes celles qui relevaient du système des Nations Unies dans son ensemble dans ledit pays. Au Siège, le Groupe des organismes de développement des Nations Unies avait mis en place un système d'appui mondial doté d'experts en la matière et d'un personnel d'appui mondial.

265. Toutes les institutions spécialisées avaient été invitées à prendre part au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et un examen serait entrepris au Mali et au Viet Nam pour comparer ce Plan-cadre avec l'évaluation par pays de la Banque mondiale. L'Administrateur a remercié un certain nombre de gouvernements, notamment ceux du Danemark, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni, d'avoir prêté un appui financier au Plan-cadre.

266. En réponse aux questions concernant les arrangements de programmation en vigueur qui pourraient être remplacés par le Plan-cadre, il a cité les notes consultatives du PNUD dont les gouvernements s'inspiraient pour formuler leur programme. La marque du succès du Plan-cadre serait la complète intégration des plans d'action des conférences mondiales.

267. L'Administrateur a donné un aperçu des activités de l'équipe de développement des Nations Unies au cours de l'année écoulée. À titre d'exemple, on avait établi à la fois le Groupe des organismes de développement des Nations Unies et le Comité exécutif qui se réunissaient chaque mois. Le Groupe des organismes de développement des Nations Unies conseillait les coordonnateurs résidents sur le suivi des conférences internationales. L'UNICEF et le FNUAP avaient détaché du personnel auprès du Bureau du Groupe des organismes de

développement des Nations Unies et le Programme alimentaire mondial devait sous peu faire de même. Enfin, le Directeur du Bureau du Groupe des organismes de développement des Nations Unies et le sous-groupe interorganisations chargé des locaux et des services communs avaient contribué à accélérer le recensement de 50 pays susceptibles d'accueillir une maison des Nations Unie.

268. L'Administrateur a par ailleurs décrit un certain nombre de dispositions qui avaient été prises pour renforcer le système des coordonnateurs résidents, en consultation et en collaboration avec des membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies. Au nombre de ces dispositions figuraient entre autres des procédures de sélection améliorée, une nouvelle méthode d'évaluation fondée sur les compétences, et une évaluation séparée de la contribution des actuels coordonnateurs résidents, à laquelle tous les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies et des institutions spécialisées prenaient part. La résolution 47/199 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, marquait le début de l'élargissement du champ d'action des coordonnateurs résidents au-delà du cadre du PNUD; en 1992, un seul coordonnateur résident avait été recruté à l'extérieur du PNUD, mais 30 % des coordonnateurs résidents recommandés dans les dernières années venaient d'autres fonds et programmes. L'Administrateur avait donné pour instruction à tous les coordonnateurs résidents de représenter équitablement toutes les institutions spécialisées des Nations Unies, de faire le départ entre leur rôle de représentant résident du PNUD et de coordonnateur résident, et de résoudre tout conflit pouvant surgir entre ces deux fonctions de la manière la plus favorable au système dans son ensemble. Des ressources supplémentaires seraient par ailleurs allouées au titre de l'application de nouvelles procédures d'établissement des rapports annuels des coordonnateurs résidents.

269. La Directrice générale de l'UNICEF a affirmé que cette session commune marquait la concrétisation et la généralisation de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. La présentation faite par l'équipe du Viet Nam avait permis de mettre en évidence l'excellence des travaux effectués par le personnel de tous les fonds et programmes au Viet Nam et reflétait honnêtement les atouts, les potentiels et les problèmes du Plan-cadre. La coordination sur le terrain n'avait pas commencé avec la mise au point du Plan-cadre qui d'ailleurs se poursuivait et était toujours susceptible d'améliorations. Il importait d'examiner les incidences sur le plan des ressources humaines aussi bien que financières. Le processus qui venait à peine de commencer était donc appelé à progresser mais il était encore trop tôt pour l'évaluer. Il importait de veiller à ce que les fonds, les programmes et les organismes, et les partenaires gouvernementaux participent largement à la formation du Plan-cadre.

270. S'agissant de la coordination, elle a fait remarquer que l'UNICEF était membre du Groupe des organismes de développement des Nations Unies et du Comité exécutif sur les affaires humanitaires. Des progrès très nets avaient été accomplis au cours de l'année écoulée. Au siège, la coordination se heurtait à de grandes difficultés en raison des différents besoins des organismes sur le terrain et des départements plus centralisés du Secrétariat. Ce problème était patent dans deux domaines, à savoir les achats et les techniques d'information. À titre d'exemple, tout portait à croire que les besoins de l'Organisation des Nations Unies seraient mieux satisfaits par le biais d'un service d'achat centralisé plutôt que par des services isolés, ce qui se traduirait par ailleurs par d'importants gains d'efficacité. Les opérations étaient susceptibles de nombreuses améliorations dans le contexte des règles et règlements en vigueur qu'il n'était pas conséquent pas nécessaire de modifier.

271. Le système de coordonnateur résident devenait peu à peu véritablement représentatif à l'échelle du système et l'UNICEF participerait pleinement au processus d'évaluation. Une question qui méritait un examen plus approfondi était celle des représentants d'autres organismes conjuguant leurs fonctions à celles de coordonnateur résident.

272. Pour conclure, La Directrice générale a déclaré qu'il serait bon de procéder à une évaluation approfondie du plan-cadre pour s'assurer qu'il était bien une source de "valeur ajoutée", ce dont elle n'était pas convaincue.

273. Le Directeur exécutif adjoint (Politique et administration) du FNUAP a pris la parole au nom de la Directrice exécutive du FNUAP qui n'avait pas pu prendre part à la session. Il a appuyé sans réserve les initiatives de réforme. La phase pilote du plan-cadre n'était pas terminée mais un certain nombre de constatations s'imposaient. De façon générale, l'expérience s'était révélée relativement constructive et elle était appuyée par les gouvernements. Ce plan-cadre encourageait l'esprit d'équipe et la participation mais il exigeait beaucoup de temps et de ressources, ce qui posait donc un problème aux organismes, tels que le FNUAP, qui étaient dotés d'un personnel limité. Ce plan-cadre devait se traduire par des programmes de pays plus efficaces, phénomène dont devraient rendre compte les évaluations internes de performance du personnel. Enfin, il fallait rationaliser tous les processus de coordination, ce qui signifiait que chaque organisme serait peut-être tenu d'examiner ses besoins et procédures en vigueur en matière de programmation. Il serait bon à cet égard que le plan-cadre tienne compte des données et des autres documents, y compris les directives, élaborés par le Groupe de travail du CAC sur les services sociaux de base pour tous, présidé par la Directrice exécutive du FNUAP.

274. Pour que l'application du plan-cadre soit constructive, il fallait que les résidents coordonnateurs comprennent bien leur rôle, que tous les organismes participants s'engagent à collaborer pour répondre de façon concertée aux besoins et aux priorités des pays. Cela supposait la maximisation des atouts du système des Nations Unies ainsi que le respect du mandat de chaque organisation dans l'examen de questions intersectorielles comme la population et la santé entre les sexes. Il était indispensable que l'équipe de pays maîtrise le processus, que les autorités nationales y participent, notamment les organisations non gouvernementales et la communauté internationale, en particulier les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales. Il fallait par ailleurs que ce plan-cadre tienne compte des questions liées à la coordination internationale du suivi des conférences internationales.

275. Le FNUAP était un membre actif du Groupe des organismes de développement des Nations Unies et il avait détaché du personnel d'encadrement auprès du bureau de ce groupe. Le FNUAP appuyait les coordonnateurs résidents en leur qualité de représentants du Secrétaire général et ces derniers devaient être résolument et impartialement au service de tous les organismes.

276. Une délégation, prenant la parole au nom d'un groupe de pays, a déclaré que la création du Groupe des organismes de développement des Nations Unies visait manifestement à maintenir et à renforcer les identités distinctes des organismes participants tout en encourageant la coordination et l'intégration au Siège et sur le terrain. Toutefois, les membres de ce groupe, en tant que principaux bénéficiaires de la coopération en faveur du développement, se souciaient au



premier chef de la qualité, de l'efficacité et du volume de l'aide plutôt que des arrangements institutionnels. Il importait de simplifier l'exécution des programmes mais il n'y avait pas lieu de poursuivre l'intégration comme une fin en soi. Pour ce qui était du Plan-cadre, en évaluer les succès et les échecs était peut-être prématuré. En tirant les enseignements des projets pilotes, il importerait de tenir compte des vues des gouvernements bénéficiaires. À l'occasion de l'examen des projets de réforme, le Groupe des pays s'était penché sur la question des arrangements de contrepartie du Plan-cadre au niveau des pays ainsi que sur celle des mécanismes de présentation des pouvoirs du coordinateur résident au gouvernement hôte. En appliquant la réforme, il faudrait donc tenir compte des besoins propres à chaque région et pays. Enfin, on avait prié le Secrétaire général de proposer un nouveau système de ressources de base et toute proposition à cet égard ne devait pas signifier pour les pays en développement un fardeau accru ou nouveau ni imposer des conditions.

277. Des délégations ont fait des observations au sujet du processus du plan-cadre; l'une d'entre elles a fait valoir qu'il ne s'agissait pas d'une fin en soi et que ce processus devait s'inscrire dans le contexte des efforts que déployaient les organismes pour améliorer leur gestion tout en évitant les doubles emplois et les chevauchements. À propos de la question des coûts, un orateur a déclaré que la phase pilote avait pour objet de recenser les meilleures pratiques et que, si une rentabilité accrue devenait un objectif, l'investissement initial pouvait être payant.

278. Certains orateurs se sont félicités de l'action en faveur de la collaboration et de la coordination mais ont soulevé des questions quant aux rapports existant entre les différents instruments de coordination sur le terrain – les notes de stratégies de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le cadre stratégique – et au rôle que pourrait jouer le Groupe des organismes de développement des Nations Unies dans l'harmonisation de ces mécanismes sur le terrain. Une délégation a constaté que le Plan-cadre modifiait déjà les processus de programmation sur le terrain et a affirmé que les bureaux extérieurs devaient faire pression sur le Siège dans ce sens, Un orateur a demandé quel était le rapport entre le Groupe consultatif mixte des politiques et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles et quelles étaient les modalités de la nouvelle coopération avec la Banque mondiale. Un autre intervenant a évoqué les difficultés que posaient notamment la conciliation des objectifs du programme, l'absence d'indicateurs pour toutes les priorités, la différence entre les directives émanant du Siège et celles émanant de chaque organisme, et le manque d'intérêt manifesté par les institutions de Bretton Woods. Une délégation a souligné qu'il importait d'inclure les institutions spécialisées et les donateurs bilatéraux. Une autre délégation a fait valoir que le Viet Nam était un pays idéal pour le Plan-cadre mais que ce n'était pas nécessairement le cas d'autres pays et qu'il fallait donc faire preuve de souplesse sur le terrain.

279. On a fait remarquer que, d'après les directives provisoires, seule l'équipe de pays des Nations Unies serait habilitée à approuver le Plan-cadre mais que le gouvernement devrait aussi approuver tout cadre d'assistance. On a demandé s'il serait nécessaire de conclure des accords spéciaux avec les gouvernements et quels seraient les mandats et les responsabilités des gouvernements dans ce processus. Il fallait développer davantage la référence faite dans les directives aux consultations avec les ONG et les donateurs; d'aucuns pensaient en outre que l'énoncé de la partie consacrée aux services communs et à la division du travail entre les organismes se prêtait à diverses interprétations.

(On a demandé dans quelle mesure le Plan-cadre pourrait être associé à l'exercice concernant les services communs et si une intégration administrative au niveau du Siège était envisageable.)

280. Un certain nombre d'orateurs ont parlé du rôle des conseils d'administration et/ou de la question des futures sessions communes. Un orateur a dit que le Plan-cadre appelait des échanges d'information entre les conseils d'administration, et notamment l'éventuelle harmonisation de leurs programmes de travail. Il a proposé que le Plan-cadre et les projets pilotes soient examinés lors d'une réunion intersessions extraordinaire des conseils d'administration. Une autre délégation a déclaré que le choix du Plan-cadre pour cette session était justifié encore que d'autres thèmes auraient pu aussi être retenus. On a demandé si, dorénavant, on organiserait régulièrement des réunions d'information communes sur l'état d'avancement du Plan-cadre.

281. La représentante du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a fait valoir que son programme était unique au sein des organismes appartenant au "groupe thématique" parce qu'il pouvait jouer un rôle de catalyseur et était riche des enseignements qu'il avait tirés. Tel avait été le cas au Viet Nam. Il devait y avoir compatibilité entre la position du Siège et celle des bureaux extérieurs et il serait bon de mettre en commun certaines ressources pour passer du stade du dialogue à celui de la programmation.

282. Pour résumer, le coordonnateur résident au Viet Nam a déclaré que le Plan-cadre devrait être un processus actionné au niveau du pays et sur le terrain. Procéder à des évaluations était prématuré et les équipes de pays précisaient quand elles seraient prêtes. Son équipe se réjouissait à la perspective de collaborer avec d'autres équipes de pays et elle le ferait dès que son premier document serait publié. Pour ne pas rester lettre morte, le Plan-cadre devait être ouvert aux gouvernements, aux donateurs, aux organisations non gouvernementales et à la société civile. Le Plan-cadre devait activement solliciter la participation des organismes bilatéraux. Les directives n'étaient pas encore définitives et les équipes continueraient à communiquer leurs vues au Siège. Il devait s'agir d'un processus évolutif.

283. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a affirmé que la session avait fourni abondamment matière à réflexion, tant au Conseil d'administration qu'au Conseil économique et social.

98/4. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1998

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 1998 il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Élu pour 1998 les membres du Bureau dont les noms suivent :

Président : M. Jacob Botwe Wilmot (Ghana)

Vice-Président : M. Atul Khare (Inde)

Vice-Président : M. Volodymyr Reshetnyak (Ukraine)

Vice-Président : M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Président : M. Alan March (Australie)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 1998 (DP/1998/L.1), tels que modifiés oralement;

Approuvé le rapport de la troisième session ordinaire de 1997 (DP/1998/1);

Approuvé le plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 1998, tel que modifié oralement, et qui figure en annexe à la présente décision;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 1998, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1998 : 20-24 avril 1998  
Session annuelle de 1998 : 8-19 juin 1998 (Genève)  
Troisième session ordinaire de 1998 : 14-18 septembre 1998

Approuvé le calendrier provisoire ci-après pour ses sessions de 1999 :

Première session ordinaire de 1999 : 11-15 janvier 1999  
Deuxième session ordinaire de 1999 : 5-9 avril 1999  
Session annuelle de 1999 : 14-25 juin 1999 (New York)  
Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

Approuvé la liste des questions à examiner à sa deuxième session ordinaire de 1998, telle qu'elle figure dans le plan de travail annexé à la présente décision;

#### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

##### POINT 2. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pris note du rapport du PNUD sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1994-1995 (DP/1998/4);

Pris note du rapport du FNUAP sur la suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1994-1995 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/1998/1);

#### DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

##### POINT 3. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les programmes de pays et le programme sous-régional ci-après :

Assistance au Gouvernement paraguayen (DP/FPA/CP/195);  
Assistance au Gouvernement chinois (DP/FPA/CP/196);  
Assistance au Gouvernement nicaraguayen (DP/FPA/CP/197);  
Assistance au Gouvernement égyptien (DP/FPA/CP/198);  
Assistance au Gouvernement algérien (DP/FPA/CP/199);  
Assistance à la sous-région du Pacifique (DP/FPA/CP/200);

Prié le Directeur exécutif de rendre compte périodiquement au Conseil d'administration de l'exécution d'éléments importants des programmes ci-dessus, notamment des progrès accomplis en ce qui concerne l'application des principes et la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

#### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

##### POINT 4. PNUD 2001

Pris note du rapport oral de l'Administrateur sur l'application du processus de gestion du changement;

Adopté la décision 98/1 du 23 janvier 1998 sur le recentrage de l'action du Programme des Nations Unies pour le développement;

##### POINT 5. CADRE DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour l'Afrique (1997-2001) (DP/1998/6);

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour les États arabes (1997-2001) (DP/1998/7 et Corr.1);

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour l'Asie et le Pacifique (1997-2001) (DP/1998/8);

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (1997-1999) (DP/1998/9);

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1997-1999) (DP/1998/10);

Approuvé les cadres de coopération de pays et la prolongation des programmes de pays ci-après :

#### I

Premier cadre de coopération pour le Cap-Vert (DP/CCF/CVI/1);

Premier cadre de coopération pour le Ghana (DP/CCF/GHA/1);

Premier cadre de coopération pour le Mozambique (DP/CCF/MOZ/1);

Deuxième prolongation du sixième programme du Kenya (DP/CCF/KEN/6/EXTENSION II);

#### II

Premier cadre de coopération pour l'Algérie (DP/CCF/ALG/1);

Premier cadre de coopération pour la Jamahiriya arabe libyenne (DP/CCF/LIB/1);

### III

Premier cadre de coopération pour les Îles Cook (DP/CCF/CKI/1);

Premier cadre de coopération pour la République de Corée (DP/CCF/ROK/1);

Premier cadre de coopération pour Tokélaou (DP/CCF/TOK/1);

### IV

Premier cadre de coopération pour le Guatemala (DP/CCF/GUA/1);

Premier cadre de coopération pour le Nicaragua (DP/CCF/NIC/1);

Pris note du rapport de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD au Myanmar publié sous la cote DP/1998/11 et décidé d'examiner, à sa session annuelle de 1998, une proposition concernant l'assistance future du PNUD au Myanmar conformément aux décisions 93/21 et 96/1 du Conseil d'administration;

#### POINT 6. PNUD : MOBILISATION DES RESSOURCES

Adopté la décision 98/2 du 23 janvier 1998 sur l'examen des incidences du processus de gestion du changement et du financement par des ressources autres que les ressources de base;

Adopté la décision 98/3 du 23 janvier 1998 sur une stratégie de financement pour le Programme des Nations Unies pour le développement;

Décidé de reporter à sa session annuelle de 1998 l'examen du rapport sur le processus des tables rondes (DP/1998/CRP.2);

#### POINT 7. QUESTIONS DIVERSES

Approuvé le cadre intégré d'assistance technique à l'appui des activités liées au commerce dans les pays les moins avancés (DP/1998/CRP.4);

Pris note du rapport sur le suivi par le PNUD des initiatives de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés (DP/1998/CRP.5);

Pris note du rapport oral sur les résultats de la première session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification;

Pris note du rapport oral sur les résultats de la réunion thématique spéciale du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida tenue à Nairobi du 16 au 18 novembre 1997;

Pris note du rapport oral de l'Administrateur associé sur l'utilisation des ressources au titre de la ligne 1.1.3 des montants cibles à prélever sur les ressources de base.

23 janvier 1998

## Annexe

### PROJET DE PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 1998

#### INTRODUCTION

1. Dans sa décision 96/25, le Conseil d'administration a notamment décidé d'instaurer un plan de travail annuel. Le présent document contient une liste des questions qui intéressent en priorité le PNUD et le FNUAP en 1998 et propose un projet de plan de travail qui tient compte de ces questions prioritaires ainsi que de directives déjà établies par le Conseil d'administration et des discussions tenues à la troisième session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration.

#### PNUD

2. Pour le PNUD, l'exercice biennal 1998-1999 sera celui de l'application et de la consolidation des dispositions adoptées et des initiatives prises durant l'actuel exercice biennal. La priorité sera donnée au processus de gestion du changement et au nouveau cadre de programmation, ainsi qu'à la mobilisation d'un appui et de ressources pour les programmes d'élimination de la pauvreté. S'agissant de la gestion du changement, l'accent sera mis sur trois grands domaines : la définition d'objectifs plus précis pour les programmes de pays; l'efficacité et l'impact; et l'efficacité, l'obligation redditionnelle et la bonne gestion.

3. Comme le Conseil d'administration l'a décidé en 1996, les rapports sur les fonds spéciaux gérés par le PNUD sont examinés par roulement. En 1998, le Conseil d'administration devrait examiner le rapport relatif aux Volontaires des Nations Unies.

#### FNUAP

4. Les questions prioritaires pour le FNUAP sont au nombre de cinq :  
a) augmenter les ressources du Fonds, de façon qu'elles deviennent plus prévisibles, plus sûres et plus continues; b) continuer à évaluer et à accroître l'efficacité de ses programmes dans le monde; c) continuer à appliquer ses nouvelles priorités de programmes et la nouvelle démarche pour l'allocation de ses ressources conformément aux décisions 95/15 et 96/15 respectivement du Conseil d'administration; d) améliorer la façon dont ses programmes tiennent compte de la capacité d'absorption et d'utilisation des ressources des pays; et e) collaborer à la réalisation des réformes à l'échelle du système des Nations Unies. Le FNUAP coopérera également avec d'autres organes compétents à l'élaboration des initiatives "CIPD+5" prévues pour 1999.

QUESTIONS PRIORITAIRES INTÉRESSANT LE PNUD EN 1998

Question	Suivi	Type de rapport	Session
A. Mise en oeuvre de PNUD 2001	PNUD 2001 : rapport intérimaire et stratégie de mise en oeuvre des étapes suivantes assurant un effet de synergie avec les réformes des Nations Unies (97/15, par. 21)	Oral	Première session et session annuelle
	Analyse de la mise en place des unités sous-régionales (97/15, par. 16)	Officiel	Session annuelle
B. Mise en oeuvre du nouveau cadre de programmation	Stratégie de mise en oeuvre de chaque cadre de coopération régional, avec méthode d'évaluation des résultats et calendrier pour l'examen à mi-parcours	Officiel	Première session
	Examen de la mise en oeuvre du nouveau cycle de programmation	Officiel	Troisième session
	Analyse des résultats de l'exécution accélérée des programmes et options stratégiques pour l'avenir	Officiel	Troisième session
C. Qualité des programmes	Stratégie visant à définir des objectifs plus précis pour les domaines prioritaires du PNUD, compte tenu de l'atelier de septembre 1997	Officiel	Première session
D. Stratégies de financement et information	Stratégie visant à accroître les ressources de base du PNUD et à mettre en place une base de financement plus durable	CRP	Première session
	Évaluation des leçons tirées de la mobilisation des ressources de base et autres ressources et stratégie de financement pour l'avenir	Officiel	Première session
	Options visant à améliorer la politique du PNUD en matière de communication et d'information pour mobiliser les ressources et faire mieux connaître au public le rôle du PNUD et la plus-value apportée par ses programmes	Officiel	Session annuelle

QUESTIONS PRIORITAIRES INTÉRESSANT LE FNUAP EN 1998

Question	Suivi	Type de rapport	Session
A. Augmentation des ressources	Poursuite de l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources	Officiel <sup>a</sup>	Session annuelle
	Étude de mécanismes novateurs de financement		
	Examen des moyens permettant d'assurer des recettes stables et prévisibles		
B. Mise en oeuvre des principaux domaines de programme	Santé des adolescents en matière de reproduction	Officiel <sup>a</sup>	Session annuelle
	Mise en oeuvre de la stratégie d'information et des activités de plaidoyer	Oral	Session annuelle
	Traduction en activités spécifiques au niveau des pays	Officiel <sup>b</sup>	Deuxième et troisième sessions
	Participation accrue des organisations non gouvernementales nationales	Officiel <sup>a</sup>	Session annuelle
	Réalisation d'évaluations thématiques et de programmes	Officiel	Session annuelle
C. Mise en oeuvre de l'approche de l'allocation des ressources	Programmation par pays	Officiel <sup>b</sup>	Deuxième et troisième sessions, session annuelle
D. Renforcement du contrôle interne, de la vérification des comptes et de l'obligation redditionnelle	Augmentation du nombre et amélioration de la qualité des audits de gestion et examens de la mise en oeuvre des politiques	Officiel <sup>a</sup>	Session annuelle
E. Préparatifs de CIPD+5	Rapport d'activité sur les préparatifs	Oral <sup>c</sup>	Deuxième session et session annuelle
F. Étude de la capacité d'absorption et d'utilisation des ressources des pays du programme	Recommandations sur des mesures concrètes	Officiel	Session annuelle

<sup>a</sup> Dans le cadre du rapport annuel.

<sup>b</sup> À insérer dans les programmes de pays et dans le rapport annuel.

<sup>c</sup> Cette question pourrait être abordée à la deuxième session ordinaire ou à la session annuelle.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE POUR 1998

Tableau 1

Session ordinaire de 1998 (19-23 janvier 1998)  
(5 journées de réunions)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.1)	S		{ Élection du Bureau { { Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents { {
	Officiel	S		{ Rapport sur la troisième session ordinaire de 1997 {
	Officiel	I	½ journée	{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1997 { {
	CRP <sup>a</sup>	S		{ Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 1998 (96/25) { {
				{ DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP { {
2	Officiel	S/I		{ Aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (97/2 et 97/3) {
				{ DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP {
3	Officiel	S	½ journée	FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				{ DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD {
4				PNUD 2001
	Oral	I	½ journée	{ Suivi de la décision 97/15 — Rapport intérimaire {
	Officiel	S		{ Définition d'objectifs plus précis (97/15) {
5				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	S		{ Documents sur la stratégie d'exécution des cadres de coopération régionaux (97/9) { {
			1 journée	{ Cadres de coopération de pays { {
				{ Assistance au Myanmar (96/1) {

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
6				MOBILISATION DES RESSOURCES
	CRP	S/I		{ Ressources du PNUD et options de financement : { "Vers une stratégie de financement durable du PNUD"
	CRP	I		{ Examen du processus des tables rondes
	Officiel	S	½ journée	{ Examen des modalités concernant les ressources autres { que les ressources de base (96/44), y compris le suivi du { paragraphe 23 de la décision 97/15
7			½ journée	QUESTIONS DIVERSES
				SESSION COMMUNE PNUD/FNUAP/UNICEF
	Oral	I	½ journée	Échange de vues sur l'effet des réformes d'ensemble des Nations Unies sur les ressources et les programmes

Un rapport officiel sera établi pendant la session sur la base du document de séance.

Abréviations : CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1998 (20-24 avril 1998)

(5 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.2)	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents {
	Officiel	S	½ journée	{ Rapport sur la première session ordinaire de 1998 { { Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1998 {
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP
2	Officiel	S	½ journée	RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
3	Officiel	S	1 journée	Cadres de coopération de pays et questions connexes
				DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
4	Officiel	S	1 ½ journée	Programmes de pays et questions connexes
5				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Oral	I	¼ journée	Critères et mécanismes d'ajustement budgétaire en cas de déficit important en recettes (97/26)
6				SERVICES D'APPUI TECHNIQUE
	Oral	I	½ journée	Examen du rapport relatif à l'évaluation des postes de spécialistes des SAT au niveau du siège et au niveau des régions (97/27)
7				ACTIVITÉS DE FORMATION DU PERSONNEL
	Oral	I	¼ journée	Rapport d'activité sur la mise en oeuvre des recommandations sur l'évaluation (97/29)
8				MOBILISATION DES RESSOURCES
	Officiel	S	½ journée	Conséquences de la baisse des ressources sur la réalisation des objectifs de la CIPD (97/29)
9				QUESTIONS DIVERSES
	Oral	I	¼ journée	{ Rapport actualisé sur le Comité de coordination des questions sanitaires { { Rapport d'activité sur la gestion du changement

Abréviations : CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner.

Tableau 3

Session annuelle de 1998 (8-19 juin 1998)

(10 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.3)	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail
	Officiel	S		{ Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1998
				{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998
				{ DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
2	Officiel	I	1 ½ journée	{ RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE POUR 1997
				{ Présentation par la Directrice exécutive
				{ Priorités et exécution des programmes
				{ Mobilisation des ressources
				{ Programme mondial de moyens Contraceptifs/Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception
				{ Vue d'ensemble des activités par région
				{ Annexe statistique
3	Officiel	S	½ journée	CAPACITÉS D'ABSORPTION ET UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (96/27)
4	Officiel	S	½ journée	PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE PROGRAMME
5	Officiel	I	½ journée	RAPPORT PÉRIODIQUE SUR L'ÉVALUATION
6				{ STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
	Oral	I	½ journée	{ Application de la décision 97/13
7	Oral	I		{ RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE COORDINATION DES QUESTIONS SANITAIRES

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
8				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
	Officiel	S		{ RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR {
	Officiel	S		{ Présentation par l'Administrateur {
	Officiel	I	2 journées	{ Principales réalisations du Programme, y compris des { fonds spéciaux {
	Officiel	I		{ Assistance au peuple palestinien {
	Officiel	I		{ Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le { développement de l'Afrique et Initiative spéciale en faveur { de l'Afrique {
	Officiel	I		{ Rapports du Corps commun d'inspection {
				{ Annexe statistique
9	CRP	I		{ PNUD 2001 : Suite donnée au paragraphe 16 de la { décision 97/15 (Rapport intérimaire sur les unités sous- { régionales) {
10	Officiel	I	½ journée	{ Suivi de la réforme de l'Organisation des Nations Unies { notamment transfert au Programme des Nations Unies pour { le développement des fonctions du Coordonnateur des { secours d'urgence qui ont trait à l'atténuation des { conséquences des catastrophes naturelles, à la prévention { des catastrophes et à la planification préalable
11	Officiel	I	½ journée	ÉVALUATION
12	Officiel	I/S	½ journée	VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES
13			½ journée	{ MOBILISATION DES RESSOURCES { (y compris examen du processus des tables rondes)
14	Officiel		½ journée	{ CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS { CONNEXES { (y compris l'assistance au Myanmar)
15	Officiel	I	½ journée	{ POLITIQUE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION { { Suivi du paragraphe 10 de la décision 97/17
16				BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS
	Officiel	S		{ Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services { d'appui aux projets (96/33) {
	Officiel		½ journée	{ Rapport sur l'application des recommandations du Comité { des commissaires aux comptes sur l'UNOPS (97/23)
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD/FNUAP/UNOPS
17	Oral	I	½ journée	Rapports sur le contrôle interne

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
18			½ journée	QUESTIONS DIVERSES
*				Réunion d'information sur ONUSIDA

\* N. B. : Une manifestation spéciale sur le rapport de 1998 sur l'État de la population mondiale sera organisée par le FNUAP pendant une demi-journée.

Abréviations : CIPD = Conférence internationale sur la population et le développement; CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner.

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1998 (14-18 septembre 1998)

(5 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.4)	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents {
	Officiel	S		{ Rapport sur la session annuelle de 1998 {
	CRP	I	½ journée	{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 1998 {
				{ Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1999 {
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
2				PNUD 2001 : Rapport intérimaire
3				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I/S		{ Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (97/24) {
	Officiel	I		{ Examen annuel de la situation financière { Activités du Bureau des services d'achats interorganisations {
			1 journée	{ Contrats de sous-traitance accordés et principaux équipements commandés {
				{ Examen et révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD {
4				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	S		{ Examen de la mise en oeuvre du nouveau cycle de programmation {
	Oral	I	1 journée	{ Rapport sur l'exécution du premier cadre de coopération avec le Nigéria (97/25) {
	Officiel			{ Cadres de coopération de pays {
5				UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	S		{ Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 {
	Officiel	I	½ journée	{ Rapports de vérification des comptes {
6	Oral			UNIFEM (97/18)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
7			½ journée	MOBILISATION DES RESSOURCES
8				DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I		{ Examen financier annuel, 1997
	Officiel	I		{ Situation de l'exécution financière des programmes de pays
	Officiel	I		{ Arrangements multi-bilatéraux et fonds d'affectation spéciale (97/26)
	Officiel	I	1 journée	{ Rapport intérimaire sur l'exécution du budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999 (97/26)
9				{ COOPÉRATION SUD-SUD
	Officiel	S		{ "Partenaires dans le domaine de la population et du développement" (96/9)
10	Officiel	S		{ PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
11				{ QUESTIONS DIVERSES
			½ journée	{ Visites sur le terrain
	Oral	I		{ Rapport d'activité sur le Comité de coordination des questions sanitaires

Abréviations : CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.



Deuxième partie

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies  
du 20 au 24 avril 1998

## I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Président a ouvert la session, en notant que le Bureau du Conseil d'administration s'était réuni à trois reprises, les 4 février, 16 mars et 20 avril. À ces séances, le Bureau avait examiné les résultats de la première session ordinaire de 1998 et l'ordre du jour de la présente session, où figurait notamment la tenue d'une réunion informelle conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF.

### Rapport d'activité du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD

2. Le Président a indiqué au Conseil d'administration que, conformément à la décision 98/3, adoptée lors de la première session ordinaire de 1998, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD s'était réuni afin d'élaborer une stratégie de financement durable du PNUD.

3. Le Groupe de travail a tenu cinq séances. Lors de la 1re séance, il a convenu d'un certain nombre de questions de fond qui seraient examinées au cours de 12 séances environ, jusqu'à la fin du mois de septembre 1998. Le Président du Groupe de travail, M. Alan March, Vice-Président du Conseil d'administration, avait offert de préparer un aide-mémoire récapitulant les principales conclusions de chaque séance. Afin de faciliter les délibérations du Groupe de travail, il a été décidé que le secrétariat du Conseil d'administration élaborerait, avant chaque séance, les apports nécessaires aux délibérations sur les questions de fond.

4. Lors de la 2e séance, le Groupe de travail a examiné les questions relevant de l'alinéa b) du paragraphe 10 de la décision 98/3. Les buts et priorités du PNUD, en particulier, définis dans les décisions 94/14, 95/23 et 98/1 ont été traités sous forme de matrice établie par le secrétariat.

5. Sur la base des données statistiques fournies par le secrétariat, le Groupe de travail a examiné la situation du PNUD en matière de financement, en s'attachant, en particulier, à l'examen des contributions de base et autres contributions versées de 1986 à 1997 ainsi que des prévisions concernant les contributions pour 1998. Au cours de cette séance, une note récapitulative des principaux documents portant sur les stratégies de financement du PNUD, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale et sur le financement international du développement, ainsi qu'une bibliographie détaillée d'études et de rapports généraux établis sur cette dernière question, a été présentée.

6. Les 3e et 4e séances ont été consacrées à des exposés de personnes invitées, Mme Inge Kaul, Directrice du Bureau des études sur le développement, et Mme Vera P. Weill-Halle, représentante du Fonds international pour le développement agricole à Washington.

7. À sa 5e séance, le Groupe de travail a examiné le document de séance DP/1998/CRP.6 concernant les prévisions financières sur trois ans et indiquant les engagements financiers pris au 31 décembre 1997. Le Groupe a également tenu un débat fructueux et intéressant sur les besoins et priorités du développement, en se fondant sur la documentation générale établie par le secrétariat concernant les éléments i), ii), et v) de l'alinéa b) du paragraphe 10 de la décision 98/3.

8. Les travaux du Groupe de travail avaient bien progressé grâce à un échange de vues franc et positif. On pouvait escompter que la volonté résolue de tous les participants permettrait de dégager des conclusions claires et constructives une fois que le Groupe de travail aurait préparé le rapport qu'il devait présenter à la troisième session ordinaire de 1998. Le Président a indiqué qu'il ferait à nouveau rapport sur les progrès réalisés par le Groupe de travail à la session annuelle de 1998.

#### Adoption de l'ordre du jour et accord sur le plan de travail

9. La Secrétaire du Conseil d'administration a informé ce dernier qu'une version révisée du plan de travail (DP/1998/L.2) avait été distribuée. Elle a fait observer que la version française du document DP/1998/L.2 devait faire mention de la prolongation du cinquième programme pour Haïti. Le résumé des délibérations sur les rapports présentés au Conseil économique et social (point 2 de l'ordre du jour) serait établi au cours de la session du Conseil d'administration, pour approbation, afin d'en permettre la transmission en temps voulu au Conseil. La Secrétaire a noté que les cadres de coopération de pays du PNUD et les programmes de pays du FNUAP présentés à la session en cours seraient adoptés sans présentation ou discussion à l'exception de ceux dont les délégations avaient demandé qu'ils soient soumis à examen. Trois cadres de coopération et programmes de pays – ceux de la Bolivie, du Mali et du Rwanda – devaient être examinés dans le cadre du débat consacré au PNUD/FNUAP.

10. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail suivant pour la session [figurant dans le document DP/1998/L.2 et Corr.1 (français seulement)], tels qu'ils avaient été modifiés oralement :

Point 1. Questions d'organisation

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

Point 2. Rapports au Conseil économique et social

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

Point 3. Cadres de coopération de pays et questions connexes

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

Point 4. Programmes de pays et questions connexes

Point 5. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 6. Services d'appui aux projets

Point 7. Activités de formation du personnel

Point 8. Mobilisation de ressources

Point 9. Questions diverses

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 1998  
(DP/1998/12 et Corr.1)

11. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 1998 (DP/1998/12 et Corr.1).

Déclaration de l'Administrateur

12. L'Administrateur a fait part des faits nouveaux survenus depuis la première session ordinaire de 1998 qui présentaient de l'intérêt pour le PNUD. Il a noté les progrès réalisés dans les travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la Stratégie de financement du PNUD et a remercié les membres du Conseil d'administration qui y avaient activement participé.

13. En sa qualité de Président de l'Équipe spéciale pour les secours, la reconstruction et le développement de la région des Grands Lacs du Secrétaire général, l'Administrateur s'était rendu au Burundi, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Il retournerait dans la région en mai 1998 pour de nouvelles visites et pour assister à une conférence en République démocratique du Congo. Le but de sa visite était de s'entretenir avec les dirigeants de la région, de voir comment l'Organisation des Nations Unies pouvait être le plus utile, de comprendre la façon dont les dirigeants se proposaient d'affronter les problèmes nationaux et régionaux et d'évaluer les actions que l'Organisation des Nations Unies pourrait mener à divers titres dans la région pour soutenir leurs efforts. Au cours des entretiens, il avait souligné qu'il était indispensable de créer un véritable partenariat à l'échelle du système des Nations Unies avec les dirigeants des pays de la région des Grands Lacs, qui se trouvait à un point critique de son évolution sociopolitique, économique et historique.

14. En ce qui concernait la crise économique asiatique, l'Administrateur a cité les mesures que le PNUD avait prises pour faire face à la situation au niveau des pays, en particulier en Indonésie et en Thaïlande. L'action menée par les pays avait été confortée par la stratégie régionale du PNUD, qui se concentrait sur l'analyse des politiques, les réunions nationales de dialogue dans le cadre du réseau de coordonnateurs résidents et de la coopération Sud-Sud dans la région.

15. L'Administrateur a également informé le Conseil d'administration des progrès sur la réforme de l'Organisation qu'avait réalisés le Groupe des Nations Unies pour le développement et donné des renseignements actualisés sur le Fonds pour l'environnement mondial, les relations du PNUD et de la Commission européenne, les visites de donateurs, le Comité administratif de coordination et la réunion de haut niveau du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il a également fait quelques brèves remarques au sujet de la collaboration du PNUD avec les organisations représentant la société civile, et indiqué notamment que le PNUD avait pris des mesures préliminaires à l'établissement d'un comité des organisations non gouvernementales/organisations de la société civile (ONG/OSC).

16. Une délégation a demandé des informations sur la manière dont la stratégie régionale pour l'Asie et le Pacifique contribuerait à atténuer les effets de la crise économique asiatique sur les pays de la région bénéficiant de programmes. Elle a également demandé des informations sur le nombre de postes de coordonnateurs résidents occupés par des femmes et le nombre de "Maisons des Nations Unies" qui étaient opérationnelles.

17. D'autres orateurs ont demandé des précisions sur le lien entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et sur les mesures mises en oeuvre par le PNUD pour créer des partenariats avec les ONG.

18. Le représentant du Rwanda a exprimé sa gratitude à l'Administrateur qui s'était rendu récemment dans son pays. Des priorités avaient été définies et examinées à tous les échelons du Gouvernement.

19. L'Administrateur a indiqué que les questions relatives à la crise économique asiatique seraient examinées plus avant lors des discussions informelles qui auraient lieu pendant la session. De nouvelles informations seraient données pendant la session au sujet des autres points qui avaient été soulevés. En ce qui concernait le lien existant entre l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'Administrateur a noté que les institutions spécialisées, tout en ne faisant pas officiellement partie du Plan-cadre, participeraient aux activités pilotes. Quant au choix des ONG participant aux activités du PNUD, il se fondait sur une évaluation des compétences, des ressources et des obligations redditionnelles de leur action.

#### Déclaration de la Directrice exécutive

20. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive s'est félicitée d'avoir l'occasion d'informer le Conseil d'administration des faits nouveaux importants survenus depuis la première session ordinaire de 1998. Elle a mis en lumière les principales activités du processus CIPD+5 et a noté que le FNUAP avait établi un document de séance intitulé "CIPD+5 : Plans pour l'examen, après cinq ans, de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994)" (DP/FPA/1998/CRP.1). Elle a également informé le Conseil d'administration que la première réunion du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé aurait lieu les 3 et 4 juillet 1998, à Genève.

21. En ce qui concernait l'importante question des ressources, la Directrice exécutive a déclaré que la situation permettait de se montrer beaucoup plus optimiste que lors des dernières discussions sur la question, en septembre 1997. Elle a remercié les principaux donateurs des contributions qu'ils avaient versées et a indiqué que plusieurs d'entre eux en avaient augmenté le montant. Elle a mis en lumière les quatre objectifs essentiels de la stratégie de financement du Fonds définis dans le document de séance dont le Conseil d'administration était saisi à la présente session : a) assurer une augmentation prévisible, suffisante et stable des ressources de base; b) compléter ces ressources par des ressources autres que les ressources de base; c) élargir la base de donateurs; et d) améliorer le montant des ressources fournies par les pays participant aux programmes.

22. Tout en notant que les ressources étaient l'élément déterminant de l'exécution des programmes et du maintien d'une masse critique et de la stabilité des effectifs, la Directrice exécutive a déclaré que cette dernière condition, aussi bien sur le terrain qu'au siège, était indispensable pour que le Fonds puisse s'acquitter de son mandat. À cet égard, elle a demandé au Conseil d'administration, compte tenu de la situation financière solide dans laquelle se trouvait le Fonds, d'appuyer le recrutement de représentants de pays pour les sept postes qu'il avait déjà approuvés dans sa décision 97/26, dont le

transfert d'un poste du siège dans les bureaux extérieurs. Tout en notant la nécessité de faire preuve de prudence et de circonspection dans les questions budgétaires, elle a souligné que la présence d'un représentant de pays du FNUAP était un élément crucial pour une bonne application du programme et déterminant pour l'amélioration de son exécution, en particulier dans les pays les moins avancés. Elle a affirmé que le FNUAP continuerait à exécuter ses programmes de manière efficace et rationnelle tout en comprimant les dépenses administratives et dépenses d'appui aux programmes.

23. À la suite de la déclaration liminaire de la Directrice exécutive, une délégation s'est félicitée des renseignements donnés sur le Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires et attendait avec intérêt le débat sur la mobilisation des ressources. Une autre délégation a remercié la Directrice exécutive de sa déclaration détaillée et s'est félicitée de l'attention accordée à la question des ressources. Tout en appréciant le document de séance relatif aux plans pour l'examen, après cinq ans, de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la délégation voulait avoir des précisions sur la diffusion d'informations relatives aux résultats des différentes tables rondes.

24. Une représentante du Comité consultatif du FNUAP sur les ONG a fait une intervention concernant le rôle des organisations non gouvernementales dans l'examen de la CIPD+5. Elle a déclaré que, compte tenu de l'importance accordée par la Conférence à l'égalité des sexes et à la démarginalisation des femmes, il fallait s'attacher aux questions d'inéquité dans le domaine de la santé et des droits en matière sexuelle et de reproduction. Les dépenses engagées dans ce domaine devraient être considérées comme des dépenses relatives à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence. L'expérience montrait, tant aux niveaux national qu'international, que, lorsqu'on s'était assuré de la participation des organisations féminines, on avait obtenu des résultats intéressants même lorsque les investissements avaient été relativement modestes. Il fallait augmenter les fonds, tant aux niveaux national qu'international, octroyés aux programmes destinés à démarginaliser les femmes, à garantir l'exercice de leurs droits fondamentaux et à leur fournir des services de santé de qualité en matière de reproduction. La représentante a félicité le FNUAP de la manière dont il avait associé les ONG et la société civile au processus d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies. Le Fonds devrait continuer à appuyer la participation des ONG à l'examen, après cinq ans, de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le cadre de tables rondes et de réunions techniques. En conclusion, la représentante a noté que le Comité directeur des ONG sur la santé, la démarginalisation, les droits et la responsabilisation des femmes organiserait une conférence internationale à Mexico, en novembre 1998, en vue de présenter des axes de réflexion et d'imprimer un nouvel élan aux activités relatives à l'application du Programme d'action de la Conférence, après cinq ans.

25. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a indiqué que l'on avait convenu de l'ordre du jour provisoire de la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires. En ce qui concernait les tables rondes sur la CIPD+5, elle a déclaré que les conclusions qui s'en dégageraient seraient largement diffusées auprès des membres du Conseil d'administration, des gouvernements et des ONG et mises à la disposition du grand public par l'intermédiaire du site Web du FNUAP sur Internet. Le Fonds avait consulté les

ONG sur l'examen de la CIPD+5 et ces dernières avaient participé à toutes les tables rondes. La table ronde qui devait se tenir à Dhaka (Bangladesh, en juillet 1998) axerait ses travaux sur l'établissement de partenariats avec les organisations représentant la société civile pour l'exécution du Programme d'action de la CIPD. Depuis la tenue de la Conférence internationale, le Fonds avait accru sa collaboration avec les ONG, en particulier au niveau national. D'une manière générale, les femmes avaient participé bien plus activement à la promotion du Programme d'action de la Conférence et le Fonds avait appuyé bon nombre de leurs activités, notamment les activités de sensibilisation. Un forum des ONG de deux jours précéderait le Forum international, qui devait se tenir aux Pays-Bas du 8 au 12 février 1999.

#### Rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 1998

26. Le Conseil d'administration a approuvé la partie du rapport portant sur les travaux de la deuxième session ordinaire (documents DP/1998/L.15 et DP/1998/L.16) concernant les rapports au Conseil économique et social [DP/1998/14 et Corr.1 et DP/FPA/1998/2 et Corr.1 (français seulement)].

#### Futures sessions

27. La Secrétaire a indiqué au Conseil d'administration que des exemplaires préliminaires de la documentation pour la session annuelle de 1998 seraient disponibles sur la page d'accueil du PNUD via Internet. Le plan de travail serait revu et distribué lors de la réunion informelle précédant la session qui se tiendrait le 26 mai 1998. Elle a noté que la première session ordinaire de 1999, dont les dates avaient été modifiées, se tiendrait du 25 au 29 janvier 1999.

28. Le Conseil d'administration a adopté le calendrier suivant des sessions de 1998 et 1999, sous réserve de son approbation par le Comité des conférences :

Session annuelle de 1998 :	8-19 juin 1998 (Genève)
Troisième session ordinaire de 1998 :	14-18 septembre 1998
Première session ordinaire de 1999 :	25-29 janvier 1999
Deuxième session ordinaire de 1999 :	5-9 avril 1999
Session annuelle de 1999 :	14-25 juin 1999 (New York)
Troisième session ordinaire de 1999 :	13-17 septembre 1999

29. Le Conseil d'administration a approuvé les thèmes de discussion de sa session annuelle de 1998, tels qu'ils figurent dans le plan de travail de 1998 et qu'ils ont été révisés sur la base des décisions qu'il avait prises à ses deux premières sessions ordinaires.

II. RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A. PNUD

Rapport du PNUD

30. L'Administrateur a présenté le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Conseil économique et social (DP/1998/14 et Corr.1). Il a noté que la présentation commune décidée par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) avait été respectée. Le rapport était présenté à un moment particulièrement important, 1998 étant une année déterminante en ce qui concerne le fonctionnement du PNUD ainsi que la nature et le niveau des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Les préparatifs de l'examen triennal d'ensemble de ces activités étaient en cours; cet examen déboucherait sur des résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, qui évalueraient les résultats du PNUD et fixeraient pour les années à venir la stratégie des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le rapport soulignait également les défis que le PNUD, comme toutes les autres organisations, devait relever pour s'acquitter de son vaste mandat en matière d'élimination de la pauvreté à une époque où les ressources multilatérales pour le développement ne cessaient de diminuer.

31. L'Administrateur a noté que la longueur du rapport était limitée par les exigences du Conseil d'administration. Il a également indiqué que des informations détaillées sur les questions examinées dans le rapport seraient données dans le rapport annuel de l'Administrateur, qui devait être présenté à la session annuelle de 1998.

32. L'examen triennal d'ensemble était actuellement à un stade de préparation avancé et offrait l'occasion d'évaluer, dans le détail, nombre de questions relatives aux activités opérationnelles que les États Membres avaient posées de façon officielle, notamment au Conseil économique et social. Le PNUD avait répondu dans le détail aux questionnaires de l'examen et collaborait avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU à l'établissement du rapport qui devait être présenté au Conseil et à l'Assemblée générale. L'Administrateur a souligné que le programme de réformes, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 A et B, devait servir de point de départ à l'examen.

33. L'Administrateur a donné un aperçu de trois points sur lesquels pourrait porter l'examen du rapport au Conseil économique et social : la présence des Nations Unies au niveau des pays; le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et les questions de financement.

34. Le programme de réformes du Secrétaire général avait contribué pour une large part à renforcer la présence des Nations Unies au niveau des pays par l'intermédiaire du réseau de coordonnateurs résidents, conformément aux résolutions 48/209, 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et de son comité exécutif continuaient de discuter du renforcement du réseau de coordonnateurs résidents. En tant qu'administrateur et bailleur de fonds de ce réseau, et compte tenu du



lien spécifique existant entre le représentant résident du PNUD et le coordonnateur résident, comme l'avait réaffirmé le Secrétaire général, le PNUD appliquait, en coordination avec d'autres fonds et programmes, des politiques et mesures concrètes visant à renforcer le réseau. Ces mesures étaient notamment les suivantes : élargissement du pool de candidats qualifiés (en 1997, 11 des 35 personnes choisies comme coordonnateurs résidents venaient d'organisations autres que le PNUD); des méthodes d'évaluation des compétences plus spécifiques; et des stratégies détaillées pour élargir les services et locaux communs.

35. Avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, le PNUD avait lancé dans 18 pays des initiatives pilotes visant à définir des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF avaient tenu leur première réunion commune en janvier 1998 pour examiner l'expérience pilote du Viet Nam au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une réunion commune officielle pour donner suite à la réunion de janvier serait organisée au cours de la présente session du Conseil. L'une des questions qui s'étaient posées à la première session ordinaire se rapportait à la nécessité de rationaliser les instruments de programmation des divers fonds et programmes, l'objectif étant de commencer le Plan-cadre au début d'un cycle de programmation commun. Il fallait pour cela rationaliser davantage le processus. Le PNUD était convaincu que la maîtrise nationale était indispensable pour s'assurer que les projets étaient conformes aux priorités des programmes de pays sur lesquelles étaient ancrées toutes les activités du système des Nations Unies. Un examen du processus pilote de Plan-cadre commencerait en juillet 1998.

36. Si la question du financement ne faisait pas l'objet d'un examen détaillé dans le rapport au Conseil économique et social, il convenait de noter ce processus important mené sous la direction du Conseil d'administration. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée était un mécanisme très important pour forger et intensifier le partenariat avec les donateurs traditionnels et les nouveaux donateurs, les pays bénéficiaires des programmes, le Secrétariat et le Conseil d'administration.

37. L'Administrateur a noté que le PNUD avait continué de collaborer étroitement avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, et que, au niveau national, la capacité du réseau de coordonnateurs résidents avait été renforcée afin d'élargir l'intervention des Nations Unies face à l'épidémie. Il était nécessaire d'augmenter le financement des programmes et de recentrer la question du VIH/sida en vue de renforcer les activités opérationnelles et normatives en la matière.

38. En ce qui concerne la suite donnée aux conférences mondiales, en application de la résolution 1997/6 du Conseil économique et social, l'Administrateur a indiqué que les équipes interinstitutions créées par le Comité administratif de coordination avaient contribué à encourager la constitution d'équipes spéciales interinstitutions au niveau des pays, sous la direction du coordonnateur résident. Les équipes spéciales ayant été remplacées par des réseaux moins structurés, le Plan-cadre était un mécanisme essentiel pour maintenir l'élan. Les conférences mondiales avaient profondément marqué le PNUD et l'avaient notamment amené à faire de l'élimination de la pauvreté l'objectif primordial de ses activités. La fusion des arrangements normatifs au niveau mondial avait contribué à orienter les cadres de coopération avec les pays ainsi que les activités pilotes visant à définir un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

## Examen de la question

39. Prenant la parole pour formuler des observations au sujet du rapport, de nombreuses délégations ont remercié l'Administrateur de ses remarques préliminaires qui contenaient une analyse et des informations venant compléter le rapport. La plupart des orateurs ont encouragé le PNUD à inclure davantage d'analyses, y compris des graphiques et des schémas et moins de textes descriptifs dans les futurs rapports au Conseil économique et social. Il faudrait aussi faire ressortir les principaux points sur lesquels le Conseil pourrait donner des avis, et définir les problèmes. Une délégation a souligné que les rapports devraient faciliter la réalisation de progrès dans la lutte contre la pauvreté dans les pays bénéficiant de programmes. Une autre délégation, appuyée en cela par de nombreuses autres, a demandé que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF établissent une liste récapitulative des mesures pour lesquelles le Conseil pourrait donner des avis aux fonds et programmes, liste qui serait présentée au Conseil à sa session de fond de 1998. Le PAM pourrait être associé à cette tâche.

40. Plusieurs orateurs se sont félicités que le rapport et la déclaration de l'Administrateur contiennent des informations sur les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La nécessité de renforcer la coordination, d'éviter les chevauchements et d'assurer la rentabilité des opérations a été soulignée. Un complément d'information a été demandé sur la distinction entre les instruments de programmation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la note de stratégie de pays et le cadre de coopération de pays. De l'avis de maintes délégations, il faut que les institutions spécialisées des Nations Unies participent à la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a demandé de plus amples renseignements sur le cadre juridique du Groupe des Nations Unies pour le développement au niveau des pays. Une autre a insisté sur le fait que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devrait relever du programme de pays et faire apparaître qu'il est l'oeuvre du pays concerné. Il a été demandé comment le mandat du PNUD en matière de développement humain durable s'accordait avec ceux du FNUAP et de l'UNICEF dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a demandé des explications sur les retards pris dans la mise en oeuvre des services communs au niveau des pays.

41. Les mesures prises pour renforcer le réseau de coordonnateurs résidents ont été accueillies avec satisfaction. Elles comprennent notamment l'élargissement de la liste de candidats pouvant pourvoir les postes de coordonnateur résident, notamment grâce à des détachements et à l'amélioration des critères d'examen et de sélection. On souhaitait connaître le nombre de coordonnateurs résidents venant d'autres organismes en 1998 par rapport à 1994 ainsi que le nombre de femmes occupant actuellement ces postes. Le Conseil économique et social, de même que l'Assemblée générale, au cours de l'examen triennal d'ensemble, examinerait la question du financement du réseau de coordonnateurs résidents. Plusieurs délégations ont formulé des observations sur le financement et la gestion de ce réseau, certaines ayant proposé que les dépenses d'appui du réseau soient réparties entre les organismes participants. Une délégation a estimé qu'il était souhaitable que les représentants résidents du PNUD continuent d'assumer les fonctions de coordonnateur résident des Nations Unies. Une autre a demandé des éclaircissements sur la nomination du coordonnateur humanitaire qui, dans un pays, était différent du coordonnateur résident.

42. Une délégation, appuyée par une autre, a demandé que des sections sur les relations avec les institutions issues des Accords de Bretton Woods et sur les préparatifs en vue du débat consacré aux questions humanitaires figurent systématiquement dans les futurs rapports.

43. De nombreuses délégations ont émis l'avis que des exemples concrets d'enseignements tirés et de pratiques saines devraient être indiqués dans la section consacrée au renforcement des capacités et à l'exécution nationale ainsi que dans le cadre de l'harmonisation des cycles de programmation. Il fallait redoubler d'efforts pour parvenir à une interprétation commune des définitions du renforcement des capacités et de l'exécution nationale. Plusieurs délégations se sont déclarées attachées à la notion d'exécution nationale. Certains orateurs ont évoqué la nécessité d'aborder la coopération Sud-Sud dans le contexte de l'exécution nationale.

44. Certaines délégations ont souligné combien il importait que les pays bénéficiaires de programmes fixent leurs propres priorités. En mai 1995, le Comité de développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a fait une déclaration sur les partenariats en faveur du développement dans le nouveau contexte de la mondialisation qui était un document de référence utile à cet égard.

45. Les efforts entrepris pour améliorer les activités de suivi et d'évaluation ont été jugés louables. Toutefois, il restait encore à faire dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les cadres de coopération de pays et l'actualisation des méthodes actuellement appliquées compte tenu des travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement. Une amélioration de l'exécution des projets a été constatée dans certaines régions alors que dans d'autres, il fallait redoubler d'efforts dans ce sens. Plusieurs orateurs attendaient avec intérêt de recevoir le rapport sur la mise en oeuvre de l'évaluation à la session annuelle de 1998. Des questions ont été posées sur les progrès accomplis dans la réalisation des évaluations stratégiques communes et sur l'idée de noter les organismes mentionnés dans l'ouvrage publié sur le thème de l'évaluation de la gestion des résultats : enseignements applicables à la coopération pour le développement (page 70 de la version anglaise).

46. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables au financement des activités de formation menées par le PNUD à l'École des cadres à Turin.

47. Pour ce qui est de la coopération du PNUD avec les organisations représentant la société civile et les organisations non gouvernementales, une délégation a douté du bien-fondé de la mention au paragraphe 58 du rapport du passage d'une démocratie axée sur la représentation à une démocratie axée sur la participation, faisant observer qu'à son avis, cette activité n'était pas du ressort du Conseil d'administration.

48. Les observations du secrétariat sur les progrès réalisés dans la décentralisation des pouvoirs seraient appréciées.

49. Certains orateurs ont demandé des précisions au sujet du paragraphe 44 indiquant que la notion de contributions pluriannuelles comme mode de financement n'était toujours pas claire pour leurs délégations. L'une d'entre elles a demandé que, puisque le partage des charges était mentionné, le rapport devait aussi indiquer la possibilité de maintenir des mécanismes de financement

volontaire. D'autres mesures, par exemple la participation du secteur privé, pourraient être également explorées.

50. De nombreuses délégations ont constaté les progrès réalisés dans le suivi des conférences mondiales. Un orateur a demandé dans quelle mesure les coordonnateurs résidents intégraient les programmes d'action adoptés à l'issue de ces conférences dans la programmation au niveau national. Un autre souhaitait recevoir des informations sur les liens et la coordination des travaux des divers organes interinstitutions en matière de suivi des conférences. Une délégation souhaitait obtenir des renseignements supplémentaires sur l'initiative 20/20 organisée à Hanoi et un exemplaire du rapport sur l'exclusion sociale. Il serait souhaitable de mentionner plus souvent le rôle de la coopération Sud-Sud dans le suivi du Sommet mondial sur le développement social.

51. Certaines délégations ont déclaré que la contribution du PNUD aux droits de l'homme devrait mettre l'accent sur le droit au développement et faire état des travaux entrepris en collaboration avec les pays bénéficiaires de programmes dans la lutte contre la pauvreté. Des orateurs ont signalé que le PNUD devait éviter d'introduire la conditionnalité dans ses activités.

52. Des informations plus détaillées ont été demandées sur les enseignements tirés de la coopération interinstitutions dans la lutte contre la pandémie de VIH/sida.

53. Deux délégations ont estimé que le rapport aurait dû évoquer le rétrécissement du champ d'action des programmes du PNUD.

#### Réponse du secrétariat

54. L'Administrateur s'est félicité de la proposition tendant à ce que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF présentent un rapport de synthèse au Conseil économique et social.

55. S'agissant des activités entreprises au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, il a fait observer que les institutions spécialisées n'y participaient pas encore officiellement. Il faudrait à cette fin que le Comité administratif de coordination prenne une décision formelle. Le lien existant entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le système de coordonnateurs résidents au niveau des pays devrait être précisé. En réponse à une question, l'Administrateur a indiqué que le PNUD n'avait pas établi de notes de stratégie de pays lorsque le gouvernement intéressé ne le souhaitait pas. La note de stratégie de pays était un document qui était la propriété du gouvernement et pouvait être considérée comme exprimant la demande, alors que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était considéré comme exprimant l'offre. Le Plan-cadre était l'équivalent de la note de stratégie de pays et pourrait éventuellement la remplacer dans l'avenir. En réponse à une autre question, l'Administrateur a noté que le développement humain durable était une notion très large qui était applicable à la plus grande partie de l'aide au développement. Il espérait que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pourrait tenir des réunions conjointes avec le Conseil d'administration de l'UNICEF lorsque le fonctionnement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement aurait progressé.

56. Répondant aux observations formulées, l'Administrateur a souligné que les coordonnateurs résidents ne souhaitaient pas être indépendants du PNUD qui, par l'intermédiaire de ses programmes et en tant que bailleur de fonds, fournissait un appui essentiel pour la coordination. Sept coordonnateurs résidents avaient, dans une lettre, fait savoir au Secrétaire général qu'il était indispensable que les bureaux du PNUD servent de base à leurs activités. En ce qui concernait le partage des charges proposé par certaines délégations, le PNUD s'en féliciterait étant donné qu'il finançait les bureaux d'appui au niveau des pays. Toutefois, en vertu du mandat assigné par le Secrétaire général, il incombait au PNUD de continuer à financer le système des coordonnateurs résidents afin que la gestion et le financement et l'obligation redditionnelle soient uniformisés.

57. L'Administrateur a indiqué que le nombre de coordonnateurs résidents était de 131; 11 des 35 désignés en 1997 provenaient d'organismes autres que le PNUD, chiffre qui avait doublé le nombre de cette catégorie de coordonnateurs résidents; sur les 131 coordonnateurs résidents, 30 étaient des femmes, l'objectif étant de porter cette proportion à 40 % en 2001; sur ces 131 coordonnateurs résidents, 41 avaient travaillé au cours de leur carrière dans d'autres organismes que le PNUD; il existait actuellement quatre "Maisons des Nations Unies" – au Liban, au Lesotho, au Malawi et en Afrique du Sud – et 30 autres locaux étaient pratiquement prêts à le devenir.

58. L'Administrateur a noté que la collaboration interinstitutions existait en ce qui concernait le suivi et l'évaluation, mais qu'il faudrait procéder à des évaluations stratégiques. Il s'est déclaré déçu du manque de progrès en ce qui concernait l'harmonisation que les processus intergouvernementaux devraient encourager davantage.

59. En réponse aux éclaircissements demandés, l'Administrateur a noté que la proposition tendant à ce que les activités opérationnelles soient financées au moyen de contributions pluriannuelles mentionnée au paragraphe 44 du rapport constituait la contribution du PNUD au rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur le financement des activités opérationnelles comme suite à la demande formulée par le Cabinet du Secrétaire général.

60. La mise au point d'une définition commune de l'exécution nationale et du renforcement des capacités avait progressé. De nouvelles directives touchant l'exécution nationale avaient été élaborées en collaboration avec d'autres organismes. Le PNUD avait rédigé des chapitres sur l'exécution nationale et l'approche-programme pour le manuel du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO).

61. L'Administrateur a noté que le Conseil d'administration serait saisi à la présente session d'un rapport détaillé sur la diffusion d'informations aux bureaux de pays concernant le suivi des conférences mondiales. Il a informé le Conseil d'administration que le PNUD ferait, lors de la session extraordinaire du Conseil économique et social en mai, un exposé sur sa collaboration avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE, la Banque mondiale et l'ONU pour la mise au point d'indicateurs permettant de suivre les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs des conférences internationales.

62. Répondant à une question, l'Administrateur a noté que le système de notation des organismes mentionné dans la publication conjointe PNUD/Swedish International Development Agency (SIDA) intitulée Measuring and Managing Results: Lessons for Development Cooperation signifiait simplement que si les

organismes de développement disposaient d'un système de notation uniforme pour évaluer leurs activités respectives, un tel système permettrait de comparer l'efficacité de l'aide qu'ils fournissaient dans divers domaines. Une réunion prochaine au siège ainsi qu'un atelier organisé au niveau d'un pays à Saint-Domingue tireraient de ce rapport les enseignements applicables au PNUD.

63. S'agissant des observations formulées sur le document directif relatif aux droits de l'homme, l'Administrateur a souligné que le PNUD fournissait son assistance inconditionnellement et que les pays dans lesquels étaient exécutés des programmes avaient le droit de chercher à éliminer la pauvreté. Il a convenu que les travaux consacrés aux questions humanitaires étaient un élément essentiel de la session du Conseil économique et social, en particulier en 1998, au cours de laquelle les rapports existant entre les questions humanitaires et le développement seraient examinés. L'Administrateur a fait observer qu'il était également utile d'examiner les progrès accomplis en matière de décentralisation tout en notant que le PNUD avait décentralisé la plupart de ses opérations de programmation sauf en ce qui concernait l'approbation du cadre de coopération de pays.

64. L'Administrateur a dit que le PNUD s'efforcera d'inclure les suggestions formulées par les délégations à la présente session dans le rapport de l'année suivante. Il a noté que les fonds et programmes avaient modifié la durée de certains cadres de coopération de pays afin de les harmoniser avec les cycles de programmation. Des progrès avaient été faits pour que les fonds et programmes harmonisent la présentation des budgets. L'exécution directe était une exception limitée aux pays se trouvant dans une situation particulière qui nécessitait une exécution rapide ou dont les gouvernements avaient prié le PNUD d'intervenir.

## B. FNUAP

### Rapport du FNUAP

65. En présentant le rapport du Directeur exécutif au Conseil économique et social (DP/FPA/1998/2 et Corr.1), le Directeur exécutif a fait observer qu'il avait été établi selon le format approuvé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le rapport traitait une série de questions, notamment les arrangements de financement, le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies. Conformément à une demande du Conseil d'administration, le rapport contenait des renseignements à jour sur les travaux du FNUAP dans le domaine de la prévention du VIH/sida.

66. La Directrice exécutive a souligné que le Fonds était fermement déterminé à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et les décisions du Conseil d'administration concernant les activités opérationnelles et qu'il participait activement au programme de réformes du Secrétaire général, auquel il attachait une grande importance. Avec l'appui et l'encadrement du Conseil d'administration, le FNUAP avait continué de mettre en oeuvre l'engagement qui avait été pris de longue date et qui tendait à privilégier la coordination et la collaboration pour répondre aux besoins et priorités de tous les pays partenaires. La phase pilote du Plan-cadre des

Nations Unies pour l'aide au développement représentait une part importante de ces efforts. Il était déjà clair que le Plan-cadre facilitait la coordination des approches en ce qui concernait les systèmes de données, les analyses de situation, la supervision et l'établissement de rapports de suivi pour les conférences. De manière générale, il offrirait une base plus solide pour l'élaboration de programmes d'assistance à un pays donné. Les différents partenaires continuaient d'accorder une attention particulière aux questions liées à l'exécution nationale et à l'objectif commun du renforcement des capacités nationales. Le FNUAP avait porté à l'attention des autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement les enseignements qu'il avait tirés de son expérience dans ce domaine.

67. Plusieurs délégations ont déclaré que le rapport du FNUAP au Conseil économique et social était clair et complet. Elles se sont notamment félicitées que l'accent ait été mis sur le Plan-cadre, le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et l'attachement du Fonds au processus de réforme de l'ONU. Quelques délégations ont fait observer que le rapport aurait dû être plus analytique. Une autre a estimé qu'il aurait dû avoir plus de substance. Pour certaines délégations, le rapport aurait dû contenir des renseignements supplémentaires sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement et les progrès accomplis par le Groupe des Nations Unies pour le développement.

68. Une délégation, se félicitant de la démarche analytique suivie dans le rapport du FNUAP, a noté que ledit rapport décrivait les travaux du Fonds à la fois de manière succincte et exhaustive. Le rapport énonçait clairement les défis et perspectives qui se présentaient au FNUAP. Il était toutefois dommage que le rapport n'en dise pas davantage sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il était souhaitable que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF établissent, afin de la présenter à la prochaine session du Conseil économique et social, une liste récapitulative des domaines où il serait utile qu'une action intergouvernementale pourrait utilement être menée concernant les fonds et les programmes, laquelle liste aiderait beaucoup les délégations à articuler leurs observations en vue de l'examen triennal des activités opérationnelles. La même délégation a noté avec satisfaction l'importance accordée au Groupe des Nations Unies pour le développement, à la phase pilote du Plan-cadre et au renforcement du système des coordonnateurs résidents. Elle s'est félicitée des mesures prises pour confier la responsabilité du système aux organisations participantes, notamment en élargissant la base de sélection des coordonnateurs résidents et en redéfinissant leurs mandats afin d'assurer la plus grande impartialité et la plus grande neutralité possibles; du détachement de fonctionnaires d'autres organismes que le PNUD auprès du Groupe des Nations Unies pour le développement; de l'harmonisation accrue des cycles et des méthodes de programmation; et de la meilleure utilisation des services administratifs et des locaux communs. Concernant la question du financement pour le développement, il fallait étudier d'autres modalités que les quotes-parts ou les contributions pluriannuelles, et envisager notamment de donner une plus large place au secteur privé.

69. Une autre délégation, tout en se félicitant des observations formulées par le Fonds sur le processus du Plan-cadre et en notant leur utilité pour le Conseil économique et social, a indiqué en revanche que le rapport ne lui donnait pas entièrement satisfaction car, trop descriptif, il ne laissait pas suffisamment de place à l'analyse. Il aurait dû donner plus de détails sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Une autre délégation, selon laquelle le rapport aurait dû être axé sur des problèmes concrets, a déclaré qu'il aurait fallu y faire figurer des recommandations d'action à l'intention du Conseil. Elle a ajouté que des précisions auraient dû être données sur les relations qu'entretient le Fonds avec les institutions de Bretton Woods et a suggéré que le Conseil d'administration recommande au Conseil qu'un compte rendu plus systématique soit fait à l'avenir de la collaboration avec ces institutions. Les rapports futurs devraient aussi contenir un chapitre sur les activités opérationnelles dans le domaine de l'assistance humanitaire. Une autre délégation a demandé ce qui pouvait être fait pour resserrer la collaboration avec les institutions de Bretton Woods.

70. Une autre délégation a fait remarquer que les rapports annuels au Conseil économique et social étaient particulièrement importants du fait du prochain examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles et de la part importante du Conseil dans cet examen. Rappelant le rôle majeur joué par le FNUAP dans le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, la délégation a signalé qu'elle aurait souhaité que le rapport mentionne le processus d'examen de la Conférence cinq ans après. La délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Fonds pour améliorer le renforcement des capacités nationales et a encouragé le FNUAP à poursuivre cette tâche, laquelle aidera le pays à prendre le programme en charge, à assurer sa viabilité et à accroître l'efficacité des programmes et projets de développement de l'ONU. La même délégation a apprécié les efforts faits par le Fonds pour décentraliser davantage les activités sur le terrain et a souligné qu'il était important que le Conseil examine la question de l'harmonisation de la décentralisation à l'échelle du système, y compris celle des institutions spécialisées. En ce qui concerne l'intensification de la collaboration du Fonds avec les institutions de Bretton Woods, la délégation a demandé quels étaient les moyens permettant de concrétiser les relations collégiales avec les institutions par des actions gouvernementales et programmatiques aux niveaux institutionnel et national. Elle a loué les progrès accomplis par le FNUAP dans la promotion de l'exécution nationale et a proposé d'inclure un débat sur le recours à l'exécution directe lors d'une prochaine session du Conseil d'administration. Dans le cadre du contrôle et de l'évaluation, le FNUAP pourrait adopter des rapports sur l'évaluation du respect des engagements qui seraient soumis au Conseil pour examen, comme c'était le cas pour le PNUD. La délégation a aussi demandé quels progrès avaient été réalisés lors des évaluations stratégiques et conjointes avec d'autres institutions, y compris la Banque mondiale, comme préconisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/120.

71. Une délégation, tout en se déclarant satisfaite des activités entreprises en synergie avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, a toutefois souligné que, même à ce stade précoce, elle souhaiterait qu'il soit procédé à une évaluation et à un contrôle rigoureux de ces activités. Elle a appelé l'attention sur le paragraphe 5 du rapport du FNUAP et a félicité le Fonds pour avoir cerné brièvement les domaines où des améliorations s'imposent en vue de renforcer le système des coordonnateurs résidents. Une autre délégation a également affirmé qu'elle attachait une grande importance au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au resserrement de la collaboration entre les Fonds et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale, les donateurs et les autres partenaires du développement. Il était souhaitable que le FNUAP concentre ses efforts sur les domaines pour lesquels il possède des atouts.



72. Une autre délégation, tout en se félicitant que le Fonds se soit résolument engagé dans le processus de réforme de l'ONU, a fait observer que, considérée sous l'angle du PNUD, l'expérience tirée du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement apparaissait très différente de celle du FNUAP. Elle partageait les préoccupations exprimées dans le rapport du Fonds et a demandé des informations plus approfondies sur les modalités en cours d'élaboration dans le contexte du Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'aborder les problèmes auxquels se heurtent de petites organisations telles que le FNUAP. Cette délégation approuvait entièrement la remarque formulée au paragraphe 4 du rapport du FNUAP, à savoir que ce Plan-cadre ne devait pas faire double emploi avec les activités de programmation exécutées antérieurement ou exiger que l'on revienne sur des processus déjà achevés.

73. Une délégation a fait état de préoccupations concernant le Plan-cadre et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Par exemple, le cadre juridique du Groupe devrait être examiné. En ce qui concerne le système des coordonnateurs résidents, le mode des relations avec le pays hôte devrait être précisé car des problèmes avaient été rencontrés dans les relations avec les interlocuteurs. La délégation a également demandé des renseignements concernant les incidences financières et le rapport coût-utilité du Plan-cadre ainsi que les liens entre la note de stratégie de pays, le Plan-cadre et le cadre national de planification. La note de stratégie de pays et le Plan-cadre ne devraient pas atténuer la portée du cadre national de planification.

74. Tout en se félicitant de l'information fournie par le Fonds concernant le renforcement du système des coordonnateurs résidents, une autre délégation a indiqué que davantage de renseignements devraient être donnés sur l'harmonisation des programmes de pays. Les ressources indiquées aux paragraphes 22 à 26 ne constituaient pas des engagements fermes. S'agissant du paragraphe 15, il faudrait préciser les problèmes rencontrés dans le cadre des arrangements au titre des services d'appui technique du Fonds.

75. Tout en se félicitant de la qualité du rapport, une délégation a indiqué qu'au moment où de nombreux pays en développement connaissent des difficultés économiques et des entraves à leurs efforts de développement, il était important de renforcer et non de réduire le rôle du FNUAP et du PNUD. L'exécution nationale devrait être accélérée et être considérée plus sérieusement, et il faudrait procéder à des évaluations objectives de la capacité en matière d'exécution nationale et faire en sorte que les procédures administratives des organisations n'entravent pas l'exécution nationale.

76. Une autre délégation, pour qui le Plan-cadre et le système des coordonnateurs résidents étaient des mécanismes judiciaires et l'élément central du processus de réforme des Nations Unies, a indiqué que les pays bénéficiaires de programmes devraient prendre entièrement en main le processus de développement. Elle a félicité le Fonds d'avoir employé des experts locaux dans les pays en développement et a indiqué que cette politique devrait être pleinement appliquée et l'exécution nationale renforcée. Le manque de ressources de base et les conséquences sur les programmes du FNUAP et du PNUD étaient préoccupants. Les donateurs devaient faire preuve de plus de responsabilité institutionnelle à cet égard.

77. Une délégation, prenant la parole au nom de deux autres, a indiqué que les rapports au Conseil économique et social devraient être des documents analytiques précis et indiquer les domaines où la collaboration pourrait être

renforcée. Le rapport du FNUAP à l'examen constituait une amélioration par rapport aux rapports précédents en ce qu'il exposait les enseignements tirés. Une autre délégation a également félicité le Fonds d'avoir fait état de divers enseignements tirés dans le rapport.

78. Une autre délégation a indiqué qu'elle partageait les préoccupations du Fonds exprimées aux paragraphes 5 et 6 du rapport et tendant à ce que le système des coordonnateurs résidents soit renforcé afin de lui permettre d'assurer une meilleure coordination et un appui plus efficace au niveau des pays. Une autre a souligné qu'il importait de simplifier le processus de programmation et d'éviter un autre échelon administratif.

79. Une délégation a fait observer que les rapports au Conseil économique et social devaient faciliter l'établissement des indicateurs de pauvreté dans tous les pays et qu'il fallait donc qu'ils soient plus analytiques. Reconnaissant qu'il était parfois difficile d'y aborder tous les sujets voulus vu que leur longueur était limitée, elle a recommandé de ne les faire porter que sur quelques grandes questions que l'on pourrait ainsi analyser plus en détail. Elle s'est déclarée favorable à la décision du FNUAP d'affecter davantage de ressources aux activités visant à enrayer la propagation du HIV/sida et d'intégrer ces activités dans ses programmes. Elle a également salué l'effort fait par le PNUD et le FNUAP pour établir une nouvelle note d'une page récapitulant brièvement les grandes questions susceptibles d'être examinées par le Conseil à sa prochaine session.

80. Une autre délégation a convenu qu'il fallait soumettre pour examen au Conseil économique et social une note qui énumère succinctement les grandes questions relatives à l'amélioration de la coordination des activités opérationnelles et a fait observer que cette note pouvait être établie par le Groupe des Nations Unies pour le développement. S'agissant du suivi et de l'évaluation, elle a demandé comment le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du Fonds aidait ce dernier à dresser le bilan de ses activités et, en particulier, s'il tirait systématiquement les enseignements des évaluations qu'il effectuait et en faisait part aux autres services.

81. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations constructives. Elle a convenu que la proposition tendant à établir une liste succincte des grandes questions à soumettre pour examen au Conseil économique et social était très judicieuse et que la décentralisation était une question qui demandait à être approfondie. Le Fonds se préparait à adresser à ses bureaux extérieurs une lettre leur rappelant que les pouvoirs qui leur étaient délégués ne valaient que dans les limites des programmes et sous-programmes de pays approuvés. S'agissant du suivi et de l'évaluation, le Fonds avait pris de nombreuses mesures pour en harmoniser les modalités et des mécanismes à l'échelle du système tels que le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO), et le Groupe de travail interinstitutions sur l'évaluation se penchaient sur le problème. Des évaluations conjointes étaient un bon moyen de dresser le bilan des programmes et des projets et il y avait lieu de procéder à des évaluations thématiques conjointes. Pour ce qui était du renforcement des capacités nationales, le FNUAP avait inscrit la question à l'ordre du jour du Groupe des Nations Unies pour le développement et présenterait à son Conseil d'administration, à sa session annuelle, un rapport sur la capacité d'absorption des pays bénéficiaires d'un programme. S'agissant de l'exécution nationale, il importait de répondre aux besoins des partenaires nationaux et pour donner toute l'ampleur voulue à

cette modalité d'action – ce qui était l'objectif du Fonds – il fallait s'occuper de diverses questions, notamment l'établissement de rapports financiers et la vérification des comptes. Certes, le Fonds aurait pu fournir davantage d'informations sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement mais il s'était efforcé de rendre compte de questions exigeant une collaboration interinstitutions.

82. Pour ce qui concerne le suivi coordonné des conférences, la Directrice exécutive a noté que le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations avait adopté les recommandations des trois équipes spéciales interorganisations du Comité administratif de coordination (CAC), et qu'une lettre émanant du Président avait été adressée à toutes les parties concernées. Les bureaux extérieurs devraient exploiter davantage les travaux des équipes spéciales, et il fallait faire des efforts supplémentaires dans ce sens. Elle avait insisté sur les points suivants lors de ses réunions avec les coordonnateurs résidents : rôle central du processus du Plan-cadre; importance de l'instauration d'un système de données commun; rôle pivot de la problématique hommes-femmes dans le fonctionnement de l'ensemble du système; utilité des groupes thématiques comme lieux d'échange d'informations, mais aussi moyens d'identification des lacunes et des chevauchements des programmes et espaces de dialogue entre tous les partenaires du développement, y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales; importance des examens d'orientation et de programmes associant tous les membres des équipes de pays de l'Organisation des Nations Unies; et rôle essentiel du système des coordonnateurs résidents dans l'action en faveur d'un suivi coordonné des conférences mondiales.

83. En réponse aux observations et aux questions des délégations, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a souligné que le FNUAP était foncièrement attaché au concept de Plan-cadre et au système des coordonnateurs résidents. Le rapport présenté au Conseil économique et social avait cherché à identifier les questions dont il fallait plus particulièrement se préoccuper, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, comme par exemple les problèmes qui découlaient de la double fonction de coordonnateur résident et de représentant résident du PNUD. Le FNUAP était résolu à encourager l'exécution des programmes nationaux par les pays eux-mêmes, comme en témoignait la part croissante des ressources affectée à travers cette modalité d'exécution : alors qu'elle s'élevait en 1996 à 31 % des fonds versés aux pays au titre des programmes, cette part était passée à 41 % en 1997. Le processus de programmation du FNUAP s'appuyait sur la décentralisation, qui s'était instaurée par étapes successives, à commencer par la phase pilote. La décentralisation totale de la programmation nécessitait le renforcement des effectifs et des infrastructures des bureaux de pays, la rationalisation des directives, la formation du personnel au niveau des pays et au siège, et l'amélioration des systèmes de gestion de l'information. À propos de l'aide humanitaire, depuis que le Conseil d'administration l'y avait autorisé pour la première fois en 1994 (décision 94/25), le FNUAP avait dispensé des aides d'urgence, et cela par l'intermédiaire d'agents d'exécution comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Pour ce qui était des relations du FNUAP avec les institutions de Bretton Woods, le Fonds collaborait très étroitement avec ces institutions dans le domaine de l'exécution et sur la question des grandes orientations. Les divisions géographiques du Fonds consultaient régulièrement la Banque mondiale en vue d'éviter les chevauchements de programmes et de déceler les lacunes à combler. Le Fonds avait également eu

des consultations techniques avec la Banque mondiale et devrait être un partenaire pour la formation concernant la santé en matière de reproduction.

84. En réponse à une question sur le rôle du Bureau de contrôle et d'évaluation du FNUAP, le Directeur exécutif adjoint (Politique et administration) a indiqué que l'une des tâches principales de ce bureau était de faire des évaluations thématiques et de synthétiser les leçons apprises. Ce bureau devait également intégrer les autres constatations et les leçons tirées, par exemple de la vérification des comptes et de l'examen de l'exécution des politiques. Le Directeur exécutif adjoint a conclu en remerciant les délégations de leurs observations encourageantes et constructives.

85. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

98/5. Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. Prend note des rapports au Conseil économique et social (DP/1998/14 et Corr.1 et DP/FPA/1998/2 et Corr.1) et des recommandations qu'ils contiennent et décide de les transmettre au Conseil, accompagnés des observations formulées par les délégations et des déclarations et des réponses faites par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population à la présente session;

2. Demande à l'Administrateur et à la Directrice exécutive de faire figurer dans les futurs rapports au Conseil économique et social une analyse complète des problèmes rencontrés et des enseignements dégagés sur le terrain et une synthèse des grandes questions, qui permettra au Conseil de remplir sa fonction de coordination, et, à cette occasion, de présenter des données statistiques récapitulatives;

3. Invite l'Administrateur et la Directrice exécutive à consulter les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement sur une liste récapitulative des questions très importantes pour une meilleure coordination des activités opérationnelles, qui serait présentée pour examen au Conseil économique et social à sa session de fond de 1998;

4. Invite également le Conseil économique et social à recommander, à sa session de fond de 1998, des mesures qui auraient pour but de rendre ces rapports plus utiles, comme contribution à ses délibérations, comme le veut la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, notamment en déterminant si telle ou telle question, dans la forme actuelle, se prête bien à des recommandations communes des fonds et des programmes.

24 avril 1998

### III. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

#### A. Prévisions financières sur trois ans indiquant les engagements financiers pris au 31 décembre 1997

86. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a présenté le rapport concernant les prévisions financières sur trois ans indiquant les engagements financiers pris au 31 décembre 1997 (DP/1998/CRP.6). Il a pris note que de nombreuses délégations avaient déjà examiné le rapport lors de la réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du Programme des Nations Unies pour le développement, tenue le 13 avril 1998.

87. Comme cela est indiqué dans le rapport, bien que la situation en matière de financement des activités de base soit imprévisible, l'Administrateur continuait de gérer de façon responsable les ressources de base mises à sa disposition. Dans sa décision 95/23, le Conseil d'administration avait fixé à 3,3 milliards de dollars le montant des ressources de base prévues au départ pour la période 1997-1999. Aujourd'hui, trois ans après l'adoption de ladite décision et à mi-parcours de la période de planification, ce montant était estimé à 2,3 milliards de dollars, soit 30 % de moins. La question des liquidités excédentaires accumulées durant le cinquième cycle de programmation ne se posait plus du fait que la gestion prudente des excédents et de l'exécution des programmes de base avait, comme l'on s'y attendait, permis de réduire substantiellement le solde des liquidités de base avant la fin de l'année.

88. La masse critique des fonds destinés aux activités de base sur laquelle le PNUD comptait pour promouvoir le développement humain durable était gravement menacée. Il fallait donc que le PNUD retrouve d'urgence une base de financement annuelle suffisante, prévisible et viable afin que ses activités produisent les résultats attendus, conformément au mandat fixé par le Conseil d'administration. À cet égard, le PNUD s'est vivement félicité des travaux du Groupe de travail à composition non limitée. À court terme, le PNUD avait sollicité l'aide du Conseil d'administration pour inverser la baisse tendancielle des ressources en 1998 et, à moyen terme, il était prêt à exécuter, dans le domaine du développement humain durable, des programmes et des projets viables avec les ressources dont le montant a initialement été fixé dans la décision 95/23, en sorte de pouvoir fonctionner, d'ici à l'an 2000, avec des contributions volontaires annuelles dont le montant s'élèverait à 1,1 milliard de dollars, si elles étaient disponibles.

89. Le PNUD continuerait d'informer le Conseil d'administration, de manière formelle et informelle, de la situation concernant les questions susmentionnées et les questions connexes lors des travaux qui conduiraient à l'examen des nouveaux arrangements en matière de programmation à la troisième session ordinaire de 1998, où une analyse plus approfondie serait présentée.

90. Une délégation n'était pas certaine que le rapport reflétait bien l'intention exprimée par le Conseil d'administration des prévisions financières sur trois ans, mais estimait qu'il était plutôt consacré aux difficultés financières du PNUD. Elle examinerait la question plus avant dans le cadre des travaux du Groupe de travail à composition non limitée, auxquels le PNUD avait apporté une contribution pleine d'intérêt.

91. Un intervenant a fait observer que l'organisation ne pourrait remplir sa mission si elle ne disposait pas des ressources nécessaires ou si l'on ne prenait pas les mesures voulues pour faciliter l'exécution des activités. Il a pris note des préoccupations exprimées lors des sessions précédentes du Conseil d'administration, devant la très forte baisse du volume des contributions aux ressources de base du PNUD. Cette baisse témoignait d'une perte de confiance de la part des donateurs, confiance que l'irrégularité constante de l'exécution des programmes ne contribuait pas à susciter. L'orateur a formé le voeu que les donateurs augmentent leurs contributions et a souligné que le financement des activités du PNUD reposait sur le budget de base. Si les contributions autres que les contributions aux ressources de base en venaient à constituer l'essentiel des ressources de l'organisation, la neutralité et l'universalité du PNUD, qui en faisaient un partenaire privilégié pour les pays en développement, s'en trouveraient compromises.

92. Une délégation a fait valoir que le fonctionnement des organismes de financement était perturbé par la diminution du volume de l'aide publique au développement et que les nouveaux donateurs traversaient également une période difficile. Il était regrettable que la baisse du volume des contributions aux ressources de base ait des répercussions sur la programmation et sur la viabilité des cadres de coopération de pays approuvés par le Conseil d'administration. Cette situation peu satisfaisante, particulièrement sensible à l'échelle des pays, exigeait la mise en place d'un système de cadres de coopération de pays fondé sur un financement rationnel et effectif.

93. Une intervenante a jugé le document de séance intéressant et a déclaré que sa délégation ferait part de son point de vue au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD.

94. Une délégation a souligné que la baisse du volume des contributions aux activités du PNUD avait un effet dépressif sur le développement et que l'on n'avait pas atteint le montant indicatif fixé par le Conseil d'administration dans la décision 95/23. Elle a constaté avec préoccupation que le montant total des contributions aux ressources de base versées en 1998 – soit 740 millions de dollars – mettait en cause la masse critique des ressources de base nécessaires au financement des activités essentielles de développement. Le Conseil devait prendre des décisions quant à la mobilisation des ressources et à l'exécution des programmes. Il fallait aussi chercher des moyens de réunir les ressources minimales requises et de relever les objectifs des programmes afin d'en assurer la prévisibilité et d'améliorer l'image du PNUD en tant que partenaire de développement fiable.

95. Le Conseil d'administration a pris note du rapport concernant les prévisions financières sur trois ans indiquant les engagements financiers pris au 31 décembre 1997 (DP/1998/CRP.6) et des commentaires des délégations.

#### B. Cadres de coopération de pays

96. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération de pays (CCP) pour la Côte d'Ivoire (CP/CCF/IVC/1), la Gambie (DP/CCF/GAM/1), la Guinée (DP/CCF/GUI/1), le Togo (DP/CCF/TOG/1), Bahreïn (DP/CCF/BAH/1), l'Albanie (DP/CCF/ALB/1) et les îles Turques et Caïques (DP/CCF/TCI/1), ainsi que la première prolongation du cinquième programme du Niger (DP/CP/NER/5/EXTENSION I), la deuxième prolongation du troisième programme d'Antigua-et-Barbuda

(DP/CP/ANT/3/EXTENSION II) et la deuxième prolongation du cinquième programme d'Haïti (DP/CP/HAI/5/EXTENSION II).

97. Le Président du Conseil d'administration a noté que, pour des raisons techniques et à la demande du Gouvernement intéressé, le premier CCP pour les îles Caïmanes (DP/CCF/CAY/1) avait été retiré et serait de nouveau présenté au Conseil lors d'une session ultérieure.

#### Observations générales

98. Le Président a donné la parole aux délégations qui souhaitaient faire de brefs commentaires et demander des précisions. Les délégations de l'Albanie, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Niger ont remercié le Conseil d'avoir approuvé les CCP et les prolongations des programmes de pays susmentionnés et ont félicité les services et les bureaux de pays du PNUD pour leurs travaux.

99. Une délégation, s'exprimant au nom de cinq autres, a déclaré qu'elle partageait l'inquiétude générale suscitée par l'examen de la grande majorité des CCP présentés jusqu'alors au Conseil d'administration. Elle a fait observer que le PNUD avait été prié à maintes reprises d'axer ses activités sur les domaines où il était le plus compétent, afin de renforcer sa position dans les pays et de mobiliser davantage de ressources en se dotant d'une structure originale. À la lumière des récents progrès qui avaient été faits vers une plus grande cohésion des activités de l'Organisation des Nations Unies au niveau des pays dans le contexte de la réforme, on a de nouveau insisté sur le fait qu'il importait de circonscrire les objectifs du PNUD de façon à renforcer la collaboration avec les institutions des Nations Unies qui sont ses partenaires.

100. Les six délégations ont convenu que la mise en oeuvre rapide par le PNUD de la décision 98/1 en date du 23 janvier 1998 sur le recentrage de l'action du PNUD devait constituer l'une des priorités majeures de l'Administrateur. La qualité de l'action du PNUD influencerait les décisions prises dans leurs pays – et peut-être dans de nombreux autres pays donateurs – aux fins d'accroître ou de maintenir le niveau actuel de leurs contributions.

101. Dans sa décision 98/1, le Conseil d'administration a souscrit sans réserve à huit principes directeurs touchant à la fois le recentrage des activités de fond du PNUD et les principes de programmation. Chacun de ces principes devait être appliqué aux CCP et aux examens à mi-parcours qui commenceraient en janvier 1999. Les CCP présentés à la session en cours faisaient encore état de nombreux projets d'intervention du PNUD qui outrepassaient le rôle que le Conseil d'administration assumait en matière de renforcement des capacités au titre du principe 1. En outre, très peu de CCP contenaient des informations sur la manière dont les activités du PNUD complétaient celles d'autres organismes prestataires de services dans le domaine du développement, contrairement à ce qui était stipulé au titre du principe 3. Les programmes de pays du FNUAP contenaient davantage d'informations sur les activités connexes des autres donateurs, bien que le Conseil d'administration ait explicitement fait sien le principe 4, selon lequel le PNUD devrait appuyer les mesures de coordination de l'aide prises par les gouvernements des pays bénéficiaires de programmes.

102. Dans les sections consacrées aux enseignements tirés de l'assistance passée, certains CCP faisaient toutefois explicitement état des évaluations d'ensemble du dernier cycle de programmation. Les six délégations ont constaté avec satisfaction que l'on allait vers la réalisation des objectifs énoncés au

titre du principe 7 et ont encouragé l'Administrateur à évaluer systématiquement les CCP.

103. D'une manière générale, les CCP ne définissaient pas les résultats attendus comme cela était demandé au titre du principe 8. Certains indiquaient clairement qu'il était nécessaire de prouver l'existence de tels résultats et l'on n'entendait pas réitérer les arguments avancés à la session en cours.

104. Tout en sachant que les principes directeurs entreraient en vigueur en janvier 1999, les six délégations ne voulaient pas laisser échapper l'occasion de déclarer qu'il fallait remédier aux insuffisances susmentionnées avant cette date. Comme l'avait demandé le Conseil d'administration, il fallait modifier la structure ou le format des prochains CCP. Les nouvelles normes adoptées répondraient aussi aux attentes des délégations quant aux composantes prévues du Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement.

105. De l'avis des six délégations, le nouveau format des CCP serait un facteur important dans la réussite des travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du Programme des Nations Unies pour le développement. Il était impératif que ces travaux conduisent à l'adoption d'une méthode convenue qui permette de définir chaque année un objectif de financement continu pour le PNUD. Cet objectif ne pourrait être fixé qu'en fonction des CCP dont le coût aurait été réévalué et dont l'orientation serait clairement conforme à celle de l'organisation et aux attentes communes quant au rôle du PNUD. Les pays bénéficiaires de programmes pourraient ainsi légitimement attendre des pays donateurs qu'ils tiennent les engagements qu'ils auront pris en souscrivant à l'adoption des CCP par le Conseil d'administration.

106. L'Administrateur associé a assuré les délégations que le PNUD avait pris bonne note de la déclaration des six délégations en question. Après l'adoption de la décision 98/1, des directives précises avaient été données afin de garantir que les CCP qui seraient présentés au Conseil d'administration à compter de janvier 1999 respectent strictement les principes directeurs. Ces directives feraient l'objet des notes consultatives en cours de rédaction. En outre, le Comité de surveillance de la gestion des programmes tenait un répertoire destiné à faciliter l'examen des différents descriptifs de programme; on avait modifié ce répertoire de façon à y intégrer les nouveaux éléments découlant de la décision 98/1. La nouvelle version du manuel relatif aux programmes (à paraître) tiendrait également compte des modifications découlant de ladite décision. La décision 98/1 du Conseil d'administration et les principes directeurs serviraient en outre de point de départ à l'examen des nouveaux arrangements en matière de programmation. Lorsque le PNUD procéderait à cet examen, les principes directeurs lui permettraient de se situer par rapport auxdits arrangements. Lors des bilans triennaux effectués pour chaque programme, on utiliserait de nouveau les principes directeurs comme éléments d'appréciation afin de mieux évaluer et cibler la prochaine série de CCP.

107. L'Administrateur associé espérait que ces modifications permettraient aux pays donateurs non seulement de maintenir mais encore d'augmenter le volume de leur contribution. Il espérait aussi que le PNUD ne se trouverait pas dans une situation analogue à celle qu'il avait connue lors de l'adoption des nouveaux arrangements, où il avait été entendu que, si lesdits arrangements étaient adoptés par le Conseil d'administration, de nouvelles ressources seraient octroyées.



#### IV. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

108. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a noté que le Conseil d'administration était saisi de 26 programmes de pays et de la prolongation d'un programme en cours. Les programmes de pays pour la Bolivie, le Mali et le Rwanda seraient examinés dans le cadre d'une réunion commune avec le PNUD. La Directrice exécutive adjointe a brièvement exposé au Conseil certaines tendances nouvelles au sein du Fonds concernant les programmes, en soulignant qu'au cours des 18 mois écoulés le Fonds avait soumis au Conseil d'administration, pour approbation, 72 nouveaux programmes de pays et 8 prolongations de programmes en cours. Bien que le FNUAP ait traversé une période difficile, le fait que l'on se soit concentré sur l'élaboration des programmes avait favorisé l'évolution du Fonds à plusieurs égards en encourageant la réflexion conceptuelle et stratégique et en fournissant des directives relatives à l'élaboration d'instruments et de procédures opérationnels mieux adaptés aux besoins des pays et des bureaux extérieurs. Pendant cette période, le Fonds a également pris plusieurs autres mesures importantes; il a notamment procédé à des réformes d'ordre administratif et rationalisé les fonctions au sein des services du Siège, révisé les principes généraux en accordant l'attention voulue aux mesures de réforme à l'échelle du système et entrepris un examen approfondi de son système de gestion financière. Ces mesures tendaient à faciliter une plus grande décentralisation et à fournir aux bureaux extérieurs des directives techniques et de politique générale plus efficaces tout en garantissant la disponibilité des instruments nécessaires à l'élaboration et à la gestion des programmes de pays. À cette fin, le FNUAP a également affiné les méthodes de suivi et d'évaluation des progrès accomplis.

109. Au titre de l'approche par sous-programme, le Fonds a commencé de chercher à compenser l'une des principales faiblesses des programmes antérieurs, à savoir la dispersion des activités relatives aux programmes. Le FNUAP a institutionnalisé la participation sans délai des principales parties prenantes à l'exécution des programmes de pays. Il fallait pour cela réaliser un consensus et lancer un processus de planification commune entre les principaux partenaires afin de créer un cadre propice à l'exécution d'un ensemble complet et homogène d'activités relatives aux programmes. L'approche par sous-programme a en outre été conçue pour réduire les doubles emplois et les lourdeurs bureaucratiques liées à l'élaboration et à l'adoption des différents projets.

110. La Directrice exécutive adjointe a déclaré que la technique du cadre logique avait aidé le personnel du FNUAP à axer ses efforts sur des résultats réalistes, à étudier rapidement la manière dont seraient évalués les progrès et à faire en sorte que l'infrastructure nécessaire soit en place au moment de l'exécution des programmes. Bien qu'il soit trop tôt pour commenter les résultats des approches adoptées, on observait des signes encourageants. Il était dûment tenu compte du système d'allocation des ressources lors de l'énonciation des programmes de pays, les pays de la catégorie A bénéficiant de programmes complets et ceux des catégories B et C d'interventions spéciales. Lors de l'élaboration des programmes, on s'était efforcé de tenir compte des priorités et capacités nationales de mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; de cibler les interventions pour lesquelles le FNUAP avait un avantage comparatif; et de tenir compte des activités des autres partenaires de développement. Conformément aux objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les programmes de pays favorisaient la liberté de procréation et l'autonomisation des femmes.

111. Le Chef de la Division de l'information et des relations extérieures (Bureau du Conseil d'administration) a informé le Conseil d'administration de la parution d'un rectificatif au document DP/FPA/PRK/3. Une délégation ayant demandé des éclaircissements concernant le taux de stérilisation des hommes, le Chef de la Division l'a assurée que le chiffre correct était 1 % et non 10 %, comme l'indiquait le rectificatif. Le Chef de la Division a rappelé au Conseil que toutes les activités relatives aux programmes de pays financées par le FNUAP étaient exécutées conformément aux principes et aux objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et que cela était clairement indiqué dans tous les programmes de pays soumis à l'approbation du Conseil.

112. Le Conseil d'administration a ensuite adopté, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à la décision 97/12, les programmes de pays ci-après et la prolongation d'un programme en cours : Botswana (DP/FPA/BWA/3); Cameroun (DP/FPA/CMR/3); Guinée équatoriale (DP/FPA/GNQ/3); Gabon (DP/FPA/GAB/3); Guinée-Bissau (DP/FPA/GNB/3); Lesotho (DP/FPA/LSO/3); Mauritanie (DP/FPA/MRT/4); Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/STP/3); Swaziland (DP/FPA/SWZ/3 et Corr.1); Jordanie (DP/FPA/JOR/5); Yémen (DP/FPA/YEM/2); Bhoutan (DP/FPA/BTN/3); République populaire démocratique de Corée (DP/FPA/PRK/3 et Corr.1); République islamique d'Iran (DP/FPA/IRN/2/EXT1); Maldives (DP/FPA/MDV/2); Thaïlande (DP/FPA/THA/7); et Colombie (DP/FPA/COL/3).

113. Les délégations du Botswana, de la République islamique d'Iran, de la République populaire démocratique de Corée et du Yémen ont remercié le Conseil d'administration et le FNUAP.

114. Le Conseil d'administration a examiné les sept programmes de pays ci-après, conformément à la demande présentée au préalable par les membres du Conseil en application de la décision 97/12 : Bangladesh (DP/FPA/BDG/5); Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/PNG/2 et Corr.1); Afrique du Sud (DP/FPA/ZAF/1); Éthiopie (DP/FPA/ETH/4); Mozambique (DP/FPA/MOZ/5); Niger (DP/FPA/NER/4); Brésil (DP/FPA/BRA/2).

#### Assistance au Bangladesh (DP/FPA/BGD/5)

115. Bon nombre de délégations ont appuyé le programme proposé et se sont félicitées de sa présentation claire et analytique. Des membres du Conseil d'administration qui s'étaient récemment rendus sur le terrain au Bangladesh se sont déclarés impressionnés par l'assistance du FNUAP à ce pays, qui visait précisément à atteindre les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Plusieurs délégations ont constaté avec satisfaction que le programme avait été établi conformément aux politiques et aux stratégies du Gouvernement relatives à la santé et à la population et dans le souci d'en assurer la complémentarité avec les programmes des autres donateurs multilatéraux. Des délégations se sont interrogées sur l'impact que la réforme en cours au Ministère de la santé pourrait avoir sur le programme du FNUAP. De nombreuses délégations ont constaté qu'il conviendrait de faire une plus grande place aux activités de plaidoyer, en particulier pour promouvoir l'autonomisation des femmes et la parité entre les sexes. Une délégation a déclaré qu'étant une petite organisation, le FNUAP devrait axer son action sur la mobilisation pour laisser aux donateurs plus importants le soin d'apporter une aide à la prestation de services. Des délégations ont fait remarquer qu'il faudrait s'attacher davantage à resserrer les liens de coopération avec les autres partenaires du développement et à promouvoir la

coopération Sud-Sud. Une délégation a demandé quels étaient les critères appliqués pour choisir l'emplacement des centres de protection de la mère et de l'enfant et dans quelle mesure des centres du même type pourraient être établis ailleurs. Une autre délégation a constaté avec plaisir que 10 % des ressources du programme avaient été consacrées à des activités exécutées par les organisations non gouvernementales (ONG). Elle s'est félicitée des possibilités de coopération Sud-Sud avec son voisin le Bangladesh.

116. Une délégation a demandé des précisions sur la collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ainsi que sur l'impact et la viabilité des programmes du Fonds. Elle a souligné qu'il importait de procéder à l'évaluation des projets après leur exécution et a constaté avec satisfaction que dans tous les programmes financés par le FNUAP, la parité entre les sexes aurait une dimension intersectorielle. Elle a cité l'Initiative des partenaires en matière de population et de développement en tant qu'utile dispositif de mise en commun des agents d'expérience. Elle a aussi appelé l'attention sur les enseignements que son pays avait tirés de sa coopération avec le Bangladesh. Une autre délégation a pris note avec plaisir de la référence faite au système des coordonnateurs résidents de l'ONU et a demandé comment les organismes des Nations Unies au Bangladesh contribuaient au suivi des conférences mondiales. Une autre délégation, tout en insistant sur l'importance de la collaboration des donateurs et la complémentarité de leur action au Bangladesh, a signalé que pour améliorer la qualité des services de santé en matière de reproduction, il faudrait coordonner le projet de formation en cours d'emploi proposé par le FNUAP avec l'action du Gouvernement et des donateurs. Elle a ajouté que les activités de communication et de plaidoyer du Fonds devraient être compatibles avec la stratégie d'information, d'éducation et de communication (IEC) du Gouvernement et s'en inspirer. Elle a demandé que le descriptif de programme rende explicitement compte de cette collaboration.

117. Une autre délégation, tout en souscrivant au programme proposé, a insisté sur trois points : l'attention particulière à accorder à la collaboration et à la coopération entre tous les partenaires du développement; l'appui à apporter à l'effort de réforme du Gouvernement dans le secteur de la santé, notamment à la restructuration des services de santé et de planification familiale du Ministère de la santé et de la protection de la famille ainsi qu'à la prestation des services essentiels et, enfin, l'amélioration des méthodes d'entreposage et de distribution des contraceptifs. Cette délégation a signalé que la pilule contraceptive de la marque Shukhi posait des problèmes et que le Gouvernement allait examiner avec des représentants de l'Organisation mondiale de la santé les moyens d'y remédier. Elle a demandé comment le Fonds envisageait de contribuer au maintien de cette marque au Bangladesh.

118. Une délégation a demandé des éclaircissements sur les avantages de la coopération régionale, notamment avec l'Inde et la Thaïlande; le rôle exact des équipes d'appui aux pays du FNUAP dans l'exécution du programme; et les raisons pour lesquelles le montant des fonds alloués au nouveau programme de pays n'avait pas augmenté. Une autre délégation s'est enquis du rôle spécifique et de l'avantage comparatif du Fonds dans le domaine de l'aide en matière de population au Bangladesh. Elle a ajouté que le rapport ne faisait aucune mention des hôpitaux amis des bébés. Cette même délégation a demandé comment les difficultés évoquées au paragraphe 13 seraient surmontées et a souhaité avoir des précisions sur certains termes employés au paragraphe 27.

119. Ayant remercié le Conseil d'administration et le FNUAP, la délégation du Bangladesh a relevé certaines caractéristiques de son programme en matière de population : la participation des organisations non gouvernementales et de la société civile avec l'appui et l'engagement résolu du Gouvernement; la démarche fondée sur le respect des droits en matière de développement humain, et plus particulièrement l'autonomisation de la femme et les droits de l'enfant et, enfin, la priorité élevée accordée à la maternité sans risques à la nutrition et à l'éducation des filles.

120. Dans sa réponse, le représentant du FNUAP au Bangladesh a souligné que le Fonds coordonnait son action avec l'ensemble des donateurs sous la direction de la Banque mondiale. Le Fonds avait participé aux missions de préévaluation et d'évaluation, les conseillers des équipes d'appui aux pays du FNUAP étant responsables des secteurs techniques clefs. La Banque mondiale avait rendu hommage au Fonds pour sa coopération technique. En outre, le FNUAP collaborait avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Ministère du développement international du Royaume-Uni, la Suède et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), avec lesquels des réunions avaient lieu périodiquement. Il collaborait aussi avec l'Union européenne et la Banque asiatique de développement et avait pris la direction de la coordination d'un groupe local chargé des questions de sexesécificité. À la question pertinente qui lui avait été posée, le représentant du FNUAP a répondu que son organisation avait depuis longtemps préconisé une réforme dans le secteur de la santé et appuyait par conséquent le processus en cours à cette fin au Ministère de la santé et de la protection de la famille, processus qui se déroulerait par étapes et auquel il importait de veiller à intégrer une dimension humaine.

121. Le représentant du FNUAP a fait remarquer que le Fonds collaborait également avec l'ONUSIDA et avait choisi d'axer ses activités d'IEC et de plaider sur la prévention du VIH/sida. Il a ajouté que l'intensification de la coopération Sud-Sud serait encouragée et que le Bangladesh avait acquis une expérience utile à partager avec d'autres pays, notamment en matière de partenariat avec les ONG et de planification familiale. Pour ce qui était du suivi du programme, il a indiqué que chaque projet ferait l'objet d'audits et d'évaluations périodiques, précisant que le Fonds s'efforçait d'appliquer les enseignements tirés à la conception des programmes et des projets. En outre, le Fonds jouait un rôle moteur important dans la prestation des services de santé en matière de reproduction et le Gouvernement s'en remettait à lui pour ce faire, notamment par le biais d'approches novatrices. Le représentant a fait remarquer que le Fonds pourrait renforcer ses activités de plaider, ajoutant que les conseillers des équipes d'appui aux pays jouaient un rôle essentiel, en fournissant des informations et des directives techniques sur des sujets importants, dont les infections de l'appareil de reproduction, les maladies sexuellement transmissibles, les migrations, le vieillissement et la nutrition. Il a affirmé que le mécanisme des services d'appui technique/équipes d'appui aux pays sur lequel les bureaux extérieurs comptaient était particulièrement utile.

122. À la question sur le financement du programme, la Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a répondu que les ressources étaient allouées en fonction des critères établis et approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 96/15. Pour ce qui était des contraceptifs de la marque Shukhi, la cessation de leur distribution serait source de préoccupation pour le FNUAP. D'après les conclusions d'études indépendantes, dont une récente de l'OMS faite à la demande du FNUAP, ni la qualité de la fabrication ni la livraison des pilules de cette marque au Bangladesh ne posaient de problème, mais le système

d'entreposage et de distribution/logistique laissait à désirer. La Directrice de la Division a fait remarquer que l'introduction des contraceptifs Shukhi conçus pour et par le Bangladesh avait été précédée de deux années d'efforts concertés. La pilule Shukhi était désormais bien acceptée dans le pays. S'il devait introduire une nouvelle marque de contraceptifs, le Gouvernement serait tenu de mener de longues études de marché et de procéder à des essais d'acceptabilité. Le Fonds espérait que les résultats des débats en cours sur la question seraient dans l'intérêt des femmes du Bangladesh et du programme national en matière de population.

123. Le Conseil d'administration a approuvé le programme d'assistance du Bangladesh (DP/FPA/BGD/5).

Assistance à la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/PNG/2 et Corr.1)

124. Une délégation s'est félicitée du deuxième cycle d'assistance du FNUAP à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, son voisin le plus proche. Elle a constaté avec satisfaction que le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le FNUAP et l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) collaboraient étroitement dans les domaines de la population et de la santé. Elle s'est félicitée aussi de la stratégie du FNUAP qui consacrait ses ressources aux provinces ignorées par tous les autres donateurs et favorisait le renforcement des capacités nationales. Elle a ajouté que d'autres questions relatives au programme seraient abordées dans un cadre bilatéral avec le Fonds.

125. Le Conseil d'administration a approuvé le programme d'assistance à la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/PNG/2 et Corr.1).

Assistance à l'Afrique du Sud (DP/FPA/ZAF/1)

126. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui au programme de pays proposé. Une délégation, tout en constatant que le programme correspondait aux besoins du pays, craignait qu'à vouloir trop en faire, le FNUAP ne se disperse et que son action devienne superficielle, étant donné en particulier la modicité du budget du programme. Selon cette délégation, le Fonds devrait s'efforcer davantage de collaborer avec les organisations non gouvernementales, en particulier la Planned Parenthood of South Africa (PPSA). La même délégation a ajouté que le VIH/sida ne bénéficiait pas d'une attention suffisante et que, vu la rapidité avec laquelle il progressait en Afrique du Sud, il conviendrait de s'en préoccuper davantage ainsi que de ses rapports avec la population. Elle a fait remarquer que le Fonds devrait déterminer quel serait le rôle en matière de population de la nouvelle commission interministérielle sur le VIH/sida. Tout en constatant que dans le programme proposé, le principal agent des activités de renforcement des capacités semblait être le Service national de la population, la délégation a signalé que les besoins fondamentaux des provinces et des municipalités l'emportaient sur ceux du pouvoir central. La délégation a prié le FNUAP de lui préciser si les provinces auraient les moyens de mettre en oeuvre et de développer les interventions.

127. Selon une autre délégation, il faudrait accorder une plus large place au rôle des organisations non gouvernementales dans le programme proposé. Cette délégation a demandé pourquoi 40 % des ressources du programme de pays devaient provenir de sources multibilatérales, qui étaient incertaines. Une autre délégation, tout en se félicitant du fait que le programme proposé comblait un créneau stratégique, s'est demandé comment le Fonds parviendrait à mobiliser

4 millions de dollars auprès de sources multibilatérales. Une délégation a approuvé sans réserve l'importance donnée au renforcement des capacités, en particulier dans les provinces. Elle a par ailleurs appris avec plaisir que des organisations non gouvernementales nationales et locales seraient appelées à dispenser des services de santé en matière de reproduction. Elle a demandé comment le programme en matière de population répondait aux besoins d'une population d'immigrants de plus en plus nombreuse en Afrique du Sud. Ayant constaté que la coordination entre les donateurs ne fonctionnait pas bien en Afrique du Sud, elle a demandé l'avis du Fonds à ce sujet. Une autre délégation, d'un pays voisin de l'Afrique du Sud, a manifesté son inquiétude devant la multiplication du nombre de cas de VIH/sida dans les deux pays et a demandé si des mesures étaient prévues pour contrecarrer cette très grave épidémie.

128. La délégation sud-africaine, ayant remercié le Conseil d'administration et le FNUAP, a déclaré que son gouvernement partageait les préoccupations exprimées par les précédents orateurs, en particulier les inquiétudes suscitées par le VIH/sida. Le 23 avril, la politique démographique nationale serait présentée au Parlement pour ratification. Cette politique s'inspirait des recommandations énoncées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et, pour la mettre en oeuvre, il faudrait renforcer les capacités du Service national de la population ainsi que celles des services provinciaux correspondants.

129. Dans sa réponse, le représentant du FNUAP en Afrique du Sud a fait observer que l'aide publique au développement ne représentait que 1 à 2 % du montant total des ressources publiques. L'aide du Fonds était dynamisante et visait à renforcer l'action gouvernementale en matière de population. À la demande du Gouvernement, le Fonds axait son appui sur le renforcement des capacités du Service national de la population. S'agissant des ressources multilatérales, le FNUAP avait étroitement collaboré à la mise au point d'un projet avec le Ministère du développement international du Royaume-Uni qui devait contribuer à hauteur de 3,2 millions de dollars à l'exécution de ce projet.

130. Le représentant du FNUAP, ayant reconnu que l'épidémie de VIH/sida faisait peser une grave menace sur le pays, a fait observer que le Fonds, en dépit de ses ressources limitées, apportait son plein appui à l'ONUSida qu'il avait contribué à mettre en place. Il a ajouté que le Fonds n'ignorait pas l'existence de la nouvelle commission chargée du VIH/sida. Dans le cadre du programme du FNUAP, les organisations non gouvernementales devaient mettre au point puis à l'essai des approches novatrices susceptibles d'être ultérieurement appliquées dans les différentes provinces. Peut-être le Fonds disposait-il de ressources limitées, mais il n'en était pas moins à même de cibler son action sur les domaines dans lesquels le Gouvernement lui avait demandé de l'aider. Le Fonds s'attachait à renforcer le projet concernant la santé en matière de reproduction dans trois provinces, auxquelles il était entendu que ces interventions pourraient ne pas se limiter.

131. À la question posée sur la rapidité de la propagation de l'épidémie du VIH/sida, la Directrice de la Division de l'Afrique a répondu que le problème préoccupait beaucoup le Fonds et qu'en fait tout le système des Nations Unies s'employait à relever les défis qu'il posait. Elle a constaté que l'Ouganda s'était attaqué avec succès à l'épidémie du VIH/sida, et ce, grâce à l'engagement du Gouvernement au plus haut niveau. Pour vaincre ce fléau, il

était essentiel que les comportements changent et que le Gouvernement s'engage au plus haut niveau.

132. Le Conseil d'administration a approuvé le programme d'assistance à l'Afrique du Sud (DP/FPA/ZAF/1).

Assistance à l'Éthiopie (DP/FPA/ETH/4)

133. Plusieurs délégations ont appuyé le programme proposé pour l'Éthiopie. Une délégation s'est félicitée du maintien de la collaboration entre le Fonds et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) dans des domaines tels que la gestion logistique en matière de contraception. Elle a demandé des précisions sur les critères de sélection des régions où les activités au titre du programme seraient exécutées et a fait remarquer que le FNUAP et l'USAID auraient avantage à définir ensemble les activités à entreprendre et les régions à atteindre. Cette délégation saluerait l'idée que le Fonds encourage les organisations non gouvernementales et le secteur privé à participer davantage au programme d'investissements sectoriels étant donné que, dans son programme actuel, la Banque mondiale ne prévoyait pas de le faire. Une autre délégation s'est enquis de la complémentarité du programme avec d'autres, en particulier celui de la Banque mondiale, et a demandé comment le suivi de son exécution serait assuré.

134. Constatant que l'action nationale portant sur la santé en matière de reproduction était très limitée et avait une faible priorité, une autre délégation a suggéré que, dans le programme proposé, cette question soit dès le départ intégrée dans les services de soins de santé de base. Elle a ajouté qu'il fallait faire un effort considérable en matière de plaidoyer, en particulier pour faire mieux comprendre à divers niveaux les questions de population. Elle a demandé comment serait abordée la question des droits des femmes en matière de reproduction et quelle serait la stratégie appliquée pour qu'il y ait davantage de femmes parmi les agents sanitaires. Elle s'est aussi interrogée sur la façon dont l'éducation en la matière serait intégrée aux programmes scolaires des diverses régions. La délégation a par ailleurs demandé si le programme serait synchronisé avec celui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Une autre délégation s'est réjouie de toutes les formes d'appui que le Fonds pourrait fournir pour instaurer un environnement propice à la participation des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Elle a constaté avec plaisir que les objectifs du programme proposé et la stratégie à suivre étaient clairement définis et que l'utilisation de la technique du cadre logique y était encouragée.

135. Dans sa réponse, la représentante du FNUAP en Éthiopie a fait remarquer que le Gouvernement et le Fonds se concertaient au sujet des régions à retenir, les critères de sélection étant la densité démographique, les taux de fécondité, la mortalité maternelle et infantile et la présence d'autres donateurs. Le FNUAP et l'USAID collaboraient étroitement, notamment dans le domaine de la gestion logistique. Le Gouvernement éthiopien était conscient de l'importance du rôle des organisations non gouvernementales et du secteur privé dans le domaine de la population, mais il s'interrogeait avec une inquiétude justifiée sur la responsabilité de ces organisations. Toutefois, le Gouvernement avait confirmé que le Fonds exécuterait le programme de pays de concert avec les organisations non gouvernementales. Quant au Programme d'investissements sectoriels, il avait bénéficié du concours des équipes d'appui aux pays du Fonds, lequel continuerait de veiller à ce que les questions de population et de santé en matière de

reproduction y soient intégrées, et la Banque mondiale devrait simultanément faire de même. L'UNICEF n'avait pas encore synchronisé son programme avec ceux du PNUD, du FNUAP et du Programme alimentaire mondial (PAM), mais il examinait actuellement un programme-relais pour assurer cette synchronisation à l'avenir. La représentante du FNUAP a signalé qu'il avait été difficile par le passé d'avoir accès à certaines régions, ce qui avait nui à l'efficacité du suivi. Dans le cadre du nouveau programme, une série d'indicateurs serviraient à mesurer les progrès de la mise en oeuvre. Par ailleurs, de concert avec des femmes parlementaires et juristes, le FNUAP s'efforçait de promouvoir les droits en matière de reproduction et de les faire connaître aux femmes. La Constitution éthiopienne tenait compte des spécificités des deux sexes et protégeait la femme. Le Fonds continuerait de promouvoir l'éducation des filles et l'emploi des femmes dans le secteur de la santé. À cette fin, il appuierait des activités de formation. Dans certaines écoles, les questions touchant à la population et à la vie familiale étaient déjà inscrites dans les programmes d'études et il serait bon de faire en sorte qu'elles y soient dans ceux de toutes les écoles de la nation. Il faudrait également veiller à dispenser aux enseignants une formation pédagogique en la matière.

136. Quant aux approvisionnements en contraceptifs, la représentante du FNUAP a fait remarquer qu'ils étaient très limités et qu'il était nécessaire, de concert avec les autres partenaires du développement, de s'employer plus activement à remédier à la situation. Elle a fait remarquer qu'un programme de ventes subventionnées financé par l'organisme allemand de coopération technique (Deutsche Gesellschaft Für Technische Zusammenarbeit G-TZ) et l'USAID avait donné d'excellents résultats. Elle a souligné qu'il importait de veiller à ce que tous les services de santé soient régulièrement et en temps opportun approvisionnés en contraceptifs.

137. Le Conseil d'administration a approuvé le programme d'assistance à l'Éthiopie (DP/FPA/ETH/4).

138. La délégation éthiopienne a remercié le Conseil d'administration et le FNUAP.

#### Assistance au Mozambique (DP/FPA/MOZ/5)

139. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui au programme de pays proposé. Une délégation a constaté avec satisfaction que ce programme était axé sur la santé des adolescents en matière de reproduction et a ajouté qu'il conviendrait de sensibiliser davantage la population au VIH/sida. D'après les résultats du dernier recensement, le nombre des habitants était inférieur à celui qui était escompté. Une autre délégation, qui avait accompagné les membres du Conseil d'administration dans leur visite au Mozambique en 1996, a fait remarquer que le pays se heurtait à de nombreux problèmes : les deux tiers de la population étaient âgés de moins de 24 ans; le taux d'analphabétisme était très élevé; la population du pays était concentrée dans deux régions distantes de 1 000 kilomètres, l'une au nord et l'autre au sud, et il y avait des difficultés de transport et de communications. La délégation a ajouté que la province de Zambézie ne comptait que quatre médecins pour une population de 3,5 millions d'habitants. Se référant au paragraphe 28 du document, la délégation a souscrit sans réserve à l'idée qu'il faudrait renforcer la capacité du bureau local du Fonds. Une autre délégation s'est associée à cette idée et a fait état des liens étroits de collaboration entre le Fonds et le Gouvernement mozambicain. Elle a pris note des progrès accomplis par le Fonds dans les domaines de la



formation et de la remise en état des installations sanitaires, ajoutant que son pays contribuait également à la formation du personnel sanitaire ainsi qu'à la prestation de services de santé aux adolescents.

140. Une autre délégation a constaté avec plaisir que le programme était bien équilibré et axé sur la santé des adolescents en matière de reproduction. Elle a demandé comment se répartiraient entre le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF les activités consacrées à la santé en matière de reproduction. Elle souhaitait avoir des informations sur le renforcement des capacités des institutions chargées des questions de population au niveau national. Ayant demandé des renseignements sur le recensement de la population et de l'habitation de 1997 et à quel stade en était l'analyse des données, une autre délégation a souligné qu'il importait d'avoir une politique démographique nationale. Elle a ajouté que le descriptif ne faisait pas état de l'important projet financé par l'Union européenne (27 millions de dollars). Elle souhaitait par ailleurs obtenir un complément d'informations sur la collaboration avec l'ONUSIDA. Eu égard à la nécessité de renforcer la capacité du bureau, elle a proposé d'affecter directement du personnel dans la province de Zambézie, qui absorberait 45 % de l'assistance du Fonds.

141. La Directrice de la Division de l'Afrique a remercié les délégations de leurs observations constructives, notant que les difficultés auxquelles se heurtait le pays appelaient certes l'action du Fonds. Elle a reconnu qu'il existait des difficultés de transport entre Maputo et la province de Zambézie. Le Fonds avait l'intention de recruter des nationaux qui seraient affectés à des postes d'administrateur de projet dans cette province pour veiller à la bonne exécution du programme et à l'utilisation judicieuse des ressources. Ayant souligné qu'il importait de renforcer les capacités, la Directrice a déclaré que le Fonds appuierait des activités de formation à cette fin. Elle a indiqué que la santé des adolescents en matière de reproduction revêtait une importance critique et que le Fonds collaborerait étroitement avec l'UNICEF afin d'oeuvrer en synergie dans ce domaine. Il faudrait rapidement mener à bien l'analyse des données du recensement dont les résultats devraient être présentés sous une forme utile aux planificateurs et au personnel du programme. Pour accélérer le processus, le Fonds aurait recours à des conseillers ou des équipes d'appui aux pays. La Directrice a signalé que, dans un précédent descriptif de programme plus détaillé, il était fait état du projet de l'Union européenne qui avait été omis par inadvertance dans celui plus court, qui était présenté au Conseil d'administration. Elle a ajouté que l'Union européenne appuyait le programme du FNUAP. Ayant reconnu que le VIH/sida était un grave problème, la Directrice a signalé que le Fonds coordonnait son action dans ce domaine avec les autres organismes qui contribuaient à l'ONUSIDA.

142. Le Conseil d'administration a approuvé le programme d'assistance au Mozambique (DP/FPA/MOZ/5).

143. La délégation mozambicaine a remercié le Conseil d'administration et le FNUAP.

#### Assistance au Niger (DP/FPA/NER/4)

144. Trois délégations ont manifesté leur appui au programme de pays proposé tout en formulant des observations à son sujet. La première délégation a demandé comment les cycles du programme étaient synchronisés entre les membres du Groupe consultatif mixte des politiques, étant donné que le programme du PNUD

prendrait fin en 1998. Elle a par ailleurs insisté sur la nécessité d'amener les responsables religieux à changer d'attitude à l'égard de questions aussi délicates que l'éducation en matière de population, la planification familiale et la prévention du VIH/sida. Estimant qu'il fallait les convaincre de l'importance de ces questions, elle a demandé à en savoir davantage sur les dispositions concrètes que le Fonds prenait à ce sujet. Elle souhaiterait par ailleurs que le terme "équité" soit remplacé par "parité" dans le contexte de la problématique homme-femme. La deuxième délégation a souligné que l'Organisation des Nations Unies et les organismes multilatéraux et bilatéraux devaient coordonner leurs activités d'exécution du programme national en matière de population. La troisième a constaté que le descriptif contenait une analyse judiciaire des enseignements tirés sur lesquels le FNUAP pourrait utilement faire fond pour renforcer son action au Niger. Elle s'est demandée si le pays avait les capacités d'absorber l'assistance proposée par le Fonds.

145. La Directrice de la Division de l'Afrique a fait savoir au Conseil d'administration que la décision concernant l'harmonisation des cycles de programme avait été prise au niveau du pays par les organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques. Le bureau local du FNUAP n'avait pas été informé de la décision prise par le PNUD de mettre un terme à son programme en 1998, les membres du Groupe consultatif étant convenus de synchroniser leurs cycles de programme. Il importait donc d'informer les parties lorsque des décisions prises à l'unanimité étaient modifiées par une d'elles. S'agissant de l'attitude des responsables religieux, le Fonds avait entrepris diverses activités visant à les amener à participer et à les sensibiliser aux questions de population. Le Fonds organiserait au Niger, en novembre 1998, une conférence régionale sur le thème "L'Islam et la population". Cette conférence qui contribuerait à promouvoir la coopération Sud-Sud montrerait que l'Islam n'impose aucune restriction à la planification familiale. À propos des termes "parité" et "égalité", ce serait la terminologie de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui serait utilisée. Le FNUAP veillerait à ce que ses ressources soient utilisées au mieux en continuant de collaborer avec les autres organismes et de coordonner son action avec la leur. À la question sur la capacité d'absorption, la Directrice a répondu que là où cette capacité manquait, le Fonds devait contribuer à la créer. Une récente étude sur la capacité d'absorption de quatre pays d'Afrique subsaharienne avait mis en évidence la nécessité d'organiser des activités de formation pour mettre en place les capacités de gestion des programmes de population. Le Fonds fera porter son attention sur cette question afin d'améliorer l'exécution du programme.

146. Le Conseil d'administration a approuvé le programme d'assistance au Niger (DP/FPA/NER/4).

147. Une délégation, qui exprimait son soutien pour le programme proposé, a noté qu'il correspondait bien à la stratégie de l'USAID et a rendu hommage au FNUAP pour sa collaboration avec l'USAID. Toutefois, la délégation se demandait si la démarche du Fonds ne risquait pas de trop éparpiller les ressources entre un certain nombre de questions et, ce faisant, d'en diluer l'impact potentiel. Cependant, elle s'est félicitée de l'importance qu'il était proposé de donner à la santé des adolescents en matière de reproduction et de la démarche intégrée consistant à associer l'éducation sexuelle, la formation des adolescents à l'emploi, les services de conseils offerts par les ONG et les activités de mobilisation. Par ailleurs, il pourrait être utile, selon elle, d'y ajouter des actions d'information à l'intention des parents et de prévoir pour les jeunes

des possibilités d'emploi et/ou de crédit en complément de la formation. La même délégation a signalé qu'il était nécessaire d'actualiser l'exposé succinct des activités de l'USAID contenu dans le paragraphe 15 du document. Rappelant que l'assistance de l'USAID en matière de planification familiale arriverait à terme en l'an 2000, la délégation était d'avis que le FNUAP devrait étudier la façon dont ses activités en vue d'améliorer les capacités, exposées dans le paragraphe 21 du document, pourraient continuer à renforcer les contributions de l'USAID. Elle a signalé que l'action de l'USAID contre le VIH/sida se poursuivrait néanmoins jusqu'en 2003. Elle a fait observer que l'aide à la prévention comme moyen de réduction de la mortalité maternelle était insuffisante; par ailleurs, la prévention des MST/sida était certes un moyen important d'améliorer la santé en matière de reproduction, mais ces affections n'étaient pas l'une des principales causes de la mortalité maternelle. Se référant au paragraphe 12 du document, la délégation a déclaré que le FNUAP et l'USAID devraient travailler de concert pour convaincre les responsables des politiques de prévoir une rubrique spéciale pour les contraceptifs dans les budgets des États respectifs. Elle a également demandé des éclaircissements au sujet de la nécessité d'effectuer les recherches supplémentaires sur les méthodes de contraception prévues dans le paragraphe 22 du document étant donné qu'un certain nombre de ces recherches avaient déjà été réalisées.

148. Une autre délégation s'est déclarée satisfaite de la clarté avec laquelle le programme avait été présenté et a félicité le Fonds de sa stratégie consistant à axer son action sur certains États. Elle a demandé que le descriptif du programme indique les États qui avaient été sélectionnés et les ressources qui seraient allouées à chacun d'eux. Notant la faible capacité d'exécution du Ministère de la santé mentionnée dans le paragraphe 12 du document, la délégation s'inquiétait de savoir si le montant des ressources allouées pour le renforcement des capacités serait suffisant. Elle a demandé si une coordination était prévue avec les projets sectoriels de la Banque mondiale.

149. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a relevé que le programme de pays proposé était très ciblé et s'appuyait sur l'expérience acquise pendant le cycle précédent. Le programme aurait principalement pour vocation de réduire la mortalité maternelle et de promouvoir la santé des adolescents en matière de reproduction. Près de 70 % des ressources du programme seraient allouées à la santé en matière de reproduction et 25 % aux activités en matière de population et de développement. Le FNUAP prendrait note des suggestions faites par les délégations. Il s'efforçait par ailleurs de renforcer la gestion des aspects logistiques de l'approvisionnement en contraceptifs et allait aider les gouvernements des États à élaborer leur propre programme. La Directrice a indiqué que les recherches mentionnées en matière de contraception ne feraient que compléter celles réalisées par l'USAID, dont la collaboration serait au demeurant sollicitée. Quant à l'assistance à apporter au Ministère de la santé, elle a expliqué que les ressources du programme ne suffiraient pas pour mettre en place toutes les capacités requises et que l'assistance du FNUAP serait axée sur l'aide à apporter pour modifier les normes et législations concernant la santé en matière de reproduction, notamment pour faciliter le processus de décentralisation. Par ailleurs, les activités prévues dans le programme du FNUAP dans les États sélectionnés seraient réalisées en coordination avec d'autres institutions travaillant dans les mêmes domaines, y compris la Banque mondiale. La Directrice a également précisé que le Fonds était parvenu avec beaucoup de succès à établir des alliances avec les ONG et que 20 % des ressources du programme seraient allouées à des activités exécutées par les ONG.

150. Le Conseil d'administration a approuvé le programme pour le Brésil (DP/FPA/BRA/2).

151. La délégation brésilienne a remercié le Conseil d'administration.

152. Après que les sept programmes de pays eussent été examinés et approuvés, le Président a demandé s'il y avait des observations de caractère général concernant le processus de programmation du FNUAP.

153. Une délégation, qui prenait également la parole au nom de deux autres, a mis en relief les programmes d'investissements sectoriels et noté que l'approche sectorielle et la mise en commun des ressources représentaient la programmation type de l'avenir, mais a fait observer que le FNUAP aurait peut-être du mal à conjuguer ses ressources avec celles d'autres donateurs. Elle a suggéré que le Conseil d'administration débâte sur le fond de cette question à la session annuelle, sur la base d'un document de séance. Une autre délégation s'est déclarée favorable à cette proposition et a noté que son pays portait lui aussi un grand intérêt aux activités sectorielles du Fonds. Une autre encore s'est félicitée de la nouvelle démarche adoptée par le Conseil, qui consiste à axer le débat sur certains programmes de pays. Elle a souligné combien il était nécessaire d'associer davantage les enseignements tirés des cycles précédents et les programmes actuels de pays et noté qu'il n'existait pas d'analyse sur la relation établie par le Fonds avec les programmes d'autres donateurs. S'agissant de la santé en matière de reproduction, elle a élevé une mise en garde contre le risque d'élaborer des programmes parallèles à l'intention des jeunes qui se situaient en marge des autres programmes.

154. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations de leurs précieuses observations et noté que le Fonds avait débattu de l'approche sectorielle et serait heureux que le Conseil d'administration lui donne des orientations sur ce point. Elle s'inquiétait du manque d'intérêt relatif du secteur de la santé pour la santé en matière de reproduction. Elle a fait observer que les règlements financiers du Fonds ne permettaient pas pour l'instant la mise en commun des ressources et a ajouté que le temps manquait pour préparer un document de séance pour la session annuelle. Les rectificatifs demandés seraient publiés et le Fonds s'efforcerait de mieux expliciter les enseignements tirés et la relation entre l'ancien et le nouveau programme. De même, dans la mesure où il en aurait la place, le Fonds s'efforcerait également de préciser la relation entre ses programmes et ceux d'autres donateurs, lorsque ces relations étaient particulièrement étroites. La Directrice exécutive adjointe a admis que des programmes parallèles à l'intention des jeunes n'étaient pas nécessairement utiles mais a fait observer que beaucoup de pays n'étaient pas prêts à mettre en place des programmes intégrés destinés aux jeunes. En conclusion, elle a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs avis et de leurs conseils.

#### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

##### V. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES; ET FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

155. Conformément aux demandes écrites présentées par le nombre requis de délégations, le Conseil d'administration a débattu en même temps des cadres de coopération de pays du PNUD (CCP) et des programmes de pays du FNUAP pour la Bolivie, le Rwanda et le Mali.

## A. Bolivie

### Premier cadre de coopération de pays pour la Bolivie (DP/CCF/BOL/1)

156. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté le premier CCP pour la Bolivie (DP/CCF/BOL/1). Il a mis en relief les points forts du CCP, y compris le fait que, malgré une croissance économique stable depuis longtemps, 70 % environ de la population vivaient dans un état d'extrême pauvreté, les plus touchées étant les populations autochtones et les femmes. Un nouveau Gouvernement avait été démocratiquement élu et mis en place en août 1997. Le dialogue national qui avait présidé à l'élaboration du CCP avait permis de déterminer les priorités du pays. Les grandes réformes institutionnelles entreprises ces dernières années devaient être mises en application en ce qui concernait la décentralisation et le secteur public. De très nombreux problèmes se posaient au niveau de l'exécution des programmes ainsi que de la coopération internationale, qui jouait un rôle essentiel dans les efforts de développement du pays. De surcroît, la Bolivie était l'un des plus grands producteurs de feuilles de coca et le deuxième producteur de cocaïne raffinée, et le Gouvernement considérait que c'était là l'un des principaux problèmes auxquels il fallait s'attaquer pendant la période couverte par le CCP.

157. Le cinquième programme de pays avait fait l'objet d'une évaluation approfondie et la Bolivie avait été l'un des premiers pays à utiliser l'approche-programme pour améliorer la coordination des programmes de développement. Les efforts dans ce domaine avaient été fructueux mais cette démarche prenait du temps et nécessitait une coopération accrue entre les partenaires de développement et le Gouvernement; les problèmes qui se posaient étaient actuellement à l'étude et leur solution devrait encore consolider l'utilisation de l'approche-programme à l'avenir. Quant à la coordination dans le cadre du système des Nations Unies, le PNUD avait également étudié par le menu la question des services communs. La Bolivie était probablement l'un des pays d'Amérique latine où la coordination entre les services des Nations Unies et l'administration nationale était particulièrement avancée et produisait de bons résultats. De plus, le PNUD avait travaillé de concert avec le FNUAP et continuerait de le faire pour ce qui concerne les problèmes de prestation de services dans le pays, s'agissant en particulier des goulots d'étranglement dans l'utilisation de la modalité d'exécution nationale. Le PNUD collaborait également avec le FNUAP et d'autres partenaires pour la mise au point d'indicateurs statistiques dans le domaine social et envisageait de participer éventuellement au prochain recensement national.

158. Insistant sur la nécessité d'agir en coopération et en coordination avec d'autres donateurs, une délégation a déclaré que le CCP reflétait les priorités du Gouvernement bolivien et s'accordait bien avec le programme d'assistance bilatérale de la délégation dans le pays. Une autre délégation estimait que le CCP était bien coordonné et élaboré, s'agissant en particulier des enseignements tirés de l'expérience acquise et de leurs incidences sur les programmes à venir. La même délégation a demandé des éclaircissements sur la proportion des ressources de base à utiliser pour les trois principaux domaines thématiques, à savoir les possibilités offertes, l'équité et le respect des institutions. La délégation a également fait observer que les bons exemples de collaboration Sud-Sud étaient nombreux dans la région latino-américaine et a demandé si cette collaboration serait utilisée comme modalité d'exécution des programmes et projets dans le CCP. En matière de microfinancement, le PNUD a proposé de

favoriser l'augmentation de l'épargne nationale et d'entreprendre d'autres activités dans le secteur privé, par exemple la promotion de micro, petites et moyennes entreprises. Cela dit, il a été rappelé que le PNUD n'était pas un bailleur de fonds et qu'il participerait donc à des actions concernant l'accès à la technologie et le renforcement des capacités. Si le PNUD ne disposait pas des capitaux pour les microcrédits ou microfinancements, comment était-il possible de combler cette lacune? La délégation considérait que l'amélioration de la surveillance des indicateurs d'impact et d'exécution dans le CCP occupait une place très importante, s'agissant en particulier de la programmation commune avec les autres institutions des Nations Unies, et elle a demandé s'il existait des plans ou programmes visant à développer la surveillance ou l'évaluation communes.

159. Une délégation a noté que l'objectif fixé dans le tableau de financement du CCP pour la contribution du Gouvernement bolivien était de 86 millions de dollars, soit à peu près les deux tiers de l'ensemble des ressources nécessaires pour la période couverte par le CCP. La délégation s'est enquis de la source de ces fonds : proviendraient-ils de l'aide bilatérale ou multilatérale apportée au Gouvernement? La délégation a également demandé des informations d'ordre général concernant l'origine des contributions du Gouvernement à d'autres programmes.

160. Une autre délégation a demandé comment les parties concernées seraient appelées à participer à la conception des activités touchant à l'environnement et aux modes de subsistance durables ainsi qu'aux travaux des micro, petites et moyennes entreprises. Utiliserait-on des méthodes faisant appel à une participation active pour déterminer les besoins perçus de la population et tiendrait-on compte de ces besoins dans la conception de ces activités? La délégation a également fait observer que le CCP prévoyait la création de zones écologiques protégées. Comme la Bolivie possédait déjà un système bien établi de zones protégées comprenant 11 parcs nationaux et quelques réserves de la biosphère, la délégation a demandé des éclaircissements sur le rôle du PNUD dans ce domaine.

161. Une délégation a fait observer qu'il existait une différence entre les chiffres indiqués pour la population bolivienne – 6,5 millions dans le document du PNUD et 7,4 millions dans celui du FNUJAP. Par ailleurs, cette délégation s'est félicitée des observations de l'Administrateur assistant adjoint concernant l'approche-programme ainsi que des multiples informations contenues dans le CCP au sujet des efforts accomplis dans ce sens. Elle a noté que de grands changements avaient été apportés pour recentrer l'action du PNUD dans le CCP, mais a cependant demandé des éclaircissements sur l'appui du PNUD à la production textile rurale. Par ailleurs, ainsi que le signalait une autre délégation, le PNUD proposait de fournir aux petites et moyennes entreprises des informations, une formation et un accès à la technologie, mais pas de capitaux. La délégation estimait que le PNUD risquait de jouer un rôle marginal et qu'il serait absorbé par les efforts à accomplir pour coordonner son action avec celle de donateurs plus importants et qui occupaient une plus large place dans ce domaine. Le CCP faisait également état de la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement et de la politique sanitaire. Là encore, la délégation se demandait si c'était là un domaine d'action approprié pour le PNUD. Par contre, elle a relevé que les propositions concernant un programme de gestion des affaires publiques et l'aide à apporter en vue de la réforme judiciaire touchaient à deux domaines dans lesquels le PNUD pouvait jouer un rôle bien spécifique et possédait un avantage comparatif. Quant à la question de la

coordination entre les institutions des Nations Unies, la délégation accueillait avec intérêt les informations fournies dans l'exposé oral du CCP à la session en cours au sujet de la coopération entre les institutions des Nations Unies pour ce qui est des services communs, mais elle estimait que cette information aurait également pu être présentée dans le descriptif du CCP, en même temps que les informations sur l'action d'autres donateurs dans le pays.

162. Une autre délégation a fait observer que le document manquait d'orientation stratégique. Le PNUD jouait par définition le rôle de fournisseur de services de développement qui aideraient le pays à atteindre un niveau plus élevé de développement humain, ce qui est une description très générale. La délégation aurait aimé y trouver une brève analyse des avantages comparatifs du PNUD en Bolivie. De surcroît, la question de la coordination n'était malheureusement pas du tout traitée en profondeur.

163. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a remercié les délégations pour leurs observations, leurs questions et leur soutien. En réponse à une question d'une délégation, il a déclaré que 60 % des ressources de base seraient utilisées pour l'équité (élimination de la pauvreté) et 40 % pour la réforme institutionnelle; quant aux possibilités offertes (environnement et modes de subsistance durables), elles seraient financées au premier chef par des ressources autres que les ressources de base, fournies essentiellement par le Fonds pour l'environnement mondial. En principe, deux tiers environ des ressources au titre de la participation aux coûts pour la période couverte par le CCP seraient apportées par le Gouvernement et proviendraient soit de prêts multilatéraux, soit d'autres donateurs tiers étant donné que la Bolivie a une tradition de collaboration fructueuse avec des donateurs tiers du pays. Sur la base des enseignements tirés du précédent programme de pays en matière d'approche-programme, les ressources de base avaient essentiellement servi de capitaux d'amorçage pour aider le Gouvernement à mettre rapidement en place une plateforme autour de laquelle les programmes viendraient s'articuler. De la sorte, les ressources de base présentaient un intérêt stratégique en ce sens qu'elles ouvraient la voie à un déploiement rapide, et le plus souvent, à l'élaboration ou l'exécution dans les plus brefs délais de programmes qui recevraient par la suite des ressources du Gouvernement lui-même et/ou d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux. S'agissant de la coopération Sud-Sud, la Bolivie a été un pays pilote de bien des façons, en particulier en ce qui concerne les questions en rapport avec les modalités et l'approche-programme, et elle s'est efforcée d'en faire connaître non seulement le principe proprement dit mais aussi tous les enseignements tirés des programmes pilotes à la fois aux autres pays de la région et à d'autres régions. Pendant quatre ans, elle a été l'un des centres d'expérimentation du PNUD, en raison précisément de son utilisation des modalités novatrices de programmation. De plus, elle a été l'un des pays sélectionnés pour participer à l'atelier sur les indicateurs de l'impact du programme mentionnés précédemment par l'Administrateur, en raison de l'expérience qu'elle avait acquise au fil des ans dans la définition d'indicateurs permettant de mesurer l'impact des programmes et projets de développement – non seulement les résultats des programmes et projets, mais aussi leur impact effectif sur la société.

164. Une autre question évoquée par certaines délégations a été la contribution du PNUD à des projets de microfinancement, lorsque l'organisation ne prévoyait pas de participer directement avec les ressources nécessaires pour mener à bien les projets. Le PNUD avait une expérience dans ce domaine au travers de

l'initiative MicroStart et, plus précisément, il s'inspirait de l'expérience qu'il avait acquise en Bolivie en matière de fonds d'urgence pour les investissements sociaux et le développement social, ainsi qu'avec la Banco Sol. La contribution de l'organisation consistait davantage à tirer profit des enseignements tirés dès lors qu'il était possible d'utiliser des fonds locaux. Le PNUD étudierait la façon dont il pourrait collaborer avec le Gouvernement pour passer des microfinancements au secteur productif sans se limiter aux projets d'investissement social. À cet égard, il estimait qu'il pourrait jusqu'à un certain point apporter une coopération technique alors que d'autres institutions seraient appelées à fournir des fonds.

165. Quant à la différence entre les chiffres de population indiqués dans le document du PNUD et dans celui du FNUAP, le Plan-cadre pour l'aide au développement permettrait peut-être de résoudre le problème, et le recensement le ferait assurément. Tous les partenaires de développement devraient apporter leur soutien aux activités liées au recensement dans le pays afin qu'il soit possible d'établir une bonne base de référence statistique non seulement sur le nombre des personnes qui y vivent, mais aussi sur leurs moyens d'existence et sur leur situation socioéconomique.

166. Une délégation avait également évoqué la question de la gestion des affaires publiques. L'Administrateur assistant adjoint a noté que cette question revêtait une importance primordiale en Bolivie, et cela pour plusieurs raisons, par exemple l'appui à apporter en vue d'assurer la pérennité du processus de décentralisation en cours ou encore de soutenir les très gros efforts accomplis par le Gouvernement pour instaurer la transparence et des règles plus claires pour les activités du secteur public, par exemple la passation des marchés, auxquelles le PNUD participait, ainsi que le soutien en faveur d'initiatives dans le domaine de la justice, par exemple la création récente d'un ministère particulier pour traiter les questions de justice et assurer la mise en place d'un ombudsman. Ce sont là des domaines dans lesquels le PNUD avait collaboré avec le Gouvernement et continuerait de le faire.

167. Quant au projet relatif à la production textile, il était déjà en fait en cours d'exécution dans le cadre des projets de développement rural au niveau régional et avait déjà fait l'objet d'échanges de vues sur l'approche-programme dans le cadre du cinquième cycle. Le PNUD était satisfait des résultats de sa collaboration avec le Gouvernement néerlandais pour l'exécution de ce projet. S'agissant de la participation des parties intéressées, la loi sur la participation de la population avait créé de solides mécanismes locaux en vue de la participation active des parties intéressées - régionales et municipales. De surcroît, les procédures mises en place pour l'élaboration des programmes dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial avaient pour but d'assurer la participation active des parties concernées.

168. Sur la question du recentrage des activités, il était clairement indiqué tant dans le programme national que dans celui du PNUD que l'objectif était de réduire la pauvreté. Comme c'était là une priorité nationale, le PNUD consacrait la plus grande partie de ses ressources et de son temps à fournir des services de développement dans ce domaine. S'agissant de la coordination entre les organismes des Nations Unies, qui pourrait beaucoup contribuer au développement du pays, de grands progrès avaient été accomplis sur la question des locaux communs et l'on attendait actuellement une décision concernant l'établissement d'une "Maison des Nations Unies".



169. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération avec la Bolivie (DP/CCF/BOL/1).

Assistance du FNUAP à la Bolivie (DP/FPA/BOL/2)

170. Plusieurs délégations ont fait état de leur appui au programme de pays proposé pour la Bolivie. Une délégation a insisté sur la nécessité d'une coopération et d'une collaboration avec d'autres donateurs et noté que bon nombre des activités essentielles du programme complétaient celles de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). La délégation a mis en relief l'avantage comparatif du Fonds dans les domaines concernant les femmes et leur démarginalisation, mais se demandait si l'appui apporté par le Fonds pour la distribution gratuite de contraceptifs par les services publics ne risquait pas d'avoir à la fois des avantages et des inconvénients et d'en compromettre la pérennité à l'avenir. La délégation a noté que le FNUAP devrait souligner combien il importait d'améliorer la relation entre les dispensateurs de soins et les populations autochtones auxquelles ils s'adressaient. Il était également nécessaire de tenter de remédier à certains comportements socioculturels, par exemple l'idée que la grossesse n'étant pas une maladie, il n'était pas nécessaire de l'accompagner de soins. Étant donné que la planification de la famille demeurait une question très politique et délicate dans le pays, une autre délégation s'est demandé pourquoi il n'était prévu que des ressources limitées pour les activités de sensibilisation. Une autre délégation s'est félicitée de l'importance donnée par le Fonds à la participation des hommes et noté que cela était indispensable pour renforcer le pouvoir d'action des femmes. Elle a fait observer que le taux de mortalité maternelle était élevé au regard du produit national brut du pays et aurait aimé avoir plus d'informations à ce sujet. La délégation a demandé s'il était prévu des ressources suffisantes pour les activités de sensibilisation. Une délégation s'est déclarée satisfaite de l'importance donnée par le Fonds à la recherche d'une solution au problème de la mortalité maternelle.

171. Dans sa réponse, la représentante du FNUAP pour la Bolivie a remercié les membres du Conseil d'administration de leur soutien et confirmé que le Fonds travaillait en étroite collaboration avec l'USAID dans un certain nombre de domaines. En ce qui concerne la question de la pérennité de la distribution gratuite de préservatifs, elle a rappelé que l'absorption progressive des coûts des contraceptifs par le Gouvernement figurait dans la proposition, actuellement à l'examen, de transformer le système d'assurance en faveur de la mère et de l'enfant en un système-cadre qui comporterait notamment des services à la famille pour les hommes et les femmes pendant toute la durée de leur existence. De surcroît, la durabilité de ce système-cadre d'assurance, qui ne pourrait que jouer en faveur de son institutionnalisation, se trouvait garantie par l'engagement pris par les municipalités de le soutenir. Celles-ci étaient à ce jour au nombre de 120, sur un total de 311. Quant à la question des populations autochtones, la représentante du FNUAP a déclaré que l'importance accordée aux aspects socioculturels et aux relations interpersonnelles dans la formation des dispensateurs de soins assurée avec le soutien du programme était la pierre angulaire de la contribution du Fonds à l'amélioration de la qualité. Le Fonds a insisté sur l'importance que ces aspects revêtaient pour renforcer la relation entre les dispensateurs de soins et les populations auxquelles ils s'adressent. La stratégie d'information, d'éducation et de communication (IEC) du programme, qui avait une forte composante rurale, en tiendrait également compte. La représentante du FNUAP a fait observer que, depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, le personnel officiel de contrepartie en

Bolivie avait manifesté un intérêt croissant pour les questions de population et que le nouveau gouvernement était favorable à l'exécution de programmes de santé en matière de reproduction. Par ailleurs, l'Église catholique favorisait un échange de vues dynamique sur cette question. Tout en notant que les actions de sensibilisation étaient actuellement suffisantes, elle a admis qu'elles pourraient être renforcées. Toutes les activités de programme faisaient une large place aux questions relatives aux femmes, ainsi qu'aux aspects socioculturels et ethniques, et l'on continuerait de s'efforcer d'accroître la participation des hommes.

172. Le Conseil d'administration a adopté le programme de pays pour la Bolivie (DP/FPA/BOL/2).

173. La délégation bolivienne a pris la parole pour remercier le Conseil d'administration.

174. La délégation bolivienne a remercié le Conseil d'administration d'avoir adopté les deux programmes. L'apparition de nouveaux problèmes dus à la pauvreté en Bolivie avait eu des conséquences préjudiciables pour les statistiques de la production de la feuille de coca et de la participation à la production de cocaïne raffinée, et le Gouvernement était en train de mener une lutte intense contre le fléau de la drogue. En Bolivie, la concertation nationale – fait unique dans cette partie du monde de la délégation – avait permis de renforcer le processus de démocratisation. Cette concertation véhiculait, par le biais d'une participation populaire, la notion de démocratie jusqu'aux collectivités isolées éloignées des centres de population. La démocratisation favorisait également l'investissement dans le logement, les infrastructures et la santé, qui étaient réglementés, contrôlés et mis en oeuvre par la population elle-même. Le PNUD et le FNUAP avaient accompagné le pays tout au long des évolutions dont il vient d'être question, et la délégation souhaitait exprimer ses remerciements pour le travail accompli par ces deux institutions qui, grâce à leurs efforts d'intégration, d'information et de coordination, avaient permis que ces programmes se transforment en une solution durable pour le pays – ce qui ne s'était encore jamais produit en raison des bouleversements politiques ou des catastrophes naturelles.

## B. Rwanda

### Premier cadre de coopération de pays avec le Rwanda (DP/CCF/RWA/1)

175. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le premier cadre de coopération de pays avec le Rwanda. Elle a fait observer que le précédent programme de pays avait été prolongé d'une année pour permettre aux partenaires du Groupe consultatif mixte des politiques de synchroniser leurs programmes en 1998. Malgré les effets dévastateurs du génocide de 1994, des progrès importants avaient été réalisés, mais le développement économique et social butait toujours contre des obstacles structurels. Le pays devait faire face à de gros problèmes dont l'urgence de la réconciliation nationale et de la réinsertion, le manque de perspectives économiques, la dégradation de l'agriculture et la faiblesse des capacités nationales de gestion. Il était essentiel également d'en finir avec la culture d'impunité et de promouvoir le respect des droits de l'homme. Le PNUD avait réussi à mobiliser des ressources pour le Rwanda grâce au processus des tables rondes. De plus, un fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda avait été créé. Cependant, du fait que la guerre avait durement éprouvé l'appareil de l'État et

la société civile, le PNUD ne pouvait s'appuyer sur la formule de l'exécution nationale pour utiliser ces ressources de façon rationnelle. Le Conseil d'administration avait alors approuvé, à titre exceptionnel, le recours à l'exécution directe au Rwanda. Il avait ainsi été possible d'utiliser, pour l'exécution du programme, 94 % des ressources gérées par le PNUD en 1997.

176. Le représentant résident du PNUD et coordonnateur résident a fait observer que le cadre de coopération de pays permettait au PNUD de mettre en place une base de coopération avec le Gouvernement rwandais et d'abandonner peu à peu les opérations de secours d'urgence qui avaient constitué l'essentiel de ses interventions ces trois dernières années. Le cadre de coopération de pays était axé sur les principaux problèmes de développement du pays. La stratégie adoptée consisterait non plus à mener des opérations d'urgence, mais à faciliter le retour progressif de la situation politique, économique et sociale à la normale. Les activités viseraient essentiellement à assurer la continuité entre les réponses apportées aux besoins à court et à moyen terme liés à la réinsertion des rapatriés et les solutions à leurs besoins sociaux et économiques à long terme qui permettront de les intégrer durablement dans la société. De même, des solutions seraient cherchées pour répondre aux besoins des populations touchées à l'intérieur du territoire, des survivants du génocide et des autres groupes vulnérables.

177. Le représentant résident a ensuite mis en évidence les principales caractéristiques du cadre de coopération de pays. Il a fait observer que l'une des premières réunions internationales sur la promotion du microfinancement et des microentreprises qui s'était tenue en mars 1998 au Rwanda avait permis aux représentants de plus de 50 pays d'Afrique et d'Asie de se rencontrer, essentiellement pour définir les domaines de priorité dans un cadre qui avait été élaboré par un groupe d'experts venant de la région et de toute l'Afrique. Une équipe conjointe avait été mise en place par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) pour répondre aux besoins des rapatriés et aider des groupes à participer au processus de réconciliation nationale animé par le Gouvernement. L'équipe s'employait à élaborer des programmes régionaux de développement dans trois préfectures et poursuivait ses travaux dans le reste du pays à mesure que les programmes seraient exécutés. Un programme conjoint serait soumis aux donateurs dans les deux ou trois mois à venir.

178. La coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des ONG et la communauté des donateurs dans la mise en oeuvre des programmes était jugée essentielle. Neuf groupes thématiques avaient été constitués et placés sous la direction d'institutions spécialisées ou d'autres organismes. En collaboration avec les donateurs, les ONG et le Gouvernement, ces groupes s'étaient employés à assurer la cohérence des programmes, à déceler les lacunes et à préparer les consultations thématiques prévues pour les mois à venir. De plus, en ce qui concernait les locaux communs, rien n'avait encore été réglé, mais en ce qui concernait les services communs, un atelier et un garage des Nations Unies avaient déjà été ouverts et l'harmonisation des procédures et services administratifs et des services des voyages avait avancé. Par ailleurs, un centre de gestion de l'information commun aux organismes du système des Nations Unies avait été créé dans le bureau du coordonnateur résident afin de pouvoir fournir des données de base à tous les organismes. L'accent a été mis également sur la coopération avec les représentants de la communauté des donateurs, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

179. Une délégation a déclaré qu'elle souscrivait, d'une manière générale, à l'analyse de la situation figurant dans le cadre de coopération de pays, en particulier au bilan des progrès réalisés depuis 1994. S'étant réjouie du fait que l'analyse et le cadre avaient été établis de concert avec le Gouvernement rwandais, elle a approuvé la liste des priorités qui avaient été arrêtée. La délégation a exprimé l'espoir qu'un dialogue constructif s'instaurerait entre le Gouvernement rwandais et l'Organisation des Nations Unies à travers la mise en oeuvre du programme. S'agissant de l'appareil judiciaire, il y avait certains problèmes à régler sans attendre, et, pour y parvenir, il fallait renforcer le système. Dans le cadre de la réconciliation, de nombreuses mesures judiciaires et extrajudiciaires méritaient d'être envisagées. La délégation a par ailleurs souhaité qu'une attention particulière soit accordée non seulement aux conditions spécifiques du développement du Rwanda telles que décrites dans le cadre de coopération de pays, mais aussi aux conséquences socioéconomiques du sida, à la situation et à la condition de la femme en général et à l'état de l'environnement. Il importait de coopérer pleinement et d'assurer la coordination avec d'autres organismes, dont le Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). La délégation s'est également enquis des dispositions prises pour lutter contre l'érosion, l'un des objectifs du cadre de coopération de pays étant d'assurer la sécurité alimentaire.

180. Une autre délégation a déclaré que le cadre de coopération de pays traduisait l'intention manifeste du PNUD d'appuyer les politiques et les efforts de développement du Gouvernement rwandais. Selon cette délégation, il importait que les activités des Nations Unies dans le pays cadrent autant que possible avec les plans et les priorités du Gouvernement. La délégation s'est déclarée particulièrement satisfaite de l'importance accordée à la relance de l'économie dans les zones rurales du Rwanda. Il faudrait s'employer immédiatement à améliorer la production agricole et renforcer les institutions dont elle dépendait. La délégation concevait sans peine que certains projets devaient être exécutés directement. Les activités devraient toutefois être conformes aux principes directeurs définis par le Conseil d'administration dans sa décision 98/2 du 23 janvier 1998. Le bureau local dans le pays de la délégation avait fait observer que l'une des principales difficultés rencontrées dans le renforcement des capacités des pouvoirs publics au Rwanda venait de ce que le Gouvernement ne pouvait pas payer des salaires comparables à ceux qu'offraient les ONG et le système des Nations Unies; il avait demandé si le PNUD avait une idée de la façon de régler au mieux ce problème. La délégation se réjouissait de voir que l'unité conjointe de programmation PNUD/HCR était finalement opérationnelle. Sans perdre de vue les difficultés qu'avait posées la mise en place de l'unité, la délégation aurait souhaité que le processus n'eût pas été aussi long. En intensifiant la coopération entre le PNUD et le HCR et en obtenant des autorités rwandaises des orientations plus précises, on pourrait faire en sorte que l'unité fonctionne sans heurts dans l'avenir. La délégation croyait toutefois comprendre que le PNUD et le HCR n'avaient pas encore lancé de véritables projets et programmes conjoints visant à assurer pleinement la transition de la phase des secours d'urgence à celle du développement. Elle avait appris avec plaisir à la session en cours qu'une programmation conjointe serait entreprise dans un avenir proche. Tout en convenant que le PNUD devrait s'associer à la lutte contre le VIH/sida, elle se demandait si l'on ne pourrait pas accorder plus d'attention à d'autres maladies, notamment le paludisme, dont les moyens de prévention et le traitement étaient parfaitement connus. La délégation a également souligné l'importance de la prise en compte d'éléments relatifs à la promotion de la femme dans le cadre de coopération de pays.

181. Une délégation a reconnu que le Rwanda continuait de faire face, à court terme, aux défis de la réinsertion et de la reconstruction, et à long terme, aux exigences du développement économique et social. C'est pourquoi elle a souscrit à l'importance donnée, dans le cadre de coopération du PNUD, au renforcement des capacités et à la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées. Elle a appuyé également le fait que le PNUD a mis l'accent sur le poids des responsabilités des femmes chefs de famille, et a constaté avec satisfaction qu'une attention particulière était accordée aux femmes considérées comme l'un des groupes les plus vulnérables. La place faite, dans le cadre de coopération de pays, à l'accès de tous à l'éducation a été accueillie favorablement, tout comme celle qui était donnée à la restauration et au renforcement du système judiciaire. On a jugé inéluctable d'en finir avec la culture d'impunité qui permettait de perpétuer les tueries et d'autres violations des droits de l'homme et faisait obstacle au progrès économique dans le pays. La coordination des activités des donateurs devait demeurer une priorité si on voulait tirer le meilleur parti de l'aide au développement. D'une manière générale, le processus des tables rondes était utile, mais il faudrait mettre davantage l'accent sur l'intérêt que présentent les consultations thématiques pour les programmes sectoriels. La délégation s'est déclarée disposée à prendre part à ces consultations et s'est félicitée de la mise à jour de leur calendrier. À son avis, l'appui du PNUD au programme de démobilisation du Gouvernement était un moyen essentiel de contribuer au développement du pays tout en réduisant ses dépenses militaires. Le Gouvernement du pays de la délégation avait récemment dégagé des fonds pour le programme et invitait instamment d'autres donateurs à faire de même. La délégation a demandé si les mesures de lutte contre la pauvreté visant à assurer la sécurité alimentaire, à diversifier l'activité économique dans les zones rurales, à améliorer la production agricole, à créer des emplois dans les zones rurales et urbaines, etc., comporteraient une étude d'impact social qui permettrait de bien comprendre les avantages qu'en retireraient les bénéficiaires, et si on appliquerait des méthodes participatives pour identifier les besoins et élaborer des programmes.

182. Une autre délégation a déclaré que son gouvernement coopérait au développement du Rwanda depuis très longtemps. Interrompue à cause du génocide de 1994, cette coopération reprenait progressivement de l'élan. La délégation s'est félicitée de l'examen conjoint des programmes du PNUD et du FNUJAP, rendu possible par l'harmonisation des cycles de programmation du PNUD, du FNUJAP et de l'UNICEF au Rwanda. Elle était convaincue qu'un tel exercice présentait un intérêt certain pour ce pays, car il permettait d'aborder, dans une optique plus globale et plus exhaustive, la difficile transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement à long terme. La période actuelle de transition exigeait une amélioration de la coordination de l'action des pouvoirs publics et de celle de tous les organismes et donateurs concernés, non seulement dans le domaine du développement mais aussi dans celui de l'aide d'urgence, afin de s'assurer que les interventions à court terme, loin de compromettre l'objectif du développement à long terme, ouvrent la voie à la réalisation de cet objectif. La délégation s'est réjouie de ce que le cadre de coopération de pays était axé sur le renforcement de la coordination en matière de programmation, et a demandé à en savoir plus sur le cadre stratégique global décrit dans le document. Quel rapport y avait-il entre ce cadre et la coordination de la programmation des institutions spécialisées et celle, conjointe, des organisations du système des Nations Unies? Une part considérable de l'aide au développement du Rwanda fournie à titre bilatéral par le Gouvernement du pays de la délégation était actuellement acheminée par le biais du système des Nations Unies pour le développement. En tant que

représentante d'un pays contribuant au programme de démobilisation du Gouvernement rwandais, la délégation a demandé des informations sur l'impact qu'avait eu ce programme jusqu'alors. Combien de militaires avaient été démobilisés? Quels enseignements fallait-il tirer de programmes analogues mis en oeuvre dans d'autres pays comme le Mozambique? La délégation a en outre fait savoir qu'elle serait heureuse de participer de près au suivi du programme de démobilisation et de recevoir régulièrement un rapport contenant les statistiques pertinentes. Le cadre de coopération de pays constituait un exemple intéressant de financement combinant ressources de base et autres ressources, les secondes représentant les deux tiers du budget global du programme. Que pouvait-on retirer des expériences connues à ce jour, en particulier de celle du Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda? Y avait-il quelque enseignement d'ordre général à tirer? L'un des éléments communs du cadre de coopération de pays du PNUD et du programme de pays du FNUAP était la lutte contre le VIH/sida. Alors que le FNUAP axait son action sur la santé des adolescents, le PNUD avait pour objectif d'évaluer l'impact socioéconomique de l'épidémie. La délégation a demandé comment ces deux domaines spécifiques d'intervention avaient été intégrés au programme national de lutte contre le sida financé par de nombreux donateurs et si, dans l'ensemble, les différents éléments indispensables à la lutte contre cette épidémie avaient bien été pris en compte.

183. Une délégation, intervenant au nom d'une autre, a déclaré que le cadre de coopération de pays ne contenait pas suffisamment d'informations sur les modalités de la coordination au Rwanda, notamment avec les institutions de Bretton Woods. Ayant jugé utile ce qui y était dit sur les groupes thématiques, elle a néanmoins estimé qu'il pourrait être moins bref au sujet de la coordination au sein du système des Nations Unies et avec d'autres donateurs. La délégation a pris note des observations qu'il contenait sur le lien entre le processus des tables rondes et le processus d'appel global et a reconnu la nécessité de redéfinir ce lien; elle s'est associée sans réserve à ces observations et a demandé au PNUD de faire part des idées qu'il pourrait avoir sur les moyens d'opérer cette redéfinition. De plus, nul n'ignorait que la situation au Rwanda dépendait en grande partie de la situation dans la région. Or, le cadre de coopération ne faisait guère état de cette question. Par ailleurs, s'agissant des orientations, la délégation n'était pas convaincue que la formation était une question pressante. La vulgarisation agricole et la modernisation de l'agriculture pourraient également ne pas figurer au nombre des avantages comparatifs du PNUD; il aurait été bon d'avoir plus de détails sur les rôles respectifs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du PNUD dans ce domaine. La délégation s'interrogeait également sur l'intérêt de l'accès au crédit en tant que domaine d'orientation pour le PNUD. Comme d'autres délégations l'avaient déclaré, les problèmes urgents étaient la réconciliation nationale, la fin de la culture d'impunité et l'aide à la réconciliation des ethnies : il aurait donc été préférable de mettre l'accent sur ces questions.

184. Une délégation a rendu hommage à l'action du représentant résident du PNUD au Rwanda. Il serait essentiel d'aider le Gouvernement à reconstruire ses capacités administratives et de gestion en vue de l'étape vers le développement durable. La restauration et le renforcement du système judiciaire étaient également déterminants pour la paix et la réconciliation à long terme. Il y avait lieu de se féliciter de la place faite aux femmes, notamment aux veuves du génocide. Le Gouvernement du pays de la délégation apportait son assistance au Gouvernement rwandais et au PNUD dans tous les domaines susmentionnés. La

sécurité alimentaire avait aussi une importance vitale. À court terme, le Rwanda pourrait bien avoir à faire face à de sérieuses difficultés, la FAO y prévoyant un déficit alimentaire de 17 000 millions de tonnes. Les ressources nécessaires à l'exécution des programmes prévus au titre du cadre de coopération de pays étaient considérables. Le PNUD pourrait-il préciser les dates exactes et le lieu de la prochaine table ronde pour le Rwanda?

185. Une délégation a fait observer que l'analyse de la situation du pays qui figurait dans le cadre de coopération de pays semblait juste, mais trop optimiste peut-être au regard des perspectives de développement du Rwanda. Le Rwanda était un pays dont les besoins étaient sans commune mesure avec les moyens qui seraient disponibles. Il convenait de définir clairement les priorités. Dans la gamme des activités préconisées au titre du cadre de coopération de pays, la délégation a identifié un créneau spécifique pour le PNUD dans les trois domaines suivants : renforcement des capacités de planification et de gestion pour le développement, appui à la décentralisation administrative et renforcement du système judiciaire. La coordination de l'aide continuait de poser problème au Rwanda et tous les acteurs, bilatéraux ou multilatéraux, y avaient une part de responsabilité. La délégation s'est déclarée encouragée par les renseignements fournis au sujet des efforts menés actuellement dans le système des Nations Unies. Toutefois, le document du cadre de coopération de pays ne faisait état que de quelques activités entreprises avec le HCR, la FAO et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La délégation a noté avec satisfaction que la coopération semblait se développer. La condition de la femme devrait être au coeur de toutes les activités du PNUD dans le pays et des mesures spécifiques devraient être prises pour assurer le suivi de ces activités et pour que les évaluations et les examens tiennent compte de cet élément central.

186. Une autre délégation a constaté avec plaisir que le programme du PNUD était conforme aux priorités du Gouvernement rwandais. La bonne gouvernance et le renforcement des capacités, notamment du système judiciaire, ainsi que la démobilisation qui bénéficiaient d'une place prioritaire correspondaient aux domaines dans lesquels le Gouvernement du pays de la délégation coopérait avec le Gouvernement rwandais en vue du développement. Ces domaines sous-tendaient aussi les activités de réinsertion et de réadaptation des réfugiés rapatriés et des groupes vulnérables. La délégation s'est félicitée de la place plus importante faite à l'intégration de la femme au développement du Rwanda. Ayant présentes à l'esprit les difficultés rencontrées dans la coordination des activités de développement du pays, la délégation a insisté sur le rôle que le PNUD devait jouer à cet égard.

187. Estimant que la phase des secours d'urgence était probablement arrivée à son terme, une délégation a déclaré que les efforts devaient être axés sur le développement durable. Elle s'est montrée satisfaite de l'exposé de la situation actuelle au Rwanda, a fait sienne l'analyse des problèmes cruciaux de ce pays et approuvé la stratégie proposée dans le cadre de coopération de pays. La réconciliation nationale passait impérativement par la reprise économique, la revitalisation de l'économie rurale et la croissance économique. La délégation a estimé qu'il faudrait également accorder une attention particulière à la prévention et au traitement des troubles post-traumatiques des victimes du génocide. La restauration et le renforcement de l'appareil judiciaire étaient un facteur clef de la réorganisation de l'économie rurale. Il importait que le PNUD eût reconnu la nécessité d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et avec les donateurs et les gouvernements. L'efficacité et la

pertinence de ses activités en dépendaient. Les consultations thématiques étaient bienvenues, de même que les efforts visant à élaborer un cadre stratégique. Vu le caractère expérimental des cadres thématiques, et compte tenu des débats du Conseil économique et social sur les questions humanitaires, le PNUD pouvait-il apporter des informations sur les enseignements tirés à ce jour? La mise en place d'un groupe mixte PNUD/HCR chargé de la programmation de la réinsertion s'inscrivait parfaitement dans la logique suivie. Le groupe aiderait les parties concernées à évaluer concrètement des secours d'urgence vers une assistance plus structurelle. En outre, la délégation a demandé comment le PNUD évaluait la coopération avec la Banque mondiale.

188. Une autre délégation a fait remarquer que, le Rwanda ayant atteint la phase du relèvement et de la réconciliation, le rôle et l'avantage comparatif du PNUD consistaient à assurer le passage sans solution de continuité des besoins à court terme aux besoins à long terme et à apporter son appui dans les domaines de la gouvernance et de la coordination de l'aide. Eu égard à la coordination de la mobilisation de l'aide, non seulement celle des donateurs bilatéraux et multilatéraux, mais surtout celle des institutions de Bretton Woods, l'orateur venait d'assister à un séminaire sur l'Afrique au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle. La Banque mondiale avait fait des observations favorables à sa participation au mécanisme des tables rondes au Rwanda. Le cadre de coopération ne donnait pas d'informations précises sur cette question. Le PNUD pourrait-il faire des commentaires sur la collaboration avec les institutions de Bretton Woods? S'agissant de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, l'Administrateur avait déjà indiqué à la session en cours qu'après une mission dans la région des Grands Lacs, il souhaiterait étendre cette initiative. Comment l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique s'appliquerait-elle à des pays se trouvant dans des situations particulières comme le Rwanda?

189. Une délégation a signalé les nombreux efforts faits par le PNUD pour normaliser la situation au Rwanda après le génocide. Du fait de la situation de crise, certains programmes du PNUD n'étaient pas exécutés par les institutions nationales, aussi fallait-il rendre hommage au bureau de pays du PNUD pour l'efficacité de son action de mise en oeuvre. La délégation a approuvé la stratégie et les domaines thématiques du cadre de coopération de pays, en particulier le renforcement des capacités dans les domaines de la sécurité et du système judiciaire et l'appui à la démobilisation des ex-combattants. La stratégie et les domaines thématiques correspondaient aux priorités du Gouvernement rwandais. Si les militaires démobilisés bénéficiaient d'une formation professionnelle leur garantissant par la suite des moyens de subsistance durables, il en résulterait à n'en pas douter un climat de plus grande sécurité. Vu la complexité de la situation au Rwanda, la délégation a exprimé l'espoir que tous les organismes des Nations Unies présents sur place redoubleraient d'efforts pour renforcer la coordination et optimiser l'utilisation des ressources.

190. Une autre délégation a pris note avec satisfaction des progrès réalisés depuis 1994 et de la ferme intention du PNUD de n'épargner aucun effort pour faciliter la transition d'une situation d'urgence au retour progressif à la normale. Ce processus nécessiterait la mise en place et le renforcement de capacités nationales et le resserrement de la coopération et de la coordination de tous les acteurs présents sur le terrain à tous les niveaux. La délégation a exprimé l'espoir que le PNUD continuerait à jouer un rôle efficace dans ce domaine. Par ailleurs, la participation des ONG à tous les stades de



l'exécution des programmes a été jugée à la fois souhaitable et essentielle. S'agissant des modalités d'exécution des programmes, dans le cas de l'exécution directe, à quels secteurs s'appliqueraient ces modalités? Dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, volet important du programme, comment le PNUD comptait-il combler le vide au Rwanda et avec quels organismes entendait-il collaborer? Par ailleurs, la délégation a exprimé les mêmes doutes qu'une autre quant à la compétence réelle du PNUD dans le domaine de la sécurité alimentaire. D'autres organisations, comme la FAO ou le Fonds international de développement agricole, étaient mieux armées pour intervenir dans ce domaine. La délégation s'est intéressée plus particulièrement aux progrès énormes réalisés dans les secteurs de la justice et de la sécurité et dans l'exécution des programmes de démobilisation et de décentralisation administrative.

191. La délégation rwandaise a remercié l'Administrateur pour la déclaration qu'il avait faite précédemment ainsi que l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique et le coordonnateur résident pour les informations qu'ils avaient apportées. Le Gouvernement rwandais et le PNUD s'employaient à affermir leur partenariat en vue de résoudre certains problèmes auxquels le pays faisait face; ce partenariat avait abouti à l'élaboration du cadre de coopération de pays à l'examen, le tout premier pour le Rwanda. La délégation rwandaise a souscrit à l'analyse de la situation qui avait conduit à réaffirmer la nécessité de mobiliser des ressources substantielles à la mesure de l'ampleur des programmes présentés dans le document. La délégation a jugé encourageant le fait que l'on aurait de plus en plus recours aux capacités nationales, là où il en existait, ce qui aurait pour effet d'inciter les Rwandais à prendre en main l'exécution des programmes et à terme, de les rendre mieux à même de gérer les programmes financés par le PNUD. La délégation a souligné la nécessité de renforcer les capacités en assurant une meilleure formation aux Rwandais dans les domaines définis dans le cadre de coopération de pays. Certains aspects du programme seraient sans doute mis en oeuvre selon la modalité de l'exécution directe, mais encore fallait-il espérer que, pour le Conseil d'administration, ce serait une expérience, et non la modalité d'exécution définitive du programme. Dans l'intervalle, le Gouvernement rwandais accepterait la proposition d'exécution directe et en évaluerait l'efficacité et l'impact dans le temps.

192. Le représentant résident du PNUD a répondu aux observations et questions des délégations. Un orateur avait déclaré que le PNUD pouvait avoir fait montre d'un optimisme exagéré quant aux interventions proposées dans le cadre de coopération de pays. Les résultats qui avaient été obtenus au Rwanda ces trois dernières années avec l'appui de la communauté internationale et du Gouvernement avaient été remarquables et devraient être pris comme éléments de base d'une bonne gouvernance et de la consolidation des acquis dans d'autres domaines. Plusieurs questions avaient trait à la justice. La restauration de l'appareil judiciaire et le rétablissement de la sécurité constituaient une expérience unique dans les pays en développement. Vu l'ampleur du problème, le processus de réconciliation pourrait s'étendre sur plusieurs générations. Mais un résultat encourageant avait été obtenu – la mise en place d'un appareil judiciaire plus équitable et plus responsable. Le PNUD avait contribué à la formation des magistrats, à la création du Ministère de la justice, notamment des infrastructures et à l'adoption de deux lois, l'une sur le génocide et l'autre sur le droit des femmes à la propriété, autant d'éléments porteurs d'une société meilleure et plus juste. Beaucoup restait à faire, mais ce qui avait été accompli jusqu'ici donnait une bonne indication des progrès qui pourraient être faits à l'avenir. Le Gouvernement faisait preuve d'un ferme engagement et

le PNUD avait collaboré de près avec un Parlement désigné qui, en maintes occasions, s'était révélé indépendant.

193. Certaines délégations avaient déclaré que l'enseignement technique et autre n'avait pas un caractère prioritaire. Or, les besoins du pays dans ce secteur étaient énormes. Plus de 200 000 enfants des classes élémentaires et secondaires (premier cycle) qui avaient regagné le Rwanda au cours des 18 derniers mois n'avaient pas trouvé de place dans le système éducatif du pays, et cela, en dehors des problèmes linguistiques liés au rapatriement. Par ailleurs, il n'y avait qu'une seule université dans le pays. L'impossibilité d'y accueillir un effectif d'étudiants dont le nombre dépasse 200 000 pourrait même exacerber les problèmes posés par la réconciliation. Le PNUD avait examiné à fond la question de l'enseignement, en consultation avec les donateurs, le Gouvernement et la société civile. Vu le grand nombre de personnes sans qualifications ou formation dans le pays, l'éducation pourrait beaucoup les aider à progresser et à trouver de meilleurs emplois et d'autres débouchés. Le PNUD avait contribué à la création de l'Institut de recherche scientifique et technique de Kigali et d'autres centres techniques, écoles secondaires (premier cycle) et instituts d'enseignement supérieur dans le pays. De plus, il avait encouragé des Rwandais qualifiés à revenir dans leur pays au titre du programme du PNUD ou de programmes bilatéraux ou multilatéraux et il élaborait actuellement à cette fin un programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés rwandais. Le PNUD avait également bénéficié des services de nombreux Volontaires des Nations Unies.

194. Dans le cadre des nouvelles mesures prévues pour renforcer le programme de réinsertion, le PNUD faisait intervenir les ONG et d'autres associations de la société civile dans les préfectures ou les collectivités locales afin de doter les pouvoirs publics de moyens plus efficaces sans créer de programmes parallèles. Il avait également mené à terme un certain nombre de programmes de formation de courte durée, notamment dans les domaines de la justice et de la sécurité, afin de renforcer les capacités nationales. La mise en valeur des ressources humaines restait un élément important aussi bien pour le développement économique que pour la réconciliation et la réinsertion. Près de la moitié de la population actuelle du Rwanda était constituée de personnes venant de différents pays et ayant un passé différent; la plupart étaient en exil depuis plus de 30 ans. Certaines ne pouvaient s'exprimer que dans leurs langues locales, d'autres en français ou en anglais et d'autres encore ne pouvaient pas communiquer avec le PNUD sans interprète.

195. S'agissant du Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), il y avait, dans le pays, un groupe de travail thématique, dirigé par l'Organisation mondiale de la santé et le FNUAP, qui comprenait un expert de l'ONUSIDA dont les services étaient financés par le Bureau du coordonnateur résident, le Ministère de la santé, des ONG locales et internationales et les donateurs bilatéraux présents dans le pays. Outre les réunions qu'il tenait pour échanger des informations, le groupe participait activement à l'exécution des programmes, en collaboration avec le Ministère de la santé et les autorités locales. Peu de temps auparavant, une épidémie de paludisme avait frappé le pays. Le groupe de travail s'était employé à l'enrayer et son action avait été soutenue avec générosité dans le pays. Le PNUD lançait un appel à la communauté internationale pour qu'elle lui octroie à bref délai des ressources très limitées pour lutter contre cette épidémie nationale.

196. À propos du cadre stratégique et du passage progressif de la phase des secours à celle du développement, le coordonnateur résident a déclaré que le PNUD avait commencé à réfléchir à la question dès le moment où des réfugiés avaient commencé à retourner dans leur pays il y a un an et demi, avant donc d'avoir reçu les directives concernant les cadres stratégiques. Le PNUD avait pris l'initiative de mettre sur pied une mission conjointe avec la Banque mondiale pour évaluer l'impact de l'aide humanitaire sur le retour des réfugiés et la capacité de l'économie et de la société de les absorber. Le rapport qui avait été établi en décembre 1996 avait servi de base aux activités de planification et de consultation. La mission avait évalué non seulement la capacité d'absorption de la société et de l'économie, mais aussi l'impact que le retour des réfugiés aurait sur le cadre macroéconomique du pays. En collaboration avec le Gouvernement, les partenaires du Groupe consultatif mixte des politiques avaient alors pu préciser leurs rôles dans le pays. Les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les ONG avaient constitué des groupes de travail thématiques sur la plupart des domaines d'action principaux, allant des questions sectorielles jusqu'à la définition d'orientations, pour finalement mettre en place avec les ONG, le Gouvernement et les organismes des Nations Unies un comité conjoint auquel était affecté à plein temps un consultant du Comité d'Oxford de secours contre la famine (OXFAM). Un atelier national sur le cadre stratégique était prévu pour le milieu ou la fin de mai 1998. Il ne s'agirait pas toutefois d'un exercice parallèle aux consultations thématiques. Pour l'essentiel, la documentation destinée aux consultations thématiques était prête et serait envoyée aux parties concernées à bref délai. Les consultations thématiques auraient lieu entre mai/juin et septembre; des précisions seraient données sous peu. La troisième table ronde devrait se tenir avant la fin de l'année, à l'issue des consultations thématiques, au moment où la communauté internationale serait à même d'examiner les résultats des actions menées au cours de l'année et ceux de la deuxième table ronde.

197. À propos de la coopération avec les institutions de Bretton Woods, le coordonnateur résident a fait observer que les représentants de ces institutions n'avaient pas participé régulièrement aux réunions des groupes thématiques qui constituaient le mécanisme de coordination de l'aide. Leur appui et leur participation avaient été sollicités, mais il y avait lieu de définir plus clairement les rapports entre les institutions de Bretton Woods et les organismes des Nations Unies sur le terrain, notamment dans les pays se relevant d'une crise.

198. Pour procéder à l'évaluation des besoins, le PNUD, le HCR, le PAM et le Gouvernement s'employaient à exécuter des programmes de développement sous-régional en adoptant une démarche participative afin de déterminer les priorités sectorielles des bénéficiaires dans les communes et les villages. Plus généralement, cette démarche servirait aussi, à titre de méthodologie de base, pour renforcer le programme de réinsertion. Le coordonnateur résident a en outre fait remarquer qu'avec le PNUD et le HCR, le PAM faisait aussi partie du groupe conjoint chargé de la programmation. Le groupe examinait par ailleurs avec l'UNICEF la possibilité pour cette organisation de se joindre à lui. À terme, il deviendrait un groupe de planification des Nations Unies, qui mobiliserait les ressources locales et celles du siège ainsi que les compétences techniques des institutions spécialisées des Nations Unies. Revenant sur la question des tables rondes, le coordonnateur résident a reconnu qu'il fallait définir le Processus des appels globaux, le mécanisme des tables rondes, et même le lien entre ce mécanisme et le groupe consultatif. Le Rwanda était-il

toujours considéré comme un pays en situation d'urgence et nécessitant des appels globaux? Et quelles étaient les contraintes liées à ce processus?

199. Par ailleurs, le coordonnateur résident a voulu rassurer le Conseil d'administration, et en particulier le représentant du Gouvernement rwandais, à propos de la formule de l'exécution directe dont il ne fallait déduire que le PNUD exécuterait lui-même les programmes : l'exécution directe serait pour le bureau de pays un outil de gestion lui permettant de choisir ses partenaires opérationnels, en fonction de leurs capacités et des possibilités qu'ils offrent. Le PNUD n'avait pas exécuté de programme au Rwanda, mais il avait su mobiliser les ressources disponibles dans le pays et sur le plan international; d'ici à juin 1998, le taux d'exécution de tous les programmes du PNUD financés au moyen des ressources de base et de celles du fonds d'affectation spéciale atteindrait 100 %.

200. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a remercié les délégations pour leurs observations et suggestions constructives. À propos de la dimension régionale de la situation, elle avait évoqué précédemment sa mission dans la région des Grands Lacs. Le Rwanda avait les mêmes problèmes que les pays de la même zone ou "région". C'est pourquoi d'aucuns pensaient qu'une approche régionale s'imposait dans la région des Grands Lacs qui comprenait le Rwanda. Restait aussi la possibilité pour le PNUD de lancer une initiative portant sur les domaines de préoccupation communs à tous les pays de la région des Grands Lacs – eau, éducation, santé, bonne gouvernance, activités génératrices de revenus et à forte intensité de main-d'oeuvre –, domaines qu'il aborderait en se souciant tout particulièrement des rapatriés, des personnes déplacées et des groupes vulnérables. Le Gouvernement rwandais tenait à aller dans ce sens et à faire en sorte que les activités menées à l'échelon régional et national soient étroitement liées.

201. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Rwanda (DP/CCF/RWA/1).

#### Assistance du FNUAP au Gouvernement du Rwanda (DP/FPA/RWA/4)

202. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui au programme de pays proposé, en soulignant qu'il importait de coordonner l'action des donateurs. Une délégation a souhaité avoir des précisions sur la réaction du Gouvernement devant le programme. Une autre s'est réjouie de la large place faite, dans le programme, à l'amélioration de la santé des adolescents en matière de reproduction et à l'autonomisation des femmes. Elle a souligné qu'il importait de continuer à favoriser la promotion de la femme et s'est félicitée de la pertinence des aspects techniques du programme, notamment de la collaboration avec d'autres donateurs. Une autre délégation a accueilli favorablement l'harmonisation des programmes du FNUAP et du PNUD et a souhaité en savoir davantage sur la coopération avec d'autres donateurs, notamment dans le domaine de la prévention du VIH/sida. Citant le paragraphe 20 du document, la délégation a fait observer qu'il faudrait modifier les termes relatifs à l'équité et à l'égalité entre les sexes, car ils ne correspondaient pas à ceux qui avaient été utilisés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

203. Une autre délégation s'est réjouie de ce que le FNUAP jouerait le rôle de chef de file des activités destinées aux adolescents dans le domaine de la santé en matière de reproduction et se préoccuperait en particulier des problèmes de grossesse chez les adolescentes. Une délégation a demandé si la possibilité

d'obtenir des fonds pour le Rwanda par le biais de la Fondation pour les Nations Unies avait été envisagée. Constatant que la situation des femmes au Rwanda était alarmante, une autre délégation s'est félicitée de l'importance accordée par le Fonds à cette question. Une autre délégation encore s'est interrogée sur l'exactitude des statistiques démographiques au Rwanda et a fait observer qu'il importait au plus haut point d'entreprendre des actions de formation dans le domaine de la santé en matière de reproduction. La délégation se préoccupait de la modicité du budget du programme qui, par ailleurs, paraissait très ambitieux. Elle a demandé de plus amples informations sur le rôle de l'ONUSIDA au Rwanda. Une autre délégation a formulé la même demande au sujet de la coordination interorganisations sur la prévention du VIH/sida, en particulier dans les situations d'urgence. Elle a demandé comment le nouveau programme prendrait en compte les enseignements tirés du cycle d'assistance antérieur et, en particulier, comment la coopération Sud-Sud serait établie.

204. Une délégation a demandé quels étaient les critères appliqués à la sélection des préfectures où le programme serait exécuté et si une aide serait apportée aux autres préfectures où vivent les 60 % restants de la population rwandaise. Ayant appelé l'attention sur l'écart entre les deux chiffres fournis dans le document pour le taux de mortalité maternelle, 210 pour 100 000 naissances vivantes à la page 2 et 800 pour 100 000 naissances vivantes à la page 5, elle s'est interrogée sur la réalité d'une telle dégradation.

205. La délégation rwandaise a remercié le Conseil d'administration, le PNUD et le FNUAP et témoigné de la nécessité de développer les activités de formation pour renforcer les capacités. Ayant fait observer que le programme proposé avait été élaboré en collaboration étroite avec le Gouvernement, elle a constaté néanmoins une sorte de réticence à affirmer dans le document que les tueries de 1994 constituaient un génocide et des crimes contre l'humanité. Elle a ajouté que le chiffre indiqué dans le document au sujet du nombre de réfugiés rapatriés était inexact.

206. La Directrice de la Division de l'Afrique a remercié les délégations pour leur soutien, leurs questions et leurs observations. Elle a fait remarquer que le coordonnateur résident du PNUD avait déjà répondu aux questions sur la prévention du VIH/sida. Elle a indiqué que le FNUAP se réjouissait à la perspective de collaborer avec la Belgique dans le domaine de la santé des adolescents en matière de reproduction. Elle a assuré le Conseil d'administration que le Fonds maintiendrait son appui à l'autonomisation des femmes et à la santé des adolescents en matière de reproduction. S'agissant du problème de terminologie, elle a fait observer que le Fonds avait utilisé la terminologie de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et serait disposé à poursuivre l'examen de la question après la réunion. Elle a indiqué qu'il y avait encore beaucoup à faire, notamment en matière de plaidoyer, pour remanier la politique démographique du pays. À son avis, le programme n'était pas trop ambitieux. Les besoins du pays étaient considérables et le Fonds espérait que son assistance inciterait d'autres donateurs à apporter leur appui. Le Fonds contribuait à la coopération Sud-Sud et le Rwanda pourrait faire partie du Réseau sur la santé en matière de reproduction en Afrique de l'Est. Par ailleurs, la Communauté de développement de l'Afrique australe mettait en place une unité chargée de la population qui pourrait présenter un intérêt pour le Rwanda. Quant au choix des préfectures, il dépendait de critères tels que la densité démographique, l'accessibilité et la sécurité. En raison de l'insuffisance de ses ressources, le Fonds n'était pas en mesure d'agir dans toutes les préfectures. En ce qui concerne le terme "génocide", la Directrice

l'avait en fait utilisé dans sa déclaration liminaire. S'agissant des chiffres relatifs au nombre de réfugiés, elle a indiqué qu'ils changent constamment et que le Fonds avait utilisé les derniers chiffres disponibles au moment de l'élaboration du programme de pays.

207. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays pour le Rwanda (DP/FPA/RWA/4).

### C. Mali

#### Premier cadre de coopération avec le Mali (DP/CCF/MLI/1 et Corr.1)

208. L'Administrateur assistant adjoint et le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique ont présenté au Conseil d'administration le cadre de coopération avec le Mali. Ses perspectives de développement étaient très positives. Dans l'un des pays les plus pauvres du monde, le Gouvernement attachait la plus grande importance au développement et considérait la lutte contre la pauvreté comme sa première priorité. Le système de santé et le système éducatif avaient été examinés et des plans décennaux seraient bientôt présentés pour ces deux secteurs. Une vaste décentralisation était en cours de même que les réformes macroéconomiques et la discipline budgétaire était bien établie. En outre, le Mali était parvenu à résoudre un conflit intérieur de manière pacifique et constructive. L'orateur a fait observer que le Mali était l'un des pays africains où le pourcentage de femmes ministres était le plus élevé. Malgré les difficultés rencontrées pendant les élections l'année précédente, certains groupes sociaux et des personnes de bonne volonté étaient intervenus pour trouver une solution et la stabilité sociopolitique de la nation n'était aucunement menacée. Les atouts de la société malienne constituaient un élément clef de la résolution du conflit dans le nord du pays. Il était demandé dans le cadre de coopération que le PNUD continue d'appuyer les efforts déployés par la nation pour parvenir à une paix durable. Le Gouvernement souhaitait aussi que le PNUD fournisse une assistance technique en faveur d'une proposition de moratoire sur les armes légères dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

209. Avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Mali avait lancé une action de grande ampleur visant à améliorer l'efficacité de ce système d'assistance et à en assumer la charge. Il fallait pour cela réorganiser et renforcer les procédures de gestion et la coordination des flux de l'aide internationale qui dans le cas du Mali représente plus d'un quart du produit national brut. Conformément à son mandat, le PNUD est devenu un partenaire spécial pour cette action. Dans le cadre de coopération, le Gouvernement avait demandé l'appui du PNUD pour la mise en oeuvre des réformes recommandées dans le rapport du Comité d'aide au développement. Des consultations approfondies auraient lieu dans un avenir proche afin de planifier puis de mettre en oeuvre les propositions retenues à l'issue de cette étude.

210. Aussi bien par des objectifs que par son contenu, le cadre de coopération avec le Mali était axé sur le développement humain durable. Il avait été demandé au PNUD de centrer son assistance sur la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance en s'appuyant sur les structures gouvernementales compétentes. L'Administrateur assistant adjoint a rappelé que le Mali était un pays pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et qu'un document serait communiqué en juin 1998. Par ailleurs, le Gouvernement annoncerait

bientôt la date de la prochaine table ronde organisée à Genève. Elle aurait lieu très probablement à la fin de juin ou au début de juillet et la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, qui était l'un des grands axes de la politique nationale et du cadre de coopération serait le principal sujet examiné.

211. Une délégation s'est félicitée de ce que les programmes du PNUD et du FNUAP pour le Mali aient été examinés ensemble car cela avait permis de dresser un tableau plus complet des efforts déployés par les autorités maliennes pour instaurer un développement durable et fait apparaître la cohérence et la complémentarité des activités de ces deux organismes. À propos de l'établissement des documents, l'orateur a demandé quelle avait été la participation des autres donateurs en particulier sur le terrain et comment la complémentarité des interventions avait été assurée. Le cadre de coopération montrait bien que le Gouvernement malien était résolu à prendre des dispositions en vue d'une bonne gouvernance et à lutter contre la pauvreté. L'orateur a noté avec satisfaction que les interventions prioritaires du PNUD et du FNUAP correspondaient à ces objectifs. S'agissant du secteur privé, le cadre de coopération notait la mise en place d'une structure réglementaire et juridique souple et incitative. Comment ce programme s'inscrirait-il dans le grand programme de cadre juridique pour le secteur privé déjà mis en route? Pour ce qui est de la décentralisation, la délégation a demandé comment le PNUD se proposait de faire participer les municipalités et d'aider à renforcer leur compétence après les élections.

212. Une autre délégation a déclaré qu'elle appréciait tout particulièrement l'approche consistant à mobiliser le secteur privé local pour combattre la pauvreté. Le PNUD avait fortement appuyé le programme du Gouvernement de cette délégation en faveur de la libéralisation de l'économie malienne. L'orateur a demandé comment le Plan-cadre des Nations Unies appliqué à titre d'essai pilote au Mali, affecterait les décisions en matière de programmation. Le cadre de coopération montrait que la modalité d'exécution nationale avait posé quelques problèmes. Que faisait le PNUD pour les résoudre? Comment envisageait-il d'utiliser les organismes de la société civile, notamment les ONG et les entités du secteur privé comme agents d'exécution? Le cadre de coopération indiquait aussi que le PNUD continuerait d'apporter son aide et ses conseils en matière de coordination des aides et de mobilisation des ressources. Qu'avait fait le PNUD pour aider le Gouvernement à cet égard? En outre, quelle serait la relation entre les programmes envisagés dans le cadre de coopération et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique? L'orateur a fait remarquer que le PNUD et le FNUAP avaient déjà collaboré pour mettre en oeuvre la politique nationale en matière de population et organiser une table ronde des donateurs. Il serait souhaitable d'envisager une programmation commune des activités relatives à la condition des femmes, domaine qui recelait des possibilités de synergie considérables. L'orateur s'est aussi demandé si ce domaine pourrait ou serait examiné au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

213. Une délégation a fait remarquer que le chiffre indiqué pour la population du Mali était de 9,2 millions dans le document du PNUD alors qu'il était de 10,8 millions dans le document du FNUAP. Elle aimerait savoir lequel des deux est correct. Elle a fait remarquer aussi que le cadre de coopération de pays soulevait le problème de la réorientation des interventions : le PNUD ayant l'intention d'intervenir dans le secteur productif et les infrastructures de base, elle se demandait si cela était bien de sa compétence. De même, à propos

de la dracunculose, d'autres organisations s'employaient à éradiquer cette maladie et le PNUD n'était pas le mieux placé à cet égard. Les nouvelles activités d'assainissement urbain et périurbain, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables ainsi que l'extraction minière artisanale n'étaient pas non plus du ressort du PNUD.

214. Pour une autre délégation, puisque le Mali était un pays pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, il fallait se féliciter de tout ce qui est fait dans ce domaine. Elle a demandé qu'on explique comment le Plan-cadre était appliqué sur le terrain. À propos des interventions concernant les programmes d'investissement sectoriels qui étaient annoncées dans le cadre de coopération, elle a demandé comment le PNUD comptait collaborer à ces programmes ou à un processus de programmation conjointe avec les institutions de Bretton Woods. Elle s'est félicitée de ce que le PNUD et le FNUAP avaient coopéré en vue de la mise en oeuvre de la politique démographique nationale dans le domaine du syndrome de l'immunodéficience acquise. Elle a demandé des précisions sur les difficultés ou contraintes évoquées dans le cadre de coopération de pays au sujet de la mise en oeuvre des innovations que constituent l'approche-programme et l'exécution nationale. Le cadre de coopération mentionnait aussi qu'une attention particulière serait accordée à la coopération technique entre pays en développement (CTPD). Dans quels domaines ce mode de coopération serait-il approprié?

215. Une délégation a noté que ces dernières années le PNUD avait été un intermédiaire important de la coopération de son pays avec le Mali. Elle a loué les bonnes relations de travail établies entre le PNUD et le Gouvernement malien. Les domaines d'action prioritaires du PNUD sont parfaitement conformes aux priorités que s'est fixées le Mali pour son développement. Les deux grands axes – la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance – étaient aussi les domaines considérés comme des propriétés par le Gouvernement de l'orateur. Le Gouvernement malien ayant exprimé récemment le voeu que les activités de développement soient mieux coordonnées, il était important que le PNUD continue d'aider les autorités maliennes dans ce domaine par le biais de l'approche sectorielle et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

216. Une délégation a présenté le cadre de coopération de pays comme un exemple de coopération de divers fonds et programmes au sein d'une structure unique. Quels enseignements avait-on tirés de l'application du Plan-cadre des Nations Unies et quel en serait l'impact sur les programmes du PNUD? Les réponses à ces questions aideraient à élaborer un cadre commun pour la Banque mondiale et le système des Nations Unies. Cette délégation attendait avec impatience le rapport sur le Plan-cadre des Nations Unies qui devait être disponible en juin. Les priorités du cadre de coopération de pays étaient proches de celles qu'a retenues son gouvernement pour sa propre coopération avec le Mali. Elle s'est interrogée sur la coordination avec les autres donateurs extérieurs. Indépendamment du cadre de coopération de pays, le PNUD devrait s'adresser aux donateurs à un stade précoce, sans attendre que le projet ait été formulé, pour demander des contributions. De plus, quelle était la valeur ajoutée par le PNUD dès lors qu'un projet devenait la responsabilité financière des donateurs au titre de la participation aux coûts? Elle s'inquiétait en outre de la tendance du PNUD à créer des structures de projet supplémentaires.

217. Une délégation a fait remarquer que les enseignements tirés de la coopération amélioreraient la programmation future et faciliteraient la mise en oeuvre des programmes tout en contribuant à renforcer l'exécution nationale.



Elle s'est félicitée de ce que l'accent soit mis sur les domaines importants que sont la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance, la démocratie et la gestion des situations après un conflit, et a fait observer qu'ils étaient analogues à ceux de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. Elle a demandé des renseignements sur la complémentarité des deux programmes. Elle s'est félicitée que le programme ait mis l'accent sur la participation du secteur privé et a approuvé le rôle qui lui était dévolu. Elle a espéré qu'en harmonisant les cycles de programmation du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, on renforcerait la coordination et la complémentarité des activités de programme de tous les organismes pertinents des Nations Unies, dans la perspective d'une utilisation optimale des ressources.

218. Une autre délégation a fait observer que l'analyse de la situation présentée dans le cadre de coopération de pays reflétait les nombreuses préoccupations et priorités du Gouvernement malien et a félicité le PNUD de son étroite coopération avec les autorités locales, y compris la société civile et le secteur privé. Elle s'est interrogée sur les rapports existant entre le cadre de coopération de pays, les autres programmes par pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. D'autres documents n'avaient pas été examinés, par exemple la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ou le document de la Banque mondiale sur la croissance et le développement au-delà de l'an 2000. Les positions adoptées dans ces documents correspondaient-elles aux activités du PNUD au Mali? En outre, le PNUD ayant fourni une assistance technique au Mali depuis plus de 25 ans, elle a souhaité savoir si l'on se proposait de faire le point de la situation et d'analyser les résultats obtenus afin d'en tirer des enseignements.

219. Le représentant résident du PNUD et le coordonnateur résident au Mali ont répondu aux observations et aux demandes d'information des délégations. En ce qui concernait la relation entre le Plan-cadre des Nations Unies et les cadres de coopération de pays, chacun des fonds et programmes des Nations Unies opérant au Mali avait selon la pratique habituelle négocié son programme en cours avec le Gouvernement. Les délégations n'ignoraient pas que le Secrétaire général avait lancé l'idée du Plan-cadre en 1997 à titre d'essai pilote ou d'exercice "de simulation" pour un certain nombre de pays; officiellement, on en était toujours à un programme pour chaque institution. Le Plan-cadre des Nations Unies était un exercice mené parallèlement dont les résultats seraient diffusés au mois de juin. Le représentant résident du PNUD a dit qu'il ne pouvait pas encore préciser quel mécanisme serait utilisé pour présenter les résultats des essais pilotes. Au Mali, l'exercice était bien avancé et un avant-projet de cadre avait déjà été établi. Le 8 mai se tiendrait à Bamako une réunion, à laquelle tous étaient invités, pour examiner le projet de Plan-cadre des Nations Unies et formuler des observations. Cependant, il ne fallait pas s'attendre à ce que le Plan-cadre fournisse déjà une base de programmation officielle à cette date. Pour ce qui est de la Banque mondiale, le fait qu'elle ait pleinement participé à l'exercice a été très apprécié, et a confirmé la note de stratégie de pays adoptée officiellement par le Gouvernement l'année précédente. Cette note, il incluait la Banque mondiale au même titre que les institutions des Nations Unies, comme l'avaient fait les activités préparatoires du Plan-cadre. Évidemment, la Banque mondiale avait son propre instrument de programmation, la stratégie d'aide-pays, qui ne serait sans doute pas officiellement remis en cause par le Plan-cadre des Nations Unies quoi qu'il arrive. De l'avis du représentant résident du PNUD, tous ceux qui travaillaient sur le terrain espéraient que le Plan-cadre deviendrait à terme le seul document de programmation du système des Nations Unies pour chaque pays. Il était donc

possible qu'à l'avenir les représentants des gouvernements des pays concernés par le programme présenteraient aux Nations Unies leur Plan-cadre pour l'aide au développement.

220. À propos de l'établissement des cadres de coopération de pays et des questions annexes, le représentant résident du PNUD a expliqué que le PNUD établissait à l'intention du gouvernement concerné une note consultative donnant une analyse de la situation et le point de vue du PNUD sur le prochain programme, et que ce document était ensuite utilisé par le gouvernement pour établir le cadre de coopération du pays. À la fin août 1997, avait été organisée à Bamako une grande réunion au cours de laquelle tous les partenaires du développement, la société civile, les ONG et les ministères avaient examiné un projet de note consultative pour le Mali. Tous les points de vue exprimés à cette réunion avaient été pris en considération pour établir la version finale qui fut soumise au Gouvernement. Celui-ci élaborait ensuite son cadre de coopération. Pour ce faire, il avait consulté le PNUD et des points communs avaient été dégagés entre la note consultative et le cadre de coopération. Les objectifs de la note figuraient aussi dans le cadre de coopération du Gouvernement.

221. Pour ce qui est des questions touchant au secteur privé, une table ronde avait été organisée au niveau sectoriel en novembre 1996 à l'initiative du Gouvernement et avec l'appui du PNUD. Cette réunion avait notamment demandé au PNUD de continuer d'aider le Gouvernement en ce qui concernait le secteur privé. Le représentant résident du PNUD a rappelé qu'un programme d'appui avait été mis en place au niveau du Ministère de la justice et du Ministère des finances afin d'inscrire dans une structure plus large ce qui avait été fait au Mali pour le cadre réglementaire; le PNUD appuyait ces initiatives. Le PNUD avait aussi été prié de continuer à encourager par divers moyens les activités du secteur privé, lesquelles pourraient certainement être passées en revue pour en dégager les thèmes communs.

222. Une question avait été posée au sujet de la place des municipalités dans le processus de décentralisation. Le PNUD attendait le résultat des élections municipales. Une aide était fournie par le biais de la mission de décentralisation du Gouvernement qui définirait le mode de fonctionnement des administrations locales qui allaient être mises en place bientôt ainsi que leurs rapports avec les diverses sources de financement comme les donateurs et l'administration centrale. Le PNUD a continué d'aider la mission à définir les modalités et verrait plus clairement quelle forme prendrait son assistance, une fois que les nouvelles structures municipales auraient été mises en place.

223. Des questions avaient aussi été posées sur l'exécution nationale et l'approche-programme. Certes, la modalité d'exécution nationale soulevait des difficultés. Le Gouvernement s'était fixé comme ligne d'action prioritaire d'instaurer l'exécution nationale dans les meilleurs délais et au cours de l'année dernière les trois quarts du programme avaient été ainsi exécutés. Une formation beaucoup plus poussée était nécessaire. Les services gouvernementaux responsables de l'exécution nationale n'avaient pas toujours le niveau de compétence requis et si nombre de difficultés avaient été surmontées, c'était au prix d'un travail considérable. On donnerait donc beaucoup plus d'importance à la formation, qu'il était indispensable de poursuivre en permanence en raison du renouvellement des fonctionnaires. Le PNUD préconisait la création au sein du Gouvernement d'un service central d'appui à l'exécution nationale qui aurait la charge non seulement de la formation mais aussi du contrôle des agents

d'exécution nationale. L'approche-programme était un processus très complexe, difficile à maîtriser. Sa logique et sa faisabilité apparentes cachaient en réalité un énorme défi puisqu'elle devait se fonder sur une analyse extrêmement complexe d'une situation évolutive où les activités se poursuivaient et où les paramètres changeaient d'un mois à l'autre. Le PNUD continuait de travailler sur cette approche et espérait parvenir à l'adopter à la fin de l'année. Pour l'instant, on avait procédé à des groupements d'activités comme s'il s'était agi d'établir un programme mais chaque activité avait sa propre gestion financière et il suffisait au niveau opérationnel et matériel d'assurer la synergie et la cohérence des différents éléments.

224. Un projet avait été envisagé pour aider à gérer la participation des ONG et des organisations de la société civile à l'exécution des programmes et pour leur fournir des ressources mais il n'avait pas encore été mis en route. Aussi bien le bureau de pays que le Gouvernement avaient pris des engagements, la condition requise étant que chaque organisation devait être approuvée par ce dernier. L'interface du programme du PNUD et de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique avait été examinée et analysée de manière très approfondie. L'Initiative s'était révélée constituer un cadre parfait; les politiques du Gouvernement malien, correspondant par ailleurs au programme du PNUD, rejoignaient les objectifs de l'Initiative, laquelle validait l'essentiel de ce programme, notamment les stratégies sectorielles qui sont décrites dans le cadre de coopération de pays. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement examinerait les efforts qui étaient déployés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour faire avancer la cause des femmes et faciliter leur intégration.

225. À propos de l'écart entre les chiffres de la population figurant respectivement dans le document du PNUD et dans celui du FNUAP, un recensement était en cours qui aiderait à clarifier la question. De toute évidence, cette divergence reflétait les diverses méthodologies utilisées; avec l'évaluation commune par pays prévue dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, un seul et même chiffre serait utilisé pour la population d'un pays dans toutes les organisations du système des Nations Unies. Pour ce qui est de l'éradication de la dracunculose, le PNUD n'y avait participé que par le biais d'un modeste fonds d'affectation spéciale financé par une ONG de Malaisie pour exécuter un projet relatif au ver de Guinée. Le projet était en voie d'achèvement mais le Gouvernement avait prié le PNUD de participer encore à l'établissement d'un plan d'action pratique bien qu'un certain nombre d'autres acteurs majeurs fussent également présents. L'intérêt porté par le PNUD à l'extraction minière artisanale s'expliquait par le souci de protéger l'environnement. Une pollution grave résultait de l'extraction artisanale qui était pratiquée sur une très grande échelle au Mali. Selon une estimation, 1 million de personnes (10 % de la population) dépendaient directement ou indirectement de cette activité. On utilisait à cette fin des produits chimiques qui risquaient d'être très nocifs pour l'environnement et le PNUD avait été prié d'aider à résoudre ce problème. S'agissant du recensement, le FNUAP était le principal acteur avec le Gouvernement. Le PNUD avait eu l'intention de financer le recensement mais il n'avait pu le faire en raison de restrictions budgétaires. Pour ce qui est de la CTPD, l'Université du Mali et l'Inde, la République islamique d'Iran et la Tunisie coopéraient dans le domaine de la recherche agricole. Plus généralement, le PNUD avait participé à la création de base de données aisément accessibles en vue d'établir des relations de type CTPD.

226. Une délégation avait demandé si le PNUD pourrait s'adresser aux donateurs à un stade plus précoce des consultations relatives à l'élaboration des projets. Telle a toujours été la politique du PNUD – au Mali, les consultations entre les donateurs ont été extrêmement serrées et il y avait parfois tellement de réunions qu'il n'était pas possible d'être présent partout, du moins au niveau approprié. Il se pouvait qu'un partenaire du développement n'ait pas été en mesure de participer à un processus uniquement parce que personne n'était disponible à ce moment-là. Quant à l'observation selon laquelle le PNUD créerait des structures bureaucratiques pour les projets, le représentant résident s'est déclaré surpris car le PNUD avait pris très au sérieux l'interdiction de créer de nouvelles structures parallèles à celles du Gouvernement. Le PNUD s'est toujours efforcé de travailler avec les structures existantes – gouvernementales ou non gouvernementales. Le seul cas lui venant à l'esprit où le PNUD s'était comporté autrement était celui de la réinsertion des anciens combattants après le conflit dans le nord du Mali. Un programme de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants avait été mis en place, pour un coût de 10 millions de dollars, et un certain nombre de pays y avait contribué. C'était la seule structure distincte – limitée dans le temps de par sa nature même – qui ait été établie avec un financement du PNUD, encore qu'elle l'ait été sous l'autorité du Gouvernement et non sous celle du PNUD. Lorsque le programme avait été évalué, ses lacunes avaient été attribuées à l'insuffisance des ressources financières affectées à son administration car le Gouvernement et le PNUD s'étaient efforcés de le concevoir de la façon la plus économique possible.

227. L'Administrateur assistant adjoint du Bureau régional pour l'Afrique a remercié le Conseil d'Administration de son soutien. Il a souligné que la coopération du PNUD au Mali était étroitement liée aux objectifs de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. À propos de la coordination de l'aide et de la mobilisation des ressources, il a émis l'accent sur l'utilité d'un examen conjoint de l'aide fournie par le Gouvernement, le Comité d'aide au développement et le PNUD pour une meilleure coordination des activités de développement au Mali. Il a aussi insisté sur l'intérêt de la prochaine table ronde des donateurs, dont le PNUD espérait notamment qu'elle servirait de lien entre l'évaluation de l'aide et le mécanisme des tables rondes et permettrait de mobiliser des ressources supplémentaires pour la lutte contre la pauvreté et le programme de décentralisation. Le PNUD s'emploierait par tous les moyens à faire participer la communauté des donateurs au tout début de la programmation. Son objectif était de renforcer les capacités humaines et institutionnelles et non de créer des structures parallèles afin de pouvoir exécuter plus rapidement les projets.

228. Une délégation a souhaité préciser sa question sur les modalités de participation des donateurs. Sans aucun doute la manière dont la réunion d'août 1997 avait été organisée était responsable de l'absence de certains d'entre eux. Elle a demandé si le PNUD avait l'intention à l'avenir de faire participer des représentants des donateurs aux examens annuels et à l'examen à moyen terme du programme. Elle s'est aussi déclarée surprise que deux documents officiels des Nations Unies présentés à la même session du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP citent deux chiffres de population différents. Il serait souhaitable d'harmoniser les données avant de soumettre les documents.

229. Le coordonnateur résident a expliqué pourquoi la réunion mentionnée par la délégation avait eu lieu le 30 août 1997. Le calendrier était très serré pour

l'établissement des documents à présenter à la réunion. Il a souligné que tous les partenaires sans exception participeraient à tous les examens du programme.

230. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Mali [DP/CCF/MLI/1 et Corr.1 (anglais seulement)].

Assistance du FNUAP au Gouvernement malien (DP/FPA/MLI/4)

231. Une délégation a évoqué le taux très élevé de la mortalité liée à la maternité et s'est demandé si des ressources suffisantes avaient été affectées aux activités dans ce domaine. Elle a ajouté que dans le document il convenait d'utiliser l'expression "égalité entre les sexes" et non "équité entre les sexes". Une autre délégation a demandé comment la mise en oeuvre du programme serait liée au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et a noté qu'elle souhaiterait une programmation conjointe des institutions des Nations Unies pour améliorer la condition des femmes. Une autre délégation encore a demandé des explications sur les chiffres de population différents fournis par le FNUAP et le PNUD. Elle s'est demandé si le bureau de pays du FNUAP disposait d'un effectif suffisant. Elle a ajouté qu'elle prenait note avec satisfaction de la coopération avec la Banque mondiale.

232. Une délégation a loué l'approche par district du projet de programme et la collaboration entre le Fonds et le PNUD pour la mise en oeuvre de la politique nationale en matière de population. Elle s'est félicitée que le Fonds ait contribué à la création du Bureau du Commissaire pour la promotion de la femme, qui a lancé des initiatives dans ce domaine. Elle a demandé s'il y aurait une coopération interinstitutions pour le recensement de 1998. Une autre délégation a approuvé le projet de programme du Fonds pour la santé en matière de reproduction. Elle a pris note avec satisfaction des échanges d'expérience auxquels ont procédé l'Indonésie, le Sénégal et le Mali dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Elle a souhaité une parfaite complémentarité et une étroite coopération entre les institutions des Nations Unies qui travaillaient au Mali.

233. La Directrice de la Division de l'Afrique a fait remarquer que le représentant résident du PNUD avait déjà répondu aux questions concernant le fonctionnement du Plan-cadre au Mali et les chiffres de population. Pour ce qui est du taux de mortalité liée à la maternité, elle a rappelé qu'il y avait toujours un écart entre les chiffres des Nations Unies et ceux qui sont utilisés sur place. Elle a espéré que cet écart se réduirait avec l'amélioration des méthodologies. À propos de la dotation en personnel du bureau du pays, elle a précisé qu'il n'y avait aucune différence avec les autres pays. Elle a ajouté que des administrateurs de projet recrutés sur le plan national aideraient à contrôler et à évaluer le programme. Elle a déclaré que le Fonds collaborait avec l'UNICEF, l'USAID et le Canada pour le recensement de 1998. Il existait en outre au niveau mondial un Comité interinstitutions de coordination des recensements qui examinait les questions relatives à la conduite des opérations et à la mobilisation des ressources. Le FNUAP, a-t-elle dit, avait fait en sorte qu'il soit tenu compte de la santé en matière de reproduction et de la population dans les programmes d'investissement sectoriels concernant la santé et l'éducation.

234. Le Conseil d'administration a approuvé le programme du Mali [DP/FPA/MLI/4 et Corr.1 (français seulement)].

235. La délégation malienne a remercié le Conseil d'administration.

236. La délégation du Gouvernement malien a exprimé ses remerciements au Conseil d'administration et au secrétariat pour l'excellente documentation qui avait été établie. Elle a loué la qualité des informations fournies par la Directrice de la Division de l'Afrique du FNUAP, par l'Administrateur assistant adjoint du PNUD et le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique ainsi que le représentant résident/coordonnateur résident du PNUD au Mali. Elle a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé les programmes du PNUD et du FNUAP. Avec l'aide de ses partenaires pour le développement, notamment le PNUD et le FNUAP, elle poursuivrait la mise en oeuvre de son programme économique et social pour le bien-être du peuple malien. Le Gouvernement avait fait de la lutte contre la pauvreté et de la bonne gouvernance les deux priorités de sa politique de développement à moyen et à long terme. Comme l'avaient noté de nombreux orateurs, les résultats positifs qui avaient déjà été obtenus montraient que les projets nationaux étaient pertinents et conformes aux objectifs fixés par le PNUD et le FNUAP. La délégation a aussi noté avec satisfaction le dynamisme et le sens pratique qui caractérisaient l'action de l'équipe des Nations Unies à Bamako, notamment dans le cadre du FNUAP, ainsi que la manière intelligente et résolue dont le représentant résident du PNUD assumait son rôle de direction.

#### VI. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

237. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration a examiné deux subdivisions, le recrutement de représentants de pays du FNUAP et les critères et mécanismes à appliquer pour tout réajustement du budget d'appui en cas de contraction importante des recettes.

238. Au sujet de la première subdivision, la Directrice exécutive a souligné à nouveau que la présence des représentants de pays était essentielle à la bonne exécution des programmes du FNUAP. Elle a rappelé que les besoins des pays sélectionnés étaient réels et noté que c'était là une occasion exceptionnelle pour la communauté mondiale de faire véritablement progresser la mise en oeuvre du programme d'action de la CIPD. L'appui fourni au programme par le FNUAP fournissait au programme un appui important et la présence d'un de ses représentants était indispensable. La Directrice exécutive a noté que les membres du Conseil d'administration avaient constaté personnellement que les bureaux du Fonds dans les pays de programme avaient des moyens particulièrement limités et que le personnel y travaillait énormément en faisant preuve du plus grand dévouement. Elle a souligné que les sept postes à pourvoir avaient déjà été approuvés par le Conseil dans sa décision 97/26 et ajouté que, la situation financière du Fonds s'améliorant, il était possible de pourvoir les sept postes vacants. À propos du formulaire informel sur la situation financière qui avait été distribué précédemment, elle a annoncé qu'un formulaire actualisé serait disponible officiellement à la session annuelle du Conseil.

239. Tout en convenant de la nécessité de pourvoir ces sept postes, une délégation a jugé cette demande très modeste. Après avoir eu l'intention d'approuver le projet de décision présenté, elle souhaitait maintenant déposer un nouveau projet de décision. Elle agissait ainsi dans l'intérêt de l'organisation et pas dans celui de son pays. Elle a fait observer qu'en approuvant ce recrutement, on inciterait un ou plusieurs donateurs à tirer des conclusions qui risquaient d'avoir une incidence globalement négative sur le financement du FNUAP. Elle a ajouté que les informations financières concernant les prévisions de recettes pour 1998 comprenaient les engagements fermes, les

versements déjà effectués ainsi que des estimations bien étayées des contributions futures et que le chiffre de 345 millions de dollars ne représentait même pas la moitié du chiffre de 720 millions de dollars, prévision sur laquelle était fondé le budget biennal.

240. À l'issue d'un bref examen au cours duquel de nombreuses délégations ont jugé qu'il n'était pas nécessaire d'adopter une décision séparée sur la question et après une consultation informelle entre les délégations intéressées, le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

98/8. Approbation du recrutement de représentants de pays

Le Conseil d'administration

1. Rappelle la décision 97/26 du Conseil d'administration;
2. Prend note des observations du Directeur exécutif et des observations faites par les délégations sur cette question;
3. Autorise le Directeur exécutif du FNUAP à engager la procédure de recrutement de sept représentants de pays, ainsi qu'il est proposé dans la décision 97/26, en tenant compte des ressources disponibles;
4. Prie le Directeur exécutif de lui présenter par écrit, à sa session annuelle, une actualisation de la situation financière.

24 avril 1998

241. À la suite de l'adoption de la décision, la délégation qui avait présenté le deuxième projet de décision s'est déclarée satisfaite et a annoncé qu'elle retirait officiellement son projet de décision précédent.

242. Une délégation a déclaré qu'après le versement par un pays d'une contribution de 25 millions de dollars et la déclaration d'un autre qu'il maintiendrait sa contribution à la même hauteur que précédemment, elle interprétait cette décision comme signifiant que la Directrice exécutive n'avait pas besoin de revenir sur la question devant le Conseil d'administration.

243. Une autre délégation a déclaré que son interprétation du paragraphe 3 de cette décision, tel qu'amendé, était que la situation financière actuelle décrite par le secrétariat n'était pas à l'origine du recrutement de sept représentants; elle a rappelé à cet égard la déclaration qu'elle avait faite après que la décision 97/26 ait été adoptée lors de la troisième session ordinaire de 1997 et dit qu'elle aimerait à l'avenir recevoir davantage d'informations sur la situation budgétaire du Fonds.

244. Une délégation a précisé que la contribution de son pays pour 1998 resterait au même niveau, en monnaie nationale, qu'en 1997.

245. Une délégation a souligné qu'elle croyait comprendre que le consensus atteint incluait toutes les délégations ayant pris la parole après que la décision ait été adoptée. La question avait donc été tranchée par le Conseil d'administration et il n'était pas nécessaire que la Directrice exécutive du FNUAP saisisse à nouveau le Conseil du paragraphe 3 de la décision adoptée. Une demande avait été faite à la Directrice exécutive et cette demande était

contenue dans le paragraphe 4 de la décision adoptée par le Conseil d'administration.

246. Le Président a confirmé que le texte de la décision tel qu'il avait été lu par le Vice-Président du Bureau avait été très clair et que le Conseil d'administration avait adopté la décision.

247. En application de la décision 97/26 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif adjoint (politiques et administration) a présenté un rapport oral sur les critères et les mécanismes à appliquer pour tout réajustement du budget d'appui en cas de contraction importante des recettes. Il a réaffirmé ce qu'avait déclaré la Directrice exécutive dans son allocution d'ouverture, à savoir que les ressources étaient l'élément clef de l'exécution des programmes, indispensables pour maintenir une masse critique et assurer la stabilité de la dotation en personnel. Le Fonds avait un besoin vital d'une telle capacité pour s'acquitter de son mandat. Les postes supplémentaires étaient financés sur le budget d'appui du Fonds. Au fil des années, le budget d'appui exprimé en dollars avait subi une augmentation marginale correspondant à l'accroissement des recettes du Fonds. Cependant, ces dépenses budgétaires, en pourcentage des recettes, étaient restées dans une fourchette assez étroite de 16 à 20 % environ. Pendant les périodes de restriction des ressources, le FNUAP avait agi avec beaucoup de discernement et de prudence en diminuant les coûts dans le budget sans compromettre l'exécution du programme ou la stabilité des effectifs. Il était fermement résolu à maintenir cette ligne de conduite.

248. Pour ce qui était des critères et des mécanismes que le Fonds appliquerait afin de contrôler les dépenses budgétaires et de les adapter aux ressources en cas de diminution importante des recettes, le Directeur exécutif adjoint a noté que le Fonds : a) préserverait l'exécution du programme tout en maîtrisant les coûts; b) réaliserait en priorité les éléments essentiels du budget; c) demanderait aux bénéficiaires des services de payer une part équitable notamment pour les documents d'information; et d) améliorerait l'efficacité en intensifiant l'action entreprise pour simplifier les procédures administratives, promouvoir des pratiques de bonne gestion et recourir davantage aux technologies d'information modernes.

249. Conformément aux critères susmentionnés, le Fonds continuerait : de retarder dans la mesure du possible le recrutement de personnel pour réduire d'autant les dépenses, c'est-à-dire d'optimiser le taux de vacance des emplois de façon à maîtriser les coûts budgétisés; de prolonger la période entre les réaffectations d'un lieu à un autre, ce qui réduirait les coûts correspondants d'expédition et d'installation; d'associer plusieurs missions au cours d'un seul déplacement, ce qui diminuerait les frais de voyage; et de demander aux particuliers, aux groupes ou aux organisations de rétribuer les services du FNUAP, par exemple les services d'achat, les publications, les séminaires et la recherche, ou d'augmenter le montant d'une telle participation si elle est déjà en vigueur. Le Directeur exécutif adjoint a noté que les recettes générées par ces contributions réduiraient les coûts correspondants dans le budget d'appui. En outre, le Fonds réorganiserait les fonctions, les activités ou les unités ayant des objectifs analogues et s'adressant au même type de clientèle; il simplifierait encore les procédures administratives et financières afin de réduire le coût d'exécution des services et remplacerait les procédés manuels par des procédés informatiques; il améliorerait le recouvrement des recettes en faisant en sorte de collecter toutes les recettes et contributions ainsi que les sommes dues afin de maximaliser les revenus d'investissements. Le Directeur



exécutif adjoint a souligné que l'avenir du Fonds dépendait en grande partie des ressources mobilisées et du budget d'appui dont il avait besoin pour s'acquitter de son mandat. Il était donc important que le budget d'appui soit évalué dans une perspective à long terme et que la discipline fiscale tienne compte des moyens qui sont nécessaires à l'organisation pour exécuter les programmes.

250. Tout en se félicitant du rapport oral, une délégation a encouragé le FNUAP à instituer à titre de saine gestion plusieurs des mécanismes qui étaient mentionnés dans le rapport du Directeur exécutif adjoint même en l'absence de contraction significative des ressources. Une autre délégation a demandé s'il était possible que le FNUAP utilise la réserve opérationnelle au cas où il serait confronté à une chute soudaine des recettes.

251. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a convenu que plusieurs des mécanismes énumérés devraient être intégrés automatiquement à la gestion du FNUAP. Il a confirmé que le Fonds avait déjà mis en place un grand nombre de ces mesures. Pour ce qui est de l'utilisation de la réserve opérationnelle, il a déclaré que le Fonds, quoique légalement autorisé à puiser dans cette réserve, évitait d'y recourir, notamment en dynamisant la programmation, c'est-à-dire en anticipant les recettes de manière aussi précise que possible et en maîtrisant les coûts administratifs. Le Directeur exécutif adjoint a noté que par le passé, le Fonds avait eu recours à la réserve opérationnelle dans un petit nombre d'occasions.

252. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur les critères et mécanismes à appliquer pour tout réajustement du budget d'appui en cas de contraction importante des recettes.

#### VII. FNUAP : SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

253. Conformément à sa décision 97/27, le Conseil d'administration a examiné le "Rapport sur l'évaluation des postes de spécialiste des SAT au siège et au niveau régional"; le rapport portait sur les résultats d'une évaluation extérieure des services d'appui technique (SAT) du Fonds, entreprise en application de la décision 95/13 du Conseil d'administration. Dans son examen, le Conseil a tenu compte du document DP/FPA/1997/16, qui lui avait été présenté à sa troisième session ordinaire en 1997.

254. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a noté que le système des SAT du FNUAP présentait un caractère unique au sein du système des Nations Unies, en raison de son approche décentralisée, multidisciplinaire et interinstitutionnelle, qui anticipait sur bien des points les réformes proposées par le Secrétaire général. En raison de sa nouveauté, le système avait connu de nombreux problèmes pendant les premières années de son application. Le FNUAP et ses institutions associées avaient tiré les leçons de cette expérience et mis au point des solutions novatrices, dans le but de mieux répondre aux besoins des pays bénéficiaires.

255. Le système des SAT, à ses deux premiers niveaux – celui des experts nationaux et celui des équipes de soutien aux pays – progressait de façon satisfaisante vers la réalisation de ses objectifs principaux, à savoir faire en sorte que les pays disposent d'un grand nombre de connaissances techniques, d'analyses et de recherches utilisables dans des programmes relatifs à la population, et deviennent rapidement autonomes en la matière, grâce à l'utilisation et au développement de services d'experts nationaux et régionaux,

et assurer une approche multidisciplinaire intégrée et coordonnée des programmes de population. Les bureaux du FNUAP ont signalé qu'ils s'en remettaient de plus en plus à des experts nationaux pour la mise au point et l'exécution des projets, et que les équipes de soutien aux pays avaient su répondre très efficacement aux besoins d'appui des programmes multisectoriels. Toutefois, au troisième niveau du système des SAT – celui des spécialistes des SAT en poste aux sièges des institutions – les progrès avaient été moins marquants et ces derniers mois, le FNUAP et ses institutions associées conjuguèrent leurs efforts pour obtenir des améliorations dans ce domaine.

256. Un des résultats obtenu a été le resserrement des liens entre les conseillers affectés aux équipes de soutien aux pays et les spécialistes des SAT. Depuis le milieu de 1997, l'accès à Internet avait facilité des échanges fréquents d'informations et de conseils entre les spécialistes des SAT, les conseillers affectés aux équipes de soutien aux pays et le personnel du FNUAP, tant dans les pays qu'au siège. Le FNUAP mettait en place un site SAT sur le Web et d'autres moyens d'améliorer la communication au sein du système des SAT. Des groupes de travail thématiques allaient être organisés pour donner aux spécialistes des SAT et aux conseillers affectés aux équipes de soutien aux pays des possibilités d'examiner des questions prioritaires en matière de population dans un contexte multidisciplinaire. Un second résultat a été que les institutions ont progressivement accru le nombre de bénéficiaires des ressources techniques du système des SAT en élargissant l'accès à des conseils et des apports techniques divers dans le cadre de leurs activités ordinaires.

257. Un troisième résultat remarquable a été la création par le FNUAP, à la mi-janvier 1998, d'un Service de la coordination, qui sera l'un des trois services de la nouvelle Division des services techniques et des politiques du Fonds. Ce service est responsable de la politique, de la gestion, et de la coordination de fond du système des SAT. Il est chargé d'encourager des débats sur les questions de fond et d'orientation et d'intensifier la collaboration au sein du système. Il devra appuyer et suivre le travail des spécialistes des SAT, en étudiant notamment leurs plans de travail annuels. Le Service publiera périodiquement des "TSS Updates" (Actualité des SAT), où seront mis en lumière les faits nouveaux intéressants intervenus au sein du système. La Directrice exécutive adjointe a souligné que le système des SAT ne saurait fonctionner efficacement sans ce troisième niveau de compétence. On avait besoin de spécialistes des SAT pour procéder à des comparaisons interrégionales et pour effectuer des analyses multirégionales. Grâce à leurs bilans de situation, leur soutien technique et leurs activités de promotion, ils avaient contribué de façon fondamentale à ce que le système des SAT, dans son ensemble, serve mieux les pays bénéficiaires. Les efforts actuellement menés pour mieux préciser les fonctions des spécialistes, et pour améliorer la coordination des plans de travail et la collaboration entre conseillers des équipes de soutien aux pays et spécialistes des SAT devraient se traduire par des améliorations importantes au troisième niveau du système SAT.

258. La Directrice exécutive adjointe a fait savoir qu'en raison de problèmes de communication et d'une insuffisance des effectifs, les équipes secondaires affectées aux pays d'Asie centrale et aux Caraïbes n'avaient pas obtenu les résultats escomptés; c'est pourquoi il avait été décidé que les pays en question seraient mieux servis par des équipes plus étoffées. Elle a fait savoir au Conseil d'administration que les équipes secondaires seraient réintégrées à leurs équipes de soutien aux pays respectives. Par ailleurs, le Fonds envisageait de muter l'équipe de soutien de Santiago (Chili) à Mexico, afin que

ses services soient plus facilement mis à disposition des pays qui en avaient le plus besoin, essentiellement les pays des Caraïbes et d'Amérique centrale.

259. Plusieurs délégations se sont montrées satisfaites de la déclaration liminaire de la Directrice exécutive adjointe (Programmes) et de la réunion d'information informelle qui avait été organisée précédemment; elles ont toutefois été déçues de constater qu'aucune documentation nouvelle n'avait été établie concernant le système des SAT. De nombreuses délégations se sont félicitées de ce que le Service de la coordination nouvellement créé au sein de la Division des services techniques et des politiques du FNUAP coordonnerait et suivrait les arrangements relatifs aux SAT. Certaines délégations ont demandé que le Conseil d'administration soit informé des améliorations et des progrès réalisés.

260. Une délégation, intervenant également au nom d'une autre délégation, a signalé qu'il n'avait pas été répondu à certaines critiques formulées dans le rapport d'évaluation de janvier 1997, ce qui suscitait des doutes quant au rapport coût-efficacité des spécialistes des SAT. Les modalités de recrutement et la voie hiérarchique du système étaient d'autres domaines qui méritaient d'être éclaircis. La délégation a déclaré que les experts techniques semblaient consacrer moins de 30 % de leur temps à l'aide technique et à environ 60 % aux activités de promotion entre institutions. Il serait préférable, à son avis, que ces pourcentages soient inversés. Cette même délégation s'est enquis des cinq postes de SAT au Siège de l'Organisation et de la nature de leur activité. Elle a ajouté qu'elle était disposée à appuyer en principe les activités des SAT à deux conditions : a) que les rapports entre les différents intervenants du système des SAT soient clairement définis et le mandat assigné aux SAT clairement spécifié et b) que le coût des SAT soit strictement limité au FNUAP. Le système des SAT devrait être un système transitoire visant à un transfert réel de compétences. La délégation a recommandé que soit signé entre le FNUAP et les autres institutions des Nations Unies un accord sur le rôle des spécialistes des SAT.

261. Une autre délégation s'est félicitée de l'attention portée aux spécialistes des SAT au cours des derniers mois mais a signalé que l'on n'avait pas encore répondu aux questions soulevées dans l'évaluation externe du système. La délégation a signalé qu'il importait de poser à nouveau certaines questions : qu'attend-on du système des SAT? Les arrangements actuels sont-ils les plus pragmatiques? Quelles sont les autres solutions possibles? Y a-t-il des incompatibilités dans le système? La délégation a ajouté qu'il ne fallait pas considérer que le système des SAT relevait uniquement de la responsabilité du FNUAP, mais qu'il fallait en outre prendre dûment en compte le rôle et les responsabilités des institutions associées. Une autre délégation a admis qu'il n'était pas facile d'ouvrir la voie dans le processus de changement et s'est félicitée que les améliorations apportées à la suite des conclusions de l'évaluation externe aient été bénéfiques pour les institutions associées.

262. Une délégation a déclaré que le système des SAT revêtait une très grande importance et que l'apport de soutien technique aux opérations hors siège et les campagnes de sensibilisation aux problèmes démographiques dans les institutions associées des SAT étaient des facteurs déterminants du succès des programmes de pays du FNUAP et des larges efforts consentis par le système des Nations Unies en faveur des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Constatant que le budget imposait des contraintes aux opérations hors siège du FNUAP, la délégation a fait observer que le Fonds ne serait pas en

mesure de financer le système des SAT tel qu'il a été présenté dans l'évaluation externe de 1996. Elle a ajouté que les équipes de soutien aux pays et les spécialistes des SAT les plus proches des opérations hors siège semblaient s'acquitter relativement bien de leurs fonctions; il semblerait toutefois que l'on n'accorde pas l'attention voulue aux fonctions, aux plans de travail et au contrôle des spécialistes des SAT au niveau des sièges des institutions. La délégation s'est félicitée de la création du Service de la coordination au FNUAP et a demandé que le Conseil d'administration soit mieux informé des changements et des résultats du système des SAT. La délégation a recommandé que le FNUAP et les institutions associées s'inspirent du processus d'examen au bout de cinq ans de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD + 5) pour repenser la configuration et le fonctionnement futurs du système des SAT. Cette même délégation a déclaré que les institutions associées devraient procéder en outre à l'intégration complète des perspectives démographiques dans leurs stratégies et se doter de leur propre capacité technique dans ce domaine. La délégation s'est montrée favorable au financement des SAT jusqu'en 1999 et a ajouté qu'avant que le Conseil d'administration n'aborde le prochain budget biennal, le FNUAP devrait faire des propositions concernant un système futur qui aurait pour objet d'apporter un soutien technique et de mener des campagnes de mobilisation, et pour caractéristiques d'être efficace par rapport aux coûts, axé sur les résultats et centré sur les opérations hors siège.

263. Une autre délégation, tout en rappelant que l'on avait signalé de récentes améliorations dans le fonctionnement du système des SAT, a souligné les points suivants : lorsqu'il passera en revue les postes de spécialiste des SAT, le Conseil d'administration devrait non seulement se pencher sur les questions de gestion et de coordination mais aussi étudier les problèmes structurels; en outre, la mise en place des équipes de soutien aux pays s'était traduite par une amélioration remarquable de l'aide technique fournie aux programmes de pays du FNUAP et il faudrait poursuivre les efforts dans ce domaine. La même délégation a voulu savoir si les spécialistes des SAT apportaient directement un soutien technique aux pays comme le faisaient les équipes et, dans ce cas, quelle était la part de travail qu'ils y consacraient. La délégation a proposé que les postes de spécialiste des SAT soient maintenus en 1999 à leur niveau de 1998 et a demandé au Directeur exécutif de réévaluer en 1999 le système des SAT et de chercher une solution d'ensemble pour les problèmes des spécialistes des SAT.

264. Une délégation a déclaré qu'elle attachait une grande importance au système des SAT, qui était en mesure d'apporter une valeur ajoutée au Fonds et à ses institutions associées, à condition qu'il fut bien conçu et bien géré. Tout en notant que selon les conclusions de l'évaluation externe, le système n'avait pas atteint les résultats escomptés, la délégation s'est déclarée encouragée de voir que l'on avait porté plusieurs améliorations pour pallier les carences mentionnées dans l'évaluation. La même délégation s'est déclarée prête à recommander l'extension, sur une base temporaire, jusqu'à la fin de 1999, de l'accord actuel relatif aux SAT; toutefois, il faudrait dûment prendre en considération les points suivants : a) simplification des procédures; b) renforcement de la coordination et rationalisation des arrangements actuels avec les institutions associées; c) intensification des efforts visant à recruter des candidats hautement qualifiés pour les postes des SAT et à leur assurer une formation d'orientation; d) conclusion avec les institutions d'accords spécifiant clairement des objectifs convenus avec elles; et e) présentation au Conseil d'administration d'un rapport donnant des exemples des progrès réalisés. La délégation a conclu qu'un système des SAT renforcé,

envisagé sous un angle plus général, pourrait avoir des effets de synergie plus forts entre les institutions associées et permettre un suivi plus cohérent des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement.

265. Une autre délégation, faisant remarquer que le système des SAT était un mécanisme important de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, s'est montrée préoccupée par le fonctionnement des postes de spécialiste des SAT et a instamment demandé au FNUAP et à ses institutions associées d'étudier sérieusement ces questions et d'informer régulièrement le Conseil d'administration des améliorations apportées. La délégation a déclaré qu'il était important que chaque institution associée internalise les activités menées par les spécialistes des SAT ainsi que les activités de suivi de la Conférence. Elle a en outre signalé qu'elle était disposée à autoriser le financement des postes de spécialiste des SAT jusqu'à la fin de 1999, à condition que le Conseil d'administration reçoive du FNUAP un rapport consacré à un examen d'ensemble approfondi du système des SAT, et notamment des postes de spécialiste des SAT aux sièges des institutions associées. La délégation souhaite être informée de toute amélioration apportée à ce sujet et recevoir des rapports d'activité formels, ou informels.

266. Une délégation a déclaré que les SAT pourraient jouer un rôle important comme moyen de bien faire connaître et accepter les questions démographiques dans l'ensemble du système des Nations Unies et dans les pays. Elle avait espéré recevoir un document analytique établi à partir du rapport d'évaluation et des débats consacrés par le Conseil d'administration aux SAT à sa troisième session ordinaire de 1997. La délégation a fait observer que certains changements positifs avaient certes été signalés dans les remarques liminaires et à l'occasion de la réunion d'information officielle mais que des questions fondamentales avaient été laissées de côté. Le problème principal tenait apparemment au caractère imprécis du mandat des spécialistes des SAT en poste aux sièges des institutions. Un autre problème venait de ce que les institutions autres que le FNUAP n'avaient pas incorporé les questions de population dans leurs propres politiques, considérant que ces questions étaient du ressort du Fonds. Cette même délégation a souligné qu'au cours de l'année à venir, avant la commémoration de la cinquième année qui a suivi la Conférence internationale sur la population et le développement, il conviendrait d'aboutir à des arrangements plus satisfaisants pour faire en sorte que les questions de population soient sérieusement prises en compte par toutes les institutions et organisations du système des Nations Unies, y compris le PNUD et l'UNICEF.

267. Tout en se félicitant des résultats de la réunion d'information officielle et de la mise à jour utile du FNUAP, une délégation a signalé que l'objet, le rôle et la fonction des spécialistes des SAT restaient encore imprécis. À son avis, il n'était pas évident que les spécialistes des SAT tiraient les leçons de leurs expériences, en faisaient la synthèse et en assuraient la diffusion, ce qui était ce que l'on attendait d'eux. Il était nécessaire que le FNUAP et que les institutions associées parviennent à un accord explicite des résultats qu'il convient d'attendre des spécialistes des SAT. Faute de quoi, il serait difficile de juger de l'efficacité de ces postes et de la valeur ajoutée qu'ils apportent. La délégation a souhaité en savoir davantage sur le rôle dévolu au Service de la coordination comme moyen d'améliorer la cohérence, la coordination et les résultats du système des SAT. Elle a ajouté que les programmes de pays du FNUAP et les équipes de soutien aux pays devaient pouvoir bénéficier des meilleurs conseils disponibles et être en mesure d'acquérir du savoir-faire de la part de spécialistes des SAT ou de toute autre source. Elle a ajouté que les

recommandations visant à renforcer le système des SAT devraient être fondées sur une étude et une analyse approfondies des points suivants : objectifs du système des SAT, et notamment des postes de spécialiste correspondants; efficacité et valeur ajoutée découlant des arrangements actuels; besoins des pays visés par les programmes prioritaires; et possibilités diverses de réunir les compétences et les conseils nécessaires aux équipes de soutien aux pays et aux programmes de pays.

268. Une autre délégation a fait remarquer que le système des SAT était utile en ce qu'il renforçait les capacités techniques et indispensable en ce qu'il contribuait à des activités de recherche importantes et qu'il diffusait entre et parmi les régions les leçons tirées de son expérience. La délégation a ajouté que les spécialistes des SAT jouaient un rôle important car ils ouvraient une perspective interrégionale et établissaient des liens avec les débats menés au sein de leurs institutions respectives. Cette même délégation a déclaré qu'il importait de revoir complètement le système si on voulait qu'il atteigne les objectifs visés et elle a ajouté qu'il fallait aborder la question du financement du système après 1999. Elle a demandé à savoir comment le mécanisme d'information en retour fonctionnait au sein du système, c'est-à-dire comment les compétences et les éléments d'information acquis aux niveaux national et sous-régional étaient communiqués au troisième niveau des SAT, afin d'informer les décideurs aux sièges; comment la communication d'informations était coordonnée pour garantir la complémentarité des politiques entre les institutions associées et comment le Fonds envisageait d'institutionnaliser et d'étudier la coordination, les courants de communication et un système d'information en retour efficace.

269. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait une déclaration conjointe au nom de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la FAO, qui sont les institutions spécialisées associées dans le système des SAT. Il a rappelé que les institutions spécialisées étaient toutes attachées au succès du système intégré des SAT, dans lequel elles voyaient une tentative novatrice et un instrument rentable permettant de mettre en place des capacités nationales dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction. Il a fait remarquer que le système des SAT était évolutif et avait fait l'objet ces derniers mois de plusieurs changements. Il a ajouté que l'originalité du système tenait à ce qu'il rassemblait des fonctions normatives et opérationnelles sous un angle multisectoriel et multidisciplinaire afin d'apporter la meilleure assistance possible au pays visés par les programmes. À la suite de l'évaluation indépendante, un accord était intervenu entre tous les associés du système quant à la nécessité urgente d'appliquer des mesures visant à intégrer les postes de spécialistes du SAT au sein du système, ce qui établirait des liens réels avec les équipes de soutien aux pays. Un certain nombre d'activités et d'expériences étaient en cours à cet effet et elles étaient exposées dans le document que les quatre institutions avaient adressé au Conseil d'administration. Le représentant de la FAO a ajouté que les spécialistes des SAT recensaient et classaient systématiquement par ordre de priorité les besoins des équipes de soutien aux pays, à l'occasion de consultations réciproques, de groupes d'études thématiques et de séminaires. Lorsqu'un besoin avait été classé prioritaire, les institutions mettaient en place une équipe de spécialistes des SAT spécialement constituée pour répondre à ce besoin : en mettant en commun toutes les données d'expérience et les compétences multidisciplinaires disponibles elle établissait un projet de

document d'orientation comprenant des recommandations sur le plan de l'exécution. Il s'ensuivait un dialogue avec les conseillers concernés des équipes de soutien aux pays, qui permettait de mieux cerner les questions normatives et opérationnelles. L'orateur a signalé que les institutions conjugueraient désormais plus étroitement leurs efforts pour apporter aux équipes de soutien aux pays un appui complet, cohérent et synchronisé. Il a fait observer qu'à l'heure actuelle aucun autre dispositif ne permettrait d'obtenir les résultats constatés avec un meilleur rapport coût-efficacité et il a ajouté que la création d'un service de la coordination au sein du FNUAP permettrait de rationaliser davantage la collaboration et les méthodes de travail. À son avis, le niveau correspondant aux spécialistes des SAT représentait un moyen précieux d'améliorer les résultats du système et ces spécialistes étaient en première ligne dans les campagnes de sensibilisation aux problèmes de population. De surcroît, le système à trois niveaux était un instrument efficace et de plus en plus précieux d'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

270. Le représentant de l'OIT, abordant deux des questions soulevées au cours des débats, a noté, en ce qui concerne la valeur ajoutée apportée par le troisième niveau des SAT, que les spécialistes en poste aux sièges des institutions apportaient une perspective interrégionale aux activités des équipes de soutien aux pays, ainsi qu'aux programmes de pays. Outre sa contribution à la base de connaissances à partir des perspectives des diverses institutions, le troisième niveau avait permis d'utiliser les filières propres à chaque institution pour aborder les problèmes de population. En ce qui concerne la coordination des plans de travail et des mandats des spécialistes des SAT en poste aux sièges des institutions, le représentant de l'OIT a noté que la création du Service de la coordination au FNUAP dotait ce dernier d'un instrument permettant d'examiner, de coordonner et d'harmoniser les plans de travail des spécialistes des SAT. Ceux-ci continuent d'être expressément chargés de faire la synthèse des informations reçues et des leçons tirées de leur expérience et de diffuser ces résultats et d'autres informations techniques.

271. Une délégation a soutenu les efforts déployés par le FNUAP concernant le système SAT et a déclaré pouvoir confirmer, ayant eu la possibilité d'évaluer de près des équipes de soutien en Thaïlande, que le système fonctionnait de façon satisfaisante. Elle a ajouté que l'existence des SAT avait permis au FNUAP d'accélérer la formulation et l'application de programmes de qualité de plus en plus nombreux.

272. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations de leurs questions et commentaires et elle s'est excusée de ce qu'aucune documentation nouvelle n'ait été établie sur les SAT, le Fonds ayant considéré qu'il y aurait un débat sur les deux rapports précédents et un exposé oral des progrès réalisés. Elle a ajouté que le Fonds, en réponse aux requêtes de plusieurs délégations, s'emploierait à l'avenir, et sur une base informelle, à tenir le Conseil d'administration informé de tout progrès réalisé au sein du système des SAT. Elle a souligné que ce système n'était pas statique et qu'il était censé être assez souple pour répondre aux besoins changeants des pays. Elle a signalé qu'à l'approche de la fin de la seconde phase du système SAT, il convenait de porter un regard critique sur les solutions disponibles, sans perdre de vue le meilleur moyen d'atteindre les objectifs du système, et en particulier l'objectif majeur, à savoir la mise en place de capacités nationales. Le Fonds étudierait donc les objectifs, les options et l'efficacité

du système des SAT. La Directrice exécutive adjointe accueillera avec satisfaction toutes les suggestions que le Conseil d'administration pourrait présenter dans ce domaine. Elle a signalé que les définitions d'emploi des spécialistes des SAT avaient été revus et que l'accent y était davantage mis sur l'appui technique. S'agissant de la question de l'aide directe des SAT aux pays, la Directrice exécutive adjointe a noté que les spécialistes des SAT étaient chargés au premier chef d'apporter une aide aux équipes de soutien aux pays. S'il leur arrivait d'intervenir au niveau du pays, il fallait que ce soit à des fins d'établissement des capacités locales, de préférence sous la forme d'activités de formation bénéfiques à plus d'un pays. En ce qui concerne la question de l'information en retour, elle a déclaré que les conseillers des équipes de soutien aux pays adressaient des rapports de mission à leurs institutions respectives et que de plus en plus souvent ils établissaient des documents et prenaient note des expériences acquises dont ils faisaient part à leurs institutions. C'étaient là certains des moyens grâce auxquels les données et les informations obtenues à l'échelle d'un pays étaient communiquées au troisième niveau des SAT. Elle a ajouté que l'on veillerait tout particulièrement à tirer les leçons de l'expérience acquise, et à les diffuser après en avoir fait la synthèse, et que la création du Service de la coordination devrait permettre une action plus systématique à cet égard. Pour ce qui est de la question concernant les cinq postes au Siège de l'Organisation des Nations Unies, elle a fait savoir au Conseil d'administration que deux d'entre eux relevaient de la Division de la population et les trois autres de la Division de statistique. Les deux premiers étaient confiés à des spécialistes des politiques démographiques et socioéconomiques et des causes et conséquences des tendances et variables démographiques. Les trois postes relevant de la Division de statistique étaient réservés à des spécialistes des méthodes de recensement, des systèmes d'information relatifs à la population et des sondages. Elle a ajouté que le chiffre de 12 postes prévu à l'origine avait été ramené à cinq.

273. Le Directeur de la Division des services techniques et des politiques a fait savoir au Conseil d'administration que le Service de la coordination relevant de sa division avait pour objet de coordonner les apports techniques au sein du Fonds ainsi qu'avec d'autres institutions et ONG. Le rôle principal qui lui était assigné était de coordonner les activités du système des SAT, en veillant à ce que le soutien apporté par les spécialistes des SAT, le personnel de la Division et celui des divisions géographiques du Fonds soit dûment focalisé. La publication périodique des "TSS Updates" et la création et l'utilisation d'un site SAT sur le Web devraient améliorer la communication et les échanges d'informations. Des contacts étaient régulièrement maintenus avec les institutions spécialisées dans le cadre de plans de travail, de réunions techniques et de groupes de travail thématiques. Il était également prévu de faire la synthèse des informations recueillies à partir des rapports intérimaires des huit équipes de soutien aux pays et de publier, tous les six mois, des rapports analytiques traitant des principaux problèmes émergents et de l'expérience acquise. Le Service de la coordination communiquerait par ailleurs aux équipes de soutien aux pays et aux spécialistes des SAT des informations sur les nouveaux progrès techniques intéressant l'action à mener et lancerait, examinerait et publierait des documents techniques et de fond, et d'autres analyses pertinentes en faveur des programmes de pays, établis par des membres des SAT/équipes de soutien aux pays. Il étudierait aussi des moyens de mobiliser une action en faveur des programmes de population au sein des divers départements et divisions des institutions spécialisées participant au système des SAT. Le Service assurerait en outre le secrétariat de l'équipe



interinstitutions qui se réunirait chaque année pour coordonner les activités du système des SAT. Le Service continuerait à être chargé de recruter les candidats les mieux qualifiés pour le système des SAT, ce qui permettrait de garantir la transparence du processus. Le Directeur a ajouté que, dans certains domaines – par exemple les systèmes de gestion logistique – on envisagerait de faire appel au secteur privé et à des ONG pour appuyer les équipes de soutien aux pays. Il a fait savoir au Conseil que les rapports périodiques, les documents et les mises à jour seraient en outre mis à sa disposition.

274. Le représentant de l'UNESCO a signalé que son organisation était entièrement acquise à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi qu'au succès d'une association efficace des SAT. Il a fait remarquer que l'éducation était une composante fondamentale de tous les programmes et plans d'action issus des grandes conférences récentes de l'Organisation des Nations Unies. Il a souligné que les problèmes de population étaient fondamentaux non seulement sur le plan d'un développement durable mais aussi pour toutes les parties prenantes du système des Nations Unies, et il s'est félicité d'avoir à travailler avec le FNUAP pour relever les défis de l'avenir.

275. Une délégation s'est enquis de la suppression de l'équipe secondaire de soutien aux pays d'Afrique centrale et s'est demandé si l'équipe basée à Katmandou (Népal) serait en mesure de répondre aux besoins de ces pays. Une autre délégation a souligné la nécessité d'une transparence dans la nomination des experts, nationaux et internationaux, des SAT et a déclaré que toutes les institutions doivent garantir un processus rationnel et transparent. Une délégation a remercié le représentant de la FAO d'avoir prononcé une déclaration conjointe au nom de quatre institutions et s'est déclarée encouragée par l'esprit de réforme dont témoignait cette déclaration.

276. En ce qui concerne la question relative à l'équipe secondaire de soutien basée au Kazakhstan, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a signalé que le Fonds avait trouvé peu commode le recours à des équipes secondaires car leur petite taille les privait de la masse critique nécessaire à l'interaction multidisciplinaire requise. C'est pourquoi l'équipe secondaire basée au Kazakhstan rejoindrait sa base à Katmandou (Népal), ce qui permettrait donc aux pays desservis de tirer avantage des compétences techniques d'une équipe multidisciplinaire plus étoffée. Quant au problème de la transparence dans le recrutement, la Directrice exécutive adjointe a déclaré qu'au sein du système des Nations Unies, le système SAT était tout à fait unique en ce sens que le FNUAP et les institutions associées étaient tenus d'accepter conjointement les candidats recrutés pour les SAT et les équipes de soutien aux pays. D'un autre côté, le FNUAP intervenait, formellement et informellement, dans l'évaluation du personnel des SAT et des équipes de soutien aux pays. Il en résultait un processus de recrutement sans équivalent par son caractère ouvert, transparent et collectif.

277. Le Conseil d'administration a approuvé la décision suivante :

98/6. Services d'appui technique du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. Prend note du Rapport sur l'évaluation des postes de spécialiste des services d'appui technique au siège et au niveau régional (rapport d'évaluation

que des consultants indépendants ont établi pour le compte du Fonds des Nations Unies pour la population en 1997) et du rapport du Directeur exécutif sur les services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1997/16), qui lui ont été présentés à sa troisième session ordinaire de 1997, dans l'esprit de sa décision 97/27;

2. Autorise le maintien du financement des postes de spécialiste des services d'appui technique jusqu'au 31 décembre 1999, comme il est proposé dans le document DP/FPA/1997/16;

3. Prie le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population de continuer activement à rechercher des solutions pragmatiques aux problèmes soulevés dans le rapport d'évaluation des consultants indépendants, en concertation avec les institutions associées, en particulier en ce qui concerne la coordination, la responsabilité, la communication entre les trois niveaux du système et le travail de mobilisation des spécialistes des services d'appui technique dans les institutions associées;

4. Prie également le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 1999 un rapport d'activité succinct sur l'efficacité des améliorations qui auront été apportées au fonctionnement des services d'appui technique depuis la troisième session ordinaire de 1997;

5. Invite le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, à la lumière des recommandations découlant du processus CIPD+5 et en consultation avec les institutions associées, à élaborer des options futures permettant a) de fournir l'appui et les avis des spécialistes aux équipes de soutien aux pays et aux programmes de pays par le biais d'arrangements qui utilisent les meilleurs services d'experts techniques disponibles au sein du système des Nations Unies et auprès d'autres sources, et b) de renforcer la participation et la contribution des institutions spécialisées des Nations Unies compétentes pour ce qui est de faire avancer et de promouvoir l'application du programme de la CIPD;

6. Prie le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population de lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 1999, ces propositions dans un rapport qui comprendra une analyse des aspects financiers et budgétaires.

24 avril 1998

#### VIII. FNUAP : ACTIVITÉS DE FORMATION DU PERSONNEL

278. Conformément à la décision 97/29 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a présenté oralement un rapport sur les activités de formation du personnel au FNUAP axé sur l'évolution récente et les orientations envisagées. Rappelant les principales conclusions et recommandations découlant de l'évaluation des activités de formation qui avait été effectuée en 1996, le Directeur exécutif adjoint a indiqué qu'elles avaient été prises en compte lors de l'élaboration du programme de formation du personnel pour 1997. Ce dernier comportait les activités suivantes :

a) révision interne des programmes pédagogiques visant à aligner l'amélioration des qualifications et des compétences sur les priorités de l'organisation et mettant l'accent sur les besoins de formation du personnel de terrain;

b) programme structuré d'orientation et de formation des représentants du FNUAP nouvellement recrutés; c) programme de développement des compétences à mettre en oeuvre la structure logique (logframe) dans le processus de programmation, et formation d'instructeurs chargés d'une formation de proche en proche concernant la structure logique; d) organisation sur le terrain, dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité, d'une série d'ateliers régionaux sur la structure logique à l'intention du personnel de terrain et des conseillers des équipes d'appui national; e) collaboration avec l'École des cadres des Nations Unies de Turin (Italie) pour l'élaboration d'un module de formation du personnel de terrain à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; f) mise à disposition du module d'apprentissage à distance intitulé "The Capable Manager", conçu par l'Open University en collaboration avec l'École des cadres des Nations Unies.

279. En outre, afin de faire de la formation et l'apprentissage une activité de plus en plus intégrée intéressant l'ensemble du personnel, on a renforcé le rôle du personnel de gestion et d'encadrement pour ce qui est de la formation en cours d'emploi et du soutien pédagogique : il prendrait désormais une part de plus en plus active à la mise en place de bonnes conditions d'apprentissage, en dispensant constamment des conseils et en évaluant l'impact d'une formation structurée sur le comportement professionnel (grâce au système de notation des fonctionnaires). Afin de faciliter cette évolution, le budget alloué à la formation sur le terrain avait été décentralisé en 1997, et les représentants du FNUAP étaient désormais habilités à approuver et autoriser le financement des activités de formation à l'échelon local.

280. Par ailleurs, on avait créé au début de 1998 un Bureau du personnel et de la formation chargé de superviser et de coordonner la mise en valeur des ressources humaines. Le Fonds se proposait d'effectuer une étude sur les compétences de base en vue d'élaborer une stratégie de formation correspondant à ses besoins. La révision des directives en matière de formation était presque achevée. Les activités de formation du Fonds seraient évaluées tous les deux ans, ce qui correspondait au cycle budgétaire biennal. Il s'agirait notamment d'en évaluer la rentabilité et l'impact sur les connaissances et le comportement du personnel. À ce propos, le Service de la formation avait entamé une évaluation interne de la formation relative à la structure logique dispensée en 1997. De nouvelles méthodes de formation étaient en cours d'élaboration. Ainsi, un programme de formation assistée par ordinateur concernant les questions financières et budgétaires avait fait l'objet d'un projet pilote, de même que des modules d'apprentissage à distance relatif à certains domaines de la gestion.

281. En conclusion, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a évoqué la participation à des activités de formation interinstitutions, qui visait à resserrer les liens avec d'autres programmes de formation des Nations Unies. Ainsi, les représentants du FNUAP continuaient à suivre les cours sur la gestion de la coordination sur le terrain dispensés par l'École des cadres des Nations Unies de Turin. Le Service de la formation avait quant à lui participé, aux côtés des organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, à la formation des agents de coordination du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et avait à ce titre organisé des cours de formation dans les pays pilotes.

282. Au cours du débat, une délégation a jugé particulièrement encourageants les progrès de la formation à la structure logique et la formation de proche en

proche dans l'organisation tout entière. Elle a souhaité recevoir des informations supplémentaires sur l'évaluation interne dont avait fait l'objet cette activité. Une autre délégation, notant que le Fonds avait fait de grands progrès dans le domaine de la formation du personnel, s'est interrogée sur le suivi et la supervision du personnel après la formation. Une autre s'est également félicitée des progrès accomplis et s'est déclarée impressionnée par les initiatives prises en matière de formation. Elle a trouvé encourageante l'incorporation de la structure logique au programme de formation. Elle a souligné qu'il importait que le personnel ait la formation adaptée aux tâches à accomplir et qu'il serait également intéressant de prévoir une information en retour grâce, par exemple, à la méthode "360 degrés" où cadres et subordonnés évaluaient mutuellement leur comportement professionnel. Cette méthode, actuellement appliquée dans le pays de ladite délégation, avait prouvé son utilité. La délégation a demandé par ailleurs quelles mesures avaient été prises pour préparer le personnel à la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

283. Notant l'excellente qualité du rapport oral, une délégation a demandé si l'on avait analysé les coûts-avantages des activités de formation. Concernant le module d'apprentissage à distance intitulé "The Capable Manager", elle a demandé si la formation portait précisément sur la gestion au FNUAP et a estimé qu'il serait bon que le personnel de terrain reçoive une formation à la comptabilité et à la vérification des comptes. Selon cette même délégation, il incombait aux responsables de veiller à ce que le personnel bénéficie des activités de formation. En particulier, la formation du personnel recruté sur le plan national permettrait à celui-ci d'occuper des postes internationaux, ce qui contribuerait à réduire les dépenses du FNUAP. Une autre délégation, notant que formation et recrutement étaient étroitement liés, a rappelé que les pays en développement manquaient de personnes hautement qualifiées. Elle s'est demandé si l'importance qui était actuellement accordée à la formation permettrait à terme de recruter un plus grand nombre de ressortissants des pays en développement. Une autre délégation a indiqué que, lors d'une récente tournée d'inspection au Liban, les représentants du Conseil d'administration avaient été très impressionnés par le rôle moteur du représentant résident du PNUD dans la responsabilisation du personnel local au moyen de la formation. Elle a souligné que tous les chefs des bureaux extérieurs devraient avoir à coeur d'assurer la formation du personnel.

284. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié les délégations de leurs remarques et leurs questions. Il a remercié en particulier la délégation du Royaume-Uni pour l'appui financier et technique que son gouvernement avait généreusement fourni au FNUAP pour la mise en place de la formation sur la structure logique. Concernant l'évaluation de la formation en général, on avait choisi comme moyen de mesure le système de notation des fonctionnaires qui permettait d'évaluer aussi bien les besoins que les résultats en matière de formation. Il était par ailleurs très intéressé par les résultats de l'expérience de rétro-information évoquée par un délégué. Les responsables du Fonds avaient discuté de la méthode "360 degrés", qui avait été utilisée de façon sélective dans le programme de formation à la gestion mais n'avait pas encore été appliquée au système de notation dans son ensemble. Quant à l'analyse coûts-avantages des activités de formation, le Directeur exécutif adjoint serait heureux de recevoir de plus amples informations sur une méthode appropriée. Il a fait observer que l'extension des programmes de formation aux bureaux extérieurs tendait à faciliter le recrutement du personnel local. Le Fonds avait inclus la structure logique dans le programme de formation destiné

aux directeurs de programme dans les pays bénéficiaires, et comptait développer la formation des personnels de contrepartie dans les pays où il avait des programmes. Le Directeur exécutif adjoint s'est félicité de la bonne impression donnée par le dynamisme du représentant résident du PNUD au Liban au service de la formation du personnel et a rappelé que celui-ci était aussi le représentant du FNUAP.

285. En réponse à la question sur la structure logique, le Chef du Bureau du personnel et de la formation a fait savoir qu'on s'employait à évaluer la formation dispensée dans ce domaine en 1997 et que des questionnaires avaient été envoyés à une cinquantaine d'agents des bureaux extérieurs, qui y avaient participé. Les réponses reçues à ce jour indiquaient que ces agents avaient dûment rendu compte de leur expérience au personnel national de contrepartie une fois retournés dans les pays suivants : Algérie, Cambodge, Chine, Ghana, Lesotho, Malaisie, Maroc, Pérou, Thaïlande, Togo, Tunisie, Zimbabwe. Il a ajouté qu'en 1997 un nombre sans précédent de programmes de pays avaient été soumis pour approbation au Conseil d'administration et qu'il ressortait des réponses au questionnaire que la formation concernant la structure logique avait été très utile au personnel de terrain pour l'élaboration de sous-programmes. Les équipes d'appui du FNUAP avaient reçu en 1997 une formation à la structure logique, ainsi qu'une formation d'instructeur destinée à faciliter la formation de proche en proche. En mars 1998, des instructeurs issus des équipes d'appui aux Fidji, au Népal et à la Thaïlande ont apporté leur concours à un atelier régional de formation à la structure logique d'agents des bureaux extérieurs de la région de l'Asie et du Pacifique. Des membres des équipes d'appui aux pays animaient également, à la demande des représentants du FNUAP, des ateliers destinés au personnel national.

286. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral du Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) sur la suite donnée aux recommandations concernant l'évaluation des activités de formation du personnel.

#### IX. FNUAP : MOBILISATION DES RESSOURCES

287. Cette question avait été présentée à la troisième session ordinaire de 1997, après quoi le Conseil d'administration avait décidé d'en poursuivre l'examen à sa deuxième session ordinaire de 1998. Il était saisi des documents suivants : "Atteindre les buts de la CIPD : les conséquences de l'insuffisance des ressources jusqu'en 2000" [DP/FPA/1997/12 et DP/FPA/1997/12 (annexe)]; "Mobilisation de ressources maintenant et dans l'avenir : la stratégie du FNUAP" (DP/FPA/1998/CRP.2).

288. Présentant le document de séance intitulé "Mobilisation de ressources maintenant et dans l'avenir : la stratégie du FNUAP", la Directrice exécutive a signalé qu'il avait été établi sur proposition de certains membres du Conseil pour faire suite à la consultation annuelle des donateurs sur la mobilisation des ressources, tenue le 20 février 1998 au siège du FNUAP. Elle a indiqué que le document rappelait les objectifs rationnels établis en matière de ressources par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), a montré le lien entre ces objectifs et ceux du Fonds ainsi que les avantages à en attendre. Le document présentait également un échéancier général des objectifs du FNUAP en matière de ressources, précisant ce qui était nécessaire pour que le Fonds atteigne ces objectifs, et énonçait une série de propositions tendant à renforcer l'action du Fonds en matière de mobilisation des ressources. La Directrice exécutive a fait observer que le document passait en revue la

stratégie du Fonds en la matière ainsi que sa stratégie mondiale de communication, qui visaient toutes deux à mobiliser des ressources au niveau mondial tant auprès des pays bénéficiaires et des pays donateurs qu'auprès de sources du secteur privé. Elle a fait valoir qu'il fallait que tous les pays redoublent d'efforts pour atteindre les objectifs financiers convenus par la Conférence internationale sur la population et le développement. En ce qui concernait spécifiquement le FNUAP, la Directrice exécutive a demandé au Conseil d'aider à lui assurer un financement prévisible et accru, à obtenir des versements ponctuels, si possible l'annonce de contributions pluriannuelles, et des contributions annoncées et versées sans délai. Elle a également demandé que la question de la mobilisation des ressources soit inscrite chaque année à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

289. La Directrice exécutive a ensuite présenté à nouveau, en quelques mots, le rapport intitulé "Atteindre les buts de la CIPD : les conséquences de l'insuffisance des ressources jusqu'en 2000" (DP/FPA/1998/CRP.2), qui avait déjà été présenté au Conseil lors de sa troisième session ordinaire de 1997. Elle a fait remarquer que le rapport traitait des conséquences néfastes de l'insuffisance de ressources, mais que le document de séance comprenait une partie sur les conséquences positives à attendre d'une augmentation de celles-ci. Soulignant qu'il s'agissait des deux faces d'une même réalité, elle a assuré que les scénarios optimistes étaient réalisables.

290. Au cours du débat, plusieurs délégations ont remercié la Directrice exécutive pour ses observations liminaires et la documentation. Plusieurs délégations ont souligné l'importance qu'il y avait à assurer au FNUAP un financement prévisible et stable et ont incité à annoncer des contributions pluriannuelles. Certaines ont estimé nécessaire pour le Fonds d'élargir sa base de donateurs trop étroite et l'ont encouragé à diversifier ses sources de revenus. Les mesures proposées au paragraphe 23 du document DP/FPA/1998/CRP.2 ont suscité un grand intérêt, et plusieurs délégations ont estimé qu'il convenait de les examiner plus avant. Certaines ont fait remarquer que des pays pourraient être dans l'impossibilité d'annoncer des contributions pluriannuelles du fait des procédures budgétaires en vigueur et de certaines autres contraintes. Plusieurs délégations ont insisté pour que la question de la mobilisation des ressources soit inscrite tous les ans à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

291. Une délégation, tout en félicitant le Fonds pour l'amélioration de sa situation financière, a observé que les prévisions de rentrées que l'on trouvait à la figure 6 du document DP/FPA/1998/CRP.2 paraissaient excessivement optimistes et a demandé sur quoi elles étaient fondées. Concernant les buts et objectifs de ressources fixés par la CIPD, cette délégation a demandé des informations sur ce qui était fait par les pays d'exécution à cet égard et a invité les pays donateurs à augmenter leurs contributions, notamment les pays riches dont les contributions avaient été jusqu'à présent modestes. Elle a ajouté qu'il faudrait également prendre en considération les contributions de donateurs, gouvernementaux ou non, qui n'étaient pas versées par le biais du FNUAP. Elle a averti qu'en se concentrant uniquement sur les ressources, on ne s'intéressait pas assez à d'autres aspects essentiels, dont notamment celle de l'intégration de la santé de la procréation. Elle a proposé d'examiner les points évoqués au paragraphe 23 du document DP/FPA/1998/CRP.2 lors des débats intersessions.

292. Une autre délégation a trouvé que la conception retenue dans le document DP/FPA/1998/CRP.2, positive et encourageante, constituait une bonne base pour l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources. Elle a ajouté que les chiffres de ressources figurant dans le Programme d'action ne pouvaient servir au calcul des ressources nécessaires ou espérées, car les gouvernements pouvaient se trouver dans l'incapacité de les verser. Il fallait que le Conseil d'administration et le secrétariat définissent les avantages comparatifs propres au FNUAP, ainsi que la masse critique qui permettrait au Fonds d'exercer une influence décisive dans le domaine de la population. La même délégation était d'avis que, pour accroître l'aide extérieure au développement, on devrait rechercher des augmentations plus modestes, les donateurs risquant d'être découragés par des augmentations de 15 à 20 % par an.

293. Constatant l'importance de la mobilisation des ressources et l'avantage comparatif dont jouit le FNUAP en matière de population, une délégation a jugé que le document DP/FPA/1998/CRP.2 était utile, tout en maintenant ses réserves au sujet de la méthode et des données qui avaient été employées dans le document DP/FPA/1997/12 publié précédemment. Les montants de ressources figurant au chapitre 14 du Programme d'action avaient un caractère indicatif et ne devaient pas être considérés comme des engagements. À propos du document DP/FPA/1998/CRP.2, elle se demandait si le Fonds serait capable de quadrupler le montant de ses ressources en quatre ans. Elle a demandé s'il serait possible d'étudier l'impact de l'augmentation des ressources sur l'action menée au titre de la prévention du VIH/sida et a suggéré que ce domaine soit inclus dans les programmes de plaidoyer du Fonds. Elle a proposé que le système des comités nationaux soit étendu à certains autres pays. Estimant que le paragraphe 23 était le plus important du document DP/FPA/1998/CRP.2, la délégation a fait savoir que son pays était disposé à annoncer des contributions pluriannuelles et à s'engager à certains niveaux de contributions. De plus, à partir du 1er janvier 1999, il pourrait verser toutes ses contributions en euros. Ladite délégation a annoncé une augmentation de la contribution de son pays au FNUAP en 1998, 6 millions de francs français allant aux ressources générales, à quoi viendraient s'ajouter des contributions bilatérales destinées aux pays africains, ainsi qu'une contribution substantielle au titre du processus d'examen CIPD+5.

294. Une autre délégation a fait également savoir qu'à partir de 1999, sa contribution serait versée en euros et qu'elle augmenterait de façon substantielle dans les années à venir. Elle a formulé l'espoir que les efforts du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD seraient couronnés de succès et auraient pour le Fonds des répercussions favorables.

295. De l'avis d'une délégation, il était indispensable que le FNUAP ait une base financière sûre lui permettant de conserver sa viabilité et de poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD. Elle a souligné l'importance de la coopération multilatérale, et noté que la décentralisation des pouvoirs au profit des représentants du FNUAP dans les pays rendait nécessaire l'instauration de liens plus étroits sur le terrain entre lesdits représentants et les ambassades des pays donateurs. Les relations entre la Banque mondiale et les banques régionales étaient également importantes. La délégation a fait observer qu'outre le caractère prévisible et continu de son financement, le Fonds devait se préoccuper aussi de la gestion des risques. Dépendant d'un petit nombre de donateurs, il était très exposé au risque d'être touché par les aléas de la situation économique dans tel ou tel pays donateur,

notamment par les fluctuations monétaires. Aussi était-il important pour le Fonds de diversifier son portefeuille de devises comme ses donateurs de base. Cette délégation a estimé que le Fonds devrait éviter de faire le même travail que le Groupe de travail sur le financement du PNUD.

296. Se félicitant des efforts déployés par le Fonds en vue d'évaluer les conséquences de l'insuffisance des ressources, une délégation a appelé tous ceux qui s'étaient engagés par le Programme d'action de la CIPD à apporter leur concours à sa mise en oeuvre et à réduire au minimum l'impact défavorable de la situation financière. Elle a fait savoir que son pays appuyait résolument la poursuite des efforts visant à combler le déficit de ressources et qu'il participerait pleinement à ce processus aussi bien au sein du FNUAP qu'ailleurs. Tout en indiquant que les procédures budgétaires en vigueur dans son pays rendaient difficiles des mesures telles que l'annonce de contributions pluriannuelles et un montant minimum de contribution, la délégation a fait observer que des progrès avaient été accomplis quant à la rapidité du versement au FNUAP de la contribution de son pays et a exprimé l'espoir qu'il en serait de même à l'avenir. La délégation a fait savoir qu'elle avait quelques questions d'ordre technique à soulever à propos du rapport publié sous la cote DP/FPA/1997/12 et qu'elle le ferait par écrit.

297. Soulignant l'importance qu'il y avait à concevoir un nouveau système de financement prévisible pour le FNUAP, une délégation a estimé que toute stratégie de mobilisation des ressources devait reposer sur plusieurs composantes, faisant notamment une place au secteur privé. Les éléments clefs en seraient les suivants : annonces de contributions pluriannuelles afin d'assurer une base financière prévisible; instauration d'un lien clair entre l'approbation du budget-programme et la base financière afin que le Conseil d'administration puisse jouer un rôle de premier plan; négociations multilatérales sur le budget global et partage équitable de la charge financière. Cette délégation a ajouté qu'elle appuyait pleinement toutes les mesures destinées à renforcer la mobilisation des ressources exposées au paragraphe 23 du document DP/FPA/1998/CRP.2, y compris les annonces de contributions pluriannuelles. Elle a proposé aux États Membres un processus en quatre étapes pour arriver à un accord général : réunions informelles entre les sessions du Conseil d'administration pour discuter des questions de financement et de mobilisation des ressources préalablement à la session annuelle, le FNUAP faisant rapport au Conseil d'administration sur les conclusions de ces réunions; débat de fond sur ces questions lors de la session annuelle à laquelle assistaient un plus grand nombre de représentants des capitales; décision finale intervenant lors de la troisième session ordinaire; engagement politique lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la CIPD + 5, en juin 1999.

298. Une délégation a estimé que, s'agissant des données retenues dans le rapport DP/FPA/1997/12, il serait utile de tenir compte également de l'appui au développement des systèmes de santé, car cette activité, conforme au Programme d'action du CIPD, n'apparaissait pas toujours dans les données concernant les dépenses en matière de population. Elle pensait que le montant de l'aide que les donateurs fourniraient par l'intermédiaire du FNUAP serait fonction de la capacité de celui-ci à démontrer l'efficacité et l'impact de ses programmes. Cette même délégation a ajouté que son pays était disposé à examiner la proposition relative aux annonces de contributions pluriannuelles et a fait observer qu'il avait récemment augmenté son appui financier au FNUAP et se proposait de continuer dans cette voie.



299. Commentant le document DP/FPA/CRP.2, une autre délégation a réaffirmé l'importance qu'elle attachait à la solidité de la base financière du FNUAP et a indiqué que, pour des raisons budgétaires, elle ne pouvait pas annoncer de contributions pluriannuelles, mais elle encourageait à le faire les donateurs qui le pouvaient. Il lui semblait que la proposition de lier les annonces pluriannuelles à des augmentations annuelles de contribution constituait une entorse au principe de la contribution volontaire auquel elle était fortement attachée. Elle pensait que l'idée selon laquelle le Fonds devait conclure des accords formels avec les grands donateurs compromettait le principe du multilatéralisme. Cette délégation a fait savoir que pour des raisons budgétaires, elle ne pouvait pas donner suite à la suggestion sur la réduction de l'impact des fluctuations des taux de change contenue dans le rapport. Avec l'avènement de l'euro, ces fluctuations allaient forcément s'atténuer. La délégation a fait savoir que l'approche méthodologique adoptée dans le document sur les conséquences de l'insuffisance des ressources (DP/FPA/1997/12) lui posait un problème fondamental et que les chiffres du tableau 3 concernant son pays étaient inexacts. Elle croyait savoir que la définition que le Fonds donnait lui-même de l'aide des donateurs en matière de population englobait non seulement la santé de la procréation au sens strict mais également les questions connexes. Or, les chiffres du tableau 3 n'en tenaient pas compte. Ladite délégation se félicitait de la tenue d'une conférence à La Haye au mois de mai à l'occasion de laquelle on examinerait les difficultés méthodologiques posées par la collecte des données.

300. Une délégation a souligné qu'il importait que le Fonds poursuive sa coopération bilatérale avec les donateurs et l'a incité à collaborer plus étroitement avec les parlements et les banques régionales. Elle était heureuse de constater que le FNUAP avait développé des relations de partenariat avec des donateurs non traditionnels, dans le secteur privé notamment. Elle a souligné l'importance de la corrélation entre la mobilisation des ressources et leur utilisation et que l'on devait s'intéresser également à ce dernier aspect. Une autre délégation, tout en louant les efforts déployés par le Fonds pour trouver des sources nouvelles et supplémentaires de financement, a estimé que c'était le financement des activités de base qui devait être accru en priorité. Elle a ajouté qu'il fallait envisager parallèlement les objectifs de mobilisation de ressources et leur utilisation productive.

301. Une délégation, tout en affirmant le plein appui de son pays pour la conception nouvelle des questions de population issue de la CIPD, a indiqué que ses programmes nationaux dans ce domaine étaient pour l'essentiel financés par des ressources internes. La récente réunion régionale de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), tenue en mars à Bangkok (Thaïlande), avait constaté que les pays en développement contribuaient de plus en plus à la mise en oeuvre du Programme d'action en mobilisant plus leurs propres ressources. Mais à cette évolution ne correspondait malheureusement pas l'augmentation des ressources externes qu'avait escomptée la CIPD. La délégation a demandé de plus amples informations sur les conversions de créances en faveur de programmes de population, pour répondre notamment aux questions suivantes : dans quelle mesure le rôle d'intermédiaire joué par le FNUAP pourrait-il se traduire par une augmentation de ses ressources? Ces conversions permettraient-elles d'augmenter les ressources nationales consacrées aux activités de population et, si oui, à quelles conditions? S'appliquaient-elles seulement aux prêts improductifs ou également à ceux dont le service et le principal avaient été payés dans les temps? Quels étaient les avantages comparatifs du Fonds en tant qu'intermédiaire financier entre

gouvernements, ou entre gouvernements et autres créanciers publics multilatéraux? Le Fonds avait-il déjà réalisé de telles conversions de créances?

302. Une autre délégation a marqué son accord avec celle qui avait observé que les pays en développement mobilisaient des ressources internes pour atteindre les objectifs fixés par la CIPD et que l'insuffisance des ressources résultait de la diminution de l'aide publique au développement. Elle a instamment invité les donateurs à contribuer davantage au financement du FNUAP. Une autre délégation a reconnu les efforts déployés par les pays en développement pour financer avec leurs propres ressources l'exécution du Programme d'action de la CIPD. Notant qu'il était important de partager la charge financière et nécessaire de faire appel à de nouveaux donateurs, elle a estimé qu'une stratégie de financement devait aller au-delà de la simple collecte de fonds. Souhaitant des détails sur la diminution de l'aide globale fournie par le Fonds aux activités de population, elle s'est demandé si l'on affectait assez de ressources en Afrique et si l'exécution des programmes y était suffisante.

303. Une autre délégation a également fait valoir la nécessité que les donateurs soient plus généreux dans leurs contributions, estimant que le FNUAP devrait, pour sa part, s'efforcer de mieux sensibiliser à l'importance des problèmes de population dans les pays donateurs et de faire connaître les nombreuses réalisations à son actif. Elle a en outre estimé qu'en concentrant ses efforts sur les pays d'Afrique au sud du Sahara, le Fonds ne devait pas pour autant oublier de répondre aux besoins des pays d'Amérique centrale. Certains de ces pays avaient un taux de natalité plus élevé que certains pays d'Afrique subsaharienne et devaient faire face à d'autres grands problèmes démographiques. Une autre délégation s'est demandé s'il serait possible de réaliser des économies dans d'autres fonds et programmes du système des Nations Unies et ainsi d'accroître les ressources financières du FNUAP. Elle pensait par ailleurs qu'il fallait envisager de faire appel à la contribution financière du secteur privé.

304. Une délégation a demandé de plus amples informations sur les autres possibilités de financement, y compris la possibilité concrète de convertir des créances en financement de programmes de population, et a ajouté que, en ce qui concernait le paragraphe 23 d) du document DP/FPA/1998/CRP.2, la fixation de montants plafond et plancher de versements risquait d'être irréalisable, du fait que plusieurs pays étaient tenus de passer par une procédure d'approbation parlementaire.

305. La Directrice exécutive a répondu en disant d'abord combien elle tirait de satisfaction et d'encouragement des commentaires et des questions formulés par les délégations, car celles-ci montraient clairement le sérieux avec lequel les gouvernements réfléchissaient à la question de la mobilisation des ressources. Elle a indiqué que le FNUAP s'employait à accroître le nombre de ses donateurs et avait identifié les pays où il fallait faire un effort supplémentaire en vue d'obtenir des contributions. Elle a demandé pour cela le soutien de l'ensemble du Conseil d'administration. Elle a ajouté que le Fonds s'efforçait d'obtenir le concours du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. À propos du lien entre mobilisation et utilisation des ressources, elle a fait observer que le Fonds avait pris cet aspect en considération, comme en témoignait le document antérieur sur les priorités de programme, où ce lien était évoqué. Quant au domaine dans lequel le Fonds jouissait d'un avantage comparatif notable, elle a rappelé que le FNUAP

était la principale organisation opérationnelle fournissant un appui en matière de santé de la procréation, hygiène sexuelle et planification familiale comprises. Concernant le lien entre population et développement, le FNUAP était le premier à penser que les questions de population devraient entrer dans les préoccupations des autres organisations. D'autre part, le plaidoyer en faveur de la santé de la procréation restait le grand domaine du Fonds, qui pouvait s'enorgueillir d'avoir fait accepter universellement cette notion. La prochaine étape consisterait à amener les partenaires du développement à passer de l'acceptation de cette notion à la mise en place effective des services correspondants.

306. Pour ce qui était des chiffres de la figure 6 du document DP/FPA/1998/CRP.2, elle a affirmé que c'était là des prévisions réalistes quant aux ressources que le FNUAP pourrait utiliser et qu'il serait capable d'exécuter les programmes correspondants avec efficacité. Elle a indiqué que le report de 1997 avait été bien inférieur à celui des années précédentes et a expliqué que les fonds n'avaient pas été entièrement utilisés du fait des incertitudes pesant sur les ressources. Il arrivait fréquemment que le FNUAP reçoive des contributions à la fin de l'année, et qu'on ne puisse donc les programmer entièrement plus tôt. Elle a insisté sur l'importance d'un financement stable et prévisible. L'utilisation de la réserve opérationnelle devrait permettre une plus grande souplesse; malgré diverses incertitudes, le FNUAP avait judicieusement géré ses ressources. Elle escomptait que le Fonds trouverait de nouveaux partenaires de développement dans les secteurs privé et non gouvernemental.

307. La Directrice exécutive a remercié les donateurs qui avaient accru leurs contributions ainsi que ceux qui en avaient acquitté le montant intégral. Elle était heureuse que certaines délégations aient annoncé que leurs contributions seraient à l'avenir libellés en euros. Il était effectivement important de renforcer le financement des activités de base. Elle a estimé que, la tâche du Fonds étant clairement définie, les modalités de la mobilisation des ressources et les montants à mobiliser pouvaient être fixés en concertation avec le Conseil d'administration, et qu'il n'y avait pas lieu de mêler ces questions avec la stratégie de financement du PNUD dont s'occupait le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée. Elle a ajouté que le Fonds se chargerait d'affiner le document de séance sur la base des commentaires et des suggestions des membres du Conseil. Elle a conclu en insistant sur la nécessité de réaliser les objectifs fixés par la CIPD non seulement en matière de ressources, mais aussi en ce qui concernait l'exécution du Programme d'action.

308. Concernant la conversion de créances en financement de programmes de population, le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a indiqué que c'était là un autre moyen de mettre en oeuvre le Programme d'action, avantageux pour les prêteurs comme pour les emprunteurs. La dette bilatérale se montait à 800 milliards de dollars et c'était cela que le Fonds cherchait à mettre à profit. Le FNUAP souhaitait servir d'intermédiaire pour la conclusion des accords. Pour ce qui était des modalités pratiques, le créancier annulait une partie de la dette à condition que le débiteur investisse une certaine somme en monnaie locale dans des programmes de population et autres programmes sociaux dans son propre pays. Le créancier avait ainsi plus de facilité à honorer ses obligations au titre du Programme d'action de la CIPD, sans avoir à utiliser des devises, et la réalisation des objectifs de population et de développement social s'en trouvait favorisée. Le Directeur a précisé que

le Fonds n'avait pas encore réalisé d'opération de ce type, mais que des pourparlers étaient en cours avec trois pays.

309. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

98/7. Stratégie de mobilisation des ressources pour le Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur la mobilisation de ressources maintenant et dans l'avenir : la stratégie du FNUAP (DP/FPA/1998/CRP.2) ;

2. Invite le Directeur exécutif à actualiser le document de séance sur la mobilisation de ressources maintenant et dans l'avenir : la stratégie du FNUAP (DP/FPA/1998/CRP.2) et à lui faire rapport à sa session annuelle de 1998 ;

3. Prie le Directeur exécutif d'organiser des réunions intersessions officielles du Conseil en vue d'examiner différents mécanismes possibles de financement de l'activité du Fonds des Nations Unies pour la population et de lui rendre compte des progrès qui auront été réalisés lors de ces réunions intersessions pour qu'il puisse adopter, à sa troisième session ordinaire de 1998, une décision concernant une stratégie de financement viable qui permette au Fonds des Nations Unies pour la population de disposer de ressources sur une base prévisible, assurée et continue et de jouer un rôle central dans le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

24 avril 1998

X. QUESTIONS DIVERSES

Déroulement de la réforme

310. L'Administrateur a précisé où en était l'opération PNUD 2001. La réorganisation était maintenant bien engagée et l'esprit de réforme ancré dans l'ensemble des services, qui veillaient désormais à éviter le gaspillage, imposaient le principe de responsabilité et s'appliquaient à mieux cibler les activités de pays.

311. En définissant la forme que prendrait la refonte, on avait fortement mis l'accent sur la responsabilisation individuelle tout au long de la structure hiérarchique, du représentant résident au directeur du bureau régional, à l'Administrateur associé et à l'Administrateur. Des protocoles signés avec tous les cadres relevant directement de l'Administrateur et entre les directeurs des bureaux régionaux et les représentants résidents dans la région spécifiaient que les responsables devraient effectivement répondre des résultats, en précisant la nature du soutien sur lequel ils pouvaient compter pour mener les opérations à bien, et établissaient des critères objectifs d'évaluation.

312. Ces protocoles étaient aussi à la base du Plan stratégique de 1998 (DP/1998/CRP.7, communiqué officiellement au Conseil d'administration à la troisième session ordinaire de 1998). Ce plan définissait les priorités et permettait de contrôler l'exécution du mandat du PNUD et l'emploi des

ressources. Le Conseil d'administration aurait ainsi en permanence un moyen de surveiller les progrès et de mesurer si les résultats correspondaient bien à ce qu'il attendait de l'action de l'Administrateur.

313. L'orientation de la réforme du PNUD correspondait essentiellement aux mesures de refonte proposées par le Secrétaire général. Tous les protocoles signés avec les cadres responsables posaient comme grand axe d'action l'adhésion à la ligne tracée par le Secrétaire général, et le Plan stratégique comme le plan révisé d'exécution de PNUD 2001 allaient dans le même sens.

314. Les indicateurs qui renseigneraient sur la gestion des bureaux de pays, le dispositif devant être opérationnel en juin au plus tard, constituaient l'une des composantes essentielles du système intégré de contrôle prévu dans PNUD 2001, a dit l'Administrateur. Ils répondaient tout naturellement aux nouveaux impératifs, permettant de déléguer davantage les responsabilités et de faire un contrôle et une évaluation sur résultats, au lieu de s'en tenir à une approbation donnée d'avance. Les services du siège et les représentants résidents pourraient ainsi tirer chacun la leçon des expériences faites par leurs homologues et s'informer plus facilement les uns les autres des meilleurs modes d'opération. Les indicateurs concernant les services centraux seraient établis d'ici le mois de septembre; les travaux sur certains indicateurs de résultats applicables aux programmes de lutte contre la pauvreté ou de promotion d'une bonne gouvernance avaient commencé; après un atelier prévu pour mai 1998, auquel seraient représentés 20 bureaux de pays, des opérations pilotes seraient réalisées dans certains pays pour introduire ces indicateurs. La mesure de l'impact et des résultats était préjudiciable pour le PNUD.

315. Les autres éléments comprenaient la mise en pratique du nouveau cadre de responsabilisation, et d'abord le lancement d'un programme-témoin d'évaluation autonome des risques, et la publication par le Bureau de l'évaluation d'un manuel sur les façons d'assurer le contrôle et l'évaluation pour qu'ils rendent bien compte des résultats effectifs.

316. La mise en place des unités de ressource sous-régionales progressait et devait normalement être terminée à la fin de l'été 1998 – on était en train de recruter le personnel qui serait affecté à ces cinq unités et au service pivot du siège. Le Bureau des politiques de développement travaillait sur les systèmes et normes communs et le personnel recensait dans les cinq régions les compétences et les meilleurs modes d'opération. Un rapport de situation complet serait établi pour la session annuelle de 1998.

317. Parmi les dispositions prises pour créer au PNUD un esprit qui le pousse à enrichir constamment son expérience, on pouvait citer la diffusion auprès des bureaux de pays du guide de la refonte et le perfectionnement des systèmes destinés à faciliter la décentralisation, en particulier en ce qui concerne les moyens humains et financiers. On appliquerait une stratégie de gestion de l'information qui permettrait d'adapter les ressources dans ce domaine à la stratégie générale du PNUD.

318. Parmi ses grandes priorités, l'Administrateur voulait faire de la compétence la base de la politique du personnel. Si les fonctionnaires du PNUD, à tous les niveaux, savaient exactement en quoi consistaient leur fonction et leurs attributions, ils seraient mieux à même de mener une action constructive et plus enclins à s'associer à la recherche de solutions aux défis du siècle qui s'ouvrait. Déjà, on avait commencé à former et noter les coordonnateurs

résidents en se basant sur ce critère de la compétence. Pour la première fois, une politique générale de gestion du personnel national allait être appliquée; elle serait introduite en mai 1998. La nouvelle politique concernant les femmes et l'amélioration de leur condition avait été examinée par le Comité exécutif et systématiquement intégrée dans les protocoles signés avec le personnel d'encadrement. On avait aussi établi un fichier des agents auxquels les pays pourraient faire appel d'urgence lorsqu'une situation critique l'exigeait.

319. Les services du siège avaient entrepris de rationaliser les modes d'opération malcommodes. Le nouveau manuel de l'exécution nationale, qui avait été établi en tenant compte des décisions prises par le Conseil d'administration à la première session ordinaire de 1998, avait été présenté et diffusé auprès des bureaux de pays en mars. Un ensemble de mesures de bonne organisation et de décentralisation serait soumis en mai 1998 au Comité de la réorganisation.

320. On pouvait donc dire que les mesures de refonte prévus dans PNUD 2001 progressaient rapidement. Un rapport de situation était à la disposition du Conseil d'administration, de même que la brochure UNDP Today.

321. Après la déclaration de l'Administrateur, une délégation a demandé si l'opération de refonte, avec les améliorations qu'elle devait apporter en matière de ressources humaines et financières, pouvait être rattachée aux questions de financement, et si cela permettrait alors une exécution maximale des programmes.

322. Une autre délégation, après avoir remercié l'Administrateur de son exposé, a souhaité avoir des précisions sur la notation des représentants résidents et a demandé si des mesures particulières avaient été prévues pour assurer l'égalité des sexes dans le recrutement.

323. L'Administrateur a assuré la première délégation que le PNUD réfléchirait à la question qu'elle avait soulevé et reviendrait sur ce sujet dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la stratégie de financement. L'établissement d'indicateurs de gestion des bureaux de pays, entre autres de critères de notation des représentants résidents, a-t-il dit, exigeait un énorme travail, pour lequel on mettait à profit le bilan de l'évaluation. Il a indiqué à l'intention de l'autre délégation que des mesures très importantes avaient été prises pour assurer l'égalité des sexes dans le recrutement; il avait par exemple été décidé que, sauf exception, laissée à la discrétion de l'Administrateur, le recrutement extérieur ne s'adresserait qu'aux femmes.

324. L'Administrateur associé a relevé les améliorations que les protocoles signés avec les bureaux avaient permis d'apporter dans les opérations concrètes. Une synergie s'était créée dans divers cas entre les bureaux, qui avaient aussi confronté leurs expériences respectives.

325. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a dit qu'il étudierait volontiers, dans le cadre du Groupe de travail sur la stratégie de financement, les questions soulevées par la première délégation. Le nouvel organigramme du PNUD permettait de mieux adapter les effectifs aux impératifs de la réforme, le Bureau des ressources humaines faisant maintenant partie du Bureau de la planification et de la gestion des ressources. Une réorganisation, a-t-il souligné, avait son prix, exigeant à la fois des efforts et des apports financiers. Il fallait investir dans les ressources humaines pour que le PNUD puisse s'adapter à l'évolution de

la demande dans les pays en situation critique. Il fallait aussi des ressources supplémentaires pour assurer le perfectionnement du personnel.

326. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport oral de l'Administrateur sur le déroulement de la refonte.

#### Déclaration du Président de la Commission du développement social

327. Le Président de la Commission du développement social a exposé les résultats des travaux de la trente-sixième session de la Commission (10-20 février 1998), en particulier les Conclusions convenues figurant dans la décision 36/1, "Promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population, y compris les groupes et personnes désavantagés et vulnérables". La Commission avait aussi préparé l'Année internationale des personnes âgées (1999) et le bilan qui serait effectué en 2000 des suites du Sommet mondial pour le développement social. Il fallait, a souligné le Président de la Commission, faire connaître aussi largement que possible les travaux de cette instance.

328. Une délégation a tenu à saluer l'apport d'informations sur les activités de la Commission du développement social intéressant plus particulièrement le PNUD et le FNUAP.

329. Le Conseil d'administration a pris acte de l'exposé du Président de la Commission du développement social.

#### Bilan de situation cinq ans après la Conférence internationale sur la population et le développement

330. Les actions lancées dans le prolongement de la Conférence internationale sur la population et le développement ont été examinées à la demande de plusieurs membres du Conseil d'administration.

331. La Directrice exécutive du FNUAP a annoncé que celui-ci et le Secrétariat de l'ONU (Division de la population) établissaient actuellement un récapitulatif annoté du rapport que le Secrétaire général présenterait à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Dans ce rapport, qui serait succinct, on ferait le point des mesures prises jusque là en application du Programme d'action adopté par la Conférence, exposerait les difficultés et indiquerait les initiatives primordiales restant à engager. Pour étudier la nature et l'ampleur de ce qui avait déjà été réalisé et les problèmes, on ne considérerait pas les différents chapitres du Programme d'action un à un; au lieu de cela, on regrouperait les questions ou thèmes fondamentaux dans une analyse intégrée, en s'appliquant à faire ressortir les connexions entre les divers secteurs. On exposerait aussi comment les organismes des Nations Unies et les autres protagonistes participant à l'oeuvre de développement s'étaient associés pour réaliser le Programme d'action. Le FNUAP et la Division de la population préparaient par ailleurs un rapport exposant les dispositions prises en vue du bilan d'application de 1999 et qui serait présenté au Conseil économique et social en juillet 1998.

332. Le document destiné au Forum international, a précisé la Directrice exécutive, serait plus étoffé et plus détaillé que le rapport du Secrétaire général. Il serait basé sur l'évaluation actuellement effectuée par la Division de la population et les travaux des réunions régionales, des tables rondes et

des réunions techniques. Les organisations non gouvernementales et les associations civiles participaient à la préparation du Forum, qui serait précédé d'un colloque de deux jours organisé par les ONG. L'un des sujets abordés serait la santé génésique des adolescents; en effet, les jeunes étaient devenus très présents depuis la Conférence internationale sur la population et le développement et ils avaient demandé à se faire entendre durant la préparation du bilan de 1999 et lors du Forum international; le FNUAP était bien décidé à les y aider. Le FNUAP collaborait aussi sans difficulté avec les ONG, et de plus en plus, les associations de défense de l'environnement, de retraités ou de personnes âgées le sollicitaient en vue du bilan de 1999, auquel les gouvernements, a dit la Directrice exécutive, portaient un vif intérêt.

#### Comité de coordination des questions sanitaires

333. La Directrice exécutive du FNUAP a exposé dans sa déclaration liminaire où en était la préparation de la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires, prévue pour les 3 et 4 juillet 1998 à Genève. Lors de cette réunion, le Comité devait réexaminer la nature de son mandat, considérer les décisions prises par les organes directeurs des trois organismes depuis la trente et unième session de l'instance qui l'avait précédé, le Comité mixte des directives sanitaires, au sujet des moyens d'améliorer la santé des enfants, des jeunes et des femmes, examiner la question de la santé des adolescents et celle de la maternité sans risque, ainsi que les conclusions d'une étude sur la vitamine A. Cette réunion couronnerait deux années d'efforts continus et constructifs menés de concert par les organes directeurs de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP.

334. Après délibération, le Conseil d'administration a confirmé M. John Katatu Musiyimi Mulva, Secrétaire permanent du Ministère de la santé du Botswana, dans les fonctions de représentant du Groupe africain auprès du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires pour 1998, avec pour suppléante Mme Winnie Gasefele Manyeneng, Directrice assistante des services de santé primaires du Botswana.

#### Déclaration de clôture de l'Administrateur du PNUD

335. L'Administrateur a remercié tous ceux qui avaient participé à la session. Le dialogue qui s'était établi au sujet des divers rapports à présenter au Conseil économique et social et des cadres nationaux de coopération avait été particulièrement utile, a-t-il dit. La réunion officielle avec le Conseil d'administration de l'UNICEF avait entretenu la dynamique enclenchée en janvier. Il était à souhaiter que le Conseil d'administration puisse continuer à étudier la réalisation de la refonte de l'ONU dans ces cadres de délibération. L'Administrateur a salué le départ d'un membre de la délégation française, M. Jean-Marc Chataigner, appelé à d'autres fonctions.

#### Déclaration de clôture de la Directrice exécutive du FNUAP

336. La Directrice exécutive a vivement remercié le Président, le Bureau et tous les autres membres du Conseil d'administration d'avoir engagé un dialogue constructif et indiqué les voies à suivre. Cette deuxième session ordinaire de 1998 avait porté essentiellement sur des questions intéressant le FNUAP. Les débats tenus au long de la semaine avaient clairement prouvé que celles-ci retenaient largement l'attention du Conseil d'administration et les résultats avaient été positifs. Outre cet intérêt précis et éclairé manifesté par les



participants, la Directrice exécutive a relevé le niveau de la représentation et la qualité du débat. Elle a aussi noté que le Conseil d'administration et le secrétariat avaient établi entre eux des relations constructives et travaillaient aux mêmes buts.

337. Si on ne pouvait que se féliciter de l'intérêt que le Conseil d'administration portait à toutes les affaires du FNUAP, a fait observer la Directrice exécutive, on ne devait toutefois pas oublier qu'il fallait à ce dernier beaucoup de temps et de travail pour se préparer aux sessions du Conseil d'administration, alors qu'il n'avait qu'un très petit secrétariat; en particulier, le personnel pouvait avoir mieux à faire que préparer de la documentation. Par ailleurs, puisque des délégations estimaient que le FNUAP n'avait pas donné suffisamment d'informations préalables sur certaines questions, il était bon que le Conseil d'administration ait indiqué ce qu'il convenait de faire pour remédier dorénavant à cette lacune. Le débat sur la recherche de moyens de financement avait montré que le FNUAP et le Conseil d'administration entretenaient des relations constructives et sans détours, et même si certains membres du Conseil avaient été réticents devant telle ou telle proposition, le dialogue avait été remarquablement franc et positif. La Directrice exécutive a de même jugé utile le débat sur le rapport à présenter au Conseil économique et social; le FNUAP s'appliquerait à suivre les indications données par le Conseil d'administration pour établir avec le PNUD, et si possible avec l'UNICEF et le PAM, une note au sujet des questions regroupées. La réunion officieuse consacrée au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait elle aussi été très utile. Le FNUAP continuerait à travailler sur toutes les questions qui intéressaient le Conseil d'administration, entre autres celle des services techniques et la recherche de moyens de financement.

338. La Directrice exécutive a vivement remercié le Conseil d'administration d'avoir autorisé le FNUAP à pourvoir sept nouveaux postes de terrain. Elle a salué le départ de trois des représentants, appelés à d'autres fonctions : M. Jean-Marc Chataigner, membre de la délégation française, qui par son soutien et ses efforts personnels avait largement contribué, a-t-elle dit, aux excellentes relations que le FNUAP entretenait maintenant avec le Gouvernement français; M. Per-Ola Mattson, membre de la délégation suédoise, qu'elle a remercié de son appui et de ses très utiles conseils, en espérant que dans ses nouvelles fonctions il continuerait de s'occuper des questions démographiques et resterait en relation avec le FNUAP, et enfin M. Yutaka Yoshino, membre de la délégation japonaise, qu'elle a remercié d'avoir si bien appuyé le FNUAP et auquel elle a souhaité le meilleur succès dans ses nouvelles activités. La Directrice exécutive a remercié le Président et les autres membres du Bureau d'avoir bien dirigé les débats, tous les membres du Conseil d'administration d'avoir contribué à l'excellence des travaux de la session et le personnel du secrétariat de son dévouement et de son efficacité.

#### Déclaration de clôture du Président

339. Le Président a constaté que la session avait été très fructueuse, puisqu'elle avait permis, en ce qui concerne le PNUD, d'adopter 10 cadres de coopération de pays et de prolonger trois programmes, et en ce qui concerne le FNUAP, d'adopter 26 programmes de pays et d'en prolonger un. Les débats sur la programmation de pays avaient été très éclairants et très constructifs. Le Conseil d'administration avait pris des décisions au sujet de questions primordiales comme les rapports à présenter au Conseil économique et social, et,

en ce qui concerne le FNUAP, les services d'appui technique, le recrutement des représentants dans les pays et une stratégie de recherche de moyens de financement. Les réunions officieuses organisées par le PNUD et le FNUAP avaient été utiles, de même que la réunion avec le Conseil d'administration de l'UNICEF, au cours de laquelle on avait dialogué, de même que lors de l'étude des rapports à présenter au Conseil économique et social, sur des questions se rapportant à la réforme, par exemple celle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Des réunions officieuses auraient encore lieu si nécessaire. La mise à exécution des divers éléments des décisions fondamentales adoptées à la deuxième session ordinaire serait surveillée de très près.

340. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision ci-après :

98/9. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 1998 il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1998 (DP/1998/L.2), tels que modifiés oralement;

Approuvé le rapport sur la première session ordinaire de 1998 (DP/1998/12 et Corr.1);

Approuvé la partie du rapport de la deuxième session ordinaire (contenue dans les documents DP/1998/L.15 et DP/1998/L.16), concernant les rapports du Conseil économique et social (DP/1998/14 et Corr.1 et DP/FPA/1998/2 et Corr.1)

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1998 et 1999, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Session annuelle de 1998 : 8-19 juin 1998 (Genève)

Troisième session ordinaire de 1998 : 14-18 septembre 1998

Première session ordinaire de 1999 : 25-29 janvier 1999

Deuxième session ordinaire de 1999 : 5-9 avril 1999

Session annuelle de 1998 : 14-25 juin 1999 (New York)

Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

Approuvé la liste des questions à examiner à sa session annuelle de 1998, telle qu'elle figure dans le plan de travail joint en annexe;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 2 : RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Adopté la décision 98/5 du 24 avril 1998 sur les rapports au Conseil économique et social;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 3 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Pris note du rapport sur les prévisions financières triennales indiquant les engagements financiers pris au 31 décembre 1997 (DP/1998/CRP.6);

Approuvé les cadres de coopération de pays et les prolongations des programmes de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour la Côte d'Ivoire (DP/CCF/IVC/1);

Premier cadre de coopération pour la Gambie (DP/CCF/GAM/1);

Premier cadre de coopération pour la Guinée (DP/CCF/GUI/1);

Premier cadre de coopération pour le Mali (DP/CCF/MLI/1);

Premier cadre de coopération pour le Rwanda (DP/CCF/RWA/1);

Premier cadre de coopération pour le Togo (DP/CCF/TOG/1);

Première prolongation du cinquième programme du Niger  
(DP/CP/NER/5/EXTENSION I);

II

Premier cadre de coopération pour Bahreïn (DP/CCF/BAH/1);

III

Premier cadre de coopération pour l'Albanie (DP/CCF/ALB/1);

IV

Premier cadre de coopération pour la Bolivie (DP/CCF/BOL/1);

Premier cadre de coopération pour les îles Turques et Caïques  
(DP/CCF/TCI/1);

Deuxième prolongation du troisième programme d'Antigua-et-Barbuda  
(DP/CP/ANT/3/EXTENSION II);

Deuxième prolongation du cinquième programme d'Haïti  
(DP/CP/HAI/5/EXTENSION II);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 4. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les programmes de pays ci-après :

I

Assistance au Gouvernement botswanais (DP/FPA/BWA/3);  
Assistance au Gouvernement camerounais (DP/FPA/CMR/3);  
Assistance au Gouvernement éthiopien (DP/FPA/ETH/4);  
Assistance au Gouvernement gabonais (DP/FPA/GAB/3);  
Assistance au Gouvernement de la Guinée-Bissau (DP/FPA/GNB/3);  
Assistance au Gouvernement de la Guinée équatoriale (DP/FPA/GNQ/3);  
Assistance au Gouvernement du Lesotho (DP/FPA/LSO/3);  
Assistance au Gouvernement malien (DP/FPA/MLI/4);  
Assistance au Gouvernement mauritanien (DP/FPA/MRT/4);  
Assistance au Gouvernement mozambicain (DP/FPA/MOZ/5);  
Assistance au Gouvernement nigérien (DP/FPA/NER/4);  
Assistance au Gouvernement rwandais (DP/FPA/RWA/4);  
Assistance au Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/STP/3);  
Assistance au Gouvernement sud-africain (DP/FPA/ZAF/1);  
Assistance au Gouvernement swazi (DP/FPA/SWZ/3);

II

Assistance au Gouvernement jordanien (DP/FPA/JOR/5);  
Assistance au Gouvernement yéménite (DP/FPA/YEM/2);

III

Assistance au Gouvernement bangladais (DP/FPA/BGD/5);  
Assistance au Gouvernement bhoutanais (DP/FPA/BTN/3);  
Assistance au Gouvernement maldivien (DP/FPA/MDV/2);  
Assistance au Gouvernement papouan-néo-guinéen (DP/FPA/PNG/2);

Prolongation de l'assistance au Gouvernement de la République islamique d'Iran (DP/FPA/IRN/2/EXT1);

Assistance au Gouvernement de la République populaire démocratique du Corée (DP/FPA/PRK/3);

Assistance au Gouvernement thaïlandais (DP/FPA/THA/7);

#### IV

Assistance au Gouvernement bolivien (DP/FPA/BOL/2);

Assistance au Gouvernement brésilien (DP/FPA/BRA/2);

Assistance au Gouvernement colombien (DP/FPA/COL/3);

#### POINT 5. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Pris note du rapport oral sur les critères et mécanismes de réajustement du budget en cas de contraction importante des recettes (97/26);

Adopté la décision 98/8 du 24 avril 1998 concernant l'approbation du recrutement de représentants du FNUAP dans les pays;

#### POINT 6 : SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

Adopté la décision 98/6 du 24 avril 1998 concernant les services d'appui techniques du FNUAP;

#### POINT 7 : ACTIVITÉS DE FORMATION DU PERSONNEL

Pris note du rapport oral sur la mise en oeuvre des recommandations contenues dans l'évaluation (97/29) des activités de formation du personnel du FNUAP;

#### POINT 8 : MOBILISATION DES RESSOURCES

Adopté la décision 98/7 du 24 avril 1998 relative à une stratégie de mobilisation des ressources pour le FNUAP;

#### POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport de situation sur le déroulement de la réforme;

Confirmé la nomination du Botswana (Groupe africain) pour le représenter au Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé;

Pris note de l'exposé du Président de la Commission du développement social.

24 avril 1998

Tableau 1

Session annuelle de 1998 (8-19 juin 1998)  
(10 journées de réunions)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.3)	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail
	Officiel	S		{ Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1998
				{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998
				{ DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
2	Officiel	I	1 ½ journée	{ RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE POUR 1997
				{ Exposé de la Directrice exécutive
				{ Priorités et exécution des programmes
				{ Mobilisation des ressources
				{ Programme mondial de moyens contraceptifs/Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception
				{ Tour d'horizon régional. Données chiffrées
3	Officiel	S	½ journée	CAPACITÉS D'ABSORPTION ET UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (96/27)
4	Officiel	S	½ journée	PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE PROGRAMME
5	Officiel	I	½ journée	RAPPORT PÉRIODIQUE SUR L'ÉVALUATION
6				{ STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
	Oral	I	½ journée	{ Application de la décision 97/13
7	Oral/CRP	I		{ STRATÉGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
8	Officiel	S		{ RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR {
	Officiel	S		{ Présentation par l'Administrateur {
	Officiel	I		{ Principales réalisations du Programme, y compris des fonds { spéciaux {
	Officiel	I	2 journées	{ Assistance au peuple palestinien { { Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le { développement de l'Afrique et Initiative spéciale en faveur { de l'Afrique {
	Officiel	I		{ Rapports du Corps commun d'inspection {
	Officiel	I		{ Données chiffrées {
	CRP	I		{ PNUD 2001 : Suite donnée au paragraphe 16 de la { décision 97/15 (Rapport intérimaire sur les unités de { ressource sous-régionales)
9	Officiel	I	½ journée	{ Suivi de la réforme de l'ONU, notamment transfert au { PNUD des fonctions du Coordonnateur des secours { d'urgence qui ont trait à l'atténuation des conséquences { des catastrophes naturelles, à la prévention des { catastrophes et à la planification préalable
10	Officiel	I	½ journée	ÉVALUATION
11	Officiel	I/S	½ journée	VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES
12	CRP		½ journée	{ MOBILISATION DES RESSOURCES { (y compris examen du processus des tables rondes)
13	Officiel		½ journée	{ CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS { CONNEXES { (y compris l'assistance au Myanmar)
14	Officiel	I	½ journée	{ POLITIQUE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION { { Suite donnée au paragraphe 10 de la décision 97/17
15	Officiel	S	½ journée	BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS { Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services { d'appui aux projets (96/33) {
	Officiel			{ Rapport sur l'application des recommandations du Comité { des commissaires aux comptes sur l'UNOPS (97/23)
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP
16	Oral	I	½ journée	Rapports sur le contrôle interne

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
17			½ journée	QUESTIONS DIVERSES
*				Réunion d'information sur ONUSIDA

\* N. B. : Une manifestation spéciale d'une demi-journée se rapportant à l'analyse 1998 de l'État de la population mondiale sera organisée par le FNUAP.

Abréviations : CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner.



Troisième partie

SESSION ANNUELLE

Tenue à l'Office des Nations Unies à Genève  
du 8 au 19 juin 1998

## I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Président a ouvert la session annuelle de 1998 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP en faisant remarquer que la session était particulièrement importante tant pour le PNUD que pour le FNUAP car elle se déroulait à une époque où les besoins d'aide au développement étaient en augmentation tandis que les ressources qui y sont consacrées diminuaient. Il a relevé que cette diminution ne résultait pas d'un manque de ressources dans les pays donateurs mais du fait que les contribuables ne comprenaient pas vraiment à quoi servait l'aide au développement, comment les ressources étaient employées et quel impact l'aide au développement avait non seulement sur les pays bénéficiaires mais sur l'économie mondiale en général. Le Président a souligné que le travail des membres du Conseil d'administration, en qualité de véritables partenaires représentant les pays donateurs et les pays de programme, consistait à améliorer la productivité et l'efficacité de l'aide au développement et de faire connaître ses objectifs et impact à long terme de façon plus efficace.

### Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1998 (DP/1998/15)

2. La Secrétaire du Conseil d'administration a informé le Conseil que le projet de rapport sur la deuxième session ordinaire de 1998 avait déjà été envoyé aux membres du Conseil d'administration et que des exemplaires supplémentaires seraient mis à leur disposition lors de la session en cours. Le Conseil d'administration a décidé que l'approbation du rapport sur la deuxième session ordinaire de 1998 serait renvoyée à la troisième session ordinaire de 1998. La Secrétaire a appelé l'attention du Conseil sur le projet de plan de travail de la session annuelle et a fait observer que la présentation par la Directrice exécutive du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international était provisoirement prévue pour la troisième session ordinaire de 1998.

### Événement exceptionnel

3. Le Chef du Service de la liaison avec le Conseil d'administration du FNUAP a informé le Conseil qu'il y aurait dans l'après-midi du lundi 8 juin 1998 un événement exceptionnel avec une table ronde sur la santé et les droits en matière de reproduction. Le débat serait présidé par la Directrice exécutive du FNUAP et y participeraient des représentants de la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation mondiale de la santé, du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

### Adoption de l'ordre du jour et accord sur le plan de travail

4. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de la session annuelle tels qu'ils figurent dans les documents DP/1998/L.3; DP/1998/L.3\* (espagnol seulement) et DP/1998/L.3/Corr.1, tels que modifiés oralement.

## Sessions futures

5. La Secrétaire a présenté le plan de travail proposé pour la troisième session ordinaire de 1998, qui doit se tenir à New York du 14 au 18 septembre 1998. Elle a fait observer que le plan de travail était assez lourd et qu'il ne serait peut-être pas possible de couvrir tous les points durant la session. Elle a ajouté que le plan de travail du Conseil d'administration pour 1999, qui était inscrit à l'ordre du jour pour présentation à la troisième session ordinaire, serait inévitablement très provisoire puisque de nombreuses décisions affectant le travail du Conseil dans l'année à venir ne seraient prises qu'à la troisième session ordinaire de 1998.

6. Une délégation a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le fait que le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat devait se tenir les 17 et 18 septembre 1998, c'est-à-dire à la date prévue pour la réunion du Conseil d'administration. De nombreuses délégations devraient donner la priorité au dialogue de haut niveau. Ne serait-il pas possible de modifier les dates de la troisième session ordinaire? La Secrétaire a dit qu'il serait difficile de modifier les dates à si brève échéance mais qu'elle étudierait les possibilités. Le Conseil a demandé à la Secrétaire d'indiquer au Bureau les éventuelles solutions et a décidé de demander au Bureau de déterminer les dates de la troisième session ordinaire.

### DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

## II. RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE POUR 1997

7. Présentant le rapport annuel pour 1997, la Directrice exécutive a déclaré que la session annuelle de 1998 avait une place clef dans le processus d'adoption d'une stratégie de financement viable pour le FNUAP, qui permettrait au Fonds de jouer un rôle central dans le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Elle a ajouté que cette session serait également consacrée aux questions importantes de la capacité d'absorption et de l'utilisation des ressources financières et a souligné que la question de la mobilisation et de l'utilisation des ressources était particulièrement pertinente en raison de l'intensification des activités due au cinquième anniversaire de la CIPD. Elle a dit que le processus lancé pour cet anniversaire avait très bien démarré avec la première table ronde sur la santé des adolescents en matière sexuelle et de reproduction. Coparrainée par la Fondation Ford, cette table ronde s'était tenue à New York en avril. Les autres événements prévus pour le cinquième anniversaire étaient également bien engagés, y compris les examens régionaux organisés par les commissions régionales en coopération avec le FNUAP et d'autres organisations. Elle a souligné qu'en 1997 et durant l'année en cours, le FNUAP s'était très activement engagé à l'appui du processus de réforme du Secrétaire général et était pleinement résolu à mettre en oeuvre les réformes. Le FNUAP avait inscrit plusieurs questions de fond relatives à la programmation et à l'exécution du programme sur le plan de travail du Groupe des organismes de développement des Nations Unies. Ces questions concernaient la capacité d'absorption, l'exécution nationale, les bases de données, les indicateurs communs et les évaluations communes des organismes membres du Groupe.

8. La Directrice exécutive a signalé que la partie I du rapport annuel mettait l'accent sur deux des questions de fond les plus importantes du Programme

d'action de la CIPD et des activités du Fonds, à savoir la santé et les droits en matière de reproduction, en particulier la santé des adolescents en matière de reproduction, la santé maternelle, l'aide d'urgence aux réfugiés et la prévention du VIH/sida. Un aspect essentiel de l'analyse de ces thèmes faite dans le rapport concernait la coopération et la collaboration entre les partenaires du développement. La Directrice exécutive a remercié le Gouvernement suisse pour son appui et sa collaboration pour l'organisation de l'événement exceptionnel sur la santé et les droits en matière de reproduction, qui s'était tenu à l'occasion de la session annuelle du Conseil d'administration. Relevé que la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires se tiendrait les 3 et 4 juillet, elle a remercié le Conseil de s'être fermement engagé à l'appui de la création de ce Comité et d'avoir contribué à le rendre opérationnel. Évoquant la question importante des approches sectorielles, elle a relevé que le FNUAP avait mis l'accent sur ces approches tant au niveau des pays qu'au niveau mondial, mais qu'il fallait qu'il soit davantage associé aux actions. Le FNUAP et d'autres partenaires partageaient un certain nombre de préoccupations sur cette question, notamment celle d'accorder une attention suffisante à la santé et aux droits en matière de reproduction dans l'analyse et l'exécution des réformes du secteur de la santé et des approches sectorielles. Le FNUAP avait par ailleurs appelé l'attention du Groupe des organismes de développement des Nations Unies sur ces questions.

9. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur le programme et les éléments financiers présentés dans l'aperçu statistique du rapport annuel. Relevé que la situation de trésorerie du Fonds était stable pour l'immédiat, elle a exprimé sa préoccupation au sujet des ressources générales disponibles pour le FNUAP et pour l'aide globale en matière de population. Faisant observer que quatre ans après l'enthousiasme du Caire, l'engagement et le soutien en faveur de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD risquaient de se relâcher, elle espérait que le Conseil d'administration examinerait soigneusement une stratégie de financement du FNUAP qui placerait le financement des ressources générales sur une base plus prévisible, ferme et suivie.

10. De nombreuses délégations ont félicité le Fonds pour son rôle actif et son engagement dans la réforme des Nations Unies et le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'ont encouragé à intensifier sa participation. Une délégation a demandé des informations sur la nécessité de distinguer davantage les responsabilités du coordonnateur résident des Nations Unies et du représentant résident du PNUD et se demandait si l'intégration de ces fonctions n'entravait pas la coordination sur le terrain.

11. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'attention que le FNUAP accordait à l'approche sectorielle et attendaient avec intérêt d'en apprendre davantage sur la réflexion du Fonds à ce sujet. De nombreuses délégations ont déclaré que cette question devrait être inscrite à l'ordre du jour de la troisième session ordinaire de 1998 du Conseil d'administration. Une délégation a déclaré qu'elle considérait que cette approche était un modèle et a encouragé le FNUAP à s'y associer activement. Une autre délégation a dit que le FNUAP devrait faire en sorte que les questions de santé en matière de reproduction bénéficient d'autant d'attention que les autres dans les programmes à l'échelle sectorielle. Une délégation jugeait encourageante l'intensification du dialogue du Fonds avec la Banque mondiale et a ajouté qu'elle ferait part au FNUAP des conclusions d'un récent atelier qu'elle avait organisé avec la Banque mondiale sur l'approche sectorielle pour le développement sanitaire. Elle a suggéré que le FNUAP envisage de faire une étude pilote pour examiner l'impact de l'approche

sectorielle sur la santé en matière de reproduction et la planification familiale dans un pays où cette approche venait d'être introduite. Cette délégation a ajouté qu'il importait de noter que les approches sectorielles n'étaient pas une sorte de réforme du secteur de la santé mais une conception du financement qu'il serait probablement préférable d'adopter dans des pays dans lesquelles la réforme du secteur de la santé était déjà engagée. Une autre délégation, tout en signalant qu'elle accueillait avec satisfaction un document de séance sur les approches sectorielles, a souligné que le FNUAP ne devait pas être empêché de fournir une aide directe aux populations et aux activités de développement dépassant les limites d'un secteur donné. Une autre délégation a demandé dans quels domaines le Fonds souhaiterait éventuellement solliciter ses conseils. Une délégation a fait observer que l'approche sectorielle impliquait des partenariats, y compris avec les gouvernements, dont la force était influencée par la conjoncture économique.

12. De nombreuses délégations ont félicité le Fonds pour son travail d'élaboration d'indicateurs et ont demandé où on en était, quels étaient les problèmes rencontrés et dans quel délai on espérait achever ce travail. Une délégation a fait observer que le lien entre le programme de travail, le budget et le rapport annuel pourrait être amélioré en employant le même ensemble d'indicateurs pour définir les résultats à obtenir et a ajouté que cela aiderait en outre le Conseil d'administration à mieux suivre l'efficacité des activités du Fonds dans les principaux domaines de son programme.

13. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'appui du Fonds et de sa programmation dans les domaines de la santé des adolescents en matière de reproduction, de la réduction de la mortalité maternelle et de la prévention du VIH/sida. Une délégation a souligné les relations entre l'usage de drogues, le VIH/sida et la santé en matière de reproduction et a dit que, même si le Fonds devait rester axé sur la santé en matière de reproduction, il devrait aussi s'occuper de la toxicomanie et qu'il pourrait fournir une aide utile au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) dans ses activités de programmation et de plaidoyer. Une délégation a rappelé le travail de prévention du VIH/sida réalisé par l'International Therapeutic Solidarity Fund, notamment en matière d'accès aux traitements pour les populations des pays en développement. Une autre délégation a dit qu'il importait d'associer davantage les hommes aux questions de santé de reproduction. Elle a loué les efforts du Fonds dans le domaine des droits en matière de reproduction et a dit qu'il faudrait aussi accorder davantage d'importance à la promotion des droits des adolescents en matière de reproduction.

14. Une délégation, signalant que de nombreux circuits avaient été employés dans son pays pour sensibiliser la population aux questions de santé des adolescents en matière de reproduction, a déclaré que tous les acteurs, y compris les parents, devraient être associés à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques de façon à renforcer leur sentiment d'appropriation des programmes du FNUAP dans ce domaine. Une autre délégation a dit que le rapport aurait dû contenir des renseignements sur la santé en matière de reproduction des adolescents qui étaient souvent privés de traitement en cas de maladies sexuellement transmissibles dans plusieurs pays, y compris le pays de cette délégation. Cette même délégation a déclaré qu'elle souhaitait que le Fonds joue un rôle plus actif dans la lutte contre les mutilations génitales des femmes. Une délégation s'est félicitée des activités appuyées par le FNUAP dans le domaine de la santé des adolescents en matière de reproduction dans les pays

d'Europe centrale et a ajouté qu'on avait aussi besoin de ressources pour faire des recensements dans la région. Une autre délégation a exprimé sa satisfaction au sujet du travail du Fonds dans le domaine de la santé des adolescents en matière de reproduction dans la région des Caraïbes et a demandé si ce programme visait aussi l'île de Montserrat. Plusieurs délégations se sont félicitées des initiatives prises par le Fonds auprès des chefs religieux pour promouvoir la santé en matière de reproduction.

15. À propos du processus de commémoration du cinquième anniversaire de la CIPD, une délégation a fait observer que les réunions techniques prévues sur les migrations internationales et sur le vieillissement devraient être axées sur les résultats. Elle a ajouté que, dans le cadre du Comité de coordination des questions sanitaires, il conviendrait d'encourager l'UNICEF et l'OMS à contribuer au processus en évaluant les succès et les difficultés rencontrés dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD. Une autre délégation se demandait si les réunions techniques et tables rondes prévues pour le cinquième anniversaire suffiraient à faire une revue d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD. Une délégation a souligné l'importance de la qualité des soins dans les programmes de santé en matière de reproduction et a recommandé que cette question soit incluse dans l'examen fait à l'occasion du cinquième anniversaire.

16. De nombreuses délégations se sont dites préoccupées par le déclin des ressources et ont souligné la nécessité de traiter la question de la mobilisation des ressources. Certaines délégations ont fait observer que la mobilisation des ressources était inextricablement liée à l'efficacité du programme. Une délégation s'est félicitée des perspectives positives concernant les recettes du Fonds et a invité les donateurs à accroître leurs contributions, en particulier ceux qui s'étaient jusqu'à présent montrés peu généreux. Une autre délégation a souligné la nécessité d'envisager un large éventail de méthodes novatrices pour la mobilisation des ressources, y compris l'intensification des partenariats avec le secteur privé. Évoquant le financement offert par la Fondation des Nations Unies pour des projets novateurs, une délégation a demandé dans quelle mesure il serait possible d'intégrer des activités avec celles du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et d'autres institutions, en particulier pour ce qui est de l'autonomisation des femmes, du micro-crédit et des services de planification familiale.

17. Une délégation a demandé ce qui était fait pour encourager un dialogue ouvert et transparent avec les pays donateurs sur le terrain, afin de les informer des effets concrets des activités du Fonds. Elle a aussi demandé à être informée sur la façon dont les sexes spécifiques étaient intégrées dans les activités de formation. Elle a félicité le Fonds d'avoir un pourcentage élevé de femmes au niveau des administrateurs (46 %) du siège et d'avoir réduit le montant des crédits ouverts et non dépensés en 1996. En outre, elle prenait note avec satisfaction des réalisations dans les domaines de la décentralisation, du suivi et de l'évaluation.

18. Plusieurs délégations ont souligné avec préoccupation le déclin de l'exécution nationale des projets en 1997. L'une d'elles a déclaré qu'il était essentiel que le FNUAP intègre le renforcement des capacités nationales dans toutes ses activités.

19. Une délégation appréciait l'importance accordée aux besoins en contraceptifs et à la gestion logistique et espérait que le Fonds continuerait de développer son activité dans ces domaines. Elle souhaitait avoir une ventilation des domaines thématiques sur lesquels le Fonds mettait l'accent. Une autre délégation se félicitait de l'affinement des activités de l'Initiative mondiale du Fonds relatives aux besoins en matière de reproduction et de gestion logistique dans les pays en développement et souhaitait qu'un bref rapport oral soit présenté au Conseil d'administration à sa troisième session sur les efforts déployés par le Fonds pour élargir le marché commercial des contraceptifs dans les pays en développement.

20. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'appui apporté par le Fonds aux réfugiés et aux personnes se trouvant dans des situations d'urgence ou de post-crise. Une délégation a signalé que son pays abritait plus de 2 millions de réfugiés et espérait que le prochain rapport annuel comprendrait des informations sur les activités financées par le FNUAP dans le domaine de la santé de ces réfugiés en matière de reproduction.

21. Une délégation, tout en louant la qualité de l'analyse faite dans la section du rapport consacré aux priorités du programme, a fait observer qu'il aurait aussi été utile d'être informé sur les échecs. Une autre délégation a dit que la conception du rapport devrait être plus analytique et axée sur les résultats. Elle a déclaré que, sauf en ce qui concerne la section consacrée à la région Asie et Pacifique, les aperçus régionaux n'étaient pas analytiques. Elle a ajouté qu'il faudrait consacrer davantage de place à l'analyse des problèmes dans les domaines de la programmation de la lutte contre le VIH/sida et de la réduction de la mortalité maternelle. Une délégation a déclaré que le rapport contenait des exposés sur de nombreuses initiatives intéressantes, mais qu'il devrait être plus étoffé en ce qui concerne les résultats, et ajouté qu'il serait utile de s'appuyer sur l'analyse du cadre logique pour suivre les progrès accomplis et les résultats obtenus. Une autre délégation a dit elle aussi que le rapport annuel devrait être davantage axé sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des programmes de santé en matière de reproduction.

22. Une délégation a demandé des renseignements sur la pratique de la stérilisation chirurgicale dans certains pays d'Amérique latine, ainsi que sur l'accroissement des dépenses administratives et des dépenses de personnel du Fonds.

23. Une délégation a déclaré que l'étude à entreprendre par le Fonds et l'Université nationale d'Australie devrait se faire dans le cadre de la mondialisation et aborder la question plus générale de la manière dont les récentes vicissitudes économiques subies par certains pays se répercutaient sur leurs programmes en matière de population. Si dans les pays les moins avancés le Fonds devait jouer un rôle de catalyseur pour mettre en place des programmes en matière de population, dans les pays intermédiaires, il devait aider à préserver ces programmes; en outre, dans les pays plus avancés, il devait aider à sauvegarder l'efficacité des programmes en matière de population en période de difficultés économiques.

24. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction du fait que le Fonds continuait de collaborer avec les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile. Une délégation a déclaré que le partenariat avec les ONG de base devrait être renforcé, de même que la collaboration avec les banques

régionales de développement. Une délégation a fait observer qu'il n'y avait pas eu d'augmentation des ressources allouées aux ONG entre 1996 et 1997.

25. Une délégation, tout en prenant note avec satisfaction des activités entreprises par le FNUAP dans les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de la Communauté d'États indépendants, a déclaré que le problème spécifique de la croissance démographique très faible, voire négative, observée dans son pays et dans d'autres pays de la région exigeait que le Fonds emploie dans ces pays une approche différente de celle employée dans les pays à forte croissance démographique.

26. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et a déclaré qu'elle était d'accord avec les délégations qui avaient fait observer que l'efficacité et l'exécution du programme étaient liées à la mobilisation des ressources. Elle a aussi accueilli avec satisfaction les observations sur l'approche sectorielle et a dit que le Fonds avait inscrit cette question à l'ordre du jour du Groupe des organismes de développement des Nations Unies. En outre, il rédigerait un document de séance sur cette question pour examen lors d'une prochaine session du Conseil d'administration. Elle a ajouté qu'une vue d'ensemble à l'échelle du système sur la question importante des approches sectorielles serait utile. Pour ce qui est des indicateurs, elle a dit que le FNUAP avait déjà élaboré des indicateurs de population et de santé en matière de reproduction qui avaient été communiqués aux bureaux extérieurs. Ces indicateurs étaient le résultat d'une collaboration entre le personnel technique du Fonds, des membres des équipes de soutien aux pays du Fonds et divers partenaires de développement, y compris d'autres organismes des Nations Unies et des ONG. Elle a souligné qu'il n'était pas facile d'élaborer des indicateurs lorsqu'on ne disposait pas de bonnes données de base. Elle a ajouté qu'outre les indicateurs de programme mis au point par le FNUAP, il existait aussi des indicateurs à l'échelle du système élaborés par l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services de base pour tous. Si le Conseil le souhaitait, le Fonds organiserait une réunion officielle sur les indicateurs. On avait essayé d'élaborer certains indicateurs sur le renforcement des capacités nationales, mais vu l'ampleur et la nature de la question, il serait plus utile d'entreprendre cet effort conjointement avec le PNUD et l'UNICEF.

27. La Directrice exécutive a noté avec satisfaction que toutes les délégations qui avaient fait des interventions avaient convenu que la santé des adolescents en matière de reproduction et la réduction de la mortalité maternelle étaient deux domaines clefs auxquels le Fonds devrait accorder une certaine priorité. Pour promouvoir la santé des adolescents en matière de reproduction, une approche d'ensemble était essentielle et les parents et les faiseurs d'opinions devaient être associés aux programmes d'éducation en la matière. Le résultat de ces programmes d'éducation ne devait pas être simplement la promotion d'une sexualité sans danger, mais aussi l'enseignement d'un comportement responsable, y compris en encourageant les jeunes à différer leur première expérience sexuelle. La Directrice exécutive a ajouté que, de concert avec l'UNICEF, le Fonds avait mis au point un guide parental sur la santé des adolescents en matière de reproduction; cependant, dans les pays de programme, les parents ne savaient pas tous lire. Le Fonds continuerait de travailler avec l'UNICEF, l'OMS, les ONG et la société civile pour rechercher des solutions et une approche pragmatique pour répondre aux problèmes que pose la santé des adolescents en matière de reproduction. La Directrice exécutive a félicité le Gouvernement de la République islamique d'Iran pour ses initiatives dans ce



domaine, y compris l'éducation approfondie sur la santé en matière de reproduction qui était fournie aux jeunes couples sur le point de se marier. Elle a signalé que le Fonds avait fourni une aide pour permettre à des pays musulmans voisins d'envoyer des représentants faire des voyages d'étude en République islamique d'Iran, pays qui, comme le Bangladesh, avait pris l'initiative d'associer les chefs religieux à la promotion de l'éducation à la santé en matière de reproduction.

28. La Directrice exécutive a affirmé que le Fonds était fermement attaché au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, mais que celui-ci demandait énormément de travail et créait des contraintes pour une petite organisation comme le FNUAP. Une rationalisation du processus serait utile car il n'était pas nécessaire que toutes les organisations participent à toutes les activités. En même temps, il fallait employer le Plan-cadre pour faire en sorte que les thèmes clefs de la population, de la santé en matière de reproduction et du plaidoyer soient inclus dans les programmes de toutes les organisations membres. Elle a ajouté que la création de capacités nationales était un point important pour le Plan-cadre et que le FNUAP l'avait inscrite à l'ordre du jour du Groupe des organismes de développement des Nations Unies. En outre, il importait de faire en sorte que les directives et autres produits élaborés par les trois équipes spéciales interorganisations du CAC soient intégrés dans le processus du Plan-cadre. La question de la délimitation des rôles du coordonnateur résident et du représentant résident serait examinée à la prochaine réunion du Groupe des organismes de développement des Nations Unies dans le cadre de la réforme de l'Organisation.

29. La Directrice exécutive a fait observer que pour la prochaine tranche de dons, la Fondation pour les Nations Unies avait demandé des propositions de projets axés sur la santé des adolescents en matière de reproduction et la qualité des soins de santé en matière de reproduction, mettant l'accent sur les activités à entreprendre en collaboration avec d'autres organisations. Elle a signalé que le Fonds participait déjà à diverses activités concertées, notamment avec des ONG. Le Fonds collaborait avec UNIFEM et avec le PNUD pour appuyer une campagne de prévention des violences contre les femmes dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, il appuyait des activités très novatrices avec les femmes autochtones. Par exemple, un projet sur l'alphabétisation bilingue fondé sur les questions de santé en matière de reproduction, initialement élaboré en tant que projet pilote dans la région andine du Pérou, était maintenant mis en oeuvre à l'échelle nationale en Bolivie. Outre la sensibilisation des femmes autochtones à leurs droits en matière de reproduction, on s'employait à leur fournir une formation aux techniques de négociation.

30. À propos de la question concernant la stérilisation dans les pays de la région de l'Amérique latine, la Directrice exécutive a dit que le Fonds avait chargé AVSC International de faire une étude. Les résultats, lorsqu'ils seraient disponibles, pourraient être communiqués aux membres intéressés du Conseil d'administration. Le recours à la stérilisation volontaire était effectivement un phénomène largement répandu dans certains pays de la région et était fréquemment lié à l'impossibilité de choisir d'autres contraceptifs. La promotion de la qualité des soins dans les services de santé en matière de reproduction, y compris pour ce qui est des conseils et du choix d'un contraceptif, est un aspect prioritaire des programmes financés par le Fonds dans la région. La Directrice exécutive a dit que le FNUAP avait participé, avec l'Organisation panaméricaine de la santé, à une mission pour examiner la

question de la stérilisation forcée au Pérou. Des recommandations ont été adressées au Gouvernement, qui a commencé à prendre des mesures pour éviter la coercition dans la fourniture de services de santé en matière de reproduction.

31. En réponse à plusieurs questions soulevées par une délégation, la Directrice exécutive a dit que le Fonds employait l'analyse du cadre logique. Pour ce qui est de l'interaction avec les banques de développement, le Fonds poursuivait sa collaboration avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement et avait engagé un dialogue actif avec la Banque africaine de développement. Il y avait eu un dialogue avec la Banque interaméricaine de développement, mais sans résultat tangible. On s'efforcera d'associer les ministres des finances à la prochaine table ronde sur les liens macro-économiques. Pour ce qui est des réunions techniques du cinquième anniversaire de la CIPD, la Directrice exécutive est convenue qu'il faudrait mettre l'accent sur les résultats; par exemple, la réunion technique sur les migrations internationales et le développement devrait mettre l'accent sur la façon de faire progresser la mise en oeuvre du chapitre 10 du Programme d'action de la CIPD. Elle a assuré les délégations que la qualité des soins était un des points clefs de l'examen qui serait fait à l'occasion du cinquième anniversaire.

32. Elle a confirmé que le Fonds continuerait de considérer la question des mutilations génitales féminines comme une question prioritaire et continuerait également d'appuyer les programmes de prévention de la violence contre les femmes. Elle a signalé que le Fonds était en train de lancer une grande campagne sur les mutilations génitales féminines. Dans le domaine de la prévention du VIH/sida, elle espérait que le FNUAP pourrait collaborer avec l'International Therapeutic Solidarity Fund. Lors d'une récente visite à Paris, elle avait été informée par cet organisme de l'existence d'un traitement bref (un mois) destiné aux femmes enceintes pour réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Ce traitement pourrait être un point de départ pour une intervention commune du FNUAP et de l'International Therapeutic Solidarity Fund. Le FNUAP avait encore d'autres projets en ce qui concerne le VIH/sida et la réduction de la mortalité maternelle, mais le Comité de coordination des questions sanitaires serait peut-être un cadre plus approprié pour en parler.

33. La Directrice exécutive a dit que le FNUAP continuerait d'élargir sa collaboration et sa coopération avec les ONG, le secteur privé et la société civile. Le Fonds mettait l'accent sur le renforcement des capacités et de la viabilité des ONG et avait appuyé des activités de formation pour les ONG. En outre, tous les bureaux extérieurs du FNUAP avaient reçu pour instruction d'accroître leur collaboration avec les ONG et la société civile et de les associer aux discussions sur la politique des programmes et à la formation. Chaque année, le Fonds rencontrait le Comité consultatif des ONG qu'il avait créé à la suite de la CIPD. En outre, le Fonds avait fait en sorte que des ONG puissent participer plus activement au processus de programmation par pays.

34. À propos du budget, la Directrice exécutive a déclaré que les dépenses administratives avaient augmenté. Le budget approuvé par le Conseil d'administration était de 139 millions de dollars et le Fonds n'avait dépensé que 111 millions de dollars, ce qui représentait une économie considérable d'environ 18 %. Rappelant que le budget était biennal, elle a dit qu'à l'avenir, le Fonds ne devrait pas faire de compte rendu des dépenses sur un an seulement, car cela pouvait être trompeur.

35. À propos de l'aide d'urgence et de l'aide aux réfugiés, elle a fait observer que le Fonds collaborait avec le HCR et d'autres organisations, y compris des ONG et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle aimerait organiser un jour une réunion officielle avec le Conseil d'administration sur la question de l'aide d'urgence. Répondant à la question concernant la collaboration du FNUAP et du PNUCID, elle a confirmé que cette collaboration se poursuivait; par exemple, le Fonds avait des programmes communs avec le PNUCID au Kenya et en Thaïlande. En réponse à une autre question, elle a dit que s'il n'y avait pas de programme de pays sur la santé des adolescents en matière de reproduction à Montserrat, il y avait bien un programme sous-régional qui comprenait des activités de formation.

36. Elle a fait observer que l'Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique était un programme mondial très efficace. Récemment, l'Indonésie avait eu besoin d'une grande quantité de contraceptifs, pour un montant de 29 millions de dollars.

37. La Directrice exécutive a reconnu que la section du rapport annuel consacrée à l'examen par région était très descriptive et a dit que le Fonds s'efforcerait d'être plus analytique à l'avenir. Le Fonds était en train d'examiner avec ses partenaires les moyens de mieux lier les besoins émanant des programmes de pays aux programmes régionaux et interrégionaux. En outre, une évaluation serait entreprise.

38. À propos du plaidoyer, elle a fait observer qu'une formation avait été fournie à tout le personnel des bureaux extérieurs, aux équipes de soutien aux pays, ainsi qu'à du personnel national et des homologues gouvernementaux. Le FNUAP avait aussi fourni une formation en matière de plaidoyer à des parlementaires, notamment des femmes en Afrique. La Directrice exécutive a dit que si le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique ne contenait pas grand-chose sur la population et le développement, le Secrétaire général lui-même était très réceptif au plaidoyer dans ces domaines clefs.

39. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la Directrice exécutive pour 1997 consacré aux priorités des programmes, à l'efficacité des programmes, aux principales données statistiques et à l'aperçu des programmes régionaux [DP/FPA/1998/3 (Part I), (Part I/Add.1), (Part II) et (Part III)].

40. Le Conseil d'administration a demandé à la Directrice exécutive de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1998 un document de séance sur les approches sectorielles.

### III. CAPACITÉ D'ABSORPTION ET UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

41. En réponse à la décision 96/27 du Conseil d'administration, le Fonds a fait une étude des moyens permettant d'accroître les capacités d'absorption et l'utilisation des ressources financières dans les pays bénéficiaires. Le rapport de la Directrice exécutive sur la capacité d'absorption et l'utilisation des ressources financières (DP/FPA/1998/4), dont le Conseil d'administration était saisi, se fondait sur plusieurs sources, notamment un rapport commandé par le Fonds et réalisé par la société de conseil COWI grâce à un financement du Gouvernement danois.

42. Présentant le document DP/FPA/1998/4, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a mis l'accent sur les points suivants : questions relatives à la

capacité d'absorption qui étaient propres aux programmes en matière de population et au travail du FNUAP; questions pertinentes pour la coopération pour le développement et les activités opérationnelles en général et ne se limitant pas au secteur de la population; mesures déjà prises par le FNUAP en réponse à l'étude; volonté des pays bénéficiaires eux-mêmes de traiter et de régler les problèmes malgré les nombreuses difficultés qu'ils connaissent. Elle a dit qu'à bien des égards l'aide du FNUAP avait joué un rôle clef dans la création de capacités nationales dans le domaine de la population et que la coopération du Fonds avec les pays de programme avait produit quelques résultats notables. Année après année, le Fonds avait fait un travail important en formant différentes catégories de personnels et de cadres des programmes en matière de population. En fait, le Fonds était à l'avant-garde par l'importance qu'il accordait à la formation et au renforcement des capacités des établissements de formation des pays en développement dans tous ses programmes d'assistance. Le système des Services d'appui technique du Fonds et le recours accru à la coopération Sud-Sud figuraient parmi les innovations adoptées à l'appui de la formation et de la création d'institutions. Des problèmes comme les faibles capacités de gestion des pays bénéficiaires, le manque de ressources humaines et d'infrastructures en général, les questions de réforme de la fonction publique et de décentralisation et le financement du secteur social étaient des problèmes rencontrés par la plupart des fonds et programmes des Nations Unies. Le FNUAP avait déjà pris des mesures à cet égard en appelant l'attention du Groupe des organismes de développement des Nations Unies sur les résultats de son étude sur les capacités d'absorption. Le Groupe examinerait les conclusions de l'étude, ce qui devrait conduire à une intelligence commune du problème et, le cas échéant, à des réponses communes des organisations membres du Groupe. Le FNUAP s'efforçait en outre de faire en sorte qu'il y ait, au sein du Groupe et du système des coordonnateurs résidents, une meilleure compréhension de certains messages fondamentaux que tous les membres du Groupe devait promouvoir, et un plaidoyer commun à cet égard.

43. La Directrice exécutive adjointe a déclaré que le Fonds avait mieux ciblé les aspects gestion de ses programmes en matière de population, en mettant l'accent plus explicitement sur ces questions dans l'élaboration des programmes de pays et le processus de programmation, notamment par l'introduction de certains outils de programmation tels que l'analyse du cadre logique et l'analyse des parties prenantes. Le système des Services d'appui technique avait lui aussi été recentré de façon prêter plus d'attention à l'évaluation et au renforcement des capacités de gestion des différents partenaires nationaux. Dans le même ordre d'idées, on avait entrepris de réviser toutes les directives de programmation du FNUAP, travail qui avait été achevé en 1997. En particulier, les directives révisées mettent en pratique la décentralisation intégrale des pouvoirs en matière de programmation. On avait également entrepris de réviser le système de suivi financier du Fonds. Le FNUAP répondait aux recommandations relatives aux indicateurs et au plaidoyer figurant dans l'étude sur la capacité d'absorption et avait déjà commencé à accorder davantage d'importance au plaidoyer à tous les niveaux, en particulier au niveau des pays. Le Fonds était en principe d'accord avec les recommandations de l'étude concernant l'expansion de la collaboration avec les ONG, mais il pensait qu'il fallait avancer avec précaution pour faire en sorte que les ONG aient les capacités nécessaires pour poursuivre et développer les activités. En même temps, il importait de faire en sorte que les ONG complètent les activités appuyées par le Gouvernement. Manifestement, les résultats obtenus par le Fonds en matière de collaboration avec la société civile parlaient d'eux-mêmes, en particulier si on les comparait avec ceux obtenus par le reste du système des

Nations Unies. Néanmoins, le Fonds reconnaissait qu'il y avait des cas particuliers de pays dans lesquels il aurait pu être encore plus actif dans l'intensification de sa collaboration avec la société civile. S'agissant des recommandations sur l'exécution nationale, le FNUAP constatait avec beaucoup de satisfaction que l'étude avait reconnu que son approche passée avait été la bonne. L'étude avait aussi reconnu le fait que l'expansion de l'exécution nationale impliquait une lourde charge pour les bureaux extérieurs du FNUAP. À cet égard, le Fonds souscrivait sans réserve à la recommandation relative au renforcement de ses bureaux extérieurs.

44. La Directrice exécutive adjointe a souligné qu'il fallait pleinement tenir compte de la complexité des situations dans lesquelles les programmes du FNUAP fonctionnaient et des difficultés que le Fonds rencontrait dont beaucoup étaient indépendantes de sa volonté. Elle a dit que, par exemple, l'étude COWI n'avait pas suffisamment souligné le fait que la création de capacités était une entreprise de longue haleine et que, par conséquent, ni les donateurs ni les bénéficiaires ne devaient s'attendre à des résultats rapides. Par ailleurs, la question de la capacité d'absorption n'était souvent en rien une spécificité des programmes concernant la population. Par conséquent, nombre des questions soulevées par l'étude requéraient un effort concerté de tous les partenaires et pas seulement des fonds et programmes des Nations Unies. Par le passé, les efforts de création de capacités du Fonds avaient été entravés par les problèmes de rotation du personnel dans le secteur public et du manque de durabilité des institutions; c'étaient là des problèmes que le FNUAP ne pouvait pas résoudre seul. On pouvait s'attaquer à certains de ces problèmes par le mécanisme du Groupe des organismes de développement des Nations Unies, tandis que d'autres appelaient une collaboration de tous les partenaires du développement, y compris les donateurs bilatéraux. La Directrice exécutive adjointe a répété qu'en définitive c'était aux gouvernements qu'il incombait de coordonner les apports extérieurs; dans la plupart des cas, le FNUAP n'était qu'un acteur relativement mineur dans les programmes nationaux en matière de population, ne pouvait pas assumer ce rôle et ne pouvait qu'aider le Gouvernement à coordonner l'assistance à sa demande. Il pouvait toutefois jouer un rôle très utile en établissant des liens entre les pouvoirs publics et le secteur des ONG et en atténuant les appréhensions qui pourraient exister de part et d'autre en ce qui concerne une telle collaboration.

45. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont reconnu que, comme l'indiquait l'étude COWI, le manque de capacités de gestion était le principal obstacle qui limitait la capacité d'absorption des pays et leur capacité d'exécuter des programmes efficaces en matière de population. La création de capacités nationales était essentielle pour accroître la capacité d'absorption des pays. À cet égard, les délégations ont souligné l'importance de la formation et la nécessité que le FNUAP mette l'accent sur la formation du personnel national et le développement de ses capacités de planification, de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes et projets en matière de population. Une délégation a relevé que la formation de formateurs locaux ou régionaux était essentielle pour le renforcement des capacités et pour la mise en place d'un programme de formation durable. Elle a souligné que le développement de l'Internet dans les pays en développement fournissait aux pays donateurs un moyen de mettre leurs outils de gestion à la disposition de leurs homologues des pays en développement. Une autre délégation a demandé quels étaient les projets en ce qui concerne l'accroissement des capacités de gestion du personnel gouvernemental. Une délégation a exprimé des préoccupations au sujet du fait que certains pays n'avaient pas les capacités nécessaires pour

collecter et traiter les données. Elle a demandé au FNUAP de mettre l'accent sur le renforcement de cette capacité. Une autre délégation a suggéré que le FNUAP aide à améliorer les processus gouvernementaux au moyen de notions comme l'amélioration continue de la qualité, qui comprenait une amélioration des prestations grâce à une meilleure description des postes, l'élaboration d'un meilleur système de récompenses et d'incitations, la garantie de la disponibilité des fournitures et articles de base et la transformation des visites d'inspection qui ne devraient plus être des inspections administratives mais des séances de résolution de problèmes et de contrôle de la qualité. Deux délégations ont déclaré que la question des capacités d'absorption ne devait pas servir de prétexte pour refuser d'accorder des fonds à des pays bénéficiaires. On a aussi souligné l'importance de la mobilisation des ressources.

46. De nombreuses délégations ont reconnu que la création de capacités était un processus de longue haleine et qu'elle exigeait une coordination interinstitutions. Une délégation, tout en souscrivant à ce point de vue, a déclaré qu'il importait de définir plusieurs étapes dans les programmes ou la création de capacités institutionnelles et de mettre au point des indicateurs pour chaque étape afin de suivre les progrès au cours des années. Cette même délégation a souligné que, outre l'approche suggérée au paragraphe 59 du document DP/FPA/1998/4, il existait d'autres possibilités pour améliorer la coordination. Par exemple, le Gouvernement éthiopien, avec divers donateurs, avait récemment testé une page d'accueil pour améliorer la coordination entre les donateurs et le Gouvernement. Cette page d'accueil présentait les stratégies, les objectifs et les buts de chaque acteur important dans le pays, les programmes de pays, les budgets et les comptes rendus de missions. Une autre délégation a déclaré qu'outre la coopération interinstitutions, il fallait aussi une coopération interdélégations. Une délégation a fait observer qu'outre le renforcement des capacités des institutions publiques, le Fonds devrait aussi contribuer à accroître au maximum les capacités existant déjà dans le secteur public, dans la société civile ou les ONG, ou encore dans le secteur commercial privé. Une autre délégation a développé ce point, disant qu'outre le renforcement des capacités des gouvernements et des ONG, le FNUAP devrait appuyer la création de capacités et l'autonomisation parmi son propre personnel, y compris en assurant une formation à la gestion des programmes et à la gestion financière. Une délégation souhaitait recommander un mécanisme distinct de l'approche actuelle du Fonds pour l'allocation des ressources aux programmes de pays en vue de l'amélioration des capacités d'absorption.

47. De nombreuses délégations se sont félicitées de la mise au point d'indicateurs et ont souligné leur importance pour la mesure des progrès accomplis dans le domaine de la santé en matière de reproduction, ainsi que dans la mesure des capacités de gestion du programme. Une délégation a dit qu'outre les indicateurs nationaux et mondiaux, il était indispensable d'avoir des indicateurs sur mesure au niveau des programmes pour assurer un suivi efficace. Plusieurs délégations ont relevé que nombre des questions soulevées dans le rapport intéressaient tous les partenaires du Groupe des organismes de développement des Nations Unies et ont recommandé que des questions telles que la création de capacités, les indicateurs, l'analyse du cadre logique et la rationalisation des rapports soient examinées de façon conjointe dans le cadre du Groupe et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a demandé que le résultat de l'examen du Plan-cadre soit mis à la disposition du Conseil d'administration. Une autre délégation a dit que cet examen serait mis à la disposition d'autres organes des Nations Unies.

48. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la promotion de l'exécution nationale et de la coopération avec les ONG et ont dit que le FNUAP devrait adopter une approche souple et pragmatique de l'exécution nationale. Une délégation, tout en convenant qu'il importait de promouvoir l'exécution nationale et la coopération avec les ONG, a souligné que le Fonds ne devait pas court-circuiter les gouvernements. Une autre délégation a repris à son compte une des conclusions de l'étude COWI selon laquelle le FNUAP était trop axé sur les pouvoirs publics et n'explorait pas suffisamment la collaboration avec les ONG et d'autres acteurs non gouvernementaux. Elle a aussi demandé que le prochain rapport annuel contienne davantage de renseignements sur la collaboration du Fonds avec les ONG. Enfin, elle a appelé l'attention sur la suggestion de l'étude COWI selon laquelle, puisque dans de nombreux pays le FNUAP n'avait que des ressources très limitées, il devrait jouer un rôle de catalyseur pour les donateurs plus importants. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de la participation du Fonds aux programmes d'investissement sectoriels et se sont félicitées du fait que le FNUAP soit en discussion avec la Banque mondiale et d'autres donateurs bilatéraux à ce sujet. Les délégations pensaient, comme le Fonds, que les problèmes de santé en matière de reproduction n'étaient pas suffisamment pris en considération dans les programmes d'investissement sectoriels.

49. Une délégation a déclaré qu'il conviendrait de renforcer le système des Services d'appui technique pour répondre encore plus efficacement aux besoins au niveau des pays. Une autre délégation craignait que les équipes de soutien aux pays ne s'occupent pas suffisamment de la prévention du VIH/sida. Une délégation a dit qu'elle attachait une grande importance à la contribution des Services d'appui technique et qu'elle soutenait les efforts déployés par le FNUAP pour coparrainer des programmes avec la Banque mondiale. Une autre délégation a souligné qu'il importait que le FNUAP puisse avoir accès à des collaborateurs extérieurs pour obtenir le genre de compétences et de connaissances spécialisées dont il avait besoin. Une délégation a demandé si le Fonds soutenait les activités de coopération Sud-Sud dans le domaine de la capacité d'absorption et a dit qu'il devrait être plus novateur dans son approche de la coopération Sud-Sud. Une autre délégation a dit que le Fonds devrait envisager d'aller au-delà des structures officielles existantes pour la coopération Sud-Sud, ajoutant que son gouvernement avait réussi à appuyer une assistance technique d'une ONG au Ministère de la santé dans un même pays et avait aussi introduit au Bangladesh et au Kenya des notions de gestion et de supervision provenant d'Indonésie en faisant appel à des consultants locaux dans chaque pays.

50. Évoquant l'alinéa g) du paragraphe 71, une délégation a recommandé que le Fonds s'emploie à harmoniser ses propres exigences en matière d'établissement de rapports financiers avec celles d'autres organismes de façon à réduire la charge de travail que représente l'établissement des rapports pour les pays de programme. Elle a souligné la nécessité de créer un sentiment d'appropriation et de partenariat dans les pays de programme en intégrant la planification, la mise en oeuvre et le suivi dans les structures existant déjà dans les pays. D'autres délégations ont souscrit à l'idée que les donateurs devraient harmoniser leurs exigences en matière de rapports administratifs et financiers. Une délégation, évoquant le même alinéa, a dit que le Fonds devait agir prudemment. Il l'a par ailleurs encouragé à travailler avec le PNUD dans ce domaine. Une autre délégation a fait observer que les propositions d'actions concrètes figurant à la section V du document DP/FPA/1998/4 étaient trop générales et devaient être développées. Elle a souligné que la durabilité était

la question essentielle en matière de création de capacités et qu'il était indispensable d'abandonner le paternalisme au profit du partenariat. Plusieurs délégations ont réaffirmé que le FNUAP devait renforcer ses bureaux extérieurs et, entre autres, faire appel à des experts locaux à cet effet. De nombreuses délégations ont souscrit aux recommandations figurant dans le rapport et certaines ont dit qu'elles attendaient avec intérêt de recevoir plus tard un rapport sur leur mise en oeuvre.

51. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations pour leurs observations encourageantes et leurs suggestions. Elle leur a assuré que le manque de capacités d'absorption n'était pas employé comme prétexte pour réduire les ressources allouées à des pays bénéficiaires. Elle était d'accord avec la nécessité d'autonomiser le personnel national par le moyen du renforcement des capacités et notamment en intensifiant la formation aux compétences de gestion. Elle pensait elle aussi qu'il importait que le FNUAP continue de participer aux programmes d'investissement sectoriels. Pour ce qui est de la collaboration avec les ONG, elle a dit que celles-ci étaient activement associées aux programmes de pays du Fonds, y compris en qualité d'agents d'exécution. En même temps, il ne fallait pas perdre de vue qu'en sa qualité d'organisation intergouvernementale, le FNUAP devait agir de concert avec les gouvernements. Il était vrai que dans certains pays on pourrait faire davantage d'efforts pour associer les ONG au travail du Fonds. La Directrice exécutive adjointe a souligné qu'avec les nouvelles directives et l'approche par sous-programme, on mettait davantage l'accent sur l'enracinement local des programmes et la participation de toutes les parties prenantes, y compris les ONG et la société civile, à leur conception et à leur analyse. En outre, le Fonds avait appuyé des activités visant à renforcer les capacités et la viabilité des ONG. Nombre des procédures du Fonds avaient été simplifiées pour faciliter la collaboration avec les ONG et les procédures d'établissement des rapports financiers seraient également simplifiées. Elle a demandé si la simplification des procédures était aussi examinée par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) et s'il serait possible d'harmoniser les procédures du système des Nations Unies et celles des agences bilatérales. Elle a dit qu'on avait déjà fait des efforts pour accroître la participation des équipes de soutien aux pays aux programmes de prévention du VIH/sida, notamment en ajustant les descriptions de poste. Elle a affirmé que le système des Équipes de soutien aux pays avait été mis en place pour répondre aux besoins des pays. Les conseillers des équipes avaient été invités à formuler les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques en vue de les partager largement avec d'autres intéressés, notamment sur des thèmes tels que la participation des hommes aux activités concernant la santé en matière de reproduction.

52. Pour ce qui est de la coopération Sud-Sud, la Directrice exécutive adjointe a dit que les activités du Fonds ne se limitaient pas aux structures officielles existantes. Le Fonds appuyait un large éventail d'activités Sud-Sud, y compris avec des ONG. Le personnel des bureaux extérieurs avait reçu pour instruction de recourir davantage à la coopération Sud-Sud et d'affecter des fonds à ces activités. La Directrice exécutive adjointe a reconnu que les indicateurs devaient être ajustés à la fois aux conditions locales et aux différents stades de développement. Le Fonds était en train d'examiner le manuel COWI sur l'évaluation des capacités nationales dans les programmes en matière de population et devrait l'analyser à la lumière de ses propres politiques et directives. Tout en reconnaissant que les bureaux extérieurs du Fonds devaient être renforcés tant en termes qualitatifs que quantitatifs, elle a dit que le



personnel des bureaux extérieurs suivait une formation visant à accroître ses compétences et ses capacités. Par exemple, ces dernières années, 102 fonctionnaires de 90 bureaux extérieurs avaient reçu une formation à la gestion financière; plus de 50 % des fonctionnaires ayant reçu une formation provenaient de bureaux africains. La Directrice exécutive adjointe a aussi reconnu qu'il fallait accorder aux représentants du FNUAP davantage d'autonomie pour participer aux programmes d'investissement sectoriels. Reconnaissant que la création de capacités était un processus progressif et de longue haleine qui devait être mis en oeuvre en collaboration avec d'autres partenaires du développement, elle a fait observer que fréquemment d'autres actions devaient précéder la création de capacités, notamment l'édification de diverses structures dans les pays. Elle a souligné que l'objectif était d'accroître l'exécution nationale mais a reconnu qu'il fallait faire preuve de souplesse. Elle a pris note des suggestions faites par les délégations au sujet du recours accru à l'Internet de la possibilité d'obtenir les compétences et les connaissances spécialisées nécessaires mais a dit qu'il importait de commencer par recenser les compétences locales avant de chercher à l'extérieur. Le Fonds avait élaboré des indicateurs de qualité des prestations dans les trois domaines prioritaires de son programme ainsi qu'en matière de création de capacités, et ceux-ci étaient inclus dans les directives. Ces indicateurs devaient être considérés comme provisoires et seraient affinés avec le temps.

53. La Directrice exécutive a dit que le FNUAP avait entrepris une étude interne de la question de l'établissement des rapports financiers et espérait en présenter les résultats au Conseil d'administration en séance officielle plus tard. Le Fonds était prêt à donner suite aux recommandations de l'étude. Pour ce qui est des programmes d'investissement sectoriels, le Fonds était en rapport avec la Banque mondiale et avait eu des discussions sur la question. La Banque mondiale reconnaissait que les directives relatives aux programmes d'investissement sectoriels en matière de santé ne faisaient pas une place suffisante à la question de la santé en matière de reproduction et avait suggéré que le FNUAP travaille avec la Banque mondiale pour renforcer cet aspect. La Directrice exécutive a ajouté que le Fonds devait aussi participer à la réforme du secteur de la santé et faire en sorte que la santé en matière de reproduction y soit intégrée. Elle a dit que ces questions figureraient dans un document de séance que le Fonds allait établir sur les approches sectorielles. Répondant à la question sur le VIH/sida, elle a dit que le Fonds était un participant actif au Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et appuyait des activités de prévention du VIH/sida dans 132 pays. Le Fonds n'était peut-être pas capable d'entreprendre tout dans le domaine de la prévention du VIH/sida, mais il s'efforçait d'incorporer ces activités, dans la mesure du possible, dans ses programmes concernant la population et la santé en matière de reproduction. La Directrice exécutive a dit que le coordonnateur résident avait un rôle très important à jouer dans la promotion du plaidoyer et la coordination au niveau des pays. Le FNUAP avait appuyé l'élaboration d'un module de formation sur le suivi de la CIPD qui avait été employé pour la formation de coordinateurs résidents au Centre de formation du personnel des Nations Unies à Turin (Italie). Les directives et autres produits élaborés par l'Équipe spéciale du CAC sur les services de base pour tous étaient aussi employées par le Centre de Turin pour la formation des coordonnateurs résidents. De même, dans le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, on avait cherché à inculquer un esprit de collaboration et de coordination aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies, par l'orientation et la formation. À cet égard, il fallait faire davantage pour que les questions de population et de santé en matière de reproduction soient

intégrées dans ces programmes de formation. Il fallait aussi faire davantage pour que tous les fonctionnaires des Nations Unies se fassent les avocats de la CIPD et de ses thèmes clefs, ainsi que de ceux qui se dégagent d'autres récentes conférences mondiales des Nations Unies.

54. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

98/10. Fonds des Nations Unies pour la population :  
capacité d'absorption

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur la capacité d'absorption et l'utilisation des ressources financières dans les pays de programme (DP/FPA/1998/4);

2. Prend également note de l'importance de la coopération Sud-Sud pour le renforcement de la capacité d'absorption;

3. Prend note en outre de la nécessité de renforcer, selon qu'il convient, le rôle des organisations de la société civile et du secteur privé;

4. Approuve les mesures déjà prises pour accroître la capacité d'absorption et améliorer l'utilisation des ressources dans les pays de programme, notamment celles concernant la formation, la publication du nouveau Manuel des politiques et des procédures du FNUAP et l'application de ses dispositions;

5. Fait siennes les recommandations formulées dans le document DP/FPA/1998/4 en vue de développer encore la capacité d'absorption et d'améliorer l'utilisation des ressources dans les pays de programme;

6. Prie instamment le Directeur exécutif de prendre les mesures nécessaires à l'application des recommandations figurant dans le document DP/FPA/1998/4, compte tenu des observations faites par les délégations à la session annuelle de 1998;

7. Prie le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration sur la suite donnée aux recommandations figurant dans le document DP/FPA/1998/4 à sa troisième session ordinaire en l'an 2000.

12 juin 1998

IV. PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION  
DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES

55. Le Directeur exécutif adjoint (Politique et administration) a présenté les deux rapports dont le Conseil d'administration était saisi : Plan de travail pour 1999-2002 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes (DP/FPA/1998/5); et Ressources allouées aux programmes et projets de pays du FNUAP approuvés par l'ancien et le nouveau Conseil d'administration et utilisation de ces ressources (DP/FPA/1998/8). Il a souligné les points les plus importants des trois principales composantes du rapport sur le plan de travail, à savoir la situation et l'utilisation des ressources en 1997; les recettes projetées et l'utilisation proposée des ressources du programme; et le

pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes du Directeur exécutif pour 1999. Il a déclaré qu'à la lumière de discussions approfondies avec les membres du Conseil d'administration au cours des deux jours précédents, en particulier au sujet de la stratégie de mobilisation des ressources, le Fonds avait décidé qu'il convenait d'ajuster l'hypothèse de recettes pour 1998 sur laquelle le plan de travail était basé. Cela se répercuterait sur les recettes projetées pour 1999, 2000, 2001 et 2002, bien que le Fonds se propose de maintenir la croissance annuelle de ses recettes à 7 %. Le Fonds partait maintenant de l'hypothèse que ses recettes ordinaires pour 1998, y compris les contributions de fondations privées, se monteraient à 310 millions de dollars, compte tenu de l'accroissement des contributions annoncé plus tôt dans la semaine par la Finlande et la Chine et du fait que le Japon avait dit qu'il emploierait un taux de change fixe favorable au FNUAP afin de limiter les effets des fluctuations du taux de change sur sa contribution. En conséquence, l'estimation des recettes au titre des ressources ordinaires pour la période quadriennale 1999-2002 se montait à 1 474 millions de dollars, soit 45 millions de moins que l'estimation originale. Le Fonds maintiendrait son estimation des ressources multilatérales à 100 millions de dollars pour le plan de travail 1999-2002. Un tableau E révisé, contenant les nouveaux chiffres, a été distribué aux membres du Conseil. Le Directeur exécutif adjoint a proposé que les chiffres relatifs aux ressources programmables figurant au paragraphe 19 soient modifiés en conséquence. En particulier, la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 1999 devrait porter sur un montant de 263 millions de dollars au lieu des 271 millions de dollars initialement demandés. Il est ensuite passé à l'examen du document DP/FPA/1998/8 et a dit qu'il s'agissait d'un rapport d'information présentant des données financières qui montrent dans quelle mesure les programmes de pays et les projets étaient exécutés dans les délais. Ce rapport montrait que le FNUAP avait respecté les objectifs pour ce qui est de la fourniture des fonds au titre des ressources ordinaires dans le cadre des programmes de pays, mais qu'il avait besoin de ressources additionnelles pour pouvoir fournir le montant total résultant de la combinaison des ressources ordinaires et des autres ressources.

56. Durant le débat qui a suivi, plusieurs délégations ont félicité le FNUAP pour le travail qu'il avait fait en reformulant rapidement un plan de travail fondé sur une actualisation des engagements des donateurs et en révisant les chiffres en conséquence. La plupart des délégations étaient d'accord avec l'hypothèse d'une augmentation des recettes de 7 % par an pendant la période du plan 1999-2002 et ont déclaré que le Fonds devait être à la fois audacieux et optimiste. Quelques délégations étaient favorables à une approche plus réaliste fondée sur une estimation moins ambitieuse. Une délégation, parlant aussi au nom d'une autre, a souligné la nécessité d'une approche plus réaliste de la planification. Elle a souligné que le plan de travail et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses n'était pas un document de plaidoyer (ou d'appel de fonds), mais un outil de planification à des fins financières et programmatiques assorti d'un pouvoir d'approbation des dépenses approprié. Elle a exprimé ses craintes à propos de la méthode consistant à projeter le taux de croissance des recettes sur la base de la moyenne enregistrée sur les dix dernières années. Elle a proposé que le Conseil d'administration envisage une démarche prospective fondée sur l'analyse, d'une part, de la progression des contributions, et d'autre part, du cours du dollar. En ce qui concerne le plan de travail pour 1999-2002, elle a signalé que compte tenu du déclin des ressources de base au cours des deux dernières années, le taux de croissance annuelle projeté ne devrait pas dépasser 5 %, ce qui était le résultat donné par la méthode actuelle. Une délégation a dit que pour attirer davantage de ressources, il

fallait utiliser des hypothèses optimistes en matière de recettes et non des hypothèses pessimistes. Plusieurs autres délégations ont souscrit à ce point de vue. Plusieurs délégations, renvoyant au tableau H du document DP/FPA/1998/5, ont déclaré qu'elles étaient d'accord avec la distribution prévue des ressources entre les quatre régions géographiques. Certaines ont déclaré qu'il fallait accroître les ressources allouées à l'Afrique car il y avait un grand nombre de pays de la catégorie A dans cette région. D'autres délégations ont dit qu'il ne fallait pas négliger les pays de la région Asie et Pacifique car il y avait beaucoup de pays de la catégorie A dans cette région et l'Asie était beaucoup plus peuplée que l'Afrique. Plusieurs délégations ont relevé avec satisfaction que le montant du report de ressources programmables de 1997 à 1998 avait été réduit et qu'aucun report n'était projeté entre 1998 et 1999. De nombreuses délégations se sont aussi félicitées du fait que le taux d'utilisation des ressources avait augmenté en 1997, passant à 95 % contre 90 % en 1996. Une délégation a déclaré que la réserve opérationnelle du Fonds était trop élevée et qu'il fallait revoir la décision 93/28 en vue de faire de 20 % un plafond plutôt qu'une norme absolue, ou de fixer un plafond à un montant jugé raisonnable par le Conseil d'administration. La même délégation a demandé pourquoi la réserve opérationnelle avait été de 21,7 % en 1997 alors que les recettes du Fonds avaient diminué cette année-là. Quelques autres délégations ont aussi dit que la réserve opérationnelle paraissait trop importante. Certaines délégations ont demandé des éclaircissements sur les 20 millions de dollars provenant de fondations privées : deux délégations ont demandé si ces recettes étaient limitées à 1998 ou étaient renouvelables; une autre délégation a demandé comment cette recette qualifiée de ressources "supplémentaires" et inscrite au titre des ressources ordinaires différait des ressources multibilatérales. Une délégation a demandé pourquoi un montant de 27 millions de dollars figurait dans les recettes pour 1997 s'il n'avait pas été reçu cette année-là. Elle a aussi demandé comment le FNUAP envisageait de couvrir les coûts administratifs résultant des ressources multibilatérales additionnelles.

57. Une délégation a suggéré qu'on reformule le plan de travail pour en faire moins une formalité d'approbation des dépenses qu'une déclaration d'orientation stratégique et de planification connexe pour les quatre années à venir, avec l'inclusion des scénarios de financement probable nécessaires pour atteindre un ensemble donné d'objectifs. Ce plan de travail pourrait avoir une utilité générale pour le FNUAP pour la mobilisation des ressources ainsi que pour les donateurs dont les décisions internes de répartition des ressources dépendaient de l'examen de demandes rivales de diverses organisations. Ainsi, un plan de travail tourné vers l'avenir et axé sur les résultats, lié à différents scénarios de financement, pourrait constituer un instrument convaincant pour la mobilisation des ressources. Une autre délégation, tout en reconnaissant que le plan de travail devrait être développé pour constituer un outil de planification stratégique, a relevé qu'il conviendrait de réduire les affectations au budget administratif et que le FNUAP devrait être capable de gérer des ressources accrues sans avoir à augmenter son budget administratif dans les mêmes proportions. Une autre délégation a elle aussi souligné que la part des coûts administratifs dans les ressources, qui selon les projections devrait augmenter, devrait diminuer progressivement pour que davantage de ressources puissent être affectées aux activités du programme. Plusieurs délégations ont dit que le cinquième anniversaire de la CIPD fournissait des occasions d'accroître le financement. De nombreuses délégations ont réaffirmé que le FNUAP avait besoin d'une stratégie de financement stable et prévisible qui lui permettrait de ne pas être à la merci des incertitudes. Une délégation a déclaré qu'il faudrait

avoir des engagements pluriannuels pour assurer la prévisibilité et la croissance du financement.

58. À la conclusion du débat, une délégation a relevé que parmi les 10 premiers donateurs du Fonds qui s'étaient exprimé, sept ne jugeaient pas déraisonnable l'hypothèse d'une croissance annuelle des recettes de 7 %. Cette délégation a souligné l'importance de ce fait, puisque ces sept donateurs fournissaient plus de 80 % des contributions versées au Fonds.

59. Dans sa réponse, le Directeur exécutif adjoint (Politique et administration) a remercié les délégations pour leurs observations positives et a accueilli avec intérêt la suggestion selon laquelle à l'avenir le plan de travail devrait être un document stratégique tourné vers l'avenir qui indiquerait notamment comment le Fonds utiliserait des ressources additionnelles. Tout en soulignant que le plan de travail était un plan glissant sur quatre ans révisé chaque année, il a dit que puisqu'il s'agissait d'un outil de planification dynamique, il fallait être optimiste quant à la croissance annuelle des recettes. Il a pris note des préoccupations exprimées par certaines délégations en ce qui concerne la nécessité d'affecter davantage de ressources aux régions de l'Afrique et de l'Asie et du Pacifique. À propos de la question sur les recettes de sources privées, il a dit que le FNUAP pensait qu'elles seraient durables, d'autant qu'il avait été le bénéficiaire du don le plus important de la première tranche de fonds distribués par la Fondation pour les Nations Unies. Il a dit que cette contribution du secteur privé était considérée comme une partie des ressources ordinaires car elle était affectée à des activités de programmes de pays approuvés. À l'avenir, le Fonds allait aussi réexaminer la façon d'utiliser les ressources multibilatérales car il pensait que ces ressources devraient être traitées de la même manière. Le Directeur exécutif adjoint a fait observer que les programmes de pays approuvés par le Conseil étaient en partie financés par des ressources multibilatérales.

60. Pour ce qui est de la réserve opérationnelle, le Directeur exécutif adjoint a reconnu qu'il convenait de la revoir, tout en soulignant qu'entre-temps le FNUAP était tenu par la décision 93/28 de la maintenir à 20 % des recettes. Il a relevé que par le passé, en quelques occasions, le FNUAP avait dû tirer sur cette réserve. Néanmoins, il serait tout à fait disposé à approfondir la question, soit en séance officielle soit de façon officieuse. Il a ajouté que le FNUAP ferait une vérification et répondrait plus tard à la question selon laquelle la réserve avait représenté 21,7 % des recettes en 1997. Répondant à une autre question au sujet des ressources multibilatérales et du montant de 27 millions de dollars, il a dit qu'il s'agissait d'une contribution annoncée par l'Union européenne qui n'avait pas encore été reçue à la fin de 1997 et faisait donc partie du report. Il a fait observer que les actuelles règles de gestion financière pour ce qui est des ressources multibilatérales n'autorisaient pas à entreprendre des activités liées à des projets tant que les fonds n'étaient pas reçus. Vu l'incertitude des ressources et le fait que les contributions étaient souvent versées en retard, les reports étaient inévitables. Le Directeur exécutif adjoint était d'accord avec les délégations qui avaient fait observer que le processus du cinquième anniversaire de la CIPD fournirait l'occasion d'accroître les ressources du Fonds.

61. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

98/11. Plan de travail du FNUAP pour 1999-2002 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des propositions du Directeur exécutif concernant les ressources du programme exposées dans le document DP/FPA/1998/5 telles qu'elles ont été révisées par le Directeur exécutif adjoint à la session annuelle de 1998;

2. Approuve la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 1999 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 1999, soit 263 millions de dollars, et prie le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration sur toute augmentation ou déficit important dans les estimations de recettes pour l'année 1999;

3. Prend note des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources ordinaires programmables destinées à la planification des programmes pour la période 2000-2002 : 283 millions de dollars pour 2000; 303 millions de dollars pour 2001; et 325 millions de dollars pour 2002;

4. Prie le Directeur exécutif de prendre des mesures pour élaborer un plan de travail mieux ciblé, plus analytique et axé sur les résultats;

5. Invite le Directeur exécutif lorsqu'il formulera le plan de travail 2000-2003 à augmenter le pourcentage des ressources programmables.

12 juin 1998

62. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les ressources allouées aux programmes et projets de pays du FNUAP approuvé par l'ancien et le nouveau Conseil d'administration et l'utilisation de ces ressources (DP/FPA/1998/8).

V. RAPPORT PÉRIODIQUE SUR LES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

63. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté le rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/1998/6), qui avait été établi en réponse aux décisions 82/20 et 90/35 de l'ancien Conseil d'administration, et qui mettait l'accent sur les activités d'évaluation entreprises en 1997 et fournissait des renseignements sur la façon dont les résultats de l'évaluation avaient été employés dans la programmation du FNUAP. Elle a fait observer que tous les projets financés par le FNUAP comportaient des prescriptions en matière d'évaluation interne, qui étaient de plus en plus complétées par des évaluations externes. Une importante évaluation achevée en 1997 portait sur les enseignements à tirer des différentes modalités d'exécution des programmes appuyés par le FNUAP. L'évaluation avait défini un ensemble de critères pour évaluer les éventuels agents d'exécution et ceux-ci avaient été publiés par le FNUAP sous forme d'une liste de contrôle à utiliser dans le processus de mise au point des programmes pour définir les modalités de mise en oeuvre et d'exécution. Le FNUAP poursuivait ses efforts pour définir des indicateurs de prestations dans ses trois domaines de base et la sélection de ces indicateurs en rapport avec chaque programme se fonderait sur les objectifs du programme ainsi que sur la situation la disponibilité des données. La Directrice exécutive adjointe a conclu en soulignant l'attachement du Fonds au principe de

l'obligation redevable envers ses donateurs, son Conseil d'administration et ses partenaires dans les pays de programme.

64. Durant le débat qui a suivi, plusieurs délégations se sont félicitées du contenu et de la structure du rapport et du fait que le Fonds attachait de plus en plus d'importance au suivi et à l'évaluation et à l'application des enseignements tirés des évaluations pour renforcer et améliorer les stratégies et programmes. Plusieurs délégations ont suggéré que le Fonds devrait accroître le nombre des évaluations externes et entreprendre des évaluations communes avec d'autres organisations. Plusieurs délégations ont dit qu'elles souhaiteraient recevoir dans toute la mesure du possible les rapports d'évaluation thématique. Relevait que les évaluations thématiques étaient très utiles, une délégation a déclaré que les résultats de ces évaluations devaient être communiqués à l'ensemble du système et pas seulement aux pays cibles. De nombreuses délégations ont dit qu'elles aimeraient en savoir davantage sur les conclusions et les résultats de l'évaluation thématique des programmes relatifs à la maternité sans risque et sur l'intégration de la prévention du VIH/sida et des activités de santé en matière de reproduction. Une délégation a demandé si cette dernière examinerait le rôle du marketing social dans la prévention du VIH/sida. Une autre délégation a dit que des études d'impact sur les activités de prévention du VIH/sida aideraient à accroître le niveau de l'aide fournie par son pays, qui attachait une grande importance à la prévention du VIH/sida. Une délégation, relevant qu'aucun pays d'Afrique australe ne figurait dans l'évaluation thématique des activités de prévention du VIH/sida, a dit qu'il aurait fallu inclure au moins un pays de la région, vu l'ampleur de l'épidémie dans cette partie du monde. Une autre délégation a déclaré que son pays avait pris plusieurs initiatives très novatrices dans le domaine de l'évaluation des programmes concernant le VIH/sida et qu'à l'avenir elle tiendrait le FNUAP informé de ses activités. Cette même délégation a dit que dans plusieurs pays, notamment la Bolivie, Madagascar et le Nicaragua, son gouvernement et le FNUAP avaient conjointement appuyé un effort de collecte de données sur la population et le niveau des services à l'échelle nationale qui avaient été utiles pour l'évaluation des programmes du FNUAP. Elle espérait que cette collaboration se poursuivrait.

65. Plusieurs délégations se sont félicitées du travail entrepris par le Fonds pour mettre au point des indicateurs de population et de santé en matière de reproduction. Une délégation a demandé quel était le rapport entre ces indicateurs et les indicateurs de base élaborés par le CAD pour mesurer le suivi des conférences mondiales des Nations Unies. Cette même délégation a ajouté que le rapport d'évaluation pour l'année prochaine devrait comprendre un rapport sur les suites données à l'évaluation. Par ailleurs, elle a relevé que le soutien aux activités de plaidoyer avait tendance à baisser. Une autre délégation a demandé quelles mesures seraient prises pour assurer la disponibilité de données fiables en rapport avec les indicateurs qui avaient été mis au point. Plusieurs délégations ont suggéré qu'il faudrait accorder davantage d'importance à l'analyse de l'impact et aux résultats plutôt qu'au processus. Une délégation a proposé de fournir une aide au Fonds pour faire un travail de synthèse et d'analyse de l'impact et a demandé des renseignements additionnels sur l'impact qu'avait l'appui fourni par le FNUAP en matière de réduction de la mortalité maternelle et de formation d'accoucheuses traditionnelles.

66. Une autre délégation, évoquant les paragraphes 8 à 10 du rapport, a déclaré que les faiblesses en matière de gestion n'étaient pas propres au FNUAP mais existaient aussi au PNUD et à l'UNICEF; il serait donc utile d'examiner ces

questions dans le cadre du Groupe des organismes de développement des Nations Unies et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Cette même délégation a demandé quel était le mécanisme employé pour choisir les consultants et a dit que le recours à des appels d'offres pour les services de conseil accroîtrait la transparence. Une délégation, se référant au paragraphe 7, a demandé pourquoi il n'y avait pas eu d'évaluation systématique des forces et des faiblesses des institutions nationales et des organismes extérieurs et a demandé une explication du retard intervenu dans le décaissement des fonds mentionné au paragraphe 25. Une autre délégation, évoquant le paragraphe 8, a souligné que la création de capacités au niveau des ONG devait être accompagnée d'une création de capacités au niveau gouvernemental. Une délégation a souligné que le Fonds devait jouer un rôle important en matière de création de capacités et d'institutions. Une autre délégation s'est félicitée de l'évaluation des activités de coopération interpays Sud-Sud, mentionnées au paragraphe 39 du rapport, et a exprimé l'espoir que le rapport de l'année prochaine comprendrait aussi une évaluation des activités de coopération Sud-Sud intrapays. Une autre délégation a souligné la nécessité de recenser et de combler les lacunes de l'administration publique constatées dans les pays. Une délégation a demandé si la question des évaluations dans le cadre de l'approche sectorielle avait été examinée.

67. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations pour leurs observations positives et leurs suggestions. À propos des indicateurs et de la disponibilité des données, elle a souligné que les indicateurs choisis devaient être pratiques et de nature telle que les données puissent être recueillies sans que cela impose une lourde charge aux pays. Il importait certes d'avoir des indicateurs types, mais cela n'était peut-être possible qu'aux niveaux national et mondial car au niveau local il fallait souvent ajuster les indicateurs. Pour ce qui est des indicateurs du CAD, elle a relevé que le FNUAP n'était normalement pas invité à participer aux réunions du CAD, mais qu'il y avait des liens entre ses indicateurs et ceux élaborés par l'Équipe spéciale du CAC sur les services de base pour tous, présidée par le FNUAP. En réponse à l'observation faite à propos de la tendance au déclin des activités de plaidoyer, elle a signalé que les statistiques sur ces activités ne rendaient pas compte de toute la réalité car la plupart des programmes concernant la santé en matière de reproduction et les stratégies de population et de développement appuyés par le FNUAP intégraient des activités de plaidoyer. Pour ce qui est de la suggestion de faire établir un rapport sur la suite donnée aux recommandations, elle a dit qu'il serait certes possible de rendre compte des évaluations l'année suivante, mais que ce rapport ne pouvait être qualifié de rapport sur la suite donnée aux recommandations car l'évaluation externe des programmes de pays n'était obligatoire que depuis la récente parution des nouvelles directives. Comme les programmes de pays étaient établis sur une période de quatre à cinq ans, le degré d'exécution ne pourrait être jugé qu'à la fin de cette période. La Directrice exécutive adjointe a dit qu'on aurait davantage recours aux équipes de soutien aux pays du FNUAP et aux bureaux extérieurs pour faire les évaluations.

68. Elle a reconnu qu'il importait de rendre compte au Conseil d'administration des conclusions et résultats des évaluations et que certains domaines, par exemple celui de la condition de la femme, se prêtaient bien à des évaluations communes; toutefois, il ne serait ni réaliste ni rentable de faire des évaluations pour chaque petit projet. Les évaluations externes étaient faites par des personnes qui n'avaient pas participé à la conception ou à l'exécution du programme. À propos de la question sur la coopération Sud-Sud, elle a dit



que les nouvelles directives exigeaient un rapport de chaque programme et sous-programme sur les activités réalisées et les résultats obtenus dans des domaines comme la coopération Sud-Sud et la condition féminine. Elle a précisé que les paragraphes 10 et 34 à 39 se référaient à des projets interrégionaux. Elle a pris note des suggestions sur la collaboration faites par une délégation et a déclaré que le Fonds y donnerait suite. L'observation relative aux évaluations en rapport avec l'approche sectorielle était importante et c'était un aspect auquel il convenait de s'intéresser de près. Tant les donateurs que les pays de programme devraient faire une évaluation intégrée et cela était un domaine dans lequel les évaluations communes seraient utiles. Elle a reconnu que les faiblesses en matière de gestion allaient au-delà de ce qu'une organisation seule pouvait accomplir et a dit que le Fonds avait inscrit cette question à l'ordre du jour du Groupe des organismes de développement des Nations Unies. Elle a déclaré qu'avec l'utilisation de l'analyse du cadre logique, l'importance de l'intégration du suivi et de l'évaluation serait de plus en plus reconnue par tous les membres du personnel.

69. La Chef du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation a déclaré qu'avec la publication des nouvelles directives, l'analyse des programmes de pays deviendrait systématique et le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation prévoyait de faire une synthèse annuelle des résultats et conclusions de ces évaluations, qui pourrait être mise à la disposition des membres du Conseil d'administration. Elle a dit que les rapports d'évaluation thématique étaient mis à la disposition des partenaires de développement du Fonds et distribués aux missions à New York. Des rapports sur l'évaluation des programmes de santé des adolescents en matière de reproduction et des programmes de formation des accoucheuses traditionnelles avaient été mis à la disposition du Conseil d'administration pour sa session annuelle de 1997; toutefois, des exemplaires additionnels pourraient aussi être fournis sur demande. Elle a mis en garde contre un mélange des évaluations au niveau des projets et au niveau des programmes, relevant que l'accent était mis sur les évaluations intégrées au niveau des projets et qu'au niveau des programmes il fallait garder une trace claire des enseignements tirés de l'expérience et des résultats obtenus de cycle en cycle. Elle a pris note des suggestions relatives aux évaluations communes et a fait observer que de telles opérations n'étaient pas faciles à organiser et qu'il importerait de faire en sorte qu'elles apportent une valeur ajoutée dans chaque cas. Elle recevrait avec intérêt les comptes rendus concernant l'expérience des membres du Conseil d'administration en matière de suivi et d'évaluation que ceux-ci voudraient partager avec le FNUAP, y compris en ce qui concerne des opérations conjointes. Elle a fait observer que le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation n'était pas le seul service du Fonds qui gérait les évaluations, car les évaluations de programmes et de projets de pays étaient gérées par les divisions géographiques tandis que les évaluations de projets interrégionaux étaient gérées par la Division des services techniques et de la politique.

70. Répondant à la question relative à l'évaluation des institutions nationales et des organismes extérieurs, elle a dit que par le passé on n'avait pas utilisé un ensemble convenu de critères pour évaluer les éventuels agents d'exécution; toutefois, on avait maintenant élaboré de tels critères. Elle a signalé que le retard intervenu dans le décaissement des fonds mentionné au paragraphe 25 était dû au fait que certaines organisations n'étaient pas décentralisées et que chaque élément devait d'abord être soumis au siège. Jusqu'à présent, on n'avait pas fait d'appels d'offres pour recruter des consultants pour les évaluations en raison de la nécessité d'assurer un équilibre des sexes et un équilibre

géographique dans les équipes d'évaluation et de ne pas tenir compte uniquement des connaissances spécialisées nécessaires. Elle déplorait qu'aucun pays d'Afrique australe n'ait été inclus dans l'évaluation thématique des programmes concernant le VIH/sida mais a ajouté que les critères de sélection avaient été la teneur et l'ampleur des programmes du FNUAP dans le pays. En outre, l'appui du FNUAP aux activités liées au VIH/sida en Afrique australe était trop récent pour être évalué. Elle a rendu brièvement compte des conclusions des études de cas par pays. À propos de la formation du personnel, elle a dit que le Fonds allait envoyer deux membres du personnel de terrain suivre un cours de formation pilote organisé par le PNUD au Pakistan, sur le suivi et l'évaluation dans le cadre d'une gestion fondée sur les résultats.

71. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

98/12. Fonds des Nations Unies pour la population : Évaluation

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec satisfaction le rapport du Directeur exécutif sur les activités d'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1998/6) et se félicite des progrès accomplis par le Fonds dans la révision de ses directives en matière de suivi et d'évaluation, qui mettent l'accent sur l'efficacité des apports;

2. Encourage le Fonds à poursuivre les efforts qu'il fait pour rehausser le contenu analytique du rapport périodique sur les activités d'évaluation, notamment en ce qui concerne les résultats, les progrès et les enseignements tirés de l'expérience;

3. Prie le Directeur exécutif de rechercher activement les possibilités d'entreprendre des évaluations conjointes, selon qu'il conviendra, avec les organisations associées et les gouvernements;

4. Demande aussi que des efforts soient consentis pour accroître encore le nombre d'évaluations externes et que le Directeur continue à lui rendre compte dans le rapport périodique sur les activités d'évaluation des progrès enregistrés dans la réalisation de cet objectif;

5. Prie le Directeur exécutif d'inclure dans le rapport périodique, en l'an 2000, une annexe présentant un bilan et une analyse des évaluations de tous les programmes de pays achevés au cours de l'exercice biennal précédent conformément au plan de travail du Fonds.

12 juin 1998

VI. STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

72. Conformément à la décision 97/13, le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a présenté un rapport oral sur l'application de la décision 97/13 relative à la stratégie d'information et de communication du Fonds. En réponse à la demande formulée par des membres du Conseil d'administration lors de la session officieuse de mai 1998, le rapport oral a été mis à la disposition des participants sous forme écrite le jour de l'ouverture de la session annuelle. Dans son exposé oral, le Directeur a mis l'accent sur la stratégie d'information et de communication mise en oeuvre au

niveau du programme et au niveau international. Il a dit que les documents d'information et de communication relevant de chaque programme de pays étaient propres à ce pays et étaient conçus pour répondre aux besoins et aux priorités de chaque pays et de chaque programme, et notamment à la nécessité de disposer d'une documentation rédigée dans les langues locales. Pour promouvoir les objectifs de la CIPD, le Fonds travaillait avec tous ses alliés, y compris les pouvoirs publics, les ONG, la société civile et le secteur privé. Dans les pays donateurs, le Fonds ciblait son action sur les décideurs, les parlementaires et le grand public. Son objectif était de faire passer chaque groupe de la compréhension à l'engagement et à l'action. Chaque bureau extérieur avait un plan de plaidoyer fondé sur la situation du pays et guidé par les questions suivantes : quel est le problème? Quelle est l'audience cible? Quel est le message? Qui sont les alliés? Quels sont outils à employer?

73. Le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a dit que la récente publication intitulée Le FNUAP au travail, qui avait été distribuée à la deuxième session ordinaire de 1998 du Conseil d'administration et était également disponible à la session en cours, contenait plusieurs exemples d'activités entreprises par le Fonds et ayant débouché sur des résultats positifs. Une activité qui s'était révélée très efficace au niveau des pays de programme était le recours à des personnalités connues sur le plan national comme Ambassadeurs de bonne volonté du FNUAP, comme dans le cas de Safia El-Emary qui avait été très active en Égypte et aidait aussi le Fonds au Liban. Le travail des Ambassadeurs du Fonds au niveau international continuait de créer une importante publicité favorable pour le Fonds et ses activités. Le travail du mannequin Waris Dirie dans la lutte contre les mutilations génitales féminines avait suscité beaucoup d'intérêt dans la presse de nombreux pays donateurs, en particulier en Europe et aux États-Unis d'Amérique. L'actrice de cinéma Keiko Kishi avait lancé une campagne de financement au Japon en demandant à chaque citoyen de verser 100 yen pour soutenir le travail du Fonds et avait joué un rôle important en élaborant un accord avec la compagnie aérienne All Nippon Airlines pour en faire le transporteur officiel du Fonds, accord qui prévoyait la projection d'un film vidéo produit par le FNUAP et sollicitant une contribution des passagers. Parmi les autres Ambassadeurs spéciaux recrutés pour représenter le FNUAP et les ONG dans différents pays donateurs, on pouvait citer Goedele Liekens en Belgique, Mikko Kuustonen en Finlande, Carrie Crowley en Irlande, Cattis Ahlstrom en Suède et Magenta Devine au Royaume-Uni.

74. Le Directeur a dit que la volonté politique était essentielle pour que les gouvernements du monde entier passent de la compréhension à l'engagement et à l'action en ce qui concerne les questions de population et de santé en matière de reproduction. L'aide publique au développement (APD) était en déclin, mais le Fonds restait attaché à son activité de promotion et de plaidoyer en faveur de la santé universelle en matière de reproduction, de l'équité et de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation de la femme. Les principaux obstacles que rencontrait le Fonds dans l'exécution de sa stratégie d'information et de communication étaient le manque de fonds et de personnel et les controverses que suscitait parfois le FNUAP. L'introduction d'un nouveau produit de consommation en Europe coûtait 350 millions de dollars en publicité et promotion. La diffusion d'un film publicitaire de 30 secondes à la télévision aux États-Unis d'Amérique coûtait environ 20 000 dollars. La pose de 25 à 30 affiches dans les stations de métro et de train de chacun des pays membres de l'Union européenne pendant un à trois mois coûtait environ 1,5 million de dollars. Le personnel dont le FNUAP disposait pour gérer ses campagnes de presse et de plaidoyer, préparer et produire les documents d'information et gérer les appels de fonds

était très peu nombreux. Trop souvent, le Fonds devait se contenter de réagir au lieu de prendre l'initiative en raison de la controverse qui entourait certaines questions de population et de santé en matière de reproduction. Fréquemment, il devait se battre contre les mensonges et les campagnes organisées de ses opposants. Plusieurs gouvernements avaient demandé au FNUAP de les aider à se défendre et à défendre le Fonds dans de telles controverses. Néanmoins, le Fonds restait fermement résolu à promouvoir et à mettre en oeuvre le Programme d'action de la CIPD. Le Directeur a conclu en affirmant que, comme l'avait déclaré la Directrice exécutive, chaque membre du personnel du FNUAP était un avocat dévoué à la cause du Fonds, qui était appuyé par les 179 pays qui avaient élaboré et approuvé le Programme d'action de la CIPD. Le Directeur accueillait avec satisfaction les indications et l'appui fournis par le Conseil d'administration et a déclaré que le FNUAP était très encouragé par la volonté du Conseil de l'aider dans ses efforts de mobilisation de ressources.

75. De nombreuses délégations se sont félicitées de la clarté et de la qualité du rapport et ont loué le FNUAP pour son engagement et son travail dans les domaines de l'information, de la communication et du plaidoyer. Une délégation a dit qu'elle était intéressée par la façon systématique dont le rapport présentait les liens clairs entre l'audience cible, les outils de communication et les messages. De nombreuses délégations ont dit que malgré la modestie de ses effectifs, le Fonds avait beaucoup accompli. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du plaidoyer pour faire mieux connaître les questions de population, la CIPD et le FNUAP, et ont souligné la nécessité de rechercher des alliances avec les ONG, le secteur privé et les autres institutions et organisations des Nations Unies. Une délégation, demandant si le FNUAP collaborait avec le PNUD, l'UNICEF et l'ONUSIDA dans le domaine de l'information et de la communication, a dit que les succès obtenus par l'UNICEF étaient dus en partie à l'existence d'un réseau de bureaux nationaux et que le FNUAP devrait aussi avoir un tel réseau. Plusieurs délégations ont fait des observations positives sur le recours à des Ambassadeurs de bonne volonté et à des Ambassadeurs spéciaux et ont suggéré qu'on ait davantage recours à des célébrités nationales et aux grands médias pour promouvoir la CIPD et sensibiliser le public aux questions de population. Une délégation a proposé d'aider l'Ambassadeur spécial en Irlande et a aussi pris note de la nécessité d'un appui des donateurs pour faire passer des messages par le service public. Une autre délégation, disant que le travail de l'Ambassadeur spécial dans son pays était de mieux en mieux connu, a proposé que les Ambassadeurs spéciaux soient invités à assister à une session du Conseil d'administration en 1998 ou en 1999.

76. Une délégation a souligné la nécessité de poursuivre sans relâche la campagne contre les mutilations génitales féminines. Cette même délégation, tout en se félicitant des efforts accomplis par les donateurs dans les pays de programme pour mettre en oeuvre la stratégie d'information et de communication, a dit que les États Membres devraient joindre leurs efforts à l'appui du Fonds pour sensibiliser le public aux questions de population et de santé en matière de reproduction. Une autre délégation a déclaré qu'il importait de faire une distinction entre le plaidoyer pour la CIPD et le FNUAP et les appels de fonds. Une délégation a demandé comment, dans ses activités de plaidoyer, le Fonds ménageait les deux côtés dans le débat sur l'avortement.

77. Une autre délégation, évoquant le paragraphe 5 de la décision 97/13, a demandé des renseignements supplémentaires sur la mesure de l'impact des activités d'information et de communication. Elle a aussi mentionné la

nécessité de maintenir un équilibre linguistique dans la diffusion électronique de l'information, comme le prévoyait la décision 97/13, et déploré qu'actuellement le site Web du FNUAP n'utilise que l'anglais. Elle a déclaré qu'il faudrait aussi utiliser le français. Une autre délégation pensait elle aussi qu'il faudrait respecter un équilibre linguistique dans la diffusion électronique de l'information. Cette même délégation a posé une question sur la communication interne du Fonds au siège, avec le terrain et avec ses partenaires de développement. Elle a ajouté que la stratégie de communication aurait dû être liée au tableau sur les questions prioritaires intéressant le FNUAP en 1998 (voir DP/1998/13). En outre, il aurait fallu fournir des renseignements sur les activités, le budget les progrès déjà accomplis.

78. Une délégation, relevant que le FNUAP avait entrepris un nombre impressionnant d'activités de communication et d'information, a fait les suggestions suivantes : il faudrait accorder davantage d'importance au suivi et à l'évaluation de l'impact des activités de communication tant au niveau international qu'au niveau du programme, par exemple, a) par des sondages périodiques auprès d'audiences clefs pour savoir comment elles employaient les publications du FNUAP et ce qu'elles jugeaient le plus utile, b) en mesurant le succès du recours à des Ambassadeurs de bonne volonté connus sur le plan national; et c) en déterminant le volume des publications et vidéos distribuées par rapport aux années précédentes et en évaluant l'impact de ces documents sur les audiences cibles. Cette délégation aurait aimé en savoir davantage sur la stratégie globale du Fonds concernant les activités d'information, d'éducation et de communication liées à la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale, et sur la façon dont le Fonds collaborait avec d'autres organisations pour partager les ressources et éviter les doubles emplois dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la communication. Deux délégations ont dit qu'une manière de mobiliser un appui supplémentaire des donateurs serait de communiquer clairement aux pays donateurs les résultats obtenus par le FNUAP. Un des moyens d'y parvenir consisterait à partager les résultats des évaluations.

79. Dans sa réponse, le Directeur de la Division de l'information et des relations extérieures a remercié les délégations pour leurs observations, leurs conseils et leurs encouragements. Il s'est félicité des remarquables activités d'information et de communication entreprises par le Brésil et a remercié la délégation irlandaise de son offre d'aider l'Ambassadeur spécial en Irlande. Il a déclaré que le FNUAP collaborait avec plusieurs organismes des Nations Unies et ONG dans diverses activités d'information et de communication. Par exemple, il collaborait avec UNIFEM dans le cadre d'une campagne sur la prévention de la violence contre les femmes et avait financé la mise au point d'une horloge du sida, produite en collaboration avec ONUSIDA. Le FNUAP avait aussi collaboré avec le PNUD et l'UNICEF pour produire diverses brochures et autres publications. Dans tous les pays, le FNUAP collaborait avec des ONG dans le cadre de diverses activités d'information et de plaidoyer. En Europe, de concert avec 18 ONG, le Fonds avait lancé sa campagne "Face à face" et avait récemment travaillé avec certaines ONG pour mettre au point des messages transmis par le service public sur la prévention de la grossesse chez les adolescentes. Le FNUAP travaillait aussi avec les associations pour les Nations Unies dans différents pays du monde mais avait constaté qu'elles avaient tendance à accorder relativement peu d'importance aux questions de population et de santé en matière de reproduction et aux informations sur le travail du Fonds. Le Directeur a dit que certains pays le Fonds avait aussi collaboré avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). Il a dit qu'on

avait besoin de personnalités influentes et de personnel et de ressources financières supplémentaires pour créer des comités nationaux. Il fallait environ 1 million de dollars et deux ans pour créer un comité national. Il a aussi dit qu'il avait demandé à tous les gouvernements donateurs un appui pour les activités de plaidoyer et que tous avaient répondu qu'ils ne pourraient soutenir que les activités de programme et non le plaidoyer.

80. Pour ce qui est de la question de l'avortement, le Directeur a souligné que, conformément au Programme d'action de la CIPD, le FNUAP concentrait son action sur la mise à disposition de services de planification familiale. Les avortements causaient environ 70 000 décès par an. Il fallait traiter la question des avortements dangereux avec compassion et sur un plan médical. Là où l'avortement était légal, il devrait être sans danger et complété par des services de conseil et de planification familiale. La mise en place de services de planification familiale sûrs, efficaces et peu coûteux réduirait le recours à l'avortement. Le droit à une information sur la planification familiale et à des services de planification familiale était un droit fondamental.

81. Le Directeur a dit que deux des grands événements de 1999 seraient la commémoration du cinquième anniversaire de la CIPD et la Journée des six milliards. Toutes les tables rondes et réunions organisées à l'occasion de l'examen et de l'évaluation du cinquième anniversaire de la CIPD étaient aussi employées comme des occasions de rappeler au monde et à la communauté internationale les engagements pris lors de la CIPD en 1994. Le Fonds collaborait avec un grand nombre d'ONG et d'organisations de la société civile à cet égard. Le Directeur a dit que le FNUAP produisait une documentation d'usage facile fondée sur le Programme d'action de la CIPD. Cette documentation était mise à la disposition des journalistes et autres membres des médias avec l'autorisation de l'utiliser librement et de la traduire. Il a relevé que plusieurs pays de programme diffusaient des annonces de service public du FNUAP, mais seuls deux pays donateurs, la Belgique et les États-Unis, en faisaient autant. Le principal message de ces annonces, ainsi que les messages transmis par les Ambassadeurs spéciaux, mettaient l'accent sur la promotion des objectifs de la CIPD et non sur la recherche de fonds. Le prochain rapport sur l'état de la population mondiale mettrait l'accent sur les résultats obtenus et les progrès accomplis depuis la CIPD ainsi que sur les obstacles et les défis rencontrés. La plupart des publications du FNUAP paraissaient dans quatre langues, et certaines davantage; par exemple, le rapport sur l'état de la population mondiale était publié en 23 langues. Tous les films vidéo étaient produits en trois langues. Le FNUAP avait entrepris de fournir des informations sur son site Web dans des langues autres que l'anglais. Le Fonds était inondé de demandes de publications, de films vidéo et autres documents et ses crédits pour ces produits étaient très insuffisants.

82. À propos des évaluations, le Directeur a dit que l'information n'était pas une science exacte. On avait besoin de repères. Il serait par exemple difficile d'évaluer l'impact d'un document d'actualité diffusé à la télévision. L'évaluation de l'impact des activités de plaidoyer était complexe et devait se faire sur une certaine période. Dans les pays de programme, le Fonds s'efforçait de mesurer l'impact, par exemple au moyen du taux d'utilisation des contraceptifs et d'autres indicateurs de santé. En outre, il cherchait à suivre et à mesurer l'impact par le biais des réactions de l'audience qu'il recevait des stations de télévision diffusant ses annonces publiques. L'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et les chefs de l'information des agences d'aide au développement de quatre pays d'Europe du Nord s'étaient réunis pendant deux jours en 1997 pour

parler de l'évaluation et n'avaient pas pu se mettre d'accord sur la meilleure manière de procéder car la plupart des mécanismes de sondage coûtaient davantage que l'activité d'information elle-même. Le Directeur a demandé aux membres du Conseil d'administration de faire part au Fonds de leur expérience en la matière.

83. Le Directeur exécutif adjoint (Politique et administration) a dit que l'Ambassadrice spéciale Keiko Kishi du Japon avait été invitée à assister à une session du Conseil d'administration, mais que jusqu'à présent son emploi du temps avait été trop chargé. Néanmoins, le Fonds continuerait de suivre la question.

84. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur la stratégie d'information et de communication du FNUAP.

#### VII. STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES DU FNUAP

85. Comme convenu lors de la consultation officieuse tenue avant la session le 12 mai, le débat sur la stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP a mis l'accent sur trois questions : la prévisibilité des ressources; le volume des ressources; et le versement des contributions dans les délais prévus.

#### Observations générales

86. Plusieurs délégations ont fait des observations générales concernant la mobilisation des ressources et le financement du FNUAP. L'une d'entre elles a dit qu'il ne s'agissait pas seulement de mobiliser des ressources mais aussi de renforcer les bases financières du FNUAP. Une autre a souligné que le débat ne concernait pas le financement d'une organisation, mais celui de la réalisation d'un objectif, en particulier compte tenu de la commémoration du cinquième anniversaire de la CIPD, processus qui ne pouvait pas être ignoré dans les débats du Conseil d'administration. Une troisième délégation a dit qu'elle comprenait que le FNUAP ressentait la nécessité d'avoir un financement plus stable, mais a dit que les résultats et l'efficacité du programme étaient des facteurs essentiels à cet effet. Plusieurs délégations ont souscrit à ce point de vue, soulignant que le financement devrait être lié à l'efficacité de l'exécution du programme et à son impact, ainsi que de son suivi et de l'évaluation de son impact. Une de ces délégations a dit que le système de financement du FNUAP devrait consister en un partenariat tripartite réunissant le Fonds, les pays de programme et les pays donateurs, fondé sur des attentes réalistes, axé sur les résultats et transparent, le but ultime étant d'atteindre les objectifs de la CIPD aux niveaux national et mondial. Une délégation a dit que le FNUAP était actuellement sous-financé étant donné qu'il serait capable d'exécuter un programme beaucoup plus ambitieux et qu'il fallait atteindre les objectifs du Programme d'action de la CIPD en matière de ressources. Deux délégations ont dit que l'examen de la stratégie de financement de FNUAP devrait faire partie du débat plus vaste en cours sur cette question, notamment dans le cadre du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la Stratégie de financement du PNUD. En conséquence, elles ne pouvaient souscrire à une méthode de financement du FNUAP qui ne s'appliquerait pas également aux autres fonds et programmes.

87. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de la volonté politique et de l'adhésion aux engagements pris au Caire en matière de mobilisation des ressources pour atteindre les objectifs de la CIPD ainsi que pour le programme

du FNUAP. Une délégation, par exemple, a souligné la nécessité que les pays donateurs comme les pays de programme confirment l'engagement pris au Caire, qui devait rester un moteur pour la mobilisation de ressources. Une autre délégation a dit que la mobilisation des ressources allait au coeur de la question : le FNUAP avait un mandat clair et les pays du monde s'étaient engagés sur le Programme d'action de la CIPD. Ce dont on avait besoin, c'étaient de volonté politique, de prévisibilité des ressources et d'un accroissement des ressources. Une troisième délégation a souligné son attachement au multilatéralisme et a appelé les autres participants à se consacrer à nouveau, au plus haut niveau, au développement multilatéral. Deux autres délégations ont souligné que l'accroissement du volume des ressources n'était pas une question technique, comme les deux autres questions, mais dépendait de la volonté politique des donateurs et de leur attachement à la réalisation des objectifs du Programme d'action de la CIPD.

88. De nombreuses délégations ont pris note des progrès accomplis par le FNUAP malgré le déclin des ressources et la faiblesse des effectifs. Elles ont souligné que les pays devaient relever le défi et accroître les ressources du Fonds et assurer leur prévisibilité.

#### Prévisibilité des ressources

89. Le débat sur la prévisibilité des ressources a été axé sur deux thèmes : la possibilité d'obtenir des engagements pluriannuels et la possibilité d'établir des mécanismes pour officialiser les engagements de ressources, y compris sous forme d'accords ou de mémorandums d'accord officiels.

90. De nombreuses délégations se sont exprimées en faveur d'engagements pluriannuels. L'une d'entre elles a dit que le Conseil d'administration devrait envisager de passer à un système d'engagements volontaires pluriannuels qui permettrait au FNUAP de planifier et de programmer à partir d'une base de financement fiable. Plusieurs autres ont dit qu'elles souscriraient à cette position si de tels engagements étaient acceptables pour la plupart des autres délégations. Plusieurs délégations ont accepté le principe des engagements pluriannuels, mais ont signalé certaines difficultés techniques qu'il faudrait surmonter avant que leur pays puisse adopter de tels engagements, notamment la nécessité de modifier des lois ou des procédures budgétaires. Toutefois, deux délégations ont mis en garde contre le fait que de tels engagements ne devraient pas fournir à certains pays un prétexte pour réduire leurs contributions ou pour cesser d'assumer leur part du fardeau. Nombre de ces mêmes délégations étaient favorables à une variante ou une autre d'une contribution glissante sur trois ans. Un scénario souvent proposé consisterait en un engagement de financement ferme pour la première année ou l'année en cours, une contribution indicative pour la deuxième année et une contribution provisoire pour la troisième année.

91. Plusieurs délégations ont exprimé des réserves au sujet des engagements pluriannuels. L'une d'entre elles par exemple a dit que ces engagements dépendaient de nombreux facteurs et qu'on ne pouvait donc pas s'attendre à ce que la décision que le Conseil d'administration adopterait en septembre en traite. Une autre a dit que les engagements pluriannuels seraient difficiles pour de nombreux pays, notamment les pays en transition, en raison des réformes économiques en cours. Une troisième a indiqué qu'elle pourrait annoncer sa contribution une fois qu'un accord serait conclu entre l'exécutif et le législatif de son pays. Une autre envisageait de prendre un engagement pluriannuel et de payer d'avance, mais a dit que cette approche appelait des



mécanismes flexibles et pragmatiques tenant compte des procédures administratives et budgétaires des pays.

92. Plusieurs délégations ont dit qu'il n'était pas possible de prendre des engagements pluriannuels, en partie à cause du fait que de tels engagements étaient incompatibles avec leurs systèmes et cycles budgétaires. Une de ces délégations était d'accord avec l'idée que les engagements pluriannuels amélioreraient la prévisibilité des recettes du FNUAP et encourageait donc les donateurs qui étaient en mesure de le faire à suivre cette recommandation bien qu'elle en soit elle-même incapable pour des raisons budgétaires.

93. Plusieurs délégations ont souscrit à l'utilisation de mécanismes officiels pour assurer la prévisibilité des contributions. L'une d'entre elles a dit qu'il devrait y avoir un mémorandum d'accord entre le donateur éventuel et le FNUAP concernant le montant de la contribution et le calendrier des paiements. Il s'agirait en somme de l'expression officielle d'un engagement moral. Plusieurs autres délégations ont souscrit à cette opinion. En revanche, une délégation a recommandé de faire preuve de davantage de prudence dans l'utilisation de tels mémorandums d'accord. Une autre accueillait la proposition de façon positive mais a dit qu'elle exigeait un débat approfondi lors de la réunion officieuse d'intersession qui devrait se tenir avant la troisième session ordinaire de 1998.

#### Volume des ressources

94. Le débat sur le volume des ressources a été axé sur plusieurs questions clefs : le lien entre le niveau de financement et l'impact et l'efficacité du programme; l'engagement pris au Caire et l'élan créé par le processus de commémoration du cinquième anniversaire de la CIPD; la nécessité d'explorer les moyens de compenser ou de réduire au minimum les effets des fluctuations des taux de change; et les efforts visant à élargir la base des ressources du Fonds pour y inclure les ONG, les fondations et le secteur privé.

95. L'exécution et l'efficacité du programme paraissent être les facteurs les plus critiques pour la plupart des délégations s'agissant d'accroître les ressources du FNUAP. La quasi-totalité des délégations ont mentionné cet aspect sous une forme ou une autre. Une délégation a dit qu'elle voulait conserver la possibilité d'investir dans les groupes et organisations qui étaient capables de démontrer l'efficacité de leur travail et d'établir un lien entre toute augmentation des contributions et la qualité et l'efficacité des résultats. Une autre a dit que le Conseil d'administration pourrait envisager de lier l'approbation annuelle du budget aux résultats obtenus. La même délégation et une autre délégation ont souligné l'importance de l'impact et du résultat des programmes et le rôle du suivi et de l'évaluation dans la mesure de cet impact et de ce résultat. Plusieurs délégations ont dit que l'efficacité de l'aide apportée par le FNUAP à leur pays montrait que le Fonds méritait l'appui qui lui était fourni et que cet appui devrait être augmenté.

96. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'utilité relative des ressources générales par opposition aux ressources multilatérales. L'une d'entre elles a souligné que le système de financement devrait réaffirmer le rôle critique des ressources de base mais aussi donner au FNUAP la possibilité de tirer parti d'éventuelles occasions de cofinancement et du financement du secteur privé. Une autre a dit qu'il importait d'examiner les contributions multilatérales car il semblait clair, à en juger d'après le taux d'utilisation

de ces ressources, que le Fonds avait une certaine difficulté à les absorber. Un accroissement des contributions générales était donc manifestement le moyen le plus efficace et le plus productif de renforcer les ressources du FNUAP. En outre, les ressources multibilatérales tendaient à imposer une charge additionnelle tant aux gouvernements donateurs qu'au FNUAP. Une autre délégation a fait sien ce point de vue et a dit qu'un recours important au financement multibilatéral risquait de compromettre la bonne gestion du programme en accroissant la charge administrative des agents d'exécution. Cette délégation recommandait donc que le FNUAP et les éventuels donateurs multibilatéraux envisagent la possibilité d'une programmation multibilatérale commune et d'une assistance multibilatérale collective dans des domaines thématiques tels que la santé des adolescents en matière de reproduction. Cela réduirait considérablement la charge administrative et les obligations redditionnelles concernant les projets multibilatéraux.

97. Les engagements pris au Caire et l'élan créé par le cinquième anniversaire de la CIPD ont aussi été mentionnés par de nombreuses délégations comme des facteurs clefs pour l'accroissement des ressources du FNUAP. L'une d'entre elles a souligné que le cinquième anniversaire de la CIPD devrait inciter les pays à s'engager officiellement sur une nouvelle stratégie de financement. Une autre a indiqué, à cet égard, que de nombreux pays en développement avaient tenu les engagements pris au Caire alors que les donateurs ne l'avaient pas tous fait. Une troisième délégation a suggéré qu'on ait recours à des mécanismes et approches novateurs pour tirer parti de l'élan créé par le cinquième anniversaire de la CIPD. Une autre a exprimé la crainte que le manque de ressources ne compromette la réalisation des objectifs de la CIPD.

98. Plusieurs délégations ont dit que le FNUAP avait besoin d'une protection contre les fluctuations de change. L'une d'entre elles a suggéré que l'euro pourrait être utile à cet égard, car des contributions versées en euros ne devraient pas nécessairement être converties en dollars et ne seraient donc pas exposées aux fluctuations du marché des changes. Une autre a dit qu'un échéancier plus strict pour le paiement des contributions donnerait aux fonds et programmes davantage de marge de manoeuvre pour mettre en place des mécanismes de protection contre les fluctuations de change. Une troisième a annoncé que son gouvernement utiliserait un taux de change fixe favorable au FNUAP pour limiter l'influence négative de l'évolution du cours de sa monnaie sur sa contribution pour 1998.

#### Respect des échéances

99. Toutes les délégations étaient d'accord sur le fait qu'il fallait respecter les échéances de versement des contributions. L'une d'entre elles a suggéré que le Conseil d'administration adopte une sorte de mécanisme contraignant pour faire en sorte que les contributions soient versées durant la première moitié de l'année. Une autre délégation a dit que les mémorandums d'accord qu'elle proposait devraient aussi inclure un échéancier des paiements. Une troisième délégation a suggéré que chaque donateur pourrait annoncer sa contribution pour l'année à venir et fixer un échéancier qui pourrait être différent pour chaque pays en fonction de ses besoins. L'important était que le FNUAP puisse connaître à l'avance le montant des contributions et le moment auquel il pouvait s'attendre au paiement.

## Réponse de l'Administration

100. La Directrice exécutive a dit que le débat semblait se dérouler de façon logique. Dans l'ensemble, les délégations étaient d'accord sur la nécessité de respecter les échéances de versement des contributions et d'une sorte de mécanisme pour officialiser l'échéancier des paiements. Elle a souligné que le respect des échéances était essentiel pour l'efficacité de l'exécution du programme. Elle avait été frappée par le nombre de délégations qui étaient favorables à des engagements pluriannuels, même parmi celles qui avaient signalé que de tels engagements pourraient nécessiter une modification de leur législation et de leurs procédures budgétaires. Elle a accueilli avec intérêt la proposition concernant les mémorandums d'accord et a dit que le FNUAP apprécierait d'avoir une sorte d'accord officiel qui assurerait la prévisibilité des recettes et le respect des échéances de versement des contributions.

101. La Directrice exécutive a dit qu'elle collaborait avec les pays pour essayer d'élargir la base des ressources du Fonds. Elle a demandé aux délégations de l'aider à identifier des industriels, des entreprises de premier plan, des fondations et des ONG dans leurs propres pays qui seraient susceptibles de verser une contribution au FNUAP. Elle a aussi demandé aux délégations, des pays donateurs comme des pays de programme, de se faire les avocats du FNUAP. Elle a souligné que cela était particulièrement important pour le secteur privé, qui ne pourrait être persuadé d'appuyer le FNUAP que si une personnalité éminente prenait l'initiative pour faire avancer le processus. Elle a aussi invité les délégations à explorer d'autres possibilités de mobilisation des ressources et de plaidoyer, telles que des annonces de service public sur les vols des compagnies aériennes nationales et à la télévision et à la radio locales et nationales. Elle a reconnu que la mesure des résultats était importante mais a souligné que, les programmes du FNUAP étant établis sur un cycle de plusieurs années, il ne serait pas possible de prévoir ce que les ressources permettraient de réaliser chaque année. Elle a exprimé le souhait que les pays donateurs fournissent des renseignements sur les méthodes de budgétisation liées aux résultats et sur les moyens de montrer les résultats en termes mesurables.

102. Le Conseil d'administration a pris note du document de séance contenant une actualisation de la situation financière du FNUAP (DP/FPA/1998/CRP.3) et des observations faites à ce sujet.

### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

#### VIII. RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR POUR 1997 ET QUESTIONS CONNEXES

103. L'Administrateur a axé le débat sur le rapport annuel pour 1997 sur quatre questions importantes intéressant tous les aspects du travail du PNUD : le profil, les partenariats, la mesure des résultats et les capacités organisationnelles. Un bref document d'information indiquant les faits saillants et contenant une mise à jour, distribué aux délégations la semaine précédente, a servi de base pour le débat qui a suivi.

104. L'Administrateur a souligné que le PNUD était résolu à affûter son profil tout en répondant aux besoins spécifiques d'un éventail de pays très divers. De grands progrès avaient déjà été faits à la suite des décisions 94/14, 95/23 et, plus récemment, 98/1 du Conseil d'administration. Les principes directeurs

étaient systématiquement appliqués pour cibler le travail du PNUD tel qu'il était déterminé par les priorités nationales. L'expérience acquise à ce jour dans les quatre domaines principaux de l'activité de l'organisation, l'élimination de la pauvreté, l'emploi et les moyens d'existence durables, la promotion de la femme et la régénération de l'environnement, avait montré que les efforts de promotion d'une bonne gouvernance étaient essentiels pour obtenir des résultats.

105. L'Administrateur a expliqué que les travaux du PNUD dans le domaine de la gouvernance avaient résulté d'une demande croissante des pays bénéficiaires. Le lien critique entre la gouvernance et l'élimination de la pauvreté était de plus en plus reconnu, comme l'avait montré très récemment la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au contrôle international des drogues.

106. Les demandes d'aide adressées au PNUD dans le domaine de la gouvernance à l'appui de l'élimination de la pauvreté avaient porté notamment sur : a) l'appui à quelque 70 élections; b) l'aide pour la création d'institutions, y compris le renforcement des capacités des organes législatifs; c) l'aide aux efforts de décentralisation, y compris le renforcement des capacités de planification et de gestion des organes élus sur le plan local; d) la formation pour les activités de déminage et les efforts visant à faire passer les pays de la remise en état et de la reconstruction au développement durable à long terme; et e) d'autres formes d'aide à des pays se trouvant dans des situations de développement particulières, notamment pour la mobilisation d'un financement de la communauté internationale.

107. Dans le domaine des partenariats, l'Administrateur a souligné que le PNUD, comme d'autres organisations de développement, quels que soient leur taille, leur mandat et leurs ressources, ne pouvaient pas travailler seuls pour plusieurs raisons, dont l'une des plus importantes était les défis et les objectifs fixés par les conférences mondiales et la nature du travail de plaidoyer et de création de capacités de l'organisation dans le domaine multiforme de l'élimination de la pauvreté. Évoquant les exemples précis de partenariats mentionnés dans le document d'information, l'Administrateur a dit que le PNUD travaillait en partenariat avec un large éventail d'acteurs – pays de programme, donateurs bilatéraux, fonds et programmes, institutions spécialisées des Nations Unies, institutions de Bretton Woods, organisations non gouvernementales et secteur privé. La coopération du PNUD avec d'autres parties du système des Nations Unies, y compris sous l'angle de réformes ambitieuses comme la mise en place du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, serait examinée au titre du point 9 de l'ordre du jour.

108. Évoquant la question de la mesure des résultats, l'Administrateur a reconnu que dans les domaines de travail du PNUD, il était très compliqué de faire une telle mesure et qu'il était particulièrement difficile de mesurer la contribution qu'une organisation comme le PNUD avait apportée aux résultats d'ensemble des efforts de développement d'un pays. Néanmoins, l'organisation était résolue à améliorer la mesure des résultats et avait fait certains progrès à cet égard.

109. En matière de capacités organisationnelles, l'Administrateur a exposé certains des progrès qui avaient été accomplis dans la mise en oeuvre du processus PNUD 2001. Il a mentionné les efforts déployés pour renforcer les bureaux de pays, pour accroître la décentralisation et pour garantir le respect des obligations redditionnelles. Toutefois, la réforme de l'organisation

n'avait pas été accompagnée d'un accroissement du financement. L'Administrateur a donné quelques exemples montrant comment le manque de ressources entravait le travail du PNUD et s'est félicité des efforts déployés par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la Stratégie de financement du PNUD pour garantir les ressources de base.

110. Après la déclaration de l'Administrateur, le Président du Conseil d'administration a invité les délégations à faire de brèves observations sur cette déclaration, disant qu'elles pourraient s'exprimer à nouveau plus longuement sur le rapport annuel de l'Administrateur. Plusieurs délégations ont remercié l'Administrateur de sa déclaration claire et concise et de l'utile document d'information qui avait été mis à leur disposition pour orienter les débats. Elles se sont aussi félicitées d'avoir l'occasion de dialoguer de façon plus approfondie avec l'Administrateur.

111. Le Ministre des finances et de la planification du développement du Botswana a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a parlé des progrès accomplis par le Botswana depuis son accession à l'indépendance 31 ans auparavant, avec l'aide du PNUD et d'autres organismes. Son gouvernement avait une si haute opinion du PNUD que, lorsque l'organisation n'a pas pu financer intégralement le programme de pays pour 1992-1996, le Gouvernement était intervenu en mettant en place un mécanisme de partage des coûts, estimant qu'il pourrait tirer parti de l'expérience du PNUD et de ses connaissances en matière de création de capacités. Il a recommandé aux pays qui étaient en mesure de le faire de mettre en place de tels mécanismes de partage des coûts mais a aussi lancé un appel urgent aux pays donateurs pour qu'ils accroissent le niveau de l'aide publique au développement (APD). Le partage des coûts et d'autres mécanismes ne pouvaient remplacer les ressources de base dont le PNUD avait besoin.

112. Le Directeur général de l'Office du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse a souhaité aux représentants la bienvenue en Suisse, disant qu'il se félicitait que le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP se réunissent périodiquement à Genève où tant de partenaires des Nations Unies étaient installés.

113. Lors du débat sur le rapport annuel de l'Administrateur, de nombreuses délégations ont félicité l'Administrateur pour la qualité des documents, tandis que d'autres ont encouragé le PNUD à y inclure davantage d'analyses et d'informations sur les résultats. Une délégation a dit qu'elle aimerait recevoir des rapports thématiques annuels à l'avenir, et a reçu à cet égard l'appui d'une autre délégation. Une délégation a dit qu'à son avis les rapports régionaux contenus dans le rapport annuel devraient placer les activités du PNUD dans le contexte des activités entreprises par d'autres partenaires du développement. Cette délégation a dit que les rapports régionaux ne semblaient pas mentionner la fonction de coordonnateur résident ni le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ce qui semblait indiquer que ceux-ci ne faisaient pas partie intégrante du programme du PNUD. Une autre délégation estimait que le rapport sur les activités mondiales et interrégionales aurait été plus utile s'il avait eu une orientation plus stratégique.

#### Recentrage

114. De nombreuses délégations ont souscrit aux observations de l'Administrateur sur la priorité accordée à l'élimination de la pauvreté et sur l'intégration des

considérations sexospécifiques et environnementales dans l'ensemble des activités. Une autre délégation a noté avec satisfaction que l'Administrateur avait mis l'accent sur l'élimination de la pauvreté et la création de capacités, qui étaient en effet les éléments essentiels du développement. Une délégation a dit que l'élimination de la pauvreté devait être la priorité et qu'elle appuyait aussi les efforts visant à promouvoir la bonne gouvernance qui étaient compatibles avec les principes directeurs adoptés par le Conseil à sa première session ordinaire de 1998 (voir décision 98/1). À cet égard, tous les cadres de coopération de pays devraient montrer que ces principes avaient été systématiquement appliqués.

115. Une délégation a dit que le PNUD avait raison de concentrer ses efforts dans le domaine des droits de l'homme sur l'élimination de la pauvreté, appuyant aussi le droit au développement. La création de capacités nationales était aussi très importante, mais les délégations se rendaient compte que cela prenait du temps et exigeait un partenariat avec les acteurs locaux. Les délégations ont aussi dit que la protection de l'environnement était une priorité importante et ont demandé que le PNUD continue d'intégrer les préoccupations pour l'environnement mondial dans son travail. Une délégation a déclaré qu'à son avis le PNUD devrait en faire davantage pour aider les femmes.

116. Plusieurs délégations étaient d'avis qu'un bon travail avait été fait en ce qui concerne le recentrage des activités du PNUD, mais certaines ont dit qu'on pouvait aller plus loin. D'autres délégations estimaient toutefois que le PNUD avait maintenant bien ciblé son activité et que cet aspect pouvait peut-être être laissé de côté pour le moment. Il était temps de mettre en oeuvre les principes convenus par le Conseil d'administration. Une délégation a dit que la preuve de l'amélioration du ciblage serait apportée par les programmes au niveau du terrain et, souscrivant à ce point de vue, plusieurs délégations ont demandé comment le ciblage se traduisait dans les activités par pays.

117. Plusieurs délégations ont fait observer qu'il fallait que le PNUD s'adapte à la spécificité des différents pays et qu'il était donc parfois difficile de limiter les activités à une courte liste de priorités. À cet égard, une délégation n'était pas d'accord avec la mention de 20 services de développement de base : le PNUD était et devait rester une organisation dont les activités étaient orientées par la demande des pays. Par conséquent, cette délégation ne pouvait pas souscrire à une formulation qui interprétait la liste des services de développement de base de façon restrictive. D'autres délégations ont aussi souligné que tous les programmes appuyés par le PNUD devaient être déterminés par les pays.

118. D'autres délégations estimaient que les 20 services de développement de base mentionnés par l'Administrateur couvraient déjà un champ trop large. Une délégation, s'exprimant également au nom d'une autre délégation, a dit que penser que le Conseil d'administration avait approuvé une telle liste de services de base dans sa décision 98/1 était à leur avis une interprétation erronée de cette décision. D'autres délégations ont déclaré que le PNUD devait veiller à préserver le recentrage qu'il s'était employé à affiner.

119. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'un certain équilibre, disant que bien que le PNUD doive mettre l'accent sur certaines domaines d'intervention, il devait aussi tenir compte d'intérêts concurrents. Une délégation a dit qu'il était très vrai que les programmes du PNUD devaient être déterminés par les pays, mais que si un aspect n'entraînait pas dans son mandat, il

pouvait aussi jouer un rôle utile en aidant à trouver une autre organisation compétente pour le traiter. Une autre délégation a résumé ces opinions en disant que le défi pour l'organisation était de rester ciblée tout en répondant à des besoins variés.

120. À propos des priorités du PNUD, plusieurs délégations ont dit qu'elles devaient faire une large place aux pays les moins avancés (PMA), en particulier ceux d'Afrique. Une délégation a informé le Conseil d'administration que l'Afrique serait le seul continent sur lequel davantage de personnes vivraient dans la pauvreté à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle que durant le siècle précédent. Une autre délégation a dit que l'Initiative 20/20 était très importante pour son gouvernement. L'Administrateur avait minimisé le rôle du PNUD dans cette initiative, laissant entendre qu'il y aurait peut-être moins de ressources consacrées à des activités axées sur la fourniture des services sociaux de base. Pour cette délégation toutefois, cela ne signifiait pas que le PNUD ne pouvait pas continuer d'être un avocat efficace de l'Initiative 20/20.

121. L'accroissement des efforts consacrés aux questions de gouvernance a été approuvé par plusieurs délégations. Des pays bénéficiaires ont dit que le PNUD les aidait à mettre en oeuvre des mesures de décentralisation ainsi que des réformes de l'administration et de la fonction publique. Une délégation a dit que la bonne gouvernance devait être honnête, transparente, sensible aux besoins, efficace, décentralisée et pleinement participative, et surtout qu'elle impliquait une obligation redditionnelle complète; cette délégation ne doutait pas que le PNUD se fasse le promoteur de ces idéaux dans ses programmes. Une délégation a appelé l'attention sur la récente conférence sur la gouvernance qui s'était tenue à Accra (Ghana) avec la participation de 25 pays africains, et se demandait comment les résultats de cette conférence seraient communiqués dans le reste du monde. Une autre délégation a fait observer que la demande d'aide dans le domaine de la gouvernance était en augmentation et a félicité le PNUD de mettre au point des réponses novatrices à cette demande.

122. Plusieurs délégations ont dit que le PNUD devait accroître sa visibilité en se donnant un profil clair et fort. Entre autres choses, cela serait important pour forger des partenariats avec d'autres organismes. La viabilité financière dépendait de plus en plus de l'information des décideurs politiques et de leurs mandants sur les résultats, et l'organisation dans son ensemble devait être davantage axée sur les résultats. En faisant mieux connaître les résultats positifs qu'elle avait obtenus, elle se ferait des alliés parmi les parlementaires et dans l'opinion publique. À cet égard, une délégation a dit que la déclaration du Ministre du Botswana montrait bien comment les pays bénéficiaires pouvaient aider à faire de la publicité pour les résultats obtenus chez eux. Plusieurs délégations ont souligné le rôle essentiel de la communication pour sensibiliser les gouvernements et les peuples à l'action du PNUD. Pour cela, il fallait notamment leur faire savoir qui étaient les bénéficiaires des interventions du PNUD et comment ces interventions leur avaient été utiles. Une autre délégation a fait observer que le renforcement de la confiance envers le PNUD et son travail ne devait pas concerner uniquement les pays donateurs mais aussi les pays de programme si l'on voulait développer un véritable partenariat avec ces pays.

### Partenariats

123. Une délégation a dit qu'il faudrait avoir une réflexion plus stratégique à propos de la nature des partenariats, c'est-à-dire des sauvegardes qu'il fallait

mettre en place pour préserver le rôle des organisations complémentaires. Cette délégation craignait que sans cela un régime de conditionnalités se mette en place. Une autre délégation a dit qu'en cherchant à forger des partenariats avec d'autres organisations comme les institutions de Bretton Woods, le PNUD devait préserver la spécificité de sa propre contribution. Une autre délégation a dit que dans tout partenariat, le PNUD devait conserver un rôle prépondérant.

124. Une délégation a demandé davantage de renseignements sur les efforts de coopération entrepris avec l'Union européenne. On a aussi demandé des renseignements sur la possibilité de constituer des partenariats avec le secteur privé, y compris pour la mobilisation de ressources. Dans le débat sur les partenariats, une délégation a dit qu'on pourrait rechercher des partenariats plus efficaces avec les organismes d'aide bilatéraux et a mentionné plusieurs initiatives dans lesquelles l'agence d'aide au développement de son propre pays avait eu une coopération fructueuse avec le PNUD. Une délégation a demandé des renseignements sur la façon dont d'autres organisations, notamment les institutions de Bretton Woods, collaboraient dans le cadre des groupes thématiques au niveau des pays. Une délégation a fait observer qu'en dépit de l'attention accrue accordée à la coopération avec les institutions de Bretton Woods, aucune de ces institutions n'avait envoyé de représentants à l'actuelle session du Conseil d'administration.

125. Une délégation a mentionné la relation de plus en plus étroite qui existait entre le commerce et le développement et a rappelé au Conseil d'administration que les 48 pays les moins avancés qui avaient une population totale de plus de 500 millions d'habitants ne réalisaient que moins de 1 % du commerce mondial; cette délégation a demandé qu'on développe les partenariats avec les organisations compétentes en matière de commerce. Une délégation a dit que la Réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés devait tenir compte du contexte plus général du développement. Une autre a demandé quelles mesures concrètes le PNUD avait prises pour donner suite aux décisions de la Réunion de haut niveau.

126. À propos du paragraphe 17 du document DP/1998/17, une délégation a déclaré que les objectifs élaborés dans la "Stratégie pour le XXI<sup>e</sup> siècle" par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de développement et de coopération économiques devaient être approuvés par un organe intergouvernemental avant que leur réalisation ne soit considérée comme relevant de la responsabilité des coordonnateurs résidents. Une autre délégation a dit que le CAD devrait aider à élaborer des efforts globaux et coordonnés entre ses membres, y compris les donateurs bilatéraux.

127. Une délégation a demandé pourquoi l'harmonisation des cycles de programmation entre les divers fonds et programmes des Nations Unies semblait prendre si longtemps.

#### Mesure des résultats

128. Une délégation a dit que le PNUD pouvait faire un bon emploi des indicateurs de programme pour informer les mandants de ce qui avait été accompli, mais qu'ils devaient principalement être employés pour la conception des programmes. À cet égard, les organisations d'aide bilatérale devaient être disposées à apprendre et à partager avec le PNUD en ce qui concerne la mise au point et l'utilisation de ces indicateurs. Plusieurs délégations convenaient avec l'Administrateur qu'il était difficile d'élaborer des indicateurs fiables,



mais ont appuyé les efforts déployés par l'organisation pour améliorer la mesure des résultats. Une délégation a dit qu'elle s'attendait à ce que le PNUD présente au Conseil d'administration des indicateurs de résultats relatifs aux objectifs définis dans sa décision 98/1 sur le recentrage de l'action du PNUD. Des délégations ont dit que, bien qu'il soit difficile d'obtenir de tels renseignements, on avait besoin de chiffres pour pouvoir juger de l'efficacité du travail de l'organisation.

#### Capacités organisationnelles

129. Parlant de la question du processus de réforme en cours, une délégation a dit que, s'il était essentiel de poursuivre les réformes au sein du PNUD, des réformes étaient aussi nécessaires au niveau du système des Nations Unies pour que les efforts de développement humain puissent aboutir. Une autre délégation a déclaré que l'organisation était actuellement en état de transition tandis que la réforme plus générale du système des Nations Unies se poursuivait et que le PNUD devrait jouer un rôle de premier plan dans ce processus tout en entreprenant ses propres réformes internes.

130. Une délégation a dit qu'elle considérait que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était au centre des efforts de réforme du système car il fournissait un programme de travail commun pour différentes entités et leur permettait d'avoir une approche intégrée des initiatives de développement. Une délégation a dit que le Plan-cadre devait être fondé sur les stratégies, plans et priorités nationaux du pays de programmes concerné. Elle espérait recevoir bientôt un rapport d'évaluation complet sur les résultats du premier Plan-cadre. Une autre délégation a dit que le Plan-cadre devait remplacer des mécanismes existants et non se surimposer à la structure déjà en place.

131. Une délégation a dit que les observations de l'Administrateur sur le Guatemala, qui était un des premiers pays à avoir un Plan-cadre, donnaient une bonne image de l'équipe de pays du PNUD ainsi que de l'engagement du Gouvernement. Les objectifs du Plan-cadre dans ce pays étaient compatibles avec ceux préconisés par le système des Nations Unies et tenaient compte des résultats des conférences mondiales. Une délégation a dit qu'elle était impatiente de voir les résultats des premiers plans-cadres au Mali et au Viet Nam.

132. À propos de la réforme interne, une délégation a dit que le PNUD devait renforcer la gestion à tous les niveaux. Vu la décentralisation croissante du programme, il fallait continuer de renforcer la responsabilisation et les fonctions d'évaluation, accorder plus d'importance aux enseignements tirés de l'expérience et investir davantage dans l'exécution nationale. À cet égard, une délégation a dit qu'elle pensait, comme l'Administrateur, que le réseau des bureaux de pays était le principal atout du PNUD et qu'il importait de renforcer les bureaux de pays dans les pays de programme prioritaires. Toutefois, cette délégation a invité le PNUD à examiner si le maintien d'un réseau de bureaux de pays aussi large que possible était la meilleure manière d'obtenir un impact dans un environnement caractérisé par un déclin des ressources. Une délégation a demandé davantage de renseignements sur le processus de décentralisation du personnel, disant que cette décentralisation pourrait dégraisser l'organisation et la rendre plus flexible et plus rapide. Une autre délégation a demandé qu'on déploie davantage de personnel du siège dans les bureaux de pays. En outre, elle se demandait si la structure administrative du PNUD, en particulier les

services qui s'occupaient des audits et des affaires juridiques, était suffisamment forte pour s'adapter à une décentralisation accrue.

133. Plusieurs délégations ont dit que le processus de changement PNUD 2001 renforcerait l'organisation; certaines ont dit qu'il pourrait entraîner une réduction des coûts. Une délégation voulait savoir ce qui était fait pour promouvoir un sentiment d'appropriation du processus de gestion du changement parmi le personnel. Une délégation a félicité l'organisation des efforts qu'elle faisait pour employer davantage de femmes dans des postes d'administrateur, et une autre a dit que l'objectif ne devait pas être d'atteindre un certain ratio arbitraire si cela impliquait des sacrifices sur le plan de l'efficacité.

134. Plusieurs pays de programmes ont félicité l'organisation pour la qualité des coordonnateurs résidents qui avaient travaillé chez eux et ont dit que leur rôle était essentiel pour la réussite des programmes. De nombreuses délégations étaient favorables à un maintien de la fusion des fonctions de représentant résident et de coordonnateur résident et pensaient que le PNUD devrait conserver son rôle dans la gestion et le financement du système des coordonnateurs résidents. Plusieurs délégations estimaient que les coordonnateurs résidents avaient donné un élan précieux aux efforts de réforme du système des Nations Unies au niveau du terrain.

135. Une délégation était favorable aux efforts de renforcement de la fonction de coordonnateur résident et estimait qu'à cet effet il importait de promouvoir un sentiment d'appropriation accru de cette fonction parmi les autres organismes des Nations Unies. Plusieurs délégations se sont exprimées à l'appui de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale qui soulignait la nécessité d'appuyer la fonction de coordonnateur résident. Une délégation a dit qu'elle était favorable aux efforts visant à renforcer le rôle des coordonnateurs résidents mais a souligné que cela devait se faire dans le cadre de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale.

136. Une délégation a dit qu'il faudrait élaborer un arrangement de partage des coûts avec d'autres organismes des Nations Unies pour le financement de la fonction de coordonnateur résident; vu les difficultés financières actuelles, le PNUD ne devrait pas avoir à assumer entièrement la charge financière.

137. Plusieurs délégations voulaient savoir ce qu'on faisait pour élargir le recrutement des coordonnateurs résidents et quels étaient les critères employés pour sélectionner des coordonnateurs résidents à l'extérieur du PNUD. Une délégation a dit que le processus de sélection devrait être conçu en vue de choisir les personnes les mieux qualifiées, qu'elles proviennent du PNUD ou de l'extérieur. Une autre délégation a dit que le principal critère de sélection devrait être la capacité de coordination de la personne concernée et non la possession de tel ou tel savoir-faire technique.

#### Mobilisation des ressources

138. Une délégation a dit que les pays ne devaient pas oublier que les programmes du PNUD n'étaient pas des opérations abstraites mais des activités concrètes qui avaient une influence sur la vie de millions de personnes dans le monde entier. Une autre délégation a dit que le plus grand défi qui était lancé au PNUD consistait à mobiliser davantage de ressources. Plusieurs délégations

étaient favorables à toute mesure que l'Administrateur pourrait prendre pour mettre un terme au déclin des ressources et pour favoriser leur augmentation.

139. À propos du financement, une délégation a dit que le Secrétariat devrait se concentrer sur les pays qui étaient particulièrement peu généreux, mais qu'il fallait aussi envisager d'autres sources - fonds multilatéraux, fonds d'affectation spéciale, partenariats avec d'autres organisations internationales (en particulier les institutions de Bretton Woods), fondations et secteur privé. Il convenait de féliciter le Secrétariat pour les efforts déjà déployés, mais il fallait en faire encore plus. Une délégation a dit qu'il était vrai que la meilleure manière d'attirer davantage de ressources était d'avoir de bons programmes et une bonne gestion, mais que l'organisation devait être réaliste quant au niveau du financement auquel elle pouvait s'attendre dans l'actuel environnement politique et économique. Elle a aussi dit, à l'instar de nombreuses autres délégations, que le PNUD devait mieux faire connaître ses réalisations dans le but de mobiliser davantage de ressources.

140. Une délégation, appuyée par une autre, a souligné que dans sa décision 95/23, le Conseil d'administration avait fixé un objectif de 1,1 milliard de dollars par an pour les programmes du PNUD afin de répondre aux besoins des pays en développement; pour ces deux délégations, ce montant n'était pas négociable. Cette délégation a demandé pourquoi les pays donateurs réduisaient le niveau de l'APD alors que les besoins de développement étaient en augmentation. Elle a loué les efforts de la Norvège, qui consacrait 1 % de son produit national brut à l'APD et a demandé que les autres pays en fassent autant.

141. De nombreuses délégations ont déploré le déclin des contributions au PNUD. Plusieurs pays de programme ont parlé de l'aide qu'ils avaient reçue du PNUD dans la lutte contre la pauvreté, la démocratisation, la promotion de la condition féminine, etc., et ont exprimé l'espoir que l'organisation continuerait de recevoir les ressources nécessaires pour l'exécution de ces activités. Ces délégations ont parlé des besoins d'aide au développement de leur pays et déploré que le PNUD n'ait pas des ressources suffisantes pour en faire davantage. Plusieurs délégations ont déploré que les efforts consentis par le PNUD pour se réformer n'aient pas été récompensés par une augmentation des contributions à l'organisation. Une délégation a dit qu'il ne s'agissait pas seulement d'une question de volume des ressources, mais aussi de la prévisibilité de ces ressources, et espérait que le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la Stratégie de financement du PNUD étudierait les moyens de résoudre ce problème. Une autre délégation a demandé aux pays donateurs d'envisager, s'ils ne pouvaient pas accroître le volume de leurs contributions financières, de faire des dons additionnels en nature.

142. Une délégation a dit que le niveau des ressources du PNUD n'avait jamais été à la hauteur de ses attentes et que l'accroissement de ces ressources dépendait de la volonté politique des pays donateurs.

#### Questions régionales

143. Plusieurs délégations de pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants ont parlé de l'aide que ces pays avaient reçue du PNUD durant leur période de transition vers l'économie de marché. Nombre de ces pays ont dit que le PNUD avait joué un rôle essentiel, en particulier dans les domaines de la gouvernance et de la création d'institutions. Une délégation a

souligné que le PNUD avait eu recours à l'exécution nationale, ce qu'aucun autre donateur ne faisait actuellement dans son pays. Cette délégation a aussi félicité le PNUD pour la clarté de son système de suivi et d'évaluation. Une autre délégation a remercié le PNUD pour ses activités visant à aider à intégrer les minorités nationales et pour son appui dans le domaine des droits de l'homme; ces efforts ont aussi été mentionnés par d'autres délégations de la région.

144. Plusieurs pays ont mentionné des exemples d'initiatives que le PNUD avait prises dans la région, beaucoup d'entre eux soulignant l'importance des projets concernant la gouvernance. Dans les pays dans lesquels il y avait eu des troubles civils, les délégations ont porté une appréciation positive sur le rôle que le PNUD avait joué dans la reconstruction. Elles ont mentionné des exemples d'aide fournie par le PNUD pour renforcer des organisations de la société civile, qui étaient souvent très faibles, et de mise en place de unités de ressources qui étaient très utiles à de nombreux secteurs de la société, y compris les pouvoirs publics. Une délégation a parlé du travail accompli par le PNUD pour renforcer les institutions gouvernementales dans le nouveau cadre démocratique et pour aider à élaborer une stratégie nationale de développement.

145. Nombre de délégations ont exprimé le souhait que le PNUD puisse poursuivre son assistance malgré le déclin des ressources, certaines d'entre elles signalant que les activités dans leur pays avaient déjà été réduites. Elles ont dit que les progrès déjà accomplis pourraient être compromis si l'assistance cessait trop tôt. Elles ont toutes demandé que l'appui du PNUD ne soit pas supprimé trop tôt dans le processus de transition pour des raisons de manque de ressources. Certains pays ont dit qu'ils espéraient pouvoir verser une contribution au PNUD à l'avenir, et que l'organisation les aidait à élaborer une stratégie à cet effet.

146. Une délégation a demandé comment il fallait comprendre le recentrage de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique recommandé au paragraphe 19 du document DP/1998/17/Add.5. Comme l'Initiative spéciale était toute récente, il semblait trop tôt pour la recentrer. Cette recommandation impliquait-elle que les ressources étaient insuffisantes? Une autre délégation a dit qu'elle était déçue par les résultats obtenus à ce jour et a demandé quels étaient les avantages concrets résultant de l'Initiative. Une autre délégation a dit que les objectifs de l'Initiative étaient très importants pour son pays, mais que ses éventuels résultats n'étaient pas bien connus. À ce jour, l'Initiative spéciale ne semblait guère avoir apporté de valeur ajoutée et son financement paraissait insuffisant. Une délégation a posé une question au sujet de la participation de la Banque mondiale à l'Initiative spéciale.

147. Une délégation a dit qu'il était certes important de déployer des efforts en Afrique, mais a demandé que la région de l'Asie et du Pacifique ne soit pas oubliée. Une délégation a dit que dans la section du rapport annuel de l'Administrateur traitant de l'Asie et du Pacifique (DP/1998/17/Add.1 (Part III) et Corr.1), elle aurait aimé avoir davantage d'informations sur la réaction du PNUD à la crise financière de l'Asie ainsi que sur le programme sous-régional concernant le nord-est de l'Asie. Une autre délégation a dit que le PNUD pourrait jouer un rôle de coordination utile dans la gestion de la crise financière asiatique et a demandé que l'organisation soit plus présente dans ce processus.

## Pays se trouvant dans des situations particulières

148. Un pays de programme d'Afrique a appelé l'attention du Conseil d'administration sur l'afflux de réfugiés dans son pays, causé par des situations de conflit dans les États voisins, et a demandé ce que le PNUD pourrait faire pour l'aider. Un pays de programme d'Europe a parlé de la situation difficile des réfugiés dans son pays et a demandé ce que le PNUD pourrait faire dans de telles circonstances particulières. Un autre pays de programme d'Afrique a dit que les pays en développement étaient souvent frappés par des catastrophes naturelles face auxquelles ils manquaient de moyens financiers; dans son cas, le pays devait lutter contre une invasion de criquets. Une autre délégation a souligné les difficultés des petits pays en développement insulaires, dont la situation économique était souvent très instable en raison des fluctuations des prix des produits primaires et des catastrophes naturelles. Elle a demandé qu'on n'oublie pas leurs besoins.

## Questions spécifiques

149. De nombreuses délégations se sont félicitées des efforts déployés par le PNUD dans le domaine du déminage et ont demandé davantage de renseignements sur le rôle de l'organisation dans l'action contre les mines et le déminage.

150. Une délégation a posé plusieurs questions précises : pourquoi l'objectif d'exécution pour le Fonds de développement des Nations Unies avait-il diminué de 9 %? Quels enseignements avait jusqu'à présent tirés de l'expérience le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)? Une autre délégation s'est enquis des perspectives financières d'UNIFEM.

151. Plusieurs délégations ont dit qu'elles appuyaient les efforts du PNUD dans le domaine de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) mais qu'il restait un potentiel considérable encore sous-exploité. Une délégation a dit qu'elle s'attendait à une approche plus stratégique du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement.

152. Une délégation a demandé quel était l'avantage comparatif du PNUD dans le domaine du sida. Un pays a dit qu'il soutenait l'aide apportée par le PNUD aux pays pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais que ces activités ne devaient pas être placées dans le contexte du suivi du Protocole de Kyoto, qui n'imposait aucune obligation juridiquement contraignante aux pays en développement.

153. Plusieurs délégations se sont exprimées en faveur du programme d'assistance au peuple palestinien, décrit dans le document DP/1998/17/Add.4, disant qu'il répondait aux besoins du peuple palestinien.

154. Plusieurs délégations n'étaient pas d'accord avec la déclaration faite au paragraphe 3 du document DP/1998/17/Add.1 (Part V), selon laquelle la corruption restait très répandue en Amérique latine et dans les Caraïbes, disant que cela était une généralisation excessive qui ne tenait pas compte des efforts que faisaient les pays de la région pour lutter contre ce problème.

155. Deux délégations ont demandé pourquoi le recrutement pour les unités de ressources sous-régionales avançait si lentement et se sont demandé s'il ne fallait pas revoir cette idée.

## Réponses de l'Administration

156. L'Administrateur a remercié le Ministre du Botswana pour sa déclaration et a souscrit aux opinions qu'il avait exprimées. Il était particulièrement reconnaissant aux différents pays de programme qui, durant le débat, avaient fait des déclarations donnant souvent une image très concrète de l'action du PNUD et des coordonnateurs résidents.

157. L'Administrateur a dit qu'à l'avenir on disposerait d'une meilleure base de données pour établir le rapport annuel. Il espérait qu'à la lecture de l'introduction du rapport annuel, les délégations prenaient conscience du chemin parcouru par le PNUD sur le plan organisationnel et des progrès accomplis en ce qui concerne le renforcement de la cohésion et la coordination entre les bureaux. À son avis, le rapport annuel montrait que le PNUD était plus fort que jamais.

158. Le Directeur du Bureau de la politique de développement a dit que le PNUD s'efforcerait de faire en sorte que la section du rapport annuel consacrée au programme mondial soit moins fragmentée et plus analytique. Le programme mondial était actuellement dans une phase de transition et l'on cherchait à accroître sa cohérence et à le recentrer.

159. À propos du recentrage, l'Administrateur a dit que l'organisation s'était beaucoup rationalisée en définissant 20 services de développement spécifiques. Cela constituait à son avis un programme de travail très ciblé. Il a dit que plusieurs délégations avaient insisté sur le "profil" de l'organisation et sur la nécessité de le rendre plus visible dans un certain nombre de pays où il était actuellement très discret, notamment en exprimant le ou les messages du PNUD en termes simples et faciles à comprendre. À cet égard, il a appelé l'attention sur les nouvelles affiches exposées dans la salle de conférence. Il a ajouté que pour projeter une image cohérente, l'organisation devait pratiquer ce qu'elle prêchait. Ce n'était pas seulement le message, mais aussi les axes d'intervention de l'organisation qui devaient être clairs et concis. C'est pourquoi par exemple il avait essayé d'éviter que le PNUD aide à réaliser les objectifs des services de base pour tous. Ces objectifs étaient tous très importants, mais d'autres organismes et organisations travaillaient dans ces domaines : le PNUD devait se concentrer sur son objectif principal, l'élimination de la pauvreté. L'Administrateur était d'accord avec la délégation qui avait dit que les droits de l'homme devaient être placés dans le contexte général des libertés et que le fait d'être libéré de la pauvreté était une liberté humaine fondamentale. Il a prévu que le PNUD continuerait de jouer un rôle majeur dans l'Initiative 20/20, reconnaissant, comme l'avait dit une délégation, qu'il serait très utile que l'organisation joue un rôle de plaidoyer, de coordination et de facilitation, même si son apport financier restait minime.

160. L'Administrateur a dit que le PNUD devait communiquer ses priorités efficacement, notamment à l'intention des responsables. Il était d'accord avec les observations selon lesquelles les priorités devaient être traduites plus efficacement au niveau des pays. Pour ce qui est de la stratégie de communication, l'Administrateur a dit que les progrès que l'organisation faisait dans ce domaine deviendraient évidents lorsque l'on examinerait sa stratégie d'information et de communication au titre du point 14 de l'ordre du jour; c'était là une question très importante pour l'organisation.

161. Le PNUD a dit que les initiatives en matière de gouvernance tiendraient une place de plus en plus grande dans les programmes du PNUD car un très grand nombre de pays demandaient une aide dans ce domaine. Comme le PNUD était très décentralisé et que son action était déterminée par la demande, la croissance du nombre de demandes l'amenait inévitablement à intervenir davantage dans ce domaine. Le PNUD était de plus en plus considéré comme un partenaire fiable pour les activités en matière de gouvernance.

162. L'Administratrice assistance et Directrice du Bureau des politiques du développement a dit qu'elle était encouragée par les observations positives faites à propos des activités du PNUD dans le domaine de la gouvernance. Le PNUD était en train de lancer un nouveau programme mondial couvrant trois thèmes : a) les institutions du Gouvernement, notamment les meilleures pratiques en matière d'élections, de pouvoir législatif et de pouvoir judiciaire; b) la décentralisation et la gouvernance locale; et c) la gestion et la transparence du secteur public. Le PNUD continuait d'orienter son action en fonction de la demande : toutes ces initiatives répondaient à des demandes formulées par les gouvernements.

163. En réponse à la question posée par une délégation au sujet de l'endettement des pays en développement, l'Administrateur associé a expliqué que le rôle du PNUD était de préconiser un plus grand effort de réduction de la dette et une meilleure prise en considération des préoccupations sociales et environnementales, et d'aider à créer des capacités nationales pour la gestion de la dette. Il a dit que l'organisation était consciente de la nécessité de faire davantage pour les femmes, comme l'avait demandé une délégation. Il a signalé que 25 % des ressources étaient consacrées à des programmes liés à la condition de la femme. Les femmes étaient particulièrement touchées par la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés et les pays se trouvant dans des situations particulières. L'intervenant a mentionné la gravité de la situation en Afghanistan, où les femmes ne pouvaient pas sortir pour trouver le travail dont elles avaient besoin afin d'entretenir leur famille.

164. L'Administrateur a remercié les délégations qui avaient dit que le PNUD devait davantage jouer un rôle moteur parmi les organismes de développement des Nations Unies; il pensait lui aussi que l'organisation devait travailler pour l'ensemble du système. À propos des coordonnateurs résidents, il a dit que seule une petite portion des ressources du programme du PNUD était consacrée à la fonction de coordination. À son avis, ce serait une très mauvaise idée que de séparer le financement de la gestion du système des coordonnateurs résidents : il fallait que le financement continue d'être assuré par le PNUD. De toute manière, ce financement ne représentait pas une proportion importante des ressources. Une enquête avait montré qu'en moyenne le coordonnateur résident consacrait 30 % de son temps à des fonctions de coordination. Les critères employés pour sélectionner des coordonnateurs résidents à l'extérieur du PNUD étaient les mêmes que ceux employés pour les sélectionner à l'intérieur de l'organisation.

165. L'Administrateur a dit que l'harmonisation des cycles de programmes serait une bonne chose; la meilleure manière de la réaliser serait peut-être que les organes dirigeants de chacun des fonds et programmes prennent des décisions officielles à cet effet. Quoi qu'il en soit, il espérait que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement entraînerait une harmonisation des cycles de programmes de par son effet d'harmonisation globale. L'Administrateur a ajouté qu'il était vrai que les objectifs adoptés par le CAD n'étaient pas

juridiquement contraignants, mais que le PNUD devait être conscient de ces objectifs pour aider à mobiliser les efforts au niveau des pays.

166. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a dit que le PNUD avait depuis longtemps des relations importantes avec les institutions de Bretton Woods et en particulier la Banque mondiale. Par le passé, la Banque mondiale avait joué le rôle d'agent d'exécution pour certains projets du PNUD, mais cela était de moins en moins fréquent. Pour faciliter la coordination de l'aide, le PNUD soutenait le processus des groupes consultatifs dirigé par la Banque mondiale tandis que la Banque mondiale soutenait le mécanisme des tables rondes dirigé par le PNUD. Vu l'évolution de la Banque mondiale et en particulier l'importance accrue qu'elle attachait à la lutte contre la pauvreté, le fait qu'elle reconnaissait que la création de capacités était une priorité, le renforcement de son réseau de bureaux de pays et l'accroissement des dons sous forme d'assistance technique, le moment était peut-être venu de redéfinir les relations entre le PNUD et la Banque mondiale. En fait, le dialogue sur cette relation se déroulait au plus haut niveau des deux organisations, et les cadres supérieurs exploraient les domaines dans lesquels une future collaboration serait possible.

167. L'Administrateur a dit que, dans le cadre de son plan de travail, le Groupe des organismes de développement des Nations Unies allait coordonner les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans deux pays pilotes avec les stratégies d'aide aux pays de la Banque mondiale. Les relations avec la Banque mondiale n'étaient certes pas totalement harmonieuses, mais en général elles étaient très positives. Par exemple, la Banque mondiale participait à presque tous les groupes thématiques organisés par le système des Nations Unies dans les pays de programme.

168. En réponse à la question sur la coopération entre le PNUD et l'Union européenne, l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a dit que le PNUD avait pris l'initiative de mettre en place une relation de travail avec la Commission européenne dans le but d'accroître les efforts de développement en créant des synergies entre les deux organisations. Un comité directeur commun, auquel la Banque mondiale participait également, avait été créé et il allait se réunir très prochainement.

169. En réponse aux questions concernant la coopération du PNUD avec le secteur privé, l'Administrateur a dit que l'organisation était en train de faire une récapitulation des initiatives qu'elle avait prises en direction du secteur privé et s'efforçait d'associer le secteur privé international à ses activités. En particulier, on étudiait la possibilité d'amener 20 à 30 grandes sociétés multinationales à créer un important fonds d'investissement assujéti à certains critères qui restaient à définir. Il existait des entreprises du secteur privé qui étaient intéressées par le développement et seraient disposées à fournir des fonds.

170. À propos des résultats, l'Administrateur a dit que, comme cela a été déclaré dans le document d'information reprenant les faits saillants et contenant une mise à jour du rapport annuel de l'Administrateur, il était généralement reconnu que la mesure des résultats des activités de développement était complexe, mais elle l'était tout particulièrement dans les domaines dans lesquels le PNUD intervenait – le plaidoyer, la facilitation et la coordination de l'aide et la création de capacités (par. 24). Par exemple, il était impossible de quantifier l'impact des rapports nationaux sur le développement



humain, mais le consensus était qu'ils avaient apporté une contribution importante dans les 100 pays de programme dans lesquels le PNUD avait aidé à les établir. La mesure de l'efficacité des initiatives en matière de gouvernance était particulièrement difficile. Cela dit, l'Administrateur a répété que l'organisation tenait à mettre au point des indicateurs de résultats et que l'évaluation de l'impact de ses programmes était essentielle pour son efficacité et qu'il avait transmis ce message au Bureau de l'évaluation.

171. En réponse aux questions relatives à l'amélioration de l'efficacité du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'Administrateur a invité le Conseil d'administration à continuer de pousser tous les organismes de développement des Nations Unies dans cette direction. Le Plan-cadre était effectivement au coeur de la réforme du système des Nations Unies et il signifiait que les différentes parties du système devaient passer d'une coordination sous forme d'échange d'informations à une véritable collaboration. L'Administrateur était d'accord avec les délégations qui avaient dit qu'il fallait examiner quels instruments de programmation pourraient être intégrés dans le Plan-cadre pour éviter d'ajouter un nouveau mécanisme à tous ceux qui existaient déjà. Il a dit que d'autres donateurs commençaient aussi à travailler ensemble par l'intermédiaire des groupes thématiques des Nations Unies, auxquels les donateurs bilatéraux pouvaient également participer. Le PNUD travaillait dans des situations très diverses partout dans le monde et à son avis cette diversité transparaissait dans les cadres de coopération de pays qui étaient présentés au Conseil d'administration pour approbation.

172. Le Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a dit que la décentralisation était une priorité et un défi majeurs pour le PNUD. L'organisation avait fait de grands progrès dans la décentralisation de ses opérations et cette décentralisation se poursuivait, y compris en matière budgétaire. Cela avait nécessité une refonte d'une grande partie des structures de l'organisation, notamment les systèmes d'information, et un recours accru à des mécanismes comme la sous-traitance. Le prochain budget biennal montrerait que cette évolution se poursuivait. La décentralisation avait obligé l'organisation à faire des investissements dans la gestion du personnel : il avait fallu créer de nouveaux systèmes et former du personnel. Les indicateurs de qualité des prestations seraient définis d'ici janvier 1999. L'idée générale avait été de déployer le personnel là où le travail se faisait et dans les années 90 cela avait entraîné une réduction de 25 % des effectifs du siège et un accroissement de 10 % des effectifs des bureaux extérieurs. Un an plus tôt, le projet PNUD 2001 avait été mis en oeuvre, ce qui avait entraîné un plafonnement des postes non essentiels, une refonte de certaines fonctions et un recours à la sous-traitance. On n'avait pas encore décidé si les bureaux régionaux seraient situés au siège ou dans les régions. Le débat sur les stratégies de financement et sur de nouvelles réductions d'effectif au siège se poursuivait. L'intervenant a remercié la délégation qui avait souligné que le ratio de 60 hommes pour 40 femmes dans les postes d'administrateur ne devait pas être atteint au détriment de l'efficacité.

173. À propos de l'obligation redditionnelle dans un environnement décentralisé, le Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a dit que d'ici 2001 le PNUD devrait avoir mis en place un système renforcé. La fonction d'audit avait été beaucoup améliorée et des ressources accrues y étaient consacrées. Le recours à des cabinets d'audit internationaux avait permis de réaliser certaines économies. Toutefois, la section juridique du Bureau des ressources humaines avait du mal à traiter un nombre d'affaires

considérablement accru, qui était passé de 20 cas par an il y a peu à 150 cas par an actuellement.

174. À propos des observations faites sur la mobilisation des ressources, l'Administrateur a dit qu'il était vrai que certains grands pays étaient moins généreux que d'autres pays plus petits. Le PNUD continuerait d'inciter ces pays à accroître leur contribution. L'Administrateur souscrivait sans réserve aux observations de la délégation qui avait dit que la prévisibilité des ressources était aussi importante que son volume.

175. À propos de l'Initiative spéciale pour l'Afrique, l'Administrateur a dit que l'APD pour l'Afrique diminuait encore plus rapidement que l'APD en général. Toutefois, il y avait eu quelques accomplissements notables, notamment en ce qui concerne le partenariat avec la Banque mondiale. L'Initiative spéciale ne signifiait pas qu'on allait faire tout ce qui devait être fait, mais qu'on allait faire certaines choses mieux que par le passé. L'idée était de s'attaquer à certains problèmes prépondérants comme ceux de la gouvernance, des sexospécificités et de la population et de valider les succès obtenus dans certains pays.

176. Le Coordonnateur de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique a répondu aux questions soulevées par plusieurs délégations à propos de l'Initiative, soulignant que celle-ci devait s'étendre sur dix ans et n'en était qu'à sa deuxième année. Il a dit que les groupes de travail techniques avaient commencé à travailler et qu'ils élaboreraient des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis. À son avis, les programmes en cours d'élaboration étaient bons; toutefois, les engagements financiers n'étaient pas entièrement satisfaisants : l'Initiative spéciale nécessitait des ressources additionnelles. La grande question était de savoir comment mobiliser les ressources nécessaires.

177. Le Coordonnateur a aussi parlé de la série des Forums sur la gouvernance en Afrique. Deux de ces forums avaient été organisés récemment, le dernier à Accra (Ghana), sur l'obligation redditionnelle et la transparence, et un troisième était prévu, qui serait axé sur la gestion des conflits et la gouvernance. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU était en train de faire un inventaire des activités en matière de gouvernance, qui indiquerait qui faisait quoi et quelles ressources étaient nécessaires. En réponse à l'observation relative au nombre des forums et à leurs résultats, l'intervenant a dit qu'à son avis, la série des Forums sur la gouvernance en Afrique apporterait une contribution majeure. La contribution la plus importante résulterait des préparatifs de chaque pays participant et de la suite qu'il donnerait aux forums.

178. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a dit que la diminution des ressources disponibles pour l'Afrique avait un impact sur ce que le PNUD pouvait faire sur ce continent, le forçant à réduire la profondeur et la portée de ses activités. Les ressources en personnel étaient très insuffisantes. Le Bureau avait besoin d'un groupe fort pour la définition des politiques et d'un groupe pour aider les pays se trouvant dans des situations particulières. À propos de la situation de la Guinée, elle a dit que le PNUD était en train de préparer une action spéciale sur le développement préventif pour aider le pays à traiter les problèmes de réfugiés avant qu'ils ne débouchent sur une crise. En réponse aux questions sur le rôle du PNUD dans la lutte contre le sida, la Directrice régionale a mentionné la

situation de l'Ouganda, où le PNUD avait aidé le Gouvernement à mettre en place une commission spéciale du sida en 1992 et à élaborer une stratégie nationale pour prévenir la propagation du VIH/sida.

179. L'Administrateur associé a dit que les ressources du PNUD étaient insuffisantes pour répondre à nombre des besoins des pays se trouvant dans des situations particulières. Toutefois, il a ajouté que l'aide du PNUD pouvait souvent être utilisée pour mobiliser d'autres financements. Dans les territoires palestiniens occupés par exemple, une aide du PNUD de 4 millions de dollars avait suscité 35 millions de dollars de financements d'autres donateurs. Dans de telles situations, le PNUD présentait souvent des propositions qui pouvaient être intéressantes pour d'autres donateurs. En Guinée, pays aux prises avec un afflux de réfugiés, le PNUD avait élaboré des plans d'urgence pour le nord et le sud du pays et s'était mis en rapport avec diverses parties intéressées, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et pouvait offrir un financement limité.

180. L'Administrateur associé a répondu aux questions concernant le déminage en disant que le centre de coordination des actions de déminage dans le système des Nations Unies était le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, lequel avait créé plusieurs groupes de travail, ce qui avait entraîné un accroissement de la complémentarité et une large répartition des tâches. L'intervention du PNUD était axée sur la création de capacités pour des programmes de déminage durables, de façon que les actions nécessaires puissent être poursuivies lorsque la situation était redevenue normale. Le PNUD avait assuré une partie du financement, mais l'essentiel provenait de donateurs. Le PNUD avait exécuté des programmes au Cambodge et au Mozambique et plus tard en 1998 il prendrait en charge des programmes en Afghanistan et en Bosnie-Herzégovine.

181. L'Administrateur a dit que le PNUD faisait un gros effort dans le domaine du changement climatique mondial, notamment sur le plan de la création de capacités, mais était conscient que rien dans le Protocole de Kyoto ne fixait des objectifs juridiquement contraignants en matière d'émissions pour les pays en développement.

182. L'Administrateur associé a signalé que le financement d'UNIFEM était passé de 17,1 millions de dollars en 1996 à 17,5 millions de dollars en 1997.

183. En réponse aux délégations qui avaient demandé pourquoi des retards étaient intervenus dans le recrutement pour les unités de ressources sous-régionales, le Directeur du Bureau des politiques du développement a dit qu'il avait fallu plus de temps que prévu pour trouver des personnes ayant les compétences nécessaires. Les unités seraient opérationnelles d'ici un ou deux mois.

184. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de l'Administrateur pour 1997, comprenant les documents suivants : introduction de l'Administrateur; principales réalisations du programme; programmes mondiaux et interrégionaux et autres grands programmes; autres fonds et programmes; programme d'assistance au peuple palestinien; et Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, ainsi que du rapport du Corps commun d'inspection et de l'annexe statistique (DP/1998/17/Add.1-7 et DP/1998/17/Add.1 (Part III) et Corr.1) et des observations faites à leur sujet. Il a également pris note du rapport sur le suivi de la décision 97/15 sur la gestion du changement, y compris un rapport

intérimaire sur les unités de ressources sous-régionales (DP/1998/CRP.8) ainsi que du plan stratégique du PNUD pour 1998 (DP/1998/CRP.9).

#### IX. SUIVI DE LA RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

185. L'Administrateur a rendu compte aux délégations de l'évolution récente de la réforme en cours du système des Nations Unies. Il a indiqué que cette réforme visait à rendre le système des Nations Unies mieux à même de faire face aux changements qui interviennent dans le monde et à renforcer la cohésion, et donc l'impact des organisations et des départements de l'Organisation des Nations Unies, en particulier à l'échelon national. Il a indiqué que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui représente l'une des initiatives les plus révolutionnaires du Secrétaire général, était actuellement mis à l'essai dans 18 pays et que ces essais seraient évalués au cours des prochains mois.

186. S'agissant du système des coordonnateurs résidents, l'Administrateur a pris note du point de vue exprimé par de nombreuses délégations au titre du point 8 de l'ordre du jour, selon lequel ce système devrait être financé et administré par le PNUD pour le compte du système des Nations Unies. Il a énuméré un certain nombre de changements importants qui ont été apportés au système afin de le rendre mieux adapté et afin d'insuffler à toutes les institutions et organisations participantes le sentiment d'être directement concernées. En ce qui concerne l'établissement de locaux communs pour les institutions des Nations Unies, il a informé le Conseil d'administration qu'il avait soumis au Secrétaire général une liste de 16 pays où une Maison des Nations Unies pourrait être créée et que l'on pourrait dès l'année 2002 analyser la possibilité d'avoir des locaux communs dans l'ensemble des pays bénéficiaires. Il a fait observer que l'installation dans des locaux communs n'entraînerait pas des économies dans tous les cas. Il a également noté plusieurs efforts de collaboration récemment menés avec d'autres partenaires de développement avant de conclure ses observations en déclarant que la réforme de l'Organisation des Nations Unies constituait un processus, et non pas un événement isolé.

187. Une délégation a demandé si les données d'expérience recueillies dans les premiers 18 pays auxquels avait été appliqué un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement seraient communiquées aux autres pays. Une autre délégation a demandé si le Conseil d'administration recevrait l'évaluation qui allait être effectuée sous peu et souhaitait en savoir plus sur le calendrier envisagé pour la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans des pays autres que ceux où il est actuellement mis à l'essai. Une autre délégation a fait observer que, pour être efficace, un plan-cadre de ce type devait être approuvé par le pays concerné, tandis qu'une autre encore a déclaré qu'il devait être adapté aux besoins particuliers de chaque pays bénéficiaire.

188. Après avoir noté que les coordonnateurs résidents seraient choisis sur une liste élargie, une délégation a évoqué la déclaration de l'Administrateur selon laquelle une méthode plus rapide avait été mise au point pour le choix des coordonnateurs résidents en se demandant s'il était bon de se hâter dans un processus de sélection aussi important.

189. L'Administrateur a répondu en indiquant que l'évaluation des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement entreprise par le PNUD n'était pas la seule. Ces diverses évaluations déboucheraient sans doute sur un examen

du Plan-cadre au sein de plusieurs conseils d'administration ainsi qu'à l'échelon national. Le Conseil économique et social examinait depuis deux ans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et il y avait tout lieu de penser qu'il continuerait. Les évaluations et l'examen porteraient sur toute une gamme d'outils de programmation à l'échelon national. Parmi les questions abordées figurait la possibilité de mettre au point une note consultative commune qui pourrait éliminer la nécessité d'une note consultative distincte du PNUD au gouvernement concerné. Les évaluations montreraient comment les plans-cadres des Nations Unies pour l'assistance au développement pourraient contribuer à améliorer la collaboration au niveau national, collaboration qui, bien évidemment, existait déjà dans une large mesure. Lorsque les évaluations des plans-cadres pilotes pour l'assistance au développement auraient été menées à bien, de nombreuses considérations devraient encore être abordées avant que le Plan-cadre puisse être appliqué à l'échelon global. L'Administrateur a reconnu que la question de la participation des pays bénéficiaires au processus du Plan-cadre devait être abordée. Il a déclaré qu'une manière de le faire consisterait à considérer la note de stratégie de pays comme en quelque sorte "la demande", c'est-à-dire la formulation des besoins d'un pays en fonction de ses priorités, le Plan-cadre des Nations Unies représentant pour sa part "l'offre", c'est-à-dire la manière dont l'équipe de pays des Nations Unies envisageait de répondre à ces besoins.

190. En venant à la question des observations formulées au sujet du système des coordonnateurs résidents, l'Administrateur a déclaré que tout effort de rationalisation n'affaiblirait pas le processus de sélection. En simplifiant ce processus, on pouvait espérer le rendre plus transparent et plus rigoureux. Il a fourni des précisions supplémentaires au sujet du rythme auquel des locaux communs pourraient être installés, déclarant que ce processus avait déjà permis de recenser plus de 50 pays qui semblaient se prêter à des locaux communs.

191. Le Conseil d'administration a pris note du rapport verbal sur le rôle du PNUD dans le suivi de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

#### Coordonnateur de l'aide humanitaire d'urgence

192. L'Administrateur associé a présenté le document DP/1998/18 sur le transfert des responsabilités pour les activités opérationnelles en matière de prévention des catastrophes naturelles, d'atténuation de leurs effets et de planification préalable du Bureau de coordination des affaires humanitaires au PNUD. Le Programme de formation à la gestion des catastrophes a été transféré au PNUD à compter du 1er mars 1998 et les fonctions du Service de l'atténuation ont été reprises par le PNUD le 1er avril 1998. Depuis lors, le nouveau Programme de gestion des catastrophes du PNUD, qui sera basé à Genève, s'est préoccupé d'activités de démarrage.

193. L'Administrateur associé a déclaré que le Programme de gestion des catastrophes viserait à préserver les acquis du développement en appuyant le renforcement des capacités d'intervention des autorités nationales en matière d'atténuation, de prévention et de planification préalable des secours, tandis que le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires demeurerait chargé des mesures à prendre en cas de catastrophe. Il existait par conséquent une démarcation beaucoup plus nette des rôles et des responsabilités au sein du système des Nations Unies, mais une démarcation qui nécessitait une alliance stratégique plus étroite entre le PNUD et le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires. Il a déclaré que cela avait ouvert au

sein du système des Nations Unies de nouvelles possibilités de collaboration plus étroite en matière d'atténuation des catastrophes par des mesures qui se renforceraient mutuellement à l'échelle du système.

194. À sa création, le Programme de gestion des catastrophes se composait de sept administrateurs et de quatre agents des services généraux, et disposait de dix responsables de volontaires des Nations Unies pour les programmes de pays en cours. Le Programme de gestion des catastrophes a déjà une liste de demandes de pays bénéficiaires en attente, dont la plupart font suite au phénomène El Niño. Le Programme de gestion des catastrophes serait régulièrement soumis à des contrôles et des évaluations, le premier examen étant prévu en 1999, avant une évaluation complète en l'an 2000.

195. En assumant les fonctions du Programme de gestion des catastrophes, le PNUD a estimé qu'il avait reçu comme mandat de s'employer à réduire les catastrophes pour le compte du système des Nations Unies. Le PNUD a donc supposé que l'Organisation des Nations Unies continuerait à lui fournir, au titre de l'appui administratif, des subventions biennales au moins égales à sa subvention initiale. Le PNUD n'était pas et ne serait pas en mesure d'affecter des ressources de base pour l'appui administratif au Programme de gestion des catastrophes. En outre, le PNUD a pensé que l'établissement d'un fonds fiduciaire alimenté par des donateurs multiples constituerait le mécanisme approprié pour le financement des activités du Programme de gestion des catastrophes.

196. Dans une déclaration faite en son nom, le Coordonnateur des affaires humanitaires a déclaré que son Bureau demeurerait responsable de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et de la coordination des mesures à prendre pour faire face à des catastrophes naturelles, environnementales et industrielles. Le PNUD et le Bureau de coordination des affaires humanitaires devraient donc continuer à collaborer étroitement compte tenu de l'interaction entre l'atténuation des catastrophes et les mesures d'intervention, d'autant que le moment optimal pour renforcer les capacités d'atténuation intervenait immédiatement après une catastrophe, lorsque de nombreux enseignements utiles peuvent être assimilés. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires serait heureux d'intensifier sa coopération avec le PNUD.

197. Une délégation, qui parlait également au nom d'une autre, a déclaré que les allocutions liminaires avaient mis en lumière une question cruciale, à savoir quels seraient les moyens de financement de ce nouvel arrangement. Quelles ressources avaient été transférées à ce jour? Ces deux délégations reconnaissaient avec le PNUD que l'appui administratif au Programme de gestion des catastrophes ne devrait pas émarginer aux ressources de base du PNUD. Ces délégations ont demandé de nouvelles précisions sur les dispositions pratiques qui avaient été prises pour assurer la coordination entre le PNUD et le Bureau de coordination des affaires humanitaires.

198. Une délégation a déclaré que la structure des services chargés de faire face aux catastrophes et de les réduire avait été et demeurerait complexe. Cette délégation n'était pas persuadée que la nouvelle structure permettrait de résoudre toutes les difficultés. À son avis, le nouveau Bureau de coordination des interventions d'urgence serait appelé à jouer un rôle de premier plan et devrait bénéficier de toute la coopération possible. Le financement de ce nouvel arrangement appelait une solution permanente et, dans la mesure du

possible, cette délégation serait favorable au financement au moyen des ressources de base du PNUD. À son avis, les dispositions financières feraient l'objet de très longues discussions lors de la prochaine réunion du Conseil économique et social.

199. Une autre délégation s'est déclarée favorable aux nouvelles dispositions, estimant que le PNUD serait appelé à jouer un rôle qui lui revenait tout naturellement. Cette délégation a déclaré qu'à son avis, la subvention initiale accordée par l'Organisation des Nations Unies au titre de l'appui administratif avait de toute évidence été consentie à titre exceptionnel et ne serait pas maintenue de façon régulière. Cette délégation s'est déclarée opposée à tout panachage des contributions à l'Organisation des Nations Unies mises en recouvrement avec les contributions versées à titre bénévole à des fonds et des programmes tels que le PNUD. Cette délégation, comme d'autres, a déclaré qu'elle attendait avec impatience le rapport du Secrétaire général demandé dans la résolution 51/185 de l'Assemblée générale.

200. Un certain nombre de délégations ont déclaré qu'elles seraient favorables au financement du nouvel arrangement sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Une délégation a précisé ce point de vue en déclarant que si l'appui administratif au Programme de gestion des catastrophes était assuré au moyen des ressources de base du PNUD, cela réduirait le montant des ressources disponibles pour les autres programmes de l'organisation, ce à quoi cette délégation était opposée.

201. Plusieurs délégations de pays bénéficiaires ont déclaré que la question de l'atténuation des catastrophes au service du développement durable était d'une importance capitale et ont donné des exemples de catastrophes naturelles réelles ou supposées qui pourraient déstabiliser l'économie nationale dans leurs pays respectifs. Ces délégations étaient donc fermement convaincues que le nouveau programme rendait un service précieux en renforçant les capacités nationales et en formant du personnel afin d'aider les pays à faire face aux catastrophes naturelles et autres. Une délégation a relevé que le nouveau programme serait adapté à la demande et s'est déclarée favorable à cette formule.

202. Plusieurs autres délégations se sont déclarées favorables aux nouvelles dispositions, mais en rappelant qu'une étroite coopération avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires et avec le Bureau du Coordonnateur des mesures de secours en cas de catastrophe, de même qu'avec d'autres organes, serait indispensable pour assurer leur réussite. Ces délégations ont demandé de plus amples renseignements sur les mécanismes de coordination déjà en place ou envisagés. Une délégation a demandé ce qui était fait afin de diffuser les connaissances acquises en matière d'atténuation des catastrophes et de secours et si ces connaissances étaient aussi communiquées à des organismes scientifiques. Une délégation a exprimé l'espoir que le nouveau Programme de gestion des catastrophes devienne opérationnel aussi rapidement que possible. Une autre délégation a demandé des renseignements supplémentaires au sujet des effectifs envisagés.

203. Répondant aux questions soulevées par les délégations, l'Administrateur associé a indiqué que le PNUD avait demandé 2,3 millions de dollars à l'Organisation des Nations Unies au titre de l'appui administratif pour les deux années suivantes, montant qui serait réparti proportionnellement à compter du 1er avril 1998; un montant de 1,3 million de dollars de fonds fiduciaires du Programme n'avait pas encore été reçu. Répondant aux questions soulevées au

sujet des dispositions financières à l'avenir, il a déclaré que les renseignements qu'il avait communiqués au Conseil d'administration étaient fondés sur la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale. S'agissant de combiner les contributions bénévoles et les contributions mises en recouvrement, il a déclaré que cela se faisait déjà et a cité des exemples. Il a déclaré à nouveau que le PNUD n'envisageait pas de financer le Programme de gestion des catastrophes en puisant dans ses ressources de base.

204. Répondant aux questions soulevées au sujet de la coordination des mesures d'atténuation des catastrophes, l'Administrateur associé a déclaré qu'un nouvel organe de coordination sur le plan mondial serait créé le mois suivant. Au niveau national, la coordination était assurée par les équipes de gestion des catastrophes qui étaient déjà en place. Le PNUD resterait en contact étroit avec le Bureau de coordination des secours d'urgence et avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires, de même qu'avec d'autres organes comme la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et, pour les questions techniques, avec le Comité scientifique et technique de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, qui coiffe l'ensemble des débats et de la diffusion des renseignements techniques et scientifiques.

205. S'agissant de la dotation en effectifs du Programme de gestion des catastrophes, il a indiqué que les effectifs actuellement envisagés étaient fondés sur les effectifs qui existaient déjà dans le cadre des arrangements précédents, quoique réduits, et sur le volume des ressources disponibles. Ces postes faisaient l'objet d'annonces internationales et nécessitaient de toute évidence des personnes dotées d'une expérience dans ce domaine.

206. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Coordonnateur de secours d'urgence : transfert des responsabilités au Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1998/18).

## X. ÉVALUATION

207. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le point de l'ordre du jour relatif à l'évaluation en déclarant qu'il souhaitait insister sur deux questions capitales : a) la place accrue accordée au sein du PNUD aux enseignements à tirer des évaluations et au renforcement de la responsabilité opérationnelle; et b) l'importance accrue accordée aux résultats obtenus et à leur diffusion. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a déclaré que l'enjeu consistait à veiller à ce que les enseignements tirés des évaluations effectuées chaque année, soit plus d'une centaine pour un montant compris entre 4 et 5 millions de dollars, aient véritablement des répercussions sur le Programme tout entier. Cela signifiait que le suivi devait être rattaché à l'évaluation : le suivi produisait régulièrement des informations en retour et des enseignements par le biais de l'auto-évaluation, tandis que les évaluations périodiques permettaient de tirer des enseignements plus généraux et plus larges. Pour tirer le plus grand parti possible des activités d'évaluation de l'organisation, il fallait : a) rattacher les résultats des travaux d'évaluation aux décisions de gestion; b) créer le moyen de tirer des enseignements de la demande; c) mettre en place un réseau d'évaluation pour renforcer les méthodes d'évaluation et de perfectionnement au sein du PNUD; et d) encourager les évaluations conjointes.



208. Le Directeur a rendu compte de la conformité aux normes d'évaluation, qui fournissaient une indication quantitative mais qui ne permettaient pas de savoir si les enseignements étaient mis à profit et s'ils aboutissaient à un perfectionnement institutionnel. Le PNUD s'est fixé comme objectif d'évaluer 70 % de l'ensemble des projets. En 1997 déjà, 67 % des projets approuvés en 1988 et 1989 avaient été évalués. Il était plus difficile d'intégrer l'évaluation dans le cycle du programme de manière à ce qu'il ne s'agisse pas d'une simple opération après coup. Au cours de l'année suivante, le Bureau de l'évaluation envisageait d'effectuer trois examens de programmes de pays et deux évaluations stratégiques - l'une sur le rôle et l'expérience du PNUD en matière de réintégration des populations déplacées et une autre sur les rapports entre le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

209. Le Directeur a rendu compte du point qu'avait atteint le PNUD dans ses efforts pour instituer un système de gestion fondé sur les résultats au sein de l'organisation. La première étape a été une étude sur l'exploitation des résultats, réalisée conjointement avec l'Agence suédoise de développement international, qui comprenait une évaluation de l'expérience d'autres institutions internationales de développement. En mai 1998, un document de base initial, qui comportait des indicateurs pour l'analyse des situations et pour la mesure des progrès accomplis dans les domaines de la gouvernance et de la pauvreté, a été analysé. Ce document-cadre a été mis à l'essai et sera ensuite amélioré de façon à pouvoir être utilisé dans le monde entier en 1999.

210. Le Ministre botswanais des finances et de la planification du développement s'est félicité des progrès réalisés dans l'élaboration de mesures de suivi et d'évaluation en fonction des résultats au sein du PNUD. L'évaluation était un moyen précieux d'éviter une mauvaise utilisation de ressources qui faisaient cruellement défaut. Il était indispensable de faire la preuve des résultats obtenus et, faute de résultats, d'avoir recours à des normes et des critères d'exécution pour améliorer des programmes à venir. Le Ministre a rendu compte des efforts de coopération réalisés par le PNUD et le Gouvernement botswanais en vue de favoriser le développement dans son pays. L'expérience de son pays a montré que l'évaluation devait se faire sur deux fronts : vue sous l'angle du pays, elle devait montrer la manière dont le PNUD avait contribué à la réalisation des objectifs nationaux tandis que, vue sous l'angle du PNUD, elle devait évaluer dans quelle mesure les directives opérationnelles du PNUD avaient été suivies et mises en oeuvre.

211. Le Ministre a déclaré que les résultats des évaluations avaient clairement montré que la pénurie de ressortissants nationaux qualifiés avait constitué l'obstacle majeur à la réalisation des objectifs des programmes du PNUD. À son avis, par conséquent, l'organisation devait non seulement s'employer à mettre en place sa propre capacité d'auto-évaluation, mais devait aussi aider les pays bénéficiaires à devenir capables d'évaluer leurs propres résultats. Cela contribuerait à garantir la durabilité des activités liées à l'évaluation des programmes. Le Ministre a approuvé une nouvelle décentralisation des bureaux de pays, en déclarant qu'il serait ainsi plus facile pour le PNUD d'ajuster rapidement ses programmes à des situations changeantes.

212. Plusieurs délégations ont évoqué l'utilité du rapport sur l'évaluation, même si certaines ont déclaré qu'il semblait s'attacher plus à des mesures quantitatives qu'à une analyse. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des efforts visant à renforcer le système d'évaluation au sein du PNUD, comme le Directeur en avait rendu compte. Une délégation a indiqué que le

rapport montrait que le PNUD devenait plus conscient des résultats. Des délégations ont évoqué la nécessité de veiller à ce que les résultats d'évaluation soient mis à profit au sein de l'organisation. Une délégation a déclaré que les efforts du PNUD pour intégrer les résultats des évaluations dans les programmes étaient louables, en particulier à l'échelon national : il s'agissait là d'un bon exemple de la réforme effectuée au sein du PNUD.

213. Un certain nombre de délégations ont indiqué que l'évaluation réalisée conjointement avec l'Agence suédoise de développement international était une bonne idée. Une délégation, qui parlait aussi au nom d'une autre, a indiqué qu'elle souhaiterait que les résultats des évaluations réalisées à ce jour soient communiqués au Conseil d'administration. Cette délégation s'est aussi félicitée des évaluations des efforts réalisés par le PNUD dans le domaine de la bonne gestion des affaires publiques. Une délégation a déclaré que l'évaluation thématique de cette question était d'une importance capitale. Cette délégation a aussi demandé comment le Bureau de l'évaluation s'articulait dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Une autre délégation s'est associée à ces observations.

214. Une délégation, qui parlait également au nom de trois autres, a noté que bon nombre des débats au cours de la session du Conseil d'administration avaient porté sur la nécessité d'obtenir des résultats pour ensuite les faire connaître. Plusieurs délégations ont indiqué que la preuve des résultats obtenus facilitait la mobilisation de ressources. On attendait donc beaucoup du Bureau de l'évaluation. Ces délégations se sont déclarées favorables à la création d'un mécanisme d'évaluation distinct des services opérationnels de l'organisation, ce qui à leur avis constituait une condition indispensable à la réalisation d'évaluations objectives. Les délégations ont aussi pensé qu'il serait nécessaire de rattacher de manière plus systématique les conclusions des évaluations aux échelons élevés de la direction. L'adoption d'un système d'adaptation de la gestion contribuerait à faire du PNUD l'organisation auto-perfectible qu'elle entendait être. Ces délégations ont souligné que le Bureau de l'évaluation ne devrait pas participer à l'opérationnalisation ou à la mise en oeuvre des recommandations qui se dégagent de ces évaluations.

215. Tout en se félicitant des progrès accomplis, plusieurs délégations ont pensé que de nouveaux efforts s'imposaient : les délais d'exécution des évaluations étaient souvent très longs; la qualité des résultats obtenus était très variable; enfin, la portée et la conformité aux normes semblaient insuffisantes. S'agissant des évaluations relatives à la gouvernance, une délégation a estimé que les évaluations n'avaient pas complètement examiné les résultats négatifs et les erreurs, qui constituaient un élément indispensable du processus de perfectionnement. Cette délégation a demandé si la conformité aux normes d'évaluation était prise en compte pour l'évaluation de la performance du personnel du PNUD sur le terrain. Cette délégation a aussi demandé qu'il soit rendu compte à intervalles réguliers des résultats obtenus par le Bureau de l'évaluation. Cette délégation serait favorable à une application plus stricte des règles qui exigeaient l'établissement d'une feuille d'information sur l'évaluation du projet et la mise en place d'un système de repérage transparent pour les évaluations obligatoires.

216. Plusieurs délégations ont repris le thème évoqué par le Ministre du Botswana en faisant observer que les pays qui évaluaient les résultats de leurs propres projets étaient mieux en mesure de les mener à bien. Il était d'une importance capitale d'aider les pays à assurer le suivi des évaluations. Une

autre délégation a rappelé que les mesures d'exécution à l'échelon national et leur évaluation devaient répondre aux besoins et aux exigences du pays bénéficiaire concerné. Le choix d'indicateurs de résultats devait toutefois être fait avec prudence afin d'éviter des conclusions partiales : les indicateurs devaient être convenus avec les pays bénéficiaires, qui souhaitaient aussi tirer des enseignements de ce processus. La même délégation a demandé si l'allusion à des méthodes peu commodes pour évaluer les projets dont l'exécution se faisait à l'échelon national s'appliquait aux procédures des pays concernés ou à celles du PNUD. De l'avis de cette délégation, la valeur ajoutée que le PNUD apportait dans le domaine du développement était extrêmement difficile à quantifier.

217. Une délégation a demandé une précision au sujet des variations dans les taux de conformité en matière d'évaluation entre les différents bureaux et a demandé comment le taux global de conformité pourrait être amélioré. Une délégation a demandé en particulier pourquoi le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants avait réalisé aussi peu d'évaluations.

218. Un certain nombre de délégations ont déclaré que l'élaboration d'un manuel sur le suivi et l'évaluation constituait une excellente initiative, mais qu'une formation sur la manière d'utiliser le manuel devrait suivre et elles ont demandé un complément d'information sur la formation actuellement donnée au personnel sur le terrain. À cet égard, une délégation a déclaré avoir l'impression que si des évaluations valables étaient réalisées au Siège, ce n'était pas toujours le cas sur le terrain. Cette délégation, très favorable aux efforts de coopération avec d'autres institutions en matière de suivi et d'évaluation, aurait souhaité en savoir plus au sujet du Groupe de travail interorganisations de l'évaluation. Une délégation s'est prononcée en faveur d'un plus grand nombre d'évaluations à mi-parcours.

#### Réponses de l'Administration

219. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a remercié les délégations de l'intérêt et de l'attachement dont elles avaient fait preuve à l'égard de l'évaluation.

220. Répondant à la déclaration du Ministre du Botswana et d'autres délégations, il a déclaré que le renforcement des capacités était l'une des préoccupations du PNUD et que le suivi et l'évaluation occupaient une place centrale dans le renforcement des capacités. De fait, son bureau s'employait notamment à encourager une plus grande interaction entre les pays qui avaient acquis une expérience en matière de suivi et d'évaluation, comme le Botswana, et les pays qui pourraient en tirer parti.

221. Répondant aux délégations qui avaient insisté sur la nécessité d'établir un lien entre les évaluations et la réaction de l'Administration, il a déclaré que son bureau avait pour objectif d'aider les administrateurs à diriger l'organisation de manière plus efficace. Il s'est déclaré parfaitement conscient du fait que les résultats d'une évaluation ne prenaient pas fin avec la publication d'un rapport, mais que des travaux complémentaires devaient être faits afin de veiller à ce que les recommandations soient suivies d'effet. C'est ainsi par exemple qu'à l'issue de la récente évaluation de l'approche de programme, son bureau avait collaboré de manière participative avec d'autres bureaux afin de les aider à mieux comprendre les recommandations formulées dans l'évaluation : si une évaluation débouchait sur une quinzaine de

recommandations, le Bureau de l'évaluation s'efforçait d'attirer l'attention de l'Administrateur sur quatre à cinq recommandations clés qui appelaient des décisions de principe. Son bureau essayait de mieux rattacher l'évaluation, les recommandations et la mise en oeuvre, même si, de toute évidence, la mise en oeuvre relevait des bureaux d'opérations.

222. Répondant à la question de savoir pourquoi le nombre d'évaluations avait diminué, le Directeur a indiqué que les projets et les programmes avaient augmenté en volume, ce qui signifiait que leur nombre avait diminué. S'agissant de la question de savoir pourquoi le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants avait effectué peu d'évaluations, il a indiqué que c'était parce que ce Bureau était relativement nouveau et que les projets mis au point depuis 1991 commençaient à peine à être évalués. En outre, peu de ces projets disposaient de ressources supérieures à un million de dollars.

223. Répondant aux questions soulevées au sujet de l'évaluation des résultats, le Directeur a déclaré qu'il s'agissait d'un domaine en évolution. Il n'existait pas de solution magique mais, selon lui, le PNUD avait réalisé de grands progrès. Un atelier/séminaire du Comité d'aide au développement sur les indicateurs aurait lieu en octobre 1998. L'objectif du PNUD n'était pas de réinventer quoi que ce soit, mais de tirer parti de ce qui existait déjà. Parallèlement, il n'était pas souhaitable d'alourdir encore la tâche des bureaux de pays en matière de collecte de données. Plusieurs questions avaient été soulevées au sujet du Groupe de travail interorganisations de l'évaluation. Après avoir présidé la dernière session en date de ce Groupe, la semaine précédente, il estimait que ce Groupe fournissait une base solide pour la suite des travaux à l'avenir. À son avis également, ce groupe devrait se réunir plus d'une fois par an, mais peut-être pas le groupe tout entier.

224. S'agissant de la question du rattachement de la conformité des évaluations à l'évaluation des résultats du personnel, le Directeur a indiqué que ce n'était pas là actuellement la règle et que l'Administration devrait peut-être envisager des incitations pour encourager le personnel à se conformer aux règles d'évaluation. Le système de recensement des projets qui devaient faire l'objet d'une évaluation était en cours d'élaboration. S'agissant de la conformité aux règles d'évaluation, il a déclaré qu'elle était plus générale que l'on ne pourrait le penser. Des résultats étaient établis pays par pays puisque c'était ainsi que les données étaient reçues. S'il était vrai que les données se présentaient en grande partie sous forme de statistiques, son service s'employait activement à recueillir de plus amples informations sur le fond même de ces évaluations.

225. Au sujet de la question des évaluations externes, le Directeur a indiqué que certaines avaient été effectuées dans le passé, notamment, en 1996, une évaluation thématique des préoccupations gouvernementales et, en 1997, une évaluation sur les activités de gouvernance. Les résultats de ces évaluations avaient été communiqués au Conseil d'administration et continueraient de l'être.

226. S'agissant de formation, le PNUD a mis au point un programme de formation au suivi et à l'évaluation qui privilégiaient les résultats; ce programme avait été mis à l'essai dans les territoires palestiniens occupés. Une société canadienne de consultants qui avait dans le passé obtenu des résultats concluants au moyen de méthodes de gestion axées sur les résultats, a été invitée à participer à la mise au point de ce programme de formation.

227. S'agissant des évaluations conjointes, le Directeur a déclaré que le PNUD avait la ferme volonté d'y avoir recours aussi largement que possible. C'est ainsi par exemple que le PNUD et le FNUAP s'étaient engagés à réaliser ensemble une évaluation stratégique et que le Groupe des organismes de développement des Nations Unies avait accepté en principe d'effectuer une évaluation conjointe du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en 1999, qui différerait de l'évaluation entreprise séparément par le PNUD. Le PNUD collaborerait aussi étroitement avec le Comité d'aide au développement au titre de la stratégie pour le 21ème siècle.

228. Répondant aux questions posées par les délégations au sujet de la manière dont les résultats seraient utilisés à l'échelon national, il a déclaré qu'il importait avant tout de cesser de penser uniquement aux rendements pour penser aux résultats. La question centrale concernait les résultats obtenus dans les pays bénéficiaires, et le Directeur a remercié les délégations de ces pays des considérations positives qu'elles avaient formulées. Au cours du débat sur les méthodes d'évaluation de l'exécution à l'échelon national, le rapport se référait aux méthodes du PNUD, et non à celles des pays.

229. Répondant à la question de savoir pourquoi un temps aussi long s'écoulait avant de pouvoir obtenir des données sur la conformité aux normes d'évaluation, le Directeur a déclaré que le cycle de développement était de huit à dix ans et que cela s'appliquait aussi à d'autres organisations, y compris la Banque mondiale, qui étudiait à ce stade des projets approuvés en 1988 et 1989. En termes de portée, il a déclaré que si la proportion totale de projets évalués était d'environ 66 %, 15 % seulement étaient évalués en termes de fonds. Il s'est déclaré d'accord avec une délégation qui avait fait valoir qu'il serait peut-être nécessaire d'accroître les effectifs chargés de l'évaluation à l'avenir.

230. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/1998/19).

## XI. PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

231. Présentant le rapport de l'Administrateur sur le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) (DP/1998/20), la Coordinatrice exécutive a signalé qu'au cours des deux années précédentes, d'énormes progrès avaient été accomplis tant en ce qui concernait le nombre de volontaires en service que la gamme de leurs activités. Parmi les faits les plus marquants figurait l'expansion du mécanisme national de volontaires des Nations Unies, ce qui traduisait l'importance que ce mécanisme revêtait dans le développement des capacités nationales; l'utilisation accrue des compétences des VNU à l'appui des activités de lutte contre la pauvreté, en particulier au niveau local; enfin, l'accroissement du nombre de femmes parmi les volontaires qui, à la fin des deux années considérées, représentaient 35 % des VNU en service. La Coordinatrice exécutive a également signalé l'expansion de l'action dans le domaine des droits de l'homme à l'appui aussi bien des opérations de l'Organisation des Nations Unies que des opérations sur le terrain du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle a rendu un hommage spécial aux trois volontaires des Nations Unies qui avaient perdu la vie en servant la cause des droits de l'homme au cours du dernier exercice biennal.

232. En corrélation avec ce qui précède, il était à noter qu'en 1997, un nombre record de VNU, soit 3 620 personnes qualifiées et expérimentées venues de 144

pays, avaient servi dans 147 pays en développement et pays en transition, témoignant ainsi de l'universalité du Programme des VNU, qui embrassait toutes les régions du monde et créait des voies pour le transfert des compétences appropriées à l'intérieur des régions et entre les régions et favorisait les relations entre nations.

233. La perte de plus de 60 % des volontaires expérimentés à l'occasion du transfert du Siège du Programme des VNU à Bonn (Allemagne), en 1996, a placé le Programme devant un défi, mais lui a aussi donné l'occasion de se réévaluer. Les évaluations du programme réalisées en 1995 et 1996, l'analyse du déroulement des opérations de 1997 et l'étude globale de gestion de décembre 1997 ont toutes mis en lumière des zones qui demandaient un effort de gestion. À la veille du prochain exercice biennal, le Programme des VNU connaîtrait donc une période de consolidation. Les mesures prises porteraient notamment sur le renforcement du contrôle de la gestion financière, des systèmes améliorés de suivi et d'évaluation, un renforcement de la décentralisation et un accroissement de l'appui aux représentants du Programme des VNU sur le terrain. Dans ce contexte, la Coordinatrice exécutive a invité le Conseil d'administration à approuver l'emploi des ressources du Fonds bénévole spécial pour appuyer les mesures recommandées dans l'étude de gestion et à autoriser explicitement le recours aux ressources du Fonds bénévole spécial pour financer des évaluations stratégiques, thématiques et intersectorielles ainsi que pour renforcer le suivi des projets du Programme des VNU. La Coordinatrice exécutive a noté qu'en tant qu'élément central de l'Année internationale des Volontaires en 2001, le Programme des VNU offrirait une occasion sans précédent d'encourager la participation des volontaires dans le monde entier.

234. Les délégations ont rendu hommage au Programme des VNU, qui avait continué d'apporter une contribution pertinente dans un environnement global en évolution, en relevant en particulier la gamme élargie des mécanismes offerts par le Programme, ses efforts suivis pour forger des partenariats stratégiques avec des organismes internationaux, nationaux et locaux et l'élargissement de son rayon d'action au niveau local. Le Programme des VNU devait aussi être félicité d'avoir réussi à accroître la représentation des femmes parmi les volontaires. Une délégation a relevé que l'une des forces du Programme des VNU résidait dans son caractère complémentaire et non compétitif, en tant que fournisseur de personnel expérimenté à l'ensemble du système des Nations Unies. Tout en faisant sienne l'observation de la délégation qui avait fait valoir l'étendue des contributions des volontaires, en particulier dans le cadre des opérations de l'Organisation des Nations Unies, qui n'est pas toujours reconnue comme elle le méritait, la Coordinatrice exécutive a relevé la nécessité de partager le rayonnement avec ses partenaires en faisant également observer que toute réussite du Programme des VNU reflétait l'efficacité de l'action menée par le système des Nations Unies tout entier.

235. Plusieurs délégations ont évoqué tout particulièrement les contributions des volontaires au secours humanitaire, au maintien de la paix et aux activités dans le domaine des droits de l'homme et les énormes possibilités qu'offraient les volontaires pour assurer le passage de situations post-confliktuelles à des conditions propices au développement. Une délégation s'est déclarée profondément satisfaite des initiatives menées par l'entremise des Casques blancs. Une autre délégation a dit qu'elle espérait qu'il serait plus largement fait usage d'équipes composées à la fois de VNU internationaux et de VNU nationaux pour de telles opérations. À son avis, cela s'avérerait rentable et contribuerait aussi à constituer une réserve de personnel expérimenté et dévoué

dans lequel la communauté internationale pourrait puiser. Il a été fait tout particulièrement mention des accords de partenariat récemment conclus par le Programme des VNU avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne.

236. Les délégations de pays bénéficiaires se sont déclarées satisfaites de la précieuse contribution que les VNU avaient apportée à leurs programmes de développement et de l'impact qu'ils avaient eu, en particulier au niveau local. Tout aussi importante était la possibilité qu'offrait le Programme des VNU à leurs ressortissants de servir en tant que volontaires et, ce faisant, d'encourager la coopération Sud-Sud. Des représentants ont notamment cité les avantages de la mise en commun des connaissances, et des données d'expérience et de la découverte d'autres cultures, de même que de la volonté renforcée des VNU de servir leur propre communauté à leur retour. Plusieurs orateurs ont aussi insisté sur l'intérêt que présentaient les services consultatifs internationaux de courte durée et le programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés, insistant pour qu'une plus grande attention soit accordée à l'utilisation de ces services. D'autres ont relevé la nécessité pour le Programme des VNU de recevoir un appui financier assuré de la part de la communauté des donateurs pour pouvoir demeurer à l'écoute de ses partenaires.

237. Des félicitations ont été adressées au Programme des VNU, qui avait entrepris de mettre en place des outils d'administration et de gestion appropriés pour surmonter les problèmes mis en lumière par les évaluations et études de gestion et, face à l'expansion du Programme et à la diversification de ses activités, pour garantir le maintien de son efficacité et une approche qui privilégiait le service. Répondant aux inquiétudes exprimées par deux délégations au sujet de la rationalisation et de la décentralisation, la Coordinatrice exécutive a indiqué que plus de 50 % dans l'étude de gestion avaient déjà été appliquées et que les autres mesures le seraient avant la fin de l'année. S'agissant des questions soulevées au sujet des coûts de transaction, de la comptabilité et de l'envoi de rapports, la Coordinatrice exécutive s'est félicitée de l'aide que deux délégations avaient offert d'apporter pour la normalisation des procédures et a informé le Conseil d'administration que des pourparlers avaient déjà été engagés avec le PNUD dans ce sens.

238. De nombreux participants se sont déclarés satisfaits de la teneur du rapport dans son ensemble. On a toutefois noté que son effet aurait pu se trouver renforcé par l'inclusion de renseignements plus détaillés concernant les nouveaux partenariats, les apports de ressources et leur origine, les activités financées grâce au Fonds bénévole spécial, les liens entre la budgétisation et les priorités du Programme, et enfin les objectifs qui serviraient à évaluer les résultats. La Coordinatrice exécutive a assuré les participants que le Programme des VNU s'efforcerait de faire figurer les renseignements demandés dans ses rapports ultérieurs. La publication d'un rapport annuel à compter de 1999 constituerait un moyen supplémentaire de le faire. À un niveau plus général, il a été convenu que le Programme des VNU et ses avantages devraient être plus largement connus.

239. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à l'ensemble des activités qui devraient être financées au moyen des ressources non engagées et de l'excédent des coûts standard par rapport aux coûts réels. Répondant aux questions soulevées par les délégations, la Coordinatrice exécutive a confirmé la nécessité pour le Programme des VNU de disposer de son propre service

d'évaluation autonome. Les directives d'évaluation du Programme des VNU étaient conformes à celles du PNUD. Les participants ont également reçu l'assurance que des efforts seraient réalisés afin de mieux coordonner l'évaluation des projets avec les partenaires. S'agissant de la sécurité, la Coordinatrice exécutive a confirmé que les activités, y compris les ateliers régionaux sur la sécurité, seraient poursuivies. Elle a pris note de la suggestion selon laquelle le Programme des VNU devrait rendre compte de ses activités.

240. En ce qui concerne la quatrième réunion intergouvernementale des VNU tenue en décembre 1997, les délégations ont noté les résultats positifs de cette réunion et se sont félicitées des recommandations formulées dans la Déclaration de Bonn, à laquelle la réunion avait abouti, y compris certains éléments de la Stratégie pour l'an 2000.

241. Plusieurs délégations ont réaffirmé leur appui sans réserve pour l'Année internationale des volontaires en relevant que ce serait là l'occasion non seulement de promouvoir les divers services de volontaires, mais aussi d'encourager les contributions bénévoles et de rehausser la valeur du travail bénévole au sein des communautés. Une délégation a insisté sur la nécessité de s'assurer que la responsabilité de prendre la tête de l'Année internationale des volontaires ne devrait pas écarter le Programme des VNU de ses fonctions essentielles; une autre a exprimé l'espoir que des ressources suffisantes seraient mises à la disposition du Programme des VNU afin qu'il puisse assurer son rôle de manière efficace. Plusieurs délégations auraient souhaité recevoir de plus amples précisions au sujet de l'ensemble des activités envisagées.

242. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

98/13. Programme des Volontaires des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. Prend note de la variété des tâches et des rôles des Volontaires des Nations Unies, de la croissance du programme dans son ensemble, et en particulier de sa réussite en ce qui concerne le nombre sans précédent de Volontaires en service;

2. Prend note également des messages importants de la quatrième Réunion intergouvernementale, reflétés dans la Déclaration de Bonn;

3. Félicite le programme des Volontaires des Nations Unies des efforts qu'il continue de faire dans le cadre du lancement et de la mise en oeuvre de la Stratégie 2000 pour assurer la pertinence de son action;

4. Prend note des problèmes recensés par le Bureau de l'audit et prend acte de l'action que mène le programme des Volontaires des Nations Unies pour tenir compte des observations du Bureau;

5. Se félicite de la décision de proclamer 2001 Année internationale des Volontaires;

6. Approuve les propositions tendant à ce que l'excédent exceptionnel du Fonds, d'un montant total de 1,8 million de dollars, soit affecté à la mise en oeuvre des recommandations de l'étude de gestion;



7. Prie le programme des Volontaires des Nations Unies de lui faire rapport sur la gestion de la réserve destinée à financer les évacuations sanitaires ou de sécurité, à la troisième session ordinaire de 1998, dans le cadre de l'examen annuel de la situation financière;

8. Décide qu'il convient de financer sur le Fonds bénévole spécial les évaluations stratégiques, thématiques et intersectorielles ainsi que de contribuer aux activités de suivi des Volontaires et aux projets exécutés par le programme des Volontaires des Nations Unies.

19 juin 1998

## XII. MOBILISATION DES RESSOURCES

243. Le débat sur la question de la mobilisation des ressources a été ouvert par le Président du Conseil d'administration, qui a rendu compte des travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD. Il s'est déclaré satisfait des progrès réalisés jusque là par le Groupe de travail, qui s'était réuni à neuf reprises pour examiner les éléments de fond du plan de travail. Parmi les questions abordées lors des réunions du Groupe de travail figuraient les perspectives actuelles et historiques sur le financement du PNUD, le calcul des besoins de financement du PNUD, les mesures de couverture actuelles et à venir du PNUD, les critères utilisés pour fixer les objectifs de financement de base du PNUD, enfin le lien entre la politique du PNUD en matière de communication, d'information et de plaidoyer et la mobilisation des ressources.

244. Le Président a noté que la question primordiale pour le Groupe de travail était celle de la prévisibilité des moyens de financement, en insistant sur le caractère fondamental à la fois d'une plus grande prévisibilité et d'un accroissement des ressources. Lors de ses prochaines réunions, le Groupe de travail examinerait la question du partage des charges. Le Groupe de travail se réunirait à nouveau pendant l'été dans le dessein de soumettre son rapport et ses recommandations à la troisième session ordinaire de 1998 du Conseil d'administration.

245. L'Administrateur a évoqué la question de la mobilisation des ressources en indiquant que le problème primordial en 1998 consisterait à renverser la tendance à l'effritement des contributions aux ressources de base. Il a également parlé de la nécessité de faire reposer le financement sur des bases plus stables et plus sûres. Il a félicité le Groupe de travail de ce qu'il avait accompli jusque là en faisant observer que si le Secrétariat s'était attaché avant tout au problème central, qui était celui des ressources de base, il étudiait également des mécanismes supplémentaires, comme par exemple des partenariats avec la Commission européenne et le secteur privé. Abordant la question du financement par des ressources autres que des ressources de base, l'Administrateur a aussi rendu compte des dons initiaux consentis par la Fondation des Nations Unies, In co, créée par Ted Turner. C'est avec impatience qu'il attendait la publication du rapport final du Groupe de travail et les effets d'une stratégie qui rendrait le financement du PNUD prévisible, sûr et régulier et qui permettrait d'avoir les ressources de base nécessaires pour permettre au PNUD de s'acquitter de sa mission.

246. Une délégation, qui parlait également au nom de trois autres, a indiqué que, tout en partageant le même attachement au multilatéralisme et au PNUD,

elles avaient le sentiment d'assumer une part disproportionnée du financement de l'organisation. Une dépendance excessive à l'égard d'un nombre limité de donateurs comportait des risques pour sa durabilité financière à long terme. Cela était particulièrement regrettable dans la mesure où le PNUD avait réussi à devenir une organisation ayant une mission mieux définie tout en jouant son rôle de coordination et de liaison dans le cadre de la réforme en cours du système des Nations Unies. Ces quatre délégations, qui maintiendraient leur appui au même niveau, ont vivement invité les autres pays à accroître aussi leurs contributions.

247. Une autre délégation a déclaré que des efforts incessants devraient être faits pour maintenir les parlementaires et les représentants des pouvoirs publics informés des besoins de développement et pour essayer de renverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement. Une délégation a souligné qu'il était également nécessaire d'envisager avec réalisme les conditions actuelles et d'accroître l'efficacité des ressources financières disponibles. Dans le même ordre d'idées, une autre délégation a indiqué qu'il ne s'agissait pas simplement d'améliorer l'organisation, aussi souhaitable que cela puisse être, mais de remédier à l'absence d'une volonté politique d'appuyer le multilatéralisme, ce qui ne pourrait être réglé qu'au niveau politique le plus élevé. Plusieurs délégations ont dit qu'une budgétisation qui privilégierait les résultats pourrait constituer un outil efficace.

248. La délégation d'un pays bénéficiaire a rendu hommage à l'esprit de partenariat qui régnait au sein du Groupe de travail. Reprenant cette observation à leur compte, les représentants de plusieurs autres pays bénéficiaires ont indiqué que, tout en se félicitant des travaux du Groupe de travail, qui avait essayé de faire face à un grave effritement des ressources de base, il convenait de ne pas perdre de vue que toute stratégie de financement devait préserver le caractère du PNUD, c'est-à-dire sa neutralité et son universalité. En particulier, il convenait de ne pas perdre de vue que tous les programmes devaient répondre à l'initiative des pays, tendance qui devrait être maintenue.

249. Évoquant la question de la prévisibilité du financement, plusieurs délégations ont indiqué que leurs procédures parlementaires et/ou règlements financiers ne leur permettaient pas à ce stade de prendre des engagements pluriannuels. Une délégation a déclaré qu'il convenait d'insister sur le caractère bénévole des contributions au PNUD en rappelant que les engagements pluriannuels, tout en étant certainement très utiles à l'organisation, étaient contraires à ce principe de bénévolat. Cette même délégation a indiqué qu'elle s'emploierait avec son gouvernement et le PNUD à étudier la manière d'accroître éventuellement le financement multilatéral et bilatéral. Une autre délégation, tout en reconnaissant le caractère nécessairement bénévole de toutes les contributions au PNUD, a donné à entendre qu'il était peut-être de mauvaise guerre de trop insister sur le terme "bénévole" pour s'adresser à des gouvernements et autres autorités, ce qui leur donnerait une excuse toute trouvée pour réduire leur financement face à d'autres priorités et contraintes nationales.

250. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral du Président sur les travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD.

## Processus des tables rondes

251. L'Administrateur associé a présenté des observations liminaires au sujet du processus des tables rondes. Il a déclaré que c'était là un exemple remarquable de solution coordonnée du système des Nations Unies pour combattre la pauvreté dans le monde. Il a indiqué que les pays bénéficiaires avaient besoin d'enceintes où ils pourraient mobiliser une assistance extérieure qui, à côté de leurs propres ressources, les aideraient à faire face à leurs besoins de développement. Le processus des tables rondes fournissait précisément une enceinte de ce type. Créé pour servir d'instrument de concertation entre les pays bénéficiaires et les pays donateurs, ce processus s'était transformé, au cours des 25 années, pour devenir un mécanisme qui faisait intervenir une variété de partenaires nationaux et internationaux, aussi bien gouvernementaux que non gouvernementaux, ainsi que des représentants du secteur privé.

252. Au cours des dernières années, le nombre de pays qui avaient participé à des tables rondes s'était élargi à l'Angola, au Congo, à la Namibie et à la République populaire démocratique de Corée. La Gambie, le Mali et le Tchad se préparaient à avoir une table ronde. Le PNUD, résolu à collaborer avec les pays bénéficiaires et d'autres partenaires pour adapter et renforcer encore le mécanisme des tables rondes, comptait bien procéder à une évaluation complète de ce mécanisme.

253. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles reconnaissaient l'utilité du processus des tables rondes et ont rendu hommage au PNUD pour s'être chargé d'en assurer la coordination. Ces délégations ont demandé à l'organisation de continuer à s'employer à l'améliorer. Une autre délégation a fait observer que le mécanisme des tables rondes pourrait faciliter l'appui du secteur privé et pourrait porter non seulement sur l'aide publique au développement, mais aussi sur le commerce, les investissements et l'allègement de la dette.

254. Une délégation a reconnu avec l'Administrateur associé la nécessité de sensibiliser les partenaires aux besoins stratégiques du pays bénéficiaire avant même la convocation d'une table ronde, qui ne devrait pas perdre de vue les objectifs dudit pays. Cette délégation a également reconnu que la réussite de ce processus exigeait l'engagement du pays bénéficiaire.

255. Une délégation a suggéré que le PNUD devrait utiliser le mécanisme des tables rondes avec prudence afin de ne pas susciter de faux espoirs dans le pays bénéficiaire. Plusieurs autres délégations ont abondé dans le même sens. Une délégation a déclaré que le mécanisme des tables rondes était très utile et devrait être employé de manière appropriée, mais sans conduire à une multiplicité de réunions.

256. Selon une délégation, la clé de la réussite d'une table ronde tenait à une concertation aussi ouverte que possible. La même délégation a reconnu avec l'Administrateur associé que la formule des tables rondes pourrait fournir une occasion d'appliquer l'Initiative 20/20 pour obtenir que les pays bénéficiaires s'engagent à consacrer 20 % de leurs dépenses budgétaires aux services sociaux de base, auxquels les donateurs viendraient alors ajouter des contributions équivalentes. Cette délégation a déclaré que cela offrirait aux pays bénéficiaires la possibilité d'accroître les investissements dans les services sociaux de base.

257. L'Administrateur associé a remercié les délégations de leurs déclarations.

258. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur le processus des tables rondes (DP/1998/CRP.2) (anglais seulement).

### XIII. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

#### Myanmar

259. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/1998/21), dans laquelle le Conseil d'Administration était invité à approuver l'assistance du PNUD au Myanmar pour la période allant de la deuxième moitié de 1999 à la fin de 2001. Ce document énonçait des considérations et des critères de base pour le maintien de la phase complémentaire de l'Initiative de développement humain ainsi que des propositions pour le maintien de l'assistance humanitaire apportée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans l'État du Rakhine septentrional.

260. Les propositions soumises au Conseil d'administration avaient été formulées à l'issue d'un processus de consultations intensives avec les collectivités locales, les institutions des Nations Unies, les missions diplomatiques, les groupes relevant de la société civile, et elles ont été élaborées par une équipe restreinte de membres des bureaux de pays et de fonctionnaires du Siège avec l'assistance d'un expert international expérimenté. L'Administrateur assistant a souligné que toutes les propositions étaient pleinement conformes aux directives énoncées dans la décision 93/21 du Conseil et dans les décisions 96/1 et 98/4 du Conseil d'administration.

261. Les délégations ont exprimé un avis favorable au sujet de l'action menée par le PNUD au Myanmar en faveur du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et ont approuvé la place prioritaire accordée à l'action en faveur des populations pauvres. Plusieurs délégations ont encouragé le PNUD à continuer à suivre les directives énoncées dans la décision 93/21 du Conseil, tandis que d'autres ont exprimé l'espoir que les conditions seraient bientôt réunies pour permettre au PNUD de revenir à sa programmation normale. Quelques délégations ont signalé que leurs ambassades à Yangon avaient réagi de manière positive aux activités du PNUD à l'échelon local et qu'une concertation permanente s'était instaurée avec les institutions de la société civile. Une délégation a particulièrement insisté sur la nécessité d'une concertation permanente avec la Ligue nationale pour la démocratie. Les délégations se sont déclarées reconnaissantes au PNUD pour les efforts qu'il déploie pour poursuivre les consultations officielles et officieuses sur ces activités au Myanmar.

262. Plusieurs délégations ont évoqué le programme d'assistance au développement qui est envisagé pour l'État du Rakhine septentrional; certaines ont déclaré que le HCR, qui fournissait une assistance aux rapatriés dans la région, devrait maintenir son rôle de protection et de suivi après le retrait progressif de son assistance, à la fin de 1999. Une délégation a proposé d'apporter un appui par le biais de son Fonds pour la mise en valeur des ressources humaines. Certaines délégations ont relevé que diverses évaluations de projets avaient été réalisées et attendaient avec impatience de recevoir plus de renseignements à ce sujet en temps voulu. Une délégation, à laquelle une autre s'est associée, s'est félicitée de la réalisation par des organisations non gouvernementales de projets de microcrédit et de création de revenus.

263. Les délégations ont exprimé leur appui pour le maintien de l'assistance fournie par l'organisation au Myanmar dans le cadre de la phase complémentaire de l'Initiative de développement humain et pour l'élargissement de cet appui à un programme d'assistance au développement dans l'État du Rakhine septentrional.

264. L'Administrateur assistant a donné au Conseil d'administration l'assurance que le PNUD avait pris note de toutes les observations et qu'il les appliquerait à la lettre. Il a remercié les membres du Conseil d'administration qui avaient appuyé les activités du PNUD au Myanmar et formulé de précieux conseils à ce sujet. Le PNUD continuera à collaborer étroitement avec le HCR dans l'État du Rakhine septentrional.

265. La délégation du Myanmar a exprimé sa reconnaissance au PNUD et au Conseil d'administration. Elle a rappelé l'assistance technique que le PNUD fournissait au Myanmar depuis 1961, tout d'abord dans le cadre de la programmation ordinaire et, depuis 1993, aux termes des mandats spécifiques décidés par l'ancien et le nouveau Conseil d'administration. Elle a relevé que la durabilité à long terme de l'assistance du PNUD dépendrait des autorités nationales et du recours aux organes nationaux et aux compétences locales. Elle a prié le PNUD d'envisager l'adoption dans un proche avenir d'une programmation ordinaire dans l'intérêt de tous les habitants du Myanmar.

266. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

98/14. Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. Note que la poursuite du financement d'activités dans les secteurs définis précédemment dans sa décision 93/21, confirmée par sa décision 96/1, est estimée à 50 millions de dollars pour la période allant du deuxième semestre de 1999 à la fin de 2001;

2. Autorise l'Administrateur à approuver, au cas par cas, les prolongations de la phase complémentaire de l'Initiative pour le développement humain jusqu'à concurrence de 36,9 millions de dollars prélevés sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) de l'actuelle période de planification des ressources, et un montant de 13,1 millions de dollars au maximum à prélever sur les ressources du MCARB de la prochaine période de planification des ressources, dans la mesure où elles seront disponibles;

3. Autorise en outre l'Administrateur, en consultation avec les autres fonds et programmes compétents des Nations Unies, à mobiliser des ressources autres que les ressources de base pour un programme d'assistance à l'échelle du système des Nations Unies concernant l'État du Rakhine septentrional, au moyen des mécanismes et modalités appropriés;

4. Prie l'Administrateur de continuer à lui présenter chaque année un rapport sur les progrès accomplis et problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des activités au titre de l'Initiative de développement humain.

19 juin 1998

## Bélarus

267. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a fourni au Conseil d'administration des renseignements à jour au sujet de la mise en oeuvre du cadre de coopération de pays pour le Bélarus, qui avait été approuvé en 1997 sous réserve que le Conseil d'administration soit tenu informé de l'élément relatif aux droits de l'homme. Les grandes lignes de l'évolution de cet élément ont été fournies dans le document DP/1998/22, et l'Administrateur assistant a fourni au Conseil d'administration des précisions supplémentaires concernant les faits les plus récents. Il a indiqué que la décision du Conseil d'administration avait permis au PNUD de rester en contact permanent avec le Gouvernement du Bélarus, ce qui lui avait permis de progresser avec les autorités publiques et la société civile dans l'exécution des activités prévues par le cadre de coopération de pays.

268. Une délégation s'est déclarée favorable au renforcement de l'appui du PNUD au Bélarus, y compris son appui en faveur de la démocratisation et de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales (ONG). Elle a toutefois rejeté l'affirmation contenue dans le document DP/1998/22 selon laquelle le Bélarus traversait "une phase critique de sa transition d'une forme centralisée de gouvernement à une forme de société démocratique décentralisée" (par. 2). Cette délégation a déclaré que, contrairement aux pays voisins, le Bélarus avait réinstitué les contrôles autoritaires sur la société et avait réduit au silence les organes d'information, la société civile et les ONG. Elle a donc instamment invité le PNUD à faire preuve de la plus grande prudence dans l'exécution de son programme, compte tenu de l'aggravation du climat politique. Le PNUD devait éviter de faire double emploi avec d'autres organisations qui travaillaient dans les mêmes domaines et veiller à ce que la question des droits de l'homme au Bélarus fasse l'objet d'une approche unifiée.

269. Une délégation, à laquelle deux autres se sont associées, a déclaré être dans l'ensemble favorable à la contribution du PNUD au Bélarus, en particulier dans les domaines de la démocratisation et des droits de l'homme. Elle a demandé à être informée chaque année de l'état d'avancement du programme. Cette délégation a rendu hommage à l'esprit novateur et créateur dont l'organisation avait fait preuve dans ses efforts d'appels de fonds, notamment en collaborant avec le secteur privé, les fondations, l'Union européenne et les gouvernements.

270. Une délégation, qui parlait également au nom d'une autre, a également indiqué qu'elle appuyait les efforts du PNUD, notamment en ce qui concernait le renforcement de la coopération avec les ONG et la société civile. Elle était heureuse de constater que l'action du PNUD allait dans le même sens et complétait l'action de l'Union européenne visant à renforcer la société civile. Elle espérait que le PNUD avait les ressources humaines nécessaires pour assurer le suivi de ses activités. Une autre délégation a noté que le Bélarus avait demandé une assistance pour créer un institut des droits de l'homme. L'appui du PNUD, qu'il s'agisse d'encourager l'utilisation d'Internet, de soutenir les médias et de créer un centre de recherche des Nations Unies au sein de l'université, visait toujours à faciliter la création d'une institution de ce type.

271. Le représentant du Bélarus a remercié le PNUD de son assistance et pris note de l'appui apporté dans les domaines susmentionnés. Le Bélarus espérait que cette assistance ne serait pas réduite.

272. L'Administrateur assistant a confirmé la véracité de l'affirmation relative à la transition. Tout en étant optimiste, il avait insisté sur les termes "phase critique" dans sa déclaration. Le PNUD continuerait à collaborer avec le Gouvernement pour faciliter la transition. Il a vivement invité les pays qui avaient été favorablement impressionnés par les efforts du PNUD à fournir une assistance financière. Le Représentant résident à Minsk examinerait les besoins du programme avec les représentants des pays donateurs éventuels. Il a déclaré que le PNUD serait heureux de rendre compte chaque année au Conseil d'administration de la mise en oeuvre de l'élément relatif aux droits de l'homme contenu dans le cadre de coopération avec le Bélarus.

273. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mise en oeuvre de l'élément relatif aux droits de l'homme contenu dans le premier cadre de coopération avec le Bélarus (DP/1998/22).

#### Papouasie-Nouvelle-Guinée

274. Le Ministre des affaires de Bougainville dans le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a pris la parole devant le Conseil d'administration. Il a déclaré que son Gouvernement était reconnaissant de l'assistance apportée par le PNUD pour coordonner l'aide que pourraient apporter les donateurs pour contribuer à faire face aux besoins de l'île de Bougainville à la suite du récent accord de paix. Après neuf ans, la paix était revenue à Bougainville, mais le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée ne disposait pas des fonds nécessaires pour procéder à la reconstruction qui s'imposait, notamment après la sécheresse dont le pays avait souffert au cours de l'année précédente. L'appui du PNUD serait capital; sa contribution de deux millions de dollars servirait à reconstruire les collectivités et leurs mécanismes de gestion des affaires publiques. Le Gouvernement était acquis au processus de paix et le Ministre s'est déclaré convaincu que l'aide de la communauté internationale garantirait la réussite de ce processus.

#### XIV. PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

275. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des affaires extérieures a ouvert le débat sur le point 14 de l'ordre du jour en déclarant qu'un programme efficace de communication et d'information était d'une importance capitale pour la réussite du PNUD, qui avait beaucoup progressé dans la mise au point de ce programme au cours des dernières années. La stratégie de communication avait deux objectifs principaux : mieux définir le rôle du PNUD pour mieux le faire connaître aussi bien dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires; et améliorer la connaissance qu'a le public du PNUD et l'appui dont il bénéficie.

276. Le Directeur de la Division des affaires publiques a déclaré qu'au cours des premières années du PNUD, les activités de communication, d'information et de plaidoyer n'avaient pas été considérées comme prioritaires car l'assistance au développement et la coopération multilatérale par le truchement de l'Organisation des Nations Unies bénéficiaient alors d'un large appui dans le monde entier. Cela avait toutefois changé. En conséquence, en juillet 1995, le PNUD avait adopté une stratégie de communication et de mobilisation, qui était révisée et mise à jour selon que de besoin. Il a ensuite évoqué divers moyens et méthodes de communication que l'organisation utilisait pour mettre en application cette stratégie.

277. Plusieurs délégations ont remercié le Directeur de la Division des affaires publiques de sa présentation et de l'excellent travail qu'accomplissait sa Division, affirmant que l'enthousiasme dont il faisait preuve était un gage indispensable pour la réussite du programme de communication et d'information de l'organisation. Certaines délégations ont toutefois déclaré que le rapport oral avait fourni beaucoup de renseignements sur les divers efforts de communication qui avaient été réalisés, mais que les buts et objectifs de ces efforts n'étaient pas toujours évidents. Une autre délégation a estimé que la stratégie de communication présentée n'était pas suffisamment systématique. Une délégation a noté que les incidences budgétaires qui avaient été demandées dans la décision 97/17 étaient absentes de la présentation du Directeur. Une autre délégation a indiqué que le Conseil d'administration aurait besoin d'un programme des coûts avant de prendre une décision au sujet du programme de communication et d'information et a demandé qu'à l'avenir, des renseignements plus abondants soient fournis au sujet des coûts budgétaires.

278. Une délégation a déclaré, à titre d'avant-propos à ses observations, que la communication était un domaine dans lequel quiconque se croyait expert. Cette délégation jugeait que le PNUD faisait un bon travail dans le domaine de la communication. À son avis, la stratégie de communication devrait s'adresser avant tout aux responsables de l'information et devrait s'employer à former leur opinion sur les questions de développement. Il s'agissait là toutefois d'un travail de longue haleine : l'opinion publique ne pouvait être changée du jour au lendemain.

279. Une délégation a repris à son compte les paroles de l'Administrateur, qui avait déclaré que pour qu'un message soit clair, l'organisation devait être clairement définie. Une délégation a déclaré que de toute évidence, le PNUD avait besoin d'une stratégie de communication claire et affirmée. À cet égard, elle a déclaré qu'on ne saurait exagérer l'importance de diffuser les cas de réussite. Une délégation a reconnu que toute stratégie de communication devrait répondre à certaines questions fondamentales : quels en étaient les objectifs? Quels seraient les messages les plus efficaces? Et quels étaient les résultats attendus? Une autre délégation a indiqué que la stratégie devait donner une idée claire des groupes ciblés avant que l'on ne décide quels seraient les messages qui leur seraient adressés et par quel moyen d'information. Une délégation a déclaré que la stratégie de communication devait être clairement rattachée aux autres objectifs de l'organisation; à son avis, ces liens n'étaient pas toujours clairs. Une délégation a fait observer que dès l'élaboration des politiques, il convenait d'envisager la manière dont elles seraient communiquées.

280. Une délégation a recommandé d'adopter une approche thématique pour la stratégie de communication en faisant valoir que l'élimination de la pauvreté, la promotion de moyens d'existence viables à terme et l'égalité entre les sexes en étaient les points d'impact. Une autre délégation a instamment demandé que les activités de communication soulignent que le développement était un droit fondamental, en insistant sur le nombre et la détresse des pauvres dans le monde. Une délégation a reconnu avec d'autres qu'il était extrêmement difficile de se faire rapidement une image de marque. Cette délégation n'était pas convaincue de l'intérêt qu'il y aurait à créer une image de marque pour le PNUD uniquement : à son avis, les efforts de communication devraient porter plus largement sur l'action du système des Nations Unies dans le domaine du développement en général. Une autre délégation s'est ralliée à ce point de vue, déclarant qu'il conviendrait d'améliorer l'image de marque du système des



Nations Unies; l'homme moyen ne faisait en effet pas la différence entre les diverses institutions du système. Une troisième délégation s'est demandée si les efforts de communication plus poussés réalisés par différentes organisations du système des Nations Unies ne conduiraient pas à une concurrence accrue entre elles.

281. Un certain nombre de délégations ont déclaré que pour que le PNUD réussisse à sensibiliser l'opinion à la question du développement, il devrait trouver des alliés parmi d'autres organisations pour cet effort de communication. Une délégation avait le sentiment qu'à l'échelon des pays, le PNUD avait trouvé des alliés pour une mobilisation coordonnée, ce qui ne semblait pas être aussi clairement le cas au niveau mondial. Selon une autre délégation, il était indispensable de coopérer avec d'autres institutions pour changer l'opinion publique pas seulement en faveur du PNUD, mais aussi en faveur de l'assistance multilatérale en tant que telle.

282. Plusieurs délégations estimaient qu'un programme de communication efficace était un outil important pour la mobilisation des ressources. Une délégation a fait observer que l'un des objectifs indispensables de toute stratégie de communication consistait à convaincre les contribuables de l'utilité de l'action menée par le PNUD. Pour cela, il fallait faire passer aux collectivités un message clair sur le PNUD et ce qu'il accomplissait. Plusieurs autres délégations ont reconnu que le PNUD devait présenter une image de marque claire et positive dans les pays donateurs traditionnels. Une délégation a déclaré que la mobilisation des ressources et la communication étaient étroitement liées et que les termes "rayonnement" et "impact" étaient décisifs. Une autre délégation a estimé que le rapport oral n'indiquait pas clairement dans quelle mesure la stratégie de communication contribuerait à l'avenir à placer le PNUD sur des bases financières solides. Une autre délégation a indiqué que le PNUD avait besoin d'exemples de réussites clairs et concis dans ses efforts de mobilisation de ressources.

283. Une délégation a toutefois fait observer que le lien entre la communication et la mobilisation des ressources devait être subtil pour pouvoir être efficace : tout produit de communication qui ferait trop visiblement appel au porte-monnaie ne serait pas écouté. Une autre délégation a estimé que s'il était important de mobiliser des ressources, cela ne suffisait pas - il serait nécessaire de sensibiliser les pays du monde entier aux questions de développement et cela nécessitait que l'on s'adresse aux jeunes, et pas seulement aux responsables de l'information. Deux autres délégations se sont ralliées à ce point de vue. Une autre délégation a déclaré que tous les intervenants devaient être informés à toutes les étapes de la politique.

284. Les délégations pensaient qu'il faudrait améliorer l'évaluation de l'impact des efforts de communication du PNUD. L'impact des différents produits de communication sur différentes audiences n'a pas été suffisamment évalué. Le Conseil d'administration avait évidemment compris qu'il était difficile de mesurer cet impact. Une délégation a également dit ne pas ignorer qu'il était difficile de produire un impact lorsque la concurrence pour retenir l'attention était telle. Dans le cas des activités de communication destinées à contribuer à la mobilisation de ressources, les mesures devraient viser les académiciens, les gouvernements et les parlementaires. Les produits devraient être élaborés avec soin pour atteindre les objectifs souhaités, en particulier les parlementaires. Une délégation a suggéré de procéder à une étude de marché pour permettre à l'organisation de décider quel serait le meilleur moyen de

transmettre ses messages pour qu'ils trouvent leur place dans la vie des audiences ciblées. Une délégation a résumé la question en déclarant que le PNUD devrait être mieux informé de ce qui se passait dans la tête des lecteurs de ses brochures, des spectateurs de ses vidéos, etc.

285. Plusieurs délégations considéraient qu'il serait utile qu'une plus large part des ressources de l'organisation soit consacrée aux activités de communication. Une délégation a déclaré qu'au moment où les ressources allaient en s'amenuisant, l'un des meilleurs moyens d'y remédier serait d'intensifier les efforts de communication. L'environnement extérieur exigeait qu'un supplément de ressources soit versé dans la communication, qui devait refléter les priorités de l'organisation.

286. Une délégation a indiqué que le principal effort de mobilisation se faisait au niveau des pays bénéficiaires et que ces activités devaient être rattachées aux efforts de ces pays eux-mêmes. Ce faisant, ainsi que l'a fait observer une autre délégation, il faudrait tenir pleinement compte des considérations nationales et régionales pertinentes. Une délégation a déclaré que beaucoup pourrait être fait en parrainant les manifestations qui faisaient appel aux médias dans les pays bénéficiaires, en particulier les manifestations qui se rattachaient à des manifestations internationales de plus grande ampleur. Une délégation a cité plusieurs exemples de manifestations réussies dans son pays, y compris la publication annuelle du Rapport sur le développement humain dans le monde, qui a contribué à faire largement connaître l'organisation. Une délégation a indiqué que le PNUD devrait faire appel au niveau local à des spécialistes des médias à l'échelon national pour faire passer son message. Une autre délégation a déclaré que dans les pays bénéficiaires, les académiciens, les dirigeants religieux et politiques, les médias et les représentants des pays donateurs devaient tous faire partie de l'audience. À cet égard, les ambassadeurs de bons offices de renommée nationale pourraient être un moyen utile d'attirer l'attention du public.

287. C'est avec plaisir qu'une délégation a constaté que le PNUD encourageait l'expansion d'une culture de communication au sein de l'organisation. Une autre délégation a déclaré que pour encourager une telle culture, il faudrait notamment inclure la communication dans la formation au sein de l'organisation, en relevant que le PNUD avait entrepris de le faire. Une troisième délégation a indiqué que la culture de communication commençait au sommet et elle pensait donc que le principal porte-parole de l'organisation devrait être l'Administrateur, qui devrait montrer le visage humain de l'organisation.

288. Plusieurs délégations ont soulevé des questions précises et formulé des observations sur d'autres aspects de la communication. Une délégation a demandé si les publications étaient mises en vente. Elle a aussi demandé pourquoi Danny Glover avait été choisi comme ambassadeur de bons offices, déclarant qu'il était plus connu pour son action en tant qu'activiste des droits de l'homme alors que l'action du PNUD était axée sur l'élimination de la pauvreté. Une autre délégation a approuvé l'idée d'ambassadeurs de bons offices internationaux, estimant qu'ils pourraient être extrêmement utiles.

289. Une délégation a formulé une suggestion pratique, à savoir que les programmes de communication devraient s'adresser aux ambassades des pays donateurs dans les pays bénéficiaires. Elle a suggéré que les coordonnateurs résidents informent ces ambassades de diverses activités du PNUD, car ces renseignements seraient alors transmis aux capitales.

290. Une délégation a fait observer qu'il avait été procédé à une enquête en septembre 1997 pour analyser l'impact de la publication Choices et qu'elle aurait dû être disponible. Une délégation a déclaré que la bande vidéo sur le PNUD qui avait été projetée devant le Conseil d'administration ne semblait pas établir de distinction entre cette organisation et un certain nombre d'autres qui menaient une action analogue. Cette délégation a proposé de célébrer en 1999 une "année de la communication" et s'est demandée si le PNUD avait pensé à créer des comités nationaux qui pourraient faire fonction de défenseurs de l'organisation. Une autre délégation s'est demandée s'il ne serait pas possible d'avoir recours à d'anciens fonctionnaires des Nations Unies en tant que chargés de liaison nationaux.

291. Une délégation a indiqué qu'en dehors de la presse écrite traditionnelle, il conviendrait de s'intéresser également aux médias audiovisuels. Cette même délégation a demandé au PNUD d'intensifier ses efforts pour diffuser des produits de communication dans un aussi grand nombre de langues que possible en faisant observer que, par exemple, toutes les publications importantes devraient être disponibles en chinois.

292. Une délégation s'est référée à la collaboration avec les maires locaux dont il était fait mention dans la déclaration du Directeur. Les maires avaient généralement une base urbaine, alors que les populations vraiment pauvres vivaient dans les zones rurales. Une autre délégation a pensé que les activités de communication devraient aussi s'adresser au secteur privé. Une autre délégation s'est demandé si l'on ne devrait pas cibler les entreprises et les représentants des secteurs manufacturiers afin d'obtenir des contributions en nature.

#### Réponse de l'Administration

293. L'Administrateur a déclaré qu'aucune question n'avait retenu autant son attention au cours des cinq dernières années que celle de savoir comment le PNUD pourrait communiquer au mieux les efforts qu'il déployait à l'appui du développement. Lui-même venait du monde des ONG où, pendant des décennies, nul ne s'était préoccupé d'image de marque et de communication. Tout cela avait changé. Dans le passé, les représentants résidents s'étaient attelés au travail sans se soucier de publicité. Dans ses nouvelles fonctions, il s'efforçait désormais de faire du PNUD une organisation plus extrovertie. Il s'était employé à débarrasser les représentants résidents des habitudes du passé en les encourageant par exemple à se faire accompagner de journalistes lorsqu'ils allaient inspecter des projets sur le terrain. Selon lui, le Bureau des ressources et des affaires extérieures avait très bien réussi dans la tâche qu'il avait entreprise. Il tenait toutefois à avertir le Conseil d'administration qu'il n'était pas possible de passer de l'incognito à la notoriété. L'objectif devait être de s'employer à créer une organisation connue et respectée des milieux influents dans les grands pays donateurs. Selon lui, cette reconnaissance du PNUD et de son action existait déjà dans les pays bénéficiaires. Répondant aux suggestions visant à investir plus de fonds dans la communication, l'Administrateur a indiqué que, malheureusement, une large part des ressources déclinantes de l'organisation avaient déjà été allouées.

294. L'Administrateur a reconnu la nécessité de travailler avec des alliés et a indiqué que les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement collaboraient pour mettre au point une stratégie de communication complémentaire. Il a reconnu qu'il existait une certaine concurrence entre les

institutions, mais il était aussi vrai qu'elles réussiraient ou échoueraient ensemble. Il souhaitait pour sa part poursuivre le dialogue avec le Conseil d'administration au sujet de la stratégie de communication du PNUD : si le Conseil ne se montrait pas le supporter du PNUD le plus convaincu, qui d'autre pourrait l'être? Il comptait sur les conseils et l'appui suivis du Conseil d'administration.

295. Le Directeur de la Division des affaires publiques s'est déclaré encouragé par l'appui et les suggestions des délégations, dont il a pris pleinement note. Il approuvait le point de vue selon lequel l'organisation devrait s'employer à faire accepter à l'opinion publique l'idée du multilatéralisme, et non pas seulement du PNUD. La sensibilisation à l'action économique et sociale du système des Nations Unies tout entier figurait parmi les objectifs de la stratégie de communication du PNUD. Cela pourrait aussi aider le PNUD. Répondant à une question, il a indiqué que les thèmes sur lesquels portait la vidéo qui avait été projetée devant le Conseil d'administration était destinée à mettre en lumière les problèmes de développement, et pas seulement à mettre en avant le PNUD.

296. Le Directeur a indiqué que la stratégie de communication du PNUD avait une portée mondiale; il n'en restait pas moins qu'en transmettant le message du PNUD à tous les intervenants, lui-même et son personnel avaient parfaitement conscience de la nécessité d'adapter les messages à différentes audiences et de la nécessité également de décider quel serait le meilleur moyen d'atteindre l'audience ciblée : presse écrite, vidéo ou toute une gamme d'autres méthodes. Le PNUD s'employait plus activement à évaluer les diverses méthodologies utilisées. Ces évaluations comportent des travaux de recherche, des enquêtes, des entretiens approfondis et des pourparlers avec les pays donateurs au sujet des résultats qu'ils avaient obtenus avec leurs moyens de communication afin de déterminer quelle était la méthode la plus efficace pour s'adresser à différents types d'audience. La Division organisait un stage deux fois par an afin de préciser le programme d'information et de mobilisation.

297. Répondant à plusieurs délégations, le Directeur a reconnu qu'une image plus forte et plus claire de l'organisation constituerait un outil précieux pour mobiliser des ressources. Il a toutefois fait observer qu'une bonne image de marque ne conduisait pas automatiquement à un accroissement des moyens financiers. Il avait le sentiment que le monde avait cessé de croire au multilatéralisme, et qu'il y avait des limites à ce que le PNUD pouvait faire par lui-même pour modifier cette situation.

298. Répondant à des questions précises, le Directeur a déclaré que l'exemple d'un programme destiné aux maires illustrait la manière de traiter avec les fonctionnaires élus même aux échelons les plus éloignés; bien d'autres exemples auraient pu être utilisés. Le Directeur s'est rallié au point de vue de la délégation qui avait déclaré que le PNUD devait adopter une vue à long terme, ce qui ne signifiait pas que des mesures à court terme ne seraient pas utilisées dans un but spécifique. Il a informé les délégations que les résultats de l'enquête sur la publication Choices étaient à leur disposition.

299. Le Directeur a indiqué que le nouvel Ambassadeur de bons offices, Danny Glover, s'était fait connaître comme défenseur de l'élimination de la pauvreté. Le PNUD s'efforcerait de choisir les ambassadeurs parmi des personnalités capables de se faire entendre pour diffuser les messages du PNUD. Le Directeur

a déclaré que certaines publications étaient vendues, la plus notable étant le Rapport sur le développement humain dans le monde.

300. S'agissant des questions budgétaires, le Directeur a déclaré qu'il y reviendrait par la suite. Il s'agissait d'une question difficile car toutes les dépenses de l'organisation au titre des activités de communication ne relevaient pas de la Division des affaires publiques. C'était toutefois quelque chose qui devrait être fait.

301. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des affaires extérieures a conclu le débat en remerciant les délégations de leurs précieuses observations. Le débat lui a permis de dégager onze mesures que le PNUD devrait prendre : intensifier la culture de communication; faire connaître l'action du PNUD dans le contexte de l'action du système des Nations Unies; définir des objectifs clairs et ciblés afin d'accroître le rayonnement de l'organisation; énoncer des messages plus clairs; rationaliser le matériel d'information; classer par ordre de priorité les publics auxquels s'adresser; multiplier les partenariats avec les pays bénéficiaires; mettre au point des stratégies différenciées pour les pays donateurs; évaluer l'impact des matériaux existants; fournir un rapport plus analytique au Conseil d'administration; et enfin communiquer de manière plus efficace avec le Conseil d'administration.

302. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

98/15. Politique du PNUD en matière de communication et d'information

Le Conseil d'administration

1. Prend note du document DP/1998/23, dans lequel l'Administrateur donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie de communication et d'information du PNUD;

2. Se félicite des progrès accomplis depuis 1995 afin de mieux faire connaître le PNUD et le système des Nations Unies auprès de plusieurs groupes cibles;

3. Encourage l'Administrateur à faire une large place aux résultats obtenus dans la politique de communication du PNUD et à mettre en évidence le lien qui existe entre la communication et la mobilisation des ressources;

4. Appuie les efforts déployés par l'Administrateur pour mettre en relief le rôle du PNUD afin que la population soit mieux informée du domaine d'action et de l'efficacité du Programme ainsi que de sa contribution aux objectifs du développement humain durable, sans perdre de vue que les stratégies de communication doivent être adaptées aux différents publics auxquels elles s'adressent;

5. Invite l'Administrateur à lui exposer brièvement, à sa première session ordinaire de 1999 et dans le cadre de la stratégie de communication et de mobilisation du PNUD, les grands thèmes qui correspondent aux besoins en matière de communication compte tenu de la décision 97/17 et des observations faites par les délégations à la session annuelle de 1998;

6. Demande à l'Administrateur de lui présenter, à sa session annuelle de 1999, un plan d'action concernant les grands thèmes recensés à la première session ordinaire de 1999, y compris leurs incidences budgétaires.

19 juin 1998

XV. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

303. Le Directeur exécutif a présenté le rapport annuel (DP/1998/24 et annexe statistique DP/1998/24/Add.2) sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en 1997, ainsi que le rapport sur l'application des recommandations du rapport du Comité des commissaires aux comptes (DP/1998/25). Il a également fait distribuer les états financiers non vérifiés pour l'année qui a pris fin en 1997 et diffusé la version anglaise du rapport annuel pour 1997, achevé depuis peu, en signalant que le rapport était aussi diffusé sur le site Internet de l'UNOPS ([www.unops.org](http://www.unops.org)).

304. S'agissant du document DP/1998/24, le Directeur exécutif a fait observer que le rapport était fondé sur le plan stratégique de 1997 de l'UNOPS, qui avait été présenté au Conseil d'administration lors de sa troisième session ordinaire de 1997. Il a souligné que l'UNOPS avait établi le rapport en tenant compte des suggestions formulées par le Conseil lors de la session annuelle de 1997, en particulier des recommandations visant à ce qu'un lien soit établi entre le rapport et les objectifs qualitatifs énoncés dans les plans stratégiques annuels. Rappelant la montée persistante de l'achat de nouvelles entreprises et de la diversification de la clientèle, le Directeur exécutif a signalé à nouveau d'excellents résultats à inscrire à l'actif du principe de l'autofinancement. Évoquant les propositions de l'UNOPS concernant l'informatisation, le Directeur exécutif a précisé l'approche axée sur les projets qui avait été adoptée par l'UNOPS pour la gestion intégrée du système informatisé et la solution des problèmes liés au passage au nouveau millésime et a invité le Conseil à approuver la création d'un poste d'informaticien en chef, de classe D-1, avec effet à partir du 1er juillet 1998, comme l'avait demandé l'UNOPS.

305. Plusieurs délégations ont rendu hommage au Directeur exécutif pour la qualité des documents qu'il avait présentés. Une délégation a également apprécié l'inclusion dans le document DP/1998/24 d'une section qui traitait des difficultés rencontrées par l'UNOPS en indiquant que cela permettrait de se faire une idée pleinement réaliste de l'organisation et des problèmes qu'elle rencontrait.

306. Plusieurs délégations ont exprimé l'espoir que l'UNOPS continuerait à s'attacher à l'amélioration de son système de listes afin d'élargir encore l'achat de biens et de services et la gamme des sources de compétences, en particulier dans les pays en développement. Dans ce contexte, deux délégations ont souligné que l'une des grandes priorités de l'UNOPS devrait continuer à être l'amélioration de ses propres systèmes d'achat de manière à pouvoir alors en faire bénéficier les pays en développement. Une délégation a défini certains domaines dans lesquels, à son avis, son pays serait en mesure d'offrir des produits et des services compétitifs.

307. Le regroupement des fonctions liées aux ressources humaines pour le personnel de projet et le personnel administratif dans une structure de gestion unique a été bien accueilli par plusieurs délégations. Certaines délégations ont demandé où en était la décentralisation en cours de l'UNOPS et ont souhaité

avoir des précisions sur les avantages que l'UNOPS pensait en retirer. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction la diversification de la clientèle de l'UNOPS et ont insisté pour que ce mouvement se poursuive.

308. Plusieurs délégations ont appuyé la demande concernant la création d'un poste d'informaticien en chef, de classe D-1, l'une d'elles ayant indiqué que son appui était subordonné à l'assurance que l'UNOPS disposerait de fonds suffisants pour couvrir les frais afférents à ce poste. Une autre délégation a demandé qu'il lui soit précisé si le poste d'informaticien en chef qui était proposé répondait uniquement aux besoins de l'UNOPS, ou s'il concernait d'autres institutions et organismes des Nations Unies également.

309. Plusieurs délégations ont demandé des précisions au sujet des activités de déminage de l'UNOPS et de leur rapport avec les activités de déminage du Département des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et celles du PNUD.

#### Réponse de l'Administration

310. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs observations, dans lesquelles il a trouvé encouragement et appui, en relevant tout particulièrement que l'UNOPS était en parfait accord avec la priorité à accorder à l'assistance visant à créer les capacités suffisantes dans les pays en développement, idée à laquelle il était fermement attaché. À cet égard, le Conseil d'administration a été informé des activités menées par l'UNOPS afin d'améliorer son système de listes, isolément ou dans le cadre d'initiatives du système des Nations Unies au titre des services communs. Le Directeur exécutif a également précisé que les achats de l'UNOPS se faisaient conformément aux normes internationales d'appels d'offres, qui étaient ouverts à tous les pays. Il a encouragé les délégations à informer les intéressés dans leurs pays respectifs que des possibilités d'achat étaient fréquemment annoncées sur le site Internet de l'UNOPS.

311. Répondant à des questions sur la décentralisation, le Directeur exécutif a défini les principes essentiels de la stratégie de décentralisation de l'UNOPS : a) amélioration des prestations; b) constitution d'équipes intégrées relevant d'une seule structure de gestion en matière de responsabilité; et c) examen de la viabilité financière à intervalles réguliers. Il a ensuite noté que, parallèlement au renforcement des fonctions de gestion des ressources humaines, deux responsables d'opérations avaient récemment été transférés à des postes de direction au Siège.

312. Le Directeur exécutif a indiqué que les activités de déminage de l'UNOPS étaient menées au nom du Département des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et du PNUD, le rôle de l'UNOPS ayant essentiellement un caractère opérationnel. Il a cité plusieurs exemples de cette collaboration avant de rappeler que l'UNOPS menait actuellement des opérations de déminage dans 13 pays.

313. S'agissant des renseignements demandés au sujet du poste d'informaticien en chef, le Directeur exécutif a précisé que tous les postes à l'UNOPS, y compris celui d'informaticien en chef dont la création était proposée, étaient créés à condition que des ressources suffisantes soient disponibles pour en couvrir le coût. Il a précisé que la création de ce poste d'informaticien en chef était proposée à la fois pour répondre aux besoins de gestion de l'information

particuliers à l'UNOPS, mais qu'elle était aussi conforme aux pratiques analogues recommandées par le Comité de coordination des systèmes informatiques du CAC qui étaient appliquées dans d'autres organismes du système des Nations Unies.

314. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

98/16. Activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1998/24 et DP/1998/24/Add.2\*), constatant que le Bureau continue de bien fonctionner en assurant lui-même son financement;

2. Prie le Comité de coordination de la gestion de conseiller le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets afin de l'aider à trouver les solutions qui conviennent pour remédier aux lenteurs et aux difficultés inattendues mentionnées dans le rapport DP/1998/24;

3. Approuve la création d'un poste d'informaticien en chef, de classe D-1, à inscrire au tableau des effectifs à partir du 1er juillet 1998.

12 juin 1998

DÉBAT COMMUN PNUD/FNUAP

XVI. CONTRÔLE INTERNE

A. PNUD

Rapport du PNUD

315. Ouvrant l'examen du rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/1998/26), l'Administrateur associé a rendu compte au Conseil d'administration de certains faits récents qui étaient intervenus dans le domaine du contrôle interne. Parmi eux figuraient la publication d'un bulletin sur l'obligation redditionnelle destiné à l'ensemble du personnel et le choix d'un certain nombre d'unités à titre expérimental pour participer à l'auto-évaluation de contrôle. Le Comité d'examen et de contrôle de la gestion s'est réuni à plusieurs reprises avec la participation notamment du Secrétaire général adjoint de l'ONU, responsable du Bureau des services de contrôle interne.

316. Le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance a dit être encouragé par l'évolution de la notion d'obligation redditionnelle observée au cours des deux années précédentes au PNUD. Cela se manifestait, par exemple, par une demande beaucoup plus forte dont les services de son Bureau faisaient l'objet. La formation de nouveaux représentants résidents comportait un volet sur l'obligation redditionnelle, question dont on parlait plus volontiers au sein de l'organisation. Le Bureau de l'audit et des études de performance s'était fixé comme règle d'essayer d'aider toutes les sections de l'organisation à comprendre ce qui était acceptable et ce qui ne l'était pas plutôt que de



s'attacher uniquement à ce qui n'avait pas marché. À côté des trois unités d'appui au Siège, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique serait le premier bureau opérationnel à se porter volontaire pour mettre en oeuvre le système d'auto-évaluation. Le Directeur a signalé que l'enquête sur la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs se poursuivait, mais il pensait que son Bureau commençait à en voir la fin. En raison de la nature de certaines des allégations qui avaient été faites, il n'était pas libre d'en discuter les conclusions à ce stade.

317. Plusieurs délégations ont jugé que le document DP/1998/26 traitait des activités d'audit et de contrôle internes du PNUD de manière équitable, en signalant les points forts et les points faibles dans ce domaine. Les délégations ont déclaré que ce document dénotait qu'un excellent équilibre avait été atteint dans les activités. Plusieurs délégations ont relevé avec plaisir que la notion d'obligation redditionnelle avait gagné du terrain au sein du PNUD. L'une d'entre elles a toutefois mentionné qu'il semblerait que, par voie de conséquence, le personnel du Bureau de l'audit et des études de performance soit débordé. Une délégation a appuyé la recommandation figurant au paragraphe 51 du document DP/1998/26 visant à ce que le PNUD continue d'accroître les ressources consacrées à l'audit et au contrôle internes. Une autre délégation a toutefois demandé d'où proviendraient les ressources nécessaires à cet accroissement.

318. Plusieurs délégations ont évoqué la question mentionnée au paragraphe 18, à savoir le temps que les représentants résidents consacraient aux activités liées à leur rôle de coordonnateurs résidents et la possibilité d'utiliser des Volontaires des Nations Unies (VNU) pour les aider dans ces fonctions. Certaines délégations, tout en reconnaissant la charge que les fonctions de coordination faisaient peser sur les représentants résidents, ont pensé qu'il serait souhaitable d'utiliser du personnel national avant d'avoir recours aux VNU. Une délégation a demandé si les contributions volontaires destinées au PNUD étaient utilisées pour coordonner les activités d'autres institutions.

319. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par les problèmes découlant de l'utilisation accrue de modalités nationales d'exécution, ainsi qu'il était indiqué aux paragraphes 38 à 47 du document DP/1998/26. Les délégations ont reconnu que la généralisation du recours à des entités nationales pour l'exécution des projets était un élément positif, tout en reconnaissant que cela présentait aussi certaines difficultés. Une délégation a déclaré que la franchise avec laquelle le PNUD faisait face aux problèmes rencontrés était louable et a demandé que l'organisation s'attache en priorité à trouver une solution à ces problèmes. Une autre délégation s'est demandé si l'organisation ne faisait pas preuve de trop de hâte dans le recours aux entités nationales d'exécution. De la même manière, une délégation a estimé qu'il s'agissait d'un problème à long terme et qu'il conviendrait d'examiner avec plus d'attention la disponibilité de compétences locales avant de décider d'avoir recours à des entités nationales d'exécution. Une autre délégation a demandé des précisions au sujet du suivi envisagé pour résoudre les problèmes dont il était question au paragraphe 43.

320. Une délégation a attiré l'attention du Conseil d'administration sur le paragraphe 38, où il était dit que les gouvernements devaient présenter pour les projets et les programmes exécutés par les organismes nationaux des rapports d'audit qui étaient ensuite contrôlés par le Bureau de l'audit et des études de performance. Cette délégation a déclaré que cette exigence était raisonnable,

tout en soulignant que ces rapports d'audit devaient correspondre aux règles nationales d'audit. Elle a indiqué que si les gouvernements avaient une obligation redditionnelle, ils devraient aussi avoir l'autorité voulue. À cet égard, plusieurs délégations ont déclaré que le PNUD ne devait pas perdre de vue la préoccupation exprimée à l'alinéa f) du paragraphe 42, à savoir l'exécution de projets par des organismes indépendants qui ne faisaient pas partie de la filière hiérarchique définie par le gouvernement du pays bénéficiaire. Là encore, on pouvait se demander comment le gouvernement pourrait être responsable s'il n'exerçait pas d'autorité sur les organismes de la société civile concernés. De l'avis d'une délégation, le problème évoqué à l'alinéa c) du paragraphe 42, à savoir le fait que toutes les parties concernées n'étaient pas familiarisées avec le système de comptabilité financière, était à l'origine de bon nombre des difficultés liées à l'exécution nationale et devait être résolu. Cette délégation a déclaré que bon nombre des mêmes questions avaient été soulevées à l'occasion de l'audit de 1996 et elle s'est demandé si des progrès avaient été accomplis depuis lors.

321. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à l'idée d'audits communs avec d'autres organisations, l'UNICEF par exemple, dans des domaines où cela serait approprié. Certaines de ces délégations ont exprimé le souhait que le nombre de ces audits communs soit augmenté en suggérant que la question soit confiée au Groupe des organismes de développement des Nations Unies. Une délégation a déclaré que des audits communs devraient être effectués avec d'autres institutions également.

322. Les délégations ont soulevé plusieurs questions précises au sujet des renseignements présentés dans le document DP/1998/26. Il était dit au paragraphe 26 que bon nombre d'études tripartites et de rapports n'avaient pas été tenus ou présentés en temps voulu. Les délégations ont demandé des précisions au sujet de l'étendue du problème et ce qui était fait pour y remédier. Une délégation a demandé des précisions au sujet du paragraphe 21, dans lequel il était dit que la participation de certains gouvernements aux coûts des bureaux de pays du PNUD était en souffrance. Là encore, quelle était l'ampleur du problème et quelles étaient les mesures prises pour le résoudre? Quelles mesures étaient prises pour remédier au faible taux d'exécution des programmes dont il était question au paragraphe 25?

323. S'agissant du paragraphe 19, une délégation a noté l'accroissement du financement par des moyens autres que les ressources de base, ce qui était une source de préoccupation, en faisant valoir que l'Administrateur lui-même devrait signer tous les accords de ce type. Une autre délégation a déclaré que le PNUD devrait élaborer un ensemble de procédures pour les accords relatifs à la participation aux coûts. Une délégation, à laquelle s'est associée une autre, a demandé des précisions sur l'état d'avancement de l'enquête sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs. Cette délégation a aussi demandé un complément d'information au sujet des liens entre le PNUD, l'UNOPS et le FNUAP et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Plus précisément, s'il y a eu des contrôles communs, des enquêtes ou des inspections avec le BSCI, cette délégation a demandé qu'ils soient communiqués au Conseil d'administration. Une délégation a noté que plusieurs questions évoquées dans le rapport, comme par exemple la possession d'un nombre de véhicules supérieur au nombre autorisé dans certains pays, ne manquerait pas de susciter une hostilité parmi les parlementaires et les autorités.

## Réponse de l'Administration du PNUD

324. L'Administrateur associé a remercié les délégations de leur appui et a déclaré qu'à son avis, le PNUD avait véritablement mis en place une tradition d'obligation redditionnelle au sein de l'organisation. Répondant à la question des besoins auxquels devaient faire face les représentants résidents, il a déclaré qu'il s'agissait là d'une question qui devrait être examinée de près, y compris de manière collective avec d'autres institutions et organisations des Nations Unies par le biais du Groupe des organismes de développement des Nations Unies. La proposition visant à ce que le Coordonnateur résident ait recours aux services des VNU avait été faite par le Bureau de l'audit et des études de performance et ne correspondait pas à la politique officielle du PNUD. Le Directeur du Bureau a déclaré que ses services avaient formulé cette suggestion pour tenter de résoudre une situation difficile en période de ressources insuffisantes. À la suite de suggestions formulées par les membres du Conseil d'administration, l'Administrateur assistant a déclaré qu'il serait peut-être aussi souhaitable d'envisager la possibilité de confier de plus larges responsabilités de coordination à du personnel national. En fait, cette formule avait déjà été mise à l'essai dans quelques pays.

325. Abordant la question de l'exécution par des entités nationales, l'Administrateur associé a déclaré que le PNUD avait formulé des directives d'ensemble à ce sujet. Il serait tenu compte des conclusions de l'audit pour revoir ces directives. L'organisation suivrait cette situation de très près. Le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance a signalé que l'exécution par des entités nationales devrait être envisagée non seulement comme une forme d'exécution, mais aussi comme facteur important dans le renforcement des capacités. Selon lui, il était peut-être commode d'engager du personnel international pour exécuter des projets, mais cela signifiait que lorsque le financement d'un projet prenait fin et que le personnel partait, la capacité qu'il laisserait derrière lui n'aurait pas été améliorée. Il a déclaré que ce n'était pas là un problème qui se prêtait à des solutions simples et qu'il ressurgirait certainement dans d'autres rapports d'audit à l'avenir. À son avis, les bureaux de pays n'évaluaient pas toujours suffisamment bien la capacité des institutions nationales et l'organisation s'employait à les aider à améliorer leur performance à ce sujet. Il a indiqué que la question de l'emploi de vérificateurs nationaux et de l'exécution d'audits nationaux se posait en permanence et il a cité plusieurs difficultés à cet égard. Les partenaires d'exécution nationaux n'informaient parfois pas à l'avance les bureaux d'audits nationaux qu'ils seraient tenus de procéder à un audit au moment de l'achèvement du projet ou du programme, ce qui entraînait inmanquablement des retards dans l'exécution de l'audit. Par ailleurs, les services nationaux d'audit étaient déjà très surchargés. Des directives générales pour l'exécution d'audits nationaux étaient en cours d'élaboration.

326. Le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance a indiqué que tous les bureaux d'audit des institutions et organisations des Nations Unies entretenaient d'excellentes relations de travail et qu'il avait inclus plusieurs activités communes avec d'autres institutions dans ses plans d'audit, en particulier avec l'UNICEF. Parfois, les audits avaient fait appel à du personnel commun aux deux organisations, ce qui avait permis de faire des économies de temps et d'argent. Il a également signalé que son service travaillait en étroite collaboration avec le BSCI - les enquêtes communes étaient une activité en expansion. Répondant à la demande de renseignements complémentaires au sujet de l'enquête sur la réserve pour le logement du

personnel des bureaux extérieurs, il a indiqué que le Conseil d'administration n'était pas en règle générale informé des cas de fraude pour ne pas porter préjudice à l'enquête. Toutefois, lorsque l'affaire serait close, il en rendrait compte au Conseil d'administration.

327. Le Directeur a indiqué que moins de 50 % des gouvernements étaient en retard pour le versement de leurs contributions au titre de l'entretien des bureaux de pays. Le Bureau de l'audit et des études de performance suivait les projets dont le financement devait être suspendu ainsi que les cas dans lesquels des examens tripartites n'avaient pas été effectués ou l'avaient été avec du retard.

328. L'Administrateur associé a indiqué que les recommandations concernant le nombre de véhicules utilisés par chacun des bureaux de pays serait aussi étudié de près lorsqu'on disposerait des résultats de l'audit. Dans certains cas, toutefois, les bureaux avaient besoin d'un plus grand nombre de véhicules pour faire face à des situations d'urgence. Il a indiqué que pour ce qui était des accords de cofinancement, des administrateurs assistants se verraient déléguer de plus larges pouvoirs, mais que cela n'irait pas sans une plus grande obligation redditionnelle. Il a indiqué que les contrats que tous les administrateurs assistants avaient signés avec l'Administrateur devraient insister sur l'obligation de responsabilité. L'organisation toute entière évoluait dans le sens d'une responsabilité en fonction des résultats obtenus.

#### B. FNUAP

##### Rapport du FNUAP

329. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a indiqué que le FNUAP bénéficiait toujours d'un accord avec le Bureau de l'audit et des études de performance au sujet de l'audit interne : la Section de l'audit interne du FNUAP était rattachée au Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD, qui lui-même se chargeait de contrôler les audits internes effectués par les services comptables du secteur public dans les pays bénéficiaires, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Le FNUAP avait néanmoins besoin d'étendre le champ des audits internes, et notamment de conclure un arrangement contractuel pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

330. Le Directeur exécutif adjoint a déclaré qu'avec la création du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation, le FNUAP disposait d'un mécanisme institutionnel plus clair pour le contrôle de la mise en oeuvre des politiques et des conclusions des audits. Il a signalé que les sections principales du nouveau Manuel des politiques et procédures applicables aux programmes avaient été publiées en novembre 1997. Le nouveau Manuel sur le financement, qui devait être publié sous peu, insisterait sur la priorité que le Fonds attache à la clôture financière des projets dans les délais requis. Cela se trouverait également facilité par un nouveau système de contrôle financier, qui était actuellement à l'essai, et qui comportait des mécanismes permettant de déclencher des mesures pour clore les projets et pour suivre de plus près les avances de fonds et les soldes inutilisés.

331. Le Directeur exécutif adjoint a également signalé que la formule de l'analyse de l'application des politiques, qui avait été mise en place en 1995, s'était révélée être un outil de bon rapport coût-efficacité pour faciliter l'évolution organisationnelle. Le Bureau des services de contrôle interne et

d'évaluation avait entrepris de constituer une banque de données à partir des conclusions de ces analyses. Il a conclu en déclarant que le Directeur exécutif continuerait de veiller à la probité et à la responsabilité tout en encourageant la décentralisation de l'organisation.

332. Les délégations se sont félicitées des efforts de décentralisation qui avaient été faits, mais plusieurs ont noté que ces efforts devraient s'accompagner de mesures de suivi et de contrôle. À cet égard, certaines délégations ont relevé que le nouveau Manuel des politiques et procédures applicables aux programmes, qui visait à promouvoir la décentralisation, n'était pas encore achevé. Elles espéraient que cela serait fait sous peu et se demandaient ce qui était fait dans l'intervalle.

333. Plusieurs délégations se sont interrogées au sujet des statistiques présentées au paragraphe 18 du document DP/FPA/1998/7, où il était indiqué que 2 000 projets avaient été menés à terme, bien que leurs livres n'aient pas été clos. Quel pourcentage ce nombre représentait-il dans l'ensemble des projets et quelles mesures avait prises le FNUAP pour faire face à cette situation? Une délégation a noté que cela signifiait que des fonds inutilisés au titre d'un projet mené à bien ne pouvaient pas être affectés à un nouveau projet, ce qui ralentissait du même coup le rythme d'exécution.

334. Les délégations ont aussi noté que le Fonds utilisait deux jeux de procédures, celles du PNUD et celles du FNUAP. Elles se sont demandé si cette pratique n'était pas une source de confusion et comment elle était appliquée. Une délégation a estimé que cela dénotait une structure administrative très lourde. Une autre délégation a demandé des précisions au sujet du paragraphe 17, où il était dit que faute de procédures qui lui soient propres, le Fonds appliquait parfois celles du PNUD et qu'il n'était pas toujours facile de savoir quelle procédure appliquer dans une situation donnée.

335. Une délégation a relevé au sujet des programmes de pays qu'il était difficile de procéder à des évaluations en l'absence d'indicateurs et d'objectifs clairement définis. Cette même délégation s'est référée au paragraphe 3 du document DP/FPA/1998/7, où il était dit que faute de personnel, il n'était pas possible de procéder à l'audit de tous les services du FNUAP en respectant le cycle optimal de cinq à sept ans, et a demandé quelles étaient les mesures prises à cet égard.

336. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que le Comité de révision des contrats n'examinait pas dans certains bureaux de pays les achats de biens et de services d'un montant supérieur à 70 000 dollars, ainsi qu'il était indiqué au paragraphe 24 du document DP/FPA/1998/7. Une délégation a relevé, ainsi qu'il était indiqué au paragraphe 38, que des contributions multilatérales projetées n'avaient pas été versées dans plusieurs cas et qu'il avait été nécessaire de prélever la différence sur le budget ordinaire. Une délégation a noté les problèmes évoqués au paragraphe 20 au sujet du Service de la formation, en exprimant l'espoir que l'Administration avait entrepris de les résoudre.

337. Une délégation a pensé que le FNUAP devrait rendre compte tous les ans au Conseil d'administration des questions d'audit et de contrôle et a demandé que cela figure dans la décision qu'adopterait le Conseil d'administration au sujet du contrôle. D'autres délégations ont appuyé cette suggestion.

## Réponse de l'Administration du FNUAP

338. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a évoqué la question du nouveau Manuel des politiques et procédures applicables aux programmes. Ce nouveau Manuel était essentiellement une révision de directives existantes et visait avant tout à prendre en compte le processus de décentralisation et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi qu'à simplifier et à rationaliser les procédures. Par conséquent, le fait que de petites sections du nouveau Manuel n'étaient pas achevées ne signifiait nullement que le Fonds avait fonctionné à vide puisque, dans ce cas, les anciennes procédures restaient valables. Par ailleurs, il a précisé l'application des politiques et procédures du PNUD : le Fonds essayait d'appliquer les directives du PNUD chaque fois qu'elles étaient applicables en évitant de faire double emploi avec elles. Cette coordination s'inscrivait dans la ligne des efforts récemment déployés par le Secrétaire général au titre de la réforme et avait donné d'excellents résultats. Le chef du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation avait signalé que l'essentiel du Manuel relatif aux programmes avait été publié en novembre 1997 et que c'était la première fois que toutes les directives avaient été rassemblées dans un manuel global. Dans le cas des procédures de suivi et d'évaluation, la nouvelle révision était la troisième version de ces directives.

339. La responsable du Bureau a informé le Conseil d'administration que les 2 000 projets environ qui avaient été menés à terme et dont les livres n'avaient pas été clos avaient été ramenés à 435 à la fin 1997. La question de savoir dans quelle mesure les soldes inutilisés étaient liés à ces projets avait aussi été étudiée par les vérificateurs externes. Des renseignements sur leur nombre exact seraient communiqués aux membres du Conseil après vérification. Ainsi que le Directeur exécutif adjoint l'a indiqué dans sa déclaration liminaire, le Fonds s'employait à instituer dans le cadre des projets et des programmes des mécanismes qui permettraient de clore plus facilement les comptes de ces projets et de contrôler les avances de fonds.

340. Passant à la question des objectifs mal définis, la Responsable du Bureau a reconnu que cela arrivait parfois, en particulier dans le cas de programmes qui avaient été mis au point depuis un certain temps. Toutefois, le Fonds utilisait désormais des procédures fondées sur la logique et le personnel était formé à l'usage de ces procédures. Cela devrait déboucher sur un énoncé plus clair des objectifs, des résultats et des indicateurs de programmes à l'avenir.

341. La Responsable a reconnu avec les délégations que la portée des audits n'était pas satisfaisante, même en ayant recours à des consultants extérieurs. Le FNUAP étudierait avec le Bureau de l'audit et des études de performance le meilleur moyen d'élargir leur portée pendant l'exercice biennal en cours. La question serait examinée dans le cadre du prochain budget biennal d'appui et la Responsable a exprimé l'espoir que le Conseil d'administration serait favorable aux mesures que proposerait le Directeur exécutif.

342. La Responsable a fait siennes les observations formulées par les délégations et le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance au sujet de l'importance du rôle qui revenait aux entités nationales d'exécution dans la constitution de capacités nationales. Les nouvelles directives du Fonds mettaient l'accent sur le renforcement des capacités et le transfert des compétences. La Responsable a toutefois reconnu qu'il conviendrait d'intensifier les efforts pour évaluer les capacités nationales, ce à quoi

s'employait le FNUAP avec ses partenaires au sein du Groupe des organismes de développement des Nations Unies.

343. Le Conseil d'administration a pris note des rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes au sein du PNUD, de l'UNOPS et du FNUAP (documents DP/1998/26, DP/1998/24/Add.1 et DP/FPA/1998/7) et a invité le FNUAP à prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations contenues dans son rapport et à lui rendre compte chaque année des progrès enregistrés.

### C. UNOPS

#### Rapport de l'UNOPS

344. Le Directeur exécutif a précisé que le contrôle interne au sein de l'UNOPS comprenait les trois éléments suivants : a) contrôle de la gestion interne; b) vérification externe des comptes effectuée par le Comité des commissaires aux comptes; et c) service de contrôle rémunéré fourni par le Bureau de l'audit et des études de performance. Ces deux premiers éléments avaient fait l'objet de documents qui avaient été présentés au Conseil d'administration au titre du point 15 de l'ordre du jour. Le Directeur exécutif a réaffirmé que l'UNOPS attachait une grande importance au contrôle interne en indiquant que les liens entre l'UNOPS et le Bureau de l'audit et des études de performance s'étaient avérés fructueux en permettant de définir non seulement certaines mesures déterminées qui s'imposaient dans le cadre de projets particuliers, mais aussi en permettant de dépister des problèmes récurrents auxquels la formation et d'autres mesures préventives permettraient de remédier.

345. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement le fait que l'UNOPS rende directement compte au Conseil d'administration pour ce qui était des questions de contrôle. Une délégation a noté que sur les 1 700 projets cités dans le rapport de l'UNOPS, on voyait mal quels étaient ceux qui étaient soumis à un contrôle interne. La même délégation s'est déclarée sceptique quant à la possibilité de dégager des tendances générales à partir des recommandations formulées au sujet de projets déterminés et a demandé au Directeur exécutif de fournir des précisions à ce sujet. Une autre délégation a demandé des renseignements au sujet des enquêtes sur les deux cas de fraude signalés au paragraphe 10 du document DP/1998/24.Add.1.

#### Réponse de l'Administration de l'UNOPS

346. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs observations constructives. Répondant à la question concernant le nombre de projets analysés, il a indiqué qu'entre 30 et 40 avaient été examinés au cours de la période correspondant à l'audit. Ces projets, qui présentaient des caractéristiques inhabituelles, par exemple des projets de modernisation et de transformation d'industries chimiques réalisés grâce au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ou le contrat de service de gestion financé par le programme d'achats japonais, avaient été évalués à la demande expresse de l'UNOPS. Si la plupart des contrôles de projets de l'UNOPS étaient effectués avec l'aide du Bureau de l'audit et des études de performance, d'autres étaient aussi effectués par les services de contrôle nationaux du pays donateur ou en collaboration avec d'autres organes, le BSCI par exemple.

347. Répondant aux délégations qui s'étaient inquiétées que les examens d'audit portant sur des projets déterminés ne permettaient pas de dégager des tendances

générales, le Directeur exécutif a rappelé sa présentation, dans laquelle il avait précisé le rôle de la Division des politiques et des contrats de l'UNOPS dans la coordination de tous les résultats d'audits. Cela, a-t-il précisé, aiderait à l'avenir l'UNOPS à dépister les tendances éventuelles auxquelles il pourrait être remédié par la formation ou l'amélioration des procédures. Il s'est déclaré persuadé que l'UNOPS, qui n'existait que depuis trois ans, continuerait à s'améliorer en tirant le meilleur parti possible de ses audits.

348. S'agissant des cas de fraude cités par une délégation, le Directeur exécutif a indiqué que l'un d'eux concernait l'usage abusif d'un compte d'avances temporaires et l'autre concernait des appels téléphoniques effectués sans autorisation dans le cadre d'un projet régional. Les deux investigations, dont l'une avait été transmise à la section juridique du Bureau des ressources humaines du PNUD, se poursuivaient. Il a indiqué que toutes les mesures disciplinaires et/ou juridiques disponibles seraient prises lorsque les organes chargés de l'enquête auraient établi les faits dans ces deux affaires.

349. Le Conseil d'administration a pris note des rapports sur les activités d'audit et de contrôle du PNUD, de l'UNOPS et du FNUAP (documents DP/1998/26, DP/1998/24/Add.1 et DP/FPA/1998/7) et a invité le FNUAP à prendre les mesures appropriées pour donner suite aux recommandations qui figuraient dans son rapport et à rendre compte chaque année des progrès réalisés.

## XVII. QUESTIONS DIVERSES

### ONUSIDA

350. La Directrice des relations extérieures du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) a rendu compte au Conseil d'administration du défi que le VIH/sida posait au développement dans le monde entier. Elle a indiqué quelques éléments positifs - les taux d'infection par le VIH s'étaient stabilisés ou avaient reculé dans certains pays sous l'effet de campagnes de prévention efficaces; toutefois, les éléments négatifs étaient que le sida avait fait autant de victimes en 1997 que le paludisme et que, dans les pays à forte incidence, l'espérance de vie à la naissance était retombée au niveau des années 60. Dans de nombreux cas, les résultats durement gagnés du développement étaient effacés par le sida, qui touchait tous les secteurs. Une action décisive s'imposait dans tous les pays où l'ONUSIDA opérait par le biais des coordonnateurs résidents. Elle a invité le Conseil d'administration à appuyer les activités menées dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida aux échelons mondial, régional et national. En dépit des efforts effectués, elle a invité le Conseil d'administration à envisager si cela était suffisant au regard de l'immensité du problème.

351. Plusieurs délégations ont évoqué l'importance de l'action menée par ONUSIDA en déclarant qu'elles appuyaient pleinement les efforts de coordination dans la lutte contre le VIH/sida qui était menée par les institutions des Nations Unies dans le cadre de ce programme. Plusieurs délégations ont évoqué les groupes thématiques organisés dans les pays bénéficiaires, de nombreux sous la présidence du PNUD, et ont déclaré que ces groupes thématiques faisaient un excellent travail et méritaient la coopération de toutes les organisations concernées. Une délégation a fait observer que le VIH/sida ne représentait pas seulement une menace pour la santé de millions de personnes dans le monde entier, mais constituait aussi un obstacle capital au développement. Une



délégation a déclaré que, de toute évidence, ce qui était fait était insuffisant.

352. Une délégation a parlé des méthodes novatrices que l'ONUSIDA apportait à l'utilisation des ressources dont il disposait. Elle a évoqué la mise en place d'un centre de formation et de développement en Espagne avec l'aide d'un don d'un gouvernement de la région.

353. Une délégation, qui parlait aussi au nom d'une autre, a déclaré qu'elle aurait souhaité être informée des mesures précises prises par le PNUD dans la lutte contre le VIH/sida, et notamment des mesures décidées dans le cadre du Conseil de coordination du programme ONUSIDA, qui s'était réuni le mois précédent. Ce Conseil avait rendu compte du séminaire qu'avaient effectué toutes les organisations coparrainantes du programme ONUSIDA, qui avait aussi eu lieu le mois précédent. Ce séminaire pouvait être considéré comme une date marquante sur la voie de l'engagement de toutes les organisations coparrainantes à l'appui de l'ONUSIDA. La réunion du Conseil de coordination du programme, en mai, avait entériné les résultats de ce séminaire, une délégation déclarant qu'il serait impossible d'en exagérer les résultats positifs.

354. Un pays bénéficiaire a rendu compte des effets dévastateurs du VIH/sida dans son pays et a remercié l'ONUSIDA, le PNUD et le FNUAP ainsi que la communauté des donateurs dans son ensemble de l'aide qu'ils fournissaient pour lutter contre cette épidémie.

355. Dans leurs réponses, la Directrice des relations extérieures du programme ONUSIDA et l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques du développement et des évaluations ont remercié les délégations de leur appui. L'Administratrice assistante a déclaré qu'elle fournirait un supplément d'information sur les interventions propres au PNUD. Elle a déclaré que la question de l'aide accrue des coordonnateurs résidents pour les groupes thématiques VIH/sida avait été soulevée. Elle a déclaré ne pas savoir d'où venait le chiffre de 1 million de dollars cité par une délégation. Elle a indiqué que l'on envisageait que le PNUD consacre 174 millions de dollars à des interventions liées au VIH/sida, y compris des arrangements de partage de coûts, pendant la période 1997-2000. Ces interventions porteraient notamment sur l'éthique, le droit et le VIH et la participation à l'élaboration de programmes stratégiques nationaux. Elle a rappelé que le PNUD finançait 22 responsables de programmes nationaux VIH/sida, dont 11 en Afrique, en plus des fonctionnaires affectés au programme ONUSIDA. Les programmes régionaux d'appui comportaient des ateliers pour le personnel du PNUD et le personnel national de contrepartie.

356. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur le programme ONUSIDA.

#### Rapport sur les initiatives de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés

357. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques du développement a rendu compte des mesures prises par le PNUD parallèlement à celles prises par d'autres organisations qui coparrainaient l'initiative visant à mettre en place un Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Dans sa déclaration, la Directrice a noté qu'à ce jour, 39 évaluations des besoins avaient été communiquées au Groupe de travail interorganisations de l'évaluation et que des réponses intégrées avaient

été préparées dans chaque cas. Elle a expliqué que ces réponses intégrées déboucheraient sur des programmes multiannuels de pays pour l'assistance liée au commerce. Ces programmes, a-t-elle dit, comprendraient des projets concrets et seraient présentés à l'occasion d'une réunion des donateurs, très probablement un groupe consultatif ou une réunion de table ronde. Après avoir pris connaissance de la réponse intégrée, environ 14 pays s'étaient déclarés intéressés par la préparation de ces réunions de donateurs.

358. La Banque mondiale avait déjà commencé son action en Ouganda en préparant un programme commercial qui serait soumis à la prochaine réunion du Groupe consultatif. Le PNUD participait aussi de manière analogue et avait entrepris de mettre au point un programme pour la Gambie, le Tchad et le Mali. Le mois précédent, à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), certaines délégations avaient demandé à ce que l'OMC participe activement à ces réunions de donateurs. L'Angola, le Mali et le Népal avaient notamment formulé des demandes dans ce sens. Le PNUD y était favorable et un accord était en cours d'élaboration avec l'OMC.

359. La Directrice a déclaré que dans une organisation aussi décentralisée que le PNUD, la responsabilité de la participation dans un cadre intégré incombait au premier chef aux bureaux de pays. Pour que leur participation soit efficace, il fallait que les bureaux de pays aient la conviction que le commerce faisait partie de toute une panoplie de stratégies et de politiques propres à contribuer au développement durable. Le siège du PNUD continuerait de fournir aux bureaux de pays des directives générales sur l'interaction entre le commerce, les investissements et l'intégration dans l'économie mondiale.

360. La Directrice a informé le Conseil d'administration que le Cadre intégré avait sensiblement accru les demandes d'aide pour le renforcement de la capacité dans le secteur commercial et les secteurs connexes auxquelles les six agences coparrainantes devaient faire face. Les pays qui étaient devenus membres de l'OMC disposaient de plusieurs années pour adapter leur système juridique, leurs procédures et leurs institutions dans ces domaines aux exigences de l'organisation. C'était là une énorme tâche, compte tenu des capacités limitées et du peu de temps dont disposaient de nombreux pays en développement. Une action énergique s'imposait sans tarder pour apporter aux pays en développement une assistance adaptée qui leur permettrait de mettre en place et d'utiliser les mécanismes nécessaires.

361. Plusieurs délégations ont reconnu la détermination du PNUD, en insistant sur les deux domaines stratégiques dans lesquels le PNUD avait un avantage comparatif : renforcement des capacités et facilitation, mais aussi coordination de l'aide par le biais de tables rondes. Les réunions de donateurs, que ce soit à Genève ou dans les pays bénéficiaires, représentaient un outil important pour améliorer la coordination et favoriser une plus grande interaction entre les efforts des gouvernements concernés et la communauté des donateurs. Plusieurs délégations ont souligné à nouveau l'importance qu'il y avait à inscrire la question du commerce et les questions connexes à la réunion de table ronde qui se tiendrait à Genève, même si une consultation sectorielle sur le commerce devait avoir lieu dans le pays concerné à une date ultérieure.

362. Tout en reconnaissant l'importance que revêtait le commerce dans leur politique de développement, plusieurs orateurs de pays en développement ont souligné la nécessité de recourir à des mesures macro-économiques et sectorielles de grande envergure qui embrassaient le commerce et les

investissements, l'amélioration de l'infrastructure, le financement, les ressources humaines et l'expansion du secteur privé. Autrement dit, le commerce ne suffisait pas à lui seul et devrait s'intégrer dans un ensemble d'instruments et de politiques pour promouvoir le développement durable des pays les moins avancés (PMA). Les délégations de pays donateurs et de pays bénéficiaires ont souligné la nécessité pour les PMA de prendre l'initiative de l'identification de leurs besoins, en particulier pour préparer des réunions de donateurs et trouver l'appui pour les organiser. Il s'agissait là d'un élément central du Cadre intégré.

363. La Directrice et des collègues des institutions qui ont coparrainé l'initiative, le Centre du commerce international (CCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'OMC, qui étaient présents à la réunion, ont relevé l'importance de la participation des PMA eux-mêmes à ce processus et ont réitéré leur volonté commune d'aider les pays qui demandaient une aide pour la préparation d'un programme multiannuel sur le commerce et les domaines connexes. Jusque là, 14 pays seulement avaient présenté une demande dans ce sens. Le PNUD se tenait prêt à répondre favorablement à toutes les demandes qui lui seraient adressées.

364. La Directrice a également insisté sur la notion de partenariat entre les institutions coparrainantes ainsi qu'entre les institutions et les gouvernements et la société civile des PMA ainsi que sur la programmation commune. Cette observation a été renforcée par les représentants de la CNUCED et de l'OMC, qui dans les deux cas ont fourni des exemples concrets de programmation commune et de coordination. La représentante de l'OMC a confirmé l'intérêt que son organisation attachait à la collaboration avec le PNUD pour la préparation et l'organisation de tables rondes sectorielles pour les pays qui en faisaient la demande.

365. Il a été convenu de la nécessité d'une conception à long terme, d'un engagement stratégique et de politiques sectorielles interdépendantes dans lesquelles le commerce s'articulait dans un cadre plus vaste. À cet égard, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui aura lieu en 2001 devrait fournir un cadre global approprié. Le PNUD et la CNUCED se sont engagés à travailler en étroite collaboration pour organiser cette conférence. Plusieurs délégations se sont ralliées à l'idée que l'expansion des possibilités d'échanges des pays en développement et l'amélioration de leur aptitude à participer activement à l'économie mondiale constituaient un problème global qui appelait un programme énergique et de grande ampleur pour renforcer les capacités de tous les pays en développement, et pas seulement des PMA.

366. Répondant à l'intérêt manifesté par plusieurs délégations au sujet de l'établissement de rapports, le représentant du CCI a expliqué plus longuement les activités que devrait effectuer l'unité administrative. À côté des bases de données sur le commerce qui seraient mises en place par l'unité, un système était mis au point pour suivre l'évolution des différents types d'indicateurs, tels que performance, impact et indicateurs d'évolution. Des données repères seraient aussi rassemblées afin de contrôler l'impact du programme.

367. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral présenté au sujet des initiatives prises par l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés.

## Montserrat

368. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté au nom du Gouvernement de Montserrat une demande visant à ce que le Conseil d'administration révisé le statut de pays contributeur net (PCN) de Montserrat. Informant le Conseil d'administration de la situation actuelle, il a fait savoir aux membres qu'en raison du caractère catastrophique des éruptions volcaniques qui s'étaient produites au cours des quelques dernières années, la production économique avait quasiment cessé. On ne disposait pas de chiffres précis pour le revenu national par habitant, mais les dernières statistiques en date du Gouvernement laissaient apparaître une baisse du produit intérieur brut d'environ 58 % depuis 1994, sans parler d'énormes déplacements de la population. Le Conseil d'administration a été informé que par suite du quasi-effondrement économique et social, la demande de réexamen du statut de PCN devrait être examinée lorsque le cadre de coopération de Montserrat serait soumis pour examen à la première session ordinaire de 1999.

## Conclusion du Président

369. Lors de la clôture de la session, le vendredi 19 juin 1998, le Président a remercié les délégations et le secrétariat à l'issue d'une session annuelle constructive et productive et a énuméré les décisions importantes qui avaient été prises au sujet du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

370. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision ci-après :

98/17. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1998 (Genève, 8-19 juin 1998)

### Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 1998, il a :

#### POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 1998 (DP/1998/L.3; DP/1998/L.3\* (espagnol seulement) et DP/1998/L.3/Corr.1) tels qu'ils ont été modifiés oralement;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1998 et de 1999, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Troisième session ordinaire de 1998 : 14-18 septembre 1998  
Première session ordinaire de 1999 : 25-29 janvier 1999  
Deuxième session ordinaire de 1999 : 5-9 avril 1999  
Session annuelle de 1999 : 14-25 juin 1999 (New York)  
Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

Approuvé la liste des questions à examiner à sa troisième session ordinaire de 1998, telle qu'elle figure dans le plan de travail annexé;

## DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

### POINT 2 : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1997

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1997 sur les priorités des programmes, l'efficacité des programmes, les principales données statistiques et l'aperçu des programmes régionaux [DP/FPA/1998/3 (Part I), (Part I/Add.1), (Part II) et (Part III)];

Demandé au Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1998 un document de séance sur les approches sectorielles;

### POINT 3 : CAPACITÉ D'ABSORPTION ET UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Adopté la décision 98/10 du 12 juin 1998 sur la capacité d'absorption;

### POINT 4 : PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES

Adopté la décision 98/11 du 12 juin 1998 sur le plan de travail du FNUAP pour 1999-2002 et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes;

Pris note du rapport sur les ressources allouées aux programmes et projets de pays au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population approuvées par le Conseil d'administration (DP/FPA/1998/8);

### POINT 5 : RAPPORT PÉRIODIQUE SUR L'ÉVALUATION

Adopté la décision 98/12 du 12 juin 1998 sur les activités d'évaluation du FNUAP;

### POINT 6 : STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Pris note du rapport oral sur la stratégie d'information et de communication du FNUAP;

### POINT 7 : STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Pris note du document de séance contenant une actualisation de la situation financière du FNUAP (DP/FPA/1998/CRP.3), et des observations faites à son sujet;

## DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

### POINT 8 : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR

Pris note du rapport de l'Administrateur pour 1997, y compris l'introduction au rapport, les principales réalisations du programme, les programmes mondiaux et interrégionaux, les autres fonds et programmes, le Programme d'assistance au peuple palestinien, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, le rapport du Corps commun d'inspection et l'annexe statistique (DP/1998/17/Add.1 à 7 et DP/1998/17/Add.1 (Part III)/Corr.1), accompagnés des observations faites à leur sujet;

Pris note du rapport sur le suivi de la décision 97/16 sur la gestion du changement, y compris le rapport intérimaire sur les unités de ressources sous-régionales (DP/1998/CRP.8);

Pris note du plan stratégique du PNUD pour 1998 (DP/1998/CRP.9);

POINT 9 : SUIVI DE LA RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Pris note du rapport oral sur le rôle du PNUD dans le suivi de la réforme de l'Organisation des Nations Unies;

Pris note du rapport du Coordonnateur de secours d'urgence : transfert des responsabilités au Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1998/18);

POINT 10 : ÉVALUATION

Pris note du rapport sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/1998/19);

POINT 11 : VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

Adopté la décision 98/13 du 19 juin 1998 sur le programme des Volontaires des Nations Unies;

POINT 12 : MOBILISATION DES RESSOURCES

Pris note du rapport oral du Président sur les travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD;

POINT 13 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 98/14 du 19 juin 1998 sur l'assistance au Myanmar;

Pris note du rapport intitulé : Premier cadre de coopération de pays pour le Bélarus : mise en oeuvre de la composante droits de l'homme (DP/1998/22);

POINT 14 : PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Adopté la décision 98/15 du 19 juin 1998 sur la politique du PNUD en matière de communication et d'information;

POINT 15 : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES  
D'APPUI AUX PROJETS

Adopté la décision 98/16 sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Pris note du rapport sur le suivi des recommandations concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes (DP/1998/25);

POINT 16 : CONTRÔLE INTERNE

Pris note des rapports sur les opérations de vérification et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Fonds des

Nations Unies pour la population, contenus dans les documents DP/1998/26, DP/1998/24/Add.1 et DP/FPA/1998/7, et demandé au Fonds des Nations Unies pour la population de prendre les mesures appropriées pour assurer l'application des recommandations contenues dans son rapport et de faire rapport chaque année sur les progrès accomplis;

POINT 17 : QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport oral sur les activités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) en 1997;

Pris note du rapport oral sur les initiatives de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés;

Pris note du rapport sur le processus des tables rondes (DP/1998/CRP.2);

Pris note du rapport oral sur le programme du PNUD à Montserrat.

19 juin 1998

## ANNEXE

Troisième session ordinaire de 1998 (14-18 septembre 1998)

(5 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.4)	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents {
	Officiel	S		{ Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1998 {
	Officiel	S		{ Rapport de la session annuelle de 1998 {
	Officiel	I		{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 1998 {
	CRP	I		{ Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1999 {
				{ DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD {
2	Oral	I		{ PNUD 2001 : Rapport intérimaire {
3			1 journée	{ QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES {
	Officiel	I/S		{ Examen annuel de la situation financière (dont un rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1998-1999) {
	Officiel	I		{ Gestion des risques {
	Officiel	I		{ Activités du Bureau des services d'achats interorganisations (y compris les achats dans les pays en développement) {
	Officiel	I		{ Contrats de sous-traitance octroyés et principaux équipements commandés {
	Officiel	I		{ Examen et révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD {
	Officiel	I		{ Dépenses du système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 1997 {



Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
4				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	S	1 journée	{ Examen des nouveaux arrangements en matière de programmation
	Oral	I		{ Rapport sur l'exécution du premier cadre de coopération avec le Nigéria (97/25)
5				UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	S	½ journée	{ Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 (y compris la gestion des risques, les réserves et les excédents de recettes)
6	Oral	I		UNIFEM (97/18)
7				MOBILISATION DES RESSOURCES
	CRP	S	½ journée	{ Rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD
				DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
8	Oral	S	½ journée	MOBILISATION DES RESSOURCES
9				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I		{ Examen financier annuel, 1997
	Officiel	S		{ Révision du Règlement financier
	Officiel	I		{ Arrangements multilatéraux et fonds d'affectation spéciale (97/26)
10				{ COOPÉRATION SUD-SUD
	Officiel	S	1 ½ journée	{ Partenaires dans le domaine de la population et du développement (96/9)
11	Officiel	S		{ PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
12				{ COMITÉ DE COORDINATION DES QUESTIONS SANITAIRES
	Officiel	I		{ Rapport sur les travaux de la première réunion du Comité de coordination des questions sanitaires
13	CRP	I		{ APPROCHES SECTORIELLES
14				{ QUESTIONS DIVERSES, dont :
	CRP	I		{ Visites sur le terrain

Abréviations : CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Quatrième partie

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies  
du 14 au 16 septembre ainsi que les 21 et 22 septembre 1998

## I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Secrétaire du Conseil d'administration a informé les délégations qu'à la suite d'une décision du Bureau, la troisième session ordinaire de 1999 se tenait du 14 au 16 septembre et les 21 et 22 septembre, au lieu des 17 et 18 septembre, comme prévu, et ce afin de permettre aux délégations de participer au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le thème de l'impact social et économique de la mondialisation et de l'interdépendance et de leurs incidences sur les orientations à définir.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de la troisième session ordinaire pour 1998 tels qu'ils figurent dans le document DP/1998/L.4 et Corr.1, modifiés oralement par le Secrétaire. Comme le manque de temps n'en aurait pas permis une discussion adéquate, le Conseil d'administration a décidé de reporter à la première session ordinaire de 1999 l'examen des rapports des visites sur le terrain effectuées au Bangladesh, en Tunisie et au Liban, et en Afrique du Sud (point 14). Une délégation a demandé que l'examen des rapports sur les visites de terrain fasse l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour, vu l'importance qu'attachait le Conseil d'administration à une discussion approfondie desdits rapports. Le Secrétaire a informé le Conseil d'administration que dans le rapport sur la visite de terrain en Afrique du Sud (DP/1998/CRP.15), il y avait lieu d'ajouter le Pakistan à la liste des pays participants. Le Conseil d'administration a également décidé de reporter à la deuxième session ordinaire de 1999 l'examen du point 13 de l'ordre du jour sur le FNUAP et les approches sectorielles.

3. Le Conseil d'administration est convenu du calendrier ci-après pour la tenue de ses sessions en 1999, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Première session ordinaire de 1999 : 25-29 janvier 1999

Deuxième session ordinaire de 1999 : 5-9 avril 1999

Session annuelle de 1999 : 14-25 juin 1999 (New York)

Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

4. Une délégation a relevé qu'il importait de s'en tenir aux dates qui avaient été adoptées, faisant valoir les difficultés qu'avait entraînées le rééchelonnement des dates de la troisième session ordinaire de 1998. Une autre délégation a formulé l'espoir qu'à l'avenir, et afin d'éviter des difficultés à plusieurs délégations, on éviterait de tenir les séances du Conseil d'administration en même temps que le débat général à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration a arrêté les questions devant être examinées lors de la première session ordinaire de 1999. Le Secrétaire a fait observer qu'à la demande du Conseil d'administration, le plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 1999 prévoyait de consacrer une demi-journée à la réunion commune devant se tenir avec le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). La décision finale quant à la date de cette réunion et quant à l'ordre du jour devrait être arrêtée à l'issue d'une réunion commune des bureaux du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF. Ainsi qu'il avait été demandé lors des discussions, le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial serait invité, par l'entremise de son bureau, à participer à la réunion commune.

5. Le Conseil d'administration a pris note, sans formuler d'observations, du projet de plan de travail annuel pour 1999 (DP/1998/CRP.10), sous réserve de la décision finale qui serait prise à sa première session ordinaire de 1999.

#### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

##### Déclaration liminaire de l'Administrateur

6. Dans l'exposé des faits récents qu'il a présenté au Conseil d'administration, l'Administrateur a annoncé qu'il quitterait le PNUD le 30 juin 1999. Il a ajouté que beaucoup restait à faire avant la fin de son mandat et que son objectif serait d'accomplir autant de tâches que possible d'ici là. À cet égard, il a évoqué le processus de réforme en cours, la nécessité d'asseoir le financement sur une base plus assurée et prévisible ainsi que la nécessité de mieux démontrer l'impact des programmes du PNUD. Il a souligné que son objectif serait de continuer de s'employer à nouer une alliance mondiale contre la pauvreté.

7. Dans l'exposé des faits récents qu'il a présenté au Conseil d'administration, l'Administrateur a mis l'accent sur quatre grands thèmes. S'agissant de donner un relief accru au profil du PNUD, il a fait état des avantages qui avaient été retirés de la sélection de deux ambassadeurs itinérants pour le PNUD et de la production de nouveaux matériels promotionnels. À propos de l'instauration des partenariats, il a fait part des discussions qui s'étaient tenues avec la Banque mondiale et avec des donateurs bilatéraux. En ce qui concernait les résultats obtenus, il a mentionné la mise à l'essai dans 10 programmes de pays d'une méthode de mesure des résultats dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et de l'action des pouvoirs publics en vue d'éliminer la pauvreté. Au sujet de l'amélioration de la capacité institutionnelle, il a fait mention de la formation professionnelle, de la poursuite des réformes du système des Nations Unies et de la révision de la définition d'emploi pour le poste de coordonnateur résident. Il a par ailleurs précisé que l'évaluation de la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement serait achevée sous peu et qu'il en serait rendu compte à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale en octobre.

8. L'Administrateur a annoncé que le premier rapport sur le thème "Vaincre la pauvreté humaine" serait publié en octobre et qu'on y ferait état de l'expérience des pays dans leur lutte contre la pauvreté et du rôle que pourrait jouer le PNUD à cet égard. Le Rapport sur le développement humain dans le monde pour 1998, récemment publié, avait montré que les inégalités dans la répartition du revenu mondial s'étaient creusées : 20 % de la population des pays les plus riches représentaient 86 % des dépenses totales de consommation privée dans le monde, tandis que les 20 % les plus pauvres n'en représentaient que 1,3 %. Il a évoqué certaines des initiatives prises par le PNUD en vue d'améliorer cette situation.

9. L'Administrateur a toutefois souligné que, si l'on voulait que le PNUD puisse s'acquitter des tâches susmentionnées, il lui faudrait disposer des ressources financières voulues. En préambule à l'examen, plus avant dans la session, des stratégies de financement du PNUD, l'Administrateur a signalé que les ressources de base ordinaires de l'Organisation continuaient de décliner : environ 90 % de cette baisse tenait à l'appréciation de la valeur du dollar. Il a souligné la nécessité d'asseoir le financement du PNUD sur des bases durables.

10. Commentant la déclaration de l'Administrateur, de nombreuses délégations ont exprimé leurs regrets quant à son intention de quitter le PNUD et se sont félicitées des réalisations qu'il avait accomplies durant son mandat. Elles lui ont adressé tous leurs vœux de succès à son nouveau poste. Elles se sont également engagées à continuer de travailler en étroite coopération avec lui jusqu'à la fin de son mandat sur les questions qui demeuraient à l'étude. Plusieurs délégations ont repris à leur compte l'observation de l'Administrateur selon laquelle si l'on voulait que le PNUD s'acquitte de son mandat, il lui faudrait compter sur des ressources plus importantes et prévisibles. Deux délégations ont formulé le souhait que le prochain Administrateur soit choisi parmi les pays de l'Union européenne, lesquels constituaient globalement la source de financement la plus importante de l'organisation.

11. Une délégation a mentionné que l'Administrateur s'était engagé à promouvoir la coopération Sud-Sud, ce dont elle lui savait gré. Une autre a rappelé le vif intérêt porté par l'Administrateur à l'Afrique et les initiatives qu'il avait prises pour y alléger la pauvreté. Une délégation d'Europe de l'Est a déclaré se féliciter des efforts déployés par le PNUD pour aider les pays à économie en transition à relever les défis auxquels ils étaient confrontés. Elle a formulé l'espoir que l'organisation ne jugerait pas nécessaire de diminuer son appui financier aux activités menées dans cette région. Une autre délégation a félicité l'Administrateur de ses efforts visant à mettre en place, puis à renforcer, le système de coordonnateur résident. Elle a exprimé le souhait de voir ces efforts se poursuivre.

12. Après avoir remercié les délégations de leur appui, l'Administrateur a conclu en disant que la tâche la plus ardue qui attendait son successeur serait de galvaniser les ressources destinées à l'organisation en ce moment crucial de son histoire.

## II. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

### Analyse annuelle de la situation financière, 1997

13. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services financiers et administratifs a présenté les rapports de l'Administrateur sur l'analyse annuelle de la situation financière, 1997 (DP/1998/29 et Corr.1), les informations détaillées concernant l'analyse de la situation financière pour 1997 (DP/1998/29/Add.1) et le rapport de l'Administrateur sur les dépenses de coopération technique des organismes du système des Nations Unies en 1997 (DP/1998/33), ainsi que son additif sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies financées en 1997 par des crédits budgétaires ou des ressources extrabudgétaires provenant d'autres sources que le PNUD (DP/1998/33/Add.1).

14. De nombreux intervenants ont relevé la clarté et la qualité du nouveau mode de présentation amélioré et harmonisé des informations figurant dans l'examen annuel de la situation financière en 1997. Une délégation a recommandé que d'autres fonds et programmes s'inspirent à leur tour de ce mode de présentation. La plupart des délégations étaient surtout préoccupées par la baisse des contributions volontaires et les prévisions de réduction à zéro du solde des ressources ordinaires, même si cela était conforme aux vœux du Conseil d'administration. Des éclaircissements ont été demandés quant au niveau des prévisions de dépenses imputées sur les ressources ordinaires au titre du budget d'appui biennal, lesquelles n'avaient pas été modifiées pour tenir compte de la

réduction prévue des recettes et des dépenses de programme. Une délégation a fait observer que selon toute vraisemblance, les dépenses administratives et les dépenses d'appui demeureraient sensiblement au même niveau au cours des deux prochaines années puisqu'elles avaient déjà été approuvées dans le budget biennal. Toutefois, comme on pouvait s'attendre à ce que le niveau des ressources programmables dont disposerait le PNUD accuse une diminution durant cette même période, la part des ressources utilisées par le PNUD pour financer ces dépenses administratives ne manquerait pas d'augmenter, peut-être même pour atteindre un niveau supérieur à 30 %. Cette délégation a relevé que le fait pour le PNUD d'avoir à supporter des dépenses administratives représentant un pourcentage sensiblement supérieur à celui des autres organismes de développement des Nations Unies risquait de fortement handicaper ses efforts de mobilisation de fonds.

15. Une délégation a fait observer que le tableau 18 du document DP/1998/29 devrait être présenté de façon à faire apparaître les contributions de base, au lieu d'additionner ressources ordinaires et autres ressources, mode de présentation qui mêlait des concepts différents. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'accroissement du taux d'exécution des programmes au titre des activités exécutées au niveau national. Une délégation a demandé des éclaircissements quant à la flexibilité du remboursement des dépenses d'appui aux organismes d'exécution et a demandé si des taux distincts pourraient être appliqués à des activités différentes.

16. Une délégation a indiqué qu'elle attendrait la première session ordinaire de 1999 pour poser des questions au sujet de la réserve opérationnelle, eu égard aux observations formulées par l'Administratrice assistante du Bureau des services financiers et administratifs sur le document devant être présenté lors de cette session. Une délégation a demandé pourquoi le budget d'appui biennal au titre des fonds d'affection spéciale avait augmenté alors même que les recettes avaient diminué. Une autre délégation s'est félicitée de l'augmentation des autres ressources et a suggéré que le niveau des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB) soit réduit dans les pays qui recevaient des fonds importants en provenance d'autres sources que le PNUD. De l'avis d'une délégation, il y aurait lieu de prolonger la durée d'exécution de certains programmes par suite de la baisse en volume des ressources générales. Cette délégation a lancé une mise en garde contre la dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de donateurs, et elle a souligné que le PNUD avait besoin de définir une stratégie de financement pour l'avenir et que la volonté politique devrait être mobilisée pour augmenter les ressources de base.

17. L'Administratrice assistante du Bureau des services financiers et administratifs, et l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources ont répondu aux questions et observations qui avaient été formulées. Ils ont noté que le PNUD envisageait de planifier seulement les ressources de programme disponibles, à l'exclusion de la réserve opérationnelle. À propos des ressources générales, ils ont fait observer que le PNUD partageait la préoccupation des délégations quant au ratio des dépenses administratives aux dépenses de programme et avait entrepris un réexamen de la question essentiellement sous trois angles : volume des programmes, réductions de coût et recettes. Ils ont également précisé qu'à court terme, le budget d'appui biennal ne permettrait que, dans une mesure limitée, de procéder à de nouveaux ajustements en baisse du niveau des dépenses au titre des programmes. Grâce aux économies d'échelle, le PNUD serait en

mesure d'absorber une plus forte proportion des dépenses de programme, ce qui aurait à l'évidence une incidence sur le ratio. On escomptait des gains d'efficacité à la suite de diverses activités entreprises dans le cadre du processus de gestion du changement PNUD 2001, y compris les initiatives visant à renforcer l'automatisation, la simplification et la décentralisation. L'effectif des réseaux des bureaux de pays aurait également un impact sur les coûts.

18. L'administration a relevé que par le passé, un pourcentage fixe des recettes extrabudgétaires provenant d'autres sources était imputé aux dépenses d'appui. Les directeurs de programme seraient à présent encouragés à prendre en compte le coût effectif des projets d'appui, dont la portée et le degré de complexité variaient. En ce qui concernait les préoccupations exprimées quant à l'augmentation en 1997 du budget d'appui biennal au titre des dépenses relatives aux fonds d'affectation spéciale, alors même que les recettes étaient en baisse, il ne fallait pas perdre de vue que les rentrées de recettes se produisaient avant les activités qui nécessiteraient au besoin un appui administratif durant les années à venir. L'administration a pris note des observations sur la présentation du tableau relatif aux contributions versées par les donateurs et a indiqué que le mode de présentation de ces données serait modifié à l'avenir.

19. Le Conseil d'administration a pris note de l'augmentation des dépenses de programme, dont le montant en 1997 avait dépassé celui des contributions volontaires, et a également relevé l'important et persistant déclin du volume des contributions volontaires au titre des ressources ordinaires ainsi que l'amenuisement du solde des ressources disponibles pour les activités de base.

20. Le Conseil d'administration a pris note des rapports de l'Administrateur sur l'analyse annuelle de la situation financière, 1997 (DP/1998/29) et des informations détaillées concernant l'analyse annuelle de la situation financière pour 1997 (DP/1998/29/Add.1), ainsi que du rapport de l'Administrateur sur les dépenses de coopération technique des organismes du système des Nations Unies en 1997 (DP/1998/33) et de son additif sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies financées en 1997 par des crédits budgétaires ou des ressources extrabudgétaires provenant d'autres sources que le PNUD (DP/1998/33/Add.1).

#### Activités du Bureau des services d'achats interorganisations du PNUD et Rapport statistique annuel

21. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services financiers et administratifs a présenté le document DP/1998/30 relatif aux activités du Bureau des services d'achats interorganisations du PNUD, ainsi que le document DP/1998/31 contenant les données statistiques se rapportant aux achats effectués par le système des Nations Unies en 1997. L'Administratrice assistante a brièvement évoqué un certain nombre d'activités spécifiques entreprises par le Bureau des services d'achats interorganisations conformément à son mandat de base.

22. En ce qui concerne le rôle joué par le Bureau pour coordonner les efforts déployés par les organismes des Nations Unies en vue d'élaborer un ensemble commun d'outils et de pratiques visant à la rentabilité et à la transparence des achats, l'Administratrice assistante a souligné l'impulsion donnée par le Bureau au lancement de la base de données communes des Nations Unies sur les fournisseurs, en vue d'appuyer la réforme des achats. Elle a également souligné

que, ainsi que le signalait le rapport, le Bureau avait renforcé ses fonctions d'appui aux équipes de pays du PNUD en vue de rehausser la capacité d'achat des services pour l'exécution nationale, notamment par la fourniture de conseils et l'offre de formation.

23. En ce qui concernait les services directs d'achat offerts par le Bureau à tous les organismes des Nations Unies et à la communauté de développement en général, et plus particulièrement aux gouvernements des pays où étaient exécutés des programmes du PNUD, l'Administratrice assistante a indiqué que ces activités avaient sensiblement progressé et que le PNUD prévoyait que la demande et la croissance futures de ces services iraient en augmentant. Elle a par ailleurs mentionné les initiatives prises par le Bureau et par d'autres organismes des Nations Unies en vue de nouer des liens de coopération plus étroits avec le PNUD et ses partenaires pour assurer que l'on satisfasse aux besoins de la clientèle en faisant appel à l'organisation qui était la mieux placée pour exécuter la commande.

24. L'Administratrice assistante a assuré les délégations que le Bureau poursuivait ses efforts spéciaux pour faciliter l'accès des vendeurs au système d'achat des organismes des Nations Unies grâce à l'organisation de séminaires d'affaires ainsi qu'en donnant des conseils sur les possibilités commerciales et en offrant un accès aux informations y relatives. En réponse à l'observation selon laquelle les statistiques des achats publiées par le Bureau étaient établies sur la base de données portant sur le pays où l'achat avait été effectué, et non pas sur le pays d'origine du fabricant, ainsi qu'il était parfois demandé, elle a précisé que le Bureau n'était pas en mesure à ce stade d'obtenir cette information auprès des organismes des Nations Unies qui avaient effectué les achats. Enfin, l'Administratrice assistante a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le fait qu'en 1997, la part des achats provenant de pays en développement avait continué de représenter un fort pourcentage (67 %) de l'ensemble des achats effectués par le PNUD.

25. Plusieurs délégations se sont félicitées du rapport de l'Administrateur sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations. Une délégation a relevé avec une satisfaction particulière les initiatives du Bureau pour acheter des biens dont les spécifications dénotent le souci de préserver l'environnement, et l'a encouragé à poursuivre ses efforts en ce sens. Une autre délégation a relevé avec satisfaction la nouvelle expansion des services d'achat du Bureau visant à appuyer les gouvernements des pays où étaient exécutés des programmes du PNUD et en étroite coopération avec ceux-ci. Elle a également encouragé de nouveaux efforts de la part du Bureau en vue de mettre en route des initiatives conjointes en matière d'achat avec d'autres organismes des Nations Unies.

26. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations du PNUD (DP/1998/30) et du Rapport statistique annuel, 1997 (DP/1998/31).

#### Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD

27. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des services financiers et administratifs a présenté la stratégie de révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD, qui devait être achevée en 1999, ainsi que les modifications qu'il était proposé d'apporter aux articles du Règlement financier concernant le budget d'appui biennal, la participation



aux coûts provenant de sources non gouvernementales et les fonctions d'achat, et dont le texte était reproduit dans le document DP/1998/32. L'Administratrice assistante a également présenté le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les modifications proposées (DP/1998/37).

28. Les modifications qu'il était proposé d'apporter au budget d'appui biennal résultaient des décisions prises par le Conseil d'administration quant à l'harmonisation de la présentation des budgets des fonds et des programmes et consistaient essentiellement en des changements de terminologie. Le nouveau texte proposé pour l'article relatif aux achats avait été mis au point par le Groupe de travail des achats interorganisations créé dans le cadre de l'équipe spéciale chargée des services communs par le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux services centraux d'appui et découlait directement du processus de réforme de l'ONU. Il y avait lieu de noter qu'un texte identique avait été soumis par le FNUAP (voir document DP/FPA/1998/10) et que d'autres fonds et programmes envisageaient eux aussi d'adopter ce texte.

29. L'Administratrice assistante a fait état d'une question de politique générale évoquée par le CCQAB dans son rapport, à savoir que la gestion de certains achats était confiée à des personnes autres que des fonctionnaires. Elle a rappelé la décision 95/29, en vertu de laquelle le Conseil d'administration avait approuvé les modifications qu'il était proposé d'apporter au Règlement financier afin de permettre à l'Administrateur de déléguer à des personnes autres que des fonctionnaires, certains pouvoirs concernant la réception, la garde, l'engagement et le déboursement de fonds, compte tenu de la nécessité pour le PNUD, dans des circonstances exceptionnelles, de recourir à du personnel local employé sous contrat. Elle a rappelé que le Conseil d'administration s'était expressément félicité de cette initiative, estimant qu'elle devrait permettre de mieux tirer parti de la capacité nationale pour l'exécution des programmes et projets du PNUD. Elle a en outre relevé que les pouvoirs ainsi délégués portaient en l'occurrence sur des montants limités et que rien ne donnait à penser que les principes fondamentaux régissant les procédures d'achat fussent enfreints. La question avait été soulevée par le CCQAB dans le contexte du paragraphe 21 de la résolution 52/226 de l'Assemblée générale, en date du 27 avril 1998, relative à la réforme et à l'externalisation des achats. L'Administratrice assistante a assuré le Conseil d'administration que le PNUD entendait se conformer à la demande qui lui avait été faite de ne pas déléguer de pouvoirs en matière d'achat à du personnel recruté à titre gratuit. Elle a formulé l'espoir que le Conseil d'administration appuierait dans son principe le maintien de la délégation de pouvoir à des personnes autres que des fonctionnaires lorsque la situation le nécessitait, et qu'il approuverait les modifications proposées au Règlement financier telles qu'elles avaient été soumises. Les délégations n'ont pas présenté d'autres observations.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

98/18. PNUD : Version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD

Le Conseil d'administration

1. Prend note du plan proposé à l'annexe I du document DP/1998/32 pour la nouvelle version du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD;

2. Approuve les modifications proposées à l'annexe II (sect. A, B et C) du document DP/1998/32 à la version actuelle du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD (UNDP/FIN REG & RULES/Rev.1 et Rev.2).

22 septembre 1998

31. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD (DP/1998/37).

### III. CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

#### Nouveaux arrangements en matière de programmation

32. L'Administrateur a présenté le document DP/1998/34 sur l'examen des nouveaux arrangements du PNUD en matière de programmation. Il a déclaré que cet examen avait été l'occasion d'évaluer les résultats obtenus à l'issue d'une période de 20 mois pendant laquelle les nouveaux arrangements avaient été pleinement opérationnels, et de déterminer les points sur lesquels les procédures de programmation du PNUD devaient encore être améliorées.

33. Il a confirmé que, comme il ressortait du rapport sur l'examen des nouveaux arrangements, les principes de base que le Conseil d'administration avait arrêtés dans son importante décision 95/23 (décentralisation accrue; rationalisation des procédures de programmation; simplification des instruments de planification; et adoption pour la planification des ressources d'un plan chenille triennal) avaient été pris en compte dans la programmation. Le PNUD avait dû, afin d'appliquer le système des MCARB, conçu pour encourager une programmation de qualité axée sur le développement humain durable, modifier considérablement ses opérations sans pour autant perdre de vue les besoins particuliers des pays à faible revenu, des pays les moins avancés et des pays qui avaient besoin de renforcer leur capacité. Maintenant que la période de transition était arrivée à son terme, de nouvelles mesures étaient prises en vue de recentrer les programmes, de simplifier les procédures de programmation et d'affectation des ressources, d'appliquer des procédures plus décentralisées et harmonisées avec celles des autres organismes, et de suivre les principes directeurs dans la mise en oeuvre.

34. Passant au cadre financier, l'Administrateur a noté que, si les ressources autres que les ressources de base avaient augmenté, l'objectif fixé pour les ressources de base dans la décision 95/23 n'avait malheureusement pas été atteint. Vu les ajustements qu'il avait en conséquence fallu apporter aux niveaux de programmation, le PNUD devrait – a-t-il souligné – pour poursuivre sans heurts la planification des ressources, étendre sans plus tarder la période de planification jusqu'à l'année 2001. Compte tenu des délibérations du Groupe de travail à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD, il était demandé au Conseil d'administration d'envisager d'étendre aux années 2000 et 2001 le cadre financier adopté dans la décision 95/23, y compris les dispositions du paragraphe 25 de cette décision, qui visaient à sauvegarder l'intégrité financière de l'organisation. Cette prorogation s'appliquerait également aux affectations spéciales aux programmes, et pourrait s'accompagner d'une simplification des affectations aux dépenses d'appui, comme il est recommandé dans le rapport sur l'examen des nouveaux arrangements.

35. L'Administrateur a noté qu'outre la prorogation du cadre financier adopté dans la décision 95/23, le Conseil d'administration pourrait examiner la méthode à appliquer pour la répartition des MCARB-1, y compris éventuellement la prise en compte des données relatives au produit national brut (PNB) de 1997; l'examen de ce dernier point pourrait aussi être reporté à la première session ordinaire de 1999. Comme proposé au paragraphe 88 du rapport sur l'examen des nouveaux arrangements, le Conseil pourrait également souhaiter inclure dans les calculs aux fins de la répartition les «ressources diverses» allouées à des pays d'Europe et de la Communauté d'États indépendants ainsi que les ressources qui pourraient être reportées sur les MCARB du fait de la simplification recommandée des affectations aux dépenses d'appui.

36. L'Administrateur a conclu ses observations liminaires en réitérant le ferme attachement du PNUD au principe du retrait progressif et en confirmant l'importance capitale de la contribution que les pays contributeurs nets apportent aux travaux du PNUD et aux activités opérationnelles du système des Nations Unies. Il a indiqué qu'une discussion plus approfondie des questions ayant trait aux pays contributeurs nets pourrait avoir lieu à la première session ordinaire de 1999.

37. Les délégations ont constaté avec satisfaction que le rapport sur l'examen des nouveaux arrangements faisait le tour de la question, et elles ont noté qu'un certain nombre de points complexes qui y étaient abordés devraient être examinés plus avant par le Conseil d'administration, notamment à la première session ordinaire de 1999.

38. On s'est félicité des améliorations que le système des MCARB avait permis d'apporter aux programmes du PNUD qui étaient globalement de meilleure qualité, mieux ciblés, plus décentralisés et plus efficaces. Un certain nombre de pays ont mentionné l'importante contribution que le PNUD apportait à la promotion du développement humain durable, au suivi des grandes conférences et conventions, et à la coopération technique entre pays en développement, ainsi qu'à une large gamme de réformes d'importance cruciale, en particulier dans les pays en transition.

39. Un certain nombre d'intervenants se sont plaints de la lourdeur des procédures de programmation fondées sur les MCARB et de la complexité des dossiers à constituer, l'un d'entre eux ayant même déclaré que les efforts exigés des pays bénéficiaires étaient disproportionnés par rapport au montant des ressources disponibles. Des délégations ont insisté sur la nécessité de nouvelles simplifications des procédures de programmation et d'une décentralisation accrue. On a demandé que des propositions claires concernant la façon dont on pourrait assouplir l'actuel système des MCARB soient soumises pour examen à la première session ordinaire de 1999.

40. S'agissant de la rationalisation et de la simplification du processus de programmation, un intervenant a suggéré que le PNUD encourage un plus grand recours au bilan commun de pays, ce qui pourrait aboutir à l'élimination de la note consultative du PNUD. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait tenir compte des réformes du système des Nations Unies et mieux expliquer les rapports entre les cadres d'assistance des Nations Unies pour le développement et les cadres de coopération avec les pays (CCF), ainsi que les incidences des réformes et de ces cadres sur le rôle des coordonnateurs résidents.

41. Plusieurs intervenants ont demandé des renseignements supplémentaires sur les incidences du passage d'un système d'examen ex ante à un système d'évaluation ex post. À cet égard, un intervenant a demandé qu'une réunion d'information soit organisée à la première session ordinaire de 1999 sur le système d'évaluation ex post proposé, ainsi que sur les indicateurs de résultat et les évaluations d'impact sur lesquels reposerait le système.

42. L'évaluation prévue des MCARB-3 a été favorablement accueillie, et l'on s'est félicité du rôle que les montants cibles de cette catégorie jouaient dans la mobilisation de ressources complémentaires. Tout en reconnaissant qu'il était encore trop tôt pour évaluer les cadres de coopération régionaux, un intervenant a demandé un bref rapport sur l'état actuel des activités régionales.

43. De nombreuses délégations ont noté que la mise en oeuvre des arrangements, et en particulier du système des MCARB, avait été compromise par la baisse considérable des ressources, qui avait amené l'Administrateur à reporter sur une quatrième année une partie des fonds initialement prévus par le premier plan chenille triennal. Certains intervenants ont mentionné les problèmes que les représentants résidents et les gouvernements avaient rencontrés pour ajuster les CCP compte tenu de l'écart entre les ressources qui seraient effectivement disponibles et les prévisions. Ils ont souligné que les pays bénéficiaires devaient pouvoir se fonder sur des montants cibles réalistes pour leur planification.

44. De nombreuses délégations ont insisté pour qu'on redouble d'efforts en vue d'atteindre l'objectif fixé pour les ressources de base, et un intervenant a fait observer que puisque le budget biennal de 1998-1999 avait déjà été alimenté, les nouvelles contributions pour cette période pourraient aller aux programmes. Un autre intervenant a souligné que les ressources de base devaient demeurer le fondement du PNUD si l'on voulait maintenir l'impartialité, la neutralité et l'universalité de l'organisation. Une délégation a fait observer que la baisse des ressources de base et l'augmentation des autres ressources était la marque d'un changement structurel fondamental dont les incidences devraient être explorées plus avant.

45. De nombreuses délégations ont déclaré qu'elles souscrivaient à la prorogation proposée du cadre financier adopté dans la décision 95/23 du Conseil d'administration jusqu'à ce qu'un débat plus approfondi ait pu avoir lieu concernant les questions plus complexes soulevées dans le rapport sur l'examen des nouveaux arrangements, y compris le chiffre de planification et la relation entre le cadre financier et le budget biennal. Un certain nombre d'intervenants ont déclaré tenir à ce que le budget biennal fasse bien la distinction entre les dépenses des services d'appui aux programmes et les dépenses d'administration et soit aussi transparent que possible.

46. De nombreux intervenants ont accueilli favorablement la simplification proposée des arrangements concernant les dépenses d'appui qui devait accompagner la prorogation du cadre financier; certains ont toutefois demandé des éclaircissements au sujet des modifications proposées et de leurs incidences.

47. La méthode de répartition des MCARB-1 a donné lieu à de longues discussions, et le consensus a été que le Conseil d'administration devrait examiner la question plus en détail à sa première session ordinaire de 1999 en

tenant compte du fait que les ressources devaient être concentrées dans les pays les plus pauvres.

48. De nombreuses délégations, tout en convenant qu'il serait logique d'actualiser les données concernant les PNB, ont déclaré qu'il leur faudrait disposer d'analyses plus détaillées des incidences qu'aurait l'utilisation des chiffres de 1997, d'autant plus que certains pays risquaient de changer de catégorie. Des intervenants ont également approuvé la prise en compte dans les calculs concernant les MCARB-1 des "ressources diverses" allouées à des pays d'Europe et de la Communauté d'États indépendants, dont il est question au paragraphe 88 du rapport sur les nouveaux arrangements, et une délégation a demandé des éclaircissements à ce sujet.

49. Les délégations qui ont parlé des pays contributeurs nets ont émis le vœu que le Conseil d'administration examine la question de façon approfondie à sa première session ordinaire de 1999, et ont déclaré qu'il devrait indiquer si des analyses supplémentaires étaient nécessaires sur des questions telles que le retrait progressif, les seuils, les dépenses d'administration (y compris celles du siège), et se prononcer sur la possibilité de faire des pays contributeurs nets une catégorie à part qui ferait l'objet d'un traitement distinct. Une délégation a demandé qu'on s'emploie à trouver des incitations qui fassent du retrait progressif une option attrayante.

50. L'Administrateur a remercié les délégations d'avoir relevé le rôle positif joué par le PNUD dans les pays bénéficiaires et d'avoir fait part de leurs vues sur une large gamme de questions importantes. Il a confirmé que des renseignements supplémentaires seraient communiqués sur les effets de l'utilisation des données concernant les PNB de 1997, sur les questions ayant trait aux pays contributeurs nets, et sur d'autres questions selon ce que déciderait le Conseil d'administration. Il a également confirmé qu'il importait de continuer à suivre la situation en ce qui concerne les ressources autres que les ressources de base et a suggéré qu'on se fonde pour cela sur les rapports demandés dans la décision 98/2 relative à ces ressources.

51. L'Administrateur a déclaré qu'il appréciait également les nombreuses observations constructives qui avaient été faites au sujet de la prorogation du cadre financier adopté dans la décision 95/23. Il a souligné qu'il avait été dûment pris note des préoccupations des pays d'Europe et de la Communauté d'États indépendants, et a indiqué que le PNUD s'emploierait, en concertation avec le Conseil d'administration, à arriver à des solutions qui soient équitables pour toutes les régions.

52. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources a précisé que le cadre financier exposé dans le rapport sur les nouveaux arrangements devait être considéré comme ayant été retiré compte tenu des délibérations du Groupe de travail à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD. Il a également expliqué que la proposition concernant les dépenses d'appui entrant dans la rubrique 1.6 n'impliquait pas de modifications concernant les arrangements aux fins de l'exécution nationale ni le remboursement des services d'appui administratifs et opérationnels. En outre, il n'était pas proposé d'éliminer les rubriques 2.2 et 2.3, mais de les fusionner, ce qui introduirait plus de souplesse dans l'utilisation de ces fonds, conformément aux principes de la décentralisation. L'Administrateur assistant a ensuite offert de répondre à part aux délégations

qui au cours des débats avaient posé des questions sur certains points particulièrement techniques.

53. S'agissant du système d'évaluation ex post, la Directrice du Groupe d'appui opérationnel a expliqué que les indicateurs de résultats pour deux des domaines de concentration d'activités concernant le développement humain durable, à savoir la lutte contre la pauvreté et la gestion des affaires publiques, étaient actuellement testés dans 11 pays bénéficiaires, et qu'ils seraient encore affinés à l'occasion d'un atelier du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques que le PNUD accueillerait en octobre 1998. Elle a reconnu que même après l'introduction du système d'évaluation ex post, il faudrait encore mettre au point et utiliser des indicateurs pour les examens ex ante des cadres de coopération avec les pays (CCP) et des autres types de documentation concernant les programmes.

54. Pour ce qui est de l'impact du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sur les procédures de programmation du PNUD, la Directrice a expliqué que l'évaluation de la phase pilote, qui venait récemment d'être achevée, ferait l'objet d'un atelier prévu pour la fin septembre 1998. Il serait plus facile, après cet atelier, de déterminer les types d'ajustements qu'il faudrait apporter aux instruments de programmation du PNUD, en particulier aux CCF.

55. À propos des informations demandées au sujet de l'état actuel des cadres de coopération régionaux, la Directrice du Groupe d'appui opérationnel a expliqué que ces programmes devaient être évalués au début du deuxième semestre de l'année 2000 et que les conclusions de l'évaluation seraient présentées au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001.

56. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

98/19. Nouveaux arrangements en matière de programmation

Le Conseil d'administration

1. Prend note de l'examen des nouveaux arrangements en matière de programmation contenu dans le document DP/1998/34, des améliorations apportées au processus de programmation et des nouveaux efforts de rationalisation prévus, ainsi que des ajustements apportés aux niveaux de programmation autorisés, conformément au paragraphe 25 de la décision 95/23, tels qu'ils sont décrits aux paragraphes 28 à 31 du document DP/1998/34;

2. Note que la stratégie de financement du PNUD issue des travaux du Groupe de travail à composition non limitée et adoptée par la décision 98/23 aura des incidences sur les paramètres financiers des arrangements en matière de programmation;

3. Décide d'appliquer les divers paramètres de planification financière prévus dans la décision 95/23 pour les années 2000-2001, y compris les dispositions du paragraphe 25, et prie l'Administrateur de planifier et d'exécuter les programmes sur cette base;

4. Approuve la proposition tendant à maintenir la répartition en pourcentage des affectations de ressources au titre des programmes indiquée dans

la décision 95/23, compte tenu des modifications ci-après, qui sont décrites aux paragraphes 76 à 83 du document DP/1998/34 :

a) À partir de 2001, toutes les ressources correspondant à l'affectation distincte prévue dans la catégorie 1.6 au titre des services de mise en oeuvre seront ajoutées à celles qui correspondent aux affectations afférentes aux MCARB-1 et 2 prévues dans les catégories 1.1.1 et 1.1.2, les modalités de remboursement du coût des services d'appui administratif et opérationnel continuant à faire l'objet d'un arrangement négocié avec les organismes des Nations Unies qui remplissent les conditions requises, et à servir de mécanisme de comptabilisation des dépenses;

b) À partir de 2001, les affectations distinctes au titre de l'appui à l'élaboration des politiques et des programmes et de l'appui aux services techniques, prévues respectivement dans les catégories 2.2 et 2.3, seront fondues en une seule affectation, qui entrera dans la catégorie 2.2 et sera ajustée conformément aux dispositions du paragraphe 80 du document DP/1998/34;

5. Réaffirme que la méthode de répartition des ressources décrite aux paragraphes 21 à 26 de la décision 95/23 sert de base au calcul des affectations au titre des MCARB-1 pour les divers pays, ainsi que pour les allocations globales au titre des MCARB, sous réserve des modifications ci-après à partir de 2001 :

a) Les paramètres de planification financière et de programmation énoncés aux paragraphes 3 et 4 de la présente décision;

b) L'inclusion des "ressources diverses" dont il est question dans la note 11 relative au paragraphe 88 du document DP/1998/34;

6. Réaffirme les principes du statut de contribuant net et du retrait progressif et prend note avec satisfaction du rôle important que les pays contribuants nets jouent dans le cadre du programme;

7. Prie l'Administrateur d'étudier les moyens d'accroître la souplesse avec laquelle sont allouées les ressources au titre des MCARB-2 et de lui faire part de ses conclusions à sa première session ordinaire de 1999;

8. Prie l'Administrateur de lui indiquer à sa première session ordinaire de 1999 les incidences que l'évaluation de la phase pilote du Cadre d'assistance des Nations Unies pour le développement pourrait avoir sur les arrangements en matière de programmation;

9. Prie l'Administrateur de lui présenter à la première session ordinaire de 1999 une analyse détaillée des incidences des divers scénarios exposés aux paragraphes 91 à 97 du document DP/1998/34, notamment les incidences : a) sur le montant intégral des dépenses qu'entraîne, tant pour les gouvernements que pour le PNUD, le maintien de bureaux dans les pays contribuants nets, y compris l'appui fourni par le siège et b) sur le système des coordonnateurs résidents et au titre des services supplémentaires liés à la représentation du système des Nations Unies par les bureaux du PNUD dans les pays contribuants nets;

10. Prie l'Administrateur de lui présenter à la première session ordinaire de 1999 une analyse de la proposition formulée au paragraphe 96 du document DP/1998/34 tendant à retirer les pays contribuants nets du modèle de calcul des

MCARB et de les traiter et les gérer comme un groupe complètement séparé de pays bénéficiaires.

23 septembre 1998

Cadres de coopération avec les pays et prolongations

57. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération avec le Burundi (DP/CCF/BDI/1), la Guinée équatoriale (DP/CCF/EQG/1), le Costa Rica (DP/CCF/COS/1) et le Paraguay (DP/CCF/PAR/1). Il a également approuvé la prolongation du premier cadre de coopération avec le Bangladesh (DP/CCF/BGD/1/EXTENSION I), la deuxième prolongation du troisième programme des îles Caïmanes (DP/CP/CAY/3/EXTENSION II), et la prolongation du cinquième programme de l'Équateur (DP/CP/ECU/5/EXTENSION I).

58. Les membres du Conseil d'administration n'ont adressé au secrétariat aucune demande formelle d'examen séparé de l'un des CCF ou de l'une des prolongations; le Vice-Président a, toutefois, donné aux délégations la possibilité de faire des observations générales ou de poser des questions sur des points précis.

59. La délégation géorgienne a remercié, au nom de son gouvernement, le PNUD et le FNUAP du soutien très précieux qu'ils apportent à son pays. Elle a déclaré que le système des coordonnateurs résidents avait fortement contribué à la stabilité de son pays grâce à une bonne planification et à une coopération fructueuse avec le Gouvernement, et s'est félicitée de la nouvelle stratégie de coopération mise en oeuvre par le PNUD qui, au lieu d'être simplement un donateur, entretenait des relations de partenariat avec les pays bénéficiaires. Le PNUD avait véritablement oeuvré en faveur de la paix. Les mesures appliquées dans le cadre de son programme avaient été coordonnées avec le plan de relèvement de la région.

60. Une délégation a fait plusieurs observations générales au sujet des CCF. L'orateur a souligné un certain nombre d'éléments positifs tels que les efforts déployés par le PNUD et ses partenaires pour mieux axer les travaux sur un petit nombre de secteurs prioritaires et l'importance croissante accordée à la société civile dont une participation plus active à tous les stades du développement était souhaitée. Cette délégation s'est toutefois demandé comment le PNUD s'y prendrait pour atteindre cet objectif, vu l'insécurité qui régnait dans un certain nombre de pays bénéficiaires, dont le Burundi. L'orateur a également demandé quel était l'impact des conclusions des rapports nationaux sur le développement humain. Sa délégation avait du mal à déterminer la mesure dans laquelle les conclusions et recommandations du Conseil d'administration avaient été prises en compte dans l'élaboration des CCF. Il en allait de même en ce qui concerne l'application au niveau national des plans d'action adoptés lors des grandes conférences nationales, point sur lequel les CCF ne disaient pas grand chose. Il est vrai que les CCF étaient des cadres généraux qui se bornaient à donner des orientations. Ils devaient être suivis de programmes et de projets qui permettent de répondre aux préoccupations susmentionnées.

61. Une autre délégation a accueilli favorablement le premier cadre de coopération avec le Burundi et a noté que lors de réunions précédentes des remarques élogieuses avaient été faites au sujet du programme exécuté dans ce pays avec l'appui du PNUD. Elle a également fait observer que les difficultés politiques qu'avait connues ce pays dans le passé avaient été un défi pour le PNUD, lequel avait dû rester neutre tout en continuant à appliquer les



programmes. Le représentant résident du PNUD et coordonnateur résident des Nations Unies était parvenu à mobiliser les divers organismes des Nations Unies pour une action commune efficace, en particulier dans le domaine humanitaire. Le PNUD jouait un rôle de chef de file au Burundi où il coordonnait l'assistance et les activités humanitaires avec les donateurs, les autres organismes des Nations Unies, d'autres donateurs multilatéraux, les organisations non gouvernementales et le Gouvernement.

62. La délégation burundaise a félicité le PNUD de la qualité de la documentation soumise au Conseil d'administration ainsi que du travail important qu'il avait réalisé dans le pays. Elle souhaitait, au nom de son gouvernement, remercier le PNUD de l'aide qu'il avait apportée, au cours des dernières années, à l'intérieur même du pays et au-delà de ses frontières en favorisant le dialogue pour restaurer la paix.

63. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a remercié les délégations qui avaient pris la parole pour saluer le travail accompli par le représentant résident du PNUD et coordonnateur résident du système des Nations Unies au Burundi. Le Comité de surveillance de la gestion des programmes, qui était présidé par l'Administrateur associé, avait passé en revue les cadres de coopération de pays pour déterminer dans quelle mesure ils permettaient d'appliquer les décisions du Conseil d'administration. Lors de cet examen, le Comité avait examiné soigneusement le contenu des CCP pour déterminer s'ils étaient conformes aux décisions du Conseil d'administration et, en particulier, à l'approche générale du PNUD.

64. L'Administratrice a expliqué au Conseil d'administration les procédures suivies. Chaque bureau de pays du PNUD préparait une note d'orientation de programme, en consultation avec d'autres organismes et programmes des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des représentants de la société civile. La note était ensuite examinée au siège par le Comité de surveillance de la gestion des programmes et renvoyée au bureau de pays, qui la soumettait au gouvernement du pays concerné. Les CCP, qui sont établis à partir des notes d'orientation, relèvent de la responsabilité des gouvernements. Quand il existait des rapports nationaux sur le développement humain, il en était tenu compte lors de la préparation de la note d'orientation, notamment pour ce qui était des données relatives à la situation du pays et aux domaines prioritaires dans lesquels une intervention du PNUD serait particulièrement utile. Le suivi des conférences des Nations Unies n'était pas uniquement assuré par le biais des CCP; cet exercice incombait essentiellement au réseau des coordonnateurs résidents, qui y veillaient par l'intermédiaire de groupes thématiques composés de représentants des différents organismes du système présents dans le pays considéré. Le fait que le suivi des conférences ne figurait pas explicitement dans les CCP ne signifiait pas pour autant que rien n'était entrepris à ce titre au niveau des pays. Les organismes des Nations Unies épaulaient les pays dans leurs efforts pour atteindre les objectifs convenus dans le cadre des grandes conférences. L'Administratrice associée a ajouté que le PNUD prendrait note des observations qui avaient été faites à ce sujet et veillerait à ce que la contribution du PNUD à la coordination du suivi des conférences soit prise en compte lors de l'examen des CCP.

#### Application du premier cadre de coopération avec le Nigéria

65. En application de la décision 97/25 du Conseil d'administration, l'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique

a fait le point de la mise en oeuvre du premier cadre de coopération avec le Nigéria (DP/CCF/NIR/1).

66. L'Administratrice assistante a indiqué que des progrès considérables avaient été accomplis dans l'application du cadre de coopération avec le Nigéria, selon les modalités énoncées dans la décision 97/25 du Conseil d'administration. Comme il était demandé dans la décision, l'exécution des programmes s'était beaucoup appuyée sur la participation, au niveau local, d'ONG et d'organisations de la société civile. Pour mieux coopérer avec les organisations de la société civile et les organisations locales, le PNUD les avait aidées à renforcer leurs capacités et à devenir des partenaires efficaces. La création de capacités, qui ne s'est pas limitée aux ONG et aux organisations locales, a été un élément central de l'appui prêté au Gouvernement pour lui permettre de collaborer plus efficacement au niveau local avec les organisations de la société civile. Afin de promouvoir la responsabilisation et la participation locales, le PNUD a mis en place des comités de partenaires pour tous ses programmes. Le suivi et l'évaluation faisant partie intégrante de la programmation, les services responsables au niveau des États ont été renforcés. Étant donné l'évolution positive que connaissait le pays tant sur le plan politique que sur le plan économique, le PNUD devait pouvoir améliorer le taux d'exécution, la durabilité à long terme et l'impact de ses programmes. Il semblerait que les nouvelles mesures prises récemment par les autorités locales ont été bien reçues par la société civile.

67. Le représentant du Nigéria a remercié l'Administratrice assistante pour sa déclaration. Il a aussi remercié le représentant résident du PNUD d'avoir fourni des informations permettant d'évaluer rapidement et correctement le programme. Il comprenait les préoccupations et les intérêts qui, un an auparavant, avaient poussé le Conseil d'administration à assujettir son approbation du CCP pour la période 1997-2001 aux trois éléments contenus dans sa décision 97/25. Il a tenu à assurer à tous les amis du Nigéria que les récentes mesures politiques, sociales et économiques prises par le nouveau Gouvernement avaient créé un environnement des plus propices à l'exécution du CCP. Ayant retenu la date du 29 mai 1999 pour la passation des pouvoirs à un gouvernement civil démocratiquement élu, le nouveau Gouvernement s'était employé à associer la population à la formation de partis politiques dans le cadre d'une commission électorale indépendante qui, à compter de décembre 1998, organiserait des élections à tous les niveaux (fédéral, étatique, local et communautaire). Le Nigéria avait adressé une demande d'assistance électorale au Secrétariat. Même les couches les plus pauvres de la population devraient bénéficier du processus électoral, qui devait leur donner les moyens de se faire entendre.

68. Au chapitre des droits de l'homme, il convenait de signaler que tous les détenus politiques avaient été libérés et que certains condamnés avaient été graciés, y compris un ancien chef d'État. Dans d'autres cas, les poursuites engagées avaient été abandonnées. Le projet de constitution présenté par la Conférence constituante de 1995 avait été publié et la population avait été encouragée à formuler ses observations, qui seraient prises en compte par la junte provisoire. Un appel avait été lancé aux Nigériens en exil volontaire pour qu'ils rentrent au pays et participent à l'effort national de démocratisation et de relance économique. Afin d'améliorer la mise en valeur des ressources humaines, il avait été proposé de recenser les Nigériens possédant des compétences professionnelles et des talents particuliers, mesure propre à encourager la transparence, la responsabilité et la probité dans la vie publique.

69. La délégation nigériane a indiqué que le Gouvernement avait commencé à enquêter, avec des résultats appréciables, sur les pratiques de certains ministères concernant le déboursement et l'utilisation de fonds publics. Certains fonds avaient été placés sur des comptes spéciaux de la Banque centrale du Nigéria. Le relèvement des traitements et émoluments des fonctionnaires nigériens était l'une des mesures qu'avait prises le Gouvernement pour lutter contre la pauvreté et promouvoir la création de capacités. Il s'agissait d'encourager l'épargne individuelle et de dégager ainsi des ressources pour le développement communautaire. Dans le cadre de la libéralisation de l'économie nigériane et afin de favoriser l'efficacité dans l'exécution des programmes, il avait été décidé d'abroger les lois restreignant la concurrence dans tous les secteurs économiques. Parallèlement, des plans étaient en cours pour la privatisation partielle de grandes entreprises publiques qui, jusqu'alors, avaient eu un impact négatif sur le bien-être des populations et sur la croissance économique du pays. Dans le même esprit, il avait été demandé aux entreprises pétrolières nigérianes de s'engager davantage au niveau communautaire et de participer plus activement aux activités de développement destinées à améliorer les conditions de vie des populations, en particulier dans les zones où ces sociétés étaient implantées. Ce n'étaient là que quelques exemples de l'évolution positive que connaissait le Nigéria et grâce à laquelle la capacité d'exécution de la société civile et du Gouvernement dans la mise en oeuvre du CCP pourrait être améliorée.

70. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur la mise en oeuvre du premier cadre de coopération avec le Nigéria (DP/CCF/NIR/1).

#### Assistance à la République démocratique du Congo

71. L'administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique a informé le Conseil d'administration sur l'assistance fournie à la République démocratique du Congo, comme le Conseil l'en avait priée dans sa décision 97/19. En 1997, le PNUD avait continué d'exécuter le programme de pays approuvé par le Conseil d'administration au cas par cas, en axant ses efforts sur des domaines prioritaires comme l'atténuation de la pauvreté et la promotion de la bonne gouvernance. Un appui avait été apporté à diverses activités : élaboration d'un plan de réforme macroéconomique, coordination de l'aide, campagne nationale contre le VIH/sida, remise en état du secteur de la santé publique, réinstallation et réinsertion des déplacés, et développement agricole. Il avait été prévu que, lors de la phase suivante, le programme du PNUD porterait sur des domaines supplémentaires comme la gestion de la réforme économique et la gestion de l'environnement, et que de nouvelles mesures seraient prises pour accroître encore la participation des organisations de la société civile.

72. L'exécution du programme s'était récemment heurtée à de nombreuses difficultés, en raison de la transition politique en cours dans le pays. Toutefois, les succès n'avaient pas manqué. Ainsi, un grand programme d'appui à l'agriculture avait été lancé en 1997, qui portait sur la sécurité alimentaire, la création d'emplois dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, la réfection des routes servant au transport des produits agricoles et la remise en état des instituts de recherche agricole. Le PNUD avait aussi contribué aux préparatifs de la réunion de bailleurs de fonds organisée à Bruxelles en 1997 par les Amis du Congo. Une trentaine de microprojets de développement communautaire, centrés sur des activités génératrices de revenus et la remise en état de l'infrastructure sociale dans le

nord et le sud Kivu, avaient également reçu l'appui du PNUD. Des ressources d'un montant d'environ 700 000 dollars avaient déjà été allouées au programme, qui avait débuté en janvier 1998. Des écoles et des dispensaires avaient été remis en état et des projets agricoles importants avaient été lancés. Ces activités avaient été menées en collaboration étroite avec des ONG et les institutions spécialisées des Nations Unies. De plus, des projets de reconstruction d'urgence avaient été financés dans le nord Kivu, en coopération avec les organismes belge et américain chargés de l'aide au développement.

73. À la suite de la réunion des Amis du Congo, le PNUD avait été invité à prendre la direction des activités de création de capacité, notamment aux niveaux de la coordination de l'assistance et la gestion économique. Des groupes thématiques élaboraient déjà des programmes à cet effet lorsque la crise en cours avait interrompu leurs travaux. Le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies avaient aussi collaboré avec le Comité international de la Croix-Rouge pour apporter des vivres et des secours non alimentaires à ceux qui en avaient le plus besoin. De plus, quatre commissions techniques dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'eau et la logistique et de l'information avaient été mises en place en collaboration avec le Gouvernement, la communauté des bailleurs de fonds et les ONG internationales, afin de faire face à la crise.

74. Le Bureau du PNUD avait fait d'importantes contributions à d'autres activités urgentes. Il avait participé à la formulation et à la mise en oeuvre du plan d'urgence des Nations Unies, sur la base duquel les donateurs internationaux et les organismes des Nations Unies acheminaient les secours essentiels. Le PNUD avait aussi participé à l'élaboration d'un plan d'action pour la protection des minorités, toujours en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et le reste de la communauté internationale. Le service d'action humanitaire financé par le PNUD et le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires avaient aussi joué un rôle important en coordonnant les actions entreprises pour faire face aux pénuries de produits essentiels. Le PNUD s'était efforcé de faire preuve de la plus grande souplesse afin de pouvoir modifier rapidement, selon les circonstances, l'allocation des ressources destinées à la République démocratique du Congo. Dans les premiers temps de la crise, il avait fallu réduire la portée des programmes en raison de la réduction du nombre de fonctionnaires de haut rang présents dans le pays, mais leur nombre avait recommencé à augmenter et le nouveau représentant résident du PNUD était en poste. Il fallait que l'équipe de pays puisse engager un dialogue franc avec le Gouvernement sur les besoins de la population, particulièrement des victimes de la crise, auxquels il fallait répondre de façon prioritaire. Le PNUD s'était déjà préparé à procéder à une évaluation des besoins dès qu'un cessez-le-feu le permettrait, de façon à pouvoir promptement arrêter les domaines d'activité prioritaires. Ainsi, il était probable que la promotion de la paix et la réconciliation doive prendre le pas, du moins temporairement, sur les autres domaines d'activité. La République démocratique du Congo était l'un des pays pour lesquels la lenteur des procédures de programmation était particulièrement problématique. Le PNUD avait pris les dispositions voulues pour faire face rapidement aux besoins immédiats, mais il était fort probable que les plans à moyen et à long terme en matière de développement demeureraient pratiquement inchangés.

75. Le représentant de la République démocratique du Congo a remercié l'Administratrice assistante et le Bureau régional pour l'Afrique de leur rapport et de leur volonté d'aider son pays de façon constructive. Au cours de

l'année 1998, le Bureau du PNUD à Kinshasa avait été étroitement associé, en tant que coordonnateur des activités du système des Nations Unies, à l'élaboration, la préparation, la coordination et la mise en oeuvre de divers projets de développement, particulièrement dans le domaine agricole, priorité des politiques de développement lancées par son gouvernement. Le PNUD s'était également montré très actif dans les domaines de la santé, de l'atténuation de la pauvreté, de la promotion de la gouvernance et de la création de capacités.

76. Le PNUD s'était engagé dans des activités de relèvement économique et social : lutte contre la corruption et contre l'inflation, promotion de l'état de droit. Une des composantes essentielles de la réforme économique était la réforme monétaire, dont le point fort avait été l'introduction du franc congolais le 30 juin. La République démocratique du Congo avait par ailleurs demandé une aide internationale pour mettre en place un ministère des droits de l'homme, ce qui témoignait de la fermeté résolue de son gouvernement d'améliorer les mécanismes de protection des droits de l'homme, domaine dans lequel le PNUD avait joué un grand rôle.

77. L'aide internationale était nécessaire pour les réformes entreprises, qui visaient toutes à rétablir la stabilité en République démocratique du Congo, qui était indispensable pour la stabilité de l'Afrique centrale. C'est dans cet objectif qu'il avait été prévu d'organiser à Kinshasa une rencontre au sommet pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement. Mais cela n'avait pas été possible, car, le 2 août 1998, des troupes venues des pays voisins avaient violé l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, qui est membre de l'Organisation des Nations Unies. Cette attaque avait immédiatement semé la mort et la destruction dans tout le pays. Plusieurs villages avaient été détruits, les réserves de vivres pillées. Kinshasa avait été privée de vivres et d'électricité et la pénurie d'eau potable avait déclenché une épidémie dans la capitale, où les hôpitaux n'étaient plus approvisionnés en électricité. Les dégâts matériels avaient été considérables et avaient entravé les activités du PNUD.

78. La délégation de la République démocratique du Congo a exhorté la communauté internationale à rétablir la paix et la sécurité en Afrique centrale, car le conflit pouvait avoir des conséquences économiques et sociales très graves pour toute la région. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo était fermement résolu à mettre fin à la crise actuelle sans perturber le processus de démocratisation en cours.

79. La délégation de la République démocratique du Congo a demandé au PNUD de continuer d'intervenir prioritairement dans le domaine de la reconstruction et du relèvement économique, en essayant autant que possible d'améliorer le sort des victimes de la crise actuelle.

80. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur l'assistance à la République démocratique du Congo.

#### IV. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

81. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté les prévisions budgétaires révisées du Bureau pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1998/35). Il a également fait distribuer

aux membres du Conseil le plan d'exécution de l'UNOPS pour 1998, les états financiers pour l'exercice 1997 et le document sur l'évolution de la situation financière en 1997, ainsi qu'une brochure récemment publiée sur les services de déminage.

82. Faisant observer que l'UNOPS avait, en 1977 encore, obtenu d'excellents résultats, dont témoignait l'accroissement tant du nombre de projets que des activités effectivement exécutées pour une clientèle de plus en plus variée, le Directeur exécutif a expliqué que, pendant trois années consécutives, l'expansion des opérations avait été plus rapide que celle des ressources en personnel. Il a ajouté que le Bureau avait dû renforcer ses effectifs pour faire face à l'accroissement de la demande de services et a expliqué que la majeure partie (90 %) du montant supplémentaire de 10 millions de dollars demandé au titre des dépenses renouvelables correspondait à des dépenses de personnel. Il a exposé le concept de dépenses extraordinaires (non renouvelables) et a donné des précisions sur les deux grands projets prévus pour cette catégorie de dépenses, à savoir le projet du Système intégré de gestion relatif au passage à l'an 2000 et le déménagement du siège de l'UNOPS. Il a ajouté qu'un petit bureau de l'UNOPS serait établi à Rome, dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et a conclu en signalant les modifications qui avaient été apportées à la présentation des informations pour en accroître la transparence.

83. Plusieurs délégations se sont félicitées de la qualité des documents soumis au Conseil d'administration ainsi que de la déclaration du Directeur exécutif. Certaines d'entre elles ont jugé inquiétant l'épuisement de la réserve opérationnelle et ont demandé quelles dispositions seraient prises aux fins de sa reconstitution et combien de temps serait prévu à cet effet; une délégation a souligné que le Conseil avait besoin d'informations plus précises à cet égard. Une délégation a ajouté que l'éventualité de l'imputation de certaines dépenses sur la réserve opérationnelle ne faisait que confirmer la préoccupation qu'elle avait précédemment exprimée sur le point de savoir si le montant fixé pour la réserve n'avait pas été établi à un niveau trop bas; une autre délégation a demandé que la réserve du Bureau soit comparée à celles d'autres organisations. Certaines délégations ont demandé si l'on n'aurait pas pu prévoir le montant des dépenses non renouvelables indiquées afin de les inclure dans les dépenses de fonctionnement renouvelables. Une délégation a demandé si le Conseil était tenu d'approuver le recours à la réserve lorsque celle-ci était utilisée aux fins pour lesquelles elle avait été créée.

84. Plusieurs délégations ont constaté avec satisfaction que la diversification du portefeuille de projets se poursuivait, mais ont préconisé la poursuite des efforts dans ce sens, de sorte que le portefeuille soit bien équilibré. La nécessité d'une décentralisation appropriée a été soulignée par deux délégations; une autre a noté l'importance que revêtaient les locaux communs à cet égard.

85. Une délégation a demandé qu'à l'avenir les rapports contiennent des informations sur l'accroissement proposé des effectifs, y compris des précisions sur les services dans lesquels les postes seraient créés et les compétences sectorielles requises des titulaires. Une autre délégation a demandé si l'UNOPS avait un programme visant à améliorer l'équilibre entre les sexes.

86. Une délégation a demandé que l'UNOPS prenne des dispositions en vue de la réalisation, dans les meilleurs délais, d'un audit financier d'un projet

déterminé. Enfin, une autre délégation a posé plusieurs questions précises concernant les achats. Les questions posées par cette délégation ont fait l'objet de discussions en dehors des séances plénières et l'UNOPS a donné l'assurance qu'il continuerait à faire le maximum pour recruter des experts en s'adressant à des sources de recrutement aussi diverses que possible, en portant une attention particulière aux pays en développement.

87. Le Directeur exécutif a remercié les délégations des observations utiles qu'elles avaient formulées et a demandé à certains de ses collaborateurs de l'aider à répondre à plusieurs questions précises soulevées par celles-ci.

88. Le Directeur exécutif a souligné que l'accroissement des dépenses de personnel et dépenses connexes résultait de l'accroissement du nombre des nouveaux projets ainsi que de la modération dont on avait fait preuve en matière budgétaire, en prévision d'une stabilisation du niveau d'activité qui ne s'était pas produite. Il a fait observer que l'UNOPS avait jusqu'à présent réussi à faire face à tous ses engagements sans avoir à prélever des ressources sur la réserve opérationnelle, mais il partageait les préoccupations généralement exprimées par les membres du Conseil quant au niveau de cette dernière. Il a informé le Conseil que le niveau de la réserve serait réexaminé dans le prochain document budgétaire, comme le prévoyait la décision 97/21 du Conseil et conformément à la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Conseil d'administration a aussi été informé que l'UNOPS suivait de près les incidences des dépenses non renouvelables sur la réserve et qu'il recevrait communication des plans et calendriers prévus pour la reconstitution de la réserve au niveau approprié. Il a aussi été précisé que, lors de l'établissement du budget précédent, l'UNOPS ignorait que le bail pour les locaux qu'il occupait ne serait pas renouvelé; par ailleurs, les allocations de crédit concernant le projet relatif au passage à l'an 2000 avaient été prélevées précédemment sur la réserve pour imprévus, mais les prévisions budgétaires révisées avaient été calculées sur la base d'une estimation des coûts effectifs. Le Directeur exécutif a confirmé que l'approbation du Conseil n'était pas requise lorsque la réserve était utilisée aux fins pour lesquelles elle avait été établie; toutefois elle constituait l'un des éléments du budget qu'approuvait le Conseil. Il a également précisé que le niveau de la réserve avait été initialement établi sur la base d'une analyse des risques particuliers auxquels était exposé l'UNOPS et que celui-ci n'était pas actuellement en mesure de comparer sa réserve à celles d'autres organismes des Nations Unies. Il a confirmé que lors des débats relatifs au budget du prochain exercice biennal, il donnerait des précisions sur les dispositions relatives à la reconstitution de la réserve, y compris sur le calendrier à envisager à cet effet.

89. Le Directeur exécutif a indiqué que l'UNOPS partageait la préoccupation du Conseil d'administration concernant la diversification du portefeuille de projets et qu'il poursuivrait ses efforts en vue d'élargir la base de sa clientèle. Il a également été confirmé que le Bureau continuerait à décentraliser ses opérations en respectant les critères de l'efficacité réelle et de la rentabilité.

90. Le Directeur exécutif a donné son approbation à la demande tendant à ce qu'à l'avenir les rapports contiennent des précisions sur les services auxquels seraient attribués les nouveaux postes et la nature de ces derniers. Il a informé le Conseil que le Bureau avait fait réaliser une étude sur l'équilibre entre les sexes dans le but de faciliter la mise au point d'une stratégie visant à intensifier le recrutement de femmes, tout en respectant le principe de

l'autofinancement. Il pensait pouvoir présenter des informations sur les résultats de cette étude à la session annuelle suivante.

91. En réponse à la demande formulée par une délégation, le Directeur exécutif a indiqué que le Bureau veillerait à ce que, lors de l'établissement de son prochain programme d'audit, l'inclusion du projet mentionné par cette délégation serait prise en considération.

92. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

98/20. UNOPS : Budget de l'exercice 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1998/35);

2. Approuve le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1998-1999, pour un montant de 100 955 000 dollars;

3. Approuve la proposition tendant à imputer à la réserve opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour l'appui aux projets tout excédent de dépenses par rapport aux recettes résultant d'activités extraordinaires pendant l'exercice biennal 1998-1999;

4. Approuve le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 1998-1999, ainsi que le transfert de deux postes de New York au bureau de Rome et la création du poste de chef du bureau d'Abidjan à la classe D-1;

5. Prend note de l'inscription au tableau d'effectifs du poste temporaire de directeur résident d'un projet spécifique au niveau L-6 pour l'exercice biennal 1998-1999.

21 septembre 1998

V. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

93. La Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a axé sa déclaration orale au Conseil d'administration sur les résultats obtenus par le Fonds depuis l'approbation de sa stratégie et de son plan d'exécution (DP/1998/18) par le Conseil à sa session annuelle de 1997 (décision 97/18). Elle a informé le Conseil que deux éléments positifs très importants pour le Fonds s'étaient produits depuis l'approbation de la stratégie et du plan d'exécution. En premier lieu, l'accent mis par le système des Nations Unies sur le programme de réforme du Secrétaire général, qui met en valeur le rôle du partenariat et de la collaboration, l'adoption d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et le suivi des conférences mondiales, avait eu une influence bénéfique sur les travaux d'UNIFEM et créé des occasions nouvelles de mobiliser des ressources financières et la volonté politique des États en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes. Par ailleurs, l'intérêt qu'avait généralement suscité auprès des gouvernements et des partenaires de la société civile la commémoration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme avait également eu des effets positifs à cet égard.



94. La Directrice exécutive a évoqué le double aspect du rôle du Fonds, à la fois agent d'innovation et catalyseur, et a indiqué les résultats obtenus, les contraintes existantes et les difficultés rencontrées depuis l'approbation du plan d'exécution. Elle a signalé que, dans quatre domaines, des résultats d'une importance cruciale avaient été atteints : accroissement de la collaboration et partenariats synergiques avec les organismes des Nations Unies, expansion de la base de connaissances concernant les approches novatrices des problèmes liés à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, renforcement des ressources en personnel et accroissement de la base de ressources financières pour appuyer les travaux du Fonds. Elle a également évoqué les leçons apprises et les défis à relever.

95. Plusieurs délégations ont remercié la Directrice exécutive des informations qu'elle avait données sur les résultats les plus importants des travaux d'UNIFEM. Certaines d'entre elles ont félicité le Fonds de sa planification stratégique ainsi que des résultats quantifiables que la planification avait permis d'obtenir, s'agissant du renforcement de la programmation et/ou de l'accroissement des moyens financiers du Fonds. On a en particulier mentionné l'adoption par le Fonds d'un système de gestion fondé sur une base de connaissances qui l'aiderait à renforcer son action, ainsi que les efforts qu'il faisait pour lier la programmation aux objectifs fixés en matière d'exécution. Le Fonds a été encouragé à partager son expérience à cet égard avec d'autres organismes des Nations Unies.

96. Le travail accompli par le Fonds au Burkina Faso pour faciliter l'accès des femmes chefs d'entreprise aux marchés mondiaux a suscité un intérêt particulier. Des délégations ont aussi manifesté de l'intérêt pour les travaux du Fonds ayant trait à la collecte de données et aux analyses statistiques qui prenaient en compte la problématique hommes-femmes et ont demandé s'ils s'étaient traduits par la modification de politiques gouvernementales. Le Fonds a été vivement encouragé à poursuivre ses activités dans ce domaine, compte tenu en particulier des effets qu'avait sur les femmes la mondialisation des marchés, domaine auquel il y avait lieu de consacrer une plus grande attention.

97. Des délégations se sont félicitées de la contribution fondamentale que le Fonds avait apportée à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes au sein du système des Nations Unies, notamment de ses travaux concernant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du rôle qu'il joue à la présidence du Sous-Groupe sur l'égalité entre les sexes du Groupe des organismes de développement des Nations Unies, en soulignant l'importance de cette dernière fonction au niveau des pays. Les délégations ont indiqué qu'elles étaient conscientes des efforts que faisait le Fonds en coordination et en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et avec la Banque mondiale et ont encouragé le Fonds à renforcer encore sa coordination avec les organismes des Nations Unies et à partager le fruit de ses efforts avec ses partenaires du système.

98. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles espéraient être en mesure d'accroître à nouveau leurs contributions au Fonds. Une délégation a demandé si les ressources dont disposait le Fonds étaient suffisantes pour lui permettre d'exécuter les activités diverses et de grande portée qu'avait exposées la Directrice exécutive. Celle-ci a répondu que l'expansion de la base de ressources du Fonds restait un objectif prioritaire, mais que la réalisation des buts et objectifs du Fonds avait toujours été largement fonction de son aptitude à établir des partenariats solides avec d'autres organismes des Nations Unies

ainsi qu'avec des gouvernements et la société civile. Une autre délégation a exprimé l'espoir que le Fonds pourrait recruter du personnel à l'extérieur du système pour continuer à disposer de compétences spécialisées concernant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

99. Une question a été posée concernant le problème de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes au niveau des pays. La Directrice exécutive a répondu que la tâche était effectivement complexe et qu'il fallait que tous les acteurs – centres de liaison, conseillers et spécialistes de la question et coordonnateurs résidents, ainsi que les responsables aux échelons les plus élevés dans l'ensemble du système – s'y consacrent avec détermination. Le succès dépendait non seulement de la compétence et de l'efficacité du Fonds, mais tout autant des efforts faits pour amener tous ses partenaires à collaborer et à coordonner leur action.

100. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

## VI. MOBILISATION DES RESSOURCES

101. Le Président du Conseil d'administration a ouvert le débat en invitant le Président du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les stratégies de financement du PNUD à rendre compte des travaux du Groupe. Le Président du Groupe de travail a indiqué que le Groupe avait été établi en application de la décision 98/3 du Conseil d'administration pour répondre aux préoccupations que suscitait la diminution sensible des ressources de base mises à la disposition du PNUD ces dernières années. Le Groupe de travail s'était réuni à 13 reprises depuis janvier 1998 et toutes les réunions avaient bénéficié de la participation de nombreux représentants, tant des pays bénéficiaires de programmes que des pays donateurs. Le Président a indiqué que des progrès importants avaient été accomplis au cours des huit mois précédents; il a évoqué en particulier le projet de décision publié sous la cote DP/1998/CRP.12. Toutefois, de nouvelles négociations de fond seraient nécessaires pour arriver à un accord général sur une stratégie de financement.

102. Conformément aux objectifs de la décision 1998/3, le Président a appelé l'attention sur cinq questions fondamentales qui avaient occupé une place particulière dans les débats du Groupe de travail : a) les moyens de déterminer le montant des ressources de base dont le PNUD avait besoin pour faire face à la demande; b) les moyens d'intégrer les ressources autres que les ressources de base; c) les moyens d'aborder la question du partage des charges; d) la définition des principes de base qui devaient sous-tendre la stratégie de financement; e) les moyens d'assurer le financement sur une base plus prévisible.

103. L'Administrateur a pour sa part déclaré, s'agissant des ressources de base, que le renversement de la tendance à la baisse était le plus important des problèmes à résoudre. Il s'est déclaré satisfait des travaux du Groupe de travail et a évoqué plus particulièrement les liens étroits de partenariat qui avaient été établis entre les pays bénéficiaires de programmes et les pays donateurs. Il a souligné en particulier que le PNUD avait besoin, pour s'acquitter de son mandat, de disposer de ressources de base supplémentaires, sur une base prévisible, assurée et continue. Pour qu'il puisse aider véritablement les pays les plus pauvres, il fallait que des ressources de base d'un volume suffisant soient mises à sa disposition. L'Administrateur a ajouté

que, dans un contexte caractérisé par le déclin de l'aide publique au développement, le PNUD devait faire de son mieux pour montrer les résultats de ses efforts, en particulier au niveau des pays.

104. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites du rapport du Groupe de travail et du projet de décision soumis par le Président. Ce projet reflétait fidèlement les points sur lesquels l'accord s'était fait au cours des huit mois précédents et ceux sur lesquels l'accord devait encore se faire. Toutefois, certains orateurs ont fait part de leur déception quant aux progrès réalisés pendant cette période. De l'avis de certains, la question fondamentale, à savoir la raison pour laquelle les ressources de base avaient diminué, n'avait pas été abordée.

105. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était de la plus haute importance que le PNUD conserve ses caractéristiques fondamentales, c'est-à-dire celles d'une organisation financée à l'aide de contributions volontaires et reposant sur les principes de l'impartialité et de la neutralité, et qu'il ne fallait rien changer à l'aspect principal de sa mission, qui était de fournir une assistance sous forme de dons.

106. Évoquant le cadre stratégique proposé en ce qui concerne la mobilisation des ressources et les résultats à obtenir, plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait éviter toute ambiguïté dans la conception d'un tel cadre. Certaines délégations ont aussi souligné que, du fait qu'il restait encore beaucoup à faire pour préciser les concepts fondamentaux qui devaient sous-tendre le cadre en question, il était essentiel de prévoir suffisamment de temps pour pouvoir assurer l'intégration appropriée des éléments considérés dans les mécanismes et procédures qui existaient déjà au PNUD et dans les autres fonds et programmes des Nations Unies en ce qui concerne l'administration et les programmes. On a aussi souligné que le processus d'exécution devait être fondé sur des repères déterminés, dont l'élaboration prendrait du temps.

107. Certaines délégations ont souligné que l'apport de ressources supplémentaires ne devait pas être directement lié à des résultats quantifiables, ce qui serait de toute évidence perçu comme une conditionnalité. On a souligné en revanche que l'allocation de ressources supplémentaires devrait être fondée expressément sur les besoins des pays en matière de développement. On a aussi souligné que le PNUD devrait faire en sorte que le cadre proposé n'ait pas d'incidences financières. Toutefois, d'autres délégations ont souligné qu'il était nécessaire de mettre davantage l'accent sur les échanges d'information et les consultations entre les pays bénéficiaires de programmes, les pays donateurs et le PNUD. Une délégation a estimé que l'élaboration du cadre était liée à la question de la nécessité de faire en sorte que les ressources soient plus prévisibles.

108. Plusieurs délégations se sont déclarées en faveur de la proposition tendant à établir un mécanisme de financement pluriannuel, en prévoyant des engagements fermes pour la première année et des annonces de contributions, ou montants indicatifs, pour les années suivantes. Toutefois, certaines d'entre elles ont estimé qu'en raison de certaines réglementations nationales en matière administrative et budgétaire, il serait nécessaire de faire preuve de souplesse car tous les pays ne seraient pas en mesure de donner des indications quant à leurs contributions au-delà de l'année en cours. S'agissant du paiement rapide des contributions volontaires annuelles, plusieurs délégations partageaient le point de vue selon lequel les contributions devaient être versées le plus tôt

possible dans l'année, pour permettre au PNUD de gérer ses ressources avec le maximum d'efficacité et de prudence et, en particulier, de réduire sa vulnérabilité aux fluctuations des taux de change. Une délégation a aussi évoqué la nécessité de mettre en place un mécanisme permettant de faire face à un déficit éventuel par rapport au montant prévu des ressources de base.

109. Plusieurs délégations ont approuvé l'observation faite par l'Administrateur quant à la nécessité de renforcer davantage l'image du PNUD, tant dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires. En particulier, plusieurs délégations ont souligné que l'environnement international, pour ce qui est du développement, était très compétitif et que le PNUD devait être plus visible par rapport aux autres organismes multilatéraux de développement.

110. De nombreux orateurs ont souligné que les ressources de base étaient le fondement même du PNUD. Certains d'entre eux ont aussi souligné que les autres ressources étaient essentielles et qu'elles servaient souvent de catalyseur. Plusieurs délégations ont approuvé l'idée de fixer à 1,1 milliard de dollars l'objectif à atteindre pour les ressources de base et ont instamment demandé que soit mis au point un mécanisme aux fins de l'établissement d'un objectif annuel à cet égard. D'autres délégations, par contre, ont jugé qu'il n'était pas réaliste de fixer un tel objectif, celui-ci ne pouvant être atteint que par un accroissement sensible des contributions par rapport au niveau actuel des ressources de base.

111. S'agissant de la possibilité d'obtenir des ressources auprès de sources non gouvernementales, une délégation a souligné qu'il ne s'agirait dans le meilleur des cas que de ressources qui viendraient compléter celles obtenues auprès des gouvernements.

112. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait que certains pays donateurs versent des contributions plus importantes aux ressources de base. D'autres ont mis en garde contre toute tentative pour évaluer le comportement des pays donateurs, tout en reconnaissant qu'il était important d'élargir la base des donateurs, en général, pour éviter au PNUD d'être tributaire d'un nombre restreint de donateurs. Certaines délégations ont souligné que les contributions des pays bénéficiaires aux ressources de base étaient, elles aussi, importantes.

113. La question de l'établissement de partenariats avec d'autres acteurs du développement tels que la Banque mondiale, des organisations non gouvernementales et le secteur privé, a été évoquée par plusieurs délégations. L'une d'elles a souligné la nécessité de s'entendre sur un arrangement global contenant tous les éléments d'une stratégie de financement.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

98/23. Stratégie de financement du PNUD

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme que les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement sont notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, le caractère volontaire et gracieux de l'assistance, le plein respect des priorités des pays

bénéficiaires de programmes et la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement;

2. Prend note avec satisfaction du rôle que joue le PNUD en appuyant les activités des Nations Unies pour le développement, notamment en renforçant l'action des Nations Unies au niveau des pays;

3. Note avec satisfaction que le PNUD s'est engagé à travailler en partenariat avec l'ensemble des organismes des Nations Unies, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile pour aider les pays bénéficiaires de programmes à exécuter leurs plans nationaux de développement et à réaliser leurs objectifs prioritaires en matière de développement humain durable, conformément aux politiques qu'il a définies;

4. Souligne la nécessité d'une stratégie de financement, fondée sur la notion de maîtrise collective, de partenariat et d'intérêts partagés avec des responsabilités différenciées, pour renforcer l'appui apporté par le PNUD aux pays bénéficiant de programmes, en particulier les pays les moins avancés en vue de répondre à leurs besoins croissants en matière de développement;

5. Reconnaît l'importance d'un programme bien centré, efficace et visible pour la mobilisation des ressources, réaffirme ses décisions 98/1 et 94/14 et appuie les efforts en cours pour accroître l'impact des activités de promotion du PNUD et définir plus clairement son profil institutionnel en renforçant sa stratégie en matière de communication et d'information, l'accent étant mis en particulier sur des stratégies rentables et efficaces et des messages bien ciblés;

6. Réaffirme que les ressources de base sont le fondement du Programme des Nations Unies pour le développement et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral de ses travaux;

7. Reconnaît l'importance des ressources autres que les ressources de base, y compris la participation aux coûts, les fonds d'affectation spéciale et les sources non traditionnelles de financement, en tant que mécanisme permettant de renforcer la capacité du PNUD et de compléter les moyens dont il dispose et, dans ce contexte, rappelle sa décision 98/2;

8. Déplore la diminution des ressources de base et réaffirme qu'il faut inverser cette tendance et créer un mécanisme qui permette de placer cette source de financement du Programme sur une base prévisible et continue;

9. Reconnaît qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présente des risques pour la viabilité financière à long terme du PNUD et engage tous les donateurs et pays bénéficiant de programmes qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions au titre des ressources de base;

10. Adopte un objectif annuel de financement de 1,1 milliard de dollars;

11. Souligne dans ce contexte qu'il est urgent de mobiliser chaque année un volume accru de ressources de base jusqu'à ce que cet objectif soit atteint;

12. Décide, à cet égard, que le PNUD doit :

a) Élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base, en tenant compte des principes ci-après :

- i) Le cadre respectera l'ordre des priorités et le mandat du PNUD, tels que définis par le Conseil d'administration;
- ii) Le cadre n'introduira aucune conditionnalité et n'entraînera aucune modification des priorités ou du système actuel d'allocation des ressources;
- iii) Les ressources de base supplémentaires mobilisées au titre du cadre de financement pluriannuel seront allouées conformément aux directives définies par le Conseil d'administration en matière de programmation, et la priorité devra être donnée aux programmes;

b) Décider qu'à compter de 1999, c'est à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration que tous les pays membres devront :

- i) Annoncer leurs contributions volontaires au titre des ressources de base du PNUD ainsi qu'il est indiqué ci-après : engagement ferme pour l'année en cours; dans le cas des pays qui sont en mesure de le faire, annonce de contribution ferme ou montant indicatif pour l'année suivante et annonce de contribution ferme ou indication préliminaire pour la troisième année;
- ii) Annoncer le calendrier des paiements pour l'année en cours; les versements rapides seront encouragés;
- iii) Indiquer le montant effectif de leurs contributions au titre des ressources de base et des contributions du gouvernement aux dépenses locales des bureaux extérieurs ainsi que le calendrier des paiements pour l'année précédente;

13. Décide de mettre en train, entre le secrétariat du PNUD et les États membres du Programme, un processus de consultation transparent, ouvert à tous et faisant pleinement appel à la participation, en vue de l'élaboration d'un cadre de financement pluriannuel fondé sur les principes exposés au paragraphe 12 de la présente décision et sur les modalités prévues pour l'annonce de contributions, en vue de tenir la première de ces réunions ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 12 de la présente décision;

14. Prie l'Administrateur, sur la base de ces consultations, de lui présenter, pour qu'il puisse l'examiner à sa première session ordinaire de 1999, un rapport sur le cadre de financement pluriannuel.

23 septembre 1998

#### DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

115. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration des principaux événements qui avaient eu lieu depuis la session annuelle, en juin 1998. Notant qu'elle aborderait ultérieurement, au titre des points de l'ordre du jour pertinents, les questions de la stratégie de mobilisation des

ressources du FNUAP et du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP des questions sanitaires, elle a également informé le Conseil de la publication récente du rapport du FNUAP intitulé État de la population mondiale, 1998, qui s'était révélé l'un des plus réussis à ce jour, faisait l'objet de nombreux articles dans la presse internationale et avait retenu toute l'attention des médias du monde entier. Le rapport, qui avait pour sous-titre "Les générations nouvelles", mettait l'accent sur les responsabilités des différentes générations et le fait que 6 milliards d'habitants allaient bientôt peupler la planète. Un nombre sans précédent de jeunes était désormais en âge de commencer à procréer et travailler. Le nombre et la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans augmentait parallèlement à un rythme jamais atteint auparavant. La croissance rapide de ces "générations nouvelles" de jeunes et individus âgés remettait en cause la capacité des sociétés de fournir éducation et soins de santé aux jeunes et appui d'ordre social, médical et financier aux personnes âgées. La Directrice exécutive a souligné que le FNUAP continuait de s'efforcer, au sein de diverses instances internationales et aux niveaux national, régional et mondial, de veiller à ce que l'importance de l'élément population soit dûment prise en compte.

116. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur un certain nombre de faits encourageants au niveau national. Au Kenya, afin de marquer la Journée mondiale de la population, le bureau extérieur du FNUAP avait lancé une chanson intitulée "I need to know" (J'ai besoin de savoir), qui visait à sensibiliser les jeunes aux questions touchant la santé en matière de reproduction. Écrite, produite et interprétée par des musiciens kényens, cette chanson était devenue fort populaire et avait récemment fait l'objet d'un article dans le magazine Newsweek. De fait, compte tenu du succès rencontré par la chanson auprès des jeunes et de sa capacité à faire passer le message de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), le FNUAP prévoyait de reprendre cette initiative dans d'autres pays. Le premier recensement de la population mené au Cambodge en plus de 36 ans – en mars 1998 – constituait un autre succès. Malgré les problèmes politiques, de l'avis des experts, le recensement avait été satisfaisant sur le plan technique. Les agents recenseurs s'étaient rendus dans les endroits les plus éloignés et inaccessibles, ayant même recours à des éléphants lorsqu'il le fallait. Le récent Colloque destiné aux responsables religieux et au personnel médical, présentant la mutilation génitale des femmes comme une forme de violence, avait constitué une preuve du succès des travaux menés en faveur des femmes et des droits liés à la procréation. Organisée par le Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles en collaboration avec le Gouvernement gambien et avec le soutien du FNUAP, la réunion avait débouché sur la Déclaration de Banjul sur la violence à l'égard des femmes (22 juillet 1998), qui condamnait vigoureusement la mutilation génitale des femmes et interdisait l'usage abusif d'arguments religieux en vue de perpétuer ces voies de fait ainsi que d'autres formes de violence. Les participants avaient décidé de ne ménager aucun effort pour renforcer la campagne visant à libérer les femmes de toute forme de violence, et notamment de la mutilation génitale. La Directrice exécutive a ajouté que les lauréats du Prix des Nations Unies en matière de population de cette année, la Sabinu Elders Associations, d'Ouganda, et le professeur Hugh Hastings Wynter, de la Jamaïque, montraient également comment il était possible de réaliser de véritables progrès dans le domaine de la population.

117. S'agissant des approches sectorielles, la Directrice exécutive a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP y attachait une grande importance et élaborait déjà le document de séance destiné au Conseil. À cet effet, le Fonds

n'avait pas seulement examiné la question seul, il avait également tenu des consultations avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PNUD et allait participer prochainement à un forum concernant la réforme du secteur de la santé, organisé par la Banque mondiale, devant durer cinq jours, et aborder notamment les approches et les programmes d'investissement sectoriels. Sur la proposition du FNUAP, la question des approches sectorielles avait été inscrite à l'ordre du jour du Groupe des Nations Unies pour le développement. Conformément à la requête de certains des membres du Conseil, le document de séance sur les approches sectorielles serait en outre distribué avant la deuxième session ordinaire de 1999.

118. La Directrice exécutive a noté avec satisfaction que le Conseil économique et social avait accueilli favorablement la présentation par le PNUD et le FNUAP, en coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, de la liste récapitulative des questions essentielles à l'amélioration de la coordination des activités opérationnelles, établie comme suite à la requête du Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998 (décision 98/5). Le FNUAP attendait avec intérêt que la Deuxième Commission aborde la question de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, dont le Conseil avait aussi débattu. La Directrice exécutive a noté que le Conseil avait également examiné les initiatives prises en vue de la réforme des Nations Unies et qu'elle avait déjà réaffirmé que le FNUAP soutenait pleinement la mise en oeuvre de toutes les réformes, et y participait activement dans les domaines relevant de son mandat. Pour soutenir le processus en cours, que ce soit à l'échelon national, par le biais du système des coordonnateurs résidents, ou aux niveaux régional ou mondial, le FNUAP s'efforçait de soulever les questions pertinentes de manière constructive afin que les progrès réalisés soient concrets et durables. Le FNUAP participait activement à l'évaluation de la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et contribuerait également dûment à la conception de la phase suivante. La Directrice exécutive a appelé l'attention du Conseil sur une proposition faite par le Programme alimentaire mondial (PAM), qui estimait que les processus de coordination et de réforme pourraient bénéficier d'une réunion conjointe des trois conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM.

119. Elle a indiqué que le processus marquant le cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement progressait. La session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies consacrerait à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aurait lieu du 30 juin au 2 juillet 1999, et sa préparation se poursuivait. Depuis la dernière session du Conseil d'administration en juin, deux tables rondes organisées par le FNUAP et un colloque technique organisé par le Groupe de travail sur les services sociaux de base pour tous avaient eu lieu. La Directrice exécutive a chaleureusement remercié les gouvernements et les fondations privées pour leur généreux appui extrabudgétaire au processus d'examen et d'évaluation des cinq années écoulées depuis la Conférence, et notamment aux tables rondes et aux réunions techniques. Elle a notamment remercié le Gouvernement néerlandais d'avoir volontiers accepté d'organiser un forum international marquant le cinquième anniversaire de la Conférence (Forum de La Haye) en février 1999. Elle a noté que trois réunions auraient lieu au cours du dernier trimestre de 1998 : deux réunions techniques sur le vieillissement de la population à Bruxelles (Belgique) du 6 au 9 octobre et sur les services en matière de santé de la reproduction lors des situations d'urgence à Rennes (France) du 3 au 6 novembre, ainsi qu'un colloque sur



l'évolution démographique et le développement économique à Bellagio (Italie) du 4 au 7 novembre. Les préparatifs du Forum de La Haye en février et des forums des ONG et des jeunes se poursuivaient. Les 5 et 6 février 1999, le Parlement néerlandais accueillerait une réunion de parlementaires mondiaux. Il avait été proposé qu'une série de consultations régionales destinées aux organisations non gouvernementales (ONG) précède le Forum de La Haye.

120. La Directrice exécutive a noté que les conclusions et recommandations des tables rondes et réunions techniques seraient utilisées, au même titre que d'autres sources, pour l'élaboration du rapport destiné au Forum de La Haye et le projet de rapport du Secrétaire général à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le rapport du Forum de La Haye serait communiqué à la Commission de la population et du développement en mars 1999 ainsi que le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation quinquennaux de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, qui serait établi par la Division de la population. Un récapitulatif annoté du rapport du Secrétaire général avait déjà été transmis aux États Membres. Une réunion officieuse destinée aux États Membres et portant sur l'état de la documentation était prévue pour le 11 décembre 1998. Le FNUAP avait collaboré avec la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies au projet de rapport du Secrétaire général qui serait soumis en mars à la session, ouverte à tous, de la Commission de la population et du développement. Vers la fin du processus d'examen de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, le FNUAP convoquerait une réunion de l'ensemble de son personnel. La Directrice exécutive a conclu en remerciant le Conseil d'administration du soutien et des conseils dont il avait fait bénéficier le Fonds. Elle a notamment rendu un hommage tout particulier à l'Administrateur du PNUD, M. James Gustave Speth, qui avait annoncé qu'il quitterait le PNUD l'année suivante. Elle a noté que le FNUAP et le PNUD collaboraient étroitement et que le Fonds se félicitait de la qualité du soutien et de la coopération apportés par l'Administrateur.

121. Au cours du débat qui a suivi, une délégation s'est félicitée du soutien et de la participation active du Fonds à la mise en oeuvre du processus de réforme des Nations Unies et s'est déclarée satisfaite d'apprendre que des événements encourageants avaient lieu à l'échelon des pays. La délégation, notant qu'elle attachait une grande importance aux approches sectorielles, a souligné qu'il était encourageant d'apprendre que le FNUAP avait tenu des consultations avec l'UNICEF et le PNUD en vue d'examiner la question. Elle s'est également félicitée du rôle de chef de file joué par le FNUAP dans l'examen des aspects opérationnels de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement et a félicité le Fonds des efforts qu'il avait déployés pour encourager la participation de la société civile, et notamment des ONG, aux réunions techniques, tables rondes et autres manifestations associées au cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement. La délégation a enfin exprimé l'espoir que le Forum de La Haye, qui devait se tenir en février 1999, contribuerait utilement à la prochaine session de la Commission de la population et du développement.

122. Une autre délégation, tout en notant que son pays s'intéressait beaucoup aux activités marquant le cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, a souligné combien il était important de veiller à ce que le processus d'examen ne remette pas en cause ce

qui avait été convenu par la communauté internationale lors de la Conférence du Caire (Égypte) en 1994. Il convenait plutôt de tout mettre en oeuvre pour expliquer les recommandations du Programme d'action de la Conférence. Il importait à cet égard de parvenir à un consensus lors de la réunion du comité préparatoire précédant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen et à l'évaluation de la Conférence en mars 1999, ladite session ne devant en effet durer que trois jours. La délégation a suggéré que la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au problème mondial de la drogue serve de modèle pour ce qui est de l'obtention d'un consensus avant la session extraordinaire portant sur la Conférence.

123. La Directrice exécutive a remercié les deux délégations de leurs commentaires et suggestions et informé le Conseil d'administration que le FNUAP n'avait ménagé aucun effort pour tenir les délégations informées, dès que l'occasion se présentait, des activités menées dans le cadre de la célébration du cinquième anniversaire de la Conférence. Elle estimait également qu'il convenait de parvenir à un consensus avant la session extraordinaire et, surtout, que les accords conclus au Caire ne devaient pas être remis en question. Elle a noté que la session extraordinaire devrait porter sur les principales mesures que les gouvernements prendraient pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence. Elle a ajouté que les informations concernant les activités et manifestations marquant le cinquième anniversaire de la Conférence trouvaient un large écho sur le site Web du FNUAP et que le Fonds prévoyait également de tenir une série de réunions officielles, notamment une en décembre 1998, afin de familiariser les délégations avec les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général à la session extraordinaire. Elle a noté que le Conseil d'administration avait un rôle essentiel à jouer tant dans le processus préparatoire que dans les délibérations portant sur l'examen et l'évaluation des activités menées et des résultats obtenus au cours des cinq années écoulées depuis la Conférence.

## VII. MOBILISATION DES RESSOURCES

124. Présentant le point de l'ordre du jour concernant la mobilisation des ressources, la Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration des progrès réalisés à l'occasion des réunions officielles intersessions convoquées pour aborder la question d'une stratégie de financement durable qui assurerait au FNUAP un financement prévisible, sûr et régulier. Notant que ces réunions avaient été productives et utiles, elle a remercié les membres du Conseil qui y avaient participé, et en particulier le Président. Les réunions officielles avaient permis de souligner plusieurs éléments importants influant sur la situation financière du Fonds, à savoir : le mandat et les priorités programmatiques clairement définis du FNUAP; le système très précis d'allocation des ressources qui était fondé sur le taux de réalisation des objectifs de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement par les pays et tenait dûment compte de la situation des pays moins développés, des pays à faible revenu et des pays d'Afrique; l'attention accrue accordée par la communauté internationale aux objectifs définis dans le Programme d'action de la Conférence et aux obstacles rencontrés ainsi que le souhait de tirer parti de l'élan imprimé; et le fait que les donateurs et les pays bénéficiant de ses programmes percevaient le FNUAP comme une organisation efficace. Les réunions avaient permis de souligner également l'importance de la prévisibilité des moyens de financement; la nécessité d'augmenter le volume des ressources; et le paiement dans les délais des contributions et de mettre en relief quatre

questions clefs que le Conseil d'administration devait maintenant examiner afin d'adopter une décision : la question de la prévisibilité; la question de savoir si les décisions portant sur les stratégies de financement des divers fonds et programmes et les mécanismes y afférents devaient être identiques ou s'adapter à leurs spécificités; la question des objectifs en matière de financement, notamment la manière d'obtenir des ressources et leur importance; et la question des liens existant entre les objectifs des programmes, les ressources et les résultats.

125. La Directrice exécutive a ensuite abordé chacune de ces questions l'une après l'autre. Concernant la prévisibilité, elle a noté que l'on s'accordait à penser que les ressources du FNUAP devaient être prévisibles et obtenues en temps opportun pour que les fonds soient bien gérés et les programmes bien exécutés. Le FNUAP soutenait par conséquent pleinement l'idée des annonces de contributions pluriannuelles tout en reconnaissant que cela ne s'avérerait pas forcément possible pour certains pays. S'agissant de savoir si les décisions devaient être identiques pour les divers fonds et programmes ou s'adapter à leurs spécificités, elle a indiqué qu'il existait des éléments communs s'appliquant aux mécanismes de financement de l'ensemble des fonds et programmes, compte tenu notamment de la tendance à l'harmonisation au sein du système des Nations Unies. Il était toutefois impératif que toute stratégie de financement tienne compte – et même s'inspire – des aspects spécifiques de chaque organisation et de ses avantages comparatifs afin de permettre à cette dernière de maximiser sa capacité de mobilisation des ressources et, partant, d'améliorer l'exécution, la portée et l'efficacité de ses programmes. En outre, il ne fallait en aucun cas qu'une stratégie de financement puisse entraver la mobilisation des ressources ou nuire à une organisation, problème qui pourrait être une conséquence indirecte des efforts déployés pour harmoniser ou généraliser les stratégies de financement des divers fonds et programmes. L'objectif devrait être de trouver une solution équilibrée acceptable permettant la créativité et l'harmonisation et qui fasse véritablement ses preuves.

126. En ce qui concerne les objectifs, la Directrice exécutive a souligné qu'une stratégie de financement devrait prévoir des objectifs en matière de ressources tant à court terme qu'à long terme. Par ailleurs, ces objectifs devraient être aussi bien ambitieux que réalistes, et répondre à la demande plutôt que d'être conditionnés par l'offre. Notant que le plan de travail actuel du FNUAP était établi en fonction de l'offre, puisqu'il se fondait sur les projections de la croissance du niveau actuel des recettes, qui étaient déterminées par les informations concernant les ressources disponibles, elle a fait observer que ce plan n'était pas fondé sur une projection de la demande d'assistance qui serait adressée au FNUAP ni sur la capacité du Fonds de fournir un certain niveau d'assistance en réponse à cette demande. Il s'agissait donc, en ce qui concerne les recettes, d'une hypothèse naturellement limitée, voire statique, formulée sur la base d'un pourcentage fixe de croissance par rapport au niveau des recettes actuelles. Par contre, en établissant les objectifs en fonction de la demande, on se fonderait, non pas sur les projections de croissance des recettes par rapport à leur niveau actuel, mais plutôt sur la perception des besoins d'assistance qu'il serait demandé au Fonds de satisfaire et de la capacité de ce dernier de fournir efficacement cette assistance. Donnant des précisions sur la façon dont le FNUAP était parvenu au chiffre de 1 milliard 140 millions de dollars pour 2002, elle a noté que ce montant n'avait pas été fixé arbitrairement, mais qu'il concordait avec la proportion de l'aide publique au développement consacrée, au fil des ans, aux activités de population par l'intermédiaire du FNUAP, et qui était restée plus ou moins entre 15 et 18 %.

Elle a indiqué que le FNUAP avait une base solide lui permettant d'absorber cette augmentation, tant en ce qui concerne son personnel que son programme et son système d'allocation des ressources. Le FNUAP était également convaincu qu'il occupait une place de choix lui permettant, mieux que quiconque, de répondre aux besoins des pays bénéficiaires dans ses domaines d'intervention prioritaires. La Directrice exécutive a ajouté que l'objectif de 400 millions de dollars fixé pour 1999 était fondé sur la demande et reflétait donc de façon plus réaliste le montant nécessaire actuellement pour progresser vers la réalisation des objectifs de la CIPD.

127. S'agissant du lien entre les objectifs du programme, les ressources et les résultats, elle a noté, pour terminer, que des résultats impressionnants avaient été enregistrés dans le domaine de la population, de la fin des années 60 à ce jour, notamment une augmentation sensible du nombre d'accouchements assistés et du taux de prévalence contraceptive, et une réduction remarquable des taux d'accroissement de la population, des taux de fécondité et de la taille de la famille. Le succès des 30 dernières années résultait de la volonté politique des nations, des activités de mobilisation à l'échelle internationale et des initiatives collectives et concertées, menées notamment par les pays eux-mêmes mais aussi par les donateurs bilatéraux, le FNUAP et des milliers d'agents et de volontaires des services de santé. La Directrice exécutive a souligné que le FNUAP possédait déjà les éléments de programme et les structures organisationnelles nécessaires pour adopter une méthode fondée sur la demande qui puisse intégrer les objectifs et les résultats du programme, le processus de budgétisation et les besoins de financement. Le FNUAP était convaincu que l'adoption d'une stratégie de financement axée sur la demande renforcerait les liens entre ces éléments, ce qui lui permettrait, par voie de conséquence, de mobiliser les ressources de base dont il a besoin pour jouer un rôle central dans le suivi du Programme d'action de la CIPD, comme il lui a été demandé dans la décision 98/7. La Directrice exécutive a noté, en conclusion, qu'aucune question n'était plus importante pour l'avenir du Fonds que la mobilisation des ressources.

128. Au cours des débats qui ont suivi, plusieurs délégations ont félicité la Directrice exécutive pour la force et le caractère persuasif de sa déclaration. Toutes les délégations se sont accordées à reconnaître qu'il était très important que le FNUAP ait une stratégie de financement permettant de s'assurer que les ressources augmentent en volume et soient versées de manière prévisible, opportune et continue. Les délégations ont également souligné la nécessité d'établir des principes communs pour les stratégies de financement du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du FNUAP; elles ont insisté sur les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme et le caractère volontaire et gracieux de l'assistance. S'agissant de fixer des objectifs de financement, plusieurs délégations se sont prononcées en faveur d'objectifs optimistes et ambitieux, qui permettraient au FNUAP d'améliorer ses perspectives de mobilisation de ressources. Toutefois, de nombreuses délégations ont souligné qu'il importait de fixer des objectifs réalistes et noté que ce n'était pas tant l'objectif fixé que la démonstration de résultats concrets qui aiderait à mobiliser des ressources. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance d'une programmation axée sur les résultats, qui constituait un moyen d'accroître la mobilisation des ressources, notamment à un moment où les ressources provenant de l'aide publique au développement faisaient l'objet de demandes concurrentes. Dans ces conditions, le FNUAP pourrait attirer des ressources grâce à ses

résultats et en faisant la preuve de son efficacité en matière de programmation. Si un certain nombre de délégations se sont déclarées en faveur d'un système d'engagements pluriannuels, dont les contributions seraient annoncées et versées dans les meilleurs délais, d'autres délégations ont indiqué que, à cause des procédures budgétaires nationales, leurs pays ne seraient pas en mesure de prendre des engagements pluriannuels, et qu'il faudrait donc aborder cette question dans une optique souple et pragmatique. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'élargir la base des donateurs du Fonds et de réduire la dépendance excessive vis-à-vis d'un petit groupe de pays donateurs.

129. Une délégation, qui se faisait l'écho de plusieurs autres, a souligné l'importance d'un système de budgétisation et de programmation basé sur les résultats et a avancé trois raisons justifiant l'adoption d'un tel système : il permettrait de mieux mesurer les résultats des activités du Fonds et aiderait celui-ci à axer sa stratégie sur le choix d'activités ayant un impact véritable; il contribuerait à mobiliser plus de ressources de base; et il aiderait également à établir de nouveaux partenariats et à mobiliser davantage de ressources autres que les ressources de base. La délégation a souligné que le FNUAP avait besoin de ressources additionnelles et que l'examen qui serait fait à l'occasion du cinquième anniversaire offrait une occasion à la fois d'appeler l'attention du monde sur les activités du Fonds et de mobiliser l'appui politique et des ressources additionnelles pour la réalisation des objectifs du Programme d'action de la CIPD. La même délégation a déclaré que les objectifs de financement devraient être à la fois ambitieux et réalistes. Soulignant la nécessité de réduire la dépendance excessive vis-à-vis d'un petit nombre de donateurs traditionnels, elle a invité d'autres pays donateurs qui n'avaient apporté, jusqu'à présent, qu'une modeste contribution au FNUAP d'augmenter le montant de cette dernière. Elle a ajouté que cet appui n'avait été que trop longtemps différé et ne devrait pas dépendre de l'adoption d'une nouvelle méthode de programmation et de budgétisation. Elle a souligné que l'adoption de la nouvelle démarche ne devrait pas être un exercice incommode et laborieux. Une autre délégation a reconnu elle aussi qu'il importait que le FNUAP ait des objectifs ambitieux et a déclaré que ceux proposés par le Fonds étaient réalistes et que l'élan suscité à l'occasion du cinquième anniversaire aiderait à mobiliser davantage de ressources. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP pour ses activités novatrices, y compris les efforts qu'il déployait en vue d'établir de nouveaux partenariats et d'obtenir un appui financier de sources non gouvernementales; elles ont ajouté que cette stratégie devrait servir de modèle pour les autres organismes des Nations Unies.

130. Tout en soulignant la nécessité d'adopter des stratégies cohérentes de financement pour le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, une délégation a déclaré qu'il faudrait parallèlement reconnaître les particularités de chacun de ces organismes. Constatant la baisse de l'aide publique au développement, elle a déclaré que l'objectif de 1 milliard 140 millions de dollars pour 2002 ne semblait pas raisonnable. Elle a également émis des doutes au sujet de la méthode utilisée pour fixer les objectifs financiers dans le Programme d'action de la CIPD et a ajouté que ces objectifs ne devaient pas être confondus avec les objectifs de financement du FNUAP. Elle a souscrit à l'idée des engagements pluriannuels et déclaré qu'une stratégie de financement devrait préciser et quantifier les objectifs à atteindre et mettre en branle un processus de réforme budgétaire. Une autre délégation a indiqué que si le FNUAP jouait un rôle de premier plan dans le domaine de la population, 15 à 18 % seulement des ressources provenant de l'aide publique au développement consacrées aux activités de population étaient acheminées par l'intermédiaire du Fonds, le

reste étant affecté à d'autres organisations. De ce fait, le FNUAP étant en concurrence, pour l'attribution de ces fonds, avec d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux et des organisations non gouvernementales locales et internationales, il était de la plus haute importance que ses résultats soient efficaces. La délégation a plaidé en faveur d'une méthode souple d'engagements pluriannuels et a souscrit à l'élargissement du nombre des donateurs traditionnels. Elle a indiqué que la notion de participation aux coûts ne devrait pas être mal interprétée comme étant synonyme de contributions fondées sur la capacité et qu'il faudrait maintenir le principe du caractère volontaire des contributions.

131. Une délégation a souligné que, s'il importait de fixer des objectifs en fonction de la demande, les ressources de base n'en étaient pas moins indispensables pour maintenir la neutralité, l'universalité et le multilatéralisme des activités du Fonds. Elle a déclaré que les pays développés devraient augmenter leurs contributions et que parallèlement le FNUAP devrait rechercher d'autres sources de financement, notamment dans le secteur privé et auprès des organisations non gouvernementales et des fondations. Reconnaisant l'intérêt des engagements pluriannuels, elle a insisté sur la nécessité de veiller à ce que les contributions soient versées de manière prévisible et dans les délais voulus. Une autre délégation a souligné les liens existant entre une stratégie de financement et l'efficacité de l'exécution des programmes, mais elle s'est félicitée que le FNUAP se soit déjà engagé sur la voie de la gestion fondée sur les résultats et qu'il se servait notamment de l'analyse du cadre logique. Elle a noté que la capacité d'absorption des pays était un volet important de l'exécution des programmes et a demandé quelle mesure avait été prise pour donner suite aux recommandations formulées dans une étude précédente du FNUAP sur la capacité d'absorption. Elle a encouragé le Fonds à appliquer le principe de la gestion fondée sur les résultats non pas seulement au niveau de la programmation mais aussi de l'administration, et elle a souligné qu'il importait d'équiper l'organisation des instruments de gestion efficaces dont elle avait besoin pour améliorer l'exécution des programmes. Bien qu'elle le félicite d'avoir réussi à obtenir des fonds de fondations privées, la même délégation a prié instamment le FNUAP d'élargir sa base de ressources en renforçant ses partenariats avec les organisations non gouvernementales, les banques régionales et les institutions financières internationales.

132. Une délégation a réaffirmé son appui sans réserve au FNUAP, mais elle a noté qu'il faudrait rechercher d'autres moyens d'augmenter les ressources à des fins spéciales, dans la mesure où il semble que de nombreuses possibilités d'élargir le financement multibilatéral existent. Reprenant une idée exprimée précédemment au cours du débat, elle a déclaré que les donateurs qui n'avaient pas apporté au FNUAP une contribution à la mesure de leur capacité devraient le faire à présent. Elle a souligné qu'il importait de réduire la dépendance excessive du Fonds vis-à-vis de quelques grands donateurs et a indiqué qu'une stratégie de financement saine impliquait une diversification des sources de financement. Une autre délégation, tout en demandant instamment aux pays donateurs d'augmenter leurs contributions au FNUAP, a déclaré que les pays bénéficiaires des programmes avaient également un rôle à jouer s'agissant de contribuer à leur propre développement. Une délégation, notant qu'il ne fallait pas fixer des objectifs irréalistes, a fait remarquer que l'augmentation annuelle des recettes de 7 % arrêtée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1998 n'avait pas encore été atteinte. Une autre délégation a recommandé qu'en mettant en place un mécanisme associant le financement aux résultats il faudrait faire en sorte que cela ne se traduise pas par une

nouvelle conditionnalité imposée aux programmes de pays. Elle a demandé à savoir comment les résultats des programmes et des projets seraient mesurés et a déclaré que les personnes dans le besoin ne devraient pas être pénalisées, pas plus que les ressources de base ne devraient être réduites sans qu'on ait examiné en particulier les causes profondes des problèmes influant sur les résultats des programmes.

133. Une délégation a reconnu que la formulation d'une stratégie de financement qui était menée parallèlement pour le PNUD ne manquerait pas d'avoir des incidences sur le FNUAP. Elle a déclaré que tout principe ou mécanisme découlant du processus du PNUD devrait être mis à la disposition du FNUAP et que celui-ci ne devrait en aucune façon être défavorisé en n'adoptant pas ce processus. Elle a souligné qu'on devait garantir au FNUAP le même niveau de prévisibilité et d'assurance en matière de financement que celui dont bénéficiait le PNUD. Une autre délégation a noté que des progrès réels avaient été accomplis dans les discussions concernant une stratégie de financement pour le FNUAP et qu'il était probable qu'une décision serait adoptée à ce sujet à la session en cours. Elle pensait elle aussi qu'une stratégie de financement liant les ressources aux résultats donnerait une impulsion à la mobilisation des ressources et aiderait à améliorer la prévisibilité des contributions.

134. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a remercié toutes les délégations qui avaient pris la parole. Elle a noté que le FNUAP s'employait à mettre en place un système de gestion et de prévision fondé sur les résultats et avait commencé à examiner cette nouvelle méthode de travail. Elle a ajouté que le Fonds avait pris contact avec plusieurs pays donateurs afin d'obtenir des informations sur leur expérience dans ce domaine et qu'il examinait également les méthodes utilisées dans le secteur privé en vue de mettre en place un tel système. Elle a fait remarquer que, dans le cas du FNUAP, le budget d'administration était séparé du budget-programme et un système de gestion fondé sur les résultats examinerait non pas les résultats du budget mais les fruits des ressources affectées aux programmes. Le FNUAP envisageait de convoquer une réunion technique d'experts, à laquelle participeraient des représentants du secteur privé, en vue d'examiner la question plus à fond. La Directrice exécutive a souligné que le FNUAP aurait besoin de temps pour élaborer et mettre en oeuvre méthodiquement un tel système et elle a convenu que cette opération ne devrait pas être incommode et laborieuse. Elle a annoncé que le FNUAP avait entrepris, sur le plan interne, de fixer des objectifs pour ses ressources sur la base des objectifs de chaque pays. Toutefois, cette activité ne devrait pas être considérée comme une conditionnalité pour les différents programmes de pays, l'accent devant être mis sur ce que les ressources pouvaient permettre de réaliser globalement. Ainsi, le fait de considérer les résultats comme base de travail devrait être un processus dynamique et analytique de formulation, d'exécution, de contrôle et d'évaluation des programmes. La Directrice exécutive a noté que le Fonds souscrivait au principe de la gestion des ressources sur la base des résultats et espérait être en mesure de démontrer, peut-être même dès l'année suivante, ce que les ressources pouvaient permettre de réaliser. Répondant à une question relative à l'étude sur la capacité d'absorption, elle a dit que le Fonds s'employait activement à donner suite aux recommandations de cette étude.

135. S'agissant de la question posée par certaines délégations au sujet des objectifs, la Directrice exécutive a noté que des objectifs avaient été arrêtés pour le PNUD et l'UNICEF et qu'il était nécessaire d'en fixer également un pour le FNUAP. Cette nécessité s'imposait puisqu'il était souhaitable d'assurer une

certaine cohérence entre les trois organismes. La Directrice exécutive a fait valoir que c'était au Conseil d'administration qu'il incombait de décider du niveau de l'objectif et de déterminer si celui-ci serait de 400 millions de dollars pour 1999 ou de 1 milliard 140 millions de dollars pour 2002. Quant à la question de savoir si les objectifs proposés étaient réalistes ou non, elle a indiqué qu'une augmentation des contributions rendrait certainement les objectifs réalistes. Elle a ajouté qu'au cours de l'année précédente, le FNUAP s'était employé assidûment et avait réussi à obtenir des contributions de fondations privées. Notant que les ressources de base fournies par les gouvernements constituaient le fondement du financement du FNUAP, elle a indiqué que le Fonds s'efforçait d'élargir la base de ceux qui contribuaient régulièrement à son budget. Elle a exprimé l'espoir que ceux qui contribuaient déjà au Fonds envisageraient d'augmenter le montant de leur contribution. Elle a réaffirmé qu'il importait d'établir un principe commun en ce qui concerne les objectifs pour le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP et a ajouté que les différences seraient dans les détails concernant la façon dont chaque organisme gérerait le système. Elle a souligné que la programmation du FNUAP était très bien ciblée et que le mandat du Fonds était clair. Celui-ci avait proposé d'utiliser le critère du système d'allocation des ressources approuvé par le Conseil d'administration ainsi que les objectifs en matière de programme arrêtés par le Conseil pour mesurer les résultats obtenus. Il se servait déjà de l'analyse du cadre logique dans sa programmation pour déterminer les objectifs et les résultats escomptés, en même temps que de l'évaluation démographique du pays et d'un système de données comprenant des indicateurs tirés du Programme d'action de la CIPD. Le Fonds mettait également au point une méthode permettant de déterminer efficacement les résultats que pourraient produire les ressources. La Directrice exécutive a souligné la nécessité de tenir compte de la demande dans une stratégie de mobilisation des ressources et a ajouté qu'en fixant les objectifs, le Conseil d'administration devrait porter toute son attention sur ce que la communauté internationale pourrait faire ensemble pour transformer la vie des populations dans le monde entier. Elle était heureuse de constater que la majorité des délégations supportait l'idée que le Conseil d'administration se devait de prendre une décision sur la mobilisation des ressources à la session en cours.

136. La Directrice exécutive a fait observer que les délégations qui penchaient pour un système d'engagements pluriannuels semblaient soutenir davantage la nécessité de fixer des objectifs en matière de financement. Toutefois, toutes les délégations semblaient convenir qu'il importait d'assurer au FNUAP un financement prévisible, sûr et continu. La Directrice exécutive souscrivait aux principes réaffirmés par plusieurs délégations qui avaient confirmé l'importance de la nature volontaire des contributions et de la neutralité, de l'universalité et du caractère multilatéral du Fonds, ainsi que la nécessité d'assurer la prévisibilité, la viabilité et l'augmentation du volume des ressources. Elle a aussi convenu qu'il importait de lier les ressources aux résultats.

137. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

98/24. Stratégie de financement du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme que les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement sont



notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, le caractère volontaire et gracieux de l'assistance, le plein respect des priorités des pays bénéficiant de programmes et la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement;

2. Note avec satisfaction l'efficacité du rôle joué par le Fonds des Nations Unies pour la population, s'agissant de promouvoir et d'exécuter des programmes et des activités correspondant pleinement à son mandat et au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), et souligne qu'il importe que des ressources accrues soient versées au Fonds de manière prévisible et ponctuelle pour qu'il soit mieux en mesure de contribuer à l'exécution du Programme d'action de la CIPD;

3. Souligne la nécessité d'une stratégie de financement fondée sur la notion de maîtrise collective, de partenariat et d'intérêts partagés avec des responsabilités différenciées, qui soit axée sur les programmes et encourage un partenariat avec les pays bénéficiant de programmes et les pays donateurs, les institutions de crédit, le secteur privé et les fondations;

4. Souligne également que l'examen quinquennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD offre une importante occasion de donner une nouvelle impulsion à l'engagement de la communauté internationale en faveur du Programme d'action, et notamment de mobiliser un appui financier, sur la base d'une analyse des progrès réalisés, des enseignements tirés de l'expérience et des obstacles rencontrés, et rappelle les objectifs en matière de ressources prévus dans le Programme d'action de la CIPD;

5. Considère que le mandat et les priorités des programmes du FNUAP sont clairs et bien ciblés, de même que son système d'allocation des ressources qui est fondé sur le degré de réalisation des objectifs de la CIPD dans chaque pays et privilégie les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays africains;

6. Réaffirme que les ressources de base sont le fondement du Fonds des Nations Unies pour la population et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral de l'assistance apportée par le Fonds;

7. Reconnaît l'importance d'un programme efficace et visible pour la mobilisation des ressources et, tout en étant conscient des efforts louables que le FNUAP a déployés jusqu'ici dans ce domaine, l'engage à continuer à élargir ses activités de promotion et à mieux définir son profil institutionnel aux niveaux national et international afin de mieux illustrer l'importance de ses travaux et l'impact et l'efficacité de ses programmes;

8. Reconnaît également l'importance pour le FNUAP des ressources autres que les ressources de base et des efforts menés par des acteurs non gouvernementaux pour mobiliser des ressources;

9. Adopte pour les ressources du FNUAP un objectif d'un montant total de 400 millions de dollars pour 1999 en vue de l'exécution de ses programmes; prie le Directeur exécutif, avec l'appui de tous les membres du Fonds, de ne ménager aucun effort pour atteindre cet objectif en mobilisant des ressources auprès de toutes les sources, y compris les pays donateurs et les pays bénéficiant de programmes, les fondations et le secteur privé, et décide de revoir cet objectif en septembre 1999 en vue de fixer des objectifs pour les années suivantes;

10. Reconnait qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présente des risques pour la viabilité financière à long terme du FNUAP et engage tous les donateurs et pays bénéficiant de programmes qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions au titre des ressources de base;

11. Décide, à cet égard, que le FNUAP doit :

a) Élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base, en tenant compte des principes ci-après :

- i) Le cadre respectera l'ordre des priorités et le mandat du FNUAP, tels que définis par le Conseil d'administration;
- ii) Le cadre n'introduira aucune conditionnalité et n'entraînera aucune modification des priorités ou du système actuel d'allocation des ressources;
- iii) Les ressources de base supplémentaires mobilisées au titre du cadre de financement pluriannuel seront allouées conformément aux directives définies par le Conseil d'administration en matière de programmation, et la priorité devra être donnée aux programmes;

b) Décider qu'à compter de 1999, c'est à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration que tous les pays membres devront :

- i) Annoncer leurs contributions volontaires au titre des ressources de base du FNUAP ainsi qu'il est indiqué ci-après : engagement ferme pour l'année en cours; dans le cas des pays qui sont en mesure de le faire, annonce de contribution ferme ou montant indicatif pour l'année suivante et annonce de contribution ferme ou indication préliminaire pour la troisième année;
- ii) Annoncer le calendrier des paiements pour l'année en cours; les versements rapides seront encouragés;
- iii) Indiquer le montant effectif de leurs contributions au titre des ressources de base ainsi que le calendrier des paiements pour l'année précédente;

12. Décide de mettre en train, entre le secrétariat du FNUAP et les États membres du Fonds, un processus de consultation transparent, ouvert à tous et faisant pleinement appel à la participation en vue de l'élaboration d'un cadre de financement pluriannuel fondé sur les principes exposés au paragraphe 11 de la présente décision et sur les modalités prévues pour l'annonce de contributions en vue de tenir la première de ces réunions ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 11 de la présente décision;

13. Prie le Directeur exécutif, sur la base de ces consultations, de lui présenter, pour qu'il puisse l'examiner à sa deuxième session ordinaire de 1999, un rapport sur le cadre de financement pluriannuel.

23 septembre 1998

## VIII. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

### Examen de la situation financière, 1997

138. Le Conseil d'administration était saisi de l'examen de la situation financière, 1997 (DP/FPA/1998/9), qui récapitulait la situation financière du Fonds en 1997 et, aux fins de comparaison, incluait également des données financières concernant l'année 1996. En présentant le rapport, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a indiqué que ce document fournissait des informations sur les recettes, les dépenses afférentes aux programmes, les dépenses imputées au budget d'appui biennal, l'état des réserves, la situation de trésorerie et les fonds d'affectation spéciale du FNUAP. Il a fait observer que, malgré les nombreux défis auxquels il avait été confronté en 1997, le FNUAP avait maintenu le taux d'exécution et la qualité de ses programmes. Le Fonds espérait que les donateurs actuels continueraient d'appuyer ses initiatives et que de nouveaux donateurs se joindraient à eux, permettant ainsi d'intensifier et d'élargir les activités entreprises pour atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action de la CIPD.

139. Au cours du débat, les délégations ont centré leurs interventions sur les points clefs suivants : budget d'appui biennal, niveau de la réserve opérationnelle, fonds provenant de fondations privées, exécution par les entités nationales, et contributions non acquittées. Plusieurs délégations ont jugé préoccupante l'augmentation de 11 % du budget d'appui et ont estimé que les dépenses correspondantes devraient être maîtrisées. Une délégation a demandé des éclaircissements concernant le montant de 29,5 millions de dollars figurant en actif dans le tableau 2 du document DP/FPA/1998/9. Une autre délégation a demandé comment se décomposait le montant total des recettes prévu pour 1998 (335 millions de dollars). Certaines délégations se sont interrogées sur le niveau de la réserve opérationnelle, relevant qu'en 1997 il avait représenté 21,7 % des recettes ordinaires pour l'année, au lieu de 20 % comme prescrit. Elles ont ajouté que ce pourcentage de 20 %, fixé dans la décision 91/36, était peut-être trop élevé et devrait être réexaminé. Une délégation a fait observer que bien que la question du niveau de la réserve opérationnelle ait été débattue lors de la session annuelle, le montant indiqué dans l'examen de la situation financière pour 1997 ne reflétait pas le résultat des discussions. Elle a estimé qu'à l'avenir, ce document devrait contenir, outre les tableaux, un texte explicatif résumant les débats et les échanges avec le Conseil d'administration sur les questions clefs. La même délégation a demandé si le PNUD avait terminé l'évaluation du fonctionnement de sa propre réserve pour les locaux des bureaux extérieurs, car celle-ci aurait des incidences pour le FNUAP. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP d'avoir réussi à obtenir des contributions de fondations privées. Deux délégations ont demandé si ces fonds devraient être considérés comme des ressources ordinaires ou des ressources multilatérales. S'agissant de l'exécution nationale, deux délégations ont soulevé la question de la diminution de l'exécution par les entités gouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG). Certaines délégations ont insisté sur la nécessité de verser en temps voulu les contributions et ont relevé que le versement tardif des contributions compromettait les activités du FNUAP.

140. Une délégation, évoquant la crise économique en Asie, a demandé si des ressources supplémentaires pourraient être dégagées pour les programmes dans les pays d'Asie. Elle a également demandé si le Fonds avait tiré avantage de la dévaluation des monnaies de certains pays d'Asie. Tout en félicitant le FNUAP d'avoir élargi ses programmes en Europe et dans la Communauté d'États

indépendants, la délégation de la Fédération de Russie a constaté que les activités du Fonds avaient diminué dans la Fédération; étant donné l'ampleur des besoins touchant la santé en matière de reproduction, la délégation russe a invité instamment le FNUAP à accroître ses activités dans la Fédération. Une autre délégation, tout en jugeant très encourageant d'entendre que le FNUAP continuerait de s'attacher à diversifier ses sources de financement, a noté qu'il était indispensable, pour mobiliser des ressources financières, de sensibiliser davantage l'opinion et de faire mieux connaître au public les activités du FNUAP. Elle a ajouté que, dans cette optique, la publication État de la population mondiale, 1998, récemment parue, s'était avérée très utile et que les médias dans son pays en avaient abondamment parlé.

141. Dans sa réponse, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a souligné que le FNUAP partageait les préoccupations du Conseil d'administration concernant l'augmentation du budget d'appui et s'efforçait de la limiter au minimum. Toutefois, il était difficile de réduire ce budget, en particulier les coûts salariaux, car il était indispensable pour le Fonds de maintenir une masse critique de personnel tant sur le terrain qu'au siège. Répondant aux questions concernant la réserve opérationnelle, il a confirmé qu'elle avait été maintenue à un niveau représentant 21,7 % des recettes ordinaires en 1997; toutefois, le montant de la réserve serait ramené de 63 à 58 millions de dollars, conformément au pourcentage fixé dans la décision 91/36. Il a ajouté que ce changement n'apparaissait pas dans l'examen de la situation financière pour 1997, qui s'arrêtait au 31 décembre 1997, mais qu'il serait pris en compte l'année suivante. Il souscrivait à la proposition des délégations qui avaient suggéré qu'on réexamine le montant de la réserve opérationnelle dans un proche avenir. Toutefois, compte tenu des retards enregistrés récemment dans le paiement des contributions, il était nécessaire et prudent de s'en tenir à la proportion stipulée, à savoir 20 % des recettes ordinaires. S'agissant des contributions versées par des fondations privées, il a indiqué qu'elles avaient été incluses dans les ressources ordinaires, comme cela avait été prévu à la session annuelle. Toutefois, si le Conseil d'administration souhaitait examiner plus avant la question, le FNUAP ne voyait pas d'inconvénient à le faire. S'agissant de l'exécution par les entités nationales, il a souligné que le FNUAP était résolu à le promouvoir mais qu'il devait aussi s'assurer que les gouvernements et les ONG nationales avaient des capacités suffisantes pour exécuter les programmes ou projets. Il a indiqué qu'au stade actuel, on ne prévoyait pas un accroissement marqué des ressources à ce titre; toutefois, le FNUAP continuerait de développer les capacités nationales, l'objectif étant qu'à terme tous ses projets soient exécutés par les entités nationales. Il a ajouté que nombre des projets en cours étaient conçus de façon à accroître les capacités nationales. Il a également noté que le Fonds s'employait à renforcer sa collaboration avec les ONG locales, nationales et régionales, plutôt qu'avec les ONG internationales. Quant à l'augmentation de l'exécution par le FNUAP, elle était due essentiellement aux services d'achats que le Fonds fournissait pour les projets exécutés au niveau national.

142. Le Directeur exécutif adjoint a remercié le Gouvernement du Royaume-Uni d'avoir généreusement augmenté sa contribution au FNUAP. Ce geste avait été un grand encouragement pour le Fonds.

143. Le Directeur exécutif adjoint a pris note des remarques des délégations qui avaient souligné que, malgré la diminution des ressources, le FNUAP avait maintenu le taux d'exécution des programmes. Il a fait observer que cela avait été possible parce qu'un montant d'environ 27 millions de dollars avait été

reporté de 1996 à 1997; sans ce report, le FNUAP aurait été obligé de puiser dans la réserve opérationnelle. Il a également pris note de l'observation de la délégation de la Fédération de Russie selon laquelle le FNUAP devrait intensifier ses activités touchant la santé en matière de reproduction dans ce pays. Il a indiqué qu'il consulterait les unités administratives compétentes du FNUAP sur cette question. S'agissant de la décomposition des recettes totales pour 1998, il a précisé qu'environ 290 millions de dollars proviendraient des ressources ordinaires, environ 20 millions de dollars de fondations privées et près de 25 millions de dollars de sources multilatérales. Quant à la question de savoir si des financements supplémentaires pourraient être alloués aux pays d'Asie, il a indiqué que le FNUAP avait récemment fourni à l'Indonésie un appui extrabudgétaire représentant 20 millions de dollars pour faire face aux besoins de contraceptifs. Il a indiqué par ailleurs que le FNUAP n'avait pas tiré profit de la dévaluation des monnaies de certains pays d'Asie.

144. Le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a apporté des précisions complémentaires en réponse à certaines questions. S'agissant de l'augmentation du budget d'appui, il a souligné que le FNUAP s'employait à maîtriser les dépenses, notamment en différant le recrutement et en ouvrant de nouveaux bureaux sur le terrain, ainsi qu'en réduisant les dépenses de fonctionnement. Il a précisé que les allocations de crédits se répartissaient comme suit : 52 % pour la deuxième année de l'exercice biennal et 48 % pour la première année. Étant donné la structure même du budget d'appui, le volume des crédits pour la deuxième année était plus élevé, de même que les dépenses. Il a ajouté que les traitements représentaient une part importante du budget et que, comme ils relevaient du régime commun des Nations Unies, ils faisaient l'objet d'augmentations statutaires sur lesquelles le FNUAP n'exerçait aucun contrôle. Au sujet des locaux et des services communs, il a indiqué que le FNUAP participait activement aux efforts du Groupe des Nations Unies pour le développement visant à appliquer la directive du Secrétaire général sur les locaux et services communs et espérait que cette démarche permettrait de renforcer les effets de synergie et se traduirait par des économies, ce qui n'était pas encore le cas. Il a noté que, bien souvent, l'utilisation de locaux communs nécessitait des investissements initiaux, notamment pour les travaux de réaménagement et les réparations, ce qui entraînait une augmentation, et non une diminution des coûts. Il a ajouté que les institutions qui participaient au Groupe des Nations Unies pour le développement souhaitaient présenter au Conseil d'administration en 1999 un document de séance conjoint dans lequel elles analysaient l'expérience des deux dernières années concernant la question des locaux communs et soulignaient les obstacles et difficultés qui restaient à surmonter.

145. Le Directeur de la Division a remercié la délégation qui avait suggéré que les tableaux figurant dans l'examen annuel de la situation financière soient accompagnés d'un texte explicatif rendant compte des débats qui avaient eu lieu avec le Conseil d'administration sur des questions spécifiques. S'agissant de la réserve opérationnelle, il a souligné que l'examen de la situation financière pour 1997 portait sur l'exercice biennal écoulé et que les chiffres de 1997 ne pouvaient être modifiés. Toutefois, en 1998 et les années suivantes, le montant de la réserve opérationnelle serait modifié et cet ajustement serait reflété dans les examens annuels. Il a également rappelé au Conseil d'administration que, selon sa décision 91/36, le pourcentage que représentait la réserve opérationnelle et son montant devraient être réexaminés tous les deux ans. Le Conseil d'administration voudrait donc peut-être revoir la question en 1999.

Quant au tableau 2, il dressait un bilan de l'actif et du passif. Le montant de 29,5 millions de dollars indiqué en encaisse à la fin de l'année était à mettre en regard avec les sommes à payer et les engagements non réglés, qui devraient être ajustés. S'agissant de la réserve pour les locaux des bureaux extérieurs, le PNUD, quand il aurait terminé l'évaluation du fonctionnement de sa propre réserve, en communiquerait les conclusions au FNUAP. Quoiqu'il en soit, s'agissant de la construction de locaux communs dans les quatre pays mentionnés au paragraphe 14 du document DP/FPA/1998/9, un accord avait été conclu entre les organismes participant pour la construction de locaux de bureaux aux Maldives et on avait reçu l'assurance que des recommandations seraient formulées prochainement au sujet des autres projets.

146. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport sur l'examen de la situation financière du FNUAP pour 1997 (DP/FPA/1998/9).

#### Révision du Règlement financier

147. Le Conseil d'administration a examiné la question de la révision du Règlement financier (DP/FPA/1998/10). En présentant ce rapport, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a indiqué qu'il était devenu nécessaire de réviser le Règlement financier du FNUAP par suite de l'harmonisation des budgets du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de façon à aligner la terminologie et à tenir compte des autres modifications approuvées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997 (décision 97/6). Les révisions proposées concernaient : a) la composition des recettes accessoires et la décision de créditer au budget d'appui biennal les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui du FNUAP et le solde net des recettes et des dépenses afférentes aux services d'achats; b) le remplacement des termes "budget des services administratifs et d'appui aux projets" par les termes "budget d'appui biennal" dans un certain nombre d'articles énumérés dans le rapport. Les autres révisions résultaient des activités du Groupe de travail sur les achats constitué dans le cadre de l'initiative relative aux services communs, qui était l'un des volets de la réforme engagée par le Secrétaire général. Ces révisions mettaient en relief l'importance des contrôles intérieurs en matière de passation des marchés et de gestion des biens.

148. Une délégation a accueilli avec satisfaction les révisions proposées au Règlement financier du FNUAP et en particulier l'article 14.6, qui énonçait les principes généraux régissant les achats. Elle a demandé dans quelle mesure le FNUAP avait participé au groupe de travail interinstitutions sur les achats. Elle a ajouté qu'elle aimerait que le principe énoncé à l'alinéa c) de l'article 14.6, concernant les appels à soumissions, se concrétise dans un système analogue à celui mis en place par la Banque mondiale, qui permettait de diffuser les appels d'offres sur Internet dès le début de la procédure. Cette délégation était également soucieuse de savoir comment le FNUAP appliquerait les recommandations. Une autre délégation, tout en appuyant l'harmonisation de la présentation des budgets, a posé des questions à propos des articles 4.14 g) et 5.4. Se référant au paragraphe 39 du document DP/1997/2, elle a déclaré que, par définition, les soldes négatifs afférents aux services d'achats fournis à des tiers ne pouvaient être imputés au budget d'appui biennal. S'agissant de l'article 4.14, elle a relevé qu'il n'était pas précisé à quelle rubrique seraient comptabilisés les intérêts créditeurs. La même délégation a suggéré des modifications au texte proposé de l'article 4.14 g) et de l'article 5.4 qui ont été acceptées par le Conseil d'administration.

149. Dans sa réponse, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a indiqué que le FNUAP avait participé activement au groupe de travail interinstitutions sur les achats et en assurait la vice-présidence. Répondant à l'observation sur les services d'achats, le Directeur de la Division des finances, de l'administration et des systèmes intégrés de gestion a indiqué qu'une fois déduites toutes les dépenses, l'excédent net éventuel était imputé en recettes au budget. Il a souligné que jusqu'à présent on n'avait pas enregistré de solde négatif pour les services d'achats. Il a indiqué par ailleurs que les intérêts créditeurs ne figuraient pas dans les recettes accessoires; conformément aux directives sur l'harmonisation de la présentation des budgets, ces intérêts créditeurs figuraient sous une rubrique distincte, au titre du fonds général, dans l'état des recettes.

150. La Directrice exécutive a déclaré que même au niveau des pays on s'était efforcé d'harmoniser les procédures d'achats dans le cadre de la démarche commune adoptée par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Ces efforts étaient variables selon les pays et selon le type d'achats, mais les progrès étaient indéniables et plus importants que les rapports ne l'indiquaient. Des instructions avaient été données aux bureaux extérieurs du FNUAP pour qu'ils adoptent des procédures communes en matière d'achats. Le FNUAP faisait preuve d'une grande souplesse en la matière, sauf en ce qui concerne l'achat de contraceptifs, domaine dans lequel il jouait le rôle de tête de file et avait été en mesure de négocier des prix avantageux; c'était en fait le FNUAP qui achetait les produits contraceptifs pour le compte de nombreuses autres entités, notamment la Banque mondiale, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la santé.

151. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

98/21. FNUAP : Révisions du Règlement financier

Le Conseil d'administration

Approuve les révisions au Règlement financier du Fonds des Nations Unies pour la population figurant aux paragraphes 3, 4 et 5 du document DP/FPA/1998/10, compte tenu des amendements ci-après aux articles 4.14 g) et 5.4 :

a) Article 4.14 g) : Tous montants qu'il a été décidé d'imputer en recettes au budget d'appui biennal, y compris, entre autres, les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui du FNUAP et les recettes nettes afférentes aux services d'achats fournis à des tiers;

b) Article 5.4 : Sont considérés comme des fonds d'affectation spéciale les fonds reçus par le FNUAP en vertu de l'article 14.6 pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, d'institutions spécialisées ou d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. Les recettes afférentes aux services d'achats fournis à des tiers servent à financer le coût direct desdits services. À la fin de l'exercice biennal, tout excédent de recettes est crédité au budget d'appui biennal.

16 septembre 1998

152. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier du FNUAP et l'étude des arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multibilatéraux du FNUAP (DP/FPA/1998/14).

#### Arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multibilatéraux

153. Lors de la présentation de l'étude des arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multibilatéraux (DP/FPA/1998/11), qui avait été établie comme suite à la décision 97/26, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a indiqué que le rapport contenait un bref aperçu historique du programme multibilatéral du Fonds et décrivait les enseignements tirés de sa mise en oeuvre, ainsi que des informations sur la charge de travail et les dépenses de gestion et d'administration encourues par le Fonds lors de l'application des modalités de financement multibilatéral. Il a signalé que les recommandations du Directeur exécutif concernant le recouvrement des coûts liés aux opérations multibilatérales figuraient aux paragraphes 27 et 28 de la cinquième partie du rapport et que ces recommandations avaient été approuvées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Même si les opérations de financement multibilatéral n'avaient été de faible ampleur, le FNUAP considérait que les ressources multibilatérales constituaient un complément important de ses ressources générales et avait cherché à faire en sorte que la mobilisation et la gestion de l'assistance multibilatérale ne soient pas financées au moyen des ressources ordinaires.

154. Plusieurs délégations sont convenues que le recouvrement des coûts devrait être intégral pour ce qui est des services d'appui administratif et opérationnel et les services de gestion et d'appui liés aux projets multibilatéraux. Toutefois, certaines ont estimé qu'il convenait d'étudier plus avant cette question pour justifier la proposition tendant à porter de 5 % à 7,5 % le taux de facturation des services d'appui administratif et opérationnel et à fixer à 5 % celui des services de gestion et d'appui; elles ont ajouté que cette justification devrait aller au-delà de celle donnée dans le document, à savoir l'harmonisation des procédures avec celles du PNUD, de l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies. Bien que favorables en principe à ces augmentations, plusieurs délégations craignaient qu'elles ne découragent l'exécution de nouvelles activités multibilatérales. Une délégation se demandait si les dépenses au titre des services de gestion et d'appui devraient être proportionnelles à la taille des projets et a ajouté que l'argument en faveur du relèvement du taux de facturation des services de gestion et d'appui et des services d'appui administratif et opérationnel serait plus convaincant si le montant des dépenses effectives était communiqué. Une autre délégation, tout en faisant observer l'augmentation du taux appliqué pour le recouvrement des coûts liés aux projets multibilatéraux n'était pas négligeable, a déclaré qu'il aurait été utile que le Fonds indique quelles seraient, selon lui, les incidences de cette augmentation sur les niveaux futurs de financement multibilatéral. Cette délégation a également demandé si le FNUAP établissait une distinction entre le financement multibilatéral en tant que financement complémentaire ou en tant que projet financé par des donateurs dont l'exécution lui avait été confiée. La même délégation voulait aussi savoir si le FNUAP souhaitait que le financement multibilatéral soit maintenu au niveau actuel de 9 % des ressources générales ou au taux moyen de 5 % sur 10 ans. Une délégation a fait observer que, bien qu'elle préfère que le budget d'appui biennal demeure aussi bas que possible afin que l'essentiel des fonds du FNUAP puisse être consacré à l'appui aux programmes, les mesures de recouvrement des coûts



pourraient contribuer à alléger les pressions exercées sur le budget d'appui biennal. Une autre délégation, tout en soulignant que le financement du FNUAP devrait provenir pour l'essentiel des ressources de base, a déclaré que le financement multibilatéral offrait un moyen de mobiliser des ressources supplémentaires. Elle a demandé à quelle date prendraient effet les augmentations proposées et si elles s'appliqueraient aux accords déjà conclus.

155. Une délégation a souligné que les projets multilatéraux devraient systématiquement obtenir l'accord du gouvernement bénéficiaire, faire partie intégrante du programme d'assistance ordinaire du Fonds approuvé par le Conseil d'administration, être compatibles avec les politiques générales du Fonds et ne pas être préjudiciables au financement des activités de base. Une autre délégation, tout en notant que l'accroissement des frais au titre des services d'appui administratif et opérationnel et des services de gestion et d'appui pourraient entraîner une réduction de la demande de ces services, a estimé qu'il n'était pas garanti pour autant que les donateurs dissuadés de financer des activités multilatérales affecteraient forcément les fonds ainsi libérés aux activités de base. Elle a demandé si le FNUAP cherchait à limiter ses dépenses. Une délégation, faisant observer que le montant total au titre des services d'appui administratif et opérationnel et des services de gestion et d'appui ne devrait pas être supérieur à 9 %, a indiqué que le mécanisme multilatéral du Fonds était pesant et que les rapports demandés imposaient une lourde charge à de dernier. À son avis, ce mécanisme devrait être simplifié et le FNUAP devrait proposer aux donateurs pour examen un système de présentation uniforme des rapports afin d'alléger le fardeau que représente leur établissement. Une autre délégation acceptait que le taux de facturation des services d'appui administratif et opérationnel soit porté de 5 % à 7,5 %, mais estimait que le taux appliqué aux services de gestion et d'appui devrait être inférieur à 5 %. Signalant que le relèvement envisagé des taux de facturation réduirait les contributions multilatérales, une délégation était d'avis qu'une décision à ce sujet devrait s'inscrire dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources et être reportée à la session suivante du Conseil d'administration. Une autre délégation a déclaré que la décision relative aux arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multilatéraux ne devrait pas être liée à la stratégie de financement ni différée, ajoutant que le FNUAP devrait recouvrer intégralement les coûts pour ce qui est à la fois des services d'appui administratif et opérationnel et des services de gestion et d'appui.

156. En réponse aux questions posées, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié les délégations de leurs observations et s'est félicité de constater que la question du recouvrement intégral des coûts liés à l'exécution des projets multilatéraux faisait l'objet d'un consensus. Il a noté avec satisfaction que les délégations étaient généralement favorables aux mesures prises en ce qui concerne les dépenses au titre des services d'appui administratif et opérationnel et des services de gestion et d'appui et convenaient de la nécessité de veiller à ce que la gestion des activités multilatérales ne soit pas financée au moyen des ressources de base. Il a pris note de la demande de certaines délégations qui souhaitaient un complément d'informations pour justifier le relèvement proposé des taux de facturation des services d'appui administratif et opérationnel et des services de gestion et d'appui. Il a déclaré que ce relèvement ne répondait pas exclusivement à une nécessité d'harmonisation avec d'autres organismes des Nations Unies mais était fondé en grande partie sur l'étude sur l'évaluation des coûts entreprise en 1991 par le PNUD en vue d'une application à l'échelle du système. Selon cette étude, le taux des frais généraux était de 15 % pour

l'exécution des projets. À l'heure actuelle, le FNUAP versait aux organismes des Nations Unies 7,5 % pour l'exécution des projets qu'il finançait. Ce taux reposait sur la notion de partenariat mais aussi sur les dépenses indirectes que le PNUD avait fixées à 15 % dans son étude sur l'évaluation des coûts. Il a ajouté que l'un des fonds et programmes des Nations Unies percevait entre 5 et 18 % au titre des services d'appui administratif et opérationnel. Il souscrivait à l'opinion selon laquelle la décision relative au recouvrement des coûts ne devait pas être liée à la question de la mobilisation des ressources. Il a accueilli avec satisfaction la proposition tendant à mettre en place un mécanisme d'établissement des rapports plus efficace mais a précisé qu'il faudrait un certain temps pour en déterminer la faisabilité. Répondant à l'observation selon laquelle le recouvrement des coûts devrait être fonction de la taille des projets financés par des ressources multibilatérales, il a indiqué que les projets multibilatéraux du FNUAP étant généralement de taille modeste, l'adoption d'un taux fixe était plus pratique et plus économique. S'agissant de la date d'entrée en vigueur des nouvelles mesures de recouvrement des coûts, il a fait savoir qu'elles seraient appliquées dès leur approbation par le Conseil d'administration avec effet au 1er janvier 1999. Toutefois, ces nouvelles mesures ne s'appliqueraient pas aux projets multibilatéraux déjà existants.

157. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

98/22. Arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multibilatéraux du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport relatif aux arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multibilatéraux établi comme suite à la décision 97/26 (DP/FPA/1998/11);
2. Réaffirme le principe de l'additionnalité et de la complémentarité du financement multibilatéral, étant entendu que celui-ci ne doit pas se substituer aux ressources générales du Fonds;
3. Approuve le principe du recouvrement intégral des coûts afférents à l'assistance multibilatérale, liés aux services de gestion et d'appui et à l'appui administratif et opérationnel;
4. Approuve également le taux de 5 % fixé pour la facturation des services de gestion et d'appui pour toutes les activités multibilatérales, ainsi qu'il est indiqué dans le document DP/FPA/1998/11;
5. Accepte, à titre intérimaire, l'augmentation proposée du taux de facturation des services d'appui administratif et opérationnel fournis par le FNUAP, qui doit être porté de 5 % à 7,5 %;
6. Prie le Directeur exécutif d'élaborer une méthode permettant d'identifier la totalité des coûts afférents au financement multibilatéral et de les recouvrer intégralement;
7. Prie également le Directeur exécutif de diffuser les dépenses d'appui administratif et opérationnel, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a recommandé dans son rapport publié sous la

cote DP/1998/37-DP/FPA/1998/14, et de lui faire rapport à ce sujet pour qu'il puisse adopter une décision finale sur la question à sa troisième session ordinaire de 1999;

8. Décide que les nouveaux arrangements relatifs au recouvrement des dépenses prendront effet au 1er janvier 1999 et s'appliqueront aux nouveaux accords conclus à compter de cette date.

22 septembre 1998

#### Exécution du budget d'appui biennal pour 1998-1999

158. Le Conseil d'administration était saisi du rapport intérimaire sur l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 (DP/FPA/1998/12) présenté en application du paragraphe 7 de la décision 97/26, dans laquelle le Conseil avait demandé au Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1998 un rapport sur l'exécution du budget d'appui de l'exercice biennal 1998-1999, en tenant compte des faits nouveaux pertinents qui surviendraient entre-temps, ainsi que les tendances prévisibles pour ce qui est notamment du niveau des recettes pour 1998 et des projections pour 1999, du niveau prévu des dépenses du programme en 1998 et du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. Lors de la présentation du rapport, la Directrice exécutive a fait observer que, comme indiqué au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1998, les contributions volontaires du FNUAP avaient augmenté, ce qui apparaissait dans les prévisions de recettes communiquées au Conseil à cette session. Compte tenu des indications des donateurs et sur la base d'un montant total des recettes estimé à 335 millions de dollars pour 1998, le FNUAP a prévu que le montant total des ressources provenant de toutes les sources pour l'exercice biennal 1998-1999, serait de l'ordre de 692 millions de dollars, comme indiqué dans le plan de travail pour 1999-2002 que le Conseil d'administration a approuvé à sa session annuelle. Elle espérait que les donateurs feraient de leur mieux pour verser des contributions supplémentaires en fin d'exercice.

159. La Directrice exécutive a appelé l'attention du Conseil d'administration sur les paragraphes 17 et 18 du document DP/FPA/1998/12 décrivant les mesures d'économie mises en place par le FNUAP pour maintenir les dépenses à un certain niveau, fixé en fonction des projections de ressources susmentionnées. Outre une augmentation des recettes, ces mesures devraient permettre au FNUAP de maintenir, en 1998, le montant net des dépenses imputées sur le budget d'appui en valeur réelle (c'est-à-dire corrigé de l'inflation) au même niveau qu'en 1997. Le FNUAP s'efforcerait aussi de maintenir ses dépenses aux alentours de 125,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999, c'est-à-dire à environ 2 millions de dollars de moins que le montant net du crédit approuvé. Dans ce cas, le ratio montant net des dépenses imputées sur le budget d'appui/ressources ordinaires avoisinerait les 20 %. Elle a fait observer qu'à un moment où le nombre de nouveaux postes et bureaux est en augmentation, une réduction des dépenses nettes posait un défi considérable et ne pourrait être opérée sans faire peser une nouvelle charge considérable sur la structure, déjà modeste, du Fonds. Réaffirmant que le Fonds demeure attaché au processus de réforme des Nations Unies, elle a signalé que, comme il ressort de la section IV du document susmentionné, le FNUAP participait activement à ce processus, mais tenait à souligner que les possibilités de réaliser des économies sur le budget par ce drain étaient limitées. Elle a souligné que, malgré le double défi que représentait la réduction des ressources et

l'accroissement des besoins, le FNUAP avait continué de jouer son rôle d'organisme chef de file pour les questions de population et de développement.

160. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport intérimaire sur l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 (DP/FPA/1998/12).

#### IX. COOPÉRATION SUD-SUD

161. En application de sa décision 96/9, le FNUAP a présenté au Conseil d'administration un rapport d'activité sur l'appui aux "Partenaires dans le domaine de la population et du développement" (DP/FPA/1998/13). Lors de la présentation du rapport, le Directeur de la Division des services techniques et de la politique a souligné que l'initiative "Partenaires dans le domaine de la population et du développement" s'articulait autour des aspects essentiels de la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle, et la population et le développement dans les pays en développement. Il a fait observer que cette initiative avait pour principal objectif de faciliter et de coordonner la mise en commun des compétences et des connaissances entre les pays dans les quatre domaines principaux indiqués au paragraphe 4 du rapport. L'assistance apportée par les Gouvernements néerlandais et britannique ainsi que par la Banque mondiale avait permis aux Partenaires d'entreprendre des activités novatrices telles que celles visant à permettre à d'autres pays en développement de bénéficier de l'expérience d'organisations non gouvernementales comme Profamilia (Colombie), dont les travaux dans les domaines de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale étaient bien connus. Le Directeur a ajouté qu'au cours des deux années écoulées, les Partenaires s'étaient résolument employés à diversifier leur base de financement. Financée au départ au moyen des contributions annuelles de ses pays membres, de la Fondation Rockefeller, de la Banque mondiale et du FNUAP, l'initiative "Partenaires" a ensuite mobilisé des ressources financières pour l'élaboration de ses programmes auprès de la Fondation William H. Gates, la Fondation William et Flora Hewlett et la Fondation David & Lucile Packard. L'Agency for International Development des États-Unis lui avait aussi fourni une assistance. Soulignant les relations étroites entre le Fonds et les Partenaires, le Directeur a indiqué qu'outre un soutien financier, ils avaient aussi reçu un appui technique ainsi que pour les programmes à la fois du siège et des bureaux extérieurs du FNUAP, notamment dans le cadre des équipes d'appui nationales. Le Fonds avait non seulement recruté du personnel pour le secrétariat des Partenaires, mais aussi géré tous ses fonds et établi des rapports financiers de fin d'exercice à l'intention des organismes assurant son financement. Il a aussi joué un rôle de premier plan lors de la création du secrétariat des Partenaires à Dakar (Bangladesh).

162. Plusieurs délégations ont affirmé appuyer sans réserve la coopération Sud-Sud en général et l'initiative "Partenaires" en particulier et remercié le Directeur de la Division des services techniques et de la politique de son exposé clair et complet. Une délégation a déclaré que cette initiative était un fleuron de la coopération Sud-Sud et elle a accueilli avec satisfaction le projet tendant à établir une liste de consultants pour encourager les pays en développement à participer plus activement à la coopération technique. Une autre délégation a souligné que cette initiative était exemplaire et était heureuse de constater que sa composition avait été élargie puisqu'elle comptait désormais 13 pays. Cette même délégation a demandé si l'on envisageait d'y inclure des pays en transition, comme prévu dans la décision 96/9. Une

délégation, tout en se félicitant des efforts déployés par le Fonds pour promouvoir la coopération Sud-Sud dans le cadre de ses programmes, a fait observer que, compte tenu de la réduction de l'aide publique au développement, la coopération Sud-Sud devenait une modalité extrêmement utile. Elle a ajouté que son pays avait augmenté sa contribution au titre de la coopération technique entre pays en développement, notamment au moyen de programmes tels que l'envoi d'experts de pays tiers dans le cadre de son initiative globale dans les domaines de la population et du VIH/sida.

163. La délégation bangladaise a déclaré que son pays était honoré d'avoir été désigné pour accueillir le secrétariat des Partenaires, qui s'était installé à Dhaka en 1996 et auquel le Bangladesh avait apporté un appui financier, technique et logistique, ainsi qu'une aide en nature. Soulignant les succès remportés par le Bangladesh dans l'amélioration de l'état de santé de sa population en matière de reproduction malgré des obstacles considérables, cette délégation a indiqué que son pays était disposé à faire part de son expérience à d'autres pays en développement et également à bénéficier de celle d'autres pays.

164. Plusieurs délégations ont demandé quels étaient les liens unissant le FNUAP et l'initiative Partenaires et en particulier quel était l'impact de celle-ci sur les stratégies et programmes du Fonds; elles ont invité ce dernier à fournir à une date ultérieure des exemples de mise en commun des compétences et connaissances ainsi que du renforcement des capacités au niveau des pays. Une délégation, notant la relation étroite et fructueuse existant entre le Fonds et l'initiative a souligné que son pays avait l'intention de continuer à participer activement aux travaux des Partenaires. Elle espérait aussi que le FNUAP réduirait au maximum les obstacles d'ordre administratif et procédural freinant leurs opérations. Elle a ajouté qu'il conviendrait d'entreprendre ultérieurement une étude pour déterminer si les Partenaires pourraient fonctionner plus efficacement en tant qu'organisme autonome et à quel moment ils pourraient le faire. Une autre délégation a déclaré qu'il fallait se garder de dissocier l'initiative de programmes tels que le FNUAP, que cette initiative devrait étendre son champ d'activité pour y inclure l'évaluation des tendances démographiques et leurs incidences au niveau des politiques. Elle a ajouté qu'il faudrait examiner de près ce que l'initiative pourrait apporter aux travaux du FNUAP, de l'Organisation mondiale de la santé, de la Banque mondiale, et d'entités régionales telles que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Par ailleurs, la coopération Sud-Sud devrait être intégrée dans toutes les activités des fonds et programmes des Nations Unies.

165. Dans sa réponse, le Directeur de la Division des services techniques et de la politique a remercié les délégations de leurs observations encourageantes et indiqué que le FNUAP avait participé très activement à l'initiative "Partenaires dans les domaines de la population et du développement", qui était une organisation intergouvernementale dotée d'un conseil d'administration et d'un comité exécutif. Le FNUAP lui apportait un appui dans des domaines tels que le recrutement du personnel et la gestion des fonds. Il a souligné que le Fonds était fermement résolu à promouvoir la coopération Sud-Sud et appuyait depuis 20 ans les activités et les échanges dans ce sens. Il a ajouté que l'initiative disposait actuellement des moyens financiers suffisants pour affecter un fonctionnaire au siège du FNUAP et serait aussi en mesure de tirer parti des bureaux extérieurs du Fonds lors de la promotion de la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement. Il a pris note de la demande adressée par plusieurs délégations qui souhaitaient obtenir des exemples de relations mutuellement

avantageuses entre le FNUAP et l'initiative Partenaires. Il a ajouté que, en conformité avec la structure administrative du PNUD, le secrétariat des Partenaires, à l'instar du Fonds, était tenu d'appliquer certaines procédures administratives et financières. Pour ce qui est des obstacles d'ordre administratif et procédural, il a signalé que la plupart des problèmes rencontrés au départ avaient été réglés.

166. Le Directeur exécutif de l'initiative "Partenaires dans les domaines de la population et du développement" a remercié les délégations de leur soutien et indiqué que cette initiative représentait un véritable partenariat entre les pays bénéficiant de programmes et les organismes bilatéraux et multilatéraux. On s'efforçait actuellement d'y faire participer les pays en transition. Il a convenu que l'initiative devait être un programme vertical et autonome mais compléter les mécanismes existants. Elle devrait proposer certains modèles et pratiques considérés comme les plus efficaces qui seraient appliqués par les pays en développement et également repris dans les politiques et programmes des pays donateurs en matière de population. Se référant à la liste de consultants actuellement établie par le secrétariat de l'initiative, le Directeur exécutif a déclaré que l'un des objectifs essentiels était de disposer d'un plus large réservoir de consultants originaires du Sud. En 1998, les Partenaires avaient organisé au Caire (Égypte) un programme de formation qui avait permis d'élaborer un module de formation de consultants. Ce module était actuellement mis au point et serait ultérieurement traduit en espagnol et en français. Pour illustrer le rapport étroit qui existe avec le FNUAP, il a donné l'exemple des bureaux extérieurs du Fonds au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, qui avaient octroyé des petites subventions pour financer l'investissement initial nécessaire au lancement d'activités dans le cadre de l'initiative Partenaires. Ces subventions avaient contribué pour beaucoup à permettre aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de collaborer avec le secrétariat de l'initiative à la formulation du programme initial et des plans triennaux continus dans ces pays. Soulignant la coopération étroite entre les Partenaires et le FNUAP, y compris au niveau des politiques, il a ajouté que le Fonds avait récemment publié des directives supplémentaires en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud dans ses programmes.

167. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport d'activité sur l'appui aux "Partenaires dans les domaines de la population et du développement" (DP/FPA/1998/13) et approuvé le maintien des relations de travail entre le FNUAP et les Partenaires décrites dans le rapport.

#### X. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

168. Le Conseil d'administration était saisi de trois demandes de prolongation de programme : prolongation de l'assistance au Gouvernement pakistanais (DP/FPA/PAK/5/EXT 1); prolongation de l'assistance au Gouvernement philippin (DP/FPA/PH/4/EXT 1); et prolongation de l'assistance aux Gouvernements du Kazakhstan, de l'Azerbaïdjan, du Tadjikistan, du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan (DP/FPA/KATTUK/1/EXT 1). Étant donné qu'aucune demande d'examen n'avait été reçue, et conformément à la décision 97/12, le Conseil a approuvé sans débat la prolongation des programmes de pays suivants : prolongation de l'assistance au Gouvernement pakistanais (DP/FPA/PAK/5/EXT 1); prolongation de l'assistance au Gouvernement philippin (DP/FPA/PH/4/EXT 1); et prolongation de l'assistance aux Gouvernements du Kazakhstan, de l'Azerbaïdjan, du Tadjikistan, du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan

(DP/FPA/KATTUK/1/EXT 1). À la suite de l'approbation de ces prolongations, le débat a été ouvert.

169. Au cours du débat, un certain nombre de délégations ont demandé des informations sur la question de la coordination. Une délégation, tout en appuyant les trois prolongations de programme, a demandé quel serait l'effet de ces prolongations sur l'harmonisation avec les programmes de pays du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Une autre délégation voulait savoir de quelle manière les activités du FNUAP au Pakistan viendraient compléter les activités d'autres donateurs opérant dans le pays, tels que l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé. Cette délégation a demandé s'il existait un mécanisme pour la coordination entre les donateurs et souhaitait également savoir comment le problème du manque de contraceptifs dans le programme de planification de la famille du Gouvernement était traité. Cette même délégation a demandé comment la cible des jeunes au Pakistan serait atteinte par l'élément information, éducation et communication (IEC) du programme pour les jeunes et les adolescents, en particulier en ce qui concerne la santé génésique et la nutrition. Elle a également demandé des informations sur la manière dont le mécanisme de coordination des ONG mentionné dans le document satisfierait les besoins de la population dans les zones rurales du Pakistan. Une autre délégation, tout en appuyant pleinement les motifs de la prolongation du programme au Pakistan afin de le rendre plus conforme aux principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), a noté qu'il semblait y avoir une certaine ambiguïté dans le document puisque les objectifs initiaux du programme restaient valables alors que seules les stratégies étaient ajustées. Cette délégation a déclaré qu'il faudrait indiquer clairement que les objectifs démographiques du programme initial n'étaient pas entièrement conformes à l'approche de la CIPD et que la prolongation du programme tiendrait compte de ce problème.

170. Une délégation, parlant également au nom d'une autre délégation, a noté que l'élargissement du programme pour le Pakistan au niveau provincial serait une mesure essentielle pour réorienter le programme en passant de la planification de la famille à l'approche de la santé génésique préconisée par le Programme d'action de la CIPD. Cette délégation a ensuite souligné que les activités du Fonds devraient compléter et appuyer les activités des autres donateurs opérant dans le pays qui participaient étroitement au Programme d'action sociale (PAS et PAS-2) du Gouvernement pakistanais. Afin d'éviter les doubles emplois, le mandat, les responsabilités et les arrangements institutionnels de l'unité d'appui technique du FNUAP qui est proposée devraient être coordonnés et convenus par ceux qui participaient au PAS-2, en particulier parce qu'il existait déjà une unité d'appui des donateurs au PAS-2. Cette même délégation a suggéré que le mandat et les responsabilités de l'unité d'appui technique soient définis conjointement avec les donateurs du PAS-2 et consignés officiellement dans un document.

171. En ce qui concerne le programme pour les Philippines, une délégation a soulevé la question de la coordination au niveau du pays et a déclaré qu'elle n'avait pas été aussi étendue qu'on le souhaitait. En faisant observer que la coordination entre les donateurs était de la plus haute importance, la délégation a demandé quelles stratégies étaient mises en place afin d'intensifier la coordination. Cette même délégation a demandé également s'il existait une stratégie subsidiaire spécifique pour atteindre les communautés musulmanes et d'autres groupes ethniques d'accès difficile aux Philippines.

172. Les délégations de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et du Kirghizistan ont pris la parole afin d'appuyer la prolongation du programme et de mettre l'accent sur l'importante contribution du FNUAP dans leurs pays respectifs, ainsi que de souligner la nécessité de poursuivre ces activités. La délégation du Kirghizistan a noté que, bien qu'il y ait certaines similarités socioéconomiques et politiques entre les six pays de la sous-région, il y avait également des différences culturelles, religieuses et historiques spécifiques. Par conséquent, bien qu'à l'origine un programme unique pour les six pays ait pu être justifiable, il était maintenant nécessaire d'avoir des programmes de pays distincts afin de satisfaire les besoins particuliers de chaque pays. La délégation s'est donc félicitée des activités préparatoires du FNUAP en vue de formuler des programmes nationaux pour le prochain cycle d'assistance. La délégation du Kazakhstan, tout en soulignant les progrès réalisés dans son pays dans le domaine de la santé génésique, y compris la planification de la famille, grâce à l'assistance du FNUAP, a déclaré que le Kazakhstan était vivement intéressé par une expansion de sa coopération avec le FNUAP, notamment afin d'effectuer un recensement en 1999. La délégation a souligné que la présence continue du FNUAP dans son pays contribuerait à une amélioration de la situation démographique et de la qualité de la vie. La délégation de l'Azerbaïdjan a fait observer qu'en tant qu'économies en transition, les six pays de la sous-région avaient fortement besoin de l'appui du FNUAP, en particulier parce que la transition vers une économie de marché entraînait de graves problèmes et une détérioration dans les secteurs sociaux et économiques, et surtout la santé et l'éducation. Le FNUAP et les autres organismes du système des Nations Unies devaient s'attaquer conjointement à tout l'éventail des nouveaux problèmes. La présence d'un million de réfugiés et de personnes déplacées en Azerbaïdjan avait un effet négatif sur la population du pays. La délégation a déclaré qu'au cours des dernières années, le FNUAP avait répondu avec succès aux besoins immédiats de son pays en matière de contraceptifs, de médicaments essentiels, d'équipement médical de base et de formation. La délégation a ajouté que, du 20 au 24 septembre 1998, le Gouvernement azerbaïdjanais accueillerait une conférence sur le rôle des hommes dans les programmes relatifs à la population et à la santé génésique, qui était organisée conjointement par le FNUAP et l'Organisation de coopération économique. On espérait que les conclusions et recommandations de la conférence bénéficieraient à tous les pays de la région.

173. Dans sa réponse, la Directrice de la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique a noté qu'afin d'élargir le programme pour le Pakistan au niveau provincial, une opération de grande envergure comprenant la participation de représentants du Gouvernement et des consultations avec les donateurs et les organismes techniques avait eu lieu. L'une des questions qui avaient été examinées était la nécessité d'avoir une intégration fonctionnelle au niveau provincial, étant donné les réseaux parallèles du Ministère de la santé et du Ministère du bien-être de la population. Au cours de la période de prolongation du programme, on espérait jeter les bases d'une amélioration de cette intégration aux niveaux inférieurs. Elle a ajouté qu'en ce qui concerne le PAS-2, dans le cadre de l'opération susmentionnée, des entretiens avaient eu lieu avec les partenaires du PAS-2 en ce qui concerne l'assistance du FNUAP. Elle a assuré les délégations que le FNUAP ne mettrait pas en place un système faisant double emploi et n'affaiblirait pas les systèmes qui existaient et fonctionnaient déjà. Elle a ensuite fait observer que l'unité d'appui technique proposée était une entité du Gouvernement pakistanais créée grâce à un financement du FNUAP. Cette unité avait pour objet d'améliorer la capacité technique du programme relatif à la population et de renforcer les capacités nationales dans différents secteurs du programme. Elle a réitéré que des



consultations auraient lieu avec les donateurs et les organismes concernés afin d'éviter les doubles emplois. Elle a noté qu'il serait certainement possible de faire en sorte que toutes les parties collaborent d'une manière harmonieuse afin de renforcer mutuellement leurs activités, et un document officialisant ce principe, comme l'ont suggéré deux délégations, pouvait être élaboré. Répondant à la question concernant l'élément IEC du programme pour les jeunes et les adolescents, elle a fait observer que ces activités seraient entreprises par le Ministère du bien-être de la population et par l'intermédiaire d'ONG. À cet égard, le FNUAP prévoyait de renforcer le mécanisme de coordination des ONG, le National Trust for Population Welfare, notamment pour lui permettre de répondre aux besoins de la population des zones rurales. En ce qui concerne le manque de contraceptifs au Pakistan, elle a déclaré qu'elle devrait vérifier les données et fournirait des informations à une date ultérieure. Au sujet de la question sur les objectifs initiaux du programme pour le Pakistan, elle a fait observer que le paragraphe 7 du document avait pour objet de clarifier que la prolongation du programme permettrait spécifiquement de l'élargir afin de refléter le nouveau concept introduit par la CIPD.

174. La Directrice de la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique a déclaré, en ce qui concerne l'harmonisation des trois programmes, que cette question avait été examinée avec les partenaires pour le développement, y compris les partenaires du système des Nations Unies, en utilisant le système des coordonnateurs résidents. En répondant à la question sur les Philippines, elle a noté que, dans ce pays, la coordination entre le Fonds et les autres partenaires était solide et qu'en particulier, le FNUAP avait une étroite collaboration avec des donateurs comme l'Australie et les Pays-Bas, ainsi qu'avec les organismes du système des Nations Unies. Elle a noté que le système, avec l'assistance de l'Australie et des Pays-Bas, avait mis au point un programme à Mindanao afin de répondre aux besoins spéciaux de la population musulmane.

#### Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique

175. En réponse à une demande faite par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1998, le Directeur exécutif adjoint (Programme) a fait un bref exposé traitant de certaines des questions clefs relatives aux activités de l'Initiative mondiale du Fonds relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement, y compris les efforts déployés par le Fonds en vue d'une expansion du marché commercial des contraceptifs dans les pays en développement. En juillet 1997, avec l'appui du Ministère du développement international du Royaume-Uni et de la Fondation Rockefeller, le FNUAP avait organisé une réunion consultative sur l'expansion des marchés commerciaux des contraceptifs administrés par voie orale dans les pays en développement. Les participants à ces consultations ont conclu que l'expansion du rôle du secteur commercial pour satisfaire la demande des couples qui avaient les moyens d'acheter des contraceptifs permettrait de réduire la charge imposée aux budgets des États en libérant des ressources limitées en faveur des couples qui n'avaient pas les moyens de payer. En particulier, il serait possible de réduire les prix commerciaux si les gouvernements étaient disposés à prendre en charge une partie des frais de commercialisation. Les consultations ont également abouti à la conclusion que le FNUAP devrait prendre l'initiative de servir d'intermédiaire pour essayer de réunir les parties intéressées en vue de nouvelles négociations. En notant les progrès réalisés afin de satisfaire les besoins en contraceptifs des programmes de santé

général et les efforts déployés pour renforcer la logistique et les réseaux de distribution de contraceptifs dans les pays en développement, le Directeur exécutif adjoint (Programme) a fait observer que les achats de produits contraceptifs par le Fonds avaient plus que doublé au cours de la période allant de 1989 à 1997, en passant de 11,2 millions de dollars à 26,8 millions de dollars. Depuis 1997, par l'intermédiaire de son Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs, le FNUAP avait également facilité la fourniture de contraceptifs aux pays qui devaient faire face à des situations d'urgence. En outre, le FNUAP a continué à apporter une assistance technique afin d'améliorer les capacités nationales de renforcer les réseaux de distribution de contraceptifs dans les pays en développement.

176. Deux délégations ont déclaré qu'elles étaient très satisfaites des activités de l'Initiative mondiale du Fonds relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique; l'une de ces délégations, en notant l'appui de son gouvernement à l'Initiative mondiale, a félicité le FNUAP du rôle de chef de file joué par le Fonds dans ses relations avec le secteur privé. L'autre délégation a souligné qu'elle était impressionnée et encouragée par les résultats tangibles et concrets obtenus dans le cadre de l'Initiative mondiale, et en particulier par le fait que les pays en développement s'engageaient de plus en plus souvent à renforcer par eux-mêmes leur capacité nationale de gestion logistique.

177. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a remercié les délégations de leurs observations positives et de leurs encouragements.

178. Le Conseil d'administration a pris note du rapport présenté oralement sur l'Initiative mondiale du FNUAP relatives aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement, y compris les initiatives du secteur privé.

#### XI. COMITÉ DE COORDINATION DES QUESTIONS SANITAIRES

179. Le Conseil d'administration était saisi du rapport de la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires (DP/FPA/1998/CRP.4). Dans son introduction, la Directrice exécutive a indiqué que la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires avait eu lieu les 3 et 4 juillet 1998 au siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève. Elle a noté qu'à cette réunion, elle avait souligné l'importance de la décision prise par le Conseil d'administration de proposer d'inclure le FNUAP et d'indiquer de quelle manière la participation du Fonds aux délibérations de l'ancien Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (le prédécesseur du Comité de coordination) permettrait de faciliter la collaboration et la coordination interinstitutions. Elle a fait observer que la première réunion du Comité de coordination avait mis en évidence les questions des approches communes; d'un meilleur échange de méthodes, de données et de connaissances; et d'une plus grande harmonie dans la collaboration au niveau des pays. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration d'Antigua-et-Barbuda, du Botswana, des Pays-Bas et de la Thaïlande qui avaient participé à la réunion et a également présenté des remerciements spéciaux au Rapporteur. Elle a noté que le fait que le mandat du Comité de coordination avait été adopté par les trois organismes sans débat était de bon augure pour l'avenir du Comité. Le Comité de coordination avait examiné l'état de la programmation dans les domaines de la réduction de la mortalité liée à la maternité, de l'avitaminose A et de la santé générale des

adolescents, et l'on était parvenu à un accord sur les mesures essentielles requises pour accélérer la programmation dans chacun de ces domaines.

180. La Directrice exécutive a déclaré que le Comité de coordination avait également recommandé une coopération étroite avec la Banque mondiale sur les questions pertinentes et elle a noté qu'une participation officieuse de la Banque mondiale pour certains points de l'ordre du jour lors des réunions futures serait accueillie favorablement. Elle a ajouté que le FNUAP prévoyait d'organiser une réunion avec la Banque mondiale afin d'examiner les conclusions de la réunion du Comité de coordination, y compris la manière de faire participer la Banque aux mesures de suivi des différentes recommandations du Comité. Elle a noté que la prochaine réunion du Comité de coordination se tiendrait au cours du deuxième semestre de 1999. Elle a exprimé l'espoir qu'à cette réunion, le rôle et les responsabilités spécifiques de chaque organisme pour assurer le suivi des recommandations seraient mieux définis. Elle a ajouté qu'une option serait que certains membres du Conseil d'administration examinent les programmes des trois organismes dans leurs pays respectifs dans certains domaines, tels que l'adolescence et la santé maternelle. La Directrice exécutive a conclu en notant qu'elle était convaincue que le Comité de coordination deviendrait un instrument important qui aiderait les trois organismes à collaborer d'une manière plus efficace et effective afin d'appuyer les programmes nationaux de santé et de développement, et en particulier les programmes nationaux de santé génésique.

181. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont déclaré qu'elles notaient avec satisfaction que la réunion inaugurale du Comité de coordination avait eu lieu et, ce qui était également important, que le FNUAP faisait dorénavant partie du Comité. De nombreuses délégations ont souligné l'importance d'appliquer les recommandations du Comité de coordination sur le terrain et ont souligné la nécessité d'améliorer et de renforcer la collaboration et la coordination entre les trois organismes membres du Comité au niveau des pays, notamment pour faire face à des problèmes aussi délicats que la santé génésique des adolescents, la planification de la famille, et l'avortement à risques. Un certain nombre de délégations ont fait observer que la fréquence des réunions du Comité de coordination devrait être augmentée jusqu'à au moins une réunion par an afin d'assurer la continuité et l'impact des travaux du Comité. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était important de faire participer la Banque mondiale au Comité de coordination et ont noté que la Banque devrait avoir une participation plus importante au sein du Comité étant donné son rôle essentiel dans le secteur de la santé. Une délégation a demandé comment le Comité de coordination se servirait des mécanismes existants tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les groupes thématiques au niveau des pays et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida. Une autre délégation, tout en relevant que les membres du Comité de coordination devraient avoir une idée claire des résultats souhaités, a souligné que des informations sur les progrès accomplis par le Comité devraient figurer dans les rapports annuels que les trois organisations présentaient à leurs conseils d'administration respectifs. Cette même délégation voulait savoir le nombre précis, parmi les 16 membres du Comité de coordination, de membres provenant de chacun des trois conseils d'administration. Une délégation a noté avec satisfaction l'importance accordée à la question de la maternité sans risque à la première réunion du Comité de coordination et a ajouté que cette question devrait continuer à bénéficier d'un rang de priorité élevé. Une autre délégation a demandé si le Comité de coordination avait l'intention d'examiner des questions qui se recoupaient comme

la maternité sans risque et le paludisme. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont déclaré qu'elles approuvaient le mandat du Comité de coordination. Une délégation a noté que la Directrice exécutive du FNUAP avait déclaré à la réunion inaugurale du Comité de coordination qu'elle espérait que le Comité aborderait la question de la complémentarité entre les trois organismes et la nécessité d'une répartition plus claire des tâches entre eux. Cette délégation a exprimé son plein appui à la position adoptée par la Directrice exécutive.

182. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a noté que la première réunion du Comité de coordination était effectivement une étape importante. Elle a remercié le Conseil d'administration pour le rôle clef qu'il avait joué afin d'assurer que le FNUAP devienne membre du Comité. Elle a déclaré que le rapport de la première réunion serait distribué à tous les bureaux extérieurs du FNUAP et que le Fonds examinerait avec ses partenaires du Comité de coordination ce que chacun d'entre eux ferait au niveau du terrain dans des domaines clefs comme la maternité sans risque, la santé génésique des adolescents, et la réduction de la mortalité liée à la maternité. Elle était d'accord pour que la maternité sans risque reçoive un rang de priorité élevé. La Directrice exécutive a déclaré qu'il faudrait tenir compte des directives du Comité de coordination dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et que les décisions du Comité devraient être appliquées par les groupes thématiques sur la santé qui étaient créés au niveau des pays. Elle a également accepté la suggestion selon laquelle il devrait y avoir un rapport commun sur la réunion du Comité. En ce qui concerne la coordination au niveau des pays, elle a suggéré qu'avant la tenue de la prochaine réunion, il serait utile que les membres du Conseil d'administration qui siègent au Comité de coordination examinent, dans leurs pays respectifs, l'efficacité de la coordination entre les trois organismes membres du Comité. En ce qui concerne la participation de la Banque mondiale au Comité, elle a exprimé son appui et a noté que cette question avait également été examinée à la réunion inaugurale. Le Comité de coordination souhaitait vivement que la Banque mondiale participe à ses réunions. Les entretiens préliminaires officieux entre la Banque mondiale et le FNUAP laissaient entendre que la Banque était intéressée par une participation au niveau technique. Le Comité de coordination continuerait à examiner la manière de faire participer plus étroitement la Banque à ses travaux. Elle a ajouté que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida avait participé à la première réunion en qualité d'observateur. Elle a également noté que le Comité avait estimé que ses réunions devraient se tenir au moins une fois par an. En ce qui concerne la composition, elle a fait observer que six membres venaient du Conseil d'administration de l'OMS, cinq membres venaient du Conseil d'administration de l'UNICEF et cinq du Conseil d'administration du FNUAP. Cela était dû au fait que le Conseil d'administration de l'OMS comprenait six régions alors que les conseils d'administration de l'UNICEF et du FNUAP comprenaient chacun cinq régions. Elle est convenue que la coordination au niveau des pays était essentielle et a noté que l'un des points de l'ordre du jour proposé pour la prochaine réunion du Comité était un examen de l'application des recommandations du Comité au niveau du terrain.

183. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires (DP/FPA/1998/CRP.4) et des observations faites à ce sujet; et il a approuvé le mandat du Comité tel qu'il figure dans le rapport.

## XII. QUESTIONS DIVERSES

### Déclarations de clôture

184. L'Administrateur a signalé que le processus de gestion du changement pour le PNUD 2001 se poursuivait énergiquement et qu'il donnerait un compte rendu détaillé des progrès réalisés à la première session ordinaire de 1999. S'agissant de la session en cours, il a exprimé sa vive satisfaction des décisions prises concernant les nouveaux arrangements en matière de programmation et la stratégie de financement. Pour que cette dernière soit couronnée de succès, elle devait reposer sur un accord entre le Conseil d'administration et l'administration les amenant à travailler main dans la main. À cet égard, il a remercié de leurs efforts le Vice-Président, M. Alan March, qui avait dirigé le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD ainsi que les nombreux autres représentants qui avaient consacré tant de temps et d'énergie à cette question importante. Il a également remercié le Président du Conseil d'administration et les vice-présidents de leur concours efficace au cours de leur mandat. Les remerciements sont allés aussi à plusieurs membres du personnel du PNUD et il a informé le Conseil d'administration que le Directeur du Bureau du budget, M. Ad De Raad, libérerait son poste et serait transféré au siège des Volontaires des Nations Unies à Bonn (Allemagne). L'Administrateur a noté que l'Argentine, l'Australie, le Belize, Madagascar, la Malaisie, les Pays-Bas et la Roumanie ne seraient plus membres du Conseil d'administration l'année suivante et a remercié les délégations de ces pays d'avoir participé activement aux travaux du Conseil.

185. Dans ses conclusions, la Directrice exécutive du FNUAP a remercié le Conseil d'administration du dialogue et des débats très fructueux qui s'étaient instaurés et a souligné que le FNUAP appréciait beaucoup ses avis et ses conseils. Elle a insisté sur le fait qu'il importait de se fixer un objectif de 400 millions de dollars en matière de financement et qu'il fallait envisager sérieusement un objectif de 1 milliard 140 millions de dollars pour l'année 2002. Elle a déclaré que le Conseil devait avant tout réfléchir à ce que le FNUAP pouvait réellement réaliser afin que, dans 10 ans, lorsqu'il considérerait l'oeuvre accomplie, le Fonds puisse constater qu'il avait véritablement contribué à réduire la mortalité maternelle et infantile et à accroître les choix, de même que la santé et les droits en matière de reproduction de chaque femme et de chaque couple partout dans le monde.

186. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié le Conseil d'administration des conseils qu'il avait fournis au FNUAP durant la session actuelle et tout au long de l'année, en particulier pour lancer le processus qui avait abouti à l'adoption de la décision 98/24 sur la stratégie de financement du FNUAP. Il a également remercié le Président et les membres du Bureau de leur direction éclairée et a rendu hommage à l'ancien Président du Conseil, M. Hans Lundborg, qui avait le premier émis l'idée d'une stratégie de financement pour le FNUAP et qui s'était attelé avec dynamisme à la réalisation de cet objectif. Il a en outre rendu hommage au Vice-Président, M. Alan March, qui avait oeuvré inlassablement et sans relâche à l'aboutissement du processus consultatif. Le Directeur exécutif adjoint a réaffirmé que le Fonds était résolu à collaborer avec les organisations partenaires au sein du système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement pour concrétiser les engagements énoncés dans la décision relative à la stratégie de financement. Il a ensuite remercié ses collègues du FNUAP et du PNUD, en particulier le secrétariat du Conseil d'administration, ainsi que tous les fonctionnaires de

conférence et les interprètes qui avaient contribué à assurer le succès de la session.

187. La Directrice exécutive et le Directeur exécutif adjoint ont souhaité plein succès à l'Administrateur dans ses nouvelles fonctions universitaires qui commenceraient l'été suivant et l'ont assuré qu'ils continueraient à collaborer étroitement avec lui jusqu'à la fin de son mandat.

188. Le Président du Conseil d'administration a remercié tous les membres du Conseil de leur participation active tout au long de l'année, et surtout chacun des vice-présidents qu'il a félicités pour leur travail. Il a conclu en exprimant sa gratitude à l'Administrateur et aux Directeurs exécutifs du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ainsi qu'à leurs collaborateurs pour l'appui qu'ils lui avaient apporté pendant qu'il assurait la présidence du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP.

189. Le Conseil d'administration a achevé ses travaux en adoptant la décision ci-après :

98/25. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998 tenue du 14 au 16 septembre ainsi que les 21 et 22 septembre 1998

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 1998, il :

#### POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

A approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 1998 (DP/1998/L.4 et Corr.1), tels qu'ils avaient été modifiés oralement;

A approuvé les rapports sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 1998 et de la session annuelle de 1998 (DP/1998/15 et DP/1998/27);

A pris note du projet de plan de travail du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1999 (DP/1998/CRP.10);

A approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 1999, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Première session ordinaire de 1999 : 25-29 janvier 1999

Deuxième session ordinaire de 1999 : 5-9 avril 1999

Session annuelle de 1999 : 14-25 juin 1999 (New York)

Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

A approuvé la liste des questions à examiner à sa première session ordinaire de 1999, telle qu'elle figure dans l'annexe à la présente décision;

## DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

### POINT 2. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE PNUD 2001

Est convenu de reporter à sa première session ordinaire de 1999 l'examen du rapport intérimaire sur le PNUD 2001;

### POINT 3. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

A pris acte du rapport sur l'analyse annuelle de la situation financière, 1997 (comprenant un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999) (DP/1998/29 et DP/1998/29/Add.1);

A pris acte du rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations (DP/1998/30);

A pris acte du Rapport statistique annuel, 1997 (DP/1998/31);

A pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1998/37);

A adopté la décision 98/18 du 22 septembre 1998 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD;

A pris acte du rapport sur les dépenses de coopération technique des organismes du système des Nations Unies financées en 1997 (DP/1998/33 et DP/1998/33/Add.1);

### POINT 4. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

A adopté la décision 98/19 du 23 septembre 1998 sur les nouveaux arrangements en matière de programmation;

A approuvé les cadres de coopération pour les pays suivants :

#### I

Premier cadre de coopération pour le Burundi (DP/CCF/BDI/1);

Premier cadre de coopération pour la Guinée équatoriale (DP/CCF/EQG/1);

#### II

Premier cadre de coopération pour le Costa Rica (DP/CCF/COS/1);

Premier cadre de coopération pour le Paraguay (DP/CCF/PAR/1);

A approuvé les prolongations des cadres de coopération et des programmes de pays ci-après :

I

Prolongation du premier cadre de coopération pour le Bangladesh  
(DP/CCF/BGD/1/EXTENSION I);

II

Deuxième prolongation du troisième programme pour les îles Caïmanes  
(DP/CP/CAY/3/EXTENSION II);

Prolongation du cinquième programme pour l'Équateur  
(DP/CP/ECU/5/EXTENSION I);

A pris note du rapport oral sur l'exécution du premier cadre de coopération  
pour le Nigéria;

A pris note du rapport oral sur l'assistance à la République démocratique  
du Congo;

POINT 5. UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES  
ET ADMINISTRATIVES

A adopté la décision 98/20 du 21 septembre 1998 sur les prévisions  
budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999;

A pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires révisées pour  
l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1998/36);

POINT 6. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES  
POUR LA FEMME

A pris note du rapport oral sur le Fonds de développement des Nations Unies  
pour la femme;

POINT 7. MOBILISATION DES RESSOURCES

A adopté la décision 98/23 du 23 septembre 1998 sur la stratégie de  
financement du PNUD;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 8. FNUAP : MOBILISATION DES RESSOURCES

A adopté la décision 98/24 du 23 septembre 1998 sur la stratégie de  
financement du FNUAP;

POINT 9. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES  
ET ADMINISTRATIVES

A pris acte du rapport sur l'examen de la situation financière, 1997  
(DP/FPA/1998/9);

A adopté la décision 98/21 du 16 septembre 1998 sur la révision du  
Règlement financier du FNUAP;



A pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier du FNUAP et l'étude des arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multibilatéraux du FNUAP (DP/FPA/1998/14);

A adopté la décision 98/22 du 22 septembre 1998 sur les arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multibilatéraux du FNUAP;

A pris acte du rapport intérimaire sur l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 (DP/FPA/1998/12);

#### POINT 10. COOPÉRATION SUD-SUD

A pris acte du rapport intérimaire sur l'appui du FNUAP aux Partenaires dans le domaine de la population et du développement (DP/FPA/1998/13) et a approuvé la poursuite des relations de travail entre le FNUAP et les Partenaires dans le domaine de la population et du développement, telles qu'elles étaient exposées dans le rapport;

#### POINT 11. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

A approuvé la prolongation des programmes de pays suivants :

Prolongation de l'assistance au Gouvernement pakistanais (DP/FPA/PAK/5/EXT 1);

Prolongation de l'assistance au Gouvernement philippin (DP/FPA/PH/4/EXT 1);

Prolongation de l'assistance aux Gouvernements kazakh, azerbaïdjanais, tadjik, turkmène, ouzbek et kirghize (DP/FPA/KATTUK/1/EXT 1);

A pris note du rapport oral sur l'Initiative mondiale du FNUAP relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement dans les années 90, y compris l'initiative relative au secteur privé;

#### POINT 12. COMITÉ DE COORDINATION DES QUESTIONS SANITAIRES

A pris acte du rapport sur les travaux de la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires (DP/FPA/1998/CRP.4) et des observations y relatives, et a approuvé le mandat du Comité, tel qu'il figurait dans le rapport;

#### POINT 13. APPROCHES SECTORIELLES

A décidé de reporter à la deuxième session ordinaire de 1999 du Conseil d'administration l'examen du rapport du FNUAP et les approches sectorielles (DP/FPA/1998/CRP.5);

#### POINT 14. QUESTIONS DIVERSES

A décidé de reporter à la première session ordinaire de 1999 l'examen des rapports sur les missions de visite au Bangladesh, en Tunisie et au Liban, ainsi qu'en Afrique du Sud (DP/1998/CRP.13; DP/1998/CRP.14; et DP/1998/CRP.15).

23 septembre 1998

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR 1999

Première session ordinaire de 1999 (25-29 janvier 1999)

(5 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
		S		{ Élection du Bureau pour 1999
				{
	Officiel (DP/1999/L.1)	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
				{
	Officiel	S	½ journée	{ Rapport sur la troisième session ordinaire de 1998
				{
	Officiel	I		{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1998
				{
	CRP	S		{ Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 1999 (96/25)
				{
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP
2				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I	½ journée	{ Aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux
				{ recommandations du Comité des commissaires aux
				{ comptes (97/2 et 97/3)
				{
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
3				{ PNUD 2001
				{
	CRP	I		{ Rapport intérimaire sur l'application de la gestion du
				{ changement (97/15)
				{
4			1 journée	{ CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS
				{ CONNEXES
				{
	CRP	S		{ Suite donnée à la décision 98/19 relative aux nouveaux
				{ arrangements en matière de programmation
				{
	Officiel	S		{ Cadres de coopération de pays
5				STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
	Oral	I	½ journée	Exposé sur les grands thèmes correspondant aux besoins
				en matière de communication (98/15)
6				FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX
	Officiel	I	1 journée	Rapports sur les activités du Fonds pour l'environnement
				mondial, le Protocole de Montréal, le Bureau de la lutte
				contre la désertification et la sécheresse et le Fonds
				autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des
				ressources naturelles (92/2)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
7	CRP	S	½ journée	<p>MOBILISATION DES RESSOURCES</p> <p>Suite donnée à la décision 98/23 sur la stratégie de financement du PNUD</p>
8		S		<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Rapport sur l'évaluation des risques financiers</p>

Annexe I

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1998

98/1. Recentrage de l'action du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le recentrage de l'action du PNUD (DP/1998/5) et des observations formulées à ce sujet;
2. Réaffirme que la fourniture d'une assistance aux pays bénéficiant de programmes qui s'efforcent de parvenir à un développement humain durable, répondant à leurs programmes et priorités nationaux en matière de développement, devrait rester l'objectif prioritaire du Programme des Nations Unies pour le développement, et que cette assistance devrait être adaptée aux besoins, souple et fondée sur les plans et priorités de développement des pays concernés et les priorités définies par le Conseil d'administration;
3. Réaffirme la neutralité, le multilatéralisme et l'universalité du Programme des Nations Unies pour le développement;
4. Souligne qu'une action cohérente et bien centrée est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés en ce qui concerne l'impact, la durabilité, l'efficacité et l'efficacité de l'action menée par le Programme des Nations Unies pour le développement au niveau des pays et que l'adoption de l'approche-programme devrait se traduire par des interventions moins nombreuses mais de plus grande envergure, tout en permettant au Programme d'aider les pays bénéficiaires à lancer et à diriger des projets novateurs;
5. Prie le Programme des Nations Unies pour le développement de développer encore davantage ses compétences techniques pour pouvoir aider les pays bénéficiaires de programmes à renforcer leurs capacités en vue d'éliminer la pauvreté et de promouvoir la participation de la population au développement;
6. Souligne que si le rôle qui incombe au Programme des Nations Unies pour le développement dans chaque pays bénéficiant d'un programme et au niveau mondial est clairement défini, il sera plus facile de mobiliser des ressources en faveur du Programme;
7. Est conscient de l'effort en cours au sein du Programme des Nations Unies pour le développement pour identifier une liste indicative des services de base pour le développement;
8. Prie le Programme des Nations Unies pour le développement de coopérer au maximum avec tous les acteurs dans le domaine de la coopération au développement, en particulier les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, afin de favoriser la synergie, d'éviter les doubles emplois et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles;
9. Souscrit sur cette base aux principes directeurs énoncés aux paragraphes 20 à 40 du document DP/1998/5;
10. Décide que ces principes devraient être appliqués à tous les cadres de coopération, aux niveaux national, régional et mondial, ainsi qu'à leurs éléments, en tenant compte des conditions propres aux pays bénéficiaires, que le financement soit assuré au moyen de ressources de base ou d'autres ressources;

11. Prie l'Administrateur de mettre en oeuvre les principes directeurs, notamment un mécanisme d'application, de mesure d'impact et d'évaluation, et de les incorporer au nouveau manuel de programmation du Programme des Nations Unies pour le développement;

12. Prie l'Administrateur de veiller à ce qu'à partir de la première session ordinaire de 1999, la présentation au Conseil d'administration des cadres de coopération aux niveaux national, régional et mondial, de même que les examens et les évaluations desdits cadres, soient structurés de manière à faire apparaître clairement la façon dont chacun des principes directeurs est appliqué;

13. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa session annuelle de 2000 de tous les aspects des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des principes directeurs, notamment le mécanisme d'application, de mesure de l'impact et d'évaluation.

23 janvier 1998

98/2. Examen des incidences du processus de gestion du changement et du financement par des ressources autres que les ressources de base

Le Conseil d'administration

1. Rappelle les résolutions 47/199, 50/120, 50/227 et 52/203 de l'Assemblée générale, la résolution 1997/59 du Conseil économique et social, ses décisions 90/14 et 95/23 et sa décision 97/15 sur la gestion du changement, notamment ses paragraphes 9 et 10;

2. Accueille avec satisfaction le rapport de l'Administrateur (DP/1998/3) et prend acte des observations formulées à ce propos par les délégations;

3. Réaffirme que les activités opérationnelles du Programme des Nations Unies pour le développement devraient avoir notamment pour caractéristiques fondamentales l'universalité, le financement volontaire et à titre gracieux, la neutralité et le multilatéralisme;

4. Souligne le rôle joué par le Programme des Nations Unies pour le développement en tant que partenaire qui aide à répondre aux besoins en matière de développement, notamment en aidant à mobiliser des fonds pour les éléments prioritaires des programmes de pays auprès de toutes les sources disponibles;

5. Rappelle que les ressources de base sont le fondement du Programme des Nations Unies pour le développement, dont elles assurent l'universalité, la prévisibilité, la neutralité et le multilatéralisme ainsi que la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays bénéficiant des programmes, en particulier des pays les moins avancés et des pays à faible revenu;

6. Se déclare profondément préoccupé par la diminution des ressources de base et par son effet négatif sur les activités futures du Programme des Nations Unies pour le développement et demande que l'importance relative des ressources de base et des autres ressources soit tenue à l'étude;

7. Reconnaît l'importance des ressources autres que les ressources de base, y compris la participation aux coûts et les sources non traditionnelles de financement, comme moyen de renforcer la capacité du Programme des Nations Unies pour le développement et de compléter les moyens dont il dispose pour atteindre les buts et les priorités énoncés dans la décision 94/14;

8. Réaffirme le rôle joué par le Programme des Nations Unies pour le développement au niveau des pays dans la fourniture de toute une gamme de services d'appui à l'exécution nationale et à la mise en oeuvre de ses projets, y compris ceux qui sont financés par des ressources autres que les ressources de base, en respectant les conditions suivantes :

a) Les services d'appui ne seront fournis qu'à la demande des gouvernements de pays bénéficiaires de programmes;

b) Les services d'appui ne seront fournis que pour des activités s'inscrivant dans les cadres de coopération de pays et visant à assurer un développement humain durable;

c) Les services d'appui ne seront fournis qu'après une évaluation approfondie des capacités de l'agent d'exécution, en particulier sur le plan de la gestion administrative et opérationnelle, et compte tenu de la nécessité de justifier pleinement l'emploi des fonds gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement;

d) Les services d'appui seront assortis de mesures propres à renforcer les capacités, notamment de stratégies de retrait claires, de façon à assurer un renforcement durable des capacités;

e) Dans le cadre de la révision des procédures d'exécution nationales, des instruments adéquats seront adoptés pour améliorer le suivi et l'évaluation des services d'appui; en particulier, des annexes définissant la nature et l'objet des services d'appui, ainsi que les fonctions et responsabilités de toutes les parties concernées, seront obligatoirement jointes à tous les descriptifs de projet;

f) À la demande du gouvernement du pays bénéficiaire, le Programme des Nations Unies pour le développement prendra systématiquement en compte les services qui pourraient être fournis par les institutions spécialisées des Nations Unies ou d'autres agents d'exécution, de réalisation ou d'achat compétents;

g) Conformément à la décision 94/28 du Conseil d'administration, le Programme des Nations Unies pour le développement ne jouera le rôle d'agent d'exécution que dans les pays qui se trouvent dans des circonstances spéciales et s'il est possible de démontrer que son intervention est essentielle pour permettre à l'Administrateur d'exercer pleinement ses responsabilités concernant l'exécution efficace des programmes et des projets et la justification de l'emploi des fonds;

9. Demande que, lorsque le Programme des Nations Unies pour le développement élabore, exécute et gère des activités financées par des ressources autres que les ressources de base, de manière intégrée, transparente et souple et en tenant compte du respect des principes de responsabilité, les dépenses additionnelles qui en découlent lui soient pleinement remboursées et

demande également que lesdites activités et les dépenses d'appui correspondantes soient systématiquement identifiées dans les cadres de coopération;

10. Prie l'Administrateur de lui présenter à sa session annuelle de 2001 une évaluation, établie en consultation avec les pays bénéficiaires, les services compétents du système des Nations Unies et des membres du Conseil, de tous les aspects des activités financées par des ressources autres que les ressources de base, y compris au titre de la participation des gouvernements aux coûts, et de leur impact sur le renforcement des capacités nationales, en particulier en ce qui concerne les modalités appliquées par le Programme des Nations Unies pour le développement;

11. Décide de continuer à suivre de près les tendances et les incidences des mécanismes de financement au moyen de ressources autres que les ressources de base et, à cette fin, prie l'Administrateur, dans le cadre de son rapport annuel, de présenter des informations détaillées concernant notamment le montant, la source et la destination de ces ressources et l'influence de cette méthode de financement sur la programmation.

23 janvier 1998

98/3. Stratégie de financement pour le Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les progrès accomplis vers l'adoption d'une stratégie de financement durable du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1997/CRP.23) et des observations formulées à ce sujet au cours de ses débats;

2. Réaffirme que les ressources de base sont le fondement du Programme des Nations Unies pour le développement, dont elles assurent l'universalité, la prévisibilité, la neutralité et le multilatéralisme, ainsi que la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays bénéficiant de programmes, en particulier des pays les moins avancés et des pays à faible revenu;

3. Note avec préoccupation qu'en dépit d'améliorations sensibles de l'efficacité du Programme des Nations Unies pour le développement, le montant des ressources de base a diminué au cours des précédents cycles de programmation et n'a pas atteint les chiffres indiqués dans la décision 95/23 aux fins de la planification initiale et le niveau nécessaire pour répondre aux besoins croissants des pays bénéficiaires, prend note avec satisfaction de la contribution apportée par les pays bénéficiaires aux ressources de base du Programme et note qu'en dépit des contributions apportées par un nouveau groupe de pays membres, les ressources de base proviennent d'un nombre limité de donateurs, que pour gérer le déficit de financement, l'Administrateur a prolongé la phase d'exécution de certains programmes de pays et que tout nouveau retard dans l'exécution des programmes risque de compromettre leurs résultats et de nuire à la crédibilité du PNUD en tant que partenaire fiable dans le domaine du développement;

4. Considère que le financement du Programme des Nations Unies pour le développement dépend à la fois des contributions aux ressources de base et d'autres types de contributions, que le Conseil d'administration doit agir



d'urgence pour faire face à la situation en matière de financement à court et à long terme, qu'il est nécessaire de définir plus clairement le rôle du Programme à tous les niveaux et que, simultanément, conformément aux résolutions 50/227 de l'Assemblée générale et 1997/59 du Conseil économique et social, le Conseil d'administration doit fixer des objectifs précis et réalistes pour les ressources de base et prendre une décision concernant un mécanisme qui permette de placer le financement du Programme sur une base plus sûre et plus prévisible;

5. Considère que les résultats positifs obtenus dans le cadre des efforts déployés pour recentrer l'action du Programme des Nations Unies pour le développement joueront un rôle décisif dans la mobilisation de ressources de base en faveur du Programme à l'avenir;

6. Prie l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 1998, des prévisions financières sur trois ans indiquant les engagements pris par le Programme des Nations Unies pour le développement au 31 décembre 1997 comme suite à ses décisions concernant les cadres de coopération de pays, les programmes régionaux et mondiaux, et d'autres mesures touchant la politique générale, l'administration et la réforme et de veiller à ce que les incidences financières de toutes les recommandations futures en matière de programmation, d'administration et de politique générale soumises à son approbation lui soient présentées avant l'adoption desdites recommandations;

#### I. MESURES À COURT TERME

7. Engage tous les pays membres, en particulier les pays donateurs et d'autres pays en mesure de le faire, à verser des contributions supplémentaires aux ressources de base du Programme des Nations Unies pour le développement et à payer rapidement leurs contributions;

8. Prie l'Administrateur de veiller à ce qu'à court terme, les dépenses administratives soient maintenues aux niveaux actuellement convenus, conformément à la décision 97/24, et que toutes les contributions supplémentaires aux ressources de base soient utilisées exclusivement pour exécuter les activités de développement du Programme des Nations Unies pour le développement;

#### II. ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT DURABLE DU PNUD

9. Décide, en tenant pleinement compte des discussions qui ont eu lieu dans d'autres instances, de réunir un groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du Programme des Nations Unies pour le développement et prie le Président du Bureau du Conseil d'administration de nommer un vice-président chargé d'en assurer la présidence, et prie le Secrétaire du Conseil d'administration et d'autres divisions compétentes du Programme, de faciliter et d'appuyer ses délibérations;

10. Décide que le groupe de travail spécial à composition non limitée sera chargé du mandat ci-après :

a) Examen de divers mécanismes de financement et d'autres options qui s'offrent au Programme des Nations Unies pour le développement de manière à placer le financement du Programme sur une base prévisible, assurée et continue, en tenant compte des processus budgétaires des différents pays contributeurs

ainsi que de la nécessité d'assurer un partage plus équitable des charges entre pays donateurs;

b) Élaboration de principes directeurs et de critères permettant de définir les objectifs de financement pour les ressources de base du PNUD, en se fondant en particulier sur les éléments suivants : i) les buts et objectifs du Programme, tels qu'ils sont spécifiés dans les décisions 94/14 et 95/23; ii) les besoins et les priorités des pays bénéficiaires en matière de développement, tels qu'ils sont identifiés dans les cadres de coopération de pays; iii) le montant projeté des contributions au titre des ressources de base; iv) le rôle joué par le Programme en matière de financement, dans le contexte plus large du financement international du développement; et v) les engagements et les stratégies existant à long terme;

11. Reconnaît l'importance des débats que le Conseil d'administration doit tenir prochainement sur les nouveaux arrangements en matière de programmation, notamment l'examen des critères que les pays bénéficiaires doivent actuellement remplir pour avoir droit à des allocations au titre des ressources de base, et la nécessité d'un profil institutionnel clair pour sensibiliser davantage le public et mobiliser son appui, et estime qu'il faut mettre au point une stratégie efficace de communication et d'information pouvant être utilisée dans les activités de formation en faveur du Programme des Nations Unies pour le développement;

12. Prie l'Administrateur de veiller à ce que le groupe de travail mène ses travaux en étroite coordination et en consultation avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies qui ont entrepris des initiatives analogues afin de garantir, autant que possible, l'adoption d'approches et de mécanismes cohérents par les conseils d'administration des différents fonds et programmes des Nations Unies en réponse aux mandats qui leur ont été donnés par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social;

13. Prie son Président de lui rendre compte des progrès réalisés par le groupe de travail spécial à composition non limitée à chacune de ses prochaines sessions pour lui permettre d'adopter, à sa troisième session ordinaire de 1998, une décision concernant une stratégie de financement durable.

23 janvier 1998

98/4. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1998

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 1998 il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Élu pour 1998 les membres du Bureau dont les noms suivent :

Président : M. Jacob Botwe Wilmot (Ghana)

Vice-Président : M. Atul Khare (Inde)

Vice-Président : M. Volodymyr Reshetnyak (Ukraine)

Vice-Président : M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Président : M. Alan March (Australie)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 1998 (DP/1998/L.1), tels que modifiés oralement;

Approuvé le rapport de la troisième session ordinaire de 1997 (DP/1998/1);

Approuvé le plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 1998, tel que modifié oralement, et qui figure en annexe à la présente décision;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 1998, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1998 : 20-24 avril 1998  
Session annuelle de 1998 : 8-19 juin 1998 (Genève)  
Troisième session ordinaire de 1998 : 14-18 septembre 1998

Approuvé le calendrier provisoire ci-après pour ses sessions de 1999 :

Première session ordinaire de 1999 : 11-15 janvier 1999  
Deuxième session ordinaire de 1999 : 5-9 avril 1999  
Session annuelle de 1999 : 14-25 juin 1999 (New York)  
Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

Approuvé la liste des questions à examiner à sa deuxième session ordinaire de 1998, telle qu'elle figure dans le plan de travail annexé à la présente décision;

#### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

##### POINT 2. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pris note du rapport du PNUD sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1994-1995 (DP/1998/4);

Pris note du rapport du FNUAP sur la suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1994-1995 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/1998/1);

#### DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

##### POINT 3. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les programmes de pays et le programme sous-régional ci-après :

Assistance au Gouvernement paraguayen (DP/FPA/CP/195);  
Assistance au Gouvernement chinois (DP/FPA/CP/196);  
Assistance au Gouvernement nicaraguayen (DP/FPA/CP/197);  
Assistance au Gouvernement égyptien (DP/FPA/CP/198);  
Assistance au Gouvernement algérien (DP/FPA/CP/199);  
Assistance à la sous-région du Pacifique (DP/FPA/CP/200);

Prié le Directeur exécutif de rendre compte périodiquement au Conseil d'administration de l'exécution d'éléments importants des programmes ci-dessus, notamment des progrès accomplis en ce qui concerne l'application des principes et la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

#### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

##### POINT 4. PNUD 2001

Pris note du rapport oral de l'Administrateur sur l'application du processus de gestion du changement;

Adopté la décision 98/1 du 23 janvier 1998 sur le recentrage de l'action du Programme des Nations Unies pour le développement;

##### POINT 5. CADRE DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour l'Afrique (1997-2001) (DP/1998/6);

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour les États arabes (1997-2001) (DP/1998/7 et Corr.1);

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour l'Asie et le Pacifique (1997-2001) (DP/1998/8);

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (1997-1999) (DP/1998/9);

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1997-1999) (DP/1998/10);

Approuvé les cadres de coopération de pays et la prolongation des programmes de pays ci-après :

#### I

Premier cadre de coopération pour le Cap-Vert (DP/CCF/CVI/1);

Premier cadre de coopération pour le Ghana (DP/CCF/GHA/1);

Premier cadre de coopération pour le Mozambique (DP/CCF/MOZ/1);

Deuxième prolongation du sixième programme du Kenya (DP/CCF/KEN/6/EXTENSION II);

#### II

Premier cadre de coopération pour l'Algérie (DP/CCF/ALG/1);

Premier cadre de coopération pour la Jamahiriya arabe libyenne (DP/CCF/LIB/1);

### III

Premier cadre de coopération pour les îles Cook (DP/CCF/CKI/1);

Premier cadre de coopération pour la République de Corée (DP/CCF/ROK/1);

Premier cadre de coopération pour Tokélaou (DP/CCF/TOK/1);

### IV

Premier cadre de coopération pour le Guatemala (DP/CCF/GUA/1);

Premier cadre de coopération pour le Nicaragua (DP/CCF/NIC/1);

Pris note du rapport de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD au Myanmar publié sous la cote DP/1998/11 et décidé d'examiner, à sa session annuelle de 1998, une proposition concernant l'assistance future du PNUD au Myanmar conformément aux décisions 93/21 et 96/1 du Conseil d'administration;

#### POINT 6. PNUD : MOBILISATION DES RESSOURCES

Adopté la décision 98/2 du 23 janvier 1998 sur l'examen des incidences du processus de gestion du changement et du financement par des ressources autres que les ressources de base;

Adopté la décision 98/3 du 23 janvier 1998 sur une stratégie de financement pour le Programme des Nations Unies pour le développement;

Décidé de reporter à sa session annuelle de 1998 l'examen du rapport sur le processus des tables rondes (DP/1998/CRP.2);

#### POINT 7. QUESTIONS DIVERSES

Approuvé le cadre intégré d'assistance technique à l'appui des activités liées au commerce dans les pays les moins avancés (DP/1998/CRP.4);

Pris note du rapport sur le suivi par le PNUD des initiatives de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés (DP/1998/CRP.5);

Pris note du rapport oral sur les résultats de la première session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification;

Pris note du rapport oral sur les résultats de la réunion thématique spéciale du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida tenue à Nairobi du 16 au 18 novembre 1997;

Pris note du rapport oral de l'Administrateur associé sur l'utilisation des ressources au titre de la ligne 1.1.3 des montants cibles à prélever sur les ressources de base.

23 janvier 1998

## Annexe

### PROJET DE PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 1998

#### INTRODUCTION

1. Dans sa décision 96/25, le Conseil d'administration a notamment décidé d'instaurer un plan de travail annuel. Le présent document contient une liste des questions qui intéressent en priorité le PNUD et le FNUAP en 1998 et propose un projet de plan de travail qui tient compte de ces questions prioritaires ainsi que de directives déjà établies par le Conseil d'administration et des discussions tenues à la troisième session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration.

#### PNUD

2. Pour le PNUD, l'exercice biennal 1998-1999 sera celui de l'application et de la consolidation des dispositions adoptées et des initiatives prises durant l'actuel exercice biennal. La priorité sera donnée au processus de gestion du changement et au nouveau cadre de programmation, ainsi qu'à la mobilisation d'un appui et de ressources pour les programmes d'élimination de la pauvreté. S'agissant de la gestion du changement, l'accent sera mis sur trois grands domaines : la définition d'objectifs plus précis pour les programmes de pays; l'efficacité et l'impact; et l'efficacité, l'obligation redditionnelle et la bonne gestion. Des évaluations des stratégies seront effectuées et présentées au Conseil d'administration au fur et à mesure de leur achèvement.

3. Comme le Conseil d'administration l'a décidé en 1996, les rapports sur les fonds spéciaux gérés par le PNUD sont examinés par roulement. En 1998, le Conseil d'administration devrait examiner le rapport relatif aux Volontaires des Nations Unies.

#### FNUAP

4. Les questions prioritaires pour le FNUAP sont au nombre de cinq :  
a) augmenter les ressources du Fonds, de façon qu'elles deviennent plus prévisibles, plus sûres et plus continues; b) continuer à évaluer et à accroître l'efficacité de ses programmes dans le monde; c) continuer à appliquer ses nouvelles priorités de programmes et la nouvelle démarche pour l'allocation de ses ressources conformément aux décisions 95/15 et 96/15 respectivement du Conseil d'administration; d) améliorer la façon dont ses programmes tiennent compte de la capacité d'absorption et d'utilisation des ressources des pays; et e) collaborer à la réalisation des réformes à l'échelle du système des Nations Unies. Le FNUAP coopérera également avec d'autres organes compétents à l'élaboration des initiatives "CIPD+5" prévues pour 1999.

QUESTIONS PRIORITAIRES INTÉRESSANT LE PNUD EN 1998

Question	Suivi	Type de rapport	Session
A. Mise en oeuvre de PNUD 2001	PNUD 2001 : rapport intérimaire et stratégie de mise en oeuvre des étapes suivantes assurant un effet de synergie avec les réformes des Nations Unies (97/15, par. 21)	Oral	Première session et session annuelle
	Analyse de la mise en place des unités sous-régionales (97/15, par. 16)	Officiel	Session annuelle
B. Mise en oeuvre du nouveau cadre de programmation	Stratégie de mise en oeuvre de chaque cadre de coopération régional, avec méthode d'évaluation des résultats et calendrier pour l'examen à mi-parcours	Officiel	Première session
	Examen de la mise en oeuvre du nouveau cycle de programmation	Officiel	Troisième session
	Analyse des résultats de l'exécution accélérée des programmes et options stratégiques pour l'avenir	Officiel	Troisième session
C. Qualité des programmes	Stratégie visant à définir des objectifs plus précis pour les domaines prioritaires du PNUD, compte tenu de l'atelier de septembre 1997	Officiel	Première session
D. Stratégies de financement et information	Stratégie visant à accroître les ressources de base du PNUD et à mettre en place une base de financement plus durable	CRP	Première session
	Évaluation des leçons tirées de la mobilisation des ressources de base et autres ressources et stratégie de financement pour l'avenir	Officiel	Première session
	Options visant à améliorer la politique du PNUD en matière de communication et d'information pour mobiliser les ressources et faire mieux connaître au public le rôle du PNUD et la plus-value apportée par ses programmes	Officiel	Session annuelle

QUESTIONS PRIORITAIRES INTÉRESSANT LE FNUAP EN 1998

Question	Suivi	Type de rapport	Session
A. Augmentation des ressources	Poursuite de l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources Étude de mécanismes novateurs de financement Examen des moyens permettant d'assurer des recettes stables et prévisibles	Officiel <sup>a</sup>	Session annuelle
B. Mise en oeuvre des principaux domaines de programme	Santé des adolescents en matière de reproduction Mise en oeuvre de la stratégie d'information et des activités de plaidoyer Traduction en activités spécifiques au niveau des pays Participation accrue des organisations non gouvernementales nationales Réalisation d'évaluations thématiques et de programmes	Officiel <sup>a</sup> Oral Officiel <sup>b</sup> Officiel <sup>a</sup> Officiel	Session annuelle Session annuelle Deuxième et troisième sessions Session annuelle Session annuelle
C. Mise en oeuvre de l'approche de l'allocation des ressources	Programmation par pays	Officiel <sup>b</sup>	Deuxième et troisième sessions, session annuelle
D. Renforcement du contrôle interne, de la vérification des comptes et de l'obligation redditionnelle	Augmentation du nombre et amélioration de la qualité des audits de gestion et examens de la mise en oeuvre des politiques	Officiel <sup>a</sup>	Session annuelle
E. Préparatifs de CIPD+5	Rapport d'activité sur les préparatifs	Oral <sup>c</sup>	Deuxième session et session annuelle
F. Étude de la capacité d'absorption et d'utilisation des ressources des pays du programme	Recommandations sur des mesures concrètes	Officiel	Session annuelle

<sup>a</sup> Dans le cadre du rapport annuel.

<sup>b</sup> À insérer dans les programmes de pays et dans le rapport annuel.

<sup>c</sup> Cette question pourrait être abordée à la deuxième session ordinaire ou à la session annuelle.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE POUR 1998

Tableau 1

Première session ordinaire de 1998 (19-23 janvier 1998)

(Cinq journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.1)	S		{ Élection du Bureau {
	Officiel	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents {
	Officiel	I	½ journée	{ Rapport sur la troisième session ordinaire de 1997 {
	CRP <sup>a</sup>	S		{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1997 {
				{ Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 1998 (96/25) {
2				{ DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP {
	Officiel	S/I		{ Aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (97/2 et 97/3) {
				DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
3	Officiel	S	½ journée	FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
4				PNUD 2001
	Oral	I	½ journée	{ Suivi de la décision 97/15 — Rapport intérimaire {
	Officiel	S		{ Définition d'objectifs plus précis (97/15) {
5				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	S	1 journée	{ Documents sur la stratégie d'exécution des cadres de coopération régionaux (97/9) {
				{ Cadres de coopération de pays {
				{ Assistance au Myanmar (96/1) {

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
6				MOBILISATION DES RESSOURCES
	CRP	S/I		{ Ressources du PNUD et options de financement : "Vers { une stratégie de financement durable du PNUD"
	CRP	I		{ Examen du processus des tables rondes
	Officiel	S	½ journée	{ Examen des modalités concernant les ressources autres { que les ressources de base (96/44), y compris le suivi du { paragraphe 23 de la décision 97/15
7			½ journée	QUESTIONS DIVERSES
				SESSION COMMUNE PNUD/FNUAP/UNICEF
	Oral	I	½ journée	Échange de vues sur l'effet des réformes d'ensemble des Nations Unies sur les ressources et les programmes

<sup>a</sup> Un rapport officiel sera établi pendant la session sur la base du document de séance.

Abréviations : CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1998 (20-24 avril 1998)

(5 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.2)	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents {
	Officiel	S	½ journée	{ Rapport sur la première session ordinaire de 1998 {
				{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1998 {
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP
2	Officiel	S	½ journée	RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
3	Officiel	S	1 journée	Cadres de coopération de pays et questions connexes
				DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
4	Officiel	S	1 ½ journée	Programmes de pays et questions connexes
5				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Oral	I	¼ journée	Critères et mécanismes d'ajustement budgétaire en cas de déficit important en recettes (97/26)
6				SERVICES D'APPUI TECHNIQUE
	Oral	I	½ journée	Examen du rapport relatif à l'évaluation des postes de spécialistes des SAT au niveau du siège et au niveau des régions (97/27)
7				ACTIVITÉS DE FORMATION DU PERSONNEL
	Oral	I	¼ journée	Rapport d'activité sur la mise en oeuvre des recommandations sur l'évaluation (97/29)
8				MOBILISATION DES RESSOURCES
	Officiel	S	½ journée	Conséquences de la baisse des ressources sur la réalisation des objectifs de la CIPD (97/29)
9				QUESTIONS DIVERSES
	Oral	I	¼ journée	Rapport actualisé sur le Comité de coordination des questions sanitaires

Abréviations : CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner.

Tableau 3

Session annuelle de 1998 (8-19 juin 1998)

(10 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.3)	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail
	Officiel	S		{ Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1998
				{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998
				{
				DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
				{
2	Officiel	I	1 ½ journée	{ RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE POUR 1997
				{ Présentation par la Directrice exécutive
				{ Priorités et exécution des programmes
				{
				{ Mobilisation des ressources
				{
				{ Programme mondial de moyens contraceptifs/Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception
				{
				{ Vue d'ensemble des activités par région
				{
				{ Annexe statistique
3	Officiel	S	½ journée	CAPACITÉS D'ABSORPTION ET UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (96/27)
4	Officiel	S	½ journée	PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE PROGRAMME
5	Officiel	I	½ journée	RAPPORT PÉRIODIQUE SUR L'ÉVALUATION
6				{ STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
	Oral	I	½ journée	{ Application de la décision 97/13
				{
7	Oral	I		{ RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE COORDINATION DES QUESTIONS SANITAIRES

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
8				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
	Officiel	S		{ RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR
	Officiel	S		{ Présentation par l'Administrateur
	Officiel	I	2 journées	{ Principales réalisations du Programme, y compris des fonds spéciaux
	Officiel	I		{ Assistance au peuple palestinien
	Officiel	I		{ Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et Initiative spéciale en faveur de l'Afrique
	Officiel	I		{ Rapports du Corps commun d'inspection
	Officiel	I		{ Annexe statistique
9	CRP	I		{ PNUD 2001 : Suite donnée au paragraphe 16 de la décision 97/15 (Rapport intérimaire sur les unités sous-régionales)
10	Officiel	I	½ journée	{ Suivi de la réforme de l'Organisation des Nations Unies notamment transfert au Programme des Nations Unies pour le développement des fonctions du Coordonnateur des secours d'urgence qui ont trait à l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, à la prévention des catastrophes et à la planification préalable
11	Officiel	I	½ journée	ÉVALUATION
12	Officiel	I/S	½ journée	VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES
13			½ journée	{ MOBILISATION DES RESSOURCES { (y compris examen du processus des tables rondes)
14	Officiel		½ journée	{ CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES { (y compris l'assistance au Myanmar)
15	Officiel	I	½ journée	{ POLITIQUE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION { Suivi du paragraphe 10 de la décision 97/17
16				BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS
	Officiel	S	½ journée	{ Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
	Officiel			{ Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur l'UNOPS (97/23)
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD/FNUAP/UNOPS
17	Oral	I	½ journée	Rapports sur le contrôle interne

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
18			½ journée	QUESTIONS DIVERSES
*				Réunion d'information sur ONUSIDA

\* N. B. : Une manifestation spéciale sur le rapport de 1998 sur l'État de la population mondiale sera organisée par le FNUAP pendant une demi-journée.

Abréviations : CIPD = Conférence internationale sur la population et le développement; CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner.

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1998 (14-18 septembre 1998)

(5 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.4)	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents {
	Officiel	S		{ Rapport sur la session annuelle de 1998 {
	CRP	I	½ journée	{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 1998 { { Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1999 {
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
2				PNUD 2001 : Rapport intérimaire
3				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I/S		{ Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (97/24) {
	Officiel	I		{ Examen annuel de la situation financière {
		I	1 journée	{ Activités du Bureau des services d'achats interorganisations { { Contrats de sous-traitance accordés et principaux équipements commandés { { Examen et révision du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD {
4				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	S		{ Examen de la mise en oeuvre du nouveau cycle de programmation {
	Oral	I	1 journée	{ Rapport sur l'exécution du premier cadre de coopération avec le Nigéria (97/25) {
	Officiel			{ Cadres de coopération de pays
5				UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	S		{ Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 {
	Officiel	I	½ journée	{ Rapports de vérification des comptes

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
6	Oral			UNIFEM (97/18)
7			½ journée	MOBILISATION DES RESSOURCES DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
8				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I		{ Examen financier annuel, 1997
	Officiel	I		{ Situation de l'exécution financière des programmes de pays
	Officiel	I		{ Arrangements multi-bilatéraux et fonds d'affectation spéciale (97/26)
	Officiel	I	1 journée	{ Rapport intérimaire sur l'exécution du budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999 (97/26)
9				{ COOPÉRATION SUD-SUD
	Officiel	S		{ "Partenaires dans le domaine de la population et du développement" (96/9)
10	Officiel	S		{ PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
11				{ QUESTIONS DIVERSES
			½ journée	{ Visites sur le terrain
	Oral	I		{ Rapport d'activité sur le Comité de coordination des questions sanitaires

Abréviations : CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.



98/5. Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. Prend note des rapports au Conseil économique et social (DP/1998/14 et Corr. 1 et DP/FPA/1998/2 et Corr. 1) et des recommandations qu'ils contiennent et décide de les transmettre au Conseil, accompagnés des observations formulées par les délégations et des déclarations et des réponses faites par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population à la présente session;

2. Demande à l'Administrateur et au Directeur exécutif de faire figurer dans les futurs rapports au Conseil économique et social une analyse complète des problèmes rencontrés et des enseignements dégagés sur le terrain ainsi qu'une synthèse des grandes questions, qui permettra au Conseil de remplir sa fonction de coordination, et, à cette occasion, de présenter des données statistiques récapitulatives;

3. Invite l'Administrateur et le Directeur exécutif à engager des consultations avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement sur une liste récapitulative de questions qui jouent un rôle central dans l'amélioration de la coordination des activités opérationnelles, en vue de la présenter au Conseil économique et social pour qu'il l'examine à sa session de fond de 1998;

4. Invite également le Conseil économique et social à recommander, à sa session de fond de 1998, des mesures ayant pour but d'accroître l'utilité de ces rapports en tant que contribution à ses délibérations, comme le veut la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, notamment en déterminant si telle ou telle question, dans la forme actuelle, se prête bien à des recommandations communes des fonds et des programmes.

24 avril 1998

98/6. Services d'appui technique du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. Prend note du Rapport sur l'évaluation des postes de spécialiste des services d'appui technique au siège et au niveau régional (rapport d'évaluation que des consultants indépendants ont établi pour le compte du Fonds des Nations Unies pour la population en 1997) et du rapport du Directeur exécutif sur les services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1997/16), qui lui ont été présentés à sa troisième session ordinaire de 1997, dans l'esprit de sa décision 97/27;

2. Autorise le maintien du financement des postes de spécialiste des services d'appui technique jusqu'au 31 décembre 1999, comme il est proposé dans le document DP/FPA/1997/16;

3. Prie le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population de continuer activement à rechercher des solutions pragmatiques aux problèmes soulevés dans le rapport d'évaluation des consultants indépendants, en concertation avec les institutions associées, en particulier en ce qui concerne

la coordination, la responsabilité, la communication entre les trois niveaux du système et le travail de mobilisation des spécialistes des services d'appui technique dans les institutions associées;

4. Prie également le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 1999 un rapport d'activité succinct sur l'efficacité des améliorations qui auront été apportées au fonctionnement des services d'appui technique depuis la troisième session ordinaire de 1997;

5. Invite le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, à la lumière des recommandations découlant du processus CIPD+5 et en consultation avec les institutions associées, à élaborer des options futures permettant a) de fournir l'appui et les avis des spécialistes aux équipes de soutien aux pays et aux programmes de pays par le biais d'arrangements qui utilisent les meilleurs services d'experts techniques disponibles au sein du système des Nations Unies et auprès d'autres sources, et b) de renforcer la participation et la contribution des institutions spécialisées des Nations Unies compétentes pour ce qui est de faire avancer et de promouvoir l'application du programme de la CIPD;

6. Prie le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population de lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 1999, ces propositions dans un rapport qui comprendra une analyse des aspects financiers et budgétaires.

24 avril 1998

98/7. Stratégie de mobilisation des ressources pour le Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur la mobilisation de ressources maintenant et dans l'avenir : la stratégie du FNUAP (DP/FPA/1998/CRP.2);

2. Invite le Directeur exécutif à actualiser le document de séance sur la mobilisation de ressources maintenant et dans l'avenir : la stratégie du FNUAP (DP/FPA/1998/CRP.2) et à lui faire rapport à sa session annuelle de 1998;

3. Prie le Directeur exécutif d'organiser des réunions intersessions officielles du Conseil en vue d'examiner différents mécanismes possibles de financement de l'activité du Fonds des Nations Unies pour la population et de lui rendre compte des progrès qui auront été réalisés lors de ces réunions intersessions pour qu'il puisse adopter, à sa troisième session ordinaire de 1998, une décision concernant une stratégie de financement viable qui permette au Fonds des Nations Unies pour la population de disposer de ressources sur une base prévisible, assurée et continue et de jouer un rôle central dans le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

24 avril 1998

98/8. Approbation du recrutement de représentants de pays

Le Conseil d'administration

1. Rappelle la décision 97/26 du Conseil d'administration;
2. Prend note des observations du Directeur exécutif et des observations faites par les délégations sur cette question;
3. Autorise le Directeur exécutif du FNUAP à engager la procédure de recrutement de sept représentants de pays, ainsi qu'il est proposé dans la décision 97/26, en tenant compte des ressources disponibles;
4. Prie le Directeur exécutif de lui présenter par écrit, à sa session annuelle, une actualisation de la situation financière.

24 avril 1998

98/9. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 1998 il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1998 (DP/1998/L.2), tels que modifiés oralement;

Approuvé le rapport sur la première session ordinaire de 1998 (DP/1998/12 et Corr.1);

Approuvé la partie du rapport de la deuxième session ordinaire (contenue dans les documents DP/1998/L.15 et DP/1998/L.16), concernant les rapports du Conseil économique et social (DP/1998/14 et Corr.1 et DP/FPA/1998/2 et Corr.1);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1998 et 1999, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Session annuelle de 1998	8-19 juin 1998 (Genève)
Troisième session ordinaire de 1998	14-18 septembre 1998
Première session ordinaire de 1999	25-29 janvier 1999
Deuxième session ordinaire de 1999	5-9 avril 1999
Session annuelle de 1998	14-25 juin 1999 (New York)
Troisième session ordinaire de 1999	13-17 septembre 1999

Approuvé la liste des questions à examiner à sa session annuelle de 1998, telle qu'elle figure dans le plan de travail joint en annexe;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 2. RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Adopté la décision 98/5 du 24 avril 1998 sur les rapports au Conseil économique et social;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 3. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Pris note du rapport sur les prévisions financières triennales indiquant les engagements financiers pris au 31 décembre 1997 (DP/1998/CRP.6);

Approuvé les cadres de coopération de pays et les prolongations des programmes de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour la Côte d'Ivoire (DP/CCF/IVC/1);

Premier cadre de coopération pour la Gambie (DP/CCF/GAM/1);

Premier cadre de coopération pour la Guinée (DP/CCF/GUI/1);

Premier cadre de coopération pour le Mali (DP/CCF/MLI/1);

Premier cadre de coopération pour le Rwanda (DP/CCF/RWA/1);

Premier cadre de coopération pour le Togo (DP/CCF/TOG/1);

Première prolongation du cinquième programme du Niger  
(DP/CP/NER/5/EXTENSION I);

II

Premier cadre de coopération pour Bahreïn (DP/CCF/BAH/1);

III

Premier cadre de coopération pour l'Albanie (DP/CCF/ALB/1);

IV

Premier cadre de coopération pour la Bolivie (DP/CCF/BOL/1);

Premier cadre de coopération pour les îles Turques et Caïques  
(DP/CCF/TCI/1);

Deuxième prolongation du troisième programme d'Antigua-et-Barbuda  
(DP/CP/ANT/3/EXTENSION II);

Deuxième prolongation du cinquième programme d'Haïti  
(DP/CP/HAI/5/EXTENSION II);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 4. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les programmes de pays ci-après :

I

Assistance au Gouvernement botswanais (DP/FPA/BWA/3);  
Assistance au Gouvernement camerounais (DP/FPA/CMR/3);  
Assistance au Gouvernement éthiopien (DP/FPA/ETH/4);  
Assistance au Gouvernement gabonais (DP/FPA/GAB/3);  
Assistance au Gouvernement de la Guinée-Bissau (DP/FPA/GNB/3);  
Assistance au Gouvernement de la Guinée équatoriale (DP/FPA/GNQ/3);  
Assistance au Gouvernement du Lesotho (DP/FPA/LSO/3);  
Assistance au Gouvernement malien (DP/FPA/MLI/4);  
Assistance au Gouvernement mauritanien (DP/FPA/MRT/4);  
Assistance au Gouvernement mozambicain (DP/FPA/MOZ/5);  
Assistance au Gouvernement nigérien (DP/FPA/NER/4);  
Assistance au Gouvernement rwandais (DP/FPA/RWA/4);  
Assistance au Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/STP/3);  
Assistance au Gouvernement sud-africain (DP/FPA/ZAF/1);  
Assistance au Gouvernement swazi (DP/FPA/SWZ/3);

II

Assistance au Gouvernement jordanien (DP/FPA/JOR/5);  
Assistance au Gouvernement yéménite (DP/FPA/YEM/2);

III

Assistance au Gouvernement bangladais (DP/FPA/BGD/5);  
Assistance au Gouvernement bhoutanais (DP/FPA/BTN/3);  
Assistance au Gouvernement maldivien (DP/FPA/MDV/2);  
Assistance au Gouvernement papouan-néo-guinéen (DP/FPA/PNG/2);

Prolongation de l'assistance au Gouvernement de la République islamique d'Iran (DP/FPA/IRN/2/EXT1);

Assistance au Gouvernement de la République populaire démocratique du Corée (DP/FPA/PRK/3);

Assistance au Gouvernement thaïlandais (DP/FPA/THA/7);

#### IV

Assistance au Gouvernement bolivien (DP/FPA/BOL/2);

Assistance au Gouvernement brésilien (DP/FPA/BRA/2);

Assistance au Gouvernement colombien (DP/FPA/COL/3);

#### POINT 5. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Pris note du rapport oral sur les critères et mécanismes de réajustement du budget en cas de contraction importante des recettes (97/26);

Adopté la décision 98/8 du 24 avril 1998 concernant l'approbation du recrutement de représentants de pays du FNUAP;

#### POINT 6. SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

A adopté la décision 98/6 du 24 avril 1998 concernant les services d'appui techniques du FNUAP;

#### POINT 7. ACTIVITÉS DE FORMATION DU PERSONNEL

Pris note du rapport oral sur la mise en oeuvre des recommandations contenues dans l'évaluation (97/29) des activités de formation du personnel du FNUAP;

#### POINT 8. MOBILISATION DES RESSOURCES

Adopté la décision 98/7 du 24 avril 1998 relative à une stratégie de mobilisation des ressources pour le Fonds des Nations Unies pour la population;

#### POINT 9. QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport intérimaire sur la gestion du changement;

Confirmé la candidature du Botswana, du Groupe africain, pour le représenter au Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé;

Pris note de l'exposé du Président de la Commission du développement social.

24 avril 1998

Tableau 1

Session annuelle de 1998 (8-19 juin 1998)

(10 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.3)	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail
	Officiel	S		{ Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1998
				{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998
				{ DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
2	Officiel	I	1 ½ journée	{ RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1997
				{ Exposé du Directeur exécutif
				{ Priorités et exécution des programmes
				{ Mobilisation des ressources
				{ Programme mondial de moyens contraceptifs/Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception
				{ Aperçu régional
				{ Annexe statistique
3	Officiel	S	½ journée	CAPACITÉS D'ABSORPTION ET UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (96/27)
4	Officiel	S	½ journée	PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE PROGRAMME
5	Officiel	I	½ journée	RAPPORT PÉRIODIQUE SUR L'ÉVALUATION
6				{ STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
	Oral	I	½ journée	{ Application de la décision 97/13
7	Oral/CRP	I		{ STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES DU FNUAP

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD				
8	Officiel	S		{ RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR
	Officiel	S		{ Exposé de l'Administrateur
	Officiel	I		{ Principales réalisations du Programme, y compris des fonds spéciaux
	Officiel	I		{ Assistance au peuple palestinien
	Officiel	I	2 journées	{ Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et Initiative spéciale en faveur de l'Afrique
	Officiel	I		{ Rapports du Corps commun d'inspection
	Officiel	I		{ Annexe statistique
	CRP	I		{ PNUD 2001 : Suite donnée au paragraphe 16 de la décision 97/15 (Rapport intérimaire sur les unités sous-régionales)
9	Officiel	I	½ journée	{ Suivi de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, notamment transfert au Programme des Nations Unies pour le développement des fonctions du Coordonnateur des secours d'urgence qui ont trait à l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, à la prévention des catastrophes et à la planification préalable
10	Officiel	I	½ journée	ÉVALUATION
11	Officiel	I/S	½ journée	VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES
12	CRP		½ journée	{ MOBILISATION DES RESSOURCES { (y compris examen du processus des tables rondes)
13	Officiel		½ journée	{ CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES { (y compris l'assistance au Myanmar)
14	Officiel	I	½ journée	{ POLITIQUE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION { Suivi du paragraphe 10 de la décision 97/17
15	Officiel	S		BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS
	Officiel		½ journée	{ Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
	Officiel			{ Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur l'UNOPS (97/23)
DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD/FNUAP				
16	Oral	I	½ journée	Rapports sur le contrôle interne



Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
17			½ journée	QUESTIONS DIVERSES
*				Réunion d'information sur ONUSIDA

\* Une manifestation spéciale sur le rapport de 1998 sur la population mondiale sera organisée par le FNUAP pendant une demi-journée.

Abréviations : CIPD = Conférence internationale sur la population et le développement; CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner.

98/10. Fonds des Nations Unies pour la population :  
Capacité d'absorption

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur la capacité d'absorption et l'utilisation des ressources financières dans les pays de programme (DP/FPA/1998/4);

2. Prend également note de l'importance de la coopération Sud-Sud pour le renforcement de la capacité d'absorption;

3. Prend note en outre de la nécessité de renforcer, selon qu'il convient, le rôle des organisations de la société civile et du secteur privé;

4. Approuve les mesures déjà prises pour accroître la capacité d'absorption et améliorer l'utilisation des ressources dans les pays de programme, notamment celles concernant la formation, la publication du nouveau Manuel des politiques et des procédures du FNUAP et l'application de ses dispositions;

5. Fait siennes les recommandations formulées dans le document DP/FPA/1998/4 en vue de développer encore la capacité d'absorption et d'améliorer l'utilisation des ressources dans les pays de programme;

6. Prie instamment le Directeur exécutif de prendre les mesures nécessaires à l'application des recommandations figurant dans le document DP/FPA/1998/4, compte tenu des observations faites par les délégations à la session annuelle de 1998;

7. Prie le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration sur la suite donnée aux recommandations figurant dans le document DP/FPA/1998/4 à sa troisième session ordinaire en l'an 2000.

12 juin 1998

98/11. Plan de travail pour 1999-2002 et demande de pouvoir  
d'approbation des dépenses au titre des programmes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des propositions du Directeur exécutif concernant les ressources du programme exposées dans le document DP/FPA/1998/5 telles qu'elles ont été révisées par le Directeur exécutif adjoint à la session annuelle de 1998;

2. Approuve la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 1999 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 1999, soit 263 millions de dollars, et prie le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration sur toute augmentation ou déficit important dans les estimations de recettes pour l'année 1999;

3. Prend note des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources ordinaires programmables destinées à la planification des programmes

pour la période 2000-2002 : 283 millions de dollars pour 2000; 303 millions de dollars pour 2001 et 325 millions de dollars pour 2002;

4. Prie le Directeur exécutif de prendre des mesures pour élaborer un plan de travail mieux ciblé, plus analytique et axé sur les résultats;

5. Invite le Directeur exécutif lorsqu'il formulera le plan de travail 2001-2003 à augmenter le pourcentage des ressources programmables.

12 juin 1998

98/12. Fonds des Nations Unies pour la population : Évaluation

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec satisfaction le rapport du Directeur exécutif sur les activités d'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1998/6) et se félicite des progrès accomplis par le Fonds dans la révision de ses directives en matière de suivi et d'évaluation, qui mettent l'accent sur l'efficacité des apports;

2. Encourage le Fonds à poursuivre les efforts qu'il fait pour rehausser le contenu analytique du rapport périodique sur les activités d'évaluation, notamment en ce qui concerne les résultats, les progrès et les enseignements tirés de l'expérience;

3. Prie le Directeur exécutif de rechercher activement les possibilités d'entreprendre des évaluations conjointes, selon qu'il conviendra, avec les organisations associées et les gouvernements;

4. Demande aussi que des efforts soient consentis pour accroître encore le nombre d'évaluations externes et que le Directeur continue à lui rendre compte dans le rapport périodique sur les activités d'évaluation, des progrès enregistrés dans la réalisation de cet objectif;

5. Prie le Directeur exécutif d'inclure dans le rapport périodique, en l'an 2000, une annexe présentant un bilan et une analyse des évaluations de tous les programmes de pays achevés au cours de l'exercice biennal précédent conformément au plan de travail du Fonds.

12 juin 1998

98/13. Programme des Volontaires des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. Prend note de la variété des tâches et des rôles des Volontaires des Nations Unies, de la croissance du programme dans son ensemble, et en particulier de sa réussite en ce qui concerne le nombre sans précédent de Volontaires en service;

2. Prend note également des messages importants de la quatrième Réunion intergouvernementale, reflétés dans la Déclaration de Bonn;

3. Félicite le programme des Volontaires des Nations Unies des efforts qu'il continue de faire dans le cadre du lancement et de la mise en oeuvre de la Stratégie 2000 pour assurer la pertinence de son action;

4. Prend note des problèmes recensés par le Bureau de l'audit et prend acte de l'action que mène le programme des Volontaires des Nations Unies pour tenir compte des observations du Bureau;

5. Se félicite de la décision de proclamer 2001 Année internationale des Volontaires;

6. Approuve les propositions tendant à ce que l'excédent exceptionnel du Fonds, d'un montant total de 1,8 million de dollars, soit affecté à la mise en oeuvre des recommandations de l'étude de gestion;

7. Prie le programme des Volontaires des Nations Unies de lui faire rapport sur la gestion de la réserve destinée à financer les évacuations sanitaires ou de sécurité, à la troisième session ordinaire de 1998, dans le cadre de l'examen annuel de la situation financière;

8. Décide qu'il convient de financer sur le Fonds bénévole spécial les évaluations stratégiques, thématiques et intersectorielles ainsi que de contribuer aux activités de suivi des Volontaires et aux projets exécutés par le programme des Volontaires des Nations Unies.

19 juin 1998

98/14. Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. Note que la poursuite du financement d'activités dans les secteurs définis précédemment dans sa décision 93/21, confirmée par sa décision 96/1, est estimée à 50 millions de dollars pour la période allant du deuxième semestre de 1999 à la fin de 2001;

2. Autorise l'Administrateur à approuver, au cas par cas, les prolongations de la phase complémentaire de l'Initiative pour le développement humain jusqu'à concurrence de 36,9 millions de dollars prélevés sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) de l'actuelle période de planification des ressources, et un montant de 13,1 millions de dollars au maximum à prélever sur les ressources du MCARB de la prochaine période de planification des ressources, dans la mesure où elles seront disponibles;

3. Autorise en outre l'Administrateur, en consultation avec les autres fonds et programmes compétents des Nations Unies, à mobiliser des ressources autres que les ressources de base pour un programme d'assistance à l'échelle du système des Nations Unies concernant l'État du Rakhine septentrional, au moyen des mécanismes et modalités appropriés;

4. Prie l'Administrateur de continuer à lui présenter chaque année un rapport sur les progrès accomplis et problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des activités au titre de l'Initiative de développement humain.

19 juin 1998

98/15. Politique du PNUD en matière de communication et d'information

Le Conseil d'administration

1. Prend note du document DP/1998/23, dans lequel l'Administrateur donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie de communication et d'information du PNUD;
2. Se félicite des progrès accomplis depuis 1995 afin de mieux faire connaître le PNUD et le système des Nations Unies auprès de plusieurs groupes cibles;
3. Encourage l'Administrateur à faire une large place aux résultats obtenus dans la politique de communication du PNUD et à mettre en évidence le lien qui existe entre la communication et la mobilisation des ressources;
4. Appuie les efforts déployés par l'Administrateur pour mettre en relief le rôle du PNUD afin que la population soit mieux informée du domaine d'action et de l'efficacité du Programme ainsi que de sa contribution aux objectifs du développement humain durable, sans perdre de vue que les stratégies de communication doivent être adaptées aux différents publics auxquels elles s'adressent;
5. Invite l'Administrateur à lui exposer brièvement, à sa première session ordinaire de 1999 et dans le cadre de la stratégie de communication et de mobilisation du PNUD, les grands thèmes qui correspondent aux besoins en matière de communication compte tenu de la décision 97/17 et des observations faites par les délégations à la session annuelle de 1998;
6. Demande à l'Administrateur de lui présenter, à sa session annuelle de 1999, un plan d'action concernant les grands thèmes recensés à la première session ordinaire de 1999, y compris leurs incidences budgétaires.

19 juin 1998

98/16. Activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1998/24 et DP/1998/24/Add.2\*), constatant que le Bureau continue de bien fonctionner en assurant lui-même son financement;
2. Prie le Comité de coordination de la gestion de conseiller le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets afin de l'aider à trouver les solutions qui conviennent pour remédier aux lenteurs et aux difficultés inattendues mentionnées dans le rapport DP/1998/24;

3. Approuve la création d'un poste d'informaticien en chef, de classe D-1, à inscrire au tableau des effectifs à partir du 1er juillet 1998.

12 juin 1998

98/17. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1998 (Genève, 8-19 juin 1998)

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 1998, il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 1998 (DP/1998/L.3; DP/1998/L.3\* (espagnol seulement) et DP/1998/L.3/Corr.1) tels qu'ils ont été modifiés oralement;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1998 et de 1999, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Troisième session ordinaire de 1998 : 14-18 septembre 1998  
Première session ordinaire de 1999 : 25-29 janvier 1999  
Deuxième session ordinaire de 1999 : 5-9 avril 1999

Session annuelle de 1999 : 14-25 juin 1999 (New York)  
Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

Approuvé la liste des questions à examiner à sa troisième session ordinaire de 1998, telle qu'elle figure dans le plan de travail annexé;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 2. RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1997

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1997 sur les priorités des programmes, l'efficacité des programmes, les principales données statistiques et l'aperçu des programmes régionaux [DP/FPA/1998/3 (Part I), (Part I/Add.1), (Part II) et (Part III)];

Demandé au Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1998 un document de séance sur les approches sectorielles;

POINT 3. CAPACITÉ D'ABSORPTION ET UTILISATION  
DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Adopté la décision 98/10 du 12 juin 1998 sur la capacité d'absorption;

POINT 4. PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION  
DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES

Adopté la décision 98/11 du 12 juin 1998 sur le plan de travail du FNUAP pour 1999-2002 et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes;

Pris note du rapport sur les ressources allouées aux programmes et projets de pays au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population approuvées par le Conseil d'administration (DP/FPA/1998/8);

POINT 5. RAPPORT PÉRIODIQUE SUR L'ÉVALUATION

Adopté la décision 98/12 du 12 juin 1998 sur les activités d'évaluation du FNUAP;

POINT 6. STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Pris note du rapport oral sur la stratégie d'information et de communication du FNUAP;

POINT 7. STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Pris note du document de séance contenant une actualisation de la situation financière du FNUAP (DP/FPA/1998/CRP.3), et des observations faites à son sujet;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 8. RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR

Pris note du rapport de l'Administrateur pour 1997, y compris l'introduction au rapport, les principales réalisations du programme, les programmes mondiaux et interrégionaux, les autres fonds et programmes, le Programme d'assistance au peuple palestinien, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, le rapport du Corps commun d'inspection et l'annexe statistique (DP/1998/17/Add.1 à 7 et DP/1998/17/Add.1 (Part III)/Corr.1), accompagnés des observations faites à leur sujet;

Pris note du rapport sur le suivi de la décision 97/16 sur la gestion du changement, y compris le rapport intérimaire sur les unités de ressources sous-régionales (DP/1998/CRP.8);

Pris note du plan stratégique du PNUD pour 1998 (DP/1998/CRP.9);

POINT 9. SUIVI DE LA RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Pris note du rapport oral sur le rôle du PNUD dans le suivi de la réforme de l'Organisation des Nations Unies;

Pris note du rapport du Coordonnateur de secours d'urgence : transfert des responsabilités au Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1998/18);

POINT 10. ÉVALUATION

Pris note du rapport sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/1998/19);

POINT 11. VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

Adopté la décision 98/13 du 19 juin 1998 sur le programme des Volontaires des Nations Unies;

POINT 12. MOBILISATION DES RESSOURCES

Pris note du rapport oral du Président sur les travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD;

POINT 13. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 98/14 du 19 juin 1998 sur l'assistance au Myanmar;

Pris note du rapport intitulé : Premier cadre de coopération de pays pour le Bélarus : mise en oeuvre de la composante droits de l'homme (DP/1998/22);

POINT 14. PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Adopté la décision 98/15 du 19 juin 1998 sur la politique du PNUD en matière de communication et d'information;

POINT 15. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES  
D'APPUI AUX PROJETS

Adopté la décision 98/16 sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Pris note du rapport sur le suivi des recommandations concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes (DP/1998/25);

POINT 16. CONTRÔLE INTERNE

Pris note des rapports sur les opérations de vérification et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Fonds des Nations Unies pour la population, contenus dans les documents DP/1998/26, DP/1998/24/Add.1 et DP/FPA/1998/7, et demandé au Fonds des Nations Unies pour la population de prendre les mesures appropriées pour assurer l'application des recommandations contenues dans son rapport et de faire rapport chaque année sur les progrès accomplis;

POINT 17. QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport oral sur les activités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) en 1997;

Pris note du rapport oral sur les initiatives de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés;

Pris note du rapport sur le processus des tables rondes (DP/1998/CRP.2);

Pris note du rapport oral sur le programme du PNUD à Montserrat.

19 juin 1998



## ANNEXE

Troisième session ordinaire de 1998 (14-18 septembre 1998)

(5 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.4)	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents {
	Officiel	S		{ Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1998 {
	Officiel	S		{ Rapport de la session annuelle de 1998 {
	Officiel	I		{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 1998 {
	CRP	I		{ Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1999 {
				{ DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD {
2	Oral	I		{ PNUD 2001 : Rapport intérimaire {
3				{ QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES {
	Officiel	I/S	1 journée	{ Examen annuel de la situation financière (dont un rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1998-1999) {
	Officiel	I		{ Gestion des risques {
	Officiel	I		{ Activités du Bureau des services d'achats interorganisations (y compris les achats dans les pays en développement) {
	Officiel	I		{ Contrats de sous-traitance octroyés et principaux équipements commandés {
	Officiel	I		{ Examen et révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD {
	Officiel	I		{ Dépenses du système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 1997 {
4				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	S		{ Examen des nouveaux arrangements en matière de programmation {
	Oral	I	1 journée	{ Rapport sur l'exécution du premier cadre de coopération avec le Nigéria (97/25) {

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
5	Officiel	S	½ journée	UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES { Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal { 1998-1999 (y compris la gestion des risques, les réserves { et les excédents de recettes)
6	Oral	I		UNIFEM (97/18)
7	CRP	S	½ journée	MOBILISATION DES RESSOURCES { Rapport du Groupe de travail spécial à composition non { limitée sur la stratégie de financement du PNUD  DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
8	Oral	S	½ journée	MOBILISATION DES RESSOURCES
9	Officiel	I		QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES { Examen financier annuel, 1997 {
	Officiel	S		{ Révision du Règlement financier {
	Officiel	I		{ Arrangements multilatéraux et fonds d'affectation spéciale { (97/26) {
10	Officiel	S	1 ½ journée	{ COOPÉRATION SUD-SUD { { Partenaires dans le domaine de la population et du { développement (96/9) {
11	Officiel	S		{ PROGRAMME DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES {
12	Officiel	I		{ COMITÉ DE COORDINATION DES QUESTIONS { SANITAIRES { { Rapport sur les travaux de la première réunion du Comité { de coordination des questions sanitaires {
13	CRP	I		{ APPROCHES SECTORIELLES {
14	CRP	I		{ QUESTIONS DIVERSES, dont : { { Visites sur le terrain

Abréviations : CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

98/18. PNUD : Version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD

Le Conseil d'administration

1. Prend note du plan proposé à l'annexe I du document DP/1998/32 pour la nouvelle version du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD;

2. Approuve les modifications proposées à l'annexe II (sect. A, B et C) du document DP/1998/32 à la version actuelle du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD (UNDP/FIN REG & RULES/Rev.1 et Rev.2).

22 septembre 1998

98/19. Nouveaux arrangements en matière de programmation

Le Conseil d'administration

1. Prend note de l'examen des nouveaux arrangements en matière de programmation contenu dans le document DP/1998/34, des améliorations apportées au processus de programmation et des nouveaux efforts de rationalisation prévus, ainsi que des ajustements apportés aux niveaux de programmation autorisés, conformément au paragraphe 25 de la décision 95/23, tels qu'ils sont décrits aux paragraphes 28 à 31 du document DP/1998/34;

2. Note que la stratégie de financement du PNUD issue des travaux du Groupe de travail à composition non limitée et adoptée dans la décision 98/23 aura des incidences sur les paramètres financiers des arrangements en matière de programmation;

3. Décide d'appliquer les divers paramètres de planification financière prévus dans la décision 95/23 pour les années 2000-2001, y compris les dispositions du paragraphe 25, et prie l'Administrateur de planifier et d'exécuter les programmes sur cette base;

4. Approuve la proposition tendant à maintenir la répartition en pourcentage des affectations de ressources au titre des programmes indiquée dans la décision 95/23, compte tenu des modifications ci-après, qui sont décrites aux paragraphes 76 à 83 du document DP/1998/34 :

a) À partir de 2001, toutes les ressources correspondant à l'affectation distincte prévue dans la catégorie 1.6 au titre des services de mise en oeuvre seront ajoutées à celles qui correspondent aux affectations afférentes aux MCARB-1 et 2 prévues dans les catégories 1.1.1 et 1.1.2, les modalités de remboursement du coût des services d'appui administratif et opérationnel continuant à faire l'objet d'un arrangement négocié avec les organismes des Nations Unies qui remplissent les conditions requises, et à servir de mécanisme de comptabilisation des dépenses;

b) À partir de 2001, les affectations distinctes au titre de l'appui à l'élaboration des politiques et des programmes et de l'appui aux services techniques, prévues respectivement dans les catégories 2.2 et 2.3, seront fondues en une seule affectation, qui entrera dans la catégorie 2.2 et sera ajustée conformément aux dispositions du paragraphe 80 du document DP/1998/34;

5. Réaffirme que la méthode de répartition des ressources décrite aux paragraphes 21 à 26 de la décision 95/23 sert de base au calcul des affectations au titre des MACRB-1 pour les divers pays, ainsi que pour les allocations globales au titre des MACRB, sous réserve des modifications ci-après à partir de 2001 :

a) Les paramètres de planification financière et de programmation énoncés aux paragraphes 3 et 4 de la présente décision;

b) L'inclusion des "ressources diverses" dont il est question dans la note 11 relative au paragraphe 88 du document DP/1998/34;

6. Réaffirme les principes du statut de contribuant net et du retrait progressif et prend note avec satisfaction du rôle important que les pays contribuants nets jouent dans le cadre du programme;

7. Prie l'Administrateur d'étudier les moyens d'accroître la souplesse avec laquelle sont allouées les ressources au titre des MACRB-2 et de lui faire part de ses conclusions à sa première session ordinaire de 1999;

8. Prie l'Administrateur de lui indiquer à sa première session ordinaire de 1999 les incidences que l'évaluation de la phase pilote du Cadre d'assistance des Nations Unies pour le développement pourrait avoir sur les arrangements en matière de programmation;

9. Prie l'Administrateur de lui présenter à la première session ordinaire de 1999 une analyse détaillée des incidences des divers scénarios exposés aux paragraphes 91 à 97 du document DP/1998/34, notamment les incidences : a) sur le montant intégral des dépenses qu'entraîne, tant pour les gouvernements que pour le PNUD, le maintien de bureaux dans les pays contribuants nets, y compris l'appui fourni par le siège et b) sur le système des coordonnateurs résidents et au titre des services supplémentaires liés à la représentation du système des Nations Unies par les bureaux du PNUD dans les pays contribuants nets;

10. Prie l'Administrateur de lui présenter à la première session ordinaire de 1999 une analyse de la proposition formulée au paragraphe 96 du document DP/1998/34 tendant à retirer les pays contribuants nets du modèle de calcul des MCARB et de les traiter et les gérer comme un groupe complètement séparé de pays bénéficiaires.

23 septembre 1998

98/20. UNOPS : Budget de l'exercice 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1998/35);

2. Approuve le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1998-1999, pour un montant de 100 955 000 dollars;

3. Approuve la proposition tendant à imputer à la réserve opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour l'appui aux projets tout excédent de dépenses

par rapport aux recettes résultant d'activités extraordinaires pendant l'exercice biennal 1998-1999;

4. Approuve le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 1998-1999, ainsi que le transfert de deux postes de New York au bureau de Rome et la création du poste de chef du bureau d'Abidjan à la classe D-1;

5. Prend note de l'inscription au tableau d'effectifs du poste temporaire de directeur résident d'un projet spécifique au niveau L-6 pour l'exercice biennal 1998-1999.

21 septembre 1998

98/21. FNUAP : Révision du Règlement financier

Le Conseil d'administration

Approuve les révisions au Règlement financier du Fonds des Nations Unies pour la population figurant aux paragraphes 3, 4 et 5 du document DP/FPA/1998/10, compte tenu des amendements ci-après aux articles 4.14 g) et 5.4 :

a) Article 4.14 g) : Tous montants qu'il a été décidé d'imputer en recettes au budget d'appui biennal, y compris, entre autres, les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui du FNUAP et les recettes nettes afférentes aux services d'achat fournis à des tiers;

b) Article 5.4 : Sont considérés comme des fonds d'affectation spéciale les fonds reçus par le FNUAP en vertu de l'article 14.6 pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, d'institutions spécialisées ou d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. Les recettes afférentes aux services d'achats fournis à des tiers servent à financer le coût direct desdits services. À la fin de l'exercice biennal, tout excédent de recettes est crédité au budget d'appui biennal.

16 septembre 1998

98/22. Arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multibilatéraux du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport relatif aux arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multibilatéraux établi comme suite à la décision 97/26 (DP/FPA/1998/11);

2. Réaffirme le principe de l'additionnalité et de la complémentarité du financement multibilatéral, étant entendu que celui-ci ne doit pas substituer aux ressources générales du Fonds;

3. Approuve le principe du recouvrement intégral des coûts afférents à l'assistance multibilatérale, liés aux services de gestion et d'appui et à l'appui administratif et opérationnel;

4. Approuve également le taux de 5 % fixé pour la facturation des services de gestion et d'appui pour toutes les activités multilatérales, ainsi qu'il est indiqué dans le document DP/FPA/1998/11;

5. Accepte, à titre intérimaire, l'augmentation proposée du taux de facturation des services d'appui administratif et opérationnel fournis par le FNUAP, qui doit être porté de 5 % à 7,5 %;

6. Prie le Directeur exécutif d'élaborer une méthode permettant d'identifier la totalité des coûts afférents au financement multilatéral et de les recouvrer intégralement;

7. Prie également le Directeur exécutif de diffuser les dépenses d'appui administratif et opérationnel, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a recommandé dans son rapport publié sous la cote DP/1998/37-DP/FPA/1998/14, et de lui faire rapport à ce sujet pour qu'il puisse adopter une décision finale sur la question à sa troisième session ordinaire de 1999;

8. Décide que les nouveaux arrangements relatifs au recouvrement des dépenses prendront effet au 1er janvier 1999 et s'appliqueront aux nouveaux accords conclus à compter de cette date.

22 septembre 1998

98/23. Stratégie de financement du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme que les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement sont notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, le caractère volontaire et gracieux de l'assistance, le plein respect des priorités des pays bénéficiaires de programmes et la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement;

2. Prend note avec satisfaction du rôle que joue le PNUD en appuyant les activités des Nations Unies pour le développement, notamment en renforçant l'action des Nations Unies au niveau des pays;

3. Note avec satisfaction que le PNUD s'est engagé à travailler en partenariat avec l'ensemble des organismes des Nations Unies, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile pour aider les pays bénéficiaires de programmes à exécuter leurs plans nationaux de développement et à réaliser leurs objectifs prioritaires en matière de développement humain durable, conformément aux politiques qu'il a définies;

4. Souligne la nécessité d'une stratégie de financement, fondée sur la notion de maîtrise collective, de partenariat et d'intérêts partagés avec des responsabilités différenciées, pour renforcer l'appui apporté par le PNUD aux pays bénéficiant de programmes, en particulier les pays les moins avancés en vue de répondre à leurs besoins croissants en matière de développement;

5. Reconnaît l'importance d'un programme bien centré, efficace et visible pour la mobilisation des ressources, réaffirme ses décisions 98/1 et 94/14 et appuie les efforts en cours pour accroître l'impact des activités de promotion du PNUD et définir plus clairement son profil institutionnel en renforçant sa stratégie en matière de communication et d'information, l'accent étant mis en particulier sur des stratégies rentables et efficaces et des messages bien ciblés;

6. Réaffirme que les ressources de base sont le fondement du Programme des Nations Unies pour le développement et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral de ses travaux;

7. Reconnaît l'importance des ressources autres que les ressources de base, y compris la participation aux coûts, les fonds d'affectation spéciale et les sources non traditionnelles de financement, en tant que mécanisme permettant de renforcer la capacité du PNUD et de compléter les moyens dont il dispose et, dans ce contexte, rappelle sa décision 98/2;

8. Déplore la diminution des ressources de base et réaffirme qu'il faut inverser cette tendance et créer un mécanisme qui permette de placer cette source de financement du Programme sur une base prévisible et continue;

9. Reconnaît qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présente des risques pour la viabilité financière à long terme du PNUD et engage tous les donateurs et pays bénéficiant de programmes qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions au titre des ressources de base;

10. Adopte un objectif annuel de financement de 1,1 milliard de dollars;

11. Souligne dans ce contexte qu'il est urgent de mobiliser chaque année un volume accru de ressources de base jusqu'à ce que cet objectif soit atteint;

12. Décide, à cet égard, que le PNUD doit :

a) Élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base, en tenant compte des principes ci-après :

i) Le cadre respectera l'ordre des priorités et le mandat du PNUD, tels que définis par le Conseil d'administration;

ii) Le cadre n'introduira aucune conditionnalité et n'entraînera aucune modification des priorités ou du système actuel d'allocation des ressources;

iii) Les ressources de base supplémentaires mobilisées au titre du cadre de financement pluriannuel seront allouées conformément aux directives définies par le Conseil d'administration en matière de programmation, et la priorité devra être donnée aux programmes;

b) Décider qu'à compter de 1999, c'est à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration que tous les pays membres devront :

- i) Annoncer leurs contributions volontaires au titre des ressources de base du PNUD ainsi qu'il est indiqué ci-après : engagement ferme pour l'année en cours; dans le cas des pays qui sont en mesure de le faire, annonce de contribution ferme ou montant indicatif pour l'année suivante et annonce de contribution ferme ou indication préliminaire pour la troisième année;
- ii) Annoncer le calendrier des paiements pour l'année en cours; les versements rapides seront encouragés;
- iii) Indiquer le montant effectif de leurs contributions au titre des ressources de base et des contributions du gouvernement aux dépenses locales des bureaux extérieurs ainsi que le calendrier des paiements pour l'année précédente;

13. Décide de mettre en train, entre le secrétariat du PNUD et les États membres du Programme, un processus de consultation transparent, ouvert à tous et faisant pleinement appel à la participation en vue de l'élaboration d'un cadre de financement pluriannuel fondé sur les principes exposés au paragraphe 12 de la présente décision et sur les modalités prévues pour l'annonce de contributions, en vue de tenir la première de ces réunions ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 12 de la présente décision;

14. Prie l'Administrateur, sur la base de ces consultations, de lui présenter, pour qu'il puisse l'examiner à sa première session ordinaire de 1999, un rapport sur le cadre de financement pluriannuel.

23 septembre 1998

98/24. Stratégie de financement du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme que les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement sont notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, le caractère volontaire et gracieux de l'assistance, le plein respect des priorités des pays bénéficiant de programmes et la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement;

2. Note avec satisfaction l'efficacité du rôle joué par le Fonds des Nations Unies pour la population, s'agissant de promouvoir et d'exécuter des programmes et des activités correspondant pleinement à son mandat et au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), et souligne qu'il importe que des ressources accrues soient versées au Fonds de manière prévisible et ponctuelle pour qu'il soit mieux en mesure de contribuer à l'exécution du Programme d'action de la CIPD;

3. Souligne la nécessité d'une stratégie de financement fondée sur la notion de maîtrise collective, de partenariat et d'intérêts partagés avec des responsabilités différenciées, qui soit axée sur les programmes et encourage un partenariat avec les pays bénéficiant de programmes et les pays donateurs, les institutions de crédit, le secteur privé et les fondations;



4. Souligne également que l'examen quinquennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD offre une importante occasion de donner une nouvelle impulsion à l'engagement de la communauté internationale en faveur du Programme d'action, et notamment de mobiliser un appui financier, sur la base d'une analyse des progrès réalisés, des enseignements tirés de l'expérience et des obstacles rencontrés, et rappelle les objectifs en matière de ressources prévus dans le Programme d'action de la CIPD;

5. Considère que le mandat et les priorités des programmes du FNUAP sont clairs et bien ciblés, de même que son système d'allocation des ressources qui est fondé sur le degré de réalisation des objectifs de la CIPD dans chaque pays et privilégie les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays africains;

6. Réaffirme que les ressources de base sont le fondement du Fonds des Nations Unies pour la population et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral de l'assistance apportée par le Fonds;

7. Reconnaît l'importance d'un programme efficace et visible pour la mobilisation des ressources et, tout en étant conscient des efforts louables que le FNUAP a déployés jusqu'ici dans ce domaine, l'engage à continuer à élargir ses activités de promotion et à mieux définir son profil institutionnel aux niveaux national et international afin de mieux illustrer l'importance de ses travaux et l'impact et l'efficacité de ses programmes;

8. Reconnaît également l'importance pour le FNUAP des ressources autres que les ressources de base et des efforts menés par des acteurs non gouvernementaux pour mobiliser des ressources;

9. Adopte pour les ressources du FNUAP un objectif d'un montant total de 400 millions de dollars pour 1999 en vue de l'exécution de ses programmes; prie le Directeur exécutif, avec l'appui de tous les membres du Fonds, de ne ménager aucun effort pour atteindre cet objectif en mobilisant des ressources auprès de toutes les sources, y compris les pays donateurs et les pays bénéficiant de programmes, les fondations et le secteur privé, et décide de revoir cet objectif en septembre 1999 en vue de fixer des objectifs pour les années suivantes;

10. Reconnaît qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présente des risques pour la viabilité financière à long terme du FNUAP et engage tous les donateurs et pays bénéficiant de programmes qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions au titre des ressources de base;

11. Décide, à cet égard, que le FNUAP doit :

a) Élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base, en tenant compte des principes ci-après :

i) Le cadre respectera l'ordre des priorités et le mandat du FNUAP, tels que définis par le Conseil d'administration;

- ii) Le cadre n'introduira aucune conditionnalité et n'entraînera aucune modification des priorités ou du système actuel d'allocation des ressources;
  - iii) Les ressources de base supplémentaires mobilisées au titre du cadre de financement pluriannuel seront allouées conformément aux directives définies par le Conseil d'administration en matière de programmation, et la priorité devra être donnée aux programmes;
- b) Décider qu'à compter de 1999, c'est à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration que tous les pays membres devront :
- i) Annoncer leurs contributions volontaires au titre des ressources de base du FNUAP ainsi qu'il est indiqué ci-après : engagement ferme pour l'année en cours; dans le cas des pays qui sont en mesure de le faire, annonce de contribution ferme ou montant indicatif pour l'année suivante et annonce de contribution ferme ou indication préliminaire pour la troisième année;
  - ii) Annoncer le calendrier des paiements pour l'année en cours; les versements rapides seront encouragés;
  - iii) Indiquer le montant effectif de leurs contributions au titre des ressources de base ainsi que le calendrier des paiements pour l'année précédente;

12. Décide de mettre en train, entre le secrétariat du FNUAP et les États membres du Fonds, un processus de consultation transparent, ouvert à tous et faisant pleinement appel à la participation en vue de l'élaboration d'un cadre de financement pluriannuel fondé sur les principes exposés au paragraphe 11 de la présente décision et sur les modalités prévues pour l'annonce de contributions en vue de tenir la première de ces réunions ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 11 de la présente décision;

13. Prie le Directeur exécutif sur la base de ces consultations, de lui présenter, pour qu'il puisse l'examiner à sa deuxième session ordinaire de 1999, un rapport sur le cadre de financement pluriannuel.

23 septembre 1998

98/25. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998 (14 au 16 et 21 et 22 septembre 1998)

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 1998, il a :

#### POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 1998 (DP/1998/L.4 et Corr.1), tels qu'ils ont été modifiés oralement;

Approuvé les rapports de la deuxième session ordinaire de 1998 et de la session annuelle de 1998 (DP/1998/15 et DP/1998/27);

Pris note du plan de travail annuel proposé pour 1999 pour le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP (DP/1998/CRP.10);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1999, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Première session ordinaire de 1999 :	25-29 janvier 1999
Deuxième session ordinaire de 1999 :	5-9 avril 1999
Session annuelle de 1999 :	14-25 juin 1999 (New York)
Troisième session ordinaire de 1999 :	13-17 septembre 1999

Approuvé la liste des questions à examiner à sa première session ordinaire de 1999, telle qu'elle figure dans l'annexe à la présente décision;

#### DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

#### POINT 2. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE PNUD 2001

Décidé de reporter à la première session ordinaire de 1999 l'examen du rapport intérimaire sur le PNUD 2001;

#### POINT 3. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Pris note du rapport sur l'examen annuel de la situation financière, 1997 (comprenant un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 1998-1999) (DP/1998/29 et DP/1998/29/Add.1);

Pris note du rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations (DP/1998/30);

Pris note du rapport statistique annuel de 1997 (DP/1998/31);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des Règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1998/37);

Adopté la décision 98/18 du 22 septembre 1998 sur la version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD;

Pris note du rapport sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies, 1997 (DP/1998/33 et DP/1998/33/Add.1);

#### POINT 4. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 98/19 du 23 septembre 1998 sur les nouveaux arrangements en matière de programmation;

Approuvé les cadres de coopération ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour le Burundi (DP/CCF/BDI/1);

Premier cadre de coopération pour la Guinée équatoriale (DP/CCF/EQG/1);

II

Premier cadre de coopération pour le Costa Rica (DP/CCF/COS/1);

Premier cadre de coopération pour le Paraguay (DP/CCF/PAR/1);

Approuvé la prolongation des cadres de coopération et des programmes de pays ci-après :

I

Prolongation du premier cadre de coopération pour le Bangladesh (DP/CCF/BGD/1/EXTENSION I);

II

Deuxième prolongation du troisième programme pour les îles Caïmanes (DP/CCF/CAY/31/EXTENSION II);

Prolongation du cinquième programme pour l'Équateur (DP/CP/ECU/5/EXTENSION I);

Pris note du rapport oral sur la mise en oeuvre du premier cadre de coopération pour le Nigéria;

Pris note du rapport oral sur l'assistance à la République démocratique du Congo;

POINT 5. UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 98/20 du 21 septembre 1998 sur les prévisions budgétaires révisées de l'UNOPS pour l'exercice biennal 1998-1999;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires révisées de l'UNOPS pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1998/36);

POINT 6. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

Pris note du rapport oral sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

POINT 7. MOBILISATION DES RESSOURCES

Adopté la décision 98/23 du 23 septembre 1998 sur la stratégie de financement du PNUD;

## DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

### POINT 8. FNUAP : MOBILISATION DES RESSOURCES

Adopté la décision 98/24 du 23 septembre 1998 sur la stratégie de financement du FNUAP;

### POINT 9. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Pris note du rapport sur l'examen financier annuel du FNUAP, 1997 (DP/PFA/1998/9);

Adopté la décision 98/21 du 16 septembre 1998 concernant la révision du Règlement financier du FNUAP;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier du FNUAP et l'examen des arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multibilatéraux du FNUAP (DP/FPA/1998/14);

Adopté la décision 98/22 du 22 septembre 1998 sur les arrangements régissant les Fonds d'affectation spéciale multibilatéraux du FNUAP;

Pris note du rapport intérimaire sur l'exécution du budget d'appui biennal de l'exercice 1998-1999 du FNUAP (DP/FPA/1998/12);

### POINT 10. COOPÉRATION SUD-SUD

Pris note du rapport intérimaire sur l'appui du FNUAP aux Partenaires dans le domaine de la population et du développement (DP/FPA/1998/13) et approuvé la poursuite des relations de travail entre le FNUAP et les Partenaires dans le domaine de la population et du développement, telles qu'elles sont exposées dans le rapport;

### POINT 11. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé la prolongation des programmes de pays suivants :

Prolongation de l'assistance au Gouvernement pakistanais (DP/FPA/PAK/5/EXT 1);

Prolongation de l'assistance au Gouvernement philippin (DP/FPA/PH/4/EXT 1);

Prolongation de l'assistance aux Gouvernements kazakh, azerbaïdjanais, tadjik, turkmène, ouzbek et kirghize (DP/FPA/KATTUK/1/EXT 1);

Pris note du rapport oral sur l'Initiative mondiale du FNUAP relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement, y compris l'initiative du secteur privé;

### POINT 12. COMITÉ DE COORDINATION DES QUESTIONS SANITAIRES

Pris note du rapport sur les travaux de la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires (DP/FPA/1998/CRP.4) et

des observations à ce sujet, et approuvé le mandat du Comité, tel qu'il figure dans le rapport;

POINT 13. APPROCHES SECTORIELLES

Décidé de reporter à sa deuxième session ordinaire de 1999 l'examen du rapport sur le FNUAP et les approches sectorielles (DP/FPA/1998/CRP.5):

POINT 14. QUESTIONS DIVERSES

Décidé de reporter à sa première session ordinaire de 1999 l'examen des rapports sur les missions de visite au Bangladesh, en Tunisie et au Liban, et en Afrique du Sud (DP/1998/CRP.13, DP/1998/CRP.14 et DP/1998/CRP.15).

23 septembre 1998

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP  
PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR 1999

Première session ordinaire de 1999 (25-29 janvier 1999)

(5 journées de travail)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
		S		{ Élection du Bureau pour 1999
	Officiel (DP/1999/L.1)	S		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	S	½ journée	{ Rapport sur la troisième session ordinaire de 1998
	Officiel	I		{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1998
	CRP	S		{ Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 1999 (96/25)
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP
2				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I	½ journée	{ Aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (97/2 et 97/3)
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
3				{ PNUD 2001
	CRP	I		{ Rapport intérimaire sur l'application du processus de gestion du changement (97/15)
4			1 journée	{ CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	CRP	S		{ Suite donnée à la décision 98/19 sur les nouveaux arrangements en matière de programmation
	Officiel	S		{ Cadres de coopération de pays
5				STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
	Oral	I	½ journée	Présentation des grands thèmes correspondant aux besoins en matière de communications (98/15)

Point de l'ordre du jour	Type de rapport	Suite à donner/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
6	Officiel	I	1 journée	FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX Rapports sur les activités au titre du Fonds pour l'environnement mondial, du Protocole de Montréal, du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (92/2)
7	CRP	S	½ journée	MOBILISATION DES RESSOURCES Suite donnée à la décision 98/23 sur la stratégie de financement du PNUD
8		S		QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapport sur l'évaluation des risques financiers du PNUD
9	CRP	I	½ journée	{ MISSIONS DE VISITE SUR LE TERRAIN { { Rapports sur les missions de visite sur le terrain en 1998 {
10	Oral	I	½ journée	{ QUESTIONS DIVERSES { { Comité de coordination des questions sanitaires  RÉUNION COMMUNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP ET DE L'UNICEF  (Date et ordre du jour à convenir lors d'une réunion commune des bureaux des deux conseils d'administration)*

\* Avec la participation du Bureau du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial.

Abréviations : CRP = document de séance; I = information; S = suite à donner.



Annexe II

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1998

(Mandat expirant le dernier jour de l'année indiquée)

États d'Afrique : Afrique du Sud (2000); Botswana (2000); Ghana (2000); Guinée (1999); Jamahiriya arabe libyenne (1999); Madagascar (1998); République démocratique du Congo (2000); République-Unie de Tanzanie (2000).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (1999); Argentine (1998); Belize (1998); Brésil (1999); Jamaïque (2000).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2000); Inde (1998); Liban (2000); Malaisie (1998); Pakistan (1999); République de Corée (2000); Thaïlande (1999).

États d'Europe occidentale et autres États : Australie (1999); Autriche (1999); Canada (2000); Danemark (2000); Espagne (2000); États-Unis d'Amérique (1999); France (2000); Irlande (2000); Japon (1999); Norvège (1999); Pays-Bas (1998); Royaume-Uni (1999).

États d'Europe orientale et autres États : Fédération de Russie (1999); République tchèque (2000); Roumanie (1998); Ukraine (1998).